Mémoires inédits de Pétion et mémoires de Buzot & de ...

Jérôme Pétion de Villeneuve, François Nicolas L. Buzot

600034738V

Digitized by Google

600034738V

Digitized by Google

MÉMOIRES INÉDITS

DE PÉTION

ET MÉMOIRES

DE BUZOT & DE BARBAROUX

Digitized by Google

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (direction de la librairie) en mai 1866.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
8, RUE GARANCIÈRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES INÉDITS
DE PÉTION
ET MÉMOIRES
DE BUZOT & DE BARBAROUX

ACCOMPAGNÉS

DE NOTES INÉDITES DE BUZOT

ET DE NOMBREUX DOCUMENTS INÉDITS SUR BARBAROUX, BUZOT, BRISSOT, ETC.

PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

PAR C. A. DAUBAN

AVEC LE FAC-SIMILE D'UN AUTOGRAPHE DE BARBAROUX

ET LES PORTRAITS DE PÉTION, BUZOT, BRISSOT, BARBAROUX

GRAVÉS PAR ADRIEN NARGEOT

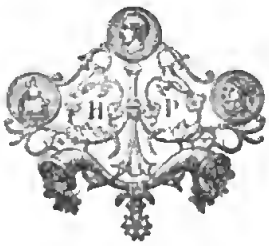

PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE GARANCIÈRE, 10

1866

Tous droits réservés

237. e. 70.

INTRODUCTION.

§ 1. — AUTHENTICITÉ DES DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

Ce volume renferme, indépendamment d'un grand nombre de documents inédits, les *Mémoires* de Buzot, ceux de Pétion, ceux de Barbaroux[1].

Les *Mémoires* de Buzot ont été publiés pour la première fois par M. Guadet, en 1828, d'après une copie du manuscrit original que Jullien de Paris lui avait confiée. Nous n'avons point à juger cette publication, faite par un homme à l'esprit éclairé, aux intentions libérales et patriotiques duquel nous sommes heureux de rendre hommage, et qui a attaché son nom à des ouvrages historiques recommandables. La reproduction d'un manuscrit que nous ne connaissons point a été faite par lui consciencieusement, nous n'en saurions douter. Les seules modifications que l'éditeur s'est permises, il les a indiquées dans sa préface.

« Ces documents précieux, dit-il en parlant des Mémoires, étaient confondus sans ordre dans un récit qui, quoique plein de feu et de mouvement, fatiguait l'attention du lecteur, forcé de le parcourir d'un bout à

[1] Les portraits de Pétion, Buzot, Brissot, Barbaroux, ont été gravés spécialement pour ce livre d'après les portraits du temps les plus authentiques. On trouvera dans la *Note A*, à la suite de l'Introduction, des renseignements sur ces portraits.

Digitized by Google

l'autre sans pouvoir s'arrêter nulle part. J'ai cru devoir substituer à ce chaos un ordre plus méthodique, à cette suite non interrompue d'événements, des divisions qui, en reposant l'attention, fissent saisir plus facilement l'ensemble et l'enchaînement des idées ; mais cela en m'imposant la loi de n'altérer jamais en rien le texte de l'auteur. »

Nous ne mettons pas en doute la sincérité de la déclaration de M. Guadet; mais à l'époque où il publiait les Mémoires de Buzot, un éditeur ne se faisait pas toujours scrupule pour introduire dans la reproduction d'un manuscrit un ordre plus méthodique, pour donner plus d'intérêt à un ouvrage, d'en changer l'ordre des matières, ce qui nécessitait l'addition de quelques phrases destinées à lier les parties. On croyait ainsi améliorer la production originale, ou tout au moins ne pas l'altérer. Les idées du public se sont, sur ce point, modifiées depuis 1828. Un éditeur qui se permettrait aujourd'hui de changer l'ordre des matières établi par un auteur, de diviser ces matières, intervertes, par chapitres, de fondre des notes dans le texte, d'allonger ce texte pour ménager des transitions entre des sujets différents, on peut le dire avec assurance, ne serait approuvé de personne, et nous sommes certain que M. Guadet lui-même, s'il faisait aujourd'hui la publication qu'il a faite en 1828, ne se serait pas contenté de n'altérer jamais en rien le texte de l'auteur, mais l'aurait reproduit tout simplement tel qu'il était, lui laissant la responsabilité de ce qu'il appelle le désordre du récit, et de ce qui pourrait bien paraître à l'auteur, souverain juge en ces matières, un ordre logique et rationnel, en tout cas bien supérieur à celui qui lui est imposé de vive force.

Quoi qu'il en soit, les Mémoires que nous publions

Digitized by Google

aujourd'hui d'après un manuscrit qui a été trouvé en même temps que les lettres de madame Roland à Buzot, déjà données par nous en 1864, diffèrent considérablement des Mémoires publiés par M. Guadet. L'ordre des matières est tout autre; il n'y a point de division par chapitre, et les notes nombreuses de Buzot qui complètent et éclaircissent son texte sont reproduites pour la première fois. Nous ne dirons rien de plus : les personnes qui voudront apprécier ces différences compareront les textes; nous nous contenterons de déclarer que nous avons reproduit textuellement sans rien ajouter, sans rien modifier, ni dans la disposition des matières ni dans les termes, le manuscrit qui fait aujourd'hui partie des collections de la Bibliothèque impériale.

Les Mémoires de Pétion sont inédits. La copie d'après laquelle nous les publions est décrite dans le *Catalogue d'un choix de livres et de documents manuscrits sur la révolution française, France*, 1864, où était annoncée la vente des lettres de madame Roland à Buzot, avec lesquelles cette copie avait été trouvée. Nous donnerons plus loin (page 513 et suiv.) quelques renseignements sur la provenance de ces documents, que nous avons déjà discutés dans notre *Étude sur madame Roland* (page 61 et suivantes). L'authenticité des *Mémoires*, où le caractère, le style, le genre d'esprit de Pétion se reconnaissent à chaque ligne de son récit, est suffisamment établie par la source d'où ils sortent.

Quant aux *Mémoires* de Barbaroux, ils sont la reproduction simplement exacte du texte qui a paru dans la collection Berville et Barrière, en 1822. Mais on verra que la communication, dont nous ne saurions être trop reconnaissant, de documents inédits d'un grand intérêt, soit pour l'histoire de la vie privée, soit pour l'histoire

Digitized by Google

de la vie publique de Barbaroux, nous a permis de combler bien des lacunes. Nous avons eu tout ce qu'il dépendait de la piété filiale et de l'amitié de donner. Et cependant un autre pourra être plus riche que nous; c'est celui à qui le hasard fera retrouver la suite des *Mémoires*, car elle doit exister quelque part (nous le prouvons pages 516 et 520). Nous souhaitons que cette bonne chance ne se fasse pas attendre, et nous en félicitons celui, quel qu'il soit, dont elle sera le partage.

Nous avons dit brièvement d'où nous viennent les principaux matériaux de ce livre; nous déclarons que les autres, comme on le verra d'ailleurs, ont une authenticité non moins incontestable.

---

§ 2. — MÉMOIRES DE BUZOT. EXPLICATIONS QU'ILS DONNENT SUR SA CONDUITE POLITIQUE. — LES JOURNÉES DE JUIN DANS LES DÉPARTEMENTS, EN 1793 ET EN 1848.

Maintenant il nous reste peut-être à apprécier en quelques mots l'importance de ces documents, à les compléter ou à les éclaircir sur quelques points. Quant aux hommes auxquels ils sont dus, ce n'est pas ici le lieu d'écrire leur biographie[1]. Leur vie appartient à l'histoire de la Révolution française; hors de ce mouvement, hors de la part qu'ils y ont prise, de la signification qu'ils y ont eue, leur personne serait passée inaperçue. Ils ont surgi avec les événements; ils ont été les porte-voix ou l'expression plus ou moins éloquente de certains sentiments, de certaines doctrines, de certaines idées.

[1] Nous renverrons à une Note l'énumération des principaux actes législatifs de Buzot et l'exposé de quelques circonstances domestiques de sa vie. Cette *note B* a été en partie rédigée avec des documents inédits.

Digitized by Google

Parce qu'ils sont des types et parce qu'ils représentent des classes plutôt qu'ils ne constituent des individualités puissantes, l'historien doit-il les négliger ou les dédaigner ?

Les Girondins ne sont pas des hommes de génie, encore moins ce qu'on a appelé des hommes providentiels, ce sont des bourgeois ; soit : — nous saurons d'eux ce que valaient les bourgeois de ce temps-là.

Les documents d'après lesquels nous avons à les juger sont de deux sortes : les actes et les *Mémoires*, du moins les *Mémoires* que plusieurs d'entre eux, Louvet, Meillan, Buzot, Pétion, Barbaroux, ont pu écrire. Nous ne parlerons ici que des écrits laissés par ces trois derniers. — Occupons-nous d'abord de Buzot.

Les pages laissées par Buzot sont moins des *Mémoires* qu'un *Mémoire* justificatif de sa conduite et de celle de ses amis. On pourrait y signaler quelques passages gâtés par un ton déclamatoire ; mais le style a généralement de la vigueur ; l'indignation de l'honnêteté l'élève parfois jusqu'à l'éloquence.

Nous avons éprouvé en lisant ce morceau, dans la copie que nous avons reproduite, une tout autre impression que celle que nous avait laissée la copie imprimée de 1828. Il y avait là, dans la prétention méthodique d'une division par chapitres, une affectation d'auteur qui nous choquait d'autant plus que l'ouvrage ne présentait ni suite ni ordre. On y sent je ne sais quoi de factice qui a rendu douteux auprès de quelques personnes l'authenticité de ces Mémoires assurément très-authentiques. Dans le texte que nous avons adopté, le ton est différent ; il est parfaitement d'accord avec la nature fière, sévère, bilieuse et mélancolique de Buzot. Bien que ce soit une réunion de pages écrites à différentes époques, elles présentent une

Digitized by Google

sorte de pente logique, qui conduit sans effort le lecteur du commencement jusqu'à la fin, la pente même des souvenirs, des impressions et des passions du proscrit. Malgré les défauts de cet écrit, malgré l'enflure oratoire que nous y avons signalée et qu'on rencontre dans toutes les productions de ce temps-là, il est fait pour toucher quiconque s'intéresse à la cause de la justice opprimée dans un honnête homme.

Buzot est en effet un parfait honnête homme; la Révolution n'en compte pas de plus pur dans ses rangs. On peut lui reprocher des erreurs; son tempérament bilieux a pu l'égarer dans ses haines ou ses défiances, mais ses actes n'ont jamais eu qu'un mobile, le bien public. Ses ennemis se sont plaints de son orgueil, et ils l'ont appelé le *roi Buzot*. Il avait l'orgueil de sa probité, de son désintéressement, de sa loyauté, de son courage; mais quoi! ne faut-il pas prendre sa force quelque part? S'il n'avait pas eu ces qualités que tous les contemporains lui reconnaissent, Buzot n'aurait point eu l'espèce d'orgueil que ses ennemis lui reprochent. Sa conscience, son honneur, ses instincts développés, anoblis par l'éducation et la méditation, en un mot, tout ce qui en l'homme constitue l'individualité, la personnalité, aurait cédé à ces exigences de partis et de situations couvertes du grand mot de salut public. Il eût abdiqué lui aussi, sacrifié l'honnêteté certaine à l'utilité douteuse. Ah! quoi qu'on en dise, cette révolte de l'individualité en ce qu'elle a de plus fier et de plus généreux contre le despotisme, en ce qu'il a d'écrasant, de la *raison révolutionnaire*, honore et honorera éternellement la Gironde.

L'honnêteté de Buzot donne à ses déclarations, au moins en ce qui concerne sa conduite et celle de ses amis, une autorité incontestable. Nous admettrons qu'il

peut se tromper sur les intentions de ses adversaires, et que la passion le dispose à une crédulité malveillante à leur égard. Mais ce qu'il dit de ce qu'il a fait et de ce qu'il a voulu, de ce qu'il a vu faire et vouloir à ses amis, mérite sans doute quelque créance.

Cherchons donc dans ses propres déclarations les raisons déterminantes des principales actions de sa vie et de la conduite du groupe avec lequel il marchait.

Le voici d'abord dans l'Assemblée constituante, obscur et incertain, mais peu à peu se prononçant énergiquement dans le sens des garanties que la nation était en droit de prendre, croyait-il avec Pétion et Robespierre, contre la royauté.

« A Versailles, je fus considéré, recherché; partout je fus estimé.

« ...Ce fut surtout à l'époque de la fuite du Roi que mon aversion contre la royauté se manifesta sans réserve. On m'en fit un crime alors et à Pétion aussi. Peu s'en fallut qu'à cette époque nous ne fussions victimes de notre zèle pour la liberté. Toutefois, je le confesse, il me paraissait douteux que la nation française pût supporter le joug austère du gouvernement républicain, mais j'avais la conviction intime que Louis XVI ne pouvant pas changer ses habitudes et se façonner au gouvernement d'un peuple libre, on devait s'attendre aux plus grands malheurs tant que Louis continuerait de régner sur la France : l'occasion était favorable; et si l'Assemblée constituante eût changé la dynastie régnante, ce qu'elle pouvait aisément sans troubles et sans obstacles, la révolution était consommée. » P. 41.

« ...Vers la fin de cette Assemblée je reparus un peu sur la scène... Forcé de choisir entre deux partis également opposés à mes opinions particulières, je préférai le parti qui avait au moins des dehors populaires, à celui qui fondait sur l'anéantissement absolu des droits du peuple je ne sais quel pouvoir royal plus terrible que celui dont nous avions brisé les chaînes. » Plus loin, il ajoute : « La Constitution de 1791 n'offrait que deux partis également en guerre dans l'État et dans le prince... Elle les constituait dans un état de discorde qui ne pouvait finir que par la destruction

de l'un ou de l'autre... J'ai préféré l'État au prince; et voilà tout. » P. 45.

L'Assemblée constituante se dissout; Buzot rentre à Évreux, où il demeure jusqu'à l'époque de l'ouverture de la Convention :

« Le Roi reste sur le trône, l'Assemblée finit ses séances, et refusant la place qui m'était offerte à Paris, je retournai dans ma petite ville. Mon département m'avait élevé à la place de président du tribunal criminel. Enfin, après avoir présidé toutes les assemblées électorales, je fus premier député de l'Eure à la Convention nationale. Je puis dire que je ne désirai pas cet honneur : j'étais heureux, tranquille, honoré chez moi, et j'allais quitter tout cela pour la Convention, où Marat et Danton siégeraient avec moi! » Mais à peine arrivé à Paris, « je délibérai bientôt si je ne reprendrais pas le chemin de mon paisible héritage, tant j'éprouvai d'horreur au spectacle hideux de la ville de Paris et de la Convention. » P. 41.

Ailleurs, il trace un tableau, en effet peu flatteur, et des députations envoyées à l'Assemblée, et du peuple des tribunes :

« Il semblait qu'on eût cherché dans tous les dégorgeoirs de Paris et des grandes villes ce qu'il y avait partout de plus sale, de plus hideux, de plus infect. De vilaines figures terreuses, noires ou couleur de cuivre, surmontées d'une grosse touffe de cheveux gras, avec des yeux enfoncés à mi-tête; ils jetaient avec leur haleine nauséabonde les plus grossières injures au milieu des cris aigus de bêtes carnassières. Les tribunes étaient dignes en tout de pareils législateurs. Des hommes dont l'aspect effroyable figurait le crime et la misère, des femmes dont la mine déhontée respirait la plus sale débauche. Quand tout cela, avec les mains, les pieds, la voix, faisait son horrible tintamarre, on se serait cru dans une assemblée de diables. » P. 37. — « Grand Dieu! s'écrie-t-il encore, si ce ne peut être que par de tels, avec de tels hommes, par des moyens aussi infâmes, que s'élèvent et se consolident les États républicains, il n'est pas de gouvernement plus affreux sur la terre, ni de plus funeste au bonheur du genre humain. » P. 42.

Sur l'établissement de la République :

« Nous conservâmes longtemps, mes amis et moi, l'espoir d'une

république en France, lors même que tout semblait nous démontrer que la classe éclairée se refusait à cette forme de gouvernement... » P. 31. « ...Il n'y avait que quelques hommes dont les âmes nobles et élevées se sentaient dignes d'être nés républicains, et que l'exemple de l'Amérique avait encouragés à suivre le projet d'un semblable établissement en France... » P. 33.

Mais il avait cessé de croire au succès de ce *projet si cher à son cœur*. Plusieurs fois, à la Convention, il avait été sur le point de donner sa démission; ses amis s'y opposèrent, il resta. (P. 32.)

Parlant des manœuvres des montagnards:

« Ils commencèrent par calomnier les intentions des départements; c'était le royalisme, le fédéralisme qui les mettaient en armes! On voulait la guerre civile, on voulait affamer Paris, le punir de son attachement à la liberté, le réduire en cendres! » P. 23.

Et cependant, il dit en note :

« Le mouvement de la Révolution appartient à la France entière; il fallait l'y maintenir. Mais en le concentrant à Paris, on l'a corrompu... Que de sacrifices n'a-t-on pas été obligé de lui faire au détriment de la chose publique! Il semblait que la liberté fût son patrimoine pour le dissiper à son gré! » P. 23.

Et il termine par cette imprécation :

« Et qu'est-ce donc que Paris en comparaison de la France entière? Parce que la multitude avilie de cette capitale rentrerait dans la servitude pour laquelle elle est née, faut-il que tous les Français soient asservis! Eh bien, je le dis avec vérité, la France ne peut espérer ni liberté, ni bonheur que dans la destruction entière et irréparable de cette capitale. » Note de la page 24.

Buzot se défend de l'imputation d'avoir voulu le retour à la constitution de 1791, l'abaissement de Paris, le transfert de la Convention dans une autre résidence, comme ses ennemis l'en avaient accusé avant le 31 mai. Et ce qui ne permet pas de suspecter la sincérité de

cette déclaration, c'est que maintenant proscrit, après les injustices dont il a été victime, il n'hésite pas à reconnaître que l'expérience du malheur le fait pencher vers quelques-unes des idées qui lui avaient été, dans le principe, faussement attribuées. Il est convaincu que l'immense majorité en France regrette la constitution de 1791. Dans sa proscription : « Plus d'une fois, dit-il, le souvenir de notre députation à l'Assemblée constituante a effacé les préventions que la qualité de députés à la Convention avait fait naître contre nous. »

Au sujet de l'accusation de corruption et de vénalité, rien de plus curieux et de plus navrant que les détails qu'il donne sur la pauvreté des Girondins, sur la misère des proscrits. Il faut les lire (page 46 et suiv.). Il montre aussi à quel point était accréditée contre eux l'accusation de fédéralisme. « Il n'est pas un département, pas une ville, pas un misérable club, qui ne nous traite de royalistes et de fédéralistes. » Cette calomnie a jeté de si profondes racines qu'il y a eu encore de nos jours des écrivains qui ont qualifié les Girondins de fédéralistes. Que veut dire ce mot? Veut-il dire royalistes, comme le prétendait Barère lorsque, dans sa lâcheté stupide et meurtrière, il accusait la Gironde d'avoir poursuivi *la royauté sous la forme du fédéralisme?* Fédéralistes n'a qu'un sens : il signifie républicains à la manière des Suisses ou des Américains. Ces républicains fédéralistes valent bien sans doute, sous le rapport du patriotisme et du sentiment national, les citoyens de n'importe quelle monarchie. « Le reproche de fédéralisme qu'on a fait aux proscrits, dit Buzot, serait peut-être un nouveau titre à la reconnaissance publique, s'ils l'eussent mérité; mais il n'est pas mieux fondé que tous les autres. La constitution de Condorcet, à coup sûr, n'avait pas

le défaut de conduire au fédéralisme; elle lui était plutôt directement contraire. » (P. 54 et *passim*.) Il marque le caractère de l'insurrection départementale. « Si j'ai vu avec plaisir le mouvement sublime des départements au mois de juin dernier, c'est que tous ils se portaient au centre, tous ils marchaient vers Paris, pour briser les fers de la Convention, emprisonnée dans ses murs; tous, ils voulaient l'unité de la République, que l'attentat du 2 juin tendait à rompre. » Voilà quelle a été la nature du mouvement départemental; aucun département n'a levé des troupes sur son territoire pour s'y cantonner et s'y défendre en cas d'attaque, aucun ne s'est déclaré indépendant de la Convention; tous allaient se lever pour prendre part à une action convergente et, en d'autres termes, au règlement d'intérêts communs.

L'idée de porter atteinte à l'unité et à l'indivisibilité du territoire ne pouvait naître, à cette époque, que dans la tête d'un fou, tant était forte déjà l'union et l'homogénéité nationale, et, à vrai dire, elle n'est venue à la pensée de personne. Le mouvement départemental de juin 1793 est l'équivalent du mouvement départemental de juin 1848, lorsque les gardes nationales sont accourues de tous les points du territoire de la République pour prévenir ou, au besoin, pour combattre le triomphe des insurgés faubouriens et socialistes. L'analogie est complète, saisissante. Ce mouvement des extrémités courant au centre pour y éteindre l'incendie, était-ce du fédéralisme? n'était-ce pas plutôt le témoignage le plus éclatant du sentiment de la solidarité et de l'union?

On a vu en 1848 d'étranges imitations. Au 15 mai, les clubs et une partie des faubourgs ont tenté un 2 juin contre l'Assemblée constituante. Ce n'est pas assurément l'échec de ce coupable attentat qui a causé la ruine

Digitized by Google

de la République. Celle-ci n'a pas cherché à se soutenir par la confiscation et l'effusion du sang, et ce n'est pas là ce qui l'a fait disparaître. Qui sait même si cette humble et chétive République de 1848, en se montrant compatible avec l'ordre, la liberté, la prospérité publique, sous le général Cavaignac, n'a pas fait beaucoup pour nous réconcilier avec des institutions que l'imagination des masses n'entrevoyait qu'à travers les éclairs et les coups de tonnerre!

Tous les sentiments de fierté et d'indépendance de Buzot se révoltent contre la tyrannie que Paris prétend exercer sur la représentation nationale. L'ancien membre de l'Assemblée constituante s'indigne des prétentions de la populace de Paris, qui ne voit dans les représentants du peuple français que ses *valets* (page 64). Cette vile multitude, « ennemie naturelle de tout ordre, de toute probité, et partout le fléau, le tourment et la ruine de la liberté, précipita toujours les nations dans l'avilissement et l'esclavage. » (P. 73.)

Menacée à chaque instant d'être envahie par les clubs, on sait combien longues et douloureuses furent les perplexités de la Convention. Elle passait son temps, soit à détruire, soit à paralyser la résolution qu'elle avait prise la veille. Non-seulement elle n'osa pas se réserver le droit de sortir de Paris, mais elle n'arriva pas à constituer cette garde départementale dont, sur la proposition de Buzot, elle avait décrété la formation.

Dans son appréciation de la situation de la République et du régime qui a été pour elle la conséquence du 2 juin, Buzot se rapproche des idées de notre temps. A ses yeux, si la nation avait été plus unie, plus forte dans son action et dans son esprit commun, le mouvement départemental n'aurait pas échoué faute d'accord

et de suite dans son élan, et la République était sauvée. La province a été impuissante, parce que le sentiment de sa dignité lui a manqué avec la force nécessaire pour faire respecter les droits de la nation. C'est l'effet d'une exagération de la centralisation administrative. Buzot ose écrire ces lignes, qui eussent été cent fois plus que suffisantes pour faire tomber sa tête. Après avoir dit : « Tous mes discours, toutes mes démarches, tous mes vœux ont été pour l'union de la République comme pour l'égalité entre les départements, la liberté de tous les citoyens, le bonheur et la gloire de mon pays... » il ajoute en note : « Je ne cherche point à voiler mes opinions. La République en France n'était possible, en supposant les qualités morales qui y manquaient, que sous des formes à peu près semblables à celles du gouvernement américain. » (P. 58.)

C'est à cette condition, d'après lui, que la République pouvait vivre prospère et durable. Mais sa chute était assurée par la *terreur*, qu'il appelle, de son vrai nom, la *contre-révolution*[1]. C'est elle qui, en abattant

[1] N'est-ce pas le nom que lui donne également M. Quinet dans la *Révolution*, ce livre qui, malgré ce qu'on peut lui reprocher, est un des beaux livres de ce temps-ci? — On y reconnaît le langage d'un solitaire désintéressé du présent, d'un penseur qui résume la longue vie de son expérience et qui a tout vu, tout lu, tout senti. Sa parole tantôt monte au lyrisme de l'ode, tantôt se condense dans la précision dogmatique d'une sentence, mais on sent toujours à la couleur et à la chaleur de l'expression le bouillonnement intérieur. Où il y a le plus d'amertume, c'est où l'artiste affecte la sécheresse doctrinaire d'un Machiavel. Ces aphorismes de la perfidie, de la corruption et du despotisme, sortent du plus profond de la colère d'un cœur honnête pour flétrir le triomphe de ce qu'il déteste et venger la ruine de ce qu'il aime. Mais rien ne recommande plus ce livre à notre avis que la vigueur dont l'auteur fait preuve en se détachant de ses propres préjugés et des nôtres. Il faut une vue étrangement perçante pour pénétrer si souvent clair et loin dans nos misères.

Digitized by Google

tous les courages, en flétrissant toutes les vertus, en desséchant toutes les sources du commerce et de l'industrie, en frappant de stérilité les arts et les campagnes, révèle tout pour l'esclavage. « Départements, religion, gouvernement, patrie, tout a disparu; tout est prêt pour un nouveau maître. » (P. 92.) Le proscrit revient dix fois sur cette idée; la lassitude des esprits, l'épuisement du pays, la mobilité du caractère national, lui font apercevoir l'inévitable retour à la monarchie, et il ne se trompe pas sur le moyen qui accomplira cette réaction. Il annonce l'intervention militaire :

« Je ne dis rien des armées, mais notre révolution prouve jusqu'à l'évidence que des soldats gagés, bien qu'ils soient pris dans la classe des citoyens, s'ils sont occupés longtemps de la guerre, finissent par être les fléaux de leur pays et les satellites de leurs tyrans. Nations de l'Europe, gardez-vous des troupes soldées si vous voulez conserver un reste de liberté! » Note de la page 15.
« Nous avons parcouru tous les extrêmes; il faut recommencer le cercle au point où nous l'avions quitté, et le despotisme est là, qui épie le moment de notre lassitude pour nous offrir avec des fers la paix et du pain! » P. 8.

Ce cri fut, jusqu'au 18 brumaire, le cri de la nation : la paix et du pain! Après avoir été ivre de liberté, elle se montrera ivre d'ordre et de bien-être. « Bientôt tu seras réduite à redemander tes honteuses chaînes. Ainsi le veut l'auteur de la nature; on n'outrage pas impunément ses primitives lois, et les crimes des nations, comme ceux des particuliers, ont tôt ou tard leur châtiment nécessaire. »

Quant au proscrit, sa destinée est arrêtée : ce sera l'exil après la vengeance, ou bien ce sera la mort; la mort par sa main d'homme libre dans *cet univers qui n'offre à ses regards qu'un vaste désert où ses amis sont jetés sans sépulture et sans honneur;* — ou l'exil loin d'une terre asservie...

« Ah ! si tel doit être le sort de mon malheureux pays, qu'il ne lui reste que le choix d'un maître entre plusieurs, je n'ai plus rien à désirer qu'un pauvre petit coin de terre en Suisse ou en Amérique. » (P. 9.)

Les violentes critiques de Buzot sont exactement celles que bientôt allait faire entendre, au nom du Comité de salut public, trois jours après le 9 thermidor, aux applaudissements de la Convention, Barère, si longtemps le complaisant de Robespierre :

« Nous avons vu, dans les débris de cette *contre-révolution* dès longtemps préméditée, l'esprit public changé en esclavage et en censure ; l'énergie nationale comprimée avec une atroce violence... C'est à vous de faire disparaître tous les vestiges de cette usurpation de l'autorité nationale, en brisant les liens d'oppression civile qui garrottaient tous les citoyens et effrayaient toutes les consciences, en substituant la justice inflexible à la terreur stupide.

» La terreur fut toujours l'arme du despotisme, la justice est l'arme de la liberté. La tyrannie des opinions, la censure des écrits furent dans tous les temps les symptômes de la perte de la liberté. »

Et après avoir dit que « Robespierre rabaissait la Convention en lui ôtant le plus nécessaire de ses droits, celui de ne laisser la confection des travaux législatifs qu'à des citoyens qui possédaient sa confiance ; qu'il affaiblissait la représentation en l'isolant des comités, en la privant des travaux et en la réduisant à une approbation simple, quand il lui appartient une discussion lumineuse », il émettait cette maxime :

« *La centralisation est bien un moyen de gouvernement, mais la centralisation totale est la monarchie ou le despotisme.* »

Pas une voix ne démentit, ne contesta ces principes ; ils étaient ceux de la Convention tout entière. Buzot avait-il dit, pensé autre chose, dans les souffrances et les colères de sa vie de proscription ? *La terreur est la con-*

Digitized by Google

tre-révolution; — la centralisation totale est le despotisme ou la tyrannie; — la liberté de la presse est la sauvegarde de toutes les libertés [1].

---

§ 3. — LES MÉMOIRES DE BARBAROUX ET SA CORRESPONDANCE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MARSEILLE.

Trois noms sont invoqués avec une particulière affection dans ces courtes pages si fières, si honnêtes, si désespérées; Brissot : « Nous nous moquions quelquefois de sa simplicité, de sa bonhomie, et nous disions en riant : De tous les Brissotins possibles, c'était le moins Brissotin. » (P. 16.) — Pétion, *le bon Pétion,* comme il l'appelle, — et Barbaroux. Brissot était mort : les deux autres furent les compagnons du proscrit.

On sait que Marseille avait pris une part des plus importantes au premier mouvement de la révolution, à ce mouvement qui fut celui de la nation tout entière, tandis que le mouvement contre-révolutionnaire, comme l'appelle Buzot, du 2 juin, fut l'œuvre de Paris seul, qui, au moyen de la concentration des forces, étouffa une action molle, indécise, fractionnée, incapable de concert, et subjugua la province.

Il y a assurément un grand intérêt, quand on veut faire la part de la nation, et non celle d'une ville, si grande que soit celle-ci par l'héroïsme, dans l'histoire de la Révolution, à suivre l'éveil, le développement, la direction de l'élan provincial. Pour apprécier la conduite d'un représentant, il n'est pas d'ailleurs inutile de connaître ses relations avec ses mandataires, d'entendre le langage qu'il leur

[1] « ...La peur comprime tous les cœurs. Otez la guillotine, et à l'instant la liberté de la presse reparaît et les tyrans de la France sont renversés. » Note de la page 33 des *Mémoires* de Buzot.

tient au nom de l'intérêt général, de savoir les instructions qu'il en reçoit dans un intérêt souvent particulier et local, puisque la difficulté comme le mérite de sa tâche est de savoir concilier, dans une mesure réglée par les circonstances, l'intérêt local avec l'intérêt général. Indépendamment de ces motifs, une autre raison encore nous a déterminé à publier la correspondance de Barbaroux avec la municipalité de Marseille. Des écrivains contemporains [1] ont prétendu qu'il était venu sans mission à Paris avant le 10 août, se donnant faussement comme l'agent de sa ville natale, et prenant pour seul guide ses instincts révolutionnaires.

Les lettres que nous reproduisons font connaître et la nature de la mission qu'il avait reçue et le véritable caractère de Barbaroux. Ceux qui ont prétendu le juger à sa jeunesse, à sa parole impétueuse, à son bouillant courage, qu'aucun obstacle n'aurait fait reculer, se sont parfois grossièrement mépris. Cet impétueux jeune homme avait beaucoup de sagacité, de justesse et même de modération relative dans l'esprit. Ces qualités sont surtout sensibles dans la seconde partie de sa correspondance, pendant l'exercice de ses fonctions à la Convention.

Envoyé par la ville la plus ardente dans le sens de la révolution, son premier soin, en arrivant à l'Assemblée, fut de combattre les *ultra* de la république. Son exemple entraina dans la Gironde la majorité de la députation des Bouches-du-Rhône. Toutefois la situation de Barbaroux vis-à-vis de ses compatriotes ne

[1] « Il se trouvait à Paris avant cette époque (avant les élections à la Convention), et prenant, *sans avoir la mission*, le titre de député des Marseillais, il contribua beaucoup à l'insurrection du 10 août. » *Dictionnaire biographique des hommes marquants*, Londres, 1800, 3 vol. in-8°. — Article *Barbaroux*.

tarda pas à devenir difficile. Habitués à marcher toujours en avant, ils le voient tout à coup s'arrêter, entrer en lutte avec les patriotes les plus éprouvés, réputés les plus purs. Quoi! serait-il corrompu à son tour? Comment juger un homme à une si grande distance dans ce gouffre de tentations et de perfidies? Lui, provoquer ouvertement Danton, attaquer Robespierre, l'immaculé, l'inébranlable, l'incorruptible, quelle audace! pour ne pas dire quelle faute! Ont-ils tort d'accuser de trahison, de royalisme ce jeune homme qu'on connaît à peine?... Des doutes de cette nature durent traverser bien des fois l'esprit des républicains sincères de Marseille et causer à Barbaroux de cruels embarras. Pendant qu'à la Convention il fait face à la Montagne, il sent le ravage qu'opère derrière lui, auprès de ses concitoyens, la calomnie adroitement lancée par elle. Il y a un moment où la défiance de ses commettants est telle qu'elle le réduit à se défendre comme un accusé qui se sent condamné d'avance.

Résister aux siens comme on résiste à ses ennemis, pour se dévouer à ce qui paraît être le bien public et le devoir, c'était faire preuve du véritable courage civique, si rare chez nous et surtout dans la jeunesse.

La correspondance de Barbaroux, que nous publions, s'arrête au 25 février 1793. Pour comprendre cette dernière lettre, il faut se reporter à la séance de la Convention du 23 du même mois. Ce jour-là, avait été donnée lecture de l'adresse de la Société de Marseille. Les signataires s'y plaignaient de la sévérité de la Convention à poursuivre les auteurs des *événements* de septembre : « Le décret que vous avez rendu à cet égard, disaient-ils, ne peut être qu'un sujet de dissension entre les représentants et un prétexte pour poursuivre les patriotes les plus purs et les plus républicains. Législateurs, n'ac-

cordez pas ce triomphe aux contre-révolutionnaires, rapportez votre décret! »

L'impunité des massacres, le droit implicite de les recommencer, telle était la condition à laquelle on paraissait offrir aux Girondins une réconciliation qu'ils refusèrent. Tout ce qu'ils ont dit, tout ce qu'ils ont écrit alors et depuis, montre qu'ils connaissaient la grandeur des périls auxquels ils s'exposaient en les bravant obstinément. C'était une lutte désespérée contre le désordre et le meurtre. Si elle fut mal conduite, malhabile, il n'y en eut guère de plus héroïque et dont le dénoûment ait été plus clairement prévu par les victimes.

On pense bien que nous n'avons pas l'intention de retracer ici l'histoire tant de fois faite et encore à refaire du grand combat engagé entre les républicains de la Gironde et les absolutistes du salut public qui aboutit à la journée la plus funeste de notre histoire, à la révolution du 2 juin, le premier exemple heureux de la violation du droit et de la souveraineté nationale [1].

Les députés expulsés par la force devaient être, dans le principe, simplement mis en arrestation chez eux. Puis l'arrestation devint la prison, la prison devint l'accusation capitale, l'accusation la mise hors la loi et la mort.

Les uns se rendirent dans leurs départements, dont ils avaient exprimé les sentiments, défendu les doctrines, afin de s'y associer aux moyens qu'ils paraissaient devoir prendre pour dégager la représentation nationale; les

[1] On trouvera à la fin de cette Introduction dans la *Note C* l'analyse d'un rapport de Brival sur les papiers de Roland, fort curieux à plus d'un titre et surtout par une lettre de Louvet, écrite le 19 novembre 1792, où il indique, dès cette époque, le caractère de la révolution consommée le 2 juin par les clubs de Paris contre les députés de la province.

Digitized by Google

autres restèrent à Paris pour répondre de la pureté patriotique des intentions de leurs amis odieusement calomniés.

Quelques-uns des membres les plus modérés de la Montagne ayant eu l'idée de demander une amnistie pour les députés détenus, Valazé écrivit une protestation énergique contre une grâce qui eût impliqué la reconnaissance d'une faute (5 juin); Vergniaud et ses amis ne demandaient que justice; ils requéraient le châtiment prompt et éclatant des auteurs du 2 juin (6 juin). Barère vint proposer, au nom du Comité de salut public, d'envoyer dans les départements des députés en otage pour la garantie personnelle de ceux qui étaient à Paris en état d'arrestation. Pétion écrivit qu'il croyait cette sûreté inutile, et qu'en ce qui le concernait, il refusait celui qui devait répondre pour sa personne (7 juin). Cependant les intentions des montagnards devenant de plus en plus menaçantes, Pétion, Barbaroux, s'échappèrent. Buzot, dès le commencement de juin, avait gagné Évreux.

Le premier soin des fauteurs de la révolution du 2 juin, après s'être assurés de la personne de leurs adversaires, avait été de s'emparer de leur correspondance. Ils espéraient y trouver des prétextes, une apparence de justice, pour justifier une victoire si odieuse et pour achever d'accabler leurs ennemis. On arrêta donc le courrier Aubert, qui apportait directement au représentant du Rhône les paquets de la poste.

Ces paquets furent ouverts, et par un arrêté du Comité de salut public du même jour, 2 juin, l'impression des papiers qu'ils renfermaient et qui font aujourd'hui partie des archives de l'Empire, fut ordonnée sur la proposition même des membres de la députation du

département des Bouches-du-Rhône. Il n'y a rien dans ces papiers qui ne prouve l'innocence de Barbaroux, le peu de fondement des imputations qui lui étaient adressées. Quelques lettres des officiers municipaux de Marseille témoignent de la parfaite conformité des idées des mandataires locaux et du mandataire central. Elles sont adressées aux citoyens Ch. Barbaroux, Duprat, Toussaint, Durand et Louis Duperret.

Nous lisons dans celle datée du 20 mai :

« ...Nous avons écrit avant-hier une lettre au fidèle et estimable, mais cruellement calomnié, Barbaroux. L'assurance que nous lui donnons de l'amitié et de l'estime de Marseille pour lui et pour son incorruptible collègue Rebecqui, mitigera (nous nous plaisons à le penser) une partie des peines que la scélératesse de nos communs ennemis leur a fait souffrir. »

Dans une lettre du 25 mai :

« Votre estimable collègue Rebecqui est arrivé il y a trois jours, et son retour à Marseille a causé une satisfaction générale; vous jugerez facilement de celle que nous avons éprouvée par ce que vos calomniateurs et les siens nous ont fait souffrir réciproquement.

» ...Nous relisons maintenant toutes les lettres de Barbaroux, nous les apprécions entièrement, et nous voyons dans toutes le patriotisme le mieux senti; nous y remarquons surtout la générosité avec laquelle il a répondu à toutes les calomnies qu'on a débitées sur son compte, et qui ne font que relever aujourd'hui les vertus civiques de tous les députés fidèles à la cause du républicanisme. »

On voit aussi, par cette correspondance, que les amis de Barbaroux regardaient la présence de Philippe-Égalité à Marseille, où il était incarcéré, comme un piége de la Montagne, comme un moyen de provoquer dans la ville des soulèvements maratistes. A Nimes, Rebecqui signale l'arrestation d'un certain nombre de chefs :

« La conspiration était d'assassiner tous ceux qui possèdent et

tous les vrais patriotes, et de s'emparer de tous leurs biens, de même que les femmes et les amis. » Il ajoute : « Amis, soyez tranquilles, la République est sauvée!... Je ne survivrai pas, de même que tous les vrais républicains, sans les avoir exterminés ou vus périr (les scélérats). »

Girard écrit (Marseille, 27 mai) :

« Tâchez, cher Barbaroux, qu'on lève un bataillon pour Paris... Aujourd'hui que les anarchistes sont dans les fers, nous publions partout les peines que vous vous êtes données... Ne m'oubliez pas au sujet du bataillon... Sitôt la proclamation, je m'enrôle... Si je pouvais aller à Paris, gare Legendre et les deux collègues de Lyon; vous savez de quoi ils sont capables, les Montagnards; je ne vous en dis pas davantage. »

Un autre ami de Barbaroux, Allemand aîné, lui écrivait en date du 23 mai, l'an II de la République, et *les premiers jours de la liberté des opinions :*

« ...Notre position est en ce moment très-critique par les piéges qui nous sont tendus par les anarchistes et les intrigants expirants ou à la veille d'expirer tous. Les sections sont en activité, en vigilance continuelle ; rien n'échappe à l'œil perçant du comité général des trente-deux sections, et en dépit de l'intrigue, des intrigants et de toute la *clique maratiste,* Marseille sera toujours la fière Marseille, digne sœur de Rome, la République enfin une et indivisible. »

Suit une liste d'arrestations, l'annonce du châtiment des traitres, des imprécations contre les complices de Danton, Robespierre, Marat, d'Orléans, dont on espère bientôt voir tomber la *chienne de tête.*

« Aujourd'hui on rend pleinement justice à Barbaroux. Marseille chante ce delicieux refrain :

« Barbaroux est notre patron (*bis*)
« Deis Marseillis sa la counquette, etc. »

La mère de Barbaroux était à cette époque auprès de son fils : « Embrasse ta bonne et chère mère, etc. »

Digitized by Google

COUPLET PATRIOTIQUE.

Ah! ça ira,
Ça ira, ça ira,
ous les intrigants à la guillotine.
Ah! ça ira,
Ça ira, ça ira,
Le bon citoyen triomphera,
L'homme féroce périra,
La paix sur nous reposera.
Ah! ça ira,
Ça ira, ça ira,
Tous les intrigants à la guillotine.
Ah! ça ira, etc.
La voix du peuple prévaudra,
La République existera,
Et la clique maratiste
Sous nos coups expirera.
Ah! ça ira, etc.

« Pour le patriote Gorsas. Nous avons chanté ce couplet au Grand-Théâtre et aux Variétés. »

Mais le même jour, de son côté, L. Granet aîné écrivait à son frère le député F. Granet :

« Je profite du retour du courrier extraordinaire, qui sans doute annonce la sortie du maire des prisons, pour t'assurer que, malgré tous les intrigants, la chose publique sera sauvée et que le peuple peut sacrifier quelques victimes; mais la République une et indivisible, *sans fédéralisme*, aura lieu, ou il ne restera à sa place qu'un tombeau. Marseille, 23 mai. »

Ainsi, on le voit, s'il y avait eu tiraillement, hésitation, commencement de mésintelligence entre les corps constitués de Marseille et Barbaroux vers le mois de février et de mars 1793, au mois de mai l'accord se trouvait complet. Il en résulta que les premiers coups de la Convention asservie par la Montagne furent dirigés contre Marseille.

Le 17 juin, des Marseillais, ou plutôt, disent des écri-

Digitized by Google

vains du temps[1], » de prétendus Marseillais, vinrent dénoncer Barbaroux comme un fédéraliste, un contre-révolutionnaire qui, suivant eux, était la cause de toutes les persécutions qu'essuyaient les patriotes du Midi. Thuriot fit un tableau si mensonger de la conduite de Barbaroux et tellement effrayant de la situation de Marseille, qu'il obtint, sans la plus légère opposition, le funeste décret d'accusation qui fut rendu contre son collègue. » Jusqu'alors on s'était borné à une prise de corps; maintenant on tirait le glaive du fourreau.

« Le 19 juin, Bréval, au nom du Comité général, fit mettre hors la loi tous les membres du tribunal extraordinaire créé par les sections de Marseille. Il fut en même temps décrété, sur la motion de Legendre, que tous les patriotes du Midi étaient invités à s'y rendre pour secourir leurs frères. » Appeler les populations en masse à courir sus à des gens mis hors la loi, c'était assurément donner le signal de la guerre civile, en provoquer et en déchaîner les dernières fureurs.

Barbaroux s'était d'abord rendu à Évreux, auprès de Buzot. Il ne tarda pas à partir pour Caen.

---

§ 4. — LES MÉMOIRES DE PÉTION. — VÉRITABLE CARACTÈRE DE L'INSURRECTION DÉPARTEMENTALE EXPRIMÉ DANS LES RELATIONS DES CONTEMPORAINS. — LES REPRÉSENTANTS PROSCRITS A CAEN.

Les *Mémoires* de Pétion donnent de curieux détails sur la situation des représentants du peuple à Caen, sur la part qu'ils prirent à l'insurrection départementale. Ils

[1] *Les Souvenirs de l'histoire ou le diurnal de la Révolution française*, tome I, p. 239.

ne disent rien d'ailleurs qui soit en désaccord avec ce qu'ont écrit de leur côté Meillan, Louvet, Gardenbas, et, de nos jours, un témoin des événements, M. Vaultier, dont les souvenirs ont été publiés avec des notes intéressantes par M. Mancel [1]. En résumant leurs relations, et en les rapprochant de celles de Wimpffen, Puisaye et autres, sur certains points suspectes à bon droit, on arrive à ces conclusions :

L'organisation insurrectionnelle du Calvados est antérieure aux événements du 2 juin, et c'est elle qui a décidé les députés proscrits à se retirer d'abord à Caen. Dans la nuit du 30 au 31 mai, le Conseil du département du Calvados, avec l'assentiment de tous les autres corps administratifs et judiciaires séant à Caen, avait spontanément voté la formation d'une force armée départementale chargée d'assurer à la Convention la liberté de ses délibérations. Le général de Wimpffen, qui avait reçu de celle-ci la mission d'organiser une armée dite des côtes de Cherbourg contre l'Angleterre, accepta le commandement des forces départementales. L'assemblée d'insurrection envoyait dans le même temps des missionnaires propagandistes chargés de rallier à sa cause les départements voisins [2].

[1] Nous signalerons aussi deux études de M. Boivin-Champeaux où l'auteur expose avec sagacité des événements qu'il connaît bien : *Notices pour servir à l'histoire de la Révolution dans le département de l'Eure*, 1864, in-8°; — *Les fédéralistes du département de l'Eure devant le tribunal révolutionnaire*, 1865, in-8°.

[2] L'insurrection de la Normandie était un fait très-grave, parce que nulle part la classe moyenne n'avait plus de lumières, plus de patriotisme, plus d'intérêt à la conservation de l'ordre et à la stabilité sociale. Puisaye en fait l'observation dans ses *Mémoires* (t. II) : « La Normandie étant un pays très-riche, le nombre des propriétaires y est plus considérable que dans les autres provinces, ce qui fait qu'on remarque plus de sollicitude dans l'intérêt commun,

Survinrent les députés. Le mouvement avait été spontané ; il était propre à la province, indépendant de leur influence personnelle. Ils y entrèrent, ils le secondèrent tant qu'ils purent, sans prétendre s'en faire les chefs, sans oser chercher à le diriger, en évitant même avec soin de paraître vouloir le faire servir à leurs vues et à leurs intérêts personnels. On peut trouver cette conduite impolitique, cette réserve excessive et malhabile; mais telle fut l'attitude prise à Caen par les représentants, comme l'attestent les relations des témoins oculaires et des contemporains bien informés. Ce qui n'empêcha pas la Montagne de faire retentir les clubs de déclamations contre l'armée du *roi Buzot*.

M. Vaultier, mort en 1843 doyen honoraire de la Faculté des lettres de Caen, qui avait alors vingt-deux

dans le général, plus de réflexion et de mesure dans le particulier, plus de ces principes qui sont le produit d'une éducation plus soignée... Les assemblées électorales y étaient mieux composées que partout ailleurs... » Mais si les Normands ont plus de moralité politique, ayant plus de lumières, ils ont la tête froide; le calcul, la réflexion calment vite en eux l'effervescence des résolutions généreuses. Robert Lindet adressait au Comité de salut public, sur le premier mouvement de l'insurrection, une lettre que nous avons trouvée dans les cartons des Archives de l'Empire et que nous croyons n'avoir pas encore été publiée. C'est pour ce motif que nous l'insérons ici :

« Je fais part au Comité de salut public que deux citoyens dignes de foi arrivant d'Évreux viennent de m'informer que le citoyen Buzot a comparu à l'assemblée de l'administration du département de commissaires de districts et des autorités constituées ; il a été arrêté qu'on ne reconnoîtroit plus la Convention, qu'on ne recevroit plus ses décrets, jusqu'à ce que les dignes représentants fussent réintégrés, qu'on intercepteroit les lettres, qu'on se saisiroit des caisses du département, qu'on emprisonneroit ceux qui parleroient en faveur de la Montagne, qu'on lèveroit quatre mille hommes pour marcher sur Paris avec les armées attendues du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Inférieure; on a envoyé des commissaires à ces divers départements; on se propose de convoquer les assemblées primaires pour leur proposer ces mesures; on croit

ans, et qui prit une part importante à l'agitation provinciale en qualité de secrétaire d'une des cinq sections de la ville, donne la raison de la conduite des représentants d'après les explications fournies par eux-mêmes : « Ils pensèrent qu'étant parties personnellement intéressées dans l'affaire, il leur convenait peu d'y intervenir à un autre titre, et que, d'ailleurs, l'insurrection étant un fait tout populaire et de localité, c'était à la population et à ses mandataires immédiats qu'en devait appartenir exclusivement la direction. » (P. 18. *Souvenirs de l'insurrection normande.*)

L'insurrection n'avait ni âme ni tête, n'ayant pas de chefs. L'enthousiasme ne tarda pas à s'affaiblir sensi-

que Buzot parcourt quelques districts ; on attend le citoyen Vallée, l'un de nos collègues.

» Il n'y a pas lieu de craindre qu'une armée vienne de ce pays où les têtes sont froides, mais les patriotes vont être persécutés. Le département a à ses ordres et à sa dévotion un bataillon de chasseurs et une partie des dragons de la Manche.

» L'organisation de ces dragons de la Manche a été proposée par le général Wimpfen, adoptée par le comité central de défense générale et par les administrations des quatre départements de la Manche, de l'Orne, du Calvados et de l'Eure. Les officiers, choisis par les corps administratifs de la ci-devant Normandie, sont assez mal disposés. Le commandant de la portion de dragons à Évreux est le citoyen Puisaye ; les patriotes ont réclamé contre sa nomination, je crois que ce seroit une bonne mesure de faire annuler ces nominations et décréter que les officiers seront élus par le corps militaire.

» Le département de l'Eure a fait acheter à Paris les armes et l'équipement ; une partie est déjà arrivée, deux voitures doivent encore partir incessamment ; il seroit nécessaire d'en arrêter le départ ; je ne puis pas fournir de notions sur les fournisseurs ; on a à craindre que les citoyens de l'Eure soient entraînés par des hordes qui arriveroient de Bretagne et des départements de la ci-devant Normandie.

» Le 9 juin 1793, l'an deuxième de la République française.

» LINDET, *député de l'Eure.* »

blement. M. Vaultier parle de la revue passée par M. de Wimpffen sur le Cours-la-Reine, le 7 juillet. J'y étais, dit-il. Nous étions en tout dix-sept volontaires prêts à partir pour Paris. Aussi ne doute-t-il pas qu'il n'y ait une sanglante ironie dans le passage suivant de la lettre de Charlotte Corday à Barbaroux : « J'avoue que ce qui m'a décidée tout à fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez comme j'en étais charmée... »

Nous nous souvenons, nous, qu'étant dans une grande ville, à l'époque des journées de juin 1848, dont nous avons déjà parlé plus haut, parce qu'il est impossible de ne pas être frappé de l'analogie du mouvement départemental à ces deux époques, on fit appel aux hommes de bonne volonté de la garde nationale qui seraient disposés à marcher sur Paris. A grand'peine put-on réunir deux cents noms environ. Sur ce nombre il y avait cinquante défenseurs de l'ordre, cinquante suspects de secrète intelligence avec l'émeute, et cent jeunes gens curieux de se déplacer et d'aller voir Paris. Telle était la province en 1793, telle en 1848; bien moins vivante, bien moins vivace et spontanée en 1848 qu'en 1793, après plus d'un demi-siècle d'étouffement progressif de la vie locale.

Ces événements, Pétion en fut le témoin, et on trouvera plus loin la relation qu'il en a laissée. La société des Carabots dominait la ville. C'est chez elle que les Girondins durent se produire d'abord. M. Vaultier nous donne de curieux renseignements sur cette société, petit club militaire formé au commencement de la Révolution. Voici en quels termes Puisaye, de son côté, raconte dans ses *Mémoires* (tome II, p. 185), la visite qu'il fit à l'assemblée :

Digitized by Google

« ...Nous arrivons à Caen. Je demande d'abord où est le général. On me conduit dans une église où était réunie une assemblée populaire appelée les *Carabots*, nom déjà connu par un double assassinat. Je suis entraîné au bureau, où présidait un des députés fugitifs; on attacha sur la manche de mon habit une pièce d'étoffe sur laquelle était imprimée une tête de mort et des ossements en croix. Je crus voir le crâne du jeune *Belzunce*[1] ou celui de *Bailleul* (*Bayeux*) qui avaient été mis en pièces quelque temps auparavant par la populace et par les soldats. Je trouve enfin M. de Wimpffen; il portait le même signe à son bras. »

Il est impossible de s'occuper de l'insurrection du Calvados sans rencontrer le souvenir de Charlotte Corday. Pétion, dans ses *Mémoires*, exclusivement occupé de lui-même, ne parle pas d'elle; mais il se plaint à plusieurs reprises d'un personnage dont l'importance a fort augmenté pour les biographes de Charlotte Corday, depuis la découverte récente des lettres à lui écrites par l'héroïne. On savait déjà par Wimpffen (voyez p. 229, note citée à la suite des *Mémoires* de Pétion), que ce Bougon avait été en correspondance avec Charlotte, et les lettres trouvées sont probablement celles dont M. Vaultier a révélé l'existence (page 91), celles dont Bougon avait donné autrefois communication à son collègue Mesnil.

Bougon de Langrais, secrétaire général de l'administration du Calvados en 1791, plus tard, après le meurtre de

[1] Belzunce était un major du régiment de Bourbon, en garnison à Caen, qui, dénoncé par Marat comme *aristocrate*, fut massacré par la populace avec des circonstances horribles. Une femme lui arracha le cœur, d'autres trempèrent leurs mouchoirs dans son sang, etc. La part que l'opinion donna à Marat dans ce meurtre rendit son nom exécré, particulièrement de la bourgeoisie de Caen, et contribua peut-être à la résolution que prit plus tard Charlotte Corday, habituée depuis longtemps à entendre attribuer à Marat les plus hideux excès de la Révolution. — Bayeux, procureur syndic, accusé de correspondance avec M. de Lessart, avait été massacré dans les prisons par le peuple en 1792.

Digitized by Google

Bayeux, procureur général syndic, était un jeune homme de manières distinguées et plein d'esprit, dit madame de la Rochejacqueleiu, qui l'a connu. Il présidait l'assemblée fédérée de l'Eure, au moment de l'échauffourée de Brécourt. Mis hors la loi par la Convention, il se réfugia en Vendée et s'enrôla dans l'armée royaliste, faisant preuve en cette circonstance d'une singulière instabilité de principes qui justifie presque les méfiances exprimées par Pétion. Cet homme d'esprit, le seul qu'on ait pu soupçonner, avec quelque apparence de raison, d'avoir inspiré à Charlotte un tendre sentiment, n'avait que vingt-huit ans lorsqu'il fut livré à Rennes *au vengeur du peuple pour être mis à mort.*

M. Vaultier, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, donne des renseignements intéressants sur Bougon et sur quelques-uns des représentants qu'il a connus pendant leur séjour à Caen. Il s'étend principalement sur Barbaroux, duquel l'avait rapproché *une certaine confraternité de goûts littéraires,* plus encore que la confraternité insurrectionnelle. « Physionomie grecque ou romaine, regard d'aigle; avantages extérieurs de toute espèce (seulement un peu trop d'embonpoint), talent oratoire plein de vigueur et de solidité, élocution gracieuse, enthousiasme de poésie et de république; orgueil d'avoir à vingt-huit ans placé son nom, comme il le croyait, entre ceux de Brutus et de Franklin; et avec tout cela, franche et naïve gaieté d'un jeune homme du naturel le plus aimable, voilà ce qu'il faudrait développer et les contrastes à faire ressortir. » On voit, par la complaisance avec laquelle il cite les jugements portés par Barbaroux sur ses compagnons, combien vive et profonde avait été l'impression produite sur M. Vaultier par le Girondin. S'agit-il de Gradet? « homme de bonne taille,

maigre, brun, teint bilieux, barbe noire, figure des plus expressives, » qui s'étonnait des manœuvres déloyales des montagnards contre les fédérés; — Barbaroux de dire : *toujours orateur,* — marquant d'un mot le vice même du parti d'avocats dont la parole ne pouvait plus sauver la cause; — de Louvet, grêle et fluet? Barbaroux l'appelle : *un orateur mesquinement énergique;* — de Gorsas? Barbaroux pour exprimer la laideur : *il est laid comme Gorsas.* Avec son esprit caustique et sa sagacité, il blâmait ses amis et particulièrement Valady de perdre en de graves lectures le temps qu'il aurait fallu donner à l'action : « Pauvre Valady, s'écriait-il, il pâlit sur Denys d'Halicarnasse! » Et Valady répliquait : « Barbaroux! c'est un étourdi sublime qui dans dix ans sera un grand homme! » La mort n'a pas permis de vérifier la justesse de la prévision, mais ce mot révèle l'opinion que Barbaroux avait inspirée à ses amis.

Les représentants durent quitter Caen presque précipitamment après l'affaire de Brécourt ou de Vernon. Jamais bataille plus insignifiante n'eut des conséquences plus considérables, jamais déroute militaire n'entraina une déroute politique plus complète. Ce fut à Brécourt puis à Caen un sauve-qui-peut général.

A qui la faute? Fut-ce à Wimpffen, qui aurait trahi les républicains et qui n'a rien fait pour réparer le honteux échec de son lieutenant? Un historien qui a reçu de lui des communications importantes, entre autres une relation de la bataille que nous avons reproduite plus loin (p. 228 et suiv.), Toulongeon, rapporte que « au moment où Custine alla au secours de Condé et de Valenciennes, toute la ligne des frontières était menacée, partout les ennemis étaient en forces supérieures, et dans ces circonstances l'état des choses, dans l'intérieur de la France (juin

1793), obligeait encore à retirer des troupes des armées pour les porter où de nouveaux ennemis menaçaient. Ce fut alors que Félix Wimpffen écrivit à Custine cette lettre dont on se servit ensuite au procès de l'un et de l'autre : Gardez vos bataillons, chargez-vous des ennemis du dehors, et je me charge de ceux de l'intérieur. » De quels ennemis? Ceux de la Gironde, contre lesquels il devait marcher? ceux de la montagne, qu'il a si mal défendus?

Fut-ce la faute de l'incapable Puisaye, qui abandonna sa petite armée pour aller passer la nuit dans son château de Menilles, et sans avoir pris aucune précaution, sans avoir établi d'avant-postes autour du bivouac et du château de Brécourt, ou les fédérés s'étaient entassés pêle-mêle à moitié ivres? Pétion raconte longuement, d'après le récit que lui en avait fait un de ceux qui s'y étaient le mieux conduits, cette triste affaire (page 132 et suiv.). Ni d'un côté ni de l'autre, on n'avait eu besoin de grandes prouesses d'armes : la démonstration avait suffi, et, sans doute, les uns furent presque aussi surpris de leur victoire que les autres de leur défaite. L'occupation de Brécourt par cet Humbert, celui-là peut-être auquel M. Ponsard a donné le grand rôle du *Lion amoureux*, était loin de justifier l'incroyable éloge hyperbolique qu'adressa la société des Jacobins au héros d'une si facile victoire : « *Continue, et tu seras au-dessus de César!* » Mais n'y a-t-il pas une exagération, en sens inverse, à représenter les troupes venues de Paris comme un ramassis de brigands tremblants de peur et qu'un *seul bataillon de vrais républicains* aurait pu suffire *à chasser à coups de bâtons?* (*Mémoires de Pétion*, p. 156.) De tels propos ne sont que des injures. Tous les partis bien tranchés ont dans les guerres civiles leurs *enragés :* le parti de la modération, du juste milieu, n'en a pas,

et c'est peut-être pourquoi, comme celui de la Gironde, il succombe toujours. — Voici un témoignage bien curieux du courage des Maratistes, non suspect, car il est fourni par un ennemi, par Puisaye lui-même. Cet épisode caractérise parfaitement l'époque. Si la passion de la chose publique n'enfantait pas les mêmes forces que la passion de la chose religieuse et n'armait pas les hommes d'un indomptable mépris de la mort, comment s'expliqueraient les résultats de la lutte soutenue contre l'Europe par la France révolutionnaire?

« Ayant cru voir dans l'obscurité quelques soldats se couler le long des fossés qui bordaient la grande route, j'ordonnai qu'on les poursuivît. On m'en amena deux. C'étaient des dragons de la compagnie que j'avais perdue à Argentan. Ils étaient l'un et l'autre extrêmement jeunes. Je les engageai à nous suivre, ils me répondirent par des injures. Je leur parlai avec douceur, ils me déclarèrent nettement qu'ils étaient résolus de périr pour la Convention. Je leur représentai toutes les atrocités dont cette Convention s'était rendue coupable. Leur réponse fut que ce n'était pas leur affaire; qu'ils avaient trop bonne opinion de moi pour croire que je voulusse leur faire violence, ayant une troupe considérable à mes ordres tandis qu'ils n'étaient que deux; et ils finirent par me prier de les laisser aller, parce qu'on avait besoin d'eux pour se battre contre moi *qui avais déclaré la guerre à la Convention.* Mes instances, celles de mes officiers, les caresses des dragons que cela amusait beaucoup, tout fut inutile. J'avais à ma suite un carrosse vide; je donnai ordre qu'on les y plaçât pour faire route avec nous; en un moment ils ont mis les glaces en pièces et se précipitent par les portières. Je les fais remonter et leur donne des gardes avec ordre de les bien traiter; ce ne fut qu'un combat pendant tout le chemin. Arrivés à Falaise, je pourvois à ce qu'ils reçoivent tous les soins possibles; leur obstination ne fait que s'accroître. Je les oblige à me suivre à Caen; je pensais qu'au milieu de l'enthousiasme général, mêlés avec leurs camarades des autres compagnies, n'entendant parler que dans un sens contraire aux principes qu'ils avaient reçus depuis peu, sans doute ils se modéreraient; point du tout, les discours et les menaces ne purent les persuader ni les modérer. Voyant enfin qu'il fallait un régiment pour garder ces deux enfants, dont le courage d'ailleurs m'avait fort intéressé,

je les fis reconduire où on les avait pris. Ils m'assurèrent, en me quittant, que sur toute leur compagnie il n'y en avait pas un seul qui ne fût aussi déterminé qu'eux. Huit jours plus tôt, j'en aurais fait tout ce que j'aurais voulu. Cet étrange changement fut l'ouvrage de quelques séances du club des Jacobins et des prédications de quelques forcenés sans talent ; car il n'y avait pas à cette époque, à Argentan, un homme à qui on en reconnût même de médiocres. On peut juger par ce trait de ce qu'étaient les autres villes de France où les Jacobins dominaient. » (*Mémoires de Puisaye*, t. II, p. 120 et suiv.)

---

§ 5. — PÉTION, EN 1792, COMPARÉ A JÉSUS-CHRIST. — EXAGÉRATION DE LA RÉACTION.

Les *Mémoires* écrits par Pétion s'arrêtent au moment où l'action insurrectionnelle combinée entre les départements de Normandie et de Bretagne est dissoute et où les représentants se dirigent en fugitifs vers l'Ouest. Les péripéties de cette course douloureuse, qui devait aboutir pour le plus grand nombre à l'échafaud, ont été racontées par Meillan et Louvet, de manière à nous empêcher de beaucoup regretter le récit qu'aurait pu en faire Pétion.

Nous ne pensons pas en effet que ce qui nous est resté des *Mémoires* de Pétion, malgré l'utilité dont ils peuvent être à l'historien des hommes et des événements de ce temps-là, soit de nature à beaucoup relever le crédit du Girondin et comme écrivain et comme penseur, dans l'opinion publique. Cette opinion publique a du reste étrangement varié sur son compte ; on a dans certains jugements d'une récente *Histoire de la Terreur*[1], opposé aux appréciations d'une *Vie de Pétion, maire de Paris*,

[1] Par M. Mortimer-Ternaux, bon livre plein de documents nouveaux, empruntés aux Archives de l'Empire, que l'historien devrait citer plus souvent, entre autres le récit du voyage de Varennes par Pétion.

par J. J. Regnault, publiée en 1792, les deux points extrêmes de ses oscillations. Ah! que ce pauvre Pétion avait donc bien raison de s'écrier, au commencement des *Mémoires :* « Je suis un des exemples les plus frappants de l'inconstance des faveurs populaires. »

En 1791, la France était *folle* de cet homme, ce ne serait point assez dire, amoureuse [1].

« Sous les images de Pétion et de Robespierre la main des individus de tout âge et de tout sexe s'empressait de tracer en gros caractères : *les incorruptibles;* et cette épithète, inscrite sans aucun nom sous le portrait de l'un d'eux placé au salon, faisait écrier à tous les spectateurs : Oh! c'est Pétion ou Robespierre.

« Un citoyen français, dont le nom pour cela seul est digne de recevoir une glorieuse publicité, le brave *Jouant,* écrivit à Pétion pour le prier de baptiser de son nom *révéré,* dit-il, *presque à l'égal de la divinité,* le neuvième enfant que son épouse venait de donner à la patrie. Le modeste Pétion, en se refusant aux éloges que la reconnaissance inspire à son égard, ne peut se soustraire aux douces émotions de la paternité. Après s'être montré citoyen, il se rappelle qu'il est père, qu'il a un fils qui fait son espoir le plus flatteur, et c'est en versant des larmes de tendresse que cet excellent père accorda au sieur Jouant la faveur inappréciable d'ajouter au nom de son fils le beau nom, le nom chéri de *Pétion.*

« Enfant-citoyen! » — s'écrie Regnault, — « puisses-tu ne pas démentir l'augure qui présida à ta naissance; rends-toi digne de ce nom immortel, PÉTION-JOUANT, et donne à la patrie, avec les grandes vertus et les talents du premier, la droiture et la cordialité du second!!! » (*sic.*)

On disait, en juillet 1791, d'après le citoyen Regnault :

« Ainsi la postérité reconnaissante répétera avec transport : *incorruptible* comme *Pétion; inflexible* comme *Robespierre; loyal* comme *Dubois-Crancé; philanthrope* comme *Grégoire; probe* comme *Prieur; intrépide* comme *Buzot; ferme* comme *Rœdrer* (*sic*); *ardent citoyen* comme *Salles; sévère* comme *Camus; honnête homme* comme *Antoine; ferme* comme *Reubel,* et *excellent législateur* et *brûlant du plus pur patriotisme* comme TOUS. » P. 102.

[1] Expressions de M. Michelet en parlant de la popularité du duc de Guise, *le Balafré.*

En 1791, la France a la passion de Pétion; — en 1792, elle en a le culte, l'idolâtrie. Voilà Regnault qui met sur la même ligne Jésus et Pétion, *comme hommes*, ajoute-t-il, sans doute pour ménager la modestie de Pétion :

« Le caractère que nos saintes Écritures donnent au fils de Marie aurait convenu parfaitement au maire de Jérusalem, si cette grande ville eût pu se conserver libre. Tout homme public, chargé de maintenir l'ordre et la paix dans une société nombreuse, ne devrait jamais perdre de vue le jugement de la femme adultère....

» A ce portrait, fait pourtant avant que Pétion fût nommé à cette dignité populaire, ne croirait-on pas qu'on l'a pris pour modèle? Et surtout, par la même raison que Jésus eût convenu pour maire à Jérusalem, Pétion convient pour maire à Paris. L'un et l'autre ont une ressemblance trop frappante pour ne pas s'en apercevoir [1].

» Ce n'est qu'à trente ans que le fils de Marie donna l'essor à toute sa philanthropie, Pétion n'en a pas encore quarante; le premier et le second ont pour partage la douceur et la sagesse de caractère, tous deux ont la même simplicité de mœurs. L'un, en pardonnant à ses bourreaux, agissait comme un sage; l'autre, en parlant aux ennemis du bien public, est semblable à un ange de paix descendu sur la terre pour la félicité des mortels. Pétion et Jésus ont la même éloquence et cet ardent amour de l'humanité qui, dans tous les hommes indistinctement, ne nous montre que des frères. Le fils de Marie n'eut pour antagonistes que les ennemis de son pays, que les grands, que ceux qui vivaient d'abus; le citoyen de Chartres n'en a pas d'autres; ils diffèrent seulement en ceci [2]: Jésus succomba sous les traits de la race sacerdotale, Pétion en triomphera, et sous son ministère, les mauvais citoyens se cacheront, parce que le crime dort là où la vertu veille. » P. 117.

Un an plus tard, le langage des Jacobins s'est étrangement modifié. Nous avons reproduit presque intégralement à la fin des *Mémoires* de Pétion (p. 178 et suiv.) une *Vie de Jérôme Pétion* qui fournit un bien curieux té-

[1] On sent qu'en comparant Jésus et Pétion je n'ai pas regardé le premier comme un Dieu. Je le vois ici comme un Socrate, sous le rapport d'un philosophe, d'un ami de l'humanité, d'un législateur. (*Note* du judicieux *Regnault*.)

[2] Et c'est en *ceci* évidemment que Pétion l'emporte sur Jésus! La vertu de Pétion sera plus *vigilante* que ne l'a été celle de Jésus.

Digitized by Google

moignage de ce soudain changement. Le dieu est devenu l'archange foudroyé, gardant pourtant sur son front, au fond de la chute, le grand caractère des premières et divines vertus. Aujourd'hui, qu'est-ce que Pétion, comme le juge la plus récente histoire de la Révolution? Un type d'homme vulgaire, armé d'une prudence à double tranchant; une sorte de niais majestueux, de bourgeois cauteleux, hésitant entre les partis, trahissant l'ordre en faveur du désordre, et répudiant tous les principes pour une popularité bête à laquelle il ne sait faire que des sacrifices incomplets. Pour coup de grâce, on lui verse sur la tête les incongruités de son *Voyage à Varennes,* et je crains bien qu'on n'y ajoute certaines confidences plus naïves que spirituelles des *Mémoires* que nous éditons.

Prouver que Pétion n'a brillé ni par l'esprit, ni par le tact, n'est point difficile; réduire la hauteur du piédestal où ses contemporains placèrent dans un moment sa statue, ce n'est que justice. Mais Pétion mérite-t-il le mépris qu'on prodigue à sa mémoire? Ses fautes, ses erreurs, son mauvais style, ses aberrations de goût, de jugement, doivent-ils faire oublier la part qu'il a eue à la Révolution, la conduite qu'il a tenue jusqu'au jour où tous ses ennemis, Montagnards et Royalistes, se sont réunis pour l'accabler? Les opinions qu'il a émises à la tribune de la Constituante sur beaucoup de questions, les rapports, traités et dissertations, qui forment trois volumes in-8° publiés en 1792 sous le titre d'*Œuvres de Pétion*, prouvent que si son instruction n'était pas profonde, elle était variée, étendue, et qu'il arrivait assez bien préparé à cette carrière du législateur que tant d'autres ont abordée depuis sans préparation aucune. On peut désapprouver la conduite de Pétion, mais on a tort de l'accuser de tergiversation. Il est ennemi de la

Cour; il la tient en continuelle suspicion; il combat, affaiblit son influence par tous les moyens dont son inimitié, guidée par une prudence avisée, lui suggère l'idée; il pousse à l'établissement de la République. Sur ces points, à tort ou à raison, il ne varie pas, il ne change pas. Les difficultés de sa situation le poussent à des biais qui ne font que courber sa ligne et ne la rompent jamais. Au lendemain du renversement d'un état de choses séculaire, dans ce chaos qui précède la création d'un ordre nouveau, les autorités constituées sont sans force; Pétion n'a pu empêcher les massacres de septembre. Son tort est de n'avoir pas fait tout ce qu'un homme de cœur devait faire, dans sa position, pour y mettre un terme. S'il eût opposé sa poitrine à la pique des égorgeurs, il eût pu succomber; mais sa mort eût sauvé les prisonniers, et il aurait rempli son devoir. Cette faiblesse fut le remords du reste de sa vie. D'ailleurs, elle a été, il est triste de le dire, universelle. Quand le crime atteint des proportions colossales, il semble qu'il n'y ait plus que la réflexion qui puisse relever l'âme et donner une voix à l'horreur dont celle-ci a été saisie. On passe silencieux, ou on se cache devant la Saint-Barthélemy; le lendemain, on la maudit.

Le lendemain des massacres de septembre, la Gironde se mit à les maudire, et Pétion dut les maudire plus hautement que personne, car il se sentait compromis et déshonoré par tout ce sang qu'il n'avait pu arrêter et qui attestait l'impuissance de la magistrature tutélaire dont il avait été investi.

Pétion ne fut ni grand ni petit, ni bon ni mauvais, et cependant il a fait preuve de vertus, en partie négatives, qui devraient être des titres à l'estime de notre temps, si sévère pour lui; il a eu une passion désintéressée de la

chose publique, une fermeté inébranlable dans ses opinions, une probité à toute épreuve. Il a pu faire à la popularité des sacrifices condamnables ; il ne lui a pas fait le sacrifice de ses principes; un jour est venu où il l'a bravée en invoquant le droit de la justice méconnue, le droit de la représentation nationale violée, toutes les lois sacrifiées par la dictature d'une minorité violente. Il a accepté l'opprobre, il est mort au poste d'honneur avec les Girondins.

---

§ 6. — TENDANCE DU RÉPUBLICANISME GIRONDIN AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE PROVINCIALE ET NON AU RELACHEMENT DU LIEN POLITIQUE ET NATIONAL.

Les Girondins rencontrent aujourd'hui à peu près les mêmes adversaires qu'au mois d'octobre 1793. On a même recommencé contre eux le rapport d'Amar, qu'on a trouvé sans doute insuffisant, parce que, ne leur arrachant que la vie, il leur avait laissé l'honneur; et, avec une chaleur d'argumentation au moins singulière, on a essayé de les flétrir en les représentant comme une bande de vauriens uniquement préoccupés du soin de se faire acheter bien cher [1]. Ces accusations ont été formulées en face de ces enfants des proscrits, tous si pauvres, que tous ont été élevés par la charité publique ou par les secours de l'État. D'autres royalistes, parmi les plus modérés, leur reprochent encore le meurtre de Louis XVI. — M. Dupanloup écrit : « Quant à la Gironde, elle a sur les mains le sang de Louis XVI; elle ne s'en lavera jamais. » Mais n'est-ce pas parce que la

[1] Lisez, ou plutôt ne lisez pas le triste, éloquent et outrageusement partial réquisitoire de M. Granier de Cassagnac contre les Girondins, intitulé : *Histoire des causes de la révolution française.*

Montagne ne pouvait voir ce sang qu'elle a fait mourir la Gironde? L'*appel au peuple* n'a-t-il pas été le renvoi au panier de Sanson?

Il faut être logique : ce qui a été la cause de la proscription de la Gironde par les Montagnards ne saurait être équitablement ce qui peut la faire détester par les Royalistes.

Les Royalistes ont de meilleures raisons pour détester les Girondins; les voici :

Les Girondins ont été les premiers et les vrais républicains de la république. Seuls, ils pouvaient la faire viable, parce qu'ils prétendaient l'établir sur le respect des lois, le développement des libertés provinciales, le *droit* rigoureux de la représentation nationale, parce qu'ils étaient disposés à combattre les violences des minorités et la tyrannie des moyens sous toutes ses formes.

Sans doute leur conduite n'a pas été à la hauteur de ces doctrines; elle présente des contradictions, elle manque de suite et d'unité : mais à quelle époque les hommes se sont-ils montrés parfaits? Appelés à prononcer entre les acteurs d'un drame immense, notre sympathie doit se manifester sans doute pour ceux dont la conduite s'écarte le moins de cet idéal de sagesse et de vertu que nous aurions voulu leur voir poursuivre. En 1793, il y a à choisir entre les Montagnards qui triomphent, les Royalistes qui se battent en Vendée, les émigrés qui sont aux frontières, et les Girondins, dont la cause est liée à celle de l'indépendance même de la représentation nationale.

Et ils ne sont pas seulement les opprimés d'une cause juste, dignes à ce titre de pitié et d'estime, ils sont les derniers anneaux d'une chaîne brisée que la démocratie française cherche à renouer.

Digitized by Google

L'histoire de la démocratie française comprend deux périodes. Dans la première, il y a tendance à prendre pour modèle la constitution des États-Unis, à assurer l'exercice de toutes les libertés, à provoquer sur toutes les parties du territoire un développement de vie et d'activité qui fasse de l'existence de la nation le résultat du concours de toutes les aspirations et de toutes les forces vives. Brissot est l'initiateur, les Girondins sont les représentants d'un système où le développement de la vie locale, où ce qu'on a appelé depuis la décentralisation administrative, a pour limites les nécessités d'une forte centralisation politique. Dans la seconde période, après une intermittence de despotisme terroriste et impérial, l'imitation se porte sur les institutions de l'Angleterre; Benjamin Constant est l'initiateur principal, Royer-Collard et les doctrinaires de la Restauration et de la monarchie de juillet sont les représentants de ce système où les liens de la centralisation antérieure sont à peine desserrés pour le jeu des libertés issues des principes de 1789.

Notre constitution actuelle, comme le disait l'Empereur, a pris certaines de ses dispositions à la constitution américaine, certaines autres à la constitution anglaise. Après une longue imitation du système anglais, il est visible qu'aujourd'hui on est disposé à se rapprocher davantage de l'Amérique, à lui emprunter quelque chose de ses institutions provinciales; on voudrait que le corps social eût des articulations comme chez elle, au lieu d'être condamné à marcher toujours d'un bloc et d'une seule pièce, ce qui le rend très-imposant mais non très-solide.

Il est tout simple que ceux qui voient dans le réveil de la vie provinciale la condition nécessaire au jeu des institutions actuelles, à l'exercice intelligent du suffrage universel, à la sécurité du présent et de l'avenir, re-

viennent par la pensée vers l'époque où il y avait encore quelques vestiges d'une vie locale, virtuelle et libre. Le premier mouvement de la révolution de 1789 a été véritablement national. Les cahiers, c'est-à-dire les provinces, auraient fait à eux seuls, sans Paris, tout ce que la révolution a laissé de définitif. C'est l'âge de vigueur de la province. Mais peu à peu la minorité a entraîné la majorité, Paris a entraîné la France. C'est alors qu'au dernier moment la Gironde s'est levée, qu'elle a combattu au nom des droits de la représentation nationale contre la commune et les faubourgs, au nom de la province contre la Convention asservie; elle a été la dernière barrière opposée à ce despotisme qui s'est appelé centralisateur [1]. Voilà comment quand aujourd'hui on veut marcher à l'avenir, on rencontre sur ses pas ces hommes du passé, les Girondins, dont la chute marque le point où la révolution a fait fausse route. Pour reprendre l'œuvre de la révolution, il faut reprendre la route au-dessus de l'embranchement fatal. La Terreur a tout dit : elle a porté les fruits que nous connaissons; mais la liberté.... qu'avait-elle à dire, que lui restait-il à faire lorsqu'elle a été étouffée?

Sans doute, il ne faut point grandir outre mesure les Girondins; ils cherchaient, ils tâtonnaient, ils n'avaient point trouvé, lorsqu'ils ont dû descendre dans la lice de

[1] Ce droit de la Province, il est à toute occasion revendiqué par la Gironde. C'est ainsi que dans sa lettre du 30 janvier 1793, adressée à la municipalité de Marseille, Barbaroux dit qu'il s'est efforcé de faire triompher à la tribune de la Convention *le système conservateur de la République, qui tend à faire reporter dans toutes les parties de l'Empire les travaux qui se font exclusivement à Paris au grand détriment de nos finances.* « Je ne doute pas, ajoute-t-il, que ce nouveau travail n'offre à nos ennemis un nouveau moyen de me proclamer l'ennemi de Paris. »

laquelle ils ne pouvaient sortir vivants. S'ils ne mesurèrent pas bien encore ce qu'ils voulaient, ils surent du moins ce qu'ils ne voulaient pas. Leur mort a été, en quelque sorte, à ce point de vue, une déclaration de principes. Mais cette déclaration de principes, elle ne se trouve pas seulement exprimée implicitement par leurs actes; elle a été formulée expressément par Buzot et Pétion avant de mourir.

---

§ 7. — DÉCLARATION DE PÉTION ET DE BUZOT AVANT DE MOURIR. — ÉPITRE DÉDICATOIRE DE PÉTION A SON FILS.

Nous donnons, à la fin de ce volume, quelques détails sur les derniers temps de la vie des proscrits dont les *Mémoires* forment ce volume. On voit que Barbaroux conserva sa gaieté, sa vivacité méridionale au milieu des plus cruelles épreuves. Buzot avait toujours été sérieux : sa tristesse était le signe extérieur, auquel s'étaient habitués ses amis, d'un mal incurable dont ils avaient pu depuis longtemps soupçonner la cause. Mais une transformation complète s'était opérée chez Pétion; cette impassibilité, ce calme qui ne s'était pas démenti dans les circonstances les plus graves de sa vie politique, si étrangement agitée, avait disparu. Louvet constate un changement effrayant dans son caractère et sa physionomie, naguère sereine et tranquille, qui montrait bien tout ce que le malheureux avait souffert. Bien qu'âgé de moins de quarante ans, il avait la barbe et les cheveux blancs.

Huit mois s'étaient écoulés depuis l'arrivée des proscrits à Saint-Émilion. Des crises intérieures terribles avaient successivement fait disparaître de la Convention et envoyé à la guillotine les popularités en apparence les mieux établies, et Chaumette, et Chabot, et Camille

Desmoulins, et Danton, et tant d'autres. Saturne dévorait l'un après l'autre ses eufants, et Saturne s'était momeutanémeut incarné dans Robespierre, le plus implacable des ennemis de la Gironde. Le temps, qui témoignait chaque jour, par des affirmations sanglantes, la toute-puissance de Robespierre, n'avait apporté aucun adoucissement à la situation des proscrits. Cette situation s'aggravait même par suite des menaces et de nouvelles et rigoureuses recherches dont l'arrivée du jeune Jullien à Bordeaux avait donné le signal. La maison de Guadet et celle de madame Bonquey investies, Salle et Guadet découverts, conduits au supplice, aucun espoir n'était plus possible. Buzot, Pétion et Barbaroux se préparèrent à la mort. On trouvera plus loin le récit de ces événements transmis par un témoin à Louvet (page 495 et suiv.).

Avant de se jeter dans les champs voisins de Castillon où ils devaient mettre fin à leurs jours, Pétion et Buzot avaient remis à madame Bouquey divers papiers qui ont été saisis plus tard, en même temps que les *Mémoires*.

Le plus important est une déclaration, un testament politique signé de Pétion et de Buzot. Il en existe plusieurs exemplaires. L'un, écrit de la main de Pétion, qui nous semble avoir eu la part principale à sa rédaction, porte de nombreuses corrections. Deux autres, sans ratures, sont tout entiers, l'un de la main de Buzot, l'autre de la main de Pétion.

Voici cette pièce capitale, qui n'avait point encore été publiée. Elle appartient aux archives de l'Empire, où on a bien voulu nous en donner communication [1].

[1] C'est un devoir pour nous de reconnaître la libéralité intelligente avec laquelle M. le marquis de Laborde, directeur général des archives de l'Empire, ouvre aux études sérieuses les trésors des archives autrefois fermés à tout le monde, sauf à un petit nombre de privilégiés, et un plaisir de lui en témoigner notre gratitude.

DÉCLARATION DE PÉTION ET DE BUZOT.

(*De la main de Buzot.*)

Avant de terminer nos jours, nous avons cru devoir à nos concitoyens et à la postérité, la déclaration de nos sentiments et les motifs de notre conduite.

Les maux que le despotisme a faits à la terre nous ont inspiré de bonne heure la haine des rois.

Il nous a toujours paru absurde et avilissant pour l'espèce humaine que le sort de plusieurs millions d'hommes dépendît de la volonté et de la passion d'un seul.

Il nous a paru révoltant et dangereux que l'individu hérità du droit de commander en souverain à ses semblables.

Le système de gouvernement, le seul, pour ainsi dire, qui depuis des siècles pèse sur le monde, nous a paru la source principale des erreurs, des préjugés et des malheurs qui désolent et dégradent les hommes réunis en société.

Dès le commencement de la révolution, nous avons conçu l'espoir de voir anéantir ce funeste et criminel système.

Nous avons constamment travaillé à remplir cet objet de nos vœux le plus cher.

La destruction de la royauté était une suite de la déclaration des droits et des principes proclamés par l'Assemblée constituante.

Nous avons défendu, autant qu'il a été en notre pouvoir, ces principes éternels puisés dans la raison, dans la morale et dans la justice.

C'est sur ces bases que nous avons voulu établir une liberté sage et durable.

Nous nous sommes montrés aussi invariablement les amis de cette liberté, que les ennemis irréconciliables de la licence.

La conduite que n'a cessé de tenir la cour a précipité encore la chute de la royauté, et a porté nécessairement la nation vers une autre forme de gouvernement.

Quelque fût notre désir de voir la République s'établir en France, si le roi eût voulu sincèrement la Constitution acceptée par le peuple, s'il lui eût donné une activité salutaire, s'il lui eût imprimé sa direction naturelle, nous n'en eussions jamais troublé la marche.

Le roi en a voulu une qui le conduisait rapidement au pouvoir absolu ; nous en avons voulu une autre qui s'accommodât uniquement au régime de la liberté.

Le roi, pour réussir dans son projet, a cherché à séduire, à attirer la masse du peuple à lui par la fourberie et la corruption ;

Digitized by Google

nous avons cherché à l'attacher à la bonne cause par la vertu, par la force de la vérité et des principes.

Nous avons perpétuellement prêché au peuple les plus saines maximes de la morale et de l'honnêteté, et nous n'avons négligé aucune occasion de lui inspirer des sentiments nobles et généreux.

Nous l'avons vu grand dans les beaux jours de la liberté renaissante ; il a supporté avec courage les sacrifices qu'il a été obligé de faire ; nous l'avons admiré, loué, encouragé.

Nous avons toujours pensé qu'il aurait toujours continué à se rendre digne de la liberté, si de vils flatteurs, si des hommes pervers n'avaient pas mis tout en œuvre pour l'égarer.

Nous avons daté la perte de la morale à l'époque du 2 septembre, elle a décliné alors d'une manière sensible ; c'est aussi à cette affreuse journée et à ses suites que nous avons attribué les malheurs de la France.

Il a été évident pour nous que ces jours de crime ont élevé aux places les plus importantes des hommes qui auraient toujours croupi dans les sentiers de la bassesse et du crime.

Il a été évident pour nous que ces hommes se sont coalisés, qu'ils ont formé une faction faible dans l'origine, qui s'est fortifiée et agrandie insensiblement par les moyens les plus odieux, et qui enfin, à force d'audace et de forfaits, est devenue dominante.

Il a été évident pour nous que ces hommes emploient contre la liberté des sociétés qui en avaient été d'abord les plus fermes soutiens, que chassant successivement de leur sein les hommes à talent et les gens de bien qui leur portaient ombrage, ces écoles de morale et d'instruction étaient devenues des écoles de calomnie et des instruments aveugles et dangereux entre leurs mains coupables.

Il a été évident pour nous que ces hommes avaient formé le projet de dissoudre et d'avilir la Convention nationale, qu'ils ont suivi ce plan avec une audace et une opiniâtreté imperturbables ; que pour le faire réussir ils ont employé toutes les manœuvres imaginables, ils ont marché de crime en crime, de conspirations en conspirations, qui sans cesse découvertes ont été sans cesse impunies.

Nous avons fait des efforts constants pour arrêter les progrès de cette faction liberticide, pour faire dominer les principes qui avaient commencé la Révolution, pour repousser cette foule de décrets désastreux, fruits de l'ignorance et de la perfidie, pour empêcher ces actes de tyrannie et d'oppression dignes des Néron et des Caligula, ces meurtres, ces pillages, ces proscriptions, ces violations de domicile et de propriété, ces arrestations arbitraires, ces supplices et ces atrocités de tout genre qui ont couvert la France de

Digitized by Google

deuil ; mais la *faiblesse* d'une partie de nos collègues, mais le silence et la stupeur de la nation ont aggravé de plus en plus le mal, en enhardissant les scélérats, et il est parvenu enfin à ce degré qu'il n'a plus été en notre pouvoir d'arrêter le torrent, et que nous nous sommes trouvés dans l'impuissance absolue de nous opposer à la marche et aux desseins des ennemis de notre patrie.

Nous n'avons jamais voulu faire usage que des armes de la raison, et nous avons été vaincus par les armes de l'intrigue, par la violence et la calomnie.

Nous avons dédaigné une fausse popularité qu'il nous était si facile d'acquérir. Nous nous sommes exposés à la haine, à l'ingratitude et aux persécutions du peuple pour le servir. Nous avons préféré notre conscience à la renommée, et le sentiment de nos devoirs à une vaine gloire et aux applaudissements d'une multitude égarée.

Nous avons été tentés plusieurs fois de donner notre démission, et nous avons toujours été retenus par l'idée que nous ne devions pas quitter notre poste.

Victimes du complot qui a mis le comble aux excès de ces hommes affreux, et qui a éclaté le 2 juin, nous avons vu avec joie que la nation sortait de la léthargie pour se venger de l'outrage qui lui était fait dans la personne de ses représentants.

Retenus captifs par la violence, nous avons brisé nos fers, nous avons échappé à la tyrannie et aux poignards des assassins, convaincus que tous les moyens de fuir l'oppression sont légitimes.

Nous nous sommes retirés dans les départements qui offraient l'asile le plus sûr, attendant avec impatience le grand jour de la justice nationale, demandant sans cesse à être jugés par la nation, et voulant traîner devant ce tribunal auguste les scélérats qui nous avaient aussi indignement persécutés, qui plongeaient la nation dans la plus horrible anarchie, et de l'anarchie dans le despotisme, en lui parlant sans cesse de liberté.

Nous n'avons jamais tenté de nous rendre personnel le mouvement sublime et national des départements, dans l'opinion intime où nous étions, que ce serait dégrader une aussi grande cause et la faire dégénérer en querelle de parti.

Nous avons vu avec douleur qu'il n'y avait ni ensemble ni concert dans ces mesures de résistance à l'oppression, et que les tyrans de notre patrie, réunis en un point central, avaient un avantage immense sur des partis épars, divisés, agissant isolément.

Notre douleur s'est accrue lorsque nous avons vu la faiblesse, la lassitude, l'égoïsme, la mésintelligence et la corruption, détruire insensiblement les élans généreux qui avaient armé toute la France.

Tant que la liberté n'a pas été entièrement désespérée, nous

n'avons pas voulu abandonner sa cause ; nous nous sommes exposés à tout pour la défendre, errants sans cesse dans notre infortunée patrie à travers mille fatigues et mille dangers, partout persécutés, et supportant toujours avec courage notre position.

Il nous eût été facile de passer en Angleterre, dont les côtes étaient à notre proximité ; nous n'avons jamais voulu donner ce nouveau moyen de calomnie à nos ennemis ; et nous avons préféré le séjour d'une patrie ingrate, où nous étions exposés chaque jour à perdre la vie, à la jouissance de la tranquillité et de la liberté chez un peuple armé contre la France.

Non-seulement nous n'avons cherché aucun moyen de sûreté personnelle chez ce peuple, mais nous nous sommes refusés à l'ouverture qui nous a été faite de négocier avec lui à une époque où nous étions le plus en butte à la persécution, et où il nous restait le moins d'espérance d'y échapper.

Nous pensons donc que notre vie politique dans la révolution est exempte de tous reproches, et nous portons à nos ennemis le défi le plus formel de prouver contre nous aucun fait qui non-seulement blesse la délicatesse, mais dont un homme de bien ne puisse s'honorer.

Maintenant qu'il nous est démontré que la liberté est perdue sans ressource, que les principes de la morale et de la justice sont foulés aux pieds ; qu'il n'y a plus à choisir qu'entre deux despotismes, celui des brigands qui déchirent le sein de la France et celui des puissances étrangères ; que la nation a perdu toute sa dignité et son énergie, qu'elle est aux pieds des tyrans qui l'oppriment ; que nous ne pouvons plus rendre aucun service à notre pays ; que loin de pouvoir faire le bonheur et la consolation des êtres qui nous sont le plus chers, nous attirerons sur eux, tant que nous existerons, la haine et la vengeance et le malheur, nous avons résolu de quitter la vie et de n'être pas témoins de l'esclavage qui va désoler notre malheureuse patrie.

Nous vouons au mépris et à l'exécration de tous les siècles, les vils scélérats qui ont détruit la liberté et plongé la France dans un abîme de maux.

Nous recommandons notre mémoire aux gens de bien et aux amis de la vérité et de la liberté. F. N. L. Buzot. Pétion.

Outre cette pièce, — dont on admirera peut-être avec nous la dignité sombre et austère, car ici les paroles sont des actes attestés par la souffrance et par la mort, — outre le manuscrit de ses *Mémoires*, Pétion avait laissé

une lettre adressée à son fils [1], alors âgé de dix à douze ans environ. Il est parlé d'un manuscrit où *il a tracé l'esquisse de ses malheurs*, d'un manuel dans lequel il a déposé les fruits de son expérience, les règles de conduite à suivre dans le monde. Nous ne savons ce que ce manuel a pu devenir. — Le titre que porte l'adieu adressé par Pétion à son fils est en rapport avec l'enflure de certains passages.

Épître dédicatoire à mon fils.

Cher enfant, objet de mes plus chères espérances, consolation de mes jours, pauvre enfant, que vas-tu devenir? Peut-être, hélas! ne reverras-tu jamais ton père, ce père qui te chérit, qui t'adore, qui voulait veiller sur tes jeunes ans, te servir de guide et d'appui... Puissent les scélérats qui m'ont persécuté ne pas faire retomber sur toi leur colère! je ne te laisse rien qu'une mémoire sans tache. Le faible héritage que je possédais a été la proie de ces brigands. L'ingratitude, l'injustice et les malheurs de toute espèce ont été le prix des services que j'ai rendus à mon pays. J'ai tracé ici l'esquisse de ces malheurs. C'est à toi à qui je l'offre; apprends par mon exemple à supporter avec courage l'adversité. J'ai bien souffert. J'aurais souffert encore davantage sans me sentir accablé par

[1] Ce fils est celui que madame Roland a trouvé renfermé à Sainte-Pélagie avec sa mère. Elle lui enseignait l'anglais et lui faisait lire Thompson (voyez *Mémoires*, pages 294, 302, de notre édition). Cette lettre, enfermée dans les cartons du comité du Salut public, n'est pas parvenue à celui à qui elle était adressée. Peut-être aurait-elle eu une influence salutaire. Le fils de Pétion était en 1823 officier de cavalerie, il vint alors à Chartres vendre le dernier reste du médiocre héritage paternel. Quant à madame Pétion (Louise-Anne-Lefebvre), la consolidation du tiers avait réduit sa pension à 666 fr. 66 c., dont elle jouissait au commencement de ce siècle. A partir de cette époque, nous perdons sa trace, que nous retrouverons peut-être. La malheureuse destinée de Pétion a entraîné plusieurs de ses proches, entre autres sa belle-mère, madame Lefevre, condamnée à mort au mois de septembre 1793, pour propos royaliste, son parent Joseau, chef des bureaux de la mairie, guillotiné le 8 thermidor. Un neveu de Pétion, son secrétaire particulier à la mairie, M. Périer de Trémemont, ancien conseiller référendaire à la cour des comptes, n'est mort qu'en 1856.

mon sort. L'homme de bien, au milieu de l'infortune, a des consolations et des jouissances inconnues au méchant, même au milieu de la prospérité.

Mon ami, ne te laisse jamais abattre par les événements. Rends-toi le plus que tu pourras indépendant des hommes et des choses; fais-toi peu de besoins, c'est le plus sûr moyen de parvenir à cette indépendance; sois tempérant pour être fort; sois tempérant pour être maître de toi. Aie de l'austérité dans les mœurs, de la fierté dans le caractère; sois ouvert, franc et généreux. La souplesse dans les manières, la dissimulation et la flatterie te feraient plus de partisans, t'ouvriraient plus facilement le chemin des honneurs et de la fortune; mais dédaigne ces moyens d'esclaves, tu plairas à moins et tu conserveras le sentiment de ta dignité.

Compte peu sur l'amitié; compte peu sur la reconnaissance; les vrais amis sont rares, et les bienfaits font presque toujours des ingrats.

Fais le bien pour le bien, fais-le parce que tu es homme; sois humain et généreux, esclave de ta parole, inébranlable dans tes principes; préfère être trompé à jamais tromper les autres; aime la liberté par-dessus tout.

Une pensée qui doit être souvent présente à ton esprit, c'est que tu n'as qu'un instant à vivre; je ne puis pas t'exprimer combien cette pensée est consolante, combien elle élève l'âme, combien elle met l'homme au-dessus de toutes ces petites passions qui le dégradent et le tourmentent; combien elle lui fait regarder avec dédain toutes ces frivolités dont il est si jaloux, objet éternel de ses recherches et de ses peines! combien elle adoucit les maux qui assiégent notre existence! L'habitude de penser à la mort la fait envisager de sang-froid, et un des plus grands triomphes que l'homme puisse remporter sur lui-même est d'apprendre à mourir.

Mon ami, je n'entreprends pas de te tracer ici les règles de la conduite que tu dois tenir dans le monde, je te jette en passant quelques idées générales, simples et élémentaires. Tu trouveras dans mes papiers un manuel que j'ai fait pour ton usage. J'ai déposé dans ce petit ouvrage les fruits de ma faible expérience, je souhaite qu'il te soit utile.

Je termine par un vœu le plus ardent de mon cœur que je te charge d'accomplir. Des hommes infâmes m'ont persécuté avec l'acharnement le plus féroce; foulant aux pieds toutes les lois sociales, ils ont mis ma tête à prix, ils ont eu la scélératesse de faire égorger mes amis par des bourreaux, ils ont commis un forfait bien plus grand encore, ils ont anéanti la liberté et opprimé la patrie sous un joug sans exemple dans l'histoire d'aucun peuple. Venge-moi, venge mes amis, venge ton pays.

Digitized by Google

Je n'ai consenti à vivre quelques instants que pour voir ces scélérats périr dans les supplices, ou, s'ils échappaient au glaive vengeur des lois, pour les immoler de mes propres mains à la justice divine. Le plus grand de mes tourments serait de penser que tant de forfaits fussent impunis ; la vengeance est ici le plus sacré des devoirs. Le pardon serait l'acte le plus criminel. Garde-toi de te laisser surprendre par cette apparence de grandeur attachée à l'oubli des offenses, il n'y a point de grandeur à être injuste, la justice est la vraie vertu; autrement les méchants seraient donc sur la terre les seuls qui jouiraient tranquillement du fruit de leurs crimes; un dédain coupable ou une fausse générosité les mettrait à l'abri des peines attachées aux forfaits, tandis que l'homme de bien aurait tout à souffrir ! Loin de nous cette doctrine détestable, désolante, favorable au crime et fatale à l'innocence !

Mon fils, ou les bourreaux de ton père et de ton pays seront livrés à la sévérité des lois et expieront sur l'échafaud leurs nombreux attentats, ou tu as l'obligation d'en délivrer ton pays.

Ils ont brisé tous les liens de la société ; leurs crimes sont de telle nature qu'ils sortent de toutes les règles ordinaires. Ce sont des monstres dont chacun est autorisé à purger la terre.

Par un décret inouï jusqu'à nos jours, et qui fait frémir d'horreur, en mettant hors la loi mes amis et moi, et en transformant chaque citoyen en bourreau pour nous assassiner, ils nous ont isolés de la société, ils ont rompu tous les engagements entre eux et nous, il n'est plus resté que le droit de la nature ; tu es moi ; tu est donc autorisé à user de ces droits contre eux.

Mais s'il reste encore quelque ombre de justice sur la terre, si des tribunaux s'emparent de ces cannibales, laisse alors agir la loi, fais plus, demande que la loi agisse avec les formes tutélaires qui lui appartiennent, que ce ne soit point par des commissions militaires que ces monstres soient jugés ; qu'on n'imite pas l'horrible exemple qu'ils ont donné en faisant égorger tant d'innocents au gré de leurs caprices, par des juges de sang qui leur étaient vendus !

Mon ami, je ne suis plus inquiet sur l'accomplissement de mon vœu, je te l'ai énoncé, il sera rempli, je mourrai tranquille.

Sois plus heureux que moi.

On voit que le sentiment qui domine dans cette lettre, qui l'a inspirée et fait écrire, est moins le regret de la vie, moins le déchirement de l'affection paternelle que le désir de la vengeance. Qu'on prenne les *Mémoires* de

Digitized by Google

Barbaroux, de Buzot, de Louvet : on retrouvera le même cri de vengeance, la même injonction adressée par l'ami à l'ami, par le père au fils : Venge-moi, venge-nous! Quelle joie Louvet, Barbaroux, Pétion éprouvent à se dire qu'ils laissent un fils! Par la pensée, ils s'emparent de l'enfant; ils le voient grandir; ils mesurent chaque jour ses forces; ils injectent leur haine dans ses veines, dans son regard; et quand son bras a la vigueur nécessaire, ils mettent dans sa main un glaive aiguisé sur la pierre de leur tombeau. Ils sont bien certains que cette main frappera et les vengera. O dernière illusion de l'amour paternel! Elle leur tient lieu de la confiance dans la Providence, de la foi dans l'immortalité de l'âme. Le bras de leur fils leur paraît une plus sûre garantie du châtiment de leurs ennemis que la lente justice de Dieu. Excusons-les de s'être enivrés de cette vapeur des folies paternelles, puisqu'elle a adouci pour eux l'amertume de la mort. Mais l'histoire, qui prouve la vanité de ces espérances, montre l'action qui supplée à la défaillance des hommes aussi bien qu'à la faiblesse de leurs résolutions. Les fils des Girondins n'ont pas vengé leurs pères, et leurs pères cependant ont été vengés.

NOTES DE L'INTRODUCTION.

Note A. — *Note sur les portraits gravés des représentants Pétion, Buzot, Brissot et Barbaroux.*

Le département des Estampes de la Bibliothèque impériale possède le plus grand nombre des portraits gravés de ces conventionnels. Il n'y aurait aucun intérêt à en donner la minutieuse description. Nous nous bornerons à indiquer les meilleurs et ceux que M. Adrien Nargeot a reproduits dans la planche qui figure en tête de ce volume.

Digitized by Google

De *Buzot*, — les portraits qui paraissent faits avec le plus de soin et de garanties de ressemblance sont ceux de Bonneville, gravé par Mariage; — de Lambert, gravé par Coqueret; — de Vérité. Ce dernier, la tête vue de trois quarts, passe dans la famille de Buzot pour être de tous le plus fidèle. Les quatre vers suivants figurent dans un cartouche au-dessous du portrait placé dans un médaillon :

Ce zélé défenseur de notre liberté,
Modeste, ferme, intact, ardent pour l'équité,
Buzot, pour le bien peindre il faudra qu'on le nomme
Fidèle ami des droits de l'homme.

Ayant déjà fait graver pour notre *Étude sur madame Roland* le plus remarquable assurément des portraits de Buzot, un petit chef-d'œuvre de peinture élégante, nous avons donné à reproduire, pour faire partie de la planche ci-dessus, un dessin très-fin au crayon de mine de plomb signé *Labadye* (*Portraits des députés*, t. 1, Nf. 62, a).

De *Brissot*, — nous ne connaissons que deux bons portraits : celui de Bonneville, gravé par F. Maviez, tête tournée à gauche, vue de trois quarts, — et celui gravé en 1792 par Chrétien, inventeur du physionotrace. C'est ce dernier que nous avons fait graver.

De *Barbaroux*, — il n'existe pas un portrait passable, un seul qui donne la moindre idée de la beauté de celui que madame Roland comparait à l'Antinoüs. Le portrait même que Bonneville a publié dans sa Collection, qui en renferme tant d'autres intéressants, ne vaut rien. Le premier portrait bien ressemblant et bien gravé de Barbaroux sera le nôtre, fait sur une miniature charmante conservée dans la famille du Girondin et que son fils, le sénateur O. Barbaroux, auquel nous avons tant d'autres obligations [1], a bien voulu nous autoriser à reproduire.

De *Pétion*, — le moins remarquable des quatre Girondins, mais dont la personnalité résume la Révolution tout entière, à un moment décisif, les portraits abondent, et nous n'avons eu que l'embarras du choix, d'autant plus que presque tous ont dû ressembler, car tous reproduisent la même physionomie sereine, ouverte, mélange de majesté et de *prud'homie*. En voici une énumération sommaire, utile à qui voudra écrire l'histoire de la popularité de Pétion :

[1] Nous n'avons pas moins d'obligations à son petit-fils Charles Barbaroux, juge au tribunal de la Seine, qui porte dignement un nom dont son père a soutenu et fortifié l'illustration par les travaux et les services publics de sa longue carrière.

Digitized by Google

Gérôme Pétion de Villeneuve, né à Chartres le 3 janvier 1756; député du bailliage de Chartres à l'Assemblée nationale de 1789, Gros *delin.;* Voyer *sculpsit.* Portrait de profil, tourné à droite, d'une médiocre valeur; — *Le même; Maire de Paris,* etc.; Pointeau *sculpsit.* Profil tourné à droite. Joli portrait; — *Le même;* dessiné par Jules Guérin, gravé par Fiesinger, profil tourné à gauche. Joli portrait; — *Le même;* beau portrait gravé en Allemagne d'après celui de Guérin; — *Le même;* trois quarts, tourné à droite. Portrait gravé à Rotterdam; — *Le même;* portrait fait au plus beau temps de sa popularité: *Jérôme Pétion de Villeneuve,* ex-député de Chartres à l'Assemblée nationale constituante; élu le 16 novembre 1791, maire de Paris, à la majorité de 6,708 voix sur 10,632 votants; tête presque de face, tournée un peu à gauche, encadrée dans un médaillon entouré de deux branches entrelacées, l'une de chêne, l'autre d'olivier; au-dessus, une couronne civique; de chaque côté, le faisceau surmonté de la hache et du bonnet rouge; au bas, pêle-mêle, des emblèmes divers: draperie fleurdelisée jetée sur un lion, bêche, caducée, balance, coq gaulois, pélican nourrissant ses petits de son sang, tablettes portant des numéros qui renvoient aux légendes suivantes: 1° Celui qui rejette l'or des *tyrans* est libre; 2° *Si fractus illabitur orbis, impavidum ferient ruinæ;* 3° S'assure-t-on sur l'alliance qu'a faite la nécessité? 4° *Summus legum servi ut liberi vivamus.* Pétion est en costume de maire avec l'écharpe tricolore. Ce portrait est assez bien gravé à la manière noire. Perignon *delin.;* L. Campion *sculpsit;* — *Le même;* trois quarts, tourné à droite. Portrait en médaillon surmonté d'une banderole et de la cocarde nationale. C'est celui dont notre dessinateur s'est le plus inspiré.

Péthion de Villeneuve, député du bailliage de Chartres à l'Assemblée nationale. *Collection des Amis du Peuple;* — *Le même;* en médaillon; au-dessus, une palme et la cocarde; au-dessous, *Jérôme Pétion,* député de Chartres à l'Assemblée nationale en 1789, élu président le 4 décembre 1790; président du tribunal criminel du département de la Seine; dédié et présenté par Le Vachez père et fils à la *Société des Amis de la Constitution* à Paris, *aux Jacobins et à toutes les Sociétés affiliées le* 10 *octobre* 1791. Ce joli portrait enluminé, de la collection des portraits de la Bibliothèque impériale, montre le personnage tourné à droite, presque de face; les cheveux paraissant blancs, sont bien plantés, rejetés en arrière. Dans le portrait suivant et dans quelques autres, la tête est poudrée; — *Le même;* M. Péthion de Villeneuve, député de Chartres à l'Assemblée nationale, élu président le 5 décembre 1790.

Digitized by Google

Son génie animé d'un zèle invariable
Apprend à l'homme libre à jouir de ses droits.
Il abat l'injustice... il relève les lois...
Voilà l'ami du peuple, et c'est le véritable. P. BERAINVILLE.

A Paris, chez madame Bergny, marchande d'estampes de madame Lamballe; — même portrait, imprimé en couleur; — *Le même;* profil tourné à droite; Pétion est en costume de maire. Joli portrait très-finement gravé, comme tous ceux du même artiste; dessiné par Fouquet, gravé par Chrétien, inventeur du physionotrace, Cloître Saint-Honoré, à Paris, en 1792; — *Le même,* en costume de maire; manière noire; dessiné par Laplace, gravé par Coqueret. *De la collection générale des portraits de MM. les députés à l'Assemblée nationale,* chez Le Vachez; — *Le même;* Sandoz *del.;* M. L. S. De Cernel *sculpsit;* au-dessous du portrait en médaillon, on voit le miroir de la Vérité qu'un serpent entortillé autour du manche cherche à mordre; — *Le même;* profil tourné à droite; portrait imprimé en couleur, sans nom de graveur, *dessiné d'après nature;* — *Le même;* autre portrait en médaillon, assez grossièrement fait, sans nom de graveur; — *Autre,* format Cazin; médaillon surmonté d'une palme civique : *Péthion;* sans nom de graveur; — *Le même;* médaillon, tourné à gauche; portrait gravé au pointillé; Pétion est en costume de maire :

Des droits du citoyen arborant la bannière,
Il fit les premiers pas, répandit la lumière;
Par son avis au peuple et ses ardents travaux,
Il sauva la patrie en découvrant nos maux.

Dessiné d'après nature, gravé par Vérité; — *Le même portrait,* sans les vers, avec la mention de *député à la Convention de* 1792 qui manque au précédent; — Voici un autre portrait, un des meilleurs, du député du département d'Eure-et-Loir à la Convention nationale; profil tourné à droite; E. B... *delin.* (Bonneville), G... *sculpsit;* — *Le même personnage,* avec la mention de député à la Convention; profil à gauche; à Paris, chez Basset. — Le portrait suivant, à la manière noire, est des plus curieux; Pétion est en maire, dans un médaillon, trois quarts peu prononcé, tourné à droite. L'auteur n'a pas eu le temps de le terminer pendant l'élévation de Pétion, mais il ne l'a pas moins publié bravement, et philosophiquement, avec les quatre vers ci-dessous, bien différents de ceux qu'il y aurait mis six mois plus tôt :

JÉRÔME PÉTION.

En deux mots, voici mon histoire :
Dans Paris j'étois adoré;
Tout y retentissoit de mon nom, de ma gloire;
Aujourd'hui je suis abhorré.

Jérôme Pétion lui-même n'aurait pas mieux dit que le graveur anonyme, puisque c'est dans ces termes, ou à peu près, qu'il commence ses *Mémoires*.

Nous ne mentionnons pas, bien entendu, les portraits faits après la mort de Pétion, ou même ceux qui, faits de son vivant, manquent de toute valeur artistique.

NOTE B. — *Note biographique sur Buzot.*

Dans un volume aussi compacte que celui-ci, la place nous manquait pour tenter d'écrire une biographie complète de Buzot. Mais nous devions mettre sous les yeux du lecteur les renseignements intéressants qu'il nous a été possible de recueillir sur ce personnage. A l'appel que nous avons fait aux compatriotes de l'ancien représentant de l'Eure, il a été répondu avec un empressement dont nous ne saurions nous montrer assez reconnaissant. Nos remercîments doivent s'adresser d'abord à M. Papon, dont l'amicale et sagace sollicitude a procédé sur les lieux mêmes à une exploration minutieuse des moindres vestiges du Girondin : copies d'une reconnaissance du contrat de mariage de Buzot, de l'inventaire des meubles de Buzot pour la vente des biens ordonnée par la Convention; copie des jugements intervenus après la mort du Girondin entre ses héritiers et sa veuve, etc., — nous lui devons tout, puisque c'est lui qui nous a valu les bienveillantes communications de MM. Huet, maire d'Évreux, président honoraire; Périal, chef de bureau à la mairie; Chassant, archiviste paléographe, auxquels nous adressons l'expression sincère de notre gratitude. Enfin, lorsque nous pensions avoir rassemblé toutes les épaves, hélas! bien peu nombreuses, de cette vie brisée par l'ouragan, un ancien conseiller d'État, M. Germain, avec la plus aimable obligeance, nous a transmis une table historique de la vie de Buzot que nous n'avons eu qu'à compléter avec les notes extraites des registres de la municipalité par M. Périal, les renseignements recueillis par notre ami Papon, et le curieux ouvrage déjà rare qui a pour titre : *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Évreux*, 1740-1830, Évreux, 1850, in-8°.

Voici l'énumération des faits que nous donne le dépouillement de ces divers documents :

BUZOT (François-Nicolas-Léonard) était né à Évreux, paroisse Saint-Nicolas, le 1er mars 1760 (date prise sur l'acte de l'état civil), de François Buzot, procureur au bailliage et siége présidial d'Évreux, et de dame Marie-Madeleine Legrand.

Digitized by Google

Le 28 avril 1784, âgé de vingt-quatre ans, il épousa Marie-Anne-Victoire Baudry, sa cousine, qui manquait peut-être d'agréments physiques, car nous avons ouï dire qu'elle était bossue, mais qui lui témoigna toujours un très-grand attachement. Selon toute apparence, elle le suivit en Bretagne dans sa proscription. (Voyez p. 102.) Il fallait qu'elle fût d'une santé bien délicate, bien altérée par le chagrin, pour que Buzot ait pu admettre l'hypothèse de sa mort à l'époque où il écrivait ses *Mémoires*. (P. 102.)

Nous reproduisons la teneur du contrat à cause des renseignements qu'il renferme sur la fortune de Buzot, sur celle de sa femme et sur leur parenté.

« Suit la teneur dudit contrat sous seing.

« Au traité de mariage qui, au plaisir de Dieu, sera fait en face de notre mère sainte Église catholique, apostolique et romaine, après les solennités duement accomplies et observées, Entre Me François-Nicolas-Léonard Buzot, avocat au Parlement de Paris et aux siéges royaux, bailliage et siége présidial d'Évreux, fils aîné légitime de feu Me François Buzot, vivant procureur auxdits bailliage et siége présidial dudit Évreux, et de demoiselle Marie-Madeleine Legrand, ses père et mère, d'une part; et de demoiselle Marie-Anne-Victoire Baudry, fille légitime du sieur Jean-Pierre Baudry, ancien maître de forges, directeur en chef et contrôleur pour le Roy des forges et manufactures royales de Cosne-sur-Loire, où se fabriquent les ancres, fers et autres agrès pour le service de la marine et colonies de Sa Majesté, et de demoiselle Marie-Anne Buzot, ses père et mère, d'autre part; a été convenu de ce qui suit : scavoir, que le futur mariage sera régi par la Coutume de Normandie dans l'enclave de laquelle les parties contractantes entendent faire et fixer leur demeure; en conséquence, ledit futur époux a gagé douaire coutumier à ladite future épouse sur tous ses biens présents et à venir, pour être perçu lorsqu'il aura lieu sans être tenu d'en faire aucune demande judiciaire, étant tenu par ces présentes pour demande; *plus ledit futur époux donne à la future épouse, en cas de prédécès* dudit futur époux, une chambre garnie de la valeur de cent pistoles, et en cas qu'il n'y ait point d'enfants vivants dudit futur mariage, ledit futur époux donne à ladite future épouse de ses meubles et effets mobiliers tout ce que la Coutume de Normandie lui permet de donner; et ladite future épouse déclare apporter audit sieur futur époux, et dont elle est nantie, la somme de quatorze mille vingt-une livres, sur laquelle elle donne par ces présentes audit futur le tiers en don mobile, et le surplus étant pour lui servir et tenir lieu de dot en fonds à elle et aux siens de la

ligne; lequel surplus montant à la somme de neuf mille trois cents quarante-sept livres sept sols; ledit futur époux a dès à présent, comme lors de sa réception, assigné, remplacé et consigné sur tous ses biens présents et à venir; plus ladite future épouse apporte tous les meubles dont elle est nantie, consistant en meubles meublants, hardes, linges, argenterie, composée de six couverts d'argent à filet et à coquille, grande cuiller et gobelet d'argent, et six cuillers à caffé aussi d'argent, et une montre à boete d'or, et une tabatière en or, estimés valoir la somme de deux mille huit cents livres, lesquels, en cas de prédécès de la part dudit futur époux, elle remportera en exemption de toutes dettes et par privilége, soit qu'elle accepte sa succession, soit qu'elle y renonce, ou ladite somme de deux mille huit cents livres, à son choix; a été aussi convenu entre les parties contractantes que dans le cas où il aviendroit de leurdit futur mariage des enfants du sexe féminin, elles entendent par ces présentes et veulent appeller lesdits enfants du sexe féminin à leur succession et partage avec les autres enfants mâles tant sur les biens paternels que sur les biens maternels présents et à venir, de quelque côté qu'ils viennent et de quelque nature qu'ils soient, dont et de tout ce que dessus lesdites parties contractantes sont convenues et demeurées d'accord, consentants en outre lesdites parties contractantes que le présent soit déposé au notariat royal dudit Évreux ou à tel notariat de la ville de Paris qu'il semblera bon être présence et absence et toutes fois et quantes, et ont signé lesdites parties contractantes lecture faite. Le présent, fait double, ce vingt-huit avril mil sept cent quatre-vingt-quatre; ainsi signé : Le Grand, veuve Buzot; Buzot, avocat; Marie-Anne-Victoire Baudry; Baudry; Marie-Anne Buzot, femme Baudry; Buzot, tuteur consulaire; Le Grand, tuteur consulaire; Paturel, femme Le Grand; Dechalenge de la Liegue, cousin germain; Marie Buzot; Le Meunier, curé de Saint-Agnan de Cosne-sur-Loire; C. A. Buzot, frère, et Breton avec paraphes. En marge est écrit : Je déclare que le loyer de mon habitation n'excède pas trois cents livres par an. *Signé* Buzot. Et plus bas est écrit : Enregistré à Rouen, le vingt-quatre mars mil sept cent quatre-vingt-douze; reçu cent vingt-six livres quinze sols. *Signé* Foucher. »

Et plus bas est encore écrit : Certiffié véritable et signé et paraphé au désir de la reconnoissance du présent passé devant les notaires à Rouen, soussignés, cejourd'huy vingt-six mars mil sept cent quatre-vingt-douze. *Signé* F. N. L. Buzot, Baudry-Buzot, Fossard et Varengue, avec paraphes. FOSSARD. VARENGUE.

Digitized by Google

C'est le 27 mars 1789 que Buzot fut élu à l'assemblée des États généraux. Il prêta serment de fidélité le même jour dans l'église cathédrale d'Évreux. Le 27 avril eut lieu à Versailles son admission dans l'Assemblée.

Voici des fragments de lettres écrites par Buzot à ses compatriotes (extraits du registre de la correspondance administrative tenu à l'hôtel de ville).

A MM. les membres du comité permanent et de sûreté publique de la ville d'Évreux.

« Versailles, le 5 août 1789, avenue de Paris, 67.

» Messieurs et chers concitoyens,

» L'Assemblée nationale me charge de vous envoyer la déclaration du 20 juillet 1789. Je vous prie de la faire publier partout, parce qu'elle intéresse tout le monde.

» Je joins à cet envoi un arrêté de l'Assemblée nationale du 4 de ce mois.

» Je vous fais observer à cet égard que tous les objets de cet arrêté ont été délibérés et votés le quatre, mais que l'Assemblée nationale en a renvoyé la rédaction au comité nommé à cet effet, qui s'en est occupé le cinq et l'a présenté aujourd'hui à la discussion de l'Assemblée.

» Tous les articles en seront conservés pour le fond, mais il pourrait se faire qu'on y changeât quelque chose en la forme. D'après cette réflexion, j'aurais dû peut-être attendre que l'Assemblée eût définitivement arrêté les articles de son décret, mais je n'ai pu résister au désir de vous en envoyer le projet, dont les idées tranquillisantes peuvent produire un bon effet dans les circonstances fâcheuses où vous êtes.

» Aussitôt que le décret sera passé, je me ferai un devoir de vous le faire parvenir.

» Permettez-moi aussi, messieurs et chers compatriotes, de vous offrir la collection entière des procès-verbaux de l'Assemblée nationale et des ouvrages imprimés par ses ordres. Vous y verrez surtout que nous nous occupons sans relâche de la Constitution que vous attendez avec tant d'impatience et d'empressement, et dont des circonstances qui vous sont bien connues n'ont que trop longtemps retardé le travail et l'avancement; enfin, il est permis actuellement d'espérer; mais restons toujours sur nos gardes, et surtout que le peuple continue à se protéger lui-même et à mériter d'être libre et d'obéir aux lois décrétées librement par ses représentants.

» J'ai appris avec la plus douce satisfaction, messieurs et chers concitoyens, que vous aviez établi une milice bourgeoise à Évreux

Digitized by Google

et formé un comité permanent sur le modèle de celui de Paris. Je vous prie de donner tous vos soins à consolider cet heureux établissement, qui, sans doute, sera étendu, sous les auspices et l'autorisation de l'Assemblée nationale, dans toutes les parties du royaume. De grâce, gardez-moi une place dans cette milice patriotique, afin que je puisse, si de nouveaux malheurs nous survenaient encore, y mourir près de vous en combattant pour notre commune patrie.

» Je dois vous apprendre qu'il a été fait mention dans les procès-verbaux de l'Assemblée nationale d'une adresse de la municipalité d'Évreux ; mais ne croyez-vous pas que les communes de cette ville dussent particulièrement, et en leur nom, présenter une adresse de remercîment et de reconnaissance respectueuse à l'Assemblée nationale et d'adhésion à ses arrêtés ?

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, messieurs et chers concitoyens, votre très-humble serviteur et fidèle député.

» Buzot. »

Une lettre de Buzot, du 2 février 1790, transmit à ses compatriotes la copie du décret de l'Assemblée nationale déterminant les divisions du département de l'Eure et désignant Évreux pour en être le chef-lieu :

« Plus de deux mille députés extraordinaires, dit Buzot, sont venus à Paris des extrémités du royaume, solliciter de pareils départements, et quatre-vingt trois *villes seulement* jouiront avec vous de cet avantage immense. Un très-grand nombre de députés se seraient contentés pour leurs villes d'un district ou de l'assurance d'une justice dont beaucoup même sont privées. Et vous, vous avez un département de trois cent trente-cinq lieues (?) et un district considérable, et vous aurez vraisemblablement une justice très-importante. Je ne vous rappelle pas ces faits pour faire valoir le succès de mes nombreuses démarches et de mes peines ; un tel sentiment, je vous l'assure, est bien étranger à mon cœur ; en pensant à l'intérêt de mon pays, je ne puis m'occuper que de lui seul ; mais au nom de cet intérêt, qui est le vôtre, de la liberté et de la régénération de l'Empire français, veuillez pénétrer tous mes concitoyens des idées de grandeur, de richesse et de bonheur qui sont attachées aux établissements qui vont se former dès le 15 de ce mois dans le sein de leur ville fortunée ! On n'a peut-être pas encore une idée bien nette et bien précise de l'administration dont seront chargés les districts et les départements ; mais en jetant les yeux sur le décret et l'instruction que je vous envoie, il est impossible à un cœur honnête et sensible à la prospérité de son pays de

ne pas se livrer à toutes les espérances de bonheur que présente à tous nos concitoyens la formation de ces établissements dans la ville d'Évreux. »

Plus loin il ajoute : « Il ne m'a pas été possible de satisfaire toutes les villes de votre département; plusieurs d'entre elles sont mécontentes de moi, et m'accusent d'avoir sacrifié leur intérêt et leur bonheur aux vôtres. Je ne dissimulerai point en effet que j'aime avec passion mon pays, que j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour le rendre heureux et florissant, et que je le ferai toujours; mais ces affections si douces, si chères, si naturelles, ne m'ont jamais rendu injuste, partial, dur envers les autres. J'en atteste tous ceux qui ont travaillé avec moi, et ma correspondance avec vous peut servir encore à ma justification, si je n'étais trop fier pour m'abaisser jusqu'à faire soupçonner que j'aie besoin de justifier la pureté de mes intentions et de ma conduite. Des raisons d'économie, de bonne et sage administration, et d'une politique saine et amie de l'ordre, de l'égalité et d'une émulation nécessaire dans la discussion de grands intérêts, émulation qui ne peut naître que de la plus active concurrence, ont déterminé mon suffrage. Il ne suffit pas de l'improuver par des motifs d'intérêt personnel, il faut combattre mes raisonnements et démontrer non pas seulement que je me suis trompé, mais encore que mon erreur supposée est inexcusable, et que je n'ai pas été de bonne foi. Or, sur ce point, je ne crains personne, et cela me suffit. »

Cette lettre et toute la correspondance de Buzot, conservée dans les registres de la municipalité, prouvent bien que c'est à lui qu'Évreux dut son titre de chef-lieu du département de l'Eure. Buzot n'épargna aucun effort pour faire obtenir à sa ville natale cette grande faveur; de là des inimitiés qui ne lui pardonnèrent jamais de l'avoir emporté dans cette circonstance. Il faut tenir compte des rivalités locales dans l'histoire de la Révolution et particulièrement dans l'histoire de la Convention. Ainsi Bernay, étant l'ennemie d'Évreux, ne prit aucune part à l'insurrection normande, et Lindet était le défenseur de Bernay.

Si l'élection d'Évreux pour chef-lieu est un titre à la reconnaissance des Ébroïciens pour Buzot, cet acte a moins d'importance à nos yeux que ceux qui signalèrent la carrière politique du représentant. En voici l'énumération sommaire :

En 89, en 90, rien d'important à noter.

En 1791, 28 *avril*. Buzot appuie la proposition d'admettre les citoyens non actifs dans la garde nationale. — 10 *mai*. Il appuie le droit de pétition; — 16-17 *mai*. Il opine avec Pétion pour qu'un

citoyen membre d'une législature ne puisse être nommé à une nouvelle avant une interruption de deux années. — 19 *juin*. Buzot est élu vice-président du tribunal criminel; Pétion en était le président et Robespierre l'accusateur public : aucun d'eux n'accepta. — 25 *juin*. A l'occasion de la fuite à Varennes, Buzot appuie la motion de Robespierre : « Le roi et la reine sont des citoyens soumis aux lois, on doit leur en appliquer les principes ; » Pétion, Buzot et Roland pensant que c'était une abdication, il fallait préparer les esprits à la République. L'épisode de Varennes avait terrifié Robespierre, il croyait à une Saint-Barthélemi contre les députés. Il se cache, car il était, en raison d'un ses votes, sous la menace d'une accusation. — Madame Roland va trouver Buzot pour le prier de prendre sa défense aux Feuillants. — Buzot hésite, enfin il promet. — 15-16 *juillet*. Discours de Buzot sur l'inviolabilité royale (applaudi par le côté gauche et les tribunes publiques). — 8 *août*. Buzot fait partie du comité de constitution ; il prend une très-faible part à sa rédaction ; Duport lui reproche de ne s'être pas rendu aux séances du comité. Il prend la parole sur la déclaration des droits (il est appuyé par Pétion). Il reste membre de la société des Jacobins avec Rœderer, Pétion, Robespierre, Antoine, Coroller ; beaucoup de députés s'en étaient retirés. — 11 *août*. Il défend la constitution, il rejette la condition du marc d'argent pour les éligibles. — 13 *août*. Il fait réduire à deux ans au lieu de quatre la prohibition pour les députés de recevoir dons, pensions, traitements, emplois (applaudissements de la gauche). — 21 *septembre*. Il demande le renvoi à la prochaine législature, du décret sur l'instruction publique. — 29 *septembre*. Il s'oppose au décret sur les sociétés populaires.

A cette époque Buzot jouissait dans son pays natal d'une très-grande popularité. On en trouve le témoignage dans le *Détail des fêtes données à MM. Buzot et Lindet, députés à la Constituante, à leur arrivée à Évreux (le 30 septembre), imprimé par ordre de la Société des amis de la constitution d'Évreux*. L'évêque Lindet ne vient qu'en seconde ligne ; son collègue est toujours nommé avant lui. Nous ne reproduirons pas le menu insipide de ces ovations, revue, repas patriotiques, allocutions, etc., dont l'objet seulement change, objet désigné aujourd'hui à l'admiration, demain peut-être à l'exécration. Buzot se rappelait avec amertume ces triomphes éphémères, lorsqu'il écrivait dans ses *Mémoires :*

« Tout se dissout à la fois, et les Français désenchantés passeront rapidement d'une extrémité à l'autre opposé ; tel est le peuple et surtout le peuple de France. *L'a-t-on vu conserver pendant une année les mêmes affections?* » P. 8.

Digitized by Google

Nous nous bornerons à citer, comme échantillon de la littérature locale du temps, deux couplets chantés à cette fête :

Sur l'air de *Ça ira :*

Ah ! les voilà, les voilà, les voilà,
Nos législateurs si chers à la France !
Ah ! les voilà, les voilà, les voilà !
Leur nom parmi nous sans cesse vivra.
On écrasait le pauvre tiers état;
Mais du peuple ils ont été l'avocat;
Ah ! les voila, etc.
C'est en vain que le danger menaça,
C'est en vain que le tonnerre gronda,
On les vit avec constance
De la foudre braver l'éclat;
Ah ! les voila, etc.

. . . . . .

Et vous, qu'Évreux dans son sein éleva,
Dont le cœur pur jamais ne varia,
Ah ! vous voilà, etc.
Rival des Pétion et des Robespierre,
Ah ! vous voilà, etc.
Toujours la probité vous conseilla :
En vain la liste civile brilla,
Jamais l'or séducteur ne vous tenta ;
Incorruptible et sévère,
Vous mîtes l'intrigue *à quia* :
Ah ! le voilà, etc.
L'ami des Pétion et des Robespierre,
Ah ! le voilà, etc.
Son nom parmi nous sans cesse vivra, etc., etc.

Mais reprenons la suite des faits.

1792. Le 7 février, Buzot est installé grand juge criminel dans la cathédrale d'Évreux, où le tribunal tenait ses séances. « C'était, dit l'auteur d'une note des *Souvenirs d'un bourgeois d'Évreux* (p. 48), un homme brun, à l'œil injecté de bile, de cinq pieds cinq pouces environ, plus mince que gros ; son aspect était grave et sévère ; il portait, comme juge, le chapeau à la Henri IV, orné de trois plumes d'autruche noires. »

1792. *Septembre.* Buzot est élu député à la Convention nationale. A cette élection avaient été nommés : *Brissot, Carra, Condorcet.* L'unité de l'opinion nationale se reconnaît à cette époque dans le nombre des élections multiples. Certains noms sont désignés par le corps électoral, au nord, au sud, au centre, à l'est et à l'ouest : donc ce corps avait un esprit commun, savait ce qu'il voulait et voulait partout la même chose. La France, en 1792, était *girondine.* De la part de la Gironde, se dérober à ses devoirs

et à ses principes, c'eût été non-seulement une lâcheté, mais une *trahison* envers le pays tout entier. — Brissot, Carra, Condorcet ayant été nommés ailleurs, il fallut les remplacer par les suppléants : Vallée[1] remplaça Brissot. Buzot était de ceux qui inclinaient déjà pour la République. Brissot, dans une brochure imprimée le 14 octobre 1793, intitulée *A tous les républicains de France sur la société des Jacobins*, écrivait : « Il n'y avait que trois républicains, Buzot, Pétion et moi. » — 27 *septembre*. Accusation contre Robespierre. Il démontre, avec Vergniaud et Lanjuinais, l'insuffisance des lois pénales. — 8 *octobre*. Rapport de Buzot au nom de la commission militaire sur l'établissement d'une garde particulière prise dans tous les départements pour la défense de la Convention. Robespierre, dans une *lettre à ses commettants*, attaque vivement le rapport et le rapporteur. Aux Jacobins, Bentabole, Tallien, Chabot, Billaud-Varennes, Levasseur, portent les mêmes accusations. — Marat également dans le *Journal de la République*. — Prud'homme, dans les *Révolutions de Paris*, traite Buzot de conspirateur. — 9 *octobre*. Extrait d'une lettre de Buzot (cité dans le *Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*, juillet 1847) :

« ..... O mes concitoyens, il n'est plus temps de vous reposer dans une insouciance funeste sur ce qu'on peut faire ailleurs pour vous et en votre nom. Sortons, sortons tous de cette coupable léthargie et prenons enfin le caractère vigoureux et fier qui convient à des républicains ; qu'aucune considération particulière ne

[1] Il est question à plusieurs reprises de Vallée dans les lettres de Barbaroux à Duperret (p. 5, 6, 8 de notre *Etude sur madame Roland*). Qu'on nous permette de reproduire ici une note relative à ce représentant, que nous tenons de l'obligeance de M. Germain, dont l'intention est de publier une notice biographique sur son parent Vallée (de l'Eure), l'ami particulier, le camarade de Buzot. — « 1793. 3 *octobre*. A la suite du rapport d'Amar, il est décrété d'accusation et renvoyé devant le tribunal révolutionnaire, comme *complice de Barbaroux*, et *accusé de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République et la liberté du peuple français*. — C'est lui qui, déguisé en gendarme, allait à Sainte-Pélagie chercher les feuilles des *Mémoires* de madame Roland. — C'est par des crieurs publics qu'il entendit au Palais-Royal sa proscription et condamnation : il était dans la boutique de librairie tenue plus tard par Louvet. — Il arriva à Évreux avec Buzot, Pétion, Barbaroux, Louvet, etc.; il avait fait préparer un gîte chez son frère, curé du Vieil-Évreux, pour Buzot. — Lui, il se réfugia chez un cordonnier d'Évreux qui l'accueillit malgré les menaces de mort. — C'est dans notre maison de famille que les Girondins à leur passage à Évreux reçurent l'hospitalité, des vêtements, etc. — Vallée resta à Évreux pour organiser la résistance dans le département. — An II. Il fut mis hors la loi pour s'être soustrait à l'exécution des décrets des 31 mai et 3 octobre. — Merlin (de Douai) le fit maintenir éloigné de la Convention, mais sans qu'il puisse être inquiété. — Il finit par être réintégré à la suite d'une motion en sa faveur. »

nous arrête, il n'est qu'une chose qui soit digne de nos respects et de nos hommages sur la terre... c'est la liberté ! »

A cette époque on l'engageait sans doute, comme les compatriotes de Barbaroux engageaient leur député, à vivre en bonne harmonie avec la Montagne, sans savoir à quel prix. Buzot s'écrie dans ses *Mémoires :*

« Eh ! que pouvions-nous de plus dans Paris, au milieu des égorgeurs de septembre et comme plongés dans la fange de cette ville corrompue ? Quand nos départements nous engageaient bêtement à nous unir à ces gens-là, y songeaient-ils bien eux-mêmes ? Quelle opinion avaient-ils donc de nous ou de leur propre dignité, en nous proposant une telle alliance ? Sans doute nous devions à notre pays le sacrifice de notre vie ; mais celui de notre honneur, celui de notre liberté, pouvions-nous le faire ? »

19 *octobre*. Buzot insiste pour la discussion du projet d'une force armée pour la Convention ; des commissaires de quarante-huit sections de Paris viennent protester contre cette proposition. — 21-22 *octobre*. Buzot demande le bannissement à perpétuité des émigrés, et la mort s'ils remettent le pied en France. Parlant de sa participation au décret, qui fut voté, il dit dans ses *Mémoires* (p. 31) :

« Il en fallait un si on voulait prévenir de nouveaux massacres qui se préparaient déja dans le silence de la nuit. On décréta ainsi le principe dont un grand nombre de modifications équitables devaient être suivies. Mais bientôt il ne fut plus possible d'en parler à la tribune sans être à l'instant interrompu par les plus odieuses vociférations. »

27 *octobre*. Buzot, au nom de la commission des neuf, fait un rapport et propose un décret contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat. — 29 *octobre*. Rapport de Roland sur la situation de Paris. On en demande l'impression. Robespierre s'y oppose. Buzot prend plusieurs fois la parole, il fait décider le renvoi du rapport à la commission des neuf. — 30 *novembre*. Réponse à Robespierre au sujet des troubles et des émeutes. — 4 *décembre*. Buzot demande que quiconque proposera le rétablissement en France de la royauté, *sous quelque dénomination que ce puisse être*, sera puni de mort (applaudissements). Bazire combat ce projet de décret. Buzot : « J'ajoute, *sous quelque dénomination que ce soit*, pour mieux connaître les ennemis de la royauté. Je demande que ma proposition soit mise aux voix par appel nominal (applaudissements : Aux voix, aux voix...). » Philippeaux, Bazire s'opposent.

Digitized by Google

La proposition est votée par acclamation à la presque unanimité. — Buzot répond à Robespierre, veut que Louis XVI soit entendu et ne soit pas condamné sur-le-champ à mort. Il faut déclarer « que Louis n'a point été roi des Français, et qu'il sera jugé ». — 11-16 *décembre*. — Buzot demande le bannissement de tous les Bourbons, sans en excepter Philippe d'Orléans, représentant du peuple. Discours (applaudissements, murmures). Louvet appuie. Adopté. Sauf suspension à l'égard de d'Orléans. — 16 *décembre*. Robespierre demande qu'on rapporte ce décret (vive discussion). — 27-28 *décembre*. Commencement du procès de Louis XVI. On sait que dans ce procès Buzot vota la mort avec sursis et appel au peuple.

1793. 14 *janvier*. On avait fait fermer pour ce jour les théâtres, Buzot demande qu'ils soient ouverts comme à l'ordinaire. — 15 *janvier*. Buzot fait décréter que les absents auront la faculté d'émettre leur vœu après l'appel, que tous les membres pourront motiver leur opinion, et que les motifs en seront insérés au procès-verbal. — 10 *mars*. Cambacérès demande l'organisation d'un tribunal révolutionnaire; Buzot, très-agité, se précipite à la tribune (murmures); il déclare être las du despotisme que l'Assemblée exerce par la cumulation des pouvoirs. Jullien, de Toulouse, dit : « C'est pour empêcher l'organisation du tribunal qui doit punir les contre-révolutionnaires, que Buzot bavarde si longtemps. » — 29 *avril*. A l'occasion du renouvellement du tribunal criminel, Buzot signale des abus, il cite des arrestations faites à Évreux. Legendre attaque Buzot en termes violents. — 30 *avril*. Guadet demande le transfert de l'Assemblée à Versailles. Buzot appuie cette motion; il attaque certains membres de la société des Jacobins; des membres de la Montagne l'apostrophent violemment et le traitent d'*infâme*, de *scélérat*, d'*assassin de la patrie* (applaudissements dans les tribunes). — 1er *mai*. Une députation du faubourg Saint-Antoine menace la Convention et se déclare en insurrection. Observations de Buzot. — 8 *mai*. Des rassemblements ont lieu aux Champs-Élysées. Cris : *à bas la République, à bas la Montagne, vive la loi!* Dans ces rassemblements, le domestique de Buzot est arrêté. Buzot se plaint de cette arrestation. Legendre répond. Mot courageux de Buzot. — 14 *mai*. A l'occasion d'une adresse des citoyens de Bordeaux, Guadet, Barbaroux, prennent la parole. Buzot appuie leurs observations : « Par suite des emplois confiés à des députés, il voit de la corruption, des fortunes subites et scandaleuses; il demande que chaque député donne l'état de sa fortune et en indique l'origine. » Cambacérès propose la question préalable. Buzot lui répond et insiste pour la motion de Barbaroux, qui est adoptée en principe. — Il y avait là une investigation inquisitoriale des actes

Digitized by Google

de la vie privée; mais un homme public n'appartient-il pas tout entier à la publicité? D'ailleurs la censure des mœurs est conforme à l'esprit des démocraties : on sait de quel secours elle fut à Rome pour arrêter pendant longtemps le débordement. Un particulier fait sa fortune comme il l'entend; un homme public doit justifier qu'il ne l'a pas faite en profitant des informations et des avantages de sa situation; il est tenu de consacrer exclusivement à l'intérêt général les lumières qu'elle lui fournit.

20 *mai*. Buzot s'oppose ainsi que Barbaroux à l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches, proposé par Cambon; — 31 *mai*. Pétition par laquelle on propose un décret d'accusation contre lui; — 2 *juin*. Il est décrété d'accusation et mis en arrestation chez lui. Ayant trompé la vigilance de ses gardes, il sort de Paris et arrive le soir même du jour de sa fuite dans la commune du Vieil-Évreux, chez le curé Vallée[1], frère du conventionnel de ce nom; ce dernier lui avait fait préparer un asile. Buzot ne savait comment il serait accueilli à Évreux; il se fait annoncer au département, on lui répond qu'il sera bien reçu; il avait dit qu'il échappait au poignard des assassins; le département jugeant que la Convention n'était pas libre, regarde ses décrets depuis le 31 mai comme nuls. Il se tenait des assemblées publiques à la cathédrale (Évreux), on y attaquait la Convention. Buzot fut mis sous la sauvegarde du département, il appela les citoyens à la cathédrale, il monta en chaire et fit appel à la résistance. Pétion, Barbaroux, Louvet viennent retrouver Buzot à Évreux; comme lui, ils prennent la parole dans la cathédrale, et expriment les mêmes sentiments. Ce fut pour le département de l'Eure le commencement de ce qu'on a appelé le fédéralisme. La Seine-Inférieure refusa l'alliance. C'est à Évreux que s'organisèrent et se concentrèrent les premières forces et les volontaires qui devaient seconder l'insurrection, dont Caen avait donné le signal.

8 *juillet*. Saint-Just accuse Buzot d'avoir été le premier l'auteur des discordes; il demande qu'on le déclare traître à la patrie, parce

[1] Il avait cessé d'être curé de cette commune en 1792 : il fut incarcéré pour l'hospitalité donnée à Buzot dans sa maison; en prison, il relevait le courage de ses nombreux compagnons d'infortune par ses exhortations pieuses. Comme il était frère du député Vallée (de l'Eure), proscrit avec les Girondins, sa maison presbytérale fut envahie, son mobilier fut pillé et brûlé; sa qualité d'ancien prêtre constitutionnel assermenté a pesé sur toute sa vie et lui a fermé les voies de l'avancement. Il consacra sa vie à la charité; aussi on ne le trouva bon qu'à être aumônier des prisons et du dépôt de mendicité; dans ce poste modeste il sut montrer un tel dévouement, une telle abnégation, une telle ardeur de sacrifices, que la Société royale des prisons lui décerna deux médailles avec l'expression la plus reconnaissante des services rendus et dont il continuait la charitable pratique (1821). Il est mort en avril 1826. » (L'auteur de cette note, M. Germain, est le neveu des deux Vallée.)

e.

Digitized by Google

qu'il s'est soustrait au décret du 2 juin et s'est mis en état de rébellion dans les départements de l'Eure et du Calvados. Un des Lindet, conventionnel de l'Eure, avait fait décréter que le département de l'Eure serait transféré à Bernay, et le district d'Évreux à Vernon, en haine des Girondins du département, et de Buzot surtout qui s'était opposé au choix de Bernay pour chef-lieu. La commune d'Évreux réclama, mais Lindet et Duroi (Eure), commissaires de la Convention, firent rejeter cette réclamation. — 21 *juillet*. Ces mêmes commissaires convoquèrent les sections d'Évreux en assemblée primaire, pour l'acceptation de la constitution de 1793; on fit défense d'ouvrir les boutiques. Illuminations.

Un arrêté de la municipalité, daté du 26 *juillet*, et en exécution du décret de la Convention du 17 juillet, porte « que dès aujourd'hui les meubles et effets que renferme la maison Buzot seront transportés à la municipalité et déposés dans un endroit sûr.—Un piquet de frères d'armes armés, assez nombreux, protégera le démeublement et le transport des meubles. Les ouvriers de l'atelier de secours seront employés à la démolition. »

Du 26 *juillet* au 9 *août*. Démolition de la maison Buzot. Elle occupait l'emplacement de celle qu'habite aujourd'hui M. Vincent Laville, serrurier, rue de la Petite-Cité. Le portrait de Buzot fut brûlé.

Notre ami M. Papon nous écrit : « On peut encore aujourd'hui lire sur la muraille, au fond de l'allée qui conduit à la rivière à main droite, ces mots parfaitement visibles.

» Buzot le scélérat trahit la liberté :
» Pour ce crime infâme, il sera décapité.

» Cette inscription a été tracée avec un objet pointu dans l'enduit encore tout frais du mur mitoyen recrépi à neuf pour faire disparaître les traces de la maison abattue. Au-dessous de l'inscription étaient diverses signatures : la seule lisible est celle de Bardel. — On voit aussi sur le mur des traces de balles et celles des flammes qui ont brûlé l'effigie de Buzot. » — 9 *août*. Sur l'ancien emplacement de la maison de Buzot, on éleva un poteau ou une sorte de pyramide en pierre, supportée par un stylobate carré quadrangulaire de quatre mètres de hauteur; la face sur laquelle on avait gravé une inscription était à trois mètres de l'alignement de la rue. Un témoin oculaire a donné le texte exact de cette inscription; il diffère de celui qui a été imprimé : « Ici fut l'asile du scélérat Buzot, qui, représentant du peuple, conspira contre l'unité et l'indivisibilité de la République française; mis hors la loi par décret de la Convention nationale du 16 juillet 1792, l'an 3 de la République française une et

Digitized by Google

indivisible. » — 30 *décembre*. Grande fête par la société populaire pour la reprise de Toulon. On se rend à la cathédrale, sur la porte de laquelle on avait inscrit : « C'est ici le temple de la raison et de la philosophie. » Les bustes de Brutus, Lepelletier, Marat, furent mis sur le maître-autel. On se rend sur la place de la fédération, on y brûle les saints et les vierges pris à la cathédrale avec les livres d'église. Puis les effigies de Buzot, de l'abbé Lecerf, de Puisaye, furent brûlées par le bourreau au bruit de la musique. Ces effigies consistaient en trois paniers d'osier, comme ceux qu'on emploie au chauffage du linge dans les bains. L'un était recouvert d'une soutane, l'autre d'un vieil uniforme, et tous les trois surmontés d'un casque. On dansa autour du feu au chant de la Carmagnole.

1794. 3 *janvier*. On transféra d'Évreux les personnes détenues pour l'affaire du Calvados. Letellier, maire constitutionnel d'Évreux, se suicida dans sa prison la veille du départ.

Le 23 pluviôse an II (11 février 1794) furent vendus les meubles et objets mobiliers retirés le 26 juillet de la maison de Buzot. Nous avons sous les yeux l'inventaire dressé par l'huissier Hérissey. — Nous n'y avons rien remarqué qui nous révèle les goûts ou les habitudes de Buzot. Il appert seulement de sa lecture que beaucoup des objets appartenant à la femme furent vendus avec ceux du mari. Le produit des neuf vacations de la vente à la criée s'éleva à 28,689 livres; mais les assignats avaient déjà perdu 59 sur 100; la vente ne produisit donc réellement qu'environ 13,000 livres.

L'anniversaire du 31 mai fut célébré à Évreux, en 1794, par une fête publique. — Les autorités du temps fêtèrent, au mois de juillet, la nouvelle de la fin misérable de leur malheureux compatriote.

« *Le* 17 *juillet*. Le conseil général de la commune d'Évreux étant assemblé, les citoyens Bourdet (Le Roi) et Vauquelin, députés de la Société populaire, sont venus proposer à l'Assemblée d'entendre lecture d'une adresse qu'ils envoient à la Convention nationale au sujet de la mort méritée du scélérat Buzot, pour ensuite, par le conseil général, y donner son adhésion s'il le juge à propos.

« Pendant la lecture de cette adresse chaque membre a exprimé les sentiments d'indignation que lui inspire le nom de cet infâme scélérat, et après l'avoir voué à l'exécration, l'Agent National entendu, il a été arrêté que le conseil général donne pleine et entière adhésion à ladite adresse et qu'elle sera signée du président. » (Note extraite des registres de la municipalité.)

Huit jours après, le 27 juillet (9 thermidor), Robespierre était renversé. Mais la pyramide élevée sur l'emplacement de la maison Buzot resta debout jusqu'au 24 février 1795.

Digitized by Google

Il nous reste à parler, pour ne négliger rien de ce qui se rattache au souvenir de Buzot, des procès auxquels donna lieu sa succession.

On voit par ses *Mémoires* qu'il avait conservé pour sa femme et cousine beaucoup d'affection. Il parle d'elle avec une commisération d'autant plus sincère qu'il se sentait au fond du cœur quelque tort à son égard, ne fût-ce que le sentiment qu'il avait voué à madame Roland. Il s'inquiète (p. 101 et *passim*) de sa destinée; il se demande comment elle pourra vivre, faire valoir des droits qu'il lui reconnaît sur ses biens. Ses bonnes dispositions restèrent stériles, car ses dernières volontés ne parvinrent pas à sa femme. Quand la mort de Buzot fut bien constatée, elle se vit enlever l'administration des biens qui lui avait été confiée par une procuration de son mari. Elle avait d'abord gagné dans un premier procès. Nous empruntons à la teneur du jugement intervenu le 2 thermidor an IV (20 juillet 1795) l'exposé des faits et les considérants de ce jugement.

« Charlemagne-Adrien Buzot[1], ancien lieutenant-colonel d'infanterie, demeurant en la commune d'Angerville-la-Campagne, hameau des Fayaux, et Joseph-Constantin Caffierry, fabricant, demeurant à Évreux, au nom et comme ayant épousé Marie-Anne-Joseph Buzot, se prétendant héritiers de Marie-Madeleine Legrand, veuve Buzot, leur mère, et encore héritiers bénéficiaires de François-Nicolas-Léonard Buzot, ex-député à la Convention nationale; contre Anne-Victoire Baudry, qualifiée de veuve de François-Nicolas-Léonard Buzot, porteresse de sa procuration passée devant le notaire de Caen, le 10 juillet 1793, et dont le brevet a été déposé pour minute chez le citoyen Rameau, notaire à Paris, le 15 germinal de l'an troisième.

« Faits et procédure. Buzot, ex-député, proscrit lors des événements du 31 mai 1793, comme auteur et complice d'un prétendu fédéralisme, est soupçonné mort et son cadavre être l'un des deux trouvés déchirés et par lambeaux dans une pièce de terre en blé, située en la commune de Saint-Magne, canton de Castillon, ci-devant district de Libourne, département de la Gironde; ce soupçon, pris pour une réalité de la part de ses héritiers, provient d'un procès-verbal dressé le 7 fructidor de l'an deuxième par le juge de paix dudit canton de Castillon. Ce soupçon encore se trouve recevoir une nouvelle force par les différentes pétitions adressées par la femme du citoyen Buzot, dans lesquelles elle s'est donné

[1] C'est probablement ce frère de Buzot, chef du premier bataillon de l'Eure, dont dans une pétition adressée à la Convention, en date du 28 juillet 1793, Berkem demandait la destitution.

la qualité de veuve, et parce qu'elle a obtenu comme telle des indemnités ou secours de la bienfaisance nationale. Lesdits héritiers, croyant à la mort de Buzot, ont présenté une pétition aux juges du tribunal tendant à être autorisés de gérer et administrer la succession de leur parent à titre d'héritiers par bénéfice d'inventaires; leur conclusion leur a été accordée arrière de la citoyenne Buzot. Cette dernière, informée qu'on cherchait à la dépouiller et à la troubler dans l'administration des biens de son mari qui lui était confiée par la procuration qui lui avait été donnée le 10 juillet 1793, a cru qu'au nom de son mari et en vertu de sa procuration elle devait pour ses intérêts et pour les siens, ainsi qu'elle l'a fait par exploits des 28 et 29 pluviôse dernier, faire défense ès-mains des différents détenteurs des biens et revenus de sondit mari de payer en autres mains qu'aux siennes, avec sommation de s'acquitter des fermages et arrérages des rentes dues. Ces défenses ont fait naître un procès entre lesdits héritiers et ladite citoyenne femme Buzot, etc..... »

« .....Le tribunal, parties ouïes, et le ministère du directoire exécutif dans ses conclusions, après avoir opiné conformément à l'acte constitutionnel; Considérant 1° qu'il est constant que le citoyen Buzot, ex-député, a donné à sa femme, le 10 juillet 1793, une procuration pour gérer et administrer ses biens, que cette procuration n'a été anéantie par aucun acte, qu'elle ne pourrait l'être que par la mort bien constatée du mandant; 2° que le procès-verbal dressé par le juge de paix du canton de Castillon, le 17 fructidor de l'an deuxième, ne présente point la preuve irréfragable du décès du citoyen Buzot, qu'il présente bien une présomption qui ne suffit pas, surtout quand aucun des effets trouvés sur un cadavre, qu'on a désigné, sans preuve ni motifs palpables, être celui de Buzot, ne portent aucune des lettres initiales de Buzot; 3° que la fuite de celui-ci depuis le mois de juin, du sein de la Convention nationale (qui n'a eu lieu que pour se soustraire au fer assassin de ses ennemis et en même temps ceux de la République), n'est point un moyen capable de le juger mort, parce qu'il est possible qu'il ait quitté le territoire français pour assurer sa vie dans les pays très-éloignés; 4° qu'une absence d'environ quatre ans n'est point suffisante pour donner à ses présomptifs héritiers le droit d'annuler une procuration qu'il a laissée avant son départ et qui n'est pas contredite, et de s'emparer de ses biens; que la femme Buzot ne pourrait contracter mariage parce qu'elle n'a pas la preuve légale du décès de son mari, qu'elle ne le pourrait qu'en provoquant son divorce, après toutefois une absence de cinq ans, conformément à l'article 17 du paragraphe 2 de la loi du 20 septembre

Digitized by Google

1792; 5° que la qualité de veuve qu'on lui a donnée, et qu'elle a quelquefois prise, a pu être l'effet de l'erreur, ou pour se faire un moyen plus sûr d'obtenir les secours qu'elle sollicitait, alors que cette qualité ne fournit aucune preuve de la mort de son mari, qu'ainsi il est et doit être jugé encore existant; d'où suit que sa femme a été et est encore en droit d'user de celui qui lui a été donné par sa procuration; que tout ce qu'elle a fait et fera n'est que l'exécution de cette procuration; 6° enfin que l'ordonnance rendue sur pétition a été surprise du tribunal, qu'elle ne peut apporter préjudice ni au citoyen Buzot ni à sa femme, qu'elle doit à tout événement y être reçue opposante.

« Le tribunal reçoit la citoyenne femme Buzot, née Anne-Victoire Baudry, en tant que besoin opposante à l'ordonnance rendue sur pétition, joint son opposition à la demande principale, et faisant droit sur le tout, déclare quant à présent lesdits citoyens Buzot et Caffierry, ce dernier au nom qu'il agit, non recevables et mal fondés dans leur action; leur fait défense de troubler ladite citoyenne femme Buzot dans l'administration et régie des biens et revenus de son mari, sauf l'exercice des droits des créanciers dudit citoyen Buzot si aucuns se présentent, et à la demande desquels ladite citoyenne Baudry sera tenue d'entendre et satisfaire ainsi que de droit, comme d'administrer les biens de son mari comme il le ferait lui-même; sauf aussi auxdits citoyens Buzot, Caffierry et son épouse, à intenter telle action qu'ils aviseront bien par rapport à la succession de Marie-Madeleine Legrand, veuve Buzot, leur mère, si la femme Buzot, au nom de son mari, refusait de leur faire raison des parts et portions qu'ils justifieraient leur appartenir, et vu la qualité des parties, le tribunal les renvoie hors procès sur les dépens qu'il déclare compenser entre elles; condamne néanmoins lesdits Buzot et Caffierry à ceux de l'expédition et signification du présent jugement qui a été prononcé hautement et publiquement, audience séante, par le président du tribunal, pour être exécuté comme jugement en premier ressort, aux termes des conclusions de la femme dudit citoyen Buzot. »

Un an après, à la date du 27 messidor an V (15 juillet 1793), intervint second jugement qui, revenant sur la décision antérieure des juges, déclara le décès de Buzot suffisamment constaté, enleva l'administration des biens à la veuve et autorisa les héritiers naturels à en prendre possession.

Voici quelques extraits de ce jugement :

« Les citoyens Buzot et Caffierry, mari et femme, ont cité en jugement la citoyenne Baudry, pour la qualité de veuve du citoyen

François-Nicolas-Léonard Buzot, pour voir dire que, vu la mort légalement constatée dudit François-Nicolas-Léonard Buzot, sa succession sera déclarée ouverte dès le mois de messidor de l'an deuxième ; en conséquence, que défenses seront faites à la citoyenne Baudry de faire en plus autre usage de la procuration de son ci-devant mari, laquelle est sans effet, comme aussi de prendre d'autre qualité que celle de veuve héritière ou non héritière de sondit mari ; s'entendre en outre condamner à rendre compte des sommes qu'elle aurait pu recevoir, et voir prononcer mainlevée des saisies-arrêts par elle conduites sur les fermiers, rentiers et débiteurs à ladite succession.

« Pour cette nouvelle action, les citoyens Buzot et Caffierry, mari et femme, produisent l'acte mortuaire du feu citoyen François-Nicolas-Léonard Buzot du 8 messidor an II, délivré le 30 frimaire an V par les officiers municipaux de la commune de Sainte-Magne, canton de Castillon, département de la Gironde, visé par les administrateurs municipaux du canton de Castillon. Cet extrait mortuaire est ainsi conçu : « Aujourd'hui 8 messidor an deuxième » de la République française, une et indivisible, sont morts le citoyen » Buzot, âgé de 52 ans ou environ, et le citoyen Pétion, âgé de » 56 ans, ex-représentants, qui ont été trouvés dans une pièce de » terre dépendante de la métairie de Fompey, présente commune ; » témoins déclarants : Martin Royé, âgé de 36 ans, commandant » de la garde nationale de la commune de Sainte-Magne, qui a » signé avec nous, non parent, et Élie Boyer, cultivateur, âgé de » 39 ans, qui a déclaré ne savoir signer, aussi non parent, tous » deux demeurant dans la susdite commune de Sainte-Magne. » Signé à la minute : Lamarque, officier public. »

« Considérant que cet extrait mortuaire remplit à suffire les formalités prescrites par la loi du 20 septembre 1792 concernant le mode de constater l'état civil des citoyens, etc. »

« Condamne ladite citoyenne Baudry, veuve Buzot, aux dépens de l'opposition, etc. »

Il ressort de ces pièces que la veuve Buzot, indépendamment de sa dot qui a pu ne lui être restituée qu'en assignats, n'a eu à peu près d'autres ressources que la pension faite aux veuves des Girondins morts dans la proscription, réduite, après la consolidation du tiers, à environ 666 livres. Elle est morte à Évreux le 30 juillet 1812. Elle a laissé la réputation d'une personne processive : mais n'était-elle pas en droit de défendre ses intérêts, par tous les moyens, si les héritiers de son mari ne lui ont laissé que du papier, en gardant les terres? L'intention de Buzot, exprimée

dans ses *Mémoires*, était d'indemniser largement sa femme de ce qu'elle avait perdu et souffert pour lui. Non-seulement elle n'a pas été indemnisée : mais dans les derniers temps elle se trouvait dans une position bien voisine du dénûment.

Des descendants des héritiers de Buzot, qui n'avait pas eu d'enfant, il reste aujourd'hui mademoiselle Caffierry et madame veuve Lecointre, ses nièces, habitant Évreux ; le lieutenant-colonel Lecointre, fils de madame veuve Lecointre ; M. Caffierry, à Nogent-le-Rotrou, etc.

NOTE C. — *Analyse d'un rapport fait par le citoyen Brival, au nom du Comité de sûreté générale, relativement aux papiers trouvés chez le citoyen Roland et inventoriés par les commissaires de la Convention.* — Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Roland avait été accusé, comme on sait, d'avoir voulu corrompre l'esprit public : c'est pour prouver le fondement de cette accusation que cette publication fut faite. Neuf lettres non signées, écrites par un certain Gadol, agent du ministre, montrent les efforts que tentaient Roland et sa femme pour combattre les meneurs montagnards des faubourgs et rendre cette population favorable au ministre. C'est surtout la nécessité d'une garde départementale que le fidèle agent cherchait à démontrer. « Rien de plus juste, » écrivait-il le 21 octobre, « que les motifs de la citoyenne (madame Roland) en faveur de la garde départementale..... Cette garde aura lieu ; l'impression de son horreur diminue ; dès que l'on verra le moment favorable, on le saisira, etc. » Il indique comment il emploie auprès des gens du peuple l'argent qu'il reçoit : « En leur donnant à dîner, en fraternisant avec eux de manière à leur laisser croire qu'on admire leur patriotisme, et en les plaçant, par le moyen du vin, dans cet état de franchise et d'abandon qui fait tout découvrir, il est facile de les détourner, moyennant qu'on leur donne un moyen d'exister ; j'en ai fait l'expérience. » Il montre ailleurs quels sont les ennemis des Girondins : « Nous n'avons d'ennemis enragés que les vociférants des sections, des groupes, la morgue des *bourgeois huppés*. » Lors du renouvellement des administrateurs de Lyon, où l'influence du ministre échoua, un de ses amis lui écrivait : « N'attendez aucun secours des négociants et des ci-devant nobles. » Tels étaient les ennemis des Girondins, sans doute par haine de la République, plus favorable aux Montagnards qu'à la Gironde.

Une lettre du 19 octobre, de Barbaroux à madame Roland, se

Digitized by Google

termine ainsi (il s'agit d'une lettre reçue de Marseille) : « La même lettre renferme un plan d'attaque contre Constantinople pour obtenir la réparation de l'insulte de la Porte, qui a refusé l'ambassadeur Semonville ; mais vous sentez bien que je ne vous le communiquerai pas, car Danton ne veut pas que vous soyez ministre. »

Dans une autre lettre où il va plaider auprès de madame Roland la cause d'un courrier nommé Frison, menacé de destitution, il accuse l'influence de madame Roland en lui disant : « Un mot de votre part peut tout accommoder. » Il a commencé par flatter adroitement et les passions et les intérêts politiques de celle à laquelle il écrit :

« Hier, nous fûmes avec Buzot et Salles au club des Marseillais ; bien nous en prit ; trois députés de trois sections les travaillaient. Jamais Buzot n'a parlé avec plus d'éloquence ; il tonnait, il attachait à lui tous les cœurs, son âme tout entière se peignait dans son discours ; Buzot peut dire à présent : J'ai un bataillon d'amis. »

Cette lettre est du 29 décembre 1792.

Une autre lettre, datée du 30 octobre, écrite par un député à la Convention et non signée, adresse au ministre des conseils énergiques :

« La nation le regarde ; la nation le jugera. Si Roland déserte son poste, que pensera la nation du ministre de l'intérieur ? » Elle dira : « ...De quel droit, sans avoir attendu l'ordre de son général, le citoyen Roland est-il sorti de faction ?...

» Citoyen Roland, songe profondément à ta démission avant qu'elle arrive.

» Sache que l'homme vraiment libre et capable de servir sa patrie meurt tranquille au poste où la confiance publique l'a placé. »

Roland a suivi ce conseil au 30 octobre, et il aurait dû le prendre pour règle de sa conduite au mois de janvier 1793 : Mourir à son poste, recevoir sa démission, ne pas la donner.

Mais qui peut connaître le fond des choses ? Le dégoût et le découragement de la vie publique, les préoccupations d'un sentiment intime et impérieux, chez madame Roland ; chez Roland, le désir de la retraite, le chagrin de ces plaies domestiques que sa femme même lui avait divulguées, ont pu brusquer la retraite.

Il y a aussi une lettre curieuse de Roland à sa femme, alors à Mousseau ; il en exigea l'impression à la suite du rapport, parce qu'elle avait déjà paru dans les papiers publics. Il était difficile de confesser plus hautement l'influence exercée par sa femme. Cette lettre fut écrite vers le milieu de septembre, après que l'Assemblée eut ordonné au ministre de lui rendre compte de l'état de Paris.

Digitized by Google

« Je t'envoie, mon amie, des choses que j'ai écrites au milieu du trouble et de l'agitation, mais dont je suis pénétré, et qu'il faut dire. Ce n'est que par un grand caractère et beaucoup de force que nous résisterons. Si nous mollissons, tout est perdu : si nous périssons, il faut que ce soit avec gloire, et notre chute sauve la chose publique, ce qui n'arriverait pas, si je ne dévoilais pas l'état des choses, le danger où nous sommes, etc.

« ...Je crois qu'il est nécessaire que tu viennes ce soir; en attendant, lis ce que je t'envoie; ensuite donne des ordres pour la voiture. »

Mais une lettre du plus haut intérêt indique le véritable caractère du mouvement qui a renversé la Gironde, assuré le triomphe de la Montagne. Nulle part on ne voit plus clairement le sens de la révolution préparée de longue main dans les faubourgs, révolution anti-provinciale, anti-départementale. Louvet, qui écrivait cette lettre à Roland, le 19 *novembre* 1792, ne s'attendait pas à la voir publiée par les vainqueurs du 2 juin, par le parti qu'elle accusait si gravement auprès de la France outragée dans la personne de ses représentants :

« Oui, au moment où les prétendus commissaires des quarante-huit sections de Paris venaient de présenter leur pétition contre la force armée, et comme je sortais de la séance, j'ai entendu Sauterre, qui sortait aussi, dire à haute voix à plusieurs personnes qui l'environnaient, à peu près ceci : *Quoi! cela vous étonne? Quoi! vous vouliez que cette Assemblée comprenne les vérités fortes qu'il y a dans cette pétition? Mais pas du tout. Vous voyez que ces députés ne sont pas à la hauteur de la Révolution. Vous entendez bien : ça arrive de cinquante lieues, de cent lieues, de deux cents lieues : cela ne comprend rien à ce que vous dites.* — Oui, vous pouvez assurer que j'ai entendu cela.

« *Signé :* J. B. Louvet. »

Digitized by Google

Lettre de Barbaroux à Madame Bouquey en lui transmettant les Mémoires *des proscrits.*

Voici, femme aimable et sensible, quelques nouvelles feuilles de mes mémoires — que je vais très rapidement achever. Je dois vous dire à cet égard, tant pour mes amis que pour moi, que tous nos mémoires et nos écrits ne sont remis qu'à vous, qu'ils — n'appartiennent qu'à vous et que vous seule pourrez en disposer, conformément aux notes qui vous ont été, ou qui vous seront remises. C'est un dépôt sacré que vous êtes — digne de conserver, mais qui doit être dans toute son intégrité. Que dans aucune — circonstance il ne sorte de vos mains, qu'aucune considération, aucune prière, aucun — ordre ne vous l'arrache ! qu'aucune main quelle quelle soit ne vous permette de — toucher la moindre ligne, fut-ce sous le prétexte de corriger un erreur. Les écrits — nous sont plus chers que la vie ; ~~c'est~~ vous avez conservé l'une, vous saurez fidèlement garder les autres. Oui, femme sensible, soyez la dépositaire de nos titres — les plus précieux, de notre honneur, car il est sans doute attaché à la conservation de ces mémoires ; soyez en la dépositaire inviolable : c'est vous que nous chargeons — de faire connoître à nos enfants, à nos amis, aux français maintenant si cruellement pervertis, à tous les hommes indignés des horreurs qui désolent notre patrie, c'est vous, dis-je, que nous chargeons de leur faire connoître, ce que nous avons fait pour la liberté, pour la vertu, nos efforts inutiles, nos longues souffrances et vos — propres bienfaits, car vous êtes digne des hommages du monde. Encore une fois — nous vous confions ce que nous avons de plus précieux, et pour empêcher qu'il y soit porté atteinte de toute autre part, gardez cette note, que je vais détacher du — reste de ma lettre, gardez la comme un témoignage de notre volonté — joignez-la à nos mémoires comme une sauvegarde, un sceau qu'il ne sera pas — permis de rompre. Il faudra bien qu'on le respecte lorsqu'à nos ordres précis se — joindra votre volonté courageuse, appuyée de tous les sentiments nobles et généraux que nous vous connoissons.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

FRANÇOIS-NICOLAS-LOUIS BUZOT

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

ET DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE PAR LE DÉPARTEMENT DE L'EURE.

AVANT-PROPOS

Cet écrit[1], commencé à l'occasion du meurtre de Gorsas[2], fut souvent interrompu par la fatalité des circonstances où je me trouvai depuis. Je profitai, pour le continuer à diverses reprises, de quelques moments lucides que me laissèrent mes persécuteurs, fatigués de recherches jusqu'à présent inutiles, bien qu'ils n'aient pas encore perdu le goût du sang, et qu'ils ne puissent jamais être rassasiés de crimes. Enfin cet écrit, tel il est (et tel il restera), fut achevé à l'époque de l'assassinat

[1] Copié d'après le manuscrit original écrit tout entier de la main de Buzot et sur cahiers de papier commun et à lettres in-4° dont en papier commun et en papier à lettres.

Le premier cahier contient six feuillets à grande marge, dont le dernier finit aux trois quarts de la page *recto* et est signé F.-N.-L. B.... Ce cahier est intitulé *Avant-propos*. Au haut de la marge de la première page, on lit le mot *Buzot*, d'une main étrangère à l'écriture du cahier. (*Note du manuscrit reproduite avec ses lacunes.*)

[2] Après le 17 vendémiaire, 7 octobre 1793, jour de l'exécution de Gorsas mis hors la loi.

Digitized by Google

de Brissot et de ses illustres compagnons d'honneur et d'infortune [1].

Je l'ai remis avec quelques autres papiers en des mains courageuses et fidèles [2] que la tyrannie ne pourra ni corrompre ni faire trembler. Si *mes amis morts* ont fait choix de dépositaires aussi estimables, je ne crains rien pour leur mémoire; la *vérité* paraîtra un jour dans tout son éclat. Que ce jour sera terrible pour nos oppresseurs!

Les deux amis [3] qui sont avec moi ont travaillé à des mémoires particuliers, que les gens de bien liront avec plaisir. Ce qu'ils ont fait est également en sûreté.

Quant à *mon écrit,* je compte peu sur l'effet qu'il produira; il contient si peu de choses, et j'en avais tant à dire! Mais quand j'en aurais le temps et le loisir, il ne me resterait pas la force de le refaire, ou d'en composer un autre. La paix qui est dans mon cœur n'est pas toujours dans ma tête. J'ai habituellement peu de mémoire, et le peu que j'en avais s'est encore affaibli par les souffrances. Les livres, les journaux me manquent; à peine ai-je, dans l'asile du pauvre, que j'habite, du papier et quelques plumes pour soulager quelquefois mes peines en les écrivant.

Et enfin, dans la position où je suis, que puis-je faire? quel projet oser concevoir? Le temps n'est pour moi que le moment actuel, et je dois borner là mes vues et mes volontés : un peu de raison, au lieu de bonheur, voilà à peu près ce qui me reste de moi-même. Cet état

[1] Leur supplice eut lieu, comme on sait, le 10 brumaire, 31 octobre.

[2] Buzot était alors à Saint-Émilion chez madame Robert Bouquey, belle-sœur de Gnadet.

[3] Pétion et Barbaroux. Les *Mémoires* de Barbaroux ont été publiés en 1822 par son fils aujourd'hui sénateur. — Nous publions, pour la première fois, ceux de Pétion.

Digitized by Google

me suffit pour moi seul, mais je n'en puis céder rien aux autres. Je rêve autant qu'il faut pour animer ma vie; mais le public n'a pas besoin de mes rêves, il veut qu'on l'instruise ou qu'on lui plaise à sa manière, et je n'ai pas le temps de songer à cela.

N'importe; je ne puis me défendre de laisser après moi quelque chose de moi-même. C'est aux âmes bonnes et simples que j'adresse cet écrit, à tous ceux qui ont encore quelques entrailles, et que le spectacle de la vertu aux prises avec le malheur ne trouve pas insensibles; *à mes amis* enfin, s'il m'en reste encore sur cette terre, mes amis à qui rien de ce qui m'intéresse ne peut être étranger. Peut-être, à la vue de ces derniers restes d'un homme qui leur fut cher, quelques larmes de regret et de plaisir couleront-elles de leurs yeux attendris; et si, comme l'ont pensé *les sages*, il existe après cette vie un lieu où les amis de la vertu sont récompensés des maux qu'ils ont soufferts pour elle, je recueillerai ces doux pleurs, et jusque dans la tombe, j'aurai senti le bien d'être aimé!

Si le temps eût été favorable, j'aurais désiré de pouvoir aussi m'occuper de mémoires (4 n.)[1] sur la Révolution; mais de la manière dont je l'envisage, ce travail est extrêmement délicat, il exige beaucoup de soins, et il n'est pas donné à tout le monde d'inspirer un intérêt soutenu en parlant trop de soi; j'ai voulu le mériter avant d'y prétendre. Je craindrais aussi d'être trop indulgent envers moi-même, et quoique je sois, je ne veux pas qu'on me prenne pour un autre. Un défaut ordinaire dans ces sortes de mémoires et que je voudrais encore éviter, c'est

[1] Nous copions, avec une fidélité rigoureuse, dans le manuscrit, l'indication des notes, de celles qui y manquent, aussi bien que de celles que nous reproduisons.

Digitized by Google

de n'y pas garder aisément un juste milieu dans les faits qu'on rapporte et dans la manière de les raconter; on y est souvent ou trop abondant ou trop resserré, trop diffus ou trop concis. Que de détails nous intéressent parce qu'ils se rapportent à nous, qui, trop minutieux ou trop personnels, fatiguent l'attention ou l'amour-propre des autres! Que de faits aussi nous échappent par leur extrême petitesse ou se dérobent pour ainsi dire à la plume parce qu'ils choquent la vanité, qui aperçus à nu par des yeux étrangers, leur montreraient mieux les hommes et les choses qu'ils cherchent à connaître. D'ailleurs, le dirai-je, il y a une singularité fort remarquable dans les faits qui nous concernent; singularité qui leur ôte une partie de l'intérêt qu'ils pourraient avoir aux yeux de certaines gens.

Comme chacun de nous a joué un rôle plus ou moins intéressant dans cette étonnante révolution qui a tout bouleversé en France, on peut s'attendre à trouver dans nos Mémoires de vastes plans d'ambition (5 n.), d'avarice, de puissance, conçus par ce qu'on a bien voulu appeler *notre parti* (6 n.); quelques-uns de ces faits merveilleux, qui, dans l'ordre des crimes politiques, entraînent et subjuguent les pauvres mortels; comme des projets de massacre, de guerre civile ou tout au moins quelques *bonnes perfidies*.

Hé bien! on ne trouverait dans ces Mémoires rien de semblable, mais de bonnes mœurs, une probité sévère, quelques bonnes actions mêlées d'erreurs involontaires, et plus souvent de ces faiblesses qu'on chérit encore en se les reprochant; un profond respect pour la dignité de l'homme, et ses droits et ses devoirs, un amour vrai, constant, inébranlable de l'ordre, de la justice, de la liberté; la liberté! mais de celle qui, *égale pour tous*,

Digitized by Google

sagement ordonnée pour *le bonheur de tous*, est autant éloignée de la licence que la vertu l'est du crime. Voilà le tableau que nous *pouvons* offrir à ceux qui l'aiment. Si quelques passions s'y entremêlent, ce sont de celles qui honorent le plus l'espèce humaine; grandes et simples comme la nature, qui les emploie souvent à développer et à perfectionner ses plus beaux ouvrages : heureux *le sage* qui ne les éprouva jamais, plus heureux celui qui se rendit meilleur par elles [1] !

Et qu'on ne pense pas que nous ayons été assez stupides pour imaginer de pouvoir réussir par les moyens honnêtes que nous employions; il était aisé de prévoir ce qui est arrivé : quelques rayons d'espérance n'ont pas même fait illusion à la plupart d'entre nous; avec un tel peuple et dans de telles circonstances, il fallait que l'audace du crime l'emportât à la longue; et la France, après avoir passé par toutes les horreurs de la licence et de l'anarchie, devait enfin périr.

Il y a déjà quelque temps que les meneurs eux-mêmes commencent à sentir que l'établissement de l'ordre est nécessaire pour eux, c'est-à-dire pour l'intérêt de leur empire, pour celui même de leur sûreté; mais ils ont beau faire, il n'est plus temps; et à la manière dont ils s'y prennent pour l'établir, je ne sais si bientôt on ne regrettera pas le désordre lui-même. Ce qui me paraît certain, c'est que le despotisme sous lequel ils tiennent la nation enchaînée la rendra désormais incapable de liberté.

Que de grâces doivent leur rendre et les émigrés et toutes les puissances qui brûlent d'asservir la France!

[1] Comment ne pas reconnaître dans ce passage une allusion à l'amour, en quelque sorte héroïque, que madame Roland avait inspiré à Buzot?

Digitized by Google

ils ont abattu tous les courages, et nivelé tout pour le despotisme. On sait à présent ce qu'on peut faire des Français avec *la terreur*, et le secret ne sera pas perdu pour les rois!

Mais, dira-t-on, si vous avez pu prévoir les événements qui ont si cruellement annoncé la ruine de votre pays, pourquoi ne les avez-vous pas prévenus?

Je vous l'ai dit, nous ne pouvions employer que des moyens honnêtes, et ceux-là ne valaient rien : de l'or, de l'or, voilà ce qui devait réussir; voilà ce qui a réussi. N'a-t-on pas vu partout des émissaires *avec de l'or*, quelquefois à découvert, comme les deux millions accordés au peuple de Bordeaux, et plus souvent en secret? Il fallait de l'or, et nous n'en avions pas. J'affirme que je n'ai pas connu un seul malhonnête homme *parmi nous*. Quant au ministre, voyez les comptes de Roland, et vous jugerez ce qu'on pouvait faire d'un homme qui, dans un temps de révolution, rendait compte jusqu'à une obole de ses dépenses secrètes. Enfin, bon gré mal gré, il fallait une probité sévère pour rester *avec nous* [1] : aussi notre bande était-elle extrêmement affaiblie vers la fin; on voyait bien qu'il n'y avait à gagner là que des outrages, la persécution et la mort.

Tout ce que nous pouvions faire, nous l'avons fait; c'est une justice que je me plais à nous rendre et que personne ne peut nous refuser. — Départements de la France, que nous avons si fréquemment avertis de l'orage prêt à fondre sur vous, qu'avez-vous fait pour seconder nos efforts? Répondez..... Vous nous avez lâchement abandonnés, et plusieurs d'entre vous, pour de *l'or*, vous avez indignement persécuté nos défenseurs;

[1] Je parle toujours *de nous*, et cela s'expliquera plus tard. (*Note de Buzot.*)

Digitized by Google

vous les avez traînés à l'échafaud. Voilà vos crimes! et déjà vous en portez la peine : ne l'avez-vous pas méritée? (17 n.)

Eh! que pouvions-nous de plus dans Paris, au milieu des égorgeurs de septembre, et comme plongés dans la fange de cette ville corrompue? Quand nos départements nous engageaient bêtement (18 n.) à nous unir *à ces gens-là*, y songeaient-ils bien eux-mêmes? Quelle opinion avaient-ils donc de nous ou de leur propre dignité, en nous proposant une telle alliance? Sans doute nous devions à notre pays le sacrifice de notre vie; mais celui de notre honneur, celui de la liberté, pouvions-nous le faire? Et cependant ce monstrueux alliage sollicité par quelques départements n'était possible qu'au prix de tous les deux!

Non, ce n'était pas de vaines pétitions et d'inutiles vœux pour une union impossible qu'il fallait adresser en suppliants à la Convention nationale. Quelques expressions même d'un langage énergique et fier n'étaient que dérisoires, lorsqu'elles n'étaient pas suivies d'un effet prompt et rapide. Il fallait effectuer des menaces qu'on ne fait jamais en vain.

Quand on n'a ni la force ni la volonté d'agir, il faut rester coi, tranquille spectateur des événements (20 n.); on ne trompe personne, et l'on n'irrite pas inutilement ceux qui *peuvent* se venger. Mais, en certaines affaires, lorsqu'on a délibéré, il faut exécuter sur-le-champ. Temporiser, c'est se perdre. S'arrêter au milieu de sa course, ce n'est pas seulement se priver de la victoire, c'est la céder à son ennemi. Que d'hommes de bien ont succombé dans cette révolution, moins par défaut de moyens et de puissance que par défaut de caractère et d'énergie! La justice a aussi sa force et son audace dont

il faut user à propos. Mais tandis que rien n'arrêtait les coupables complots des soudoyés de nos adversaires, les partisans de notre cause, sans accord et sans concert entre eux, restaient embarrassés, épouvantés de tout.

L'anarchie, disait-on, se détruira d'elle-même! En effet, vous le voyez. Elle finira, mais après avoir tout dévoré! Elle périra, mais de ses excès, après avoir tout englouti sous ses propres ruines! Agriculture, commerce, fortune publique et fortunes particulières, morale, liberté, patrie, que sont-elles devenues? La France n'est déjà plus qu'un désert affreux, que la moitié de ses habitants abandonnerait sur l'heure si elle pouvait se soustraire à la férocité de l'autre! Regrets superflus! Les nations ont aussi leur destinée dont rien ne peut interrompre le cours. Dans l'ordre politique comme dans le monde physique, la nature a des lois également invariables, dont il faut subir l'invincible joug comme celui de la nécessité. Nous avons parcouru tous les extrêmes; il faut recommencer le cercle au point où nous l'avions quitté, et le despotisme est là, qui épie le moment de notre lassitude pour nous offrir avec des fers la paix et du pain! Français, vous l'accueillerez comme une divinité! et ce moment, qui ne sera pas le moins instructif de votre histoire, n'est pas fort éloigné!

Que ne puis-je en juger autrement! Quoi donc! ne reste-t-il aucun espoir? Le pouvoir de nos oppresseurs tient-il à si peu de chose? Il a de si frêles appuis! La peur qui a fondé leur empire peut le détruire à son tour! car ce lien une fois rompu, que leur restera-t-il? Tout se dissout à la fois, et les Français désenchantés passeront rapidement d'un extrême à l'autre opposé; tel est le peuple et surtout le peuple de France! L'a-t-on vu conserver pendant une année les mêmes affections? Nul de

Digitized by Google

ses plus estimables favoris n'a pu aller encore jusque-là. Imaginez-vous qu'il n'ait de constance que dans le crime?

Voyez la famine et la misère envelopper déjà d'un crêpe funèbre toutes les parties de la France ensanglantée! Ces deux fléaux seraient-ils donc les bienfaiteurs de la nation française? Le tocsin de la nécessité la forcerait-il à briser les fers qui la déshonorent? La faim pourrait-elle lui inspirer, à défaut du courage, la fureur du désespoir? Alors si par quelque accident heureux, plus désirable que facile à prévoir et à espérer, les Français se soulèvent contre leurs oppresseurs, avant que les puissances étrangères leur imposent des lois en conquérants et en maîtres; s'il n'est pas impossible qu'en usant avec sagesse de l'expérience de leurs longs malheurs, ils ne parviennent encore à se conserver quelque ombre de liberté, mon vœu, mon dernier vœu est rempli.

Un corps de représentants en France, et je suis content! Je pourrai me présenter devant lui, lui demander la justice que j'ai droit d'en attendre, accuser mes oppresseurs devant un tribunal *légitime*, les poursuivre et les faire punir au nom des lois et par les lois de mon pays. Si quelques dénonciateurs existent contre moi, qu'ils se montrent! je ne récuse rien quand j'aurai des juges. Mais à ce moment terrible pour le calomniateur et les assassins, ne croyez pas qu'aucuns paraissent! Les lâches! Ils ne sont hardis que dans les ténèbres et pour le crime.

Ce serait, ce me semble, un beau spectacle pour l'Europe entière que celui de douze hommes de bien (j'en compte douze encore), proscrits par les tyrans de leur pays, sortant tout à coup de leurs retraites après dix mois entiers de proscription et de souffrances [1]; parais-

[1] La proscription ayant commencé avec le mois de juin 1793, il

sant à la barre d'une Assemblée nationale, aux regards de Paris, tout étonné de ses longues injustices et de son tardif repentir; exposant avec une noble franchise leurs principes, leurs vues et leur vie entière, épurés, pour ainsi dire, par le malheur, et justifiés par l'événement, accusant, au nom de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, en présence d'une assemblée digne de les entendre, les plus atroces ennemis de la vertu, de la liberté, de l'humanité, dans la personne de leurs persécuteurs, et appelant en témoignage Lyon, Bordeaux, Marseille, et les innombrables victimes de leur sanglante tyrannie sur toutes les parties du territoire français, ravagé par leurs ordres, ou couvert du sang qu'ils y ont fait répandre.

A ces détails affreux, lamentables, de massacres, de pillage, de corruption, de calomnies, d'actes arbitraires, d'assassinats juridiques, d'insolence et de cruautés, dont l'histoire du despotisme offre à peine un exemple dans l'espace de plusieurs siècles, comme leurs insensés prosélytes seraient consternés! comme à leur adoration stupide succéderaient la haine et l'indignation! La nation française, comme pour se laver du reproche éternel d'avoir participé, par son erreur fatale ou par sa pusillanimité non moins funeste, à tous les forfaits de ses maîtres, unirait ses cris de douleur à nos réclamations énergiques : il semble qu'en ce moment l'espérance de la justice renaîtrait dans tous les cœurs; la morale reprendrait ses antiques droits, l'humanité serait vengée.

Ces idées me plaisent; je m'y repose avec complaisance, quoique sans espoir.

s'ensuivrait que cette page a été écrite au commencement d'avril 1794 et que la composition de l'Avant-propos est postérieure à celle des *Mémoires*.

Digitized by Google

Ah! si tel doit être le sort de mon malheureux pays, qu'il ne lui reste que le choix d'un maître entre plusieurs, je n'ai plus rien à désirer qu'un pauvre coin de terre en Suisse ou en Amérique, où il me soit permis de vivre ignoré, inconnu même, dans le plus profond isolement de l'indépendance et de la paix!

Français, vous m'avez fait bien du mal, et le mal que vous m'avez fait, il n'est pas en votre pouvoir de le réparer [1]; cependant je ne vous hais pas; les outrages, la persécution, la mort même, je vous pardonne tout! En vous voyant de près, vous m'avez fait plus de pitié que d'horreur; je dois même à votre lâche ingratitude d'avoir appris à supporter le malheur, à soumettre à la nécessité mes passions et ma volonté, à être heureux de moi-même, et à placer dans l'indépendance de ma pensée la paix de ma conscience, mon bonheur et ma liberté. En cessant de vivre parmi les hommes, je me suis soulagé du poids de leur propre misère, et l'éloignement des vices et des besoins que j'avais contractés parmi eux m'a rendu plus équitable dans l'estimation des causes qui les corrompent, en société, les uns par les autres, sans qu'ils puissent souvent les prévenir ou se garantir de leur contagieuse influence.

En quittant la France pour n'y plus revenir, je le sens, mon pays me sera cher encore! Il m'est cher par tous les souvenirs cruels qui m'y rappellent sans cesse, par le sang de mes amis dont la terre y fut arrosée, par leurs ossements qui y reposent, par les amis vivants que j'y laisse encore, par ceux qui ne m'ont pas abandonné dans le malheur et qui se sont exposés à tout pour rester fidèles à l'humanité, à l'amitié.

[1] Irréparable en effet : madame Roland était montée sur l'échafaud, le 18 brumaire, 8 novembre 1793.

Digitized by Google

Mais jamais monarque français ne sera mon maître; ne pouvant plus être citoyen, je tâcherai de devenir homme; et pour cela tout pays m'est bon, hormis la France.

Cependant si je survis à la puissance de mes oppresseurs, à leur persécution, n'importe où me conduise ma destinée, je promets de remplir toute ma tâche. Mon devoir n'est pas seulement de consacrer le reste de ma vie à rechercher les preuves multipliées de leurs atroces forfaits, et à décrire les principaux événements de cette révolution avec le plus d'exactitude et de vérité qu'il me sera possible. En outre des talents que ce travail suppose, cela dépend encore de plusieurs relations extérieures dont il ne m'est pas possible de gouverner l'influence sur mon état et sur moi-même. Mais partout où je pourrai punir ou faire punir les assassins de mes amis, les oppresseurs de la liberté de mon pays, j'y serai tout entier. Leur châtiment importe à l'humanité entière qu'ils ont outragée dans ses droits les plus sacrés, à la dignité de l'espèce qu'ils ont dégradée, avilie autant qu'il fut en leur pouvoir, à la vertu que leur impunité décourage et calomnie. La Providence, qui les a laissés si longtemps jouir de leur triomphe, doit être justifiée par leur supplice, ou tout principe de morale est anéanti sur la terre.

(Ainsi signé :)

F. N. L. B....

Digitized by Google

ANNÉE 1793

AUX AMIS DE LA VÉRITÉ

F. N. L. B....

Suum cuique decus posteritas rependit.
TACITE.

ILS NE SONT PLUS! talents, patriotisme, vertu, le crime a dévoré tout, et quand ils sont morts, la calomnie s'attache à leurs cadavres sanglants; elle emploie les plus noires perfidies, les plus lâches mensonges à outrager, déshonorer, déchirer leur mémoire.

Quels sont donc les hommes que la persécution suit avec acharnement jusque dans la tombe? Ce sont ceux qui, dans l'Assemblée constituante ou dans l'Assemblée législative, à Paris ou dans les départements, ont défendu avec le plus de courage et de persévérance les droits du peuple qui les persécute aujourd'hui; ce sont ceux qui dans l'Assemblée conventionnelle, seuls, isolés de leurs départements, au milieu de la licence la plus extravagante et des plus honteux débordements de la populace de cette capitale avilie, ont lutté pendant huit mois entiers contre tous les vices et tous les excès imaginables, et bravé avec la plus invincible constance des

Digitized by Google

menaces et des outrages sans cesse répétés et toujours impunis, pour protéger les propriétés et les personnes, et conserver à leur pays l'inestimable bien de la liberté; ce sont ceux qui, par leur éducation, leurs principes et leur caractère, par la simplicité de leurs goûts, l'indépendance de leur condition et de leurs plaisirs, vivaient heureux et libres, avant la révolution, sans redouter les caprices du gouvernement ni ses coups d'autorité, loin des tourments de l'ambition et des agitations de l'intrigue; ceux qui avaient personnellement le moins à profiter du nouvel ordre de choses, mais qui, intrépides défenseurs des droits de l'humanité, après s'en être déclarés ostensiblement les soutiens contre les prétentions du trône et de l'aristocratie, avaient tout à perdre si le nouvel ordre de choses ne réussissait pas. Étrange destinée de ces hommes généreux! ils devaient infailliblement périr ou sous les coups du despotisme des rois et de l'aristocratie, ou sous les poignards du peuple féroce pour lequel ils avaient tout bravé, dans l'inutile espérance qu'il se rendrait digne de la liberté par son respect pour la justice!

Ce n'est pas ici des faits qu'on puisse révoquer en doute; le même[1] peuple, dans les beaux jours de la révo-

[1] Pour concevoir un peu l'inconcevable mobilité de ces têtes françaises, il faut jeter les yeux sur les innombrables adresses de la France entière avant l'époque de notre proscription. Partout *Marat* était en horreur, partout la *Montagne* maudite, et partout la confiance du peuple des campagnes, des villes et des armées était entièrement en nous; Paris seul était en dissentiment avec toute la France; et quand j'adopte ici une opposition aussi extraordinaire de la part des citoyens de Paris, je n'entends parler que de la classe turbulente, corrompue, et la seule active dans cette capitale. Le reste qui formait la grande majorité *nous* estimait aussi, mais n'osait ni nous avouer, ni nous servir. Elle attendait l'événement, en formant des vœux sinon pour notre cause, du moins pour le succès de nos

lution, les a plus d'une fois reconnus. Alors sa morale était pure, ses mœurs douces et humaines, ses sentiments droits et élevés; il semblait digne en tout de la grandeur et de la générosité de ses vues. Le même peuple savait alors raisonner sur ses propres idées, ses moyens, ses ressources; il savait choisir le bien et rejeter le mal; il agissait avec dignité, souffrait avec courage, distinguait ses amis, et jusque dans ses ennemis il respectait la justice et les droits qu'il réclamait pour lui-même. Enfin, le peuple français sentait le prix du bon ordre, d'un gouvernement sage, d'un système d'égalité où la liberté ne fût pas confondue avec la licence, ne dépassant jamais, dans ses plus ardents désirs, les limites d'une administration populaire sagement pondérée, pour s'abandonner aux désordres d'une démagogie forcenée.

On se rappelle encore ces temps heureux où le peuple de Paris, après quelques écarts inséparables d'une aussi grande révolution, craignait la flétrissure du plus léger soupçon de vol, de pillage ou de cruauté, ces temps heureux où il repoussait avec dédain, avec horreur, les

intentions. Je ne vois pas ce qu'elle a pu gagner à s'isoler ainsi dans une lâche inaction; sa fortune et sa sûreté personnelle ont été violemment attaquées, et quelques efforts, quelques élans de patriotisme auraient suffi dans le temps pour la garantir des maux irréparables dont elle sent aujourd'hui les oppressives atteintes. Quant aux citoyens des départements, leur conduite est inexcusable; car nous n'avons rien fait qu'ils n'aient non-seulement consenti, demandé, exigé de nous, mais encore applaudi, appuyé, soutenu de leurs adresses, de leurs menaces, de leurs armes. Je ne dis rien des armées, mais notre révolution prouve jusqu'à l'évidence, que des soldats gagés encore, bien qu'ils soient pris dans la classe des citoyens, s'ils sont occupés longtemps de la guerre, finissent par être les fléaux de leur pays et les satellites de ses tyrans. Nations de l'Europe, gardez-vous des troupes soldées, si vous voulez conserver ce qui vous reste de liberté! Elles en sont l'ennemi le plus dangereux et le plus féroce. (*Note de Buzot.*)

maximes séditieuses qu'on mettait en usage pour séduire sa simplicité, irriter son patriotisme, le porter à des excès funestes à la sûreté, à la propriété des citoyens, et le corrompre ainsi par l'abus même de sa liberté. Son instinct moral, plus prompt et plus sûr que la réflexion, devançait les conseils de la sagesse; et le peuple n'avait pas besoin que la raison lui prouvât qu'une démarche était impolitique ou imprudente, avant qu'il la rejetât comme injuste et déshonorante.

C'était alors, et seulement alors, qu'il était beau, qu'il était glorieux d'avoir l'estime et la confiance du peuple français : aussi nous rappelons-nous avec délices de l'avoir obtenue à cette époque brillante de la révolution. Ce n'est pas une consolation légère dans nos souffrances, de sentir que nous n'avons été abandonnés du peuple[1] qu'au moment où sa morale a été entièrement pervertie. On nous a rendu la justice de croire que nous n'aurions

[1] C'est sans contredit le plus beau trait de la vie politique de Pétion d'avoir été abandonné, haï, persécuté par le peuple de Paris, à l'époque où la confiance et l'amour de ce peuple ne pouvaient déshonorer l'homme public qui en était l'objet. Cela répond à toutes les calomnies répandues avec profusion sur cet excellent patriote. S'il avait eu l'ambition qu'on lui suppose, il lui en aurait peu coûté pour se maintenir dans une popularité honteuse à la vérité, mais nécessaire à un ambitieux. Pour Brissot, il était si peu né pour l'intrigue, que la plus légère idée d'artifice, de dissimulation, lui était un supplice. Nous nous moquions quelquefois de sa simplicité, de sa bonhomie, et nous disions en riant : De tous les Brissotins possibles, c'était le moins Brissotin. Dans l'Assemblée constituante, il fut accusé, persécuté comme républicain, dans la Convention, il le fut comme royaliste ! — Dans tous les temps, il parla, écrivit, imprima, souffrit pour la liberté, et il mourut pour elle. Sa vie fut celle d'un vrai philosophe ; il devait aussi finir comme Socrate et Sydney. Pour moi et les autres, nous avons éprouvé le même sort, et nous l'avons mérité comme eux ! Qui veut le bien des hommes doit s'attendre à leur haine; c'est une vérité de fait attestée par toutes les histoires. (*Note de B.*)

Digitized by Google

pas servi ses passions, contenté ses fureurs, partagé sa soif du pillage et du sang; on nous a rendu la justice de croire que nous ne voulions pas plus de la tyrannie populaire que du despotisme des rois, et qu'avant de détruire ce qu'il y a de plus sacré dans la nature et dans l'état de société, morale, humanité, liberté, il fallait commencer par nous anéantir nous-mêmes!

Ces causes véritables de la persécution exercée contre nous, un reste de pudeur, la crainte de se compromettre, le besoin de tromper pour gouverner les hommes, ne permettent pas de les avouer. Faut-il en être surpris? La vérité, qui s'en soucie? qui oserait la dire? Ne faut-il pas aveugler sans cesse pour conduire cette tourbe de frénétiques et d'imbéciles qu'on appelle aujourd'hui *peuple?* Mais est-il *un* seul des chefs de la faction dominante qui pense, qui puisse croire que nous soyons coupables[1]? Il

[1] Je me rappelle ici une conversation assez vive qui se tint au comité de sûreté générale entre Robespierre et moi, en présence d'une centaine de députés. Ce comité, qui précéda celui qu'on nomma de salut public, était composé de vingt-quatre membres; Robespierre et moi nous étions du nombre. Après quelques débats inutiles à rapporter, je reprochai vivement à Robespierre sa conduite, et reprenant ses éternelles calomnies sur les hommes les plus estimables: «Et moi par exemple, lui dis-je, peux-tu dans l'intimité de ta conscience, peux-tu ici publiquement, en présence de tes amis, inculper la mienne, m'accuser d'improbité, d'ambition, d'intrigues, calomnier mon patriotisme et la droiture de mes intentions? — Non, me répondit Robespierre, non, je t'estime, parce que je te connais bien; mais on t'a trompé sur notre compte, sur nos vues, et voilà tout.» — Je repris: «Comment peux-tu méconnaître la bonne foi, la probité, le patriotisme de Roland? Oserais-tu dire que Roland soit vendu aux puissances étrangères? Tu dois connaître aussi son inflexible austérité de mœurs, et son civisme inébranlable, et son ardent amour de la liberté. Tu n'as pas oublié les services qu'il t'a rendus, s'il était ton plus intime ami sous l'Assemblée constituante? — Non, répliqua Robespierre, je n'accuse point Roland de s'être vendu à l'étranger, mais j'ai cessé de le voir du moment où il a

Digitized by Google

n'est pas *un* des scélérats qui tyrannisent aujourd'hui la France qui, dans le fond de son cœur, ne nous estime et ne respecte nos vertus; il n'est pas *un* d'eux, pas *un*, qui osât en public, en présence même des plus imbéciles d'entre leur peuple, soutenir les regards, les reproches, les justes accusations de ces honorables accusés. Mais, il faut en convenir, ils ont mieux connu que nous la masse du peuple qu'ils gouvernent, son caractère, son génie particulier, le degré de lumières et d'énergie dont il est susceptible. Jamais nous n'aurions eu la volonté ni l'audace de le mépriser assez pour le gouverner au nom de la liberté par les moyens que les despotes d'Asie emploient au gouvernement de leurs esclaves.

Je réduis à trois les moyens que les maîtres de la France ont employés pour conduire cette nation où elle est: la calomnie, la corruption, la terreur; je défie qu'on me montre un autre ressort qu'ils aient fait agir, si ce n'est peut-être un plus horrible encore, la division entre les citoyens, que je n'ai considérée que comme un résultat des trois autres.

Et nous, pour rendre heureux et libre le peuple français, nous ne voulions employer que la vérité, la

adopté l'opinion de Brissot sur la guerre. — Et Brissot, lui dis-je, Brissot dont tu connais l'honorable pauvreté, tu l'accuses d'avoir vendu sa plume et ses talents aux ennemis de la France! — Je ne le crois pas corrompu, reprit Robespierre, mais depuis son opinion sur la guerre il m'est démontré qu'il n'est pas patriote. » J'allais répondre avec chaleur; mais le silence et l'intérêt que notre conversation avait fait naître dans le comité excita quelque jalousie. On interrompit avec aigreur notre débat, je répondis de même aux interrupteurs, et Robespierre sortit. Un d'entre nous dit: « Je parie que Robespierre va aux Jacobins recommencer ses odieuses accusations; » et le fait était vrai: il nous calomnia plus fort que jamais. Quant à ses vues, à ses projets d'ambition et de désordre, l'événement n'a que trop justifié notre inutile prévoyance. (*Note de B.*)

vertu, l'amour de la patrie! Voilà nos crimes; il est impossible d'en établir aucun autre.

Maintenant on aperçoit les motifs réels, les vrais et seuls motifs de la persécution atroce exercée contre nous. Nos intentions, nos actions étaient pures. On ne pourrait nous reprocher que d'avoir perdu notre temps à méditer les ouvrages de Rousseau, de Montesquieu, de Mably, de nous être formé des idées fausses sur la nature et les principes des gouvernements, et surtout du gouvernement républicain, de nous être convaincus que ce gouvernement ne pouvait être établi que sur les bases éternelles de la justice et de la vertu, enfin d'avoir imaginé que la crainte, loin d'en être le principe, en était au contraire le fléau le plus destructeur. D'ailleurs, ne s'agissait-il entre nous que de choses d'opinion? pourquoi ne pas se contenter de les discuter, de les examiner, de les mettre à l'épreuve du temps? Il y avait du moins cette différence entre nos rudes adversaires et nous, que leurs erreurs étaient irréparables, et que les nôtres pouvaient être réparées. Dans leur système, il fallait emprisonner, piller, tuer tout à l'instant; il fallait dans le nôtre ne punir que les coupables, encourager les faibles, honorer les bons, et en toutes choses faire aimer les lois également obéies par tout le monde. — Loin de moi toute plaisanterie déplacée dans un sujet aussi grave! mais est-ce ma faute à moi, si le sarcasme est dans les mots dont je me sers, lorsque tout est atrocement ridicule dans les faits que je décris?

Ce qu'il faut particulièrement remarquer dans ce qui nous concerne, pour l'instruction de ceux qui pourraient être tentés de suivre la même carrière, c'est que nous avons été le plus persécutés par ceux qui nous avaient chéri le plus, et que le passage de l'affection la plus vive

Digitized by Google

à la plus violente persécution a été si subit, si rapide dans la plupart des départements, qu'il s'est opéré souvent dans l'espace de vingt-quatre heures. Voici comme arrivaient de tels prodiges; du reste, on ne peut pas nous accuser d'y avoir donné lieu par le moindre écart dans notre conduite ou dans nos discours.

Quelques départements se soulevaient-ils contre des arrêts de mort prononcés contre nous? on y portait la discorde et la corruption, la désunion entre les départements, la désunion entre les citoyens de chaque département, la corruption dans les corps constitués, la corruption chez les individus. Des espions de Paris, pris dans la fange, parmi ce qu'il y a de plus abject dans cette ville corrompue, parcouraient les provinces avec force assignats, sous le titre de *commissaires du comité de salut public* ou *du conseil exécutif*, ou *de la commune de Paris*, mettant en action tous les vices, toutes les passions les plus viles, les calomnies les plus odieuses, les maximes les plus perverses, et préparant ainsi le succès des mesures atroces qui devaient suivre ces premières tentatives. C'était surtout dans les villes commerçantes, où la différence des citoyens se fait le plus sentir dans la différence des états et des fortunes, que ces espions et leurs maîtres exerçaient avec plus de succès leur art perfide, en excitant la jalousie du pauvre contre le riche, en remuant la classe fainéante et pauvre contre celle à qui son industrie procure de l'aisance, ceux enfin qui dans les troubles ont tout à gagner, contre ceux qui ont tout à perdre. A ces premiers moyens on ajouta tout ce que le crime peut imaginer de plus noir ou de plus atroce; rien, rien, jusqu'à la famine même, n'était de trop pour contraindre à se plier à leurs opinions sanguinaires et malfaisantes. On se rappelle avec attendris-

sement que le roi Henri IV nourrit lui-même la ville de Paris, qu'il tenait assiégée; eh bien! nos législateurs républicains affamaient, au contraire, toutes les villes où l'on ne pensait pas comme eux. Au lieu de gagner les peuples par la douceur et l'instruction, à l'exemple même des rois, ils préféraient subjuguer la France à l'exemple des despotes les plus fameux par leurs brigandages et leurs cruautés. Jetez les yeux sur ce qu'ils ont fait pour comprimer le mouvement sublime des départements. Ont-ils traité les villes ennemies comme ils ont fait les villes de Lyon et de Bordeaux? Et cependant les victimes immolées à leur rage dans ces deux villes infortunées combattaient sous les drapeaux de la France pour la République et pour la défense de la représentation nationale indignement outragée dans les murs de Paris.

Car, que voulaient en effet les départements en prenant les armes? J'en appelle à tous les hommes de bonne foi, j'en appelle à l'histoire, qui nous jugera tous impartialement... La nation française pouvait-elle apprendre avec indifférence les scènes arrivées à Paris le 31 mai et le 2 juin? Paris pouvait-il, sans affecter un empire intolérable sur tous les autres départements, se permettre des actes d'un despotisme *militaire* aussi effrayant pour la liberté publique, sur des députés choisis par ces départements pour les représenter à la Convention nationale? Si Paris pouvait en user ainsi, pourquoi les autres, ou tous ensemble ou chacun en particulier, n'avaient-ils pas le même droit? Ne pouvaient-ils pas aussi chérir, respecter et honorer de leur confiance ceux qu'ils avaient élus dans leur sein, après avoir longtemps mis à l'épreuve leurs mœurs, leur patriotisme et leurs lumières? Non-seulement ils le pouvaient aussi, mais leur plus impérieux

devoir était de protéger, de défendre leurs représentants contre les outrages et l'oppression, car le contrat entre le représentant et ceux qu'il représente est réciproque ou il est nul. A ces motifs puissants d'un soulèvement universel dans les départements, se joignaient encore la conformité de leurs principes avec les nôtres, l'amour de l'ordre et de la justice, la haine contre toute espèce de tyrannie, l'horreur du pillage et du meurtre, dont les missionnaires de Paris s'étaient montrés partout les plus fervents apôtres, la crainte enfin de ce qui est arrivé depuis. Ils avaient de plus un juste mépris mêlé d'horreur pour cette députation de cannibales que les massacreurs de septembre avaient vomie dans la Convention nationale.

Que demandaient donc les départements en armes? Ils venaient à Paris y fraterniser avec les bons citoyens, lesquels y formaient une majorité grande, mais inactive, inerte, sans concert et sans intelligence, contre une minorité turbulente, avide de séditions et de troubles, gouvernée par des chefs audacieux et pervers qui avaient un centre commun de volonté et de conduite dans les sections de Paris, les clubs, les autorités constituées, dans la Convention nationale même. Ils voulaient que les auteurs des crimes du 31 mai et du 2 juin fussent punis; ils demandaient que les accusations dont les députés se chargeaient réciproquement fussent également jugées; ils voulaient que ce jugement solennel fut soumis à un tribunal *national* et à des formes qu'on ne refuse pas même aux plus vils scélérats; enfin, touchés des malheurs de la France, malheurs que la Convention nationale, dans la situation où elle se trouvait, ne pouvait plus guérir, malheurs qui ne pouvaient qu'empirer entre ses mains, les départements demandaient la convocation

des assemblées primaires, pour élire de nouveaux députés ou renouveler l'Assemblée nationale. Et certes, aucun des départements ne s'élevait en faveur de la royauté contre le républicanisme; mais *tous* ils voulaient un gouvernement stable et vigoureux qui pût rétablir promptement dans l'intérieur le bon ordre, la sûreté des personnes et des propriétés, pût contracter des traités de paix avec les puissances étrangères, et ramenât en France, avec l'agriculture, le commerce et les arts, la paix et le bonheur de la liberté.

Si les députés restés maîtres dans la salle de la Convention après les journées du 31 mai et du 2 juin, eussent conservé encore quelques sentiments de justice et d'honneur, ils se seraient empressés d'accueillir toutes les réclamations de leurs départements; c'était le devoir de leur place, l'intérêt de leur gloire, celui plus pressant encore de leur patrie : mais ils avaient bien d'autres vues, et leur conduite devait être conforme à leurs projets odieux. Ils commencèrent par calomnier les intentions des départements : c'était le royalisme, le fédéralisme qui les mettait en armes! on voulait la guerre civile, on voulait affamer Paris, le punir de son attachement à la liberté, le réduire en cendres [1]! Chose incon-

[1] C'est une vérité incontestable que la ville de Paris, source intarissable de tous les malheurs de la France, a causé aussi la ruine de cette grande et sublime révolution qui devait en faire le bonheur Si nous fussions restés à Versailles, nous aurions évité bien des fautes et prévenu bien des maux. Le mouvement de la Révolution appartient à la France entière ; il fallait s'y maintenir. Mais en le concentrant dans Paris, on l'a corrompu, énervé comme les habitants de cette ville. Que de sacrifices n'a-t-on pas été obligé de lui faire au détriment de la chose publique ? Il semblait que la liberté fût devenue son patrimoine pour le dissiper à son gré ! Et tout au contraire il fallait l'économiser pour toute la France, l'enrichir de ses bienfaits, et ne permettre jamais qu'elle se sentît obligée

cevable, qu'en publiant avec audace les plus grossiers mensonges, les accusations les plus contradictoires, les plus repoussantes absurdités, on soit parvenu à répandre de l'obscurité dans les idées les plus claires, à jeter le désordre et la confusion dans les faits les plus certains et les opinions les mieux prononcées, à ébranler enfin les hommes les plus résolus et les plus éclairés!

O vous qui êtes appelés à écrire ces horribles détails, historiens de tous les pays, n'en croyez pas les écrits

à des déférences qui devaient insensiblement réduire les provinces à un autre genre de servitude, plus odieux et plus terrible puisqu'il les faisait dépendre *d'une ville d'hommes nécessairement dépréciateurs et corrompus*. Si cela était de toute vérité, même sous le gouvernement d'un roi, que ne devait-on pas en conclure sous le régime républicain? La France républicaine avec une capitale, la France libre avec Paris, siége principal de ses établissements nationaux, une république française avec une législation et un gouvernement à Paris? En vérité, il faut être en délire pour concevoir de telles absurdités! Paris a cru m'offenser beaucoup en m'honorant de sa haine, pour l'aversion que je lui ai constamment témoignée! Paris fut trompé; c'est parce que j'aimais ma patrie, son bonheur, sa liberté, que j'ai détesté une ville où toutes les passions les plus viles, comme les plus funestes au bon ordre social, sont et doivent être naturalisées. C'est une chose bien honteuse et bien misérable que vingt-quatre millions d'hommes ayant mis ce qu'ils ont de plus cher et de plus respectable sur la terre comme en dépôt dans les mains de quelques individus à qui chacun d'eux ne voudrait pas confier en particulier la plus modique portion de sa fortune! Cependant il est ainsi; la prise de Paris détruit à jamais toute espérance de liberté en France. Je vais plus loin: on a osé faire un crime à Roland du projet qu'il avait conçu, lorsque Brunswick à la tête des Prussiens s'avançait sur Paris, de sauver les débris de la liberté en les transportant au midi de la France. Eh! qu'est-ce donc que Paris en comparaison de la France entière? Parce que la multitude avilie de cette capitale rentrerait dans la servitude, pour laquelle elle est née, faut-il donc que tous les Français soient asservis? Eh bien, je le dis avec vanité, la France ne peut espérer ni liberté, ni bonheur que dans la destruction entière et irréparable de cette capitale. (*Note de B.*)

qu'ils en ont faits, n'en croyez pas même les nôtres, s'il vous reste encore quelques doutes sur la probité des honorables victimes de cette révolution; et d'ailleurs, que vous restera-t-il de nous? Rien, peut-être, que l'inutile souvenir de nos stériles vertus ou quelques lambeaux de nos écrits échappés au pillage de nos propriétés, aux ravages de la persécution et de la mort, qui nous suivent partout. Nos amis morts sur l'échafaud n'ont pu rien publier en faveur de leur innocence! Les bourreaux! ils les ont égorgés sans qu'ils aient pu se faire entendre! Les autres, fugitifs, ont à peine quelques instants de repos où ils puissent recueillir tout leur courage pour apprendre à souffrir et à mourir! Ceux d'entre nous qui sont aux fers, n'ont pas même la faculté accordée sous l'ancien régime aux plus grands criminels, d'écrire, imprimer, publier des mémoires, d'éclairer le public sur leur justification personnelle et sur les délits mêmes de leurs dénonciateurs. Partout la vérité, la justice, l'humanité, sont opprimées ou obligées de se taire! Le crime veille partout; il verse partout ses poisons, partout il lance ses poignards; l'épouse craint son mari, le père ses enfants! On n'a plus de parents, on n'a plus d'amis! Souvenez-vous que Brissot, emprisonné à l'Abbaye, pendant que Barère, l'atroce Barère, pour échauffer contre lui les hurlements et la rage de la populace de Paris, lui imputait à la tribune de la Convention des propos qu'il n'avait pas tenus, Brissot ne trouva point à Paris, point ailleurs dans toute la France, un imprimeur assez courageux pour oser publier le démenti qu'il donnait a Barère. Mais cet écrit existe; il en existe encore quelques autres pour l'éternel opprobre de ces lâches brigands qui craignent la lumière et qui ne savent assassiner que dans les ténèbres les hommes justes qu'ils ont

Digitized by Google

désarmés! Souvenez-vous que les seuls papiers qui existent en France sont ces infâmes journaux vendus à la faction qui domine ou asservis par la terreur qu'elle leur imprime, enfants de la corruption ou de la bassesse et de la plus lâche perfidie, qui ne vivent que du produit de leur impudente audace à calomnier les gens de bien, à colporter le mensonge dans toutes les parties de la république, à pervertir la morale et les inclinations humaines et généreuses du peuple français, à servir les haines, à pallier les crimes de ses maîtres et à les expier, pour ainsi dire, par sa complicité même. Depuis longtemps les journaux français n'ont plus qu'un même langage, celui que la faction leur a commandé de prendre. Ils ont disparu ceux où l'on savait discuter avec sévérité les principes et publier les faits dans leur exacte vérité. Déjà, avant même la journée du 2 juin, l'imprimerie de Gorsas avait été pillée deux fois, on en avait menacé d'autres du même sort; des journalistes avaient été recherchés [1], d'autres arrêtés. C'est par ces premières atteintes à la liberté de la presse qu'on avait préparé à de plus grands coups; mais, après la journée du 2 juin, la faction ne

[1] Vous rappelez-vous une époque où, indigné des provocations imprimées dans le journal de Marat, je proposai une loi contre les provocateurs au meurtre? Cette loi fit frissonner les habitants de la Montagne, les Jacobins et les sections parisiennes. On vociféra contre moi les plus atroces calomnies : « On veut tuer, disait-on, la liberté de la presse. » — « La liberté de la presse ou la mort », disait Danton. Cependant vous remarquerez que ces genres de délit étaient soumis au tribunal d'un jury libre et formé d'après les lois existantes. Vous remarquerez encore que la loi laissait un champ très-étendu à qui voulait s'espacer dans l'immensité de la pensée, puisqu'il ne s'agissait que de réprimer les *provocations au meurtre*. Maintenant comparez! Que peut-on librement parler, écrire, imprimer? Les accusés, même pour crime d'État, ne peuvent pas plus publier leur défense pour la postérité que l'exposer au tribunal de leurs juges pour leurs contemporains. (*Note de B.*)

Digitized by Google

garda plus de mesure; il fallut que tout changeât de style, que tout fût bas, rampant, asservi sous elle. On voyait encore auparavant surnager quelques bons écrits sur le ramas fangeux des feuilles chargées de grossièretés et de sang qu'on distribuait au peuple, tous les jours, sous les noms de Marat et d'Hébert; mais, après le 2 juin, il fallut être effrontément barbare et dégoûtant de saletés comme le *Père Duchesne*, ou bête et vil comme *Garat*, pour circuler en liberté dans les départements de la France.

Et c'est dans ces infâmes recueils[1] qu'il faudra rechercher les faits de cette révolution et découvrir la vérité! Cependant elle n'y est pas si cachée qu'on ne puisse l'y trouver encore à travers les déguisements et les mensonges dans lesquels elle est enveloppée; l'observateur l'aperçoit aisément. Que le vulgaire, qui croit tout, parce qu'il ne pense rien, se laisse aveugler et prenne les faits comme on les lui donne, il ne faut pas s'en étonner; mais l'homme éclairé qui, dans la retraite du cabinet, assez éloigné de la scène pour ne pas participer aux passions qui l'agitent, a vu de près néanmoins les lieux où elle s'est passée, les principaux auteurs et les ressorts qu'ils ont fait agir, celui-là saura bien discerner le bien du faux, soit en comparant dans les papiers mêmes du jour, les faits dépouillés de ce qui leur est étranger, soit en les vérifiant dans quelques autres journaux moins subordonnés à la faction, ou bien en consultant avec ménagement les papiers publics étrangers, ou en examinant, avec le respect qu'on doit au malheur, les différents ouvrages que les proscrits ont fait imprimer et les manuscrits qu'ils laissent après eux, soit enfin en parcourant

[1] On lit « réunis » dans le manuscrit, par une évidente erreur du copiste. Nous avons dû corriger quelques autres erreurs de même nature.

Digitized by Google

avec choix les nombreuses notes ou mémoires qu'on aura recueillis en secret dans les portefeuilles, ou en comparant les faits de notre révolution et le sort des hommes qui ont le mieux mérité d'elle avec ceux des temps passés, et le sort, dans tous les états démocratiques, des hommes de bien qui ont voulu ne pas cesser d'être vertueux et justes au milieu des sociétés corrompues. Nos principes étaient les mêmes, notre sort devait l'être aussi : il fallait bien aussi qu'on nous imaginât des crimes; car, quelque immorale et lâche que soit une nation, il ne s'en est pas trouvé qui ait condamné la vertu pour elle-même au dernier supplice. Dans tous les âges de la dépravation humaine, le peuple a participé de même aux forfaits de ses tyrans, il s'est réjoui de la persécution et de la mort de ses plus fidèles défenseurs; et ceux qui ont su le maîtriser, le corrompre et le tromper, ont toujours été sûrs de lui faire commettre avec empressement, avec joie, les actions les plus atroces. Le jour de la lumière arrive ensuite quand il n'est plus temps! Mais les larmes infructueuses que sa misère ou sa légèreté lui fait répandre ne sont pas même dignes d'honorer les cendres de l'homme de bien, qui, au surplus, ne doit jamais s'attacher à servir le peuple pour lui plaire et dans l'espoir d'obtenir sa récompense, mais uniquement par devoir, par amour de la vertu et pour mériter sa propre estime.

On nous a donc traités, proscrits, condamnés comme contre-révolutionnaires, royalistes, fédéralistes, traîtres! Le peuple l'a cru sur parole, comme il a plu aux brigands qui le mènent de le dire. Cela devait être, et chacun a fait son métier! Mais au fond, que signifie tout cela? Qu'on le demande au peuple, qu'on le demande aux scélérats qui le trompent; ils ne sauront pas mieux l'ex-

Digitized by Google

pliquer les uns que les autres. Et comment donc pourrai-je y répondre? Avant tout, il faudrait s'entendre, et cela paraît bien impossible.

Contre-révolutionnaires! Si on peut attacher quelque idée précise à ce mot, il s'ensuivra que j'ai voulu la réintégration dans leurs priviléges et dans leurs fonctions, de la noblesse, du clergé, des parlements; le renversement du nouvel ordre de choses et le rétablissement du despotisme sur le trône. Mais il est clair que si j'ai voulu tout cela, j'étais parfaitement en démence. On ne peut pas supposer qu'un homme ait voulu s'exposer aux plus grands dangers pour une chose qui lui eût été contraire; il faut du moins lui supposer un intérêt quelconque à ce qu'il fait. Or je ne fus jamais ni noble, ni possesseur de biens nobles, ni commensal d'un parlement, ni attaché au service de la cour; au contraire, le nouvel ordre de choses m'avait élevé aux premières places de l'État, sans intrigues, sans bassesse, sans convoitise de ma part. Quant aux risques que je devais courir au rétablissement de l'ancien régime, je m'en rapporte aux nobles, aux prêtres, aux parlements, dont j'ai voté la ruine; aux rois, dont j'ai tenté, en 1790, d'ébranler le trône, que depuis j'ai aidé mes amis à renverser en 1793. Cependant il n'est pas impossible, et je le crois, que j'eusse éprouvé un sort moins rigoureux de la part des prêtres et des nobles, des parlements et des rois : il l'eût été du moins qu'ils me traitassent avec plus de cruauté que le peuple français. Ils n'auraient pas, comme lui, joint l'outrage à la persécution, le mépris de toutes les lois humaines et sociales à l'horreur du supplice; ils ne m'auraient pas, comme lui, assassiné sans que je pusse être entendu; ils n'auraient pas, après m'avoir fait mourir, empoisonné mes discours, calomnié mes intentions

et tenté de déshonorer ma mémoire. Les prêtres et les nobles, les parlements et les rois, n'auraient pas, comme le peuple français, frappé de mort ceux qui auraient voulu me secourir, me défendre, écrire ou imprimer ma défense; ils ne m'auraient pas du moins persécuté, torturé dans tout ce qui m'est cher; ma femme n'eut pas été réduite à la misère; ils n'auraient pas.... Que dis-je? peut-être, et je le crois, ils auraient respecté, suivi les lois de l'honneur, la morale et l'honnêteté publique; et il m'eût été possible de transporter mes biens et ma personne dans quelque heureuse contrée où l'homme de bien puisse vivre en paix et en liberté.

Si, par le mot contre-révolutionnaires, on entend que nous avons voulu rétablir la royauté avec la constitution de 1790, le fait est faux, démontré tel par tous mes discours, par notre conduite tout entière, par le succès même de nos tentatives et par nos propres revers. C'est sur ma proposition que fut rendu le décret portant peine de mort contre ceux qui provoqueraient le rétablissement de la royauté en France [1]: on en a fait depuis un

[1] Ce fut moi qui proposai un jour cette loi, dont on a fait le plus criminel abus. De pauvres cuisinières, de pauvres cochers de fiacre en ont été les premières victimes. On décréta ce que l'on appelait d'abord le principe: quand il s'est agi depuis de donner les modifications et les explications nécessaires, il n'a plus été possible de se faire entendre. On n'a pas même permis au peuple qu'on appelle risiblement *Souverain* de manifester sa volonté sur la question de la royauté. La souveraineté était enfouie dans les assemblées sectionnaires de Paris composées de quelques individus imbécilles ou scélérats, qui s'étaient emparés audacieusement de la volonté de tous les Parisiens; et des sections ainsi réduites au plus petit nombre de factieux ou d'ignorants, la souveraineté venait se perdre dans le gouffre pestilentiel des Jacobins, comme un antre du méphitisme et de la corruption. Les départements plus soumis à ces fantaisies jacobites qu'aux décrets de la Convention répétaient niaisement ce qui leur était dicté par la ville de Paris; et d'un

bien cruel abus! mais enfin le décret est de moi. Nous conservâmes longtemps, mes amis et moi, l'espoir d'une république en France [1], lors même que tout semblait nous démontrer que la classe éclairée se refusait à cette forme de gouvernement, soit entraînée par quelques préjugés, soit guidée par l'expérience et la raison. Cette espérance même ne quitta pas mes amis à l'époque où ceux qui gouvernaient la république étaient les plus vicieux et les plus vils des hommes, et où on pouvait le moins compter sur le peuple français, généralement corrompu, devenu cruel à force de lâcheté et de peur, ou pour satisfaire son insatiable cupidité. J'ai vu mes amis, même à ces affreux moments, fonder encore leur espoir sur l'inconstance et la légèreté du peuple, qui, disaient-ils, étant susceptible de toute espèce de modifications et de formes, l'était également de celles qui convenaient au

bout de la France à l'autre la stupidité portait sur ses ailes bitafardes les opinions et les vœux qu'il fallait avoir, vouloir et former, sous peine d'incivisme ou de mort. Il en fut de même du décret sur les émigrés : *il en fallait un incessamment, si on voulait prévenir de nouveaux massacres qui se préparaient déjà dans le silence de la nuit.* On décréta aussi le *principe*, dont un grand nombre de modifications équitables devaient être suivies. Mais bientôt il ne fut plus possible d'en parler à la tribune sans être à l'instant interrompu par les plus odieuses vociférations. Les Jacobins s'emparèrent du *principe* comme les corbeaux d'une charogne puante, et rien ne fut capable de les chasser de cette horrible pâture. (*Note de B.*)

[1] Cet espoir, je l'avoue, fut longtemps l'objet de mes méditations les plus chères. Jamais *l'idée d'un roi héréditaire* ne s'est offerte à mon esprit sous des formes raisonnables. Tant d'absurdités, qu'il fallait dévorer avec la nécessité prétendue d'une monarchie pour les vastes États, me révoltaient et ne pouvaient se fondre dans ma pensée avec les grandes et nobles images que j'avais formées de la dignité de l'espèce humaine. L'expérience m'a désabusé, je l'avoue, mais mon erreur était trop belle pour que je puisse m'en repentir. (*Note de B.*)

caractère républicain. Pour moi, je l'avouerai, cette conséquence me parut toujours d'une extrême fausseté. J'avais déjà plusieurs fois désespéré du succès de ce projet si cher à mon cœur, de l'établissement du gouvernement républicain en France. Déjà, ne voulant point trahir ma conscience et mes principes, j'avais été plusieurs fois sur le point, avant mon expulsion de la Convention, de me démettre d'une place où tous les dangers, celui même de déshonorer ma mémoire, ne me laissaient l'espérance d'aucun bien à faire, où même notre opiniâtre et inutile résistance ne faisait que prolonger l'erreur des bons citoyens sur la vraie situation de la Convention nationale. Je ne sais quel amour-propre, qu'on honorait du nom de devoir, me retint à mon poste malgré moi; mes amis le voulurent, et j'y restai.

Et certes, si nous avions eu la prétention de reconstituer l'ordre établi par l'Assemblée constituante, si nous avions eu la volonté de rendre à la France le gouvernement modéré, qui, selon beaucoup d'hommes instruits, lui convenait le mieux, nous n'aurions pas manqué de zélés partisans, et nos efforts auraient été secondés avec plus d'empressement et de courage. C'est alors que nous aurions pu concevoir l'espérance de former une coalition redoutable dans le département du Calvados; c'est alors que nous aurions pu nous promettre un corps de troupes formidable, en ralliant à notre cause et ceux que d'anciens préjugés attachaient à la royauté, dans l'ancienne bourgeoisie ou même dans les armées, et surtout ceux qui, avec des connaissances réfléchies sur la nature et les principes des gouvernements, s'étaient persuadé que le gouvernement républicain ne pouvait pas convenir au génie du peuple français.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, la majorité du

peuple français soupirait après la royauté et la constitution de 1790. C'est à Paris surtout que ce vœu était le plus général et craignait moins de se manifester dans les conversations particulières et dans les sociétés privées. Il n'y avait que quelques hommes dont les âmes nobles et élevées se sentaient dignes d'être nés républicains, et que l'exemple de l'Amérique avait encouragés à suivre le projet d'un semblable établissement en France, qui songeassent de bonne foi à le naturaliser dans le pays des frivolités et de l'inconstance. Le reste, à l'exception d'une tourbe de misérables sans intelligence, sans lumières et sans moyens, qui vomissaient des injures contre la royauté, comme dans six mois ils en diront contre la république sans savoir mieux pourquoi; le reste ne désirait, ne voulait que la constitution de 1791, et ne parlait des vrais républicains que comme on parle de fous extrêmement honnêtes. Peut-on croire que les événements du 2 juin, la misère, la persécution, les assassinats qui les ont suivis, aient fait changer d'opinion à la majorité de la France? Non; mais dans les villes on feint d'être *sans-culotte,* parce qu'on *guillotine* [1] ceux qui n'en sont pas; dans les campagnes, on obéit aux réquisitions les plus injustes, parce qu'on *guillotine* ceux qui n'y obéissent pas; et partout la jeunesse part pour les armées, parce qu'on *guillotine* ceux qui ne partent pas. La *guillotine,* voilà la grande raison de tout; c'est aujourd'hui le grand ressort du gouvernement français. Ce peuple est républicain à coups de *guillotine.*

Mais voyez les choses de près, pénétrez dans l'inté-

[1] Cela est vrai à la lettre. La moitié des Français, et je suis très-modeste en bornant à la moitié le nombre des dissidents, déteste le gouvernement actuel, mais la peur comprime tous les cœurs. Otez la guillotine, et à l'instant la liberté de la presse reparaît et les tyrans de la France sont renversés. (*Note de B.*)

rieur des familles, sondez tous les cœurs; s'ils osent s'ouvrir à vous, vous y lirez la haine contre le gouvernement que la crainte leur impose; vous y verrez que tous les vœux, toutes les espérances, se portent *vers la constitution de* 1791.

Dans ma vie errante, incertaine, solitaire, parcourant, du nord au midi de la France, les montagnes, les mers, les lieux les moins fréquentés d'hommes, exposé aux intempéries de l'air, à la rigueur des saisons, souvent sans pain, sans aucune nourriture, sans vêtements et sans argent, soutenu par le seul espoir de venger mes amis et la liberté de mon pays contre ses barbares ennemis, quelque part où ils se réfugient un jour, ou de mourir à mon gré, à l'heure qu'il me plairait, libre, indépendant de toute cette *canaille*[1] qui me poursuit, qu'ai-je appris? Dans les campagnes, où la liberté ne peut s'allier qu'avec l'amour du travail, la pureté des mœurs, la paix de la conscience, toujours si humaines, si hospitalières, j'ai appris que la révolution y avait perdu ses plus estimables soutiens, que ces bons campagnards étaient fatigués des lois oppressives, des décrets arbitraires qui mettaient en péril la récompense et le prix de leurs sueurs, et qui leur enlevaient, par la crainte des supplices, et leurs propriétés si laborieusement acquises, et ces enfants aussi utiles à leur bonheur[2] qu'à

[1] Ce mot me fait peine à prononcer, car cette canaille c'est toujours un essaim d'hommes. Mais ceux qui pourraient me blâmer d'employer une expression aussi avilissante voudront bien songer que ce n'est pas au terme qu'on emploie, mais aux choses que ce terme exprime qu'il faut rapporter ses idées. (*Note de B.*)

[2] On ne peut pas croire combien *ces idées révolutionnaires* ont changé les mœurs des campagnes. Les liens naturels que la vie agreste avait formés entre les parents et les enfants se relachent et *s'oblitèrent* chaque jour. Quelle morale pouvez-vous inspirer ou maintenir dans ces âmes villageoises à qui l'on apprend aujour-

la fécondité de la terre; j'ai appris que la plupart des pères de famille et la jeunesse des campagnes, frappés de ces nombreux arrêts de proscription et de meurtre qui portent la désolation et la terreur par tous les pays de la France que les guerres civiles et les armées étrangères ensanglantent d'ailleurs et jonchent de nos morts, accablés d'impôts, d'assignats sans valeur, de vexations en tout genre, considérant avec effroi que les hommes qu'ils estimaient le moins dans les villes y sont le plus honorés, tandis qu'on y persécute tous ceux qu'ils y estimaient le plus; que les honneurs, les places, le pouvoir, y sont aux ignorants, aux fripons, aux gens le plus notés d'infamie[1], tandis que les hommes à caractère et fidèles aux principes de la morale et de la liberté, tandis que les talents, la probité, sont en fuite ou dans les fers, ou meurent sur l'échafaud; j'ai appris que, consternés de ces horribles excès, dont les détails font frissonner d'horreur, les honnêtes habitants de la campagne, confondant les crimes commis dans la révolution de 1793, avec la révolution elle-même, abhorrent et république et ceux qui les tyrannisent en son nom; regrettent, en soupirant après leur retour, les époques antérieures d'un régime plus doux et plus paisibles où en payant des impôts proportionnels et modérés, à l'abri de bonnes lois protectrices de la propriété, de l'agriculture, du commerce et de la sureté des personnes, on pouvait cul-

d'hui que la religion de leurs pères n'était que fourberie, demain qu'il n'y a de Dieu que la Raison, et ensuite, que l'Éternel existe et qu'il faut croire à l'immortalité de l'âme? Si cette odieuse variation d'opinions et de principes ne produit aucun effet sur vos Français, ce sont donc de purs automates que des fripons font mouvoir, agir et penser, comme ils veulent. (*Note de B.*)

[1] Les baladins, les histrions, les huissiers, les racoleurs ont principalement joué un rôle brillant dans cette révolution. (*N. de B.*)

Digitized by Google

tiver sans trouble et sans alarmes la terre de ses pères, jouir des douceurs attachées à la vie champêtre, élever sa famille dans l'amour de la justice et du travail, et se faire un bonheur tranquille près de sa femme chérie et de ses enfants dociles[1], en adorant ensemble, en paix avec soi et les autres, le dieu de ses ancêtres. Plus d'une fois, le souvenir de notre députation à l'Assemblée constituante a effacé les préventions que la qualité de députés à la Convention avait fait naître contre nous.

Dans les villes, où la peur a flétri toutes les âmes, où le commerce et l'industrie sont à jamais anéantis, où c'est un crime de vivre avec quelque aisance et de mettre une sorte de décence dans ses manières et dans ses goûts, où la confiance, l'amitié, la douce gaieté, les sentiments les plus chers, les plus respectables du cœur humain sont étouffés ou n'osent se montrer, j'ai appris que les députés restés maîtres dans la Convention nationale sont partout l'objet du mépris et de la haine de tous les hommes qui ont dans la tête quelque idée et dans le cœur quelque sentiment honnête; j'ai appris que chaque citoyen, pris individuellement dans toutes les classes, si l'on excepte celle des fainéants et des gens

[1] L'histoire de la religion révolutionnaire de France est une époque fort remarquable des extravagances humaines. Depuis la farce jouée à la barre de l'assemblée qui se dit nationale, je ne sais quel jour où des pétitionnaires chamarrés de différentes couleurs, sous des chapes, des chasubles, des étoles, des surplis de toutes formes et de tous saints, se mirent à chanter : *Oh! le bel oiseau, maman*, en dansant, cabriolant, et faisant force folies au milieu de l'auguste sénat de France, jusqu'à cette autre où Robespierre déclare à l'univers que le peuple français reconnaît l'*Éternel* et la Nature et l'immortalité de l'âme, et que le peuple de Paris va faire incessamment des fêtes en l'honneur de l'amour pudique, à l'amour conjugal, à la pudeur, au courage, quelle horrible profanation des sentiments les plus sacrés, les plus consolants et les plus chers au cœur humain ! (*Note de B.*)

habitués au crime, regrettait amèrement le passé, mécontent du présent et plus effrayé encore de l'avenir; que chacun individuellement désirait avec une impatiente ardeur, et pour sa tranquillité personnelle et pour le repos de la France, l'arrivée prochaine de quelque accident, tel qu'il soit, qui précipitât le changement ou la chute de ses odieux tyrans; j'ai appris que l'Assemblée constituante avait acquis et mérité l'admiration et l'amour des vrais Français, et que la mémoire des députés qui s'y étaient distingués vivrait à jamais dans leurs cœurs, ainsi que le désir et la volonté de rétablir en France les lois que cette assemblée avait faites et combinées pour son plus grand bonheur, à quelques défauts près, faciles à corriger; enfin j'ai vu partout que la France, opprimée par un gouvernement atroce, ne respirant que sang et pillage, avait perdu pour de longs siècles ses mœurs, son génie, ses ressources et sa gloire; j'ai vu que la partie du peuple avec laquelle ses tyrans gouvernaient arbitrairement la majorité épouvantée par la violence et la terreur des supplices, se livrait impudemment à des excès qui font frémir la nature, et que dans cet abîme de maux où ce superbe empire est précipité par la licence et la misère, on est presque réduit à désirer le retour de l'ancien despotisme, incertain même si les Français pourraient encore supporter le régime modéré de la constitution de 1791.

Et qu'on ne s'imagine pas qu'en me disculpant du reproche qu'on m'a fait d'avoir tenté le rétablissement de cette constitution sur les ruines de la république, j'aie la lâcheté de vouloir m'en défendre comme d'une imputation criminelle. Non : je me ferai toujours un devoir de dire la vérité, même à mon désavantage; mais peut-être, en cette circonstance, si j'avais conçu le

Digitized by Google

projet qu'on me suppose, je pourrais en tirer aujourd'hui quelque gloire, puisque j'aurais bien estimé le degré de liberté dont mon pays était capable de supporter le régime austère. Quoi! les Français républicains! Les lâches instruments de la tyrannie de Robespierre, de Barère, de Danton et de Lacroix! Ils tremblent, ils frémissent sous l'empire d'un Tallien, d'un Legendre, d'un Billaud de Varenne! Avec la *guillotine,* on peut les emprisonner, les voler, les assassiner, sans que de leurs âmes desséchées il s'élève un cri de vengeance! Ah! si je pouvais avoir quelque reproche à me faire, ce serait sans doute de les avoir jugés d'après mon cœur, avant de les avoir étudiés dans eux-mêmes; ce serait surtout de n'être pas resté simple spectateur des événements qui devaient un jour consommer la ruine de la France; ce serait de n'avoir pas prévu plus tôt qu'une nation assez vile pour adorer Marat et s'affubler honteusement du nom de cet odieux personnage comme d'un titre de gloire, un signe de ralliement à la liberté, était autant éloignée du caractère et des vertus républicaines, que le ciel est éloigné de la terre. Mais si mon erreur n'était pas excusable, le peuple a pris soin lui-même de m'en punir bien cruellement; et cependant, au milieu des persécutions atroces qu'il me fait essuyer sur les débris de ma maison abattue, de mes propriétés ravagées et détruites, réduit à la misère, sans pain, sans vêtements, sans asile, je contemple avec un doux frémissement de plaisir la carrière que j'ai parcourue avec désintéressement, courage, intrépidité : la douce fraîcheur d'une belle nuit d'été n'est pas plus pure que les derniers jours de ma vie. Que puis-je opposer au torrent qui m'entraîne, avec la liberté, dans la tombe où déjà la populace française a précipité ses défenseurs et sa gloire? Les événements?

Digitized by Google

A-t-il dépendu de moi de les prévenir? Les coups du sort? Ai-je pu les arrêter? Tout ce qui était en mon pouvoir, je l'ai fait; j'ai rempli ma tâche de citoyen. Toujours semblable à moi-même, je n'ai jamais démenti mes principes et mon caractère. Si je me suis trompé, la faute en est au ciel, qui me fit vrai, bon, honnête, mais implacable ennemi de l'injustice et de la tyrannie.

Né avec un caractère d'indépendance et de fierté qui ne plia jamais sous le commandement de personne, comment pouvais-je supporter l'idée d'un maître héréditaire et d'un homme inviolable? La tête et le cœur remplis de mon histoire grecque et romaine, et des grands personnages qui, dans ces anciennes républiques, honorèrent le plus l'espèce humaine, je professai dès mon plus jeune âge leurs maximes; je me nourris de l'étude de leurs vertus. Ma jeunesse fut presque sauvage; mes passions, concentrées dans mon cœur ardent et sensible, furent violentes, extrêmes, mais bornées à un seul objet, elles étaient toutes à lui. Jamais le libertinage ne flétrit mon âme de son souffle impur; la débauche me fit toujours horreur, et, jusqu'à un âge même avancé, jamais un propos licencieux n'avait souillé mes lèvres. Cependant de bonne heure je connus le malheur, et j'en restai plus attaché à la vertu, dont les consolations étaient mon unique asile. Avec quels charmes je me rappelle encore cette époque heureuse de ma vie qui ne peut plus revenir, où, le jour, je parcourais silencieusement les montagnes et les bois de la ville qui m'a vu naître, lisant avec délices quelques ouvrages de Plutarque ou de Rousseau, ou rappelant à ma mémoire les traits les plus précieux de leur morale et de leur philosophie. Quelquefois, assis sur l'herbe fleurie, à l'ombre de quelques arbres touffus, je me livrais, dans une douce

mélancolie, aux souvenirs des peines et des plaisirs qui avaient tour à tour agité les premiers jours de ma vie. Souvent les ouvrages chéris de ces deux hommes de bien avaient fait l'occupation ou l'entretien de mes veilles avec un ami de mon âge que la mort m'a enlevé à trente ans, et dont la mémoire, toujours chère et respectée, m'a préservé de bien des égarements! C'est avec ce caractère et ces dispositions, altérés par le choc des passions humaines dans le cours de la Révolution, que j'arrivai à l'Assemblée constituante.

Ce que j'y aperçus d'abord n'était pas propre à m'en faire changer : la noblesse, le clergé, la cour la plus dissolue de l'Europe. Je m'y montrai en ami du peuple, en défenseur intrépide des droits de l'humanité. A Versailles, j'y fus considéré, recherché, partout je fus estimé; mais je ne tardai point à m'apercevoir que tous n'y portaient pas une même âme, également dégagée de toute vue particulière, de tout intérêt personnel. Je rentrai donc dans l'obscurité, et je n'en sortis plus que vers la fin, au moment où je crus voir que le nombre des vrais patriotes était extrêmement diminué, et que je ne pouvais pas garder plus longtemps le silence sans l'affaiblir encore. Ce fut surtout à l'époque de la fuite du roi que mon aversion contre la royauté se manifesta sans réserve. On m'en fit un crime alors, et à Pétion aussi; peu s'en fallut qu'à cette époque nous ne fussions victimes de notre zèle pour la liberté. Toutefois, je le confesse, il me paraissait douteux que la nation française pût supporter le joug austère du gouvernement républicain; mais j'avais la conviction intime que Louis XVI ne pouvant pas changer ses habitudes et se façonner au gouvernement d'un peuple libre, on devait s'attendre aux plus grands malheurs, tant que Louis continuerait de régner

sur la France : l'occasion était favorable; et si l'Assemblée constituante eût changé la dynastie régnante, ce qu'elle pouvait faire aisément sans troubles et sans obstacles, la Révolution était consommée. Le roi resta sur le trône, l'Assemblée finit ses séances; et, refusant la place qui m'était offerte à Paris, je retournai dans ma petite ville[1], où je fis tout le bien qui dépendait de moi. Mon département m'avait élevé à la place de président du tribunal criminel; j'en remplis les fonctions avec exactitude, intégrité, dignité : l'innocence se reposait sur moi, et le crime respectait ma justice. Enfin, après avoir présidé toutes les assemblées électorales, je fus élu premier député du département de l'Eure à la Convention nationale. Je puis dire que je ne désirais pas cet honneur : j'étais heureux, tranquille, honoré chez moi, et j'allais quitter tout cela pour la Convention, où Marat et Danton siégeraient avec moi. Je n'avais pas encore tous les détails de la journée du 2 septembre, je ne connaissais pas bien la situation de Paris, je ne pouvais pas calculer encore où l'on pourrait nous conduire; mais un pressentiment dont je ne pouvais me défendre, sur quelques faits qui étaient parvenus à ma connaissance, m'avertissait des nouveaux dangers que j'allais courir, et des malheurs que mon inflexible probité devait m'attirer. Mais pouvais-je refuser ce nouveau sacrifice de moi-même à mon pays, qui m'était si cher, et semblait l'exiger, surtout en ces moments périlleux, où l'on annonçait l'arrivée prochaine des troupes ennemies sur Paris? Je cédai donc, je partis pour la Convention; mais je délibérai bientôt si je ne reprendrais pas le chemin de mon paisible héritage, tant j'éprouvai d'horreur au spectacle hideux de la ville de Paris et de la Convention. Je prévis dès lors la ruine

[1] A Évreux.

certaine de la France; et, au moment même où je faisais le plus d'efforts pour en retarder la chute, je sentais qu'elle m'entraînerait nécessairement avec elle. Grand Dieu! si ce ne peut être que par de tels excès, avec de tels hommes, par des moyens aussi infâmes, que s'élèvent et se consolident les États républicains, il n'est pas de gouvernement plus affreux sur la terre ni plus funeste au bonheur du genre humain!

Il fallait avoir les vices du peuple de Paris pour lui plaire; j'aimais mieux lui déplaire et garder mes vertus qui n'étaient plus de saison. Inébranlable dans mes principes et mes actions, je m'honorais de sa colère, et j'eus parfois la consolation d'essuyer les larmes qu'il faisait verser, d'avoir la confiance des malheureux qu'il avait faits, de conserver l'estime des vrais patriotes qu'il avait découragés, d'être en butte à la haine des scélérats qui le trompaient, et d'inspirer de l'effroi à ses chefs les plus audacieux, lors même qu'il secondait le plus leur ambition et leur scélératesse. Ce que j'ai fait alors, les raisons qui m'ont engagé à le faire sont expliquées, développées dans deux lettres que je fis imprimer en janvier dernier à Paris pour mes commettants. Veut-on connaître de plus les vrais principes sur cette matière? qu'on parcoure les ouvrages de l'immortel Montesquieu, dont on a trop négligé l'étude dans cette révolution; voyez comme dans ces mots il prédit ce qui doit arriver à la France, trop heureuse si elle peut trouver son repos, après tant d'agitations cruelles, dans la constitution de 1791 : « Ce fut » un assez beau spectacle dans le siècle passé, » dit ce grand homme, « de voir les efforts impuissants des An- » glais pour établir parmi eux la démocratie. Comme » ceux qui avaient part aux affaires n'avaient point de » vertus, que leur ambition était irritée par le succès de

» celui qui avait le plus osé, que l'esprit d'une faction » n'était réprimé que par l'esprit d'une autre, le gouver- » nement changeait sans cesse; le peuple étonné cher- » chait la démocratie et ne la trouvait nulle part. Enfin, » après bien des mouvements, des chocs et des secousses, » il fallut se reposer dans le gouvernement même qu'on » avait proscrit. » (*De l'Esprit des lois*, liv. III, chap. III.) J. J. Rousseau établit ses principes sur le gouvernement républicain avec une austérité plus rigide encore, et qui vraisemblablement ne serait pas plus à la portée du peuple français. Qu'importent, au surplus, dans le temps où nous sommes, les plus grands écrivains et leurs savants écrits? que sont aujourd'hui les sciences, les arts et tous les monuments du génie? Il ne nous en reste pas même, en ces temps de barbarie, l'espérance des plaisirs innocents et paisibles qui, sous l'ancien régime, consolaient les âmes honnêtes et fières de l'absence de la liberté! Tout cela ne reviendra plus avec le despotisme même, qui bientôt aura asservi tous les Français heureux de goûter quelque repos sous son empire. Souvent, en pensant aux écrivains les plus illustres qui ont éclairé la France, dont ils ont fait la gloire, je me suis consolé de la persécution que j'éprouve, par l'idée, bien propre à m'enorgueillir de mes malheurs, que s'ils avaient été mes contemporains, ils auraient éprouvé le même sort [1].

[1] On m'a demandé quelquefois, car ma probité était connue de tous les partis, pourquoi je m'étais associé dans l'Assemblée constituante à des hommes dont l'ignorance et l'exagération dans les principes n'étaient comparables qu'à la méchanceté et à la perfidie de leurs âmes perverses. On eût dû de même s'adresser au bon Pétion pour avoir la solution de cette question fort singulière. Cependant il y avait cette grande différence entre Pétion et moi, qu'il avait une déférence particulière pour Robespierre, et que j'avais pour cet homme *à figure de chat* une aversion invincible. Mais je dirai en peu de mots les motifs qui m'ont conduit vers la

Comme nous, s'ils n'eussent pas émigré sur quelque terre hospitalière où la vertu jouit en paix d'une honnête liberté, Montesquieu, J. J. Rousseau, Mably, eussent été condamnés à mort; ils eussent péri tous sur l'échafaud, aux grands applaudissements de la populace de Paris; et bientôt toute la France hébétée n'eût pas manqué de répéter que Montesquieu, J. J. Rousseau, Mably, étaient des contre-révolutionnaires, des agents des puissances étrangères, des fédéralistes, des royalistes, des traitres.

Agents des puissances étrangères! C'est encore un de leurs mots chéris; c'est aussi l'un de ceux qu'ils nous donnent, et que le sot peuple de France répète après eux. Ames de bone! nous, vendus aux puissances étrangères! Mais avez-vous bien songé que les trésors de l'uni-

fin de l'Assemblée constituante à soutenir les opinions extrêmes dont on s'est plaint. On ne peut pas me reprocher d'avoir porté envie à la gloire que mes collègues des communes se sont acquise dans cette assemblée. Si j'avais eu la volonté de mériter une réputation brillante, je n'avais qu'à suivre la marche facile et simple que je m'étais ouverte à Versailles dans les premiers jours de la Révolution française, cependant je me condamnai promptement au silence; il est inutile d'en expliquer ici les raisons. Vers la fin de cette assemblée je reparus un peu sur la scène; entraîné par le malheur des circonstances qui, en confondant tous les principes et toutes les idées, nous portaient invinciblement à la perte de la liberté, forcé de choisir entre deux extrêmes également opposés à mes opinions particulières, je préférai le parti qui avait au moins des dehors populaires à celui qui fondait, sur l'anéantissement absolu des droits du peuple, je ne sais quel pouvoir royal plus terrible que celui dont nous avions voulu briser les chaînes. Il fallait opter entre le bon ou le mauvais génie de la France. Un roi luttant pour sa famille contre la liberté du peuple, ou un peuple se débattant sur les débris d'une liberté imaginaire contre la famille royale. Je ne sais quel prestige avait saisi tous les esprits ; les plus absurdes contradictions se combattaient dans toutes les têtes. Vraie image du chaos, tous les éléments de notre politique étaient dans une agitation convulsive qui ne laissait d'espoir que dans une révolution nouvelle. Pensez-vous

vers ne suffiraient pas à nous acheter? Que des êtres méprisables tels que vous puissent imaginer qu'il est un prix à toute chose, même à la vertu, cela se conçoit de reste et n'a rien qui doive étonner; mais nous, si nous eussions voulu renverser la République française, si un tel projet eût pu entrer dans notre pensée, je le dis avec la conscience d'une juste fierté, ce n'eût pas été certes pour de l'or; la gloire d'une si grande entreprise eût suffi à notre ambition! Oh! si des hommes comme nous pouvaient être coupables, jamais ils ne pouvaient être vils.

Mais ici, prenez garde, calomniateurs; il n'est plus question de vos accusations vagues, enveloppées dans des termes qui, se prêtant à mille idées, n'en particularisent aucune. Vous dites que nous sommes vendus aux

que je fusse assez stupide pour imaginer jamais que Louis XVI eût l'intention de favoriser les institutions nouvelles? Non, cela n'était pas naturel; j'excuse même, autant qu'il est en moi, les dispositions contraires. Mille autres à sa place auraient fait pis encore. Les scélérats qui ont inhumainement égorgé ce monarque infortuné, auraient été, à sa place, et plus audacieusement criminels et plus heureux peut-être par le plus grands crimes. En laissant Louis XVI sur le trône, les constituants ont été seuls dans l'égarement ou coupables; ils ont trompé l'espoir de la nation, ils ont créé tous ses malheurs. Je n'ai point à me reprocher cette faute ou cette erreur; mais elle m'a entraîné à des conséquences dont j'ai senti tout le premier les dangers, et dont j'ai préféré les chances indécises au malheur certain que le système contraire portait invinciblement dans son sein. La constitution de 1791 n'offrait que deux partis continuellement en guerre dans l'État et dans le prince; au lieu d'établir entre eux une harmonie politique qui fît leur sûreté réciproque et le bonheur de tous, la constitution de 1791 les constituait dans un état de discorde nécessaire qui ne pouvait finir que par la destruction de l'un ou de l'autre. Maintenant vous voyez mes raisons de préférence; j'ai préféré l'État au prince, et voilà tout. Je voyais bien ce qu'il était bon de faire, mais ne pouvant pas l'opérer, je me suis rangé du parti que j'ai cru le moins mauvais. (*Note de B.*)

puissances étrangères. Le fait est clair, il est précis : s'il est vrai, la preuve en est facile [1], mille témoignages peuvent déposer; mais si rien ne dépose du fait articulé, nécessairement le fait est faux et celui qui l'articule est un calomniateur. Si donc nous sommes vendus aux puissances étrangères, où les témoins, où les preuves? avec quoi nous ont-elles achetés? à quel prix? où sont les agents de ce marché, où sont les traces? Dans nos biens, dans nos habitudes, quel changement a pu donner des soupçons? Effronté menteur, détestable Tallien, quand tu ne rougis pas d'annoncer que Guadet a acheté pour cinq cent mille livres de biens nationaux, il faut que tu comptes bien sur l'aveuglement et la bêtise de ton pauvre peuple! Indique-nous, misérable, les lieux où sont situés ces biens; montre-nous l'acte où cette acquisition est constatée!

Pour moi, je ne possédais que l'héritage de mes pères, lorsque, après avoir pillé, volé mes petites propriétés, on me força de chercher ailleurs un asile contre la persécution et la mort. Nous partageâmes, ma femme et moi, avant de nous quitter, le peu qui nous restait d'assignats et d'argent; car, de ses propres effets, ma femme n'avait pas pu retirer une seule chemise, et moi je n'avais que le peu de linge qu'elle m'avait envoyé à Caen. Il me reste, à l'époque où j'écris, cent cinquante francs en assignats.

Pétion n'a rien; ce qu'il avait en partant était si peu de chose, qu'en arrivant à Quimper il vécut avec moi des fonds qui me restaient. Nous gardons précieusement,

[1] Je ne sais ce qu'on doit admirer le plus de l'audace de *ces gens-là* à mentir, ou de la facilité du peuple à croire à leurs mensonges. Il est vrai qu'il est aussi dangereux de douter de ce qu'ils disent, que de montrer qu'ils n'ont pas dit la vérité. (*Note de B.*)

Digitized by Google

lui quatre à cinq cents livres en argent, et moi cinq cent quarante-huit en or, pour nos plus extrêmes besoins. Voilà tous nos trésors, et certes nous n'avons rien dépensé pour nos commodités, pour notre aisance, à l'exception de deux vestes de laine et d'une culotte neuve que la nécessité nous a fait acheter pour cet hiver. Nous portons les mêmes vêtements déchiquetés ou rapiécés que nous avions en quittant Caen; les autres, en petite quantité, sont ou égarés ou perdus, et les bas, les chemises dont nous faisons usage ne sont pas même à nous.

Ce sont les amis de Barbaroux qui lui ont prêté quelques assignats pour aller de Paris à Caen; là des Marseillais lui adressèrent quelques secours, qu'il partagea avec une femme qui l'avait aidé lui-même, avec sa mère et Girey-Duprey. Aujourd'hui, quatre-vingts livres en assignats et deux louis en or, deux paires de bas, autant de chemises et de mouchoirs, une mauvaise culotte, une veste d'emprunt et sa vieille roupe, composent sa garde-robe et toute sa fortune.

Louvet avait gardé son habit de garde nationale et une redingote d'uniforme, quelques chemises, encore moins de bas, avec une culotte et une veste assez mauvaises. C'est dans ce pauvre attirail qu'il vient de nous quitter[1], avec cinq louis en or et cinquante livres en assignats qu'il possède pour tout bien.

Salles est encore moins fortuné que nous; il a laissé sa femme et trois enfants, dont un est à la mamelle, avec les trois cents livres qu'il possédait, dans une ville de Bretagne où la charité d'un pieux ecclésiastique a bien voulu les recueillir. A Quimper, il manquait de

[1] Louvet avait quitté Buzot, Barbaroux et Pétion le 13 novembre 1793, comme il nous l'apprend lui-même. C'est donc vers cette époque que Buzot écrivait cette page des Mémoires.

tout; un ami lui prêta quelques assignats, dont il lui reste à peu près quatre-vingts livres, avec un mauvais habit, une veste, et une culotte tombant de vétusté qu'il recouvre d'un pantalon de grosse toile grise.

Guadet enfin, car il est inutile de parler de tous les autres, non moins pauvres que nous, Guadet, en partant de Paris, fut obligé de laisser le peu qu'il avait à sa respectable femme, prête à faire ses couches, laquelle fut bientôt périe de misère si ses parents ne lui eussent pas envoyé quelques secours. Ils sont réduits maintenant au plus strict nécessaire; les secours qu'on leur envoie suffisent à peine à leurs premiers besoins. Guadet a été obligé d'emprunter de quoi payer sa dépense de Paris à Bordeaux. Il lui reste si peu, qu'il n'a pu rendre à Barbaroux l'argent que celui-ci lui a prêté; cependant il est au milieu de ses proches qui tous le chérissent et l'estiment; mais, peu fortunés eux-mêmes et également persécutés, ils ne peuvent lui donner que ce qu'on partage aisément en famille, sans être en état de s'ôter rien pour lui.

Voilà donc où sont réduits les représentants fidèles du peuple français! Accusés d'avoir reçu d'immenses richesses des puissances étrangères, ils n'ont pas de quoi se vêtir, se nourrir, se mettre à l'abri de l'hiver ou de la faim; et leurs femmes, leurs enfants, leurs mères sont dans la misère! Mais combien leur est chère cette honorable indigence! combien elle répand de consolations et de charmes sur leur douloureuse existence! combien, en les couvrant de son égide immortelle, elle prépare de gloire à ces hommes vertueux, de remords et de honte au peuple qui les a persécutés, de supplices et d'infamie à leurs féroces ennemis! Allons, ne blasphémons jamais contre la vertu; elle seule suffit à tout dans

la vie, elle seule nous rend heureux au milieu de la misère la plus extrême. Rayon céleste émané du sein de la Divinité même, je te bénis des maux que je souffre pour toi! soutiens mon courage, et fais que, toujours semblable à moi-même, je ne sois jamais infidèle à tes lois.

C'en est trop sur cette infâme calomnie. Il est possible encore que je voulusse bien m'expliquer sur d'autres imputations, qui n'excluraient pas une sorte de noblesse et de fierté dans les principes et les vues; mais que je sois accusé, moi, d'avoir vendu ma conscience et la liberté de mon pays aux puissances étrangères; que je sois accusé d'avoir été corrompu par de l'or! Cette calomnie tombe d'elle-même, elle est par trop absurde; et ce serait dégrader mon caractère et m'avilir que de daigner y répondre.

Mais ceux qui m'accusent pourraient-ils bien affecter ce fier langage de la probité? Non; les biens qu'ils ont achetés, les fonds qu'ils ont placés, les dépenses qu'ils ont faites, les vols qu'ils ont commis, tout s'élève contre eux, tout dépose de leurs brigandages. Qu'est devenue la masse énorme des assignats qu'ils ont créés? où sont l'or et l'argent qu'ils ont échangés? à qui ont-ils rendu leurs comptes? qui les a vérifiés? Vils coquins! bourreaux de la fortune publique et de la vie des citoyens! vous accusez les autres de vols pour qu'on ne fasse pas attention aux vôtres, comme vous corrompez le peuple français pour lui cacher votre propre corruption. Rendez vos comptes, rendez compte de vos scandaleuses fortunes, brigands! je vous attends là!

J'arrive enfin au grand reproche de *royalisme* et de *fédéralisme*, si souvent proféré par nos ennemis à leur tribunes et des Tuileries, et des Jacobins, et des Cor-

deliers, dénoncé si méchamment dans les mercenaires écrits de leurs lâches journalistes, et si niaisement répété par la tourbe populaire qui le croit d'autant plus qu'elle le comprend moins.

En vérité, c'est une folie, j'en ai du moins grand'peur, de vouloir servir le peuple par des moyens honnêtes; la vérité n'est pas faite pour lui; il ne lui faut que vent et fumée, c'est là sa pâture : aussi les fripons de tout genre et de tous les temps ont-ils bâti leur système d'élévation ou de fortune sur sa crédulité. Plus la chose est absurde, plus elle lui plait; puis elle est fausse, plus il la croit. « Le peuple, dit Charron, est une bête » étrange, à plusieurs têtes, et qui ne se peut bien » décrire en peu de mots : inconstant et variable, sans » arrêt non plus que les vagues de la mer, il se meut, il » s'accroit, il approuve et réprouve en un instant même » chose; il n'y a rien plus aisé que le pousser en telle » passion que l'on veut. Léger à croire, recueillir et » ramasser toutes nouvelles, surtout les fâcheuses, tenant » tous rapports pour véritables et assurés, avec un sifflet » ou sonnette on l'assemble comme les mouches au son » du bassin. Sans jugement, raison, discrétion; son » jugement et sa sagesse, trois dés à l'aventure; il juge » brusquement et à l'étourdie de toutes choses, et tout » par opinion ou par coutume, ou par plus grand » nombre; allant à la file comme les moutons, qui cou- » rent après ceux qui vont devant. » En 1791, on lui dit : voilà une constitution admirable; et il répète : notre constitution est admirable; et il jure mille fois sa constitution ou la mort. En 1793, on lui dit : vive la république et soit à jamais anéantie la constitution de 1791; et il répète les mêmes imprécations contre la constitution de 1791 et les cris de vive la république.

En 1791, on lui dit : Brissot, Pétion et Buzot sont des républicains, gens bons à pendre; et partout le peuple répéta que Brissot, Pétion et Buzot étaient des républicains, et partout il les eût pendus volontiers si on l'eût laissé faire. Mais aujourd'hui on crie au peuple que Brissot, Pétion, Buzot et leurs amis sont des royalistes qu'il faut chasser, poursuivre, mettre à mort; et le peuple de répéter qu'ils sont des royalistes, et de les chasser, de les persécuter, de les tuer. Le peuple a fait dans tous les cas son métier, même en nous assassinant. « Car, » ajoute Charron, il est très-ingrat avec ses bienfaiteurs. » La récompense de tous ceux qui ont bien mérité du » public, a toujours été un bannissement, une calomnie, » une conspiration, la mort. Les histoires sont célèbres » de Moïse, de Socrate, Aristide, Phocion, Lycurgue, » Démosthène, Thémistocle, et la vérité dit qu'il n'en » échappait pas un de ceux qui procuraient le bien et le » salut du peuple; et au contraire il chérit ceux qui l'op- » priment. »

Mais de ceux qui, dans la nation française, ne sont pas tout à fait de cette tourbe et lie populaire, que doit-on penser quand ils poussent contre nous les mêmes cris de fureur, quand ils répètent les mêmes calomnies, quand ils aident de leur intelligence et de leurs armes nos persécuteurs, nos assassins? N'en soyez pas surpris, ils ont peur. Quand ils sont effrayés, vous leur sauteriez à pieds joints sur le ventre, qu'ils ne diraient pas un mot : honnêtes ou même hardis en paroles, tant qu'on ne montre pas la guillotine.

Nos adversaires ont bien su qu'avec des mots on répondait à tout. Calomniez toujours, il en reste quelque chose; et si la première calomnie ne tient pas calomniez encore. Il ne s'agit pas de savoir si la chose

est vraie; il est utile de le dire, et cela suffit : à force de le répéter, il faudra bien qu'on le croie. Ce sont là les règles de conduite de nos adversaires : elles leur ont bien réussi; il n'est pas un département, pas une ville, pas un misérable club, qui ne nous traite de royalistes et de fédéralistes[1].

Assurément ces deux mots sont bien étonnés de se trouver ensemble. Il n'y a pas longues années, à l'époque où la philosophie commençait à soulever sa tête opprimée sous le joug des charlatans d'un autre genre qui avaient été depuis bien des siècles en possession de tromper et de voler à leur manière le peuple français, on ne manqua pas d'appeler athées et théistes les premiers hommes qui crurent tout simplement en Dieu : les choses n'ont fait que changer d'objet et de noms, le fond est toujours le même; nous avons succédé à ces premières victimes de la raison et de la philosophie, et nous sommes fédéralistes et royalistes tout ensemble, comme ils étaient athées et théistes; l'un est aussi absurde que l'autre, et le peuple y croit tout de même. Cependant Barère, dans un rapport que je viens de lire, a trouvé bon de donner à cette calomnie une autre tour-

[1] Je me rappelle qu'un jour je fus accueilli très-hospitalièrement chez un bonhomme de ce pays qui passait pour un des coryphées de la société populaire. Nous causions tranquillement au coin de son feu sur les affaires du temps. Citoyen, me dit-il, je hais les fédéralistes, mais je n'aime pas qu'on tue comme ça les hommes sans les entendre. Je lui dis que nous n'avions pas donné lieu qu'on nous imputât le projet d'établir le fédéralisme en France. Mais au surplus, lui dis-je, ce n'est pas un crime que le fédéralisme; quelle idée vous en faites-vous donc? Le bonhomme n'en avait aucune; seulement il imaginait je ne sais quoi de monstreux, de terrible, de contre-révolutionnaire, sous ce nom de fédéralisme, qu'il haïssait à l'égal de la misère et de la faim. Je lui expliquai un peu le vrai sens de ce terme, et bientôt il fut réconcilié avec lui. (*Note de B.*)

Digitized by Google

nure; écoutez cet habile homme, après que vingt-trois des nôtres ont péri sur l'échafaud pour double crime de fédéralisme et de royalisme. Ce n'est plus cela; il faut dire que nous voulions établir la *royauté sous la forme du fédéralisme.* Misérable coquin, tu as donc perdu toute honte, le crime ne te coûte plus rien! Pourquoi as-tu recours à de nouvelles équivoques, à des explications plus obscures que les mots que tu veux expliquer? Tu as bien senti que si nous étions des fédéralistes, nous devions être des républicains et non pas des royalistes. Mais ton peuple ne le sent pas, et le règne des brigands, tes compagnons de scélératesse et de tyrannie, ne se soutient que par le mensonge, environné de la terreur! Toi, qui fis donner de si nombreux et si riches domaines au roi que tu as fait depuis égorger quand tu ne pouvais plus rien espérer de cet infortuné; toi, le conseiller de d'Orléans, à douze cents francs de gages, qu'y a-t-il de commun entre les vertueux citoyens que tu calomnies et toi? Vil sophiste, que veux-tu dire avec tes formes, ton imbroglio de fédéralisme et de royauté? Penses-tu qu'un jour nous ne pourrons pas te revoir et te punir de ton audacieuse lâcheté? Sais-tu bien qu'il suffit qu'un seul de nous reste pour te faire regorger, et les vols que tu as faits et les brigandages dont tu as été le complice, et tout le sang des nôtres que tu as bu? Non, Barère, tu ne jouiras pas du fruit de tes forfaits; et si Danton ou Robespierre ne te font pas périr sur l'échafaud avant le terme prochain de leur sanglante domination, comme on brise un vil instrument de ses crimes dont on ne sent plus le besoin, quelqu'un d'entre nous sera là, tu peux y compter.

Le reproche qu'on nous fait d'être fédéralistes doit bien étonner les Américains, dont nos adversaires mêmes

recherchent en ce moment l'utile alliance. Le fédéralisme est-il donc un monstre qui doive révolter? Est-ce donc un crime que de chérir un gouvernement sous lequel l'Amérique vit heureuse et libre? Pauvres gens, ils ne savent pas ce que c'est, et vont toujours leur train, comme s'ils en savaient quelque chose! Le fédéralisme est peut-être, pour les vastes pays où l'on veut réunir les avantages d'une liberté bien ordonnée dans l'intérieur avec ceux d'une réunion puissante de toutes les forces de l'État à l'extérieur, le mode du gouvernement républicain qui convient le mieux à un grand peuple : c'est l'opinion de Montesquieu et de J. J. Rousseau, qui mérite bien assurément d'être discutée ; et quand on n'aurait pour la soutenir avec force auprès d'une nation sage et éclairée, que l'exemple des États-Unis de l'Amérique, cela ne suffirait-il pas pour lui obtenir la plus respectueuse attention ? Mais le peuple français ne sait jamais tenir mesure en rien, ni garder une modération honnête. Son propre n'est pas de chercher une liberté réglée, ni de chercher son bien dans un gouvernement modéré et durable, mais d'essayer plutôt à secouer le joug, qu'à bien garder sa liberté. Et quelle comparaison faire entre le peuple français et le peuple américain? l'égalité chez celui-ci consiste à obéir et à commander à ses égaux ; chez les Français tout le monde commande et personne ne veut obéir. « La place naturelle de la » vertu, dit Montesquieu, est auprès de la liberté, mais » elle ne se trouve pas plus auprès de la liberté extrême » qu'auprès de la servitude. »

Le reproche de fédéralisme qu'on a fait aux proscrits serait peut-être un nouveau titre à la reconnaissance publique, s'ils l'eussent mérité ; mais il n'est pas mieux fondé que tous les autres. Ce n'est pas assurément dans

Digitized by Google

les discussions de la Convention nationale qu'on a pu s'apercevoir du projet qu'on leur suppose d'établir parmi nous cette forme de gouvernement républicain, laquelle, au surplus, n'exclut pas l'unité et l'indivisibilité de la république ; mais leurs nombreux écrits attestent un invincible attachement à ce principe pour ceux qui veulent les lire et qui peuvent les entendre. Le principal ouvrage qu'ils ont rédigé en commun, c'est la constitution dont Condorcet a développé les principes dans un fort bon discours ; certes, c'était bien le cas, ou l'occasion était manquée pour jamais, de s'expliquer sur ce qu'on voulait faire, et sur le mode de gouvernement que les membres du comité préféraient à tout autre. Pourquoi donc ne trouve-t-on, ni dans le discours de Condorcet, ni dans la constitution à laquelle il sert de préambule, aucun trait de fédéralisme, aucun éloge, même indirect, de cette forme de gouvernement ? L'une et l'autre, au contraire, en repousse toute idée ; le discours n'en fait mention que pour détourner l'opinion publique de tout projet qui puisse s'y rapporter. Au reste, je l'avouerai de bonne foi, cette constitution du comité me paraissait avoir de grands défauts ; je n'aurais pu l'accepter dans son ensemble que dans la vue de faire cesser l'anarchie qui dévorait la France, et dans l'espérance d'en voir corriger les vices dans des circonstances plus favorables ; mais, à coup sûr, elle n'avait pas celui de conduire au fédéralisme, elle lui était plutôt directement contraire.

Fédéraliste ! Et pourquoi ? pour avoir proposé une force départementale ! proposition juste dans son principe, salutaire dans son objet ; moyen propre à arrêter les excès coupables des meneurs de la capitale, à modérer l'ambition dévorante de Danton, de Robespierre et

de la commune de Paris, à former enfin de toutes les parties de l'Empire un faisceau de volontés, de confiance, d'union et de concorde, qui conservât entre elles sans altération les principes d'égalité et de liberté, l'unité d'action et de puissance. Si cette mesure eût été prise à temps, les maux de la république ne seraient pas aujourd'hui à leur comble.

Fédéraliste! Et pourquoi? pour avoir voté l'appel au peuple, dans l'affaire du roi. Cet appel n'était qu'un juste hommage que les représentants du peuple français devaient s'empresser de lui rendre en cette circonstance; c'était une grande et utile mesure contre les prétendants à la tyrannie, qui n'auraient pas pu se prévaloir de la mort de Louis XVI pour s'environner de toutes les forces, de toutes les puissances de l'État, et subjuguer les citoyens les uns par les autres. Nos départements n'auraient pas été asservis à la commune de Paris, ni à une poignée de factieux, réunis aux jacobins, qui ont fini par violer l'enceinte de la Convention, en chasser les députés les plus éclairés et les plus sages, assassiner les plus redoutables par leurs lumières, leur réputation et leur énergie républicaine, et commander au reste des députés que Paris enferme dans ses murs, avec plus d'insolence et d'audace que les despotes d'Asie n'osent faire à leurs plus vils serviteurs. Si l'appel au peuple eût été décrété, comme il devait l'être, nous n'aurions pas à gémir sur les innombrables calamités dont la France est affligée : notre commerce anéanti, nos finances épuisées, nos campagnes désertes, nos villes fortes en la puissance de l'ennemi; partout le désespoir, la misère, avec la plus lâche de toutes les passions humaines, la peur.

Fédéraliste! Et pourquoi? pour avoir voulu qu'on

punisse les massacreurs de septembre, dont Robespierre et Danton étaient les conducteurs et les chefs; les pillages du 25 février, dont Marat avait été le provocateur; les nombreux attentats des jacobins, encouragés et conduits par Danton, Robespierre et leur chef Marat[1], contre l'honneur et la représentation nationale; les criminelles journées du 10 mars, des 27 et 31 mai, et du 2 juin, dont l'horrible triumvirat avait publiquement formé et exécuté le complot.

Fédéraliste! Et pourquoi? pour avoir rendu compte à mes commettants de ma conduite, et des principes qui l'avaient dirigée après que la force des baïonnettes et des poignards m'eut expulsé du poste qu'ils m'avaient confié; pour avoir dénoncé à la France entière les vues ambitieuses de Danton, Robespierre et Marat, que j'avais depuis longtemps pénétrées; pour avoir peint avec toute l'énergie dont j'étais capable les brigandages et les maux en tout genre dont j'avais été le témoin, sans avoir pu jamais les prévenir ou les arrêter; pour avoir appelé

[1] On ne peut se faire une idée de l'insolence de ces coquins-là. Nous avons éprouvé durant huit mois entiers tout ce qu'on peut imaginer de plus dégoûtant et de plus déchirant à la fois pour des âmes honnêtes et sensibles. Je sentais combien la patience était nécessaire, mais mille fois je me suis surpris tout prêt à brûler l'odieuse cervelle de quelques-uns de ces monstres. Quelles députations, grand Dieu! Il semblait qu'on eût cherché dans tous les dégorgeoirs de Paris et des grandes villes, ce qu'il y avait partout de plus sale, de plus hideux, de plus infect. De vilaines figures terreuses, noires ou couleur de cuivre, surmontées d'une grosse touffe de cheveux gras, avec des yeux enfoncés à mi-tête; ils jetaient avec leurs haleines nauséabondes les plus grossières injures au milieu des cris aigus de bêtes carnassières. Les tribunes étaient dignes en tout de pareils législateurs. Des hommes dont l'aspect effroyable figurait le crime et la misère, des femmes dont la mine déhontée respirait la plus sale débauche. Quand tout cela, avec les mains, les pieds, la voix faisait son horrible tintamarre, on se serait cru dans une assemblée du diable. (*Note de B.*)

Digitized by Google

tous les Français à la défense de leurs plus chers intérêts, leur fortune, leur honneur et la liberté ; pour avoir annoncé, prédit à la France entière, sans aucune considération personnelle, m'abandonnant avec courage à tous les événements, les désastreuses suites de sa lâche indolence, si elle ne saisissait pas l'occasion de venger ses droits outragés et d'étouffer à leur naissance les nouveaux tyrans qui élevaient leur odieux pouvoir sur les débris du trône et l'avilissement de la convention nationale.

Fédéraliste ! Et pourquoi ? Oh ! non, certes, je ne prétends pas me disculper d'aucune chose reprochable dans ma conduite politique. Les seuls torts que j'aie à me reprocher ne touchent que moi seul ; ils n'ont frappé que ma personne, mes biens et ce qui m'était le plus cher au monde : mais tous mes discours, toutes mes démarches, tous mes vœux ont été pour l'union de la République comme pour l'égalité entre les départements, la liberté de tous les citoyens, le bonheur et la gloire de mon pays. Si j'ai vu avec plaisir le mouvement sublime des départements au mois de juin dernier, c'est que tous ils se portaient au centre, tous ils marchaient vers Paris, pour briser les fers de la Convention, emprisonnée dans ses murs ; tous ils voulaient l'unité de la République que l'attentat du 2 juin tendait à rompre [1]. Auraient-ils tenu le même langage, leur marche eût-elle été la même, si

[1] Je ne cherche point à voiler mes opinions. La république en France n'était possible, en supposant les qualités morales qui y manquaient, que sous des formes à peu près semblables à celles du gouvernement américain. Quelle que fût mon opinion, je n'étais pas condamnable pour elle. Jamais les peines politiques ne doivent et ne peuvent atteindre la pensée. Mais jamais nos actions, nos discours n'ont annoncé des projets de naturaliser en France le gouvernement de l'Amérique. La constitution présentée par mes amis

ces départements avaient projeté de se séparer, de s'isoler? Non. En imputant tous leurs maux à la commune de Paris, et certes ils auraient eu raison de le faire, ces départements se seraient déclarés indépendants de la Convention, dont les membres factieux s'étaient attachés à cette ville comme au foyer de leur ambition et de leurs crimes; ils auraient levé des troupes chacun dans leur territoire, s'y seraient cantonnés pour s'y défendre en cas d'attaque; et du reste leur résistance eût plutôt consisté dans un plan de désobéissance passive bien concerté entre eux, que dans des mesures actives dont le succès eût été bien moins sûr et beaucoup plus difficile à obtenir; enfin ils auraient fait une déclaration solennelle au peuple français, qu'ils entendaient cesser toute communication, tous rapports politiques, civils et commerciaux, avec une ville qui, dans tous les temps, a été le fléau de la France et qui sera infailliblement le tombeau de la liberté. La proclamation d'une table de matières, intitulée *Constitution*, ouvrage informe, sans principes, sans caractère, sans liaison et sans but, misérable production de quelques cerveaux en délire ou de la plus perfide méchanceté, n'aurait pas été capable de changer l'opinion et les mesures des départements. Ils auraient bien senti que c'était un piége adroitement tendu à la simplicité et à la bonne foi par la fourberie des factieux effrayés de leur courageuse résolution, piége que les dé-

au nom du comité créé pour cet effet, est bien éloignée de manifester de semblables opinions. Cependant ils croyaient que cette constitution était notre *nec plus ultrà*. Je me rappelle que sur quelques observations que je fis un jour à Gensonné au sujet de ce plan du comité, il me dit : Nous aurons ensemble une conférence, elle est nécessaire, mon ami; gardons-nous de vouloir trop faire, de peur de ne rien faire du tout. Ah! lui dis-je, je crains bien que quelque parti que vous preniez, nous ne finissions tous par là. (*Note de B.*)

partements n'ont pas su malheureusement éviter, les uns dans l'espoir d'expulser plus promptement de la Convention les députés qui avaient usurpé le pouvoir, les autres dans la folle pensée que cette constitution mettrait fin à leurs alarmes sur la sûreté des personnes et des propriétés, faciliterait la paix avec les puissances étrangères, et ramènerait insensiblement avec elle la tranquillité, le bon ordre et la justice dans l'intérieur, avec le commerce et l'industrie. Espérance illusoire, funeste imprévoyance! que tu as causé de maux! et qui peut en calculer le terme? C'est depuis cette *constitution*, qui proclame l'égalité et la liberté, que les plus cruelles atteintes y ont été portées de toutes parts! Les décrets arbitraires qui consacrent le vol et le pillage des propriétés, les arrestations, les vexations, les assassinats, se multiplient sur toutes les parties habitées de ce malheureux empire : la tyrannie est partout, à chaque pas on la rencontre! On n'ose pas parler, aller, venir, respirer, qu'elle ne se tienne inquiète, suspendue, à votre passage, à chaque parole qui s'échappe de votre bouche, jusques au souffle qui sort avec contrainte de vos lèvres. Le sang innocent ruisselle sur toutes les places publiques, et l'échafaud est devenu le siége et l'asile de la vertu [1].

[1] C'est toujours avec un sentiment pénible de retour sur moi-même et sur mes semblables que j'emploie le mot *peuple*, avec quelques idées accessoires de mépris ou d'aversion. Dieu m'est témoin que personne ne respecte et ne chérit plus que moi les hommes! Mais puis-je sentir pour les êtres dénaturés et cruels qui ont trempé leurs barbares mains dans le sang innocent de leurs frères, les mêmes affections et le respect que l'humanité seule a le droit de nous inspirer? — Ils sont Français; et que m'importe! — En sont-ils moins criminels et sanguinaires? — Ils sont trompés; — Et que m'importe encore, si leur erreur cruelle est aussi funeste à l'innocence et à la vertu que pourrait l'être le tyran le plus savant et le plus éclairé? — Ils sont égarés! — Et que sais-je? On ne

J'ai fini cette partie d'un mémoire qui ne doit être livré à l'impression que dans le cas où je ne survivrai pas à ces temps de persécution et de barbarie. Si le contraire arrive, j'aurai une autre tâche à remplir, et je mettrai plus de soin à la faire. Mais il m'est impossible en ce moment de travailler avec suite à un ouvrage méthodique et réfléchi. Je livre aux gens de bien ces pensées, incorrectes et sans ordre, comme les derniers soupirs d'un homme mourant.

Mais, avant de terminer, je dois faire part d'une idée qui m'a paru très-propre à établir une juste comparaison entre notre conduite et celle de nos ennemis. J'ai examiné ce que nous aurions dû faire si nous eussions formé le projet de renverser la liberté de notre pays; j'en ai trouvé le tableau tout tracé que voici.

Si nous eussions voulu faire une contre-révolution en

craint plus de leur dire : « Les biens de ceux qui sont assassinés par nous sont le prix de votre soumission à nos ordres. » Comment imaginer que tant de bras levés pour égorger l'innocence n'aient pas une tête qui les dirige, pas un cœur féroce qui étouffe ses remords ? Il faut s'entendre : si par le peuple français vous comprenez l'agrégation de tous les individus, dites-moi à quel caractère je peux le reconnaître ? Ces hommes qu'on égorge en France, ceux qu'on retient aux fers, ceux dont a séquestré les biens, ceux dont on enchaîne la pensée, tant de femmes, tant d'enfants, tant de misérables de toutes les conditions, de tous les sexes, de tous les âges, ne sont-ils pas du peuple aussi ? Du reste on ne peut plus douter des restrictions qu'on donne à cette expression générique. Le peuple, en France, ce sont les sans-culottes ; ce mot dit tout. Encore ceci demande de très-longues explications, par exemple les sans-culottes des provinces ne sont tels qu'autant qu'ils soumettent leurs désirs et leurs volontés à celles des sans-culottes de Paris, qui, soumis eux-mêmes aux sans-culottes jacobins, n'en méritent enfin le titre qu'en pensant et voulant ainsi que pense et veut Robespierre, puisqu'on ne peut être jacobin qu'à ce prix. Et dans ce vil ramas d'imbéciles et de lâches, vous voulez que je respecte le peuple ! Que fait le mot à la chose, s'il faut m'avilir à ce point que d'honorer

France, nous aurions commencé par diviser le peuple en deux partis, dont l'un, d'abord moins nombreux, mais composé de pauvres, de fainéants, de gens flétris, habitués au désordre et au crime, eût été porté naturellement à ruiner, outrager, opprimer l'autre, composé de riches, de commerçants, d'hommes industrieux, honnêtes, habitués à la paix des bonnes mœurs; nous aurions profité des dispositions des premiers que nous nous serions attachés à tout prix pour les soulever contre les seconds; nous aurions dépeint ceux-ci comme des aristocrates, des accapareurs, des hommes suspects, qu'il fallait piller, voler, assassiner pour les mettre à la raison.

Mais comme toute la classe des pauvres aurait eu d'abord quelque peine à se porter à tremper ses mains dans le sang, et que pour la corrompre tout à fait il fallait en venir à la rendre cruelle, nous aurions choisi dans cette classe ceux que nous aurions reconnus pour

dans le peuple français ce qui n'exciterait dans l'espèce dépravée que mon mépris et ma plus juste haine. Je conçois que, dans l'état actuel des choses, il est encore un grand nombre d'hommes respectables même en France; mais ceux-là se garderont bien de réclamer le titre de Français. Il en est d'autres que la peur enchaîne malgré eux aux pieds de leurs tyrans et qui gémissent en secret du rôle hypocrite qu'ils sont forcés de prendre et des crimes auxquels on les fait participer, mais ces derniers, si un mouvement inespéré leur permettait de rompre leurs chaînes, ne s'en serviraient que pour briser la tête des scélérats qui les déshonorent. Enfin beaucoup d'habitants sont égarés, ou incertains, ou trompés. La très-grande majorité en France désire un nouvel ordre de choses et déteste celui sous lequel on la force de vivre. Je le crois, mais qu'est-ce que me fait cette odieuse bigarrure? Sous le nom de peuple français, je comprends toute cette populace ignorante, effrénée, scélérate, trompée, indécise, effrontée, audacieuse ou lâche qui autorise ou commet, facilite ou exécute les exécrables forfaits de leur gouvernement révolutionnaire. M'obligerez-vous de bénir les mains qui m'égorgent, de respecter les tigres qui me déchirent, d'honorer les tyrans qui m'oppriment et ravagent mon pays? (*Note de B.*)

les plus déterminés scélérats; et, en les gorgeant d'assignats, nous les aurions engagés à commettre les assassinats de septembre.

Et si l'on eût voulu poursuivre et punir ces assassins, nous aurions crié qu'on voulait faire *le procès à la Révolution;* nous aurions menacé d'un soulèvement populaire, intimidé les plus faibles et calomnié les plus courageux d'entre ceux qui en auraient demandé vengeance.

Puis, comme ces massacres tenaient de près à l'époque du 10 août, nous aurions dit et fait répéter par toute la France qu'ils étaient la suite de cette insurrection, qu'ils étaient nécessaires, qu'ils étaient l'ouvrage du peuple entier de la ville de Paris, l'effet d'une sainte colère, le complément de cette *sublime* révolution, et le peuple de Paris eût paru d'abord étonné qu'un assassinat prolongé durant quatre à cinq journées fût une action louable; mais émerveillé du 10 août, auquel il n'avait participé que pour égorger les Suisses mis en déroute par les Bretons et les Marseillais, il se fût ravisé depuis que les meurtres de septembre n'étaient ni moins justes ni moins grands à commettre. Les lâches sont toujours cruels, et bientôt ce peuple eût regardé comme ennemis de sa gloire ceux qui se seraient refusés à le croire coupable de ces atroces forfaits; de sorte que poursuivre les assassins de septembre, c'eût été le poursuivre lui-même. Par là, nous serions parvenus à notre but; nous aurions corrompu la morale du peuple en nous sauvant nous-mêmes, et nos agents et ses corrupteurs.

Toujours dans le même système, nous aurions continué à protéger en toutes circonstances les excès des gens de notre parti, que nous aurions sans cesse amentés contre celui des gens de bien. Comme rien n'eût été réputé

crime par la nature des choses, mais seulement par la qualité des personnes, on eût inventé, pour mieux se reconnaître, un nom commun, dont la signification n'eût pas été équivoque. Ce mot n'eût été prononcé d'abord que par forme de plaisanterie et avec une sorte de pudeur, ensuite il serait devenu insensiblement un signe de ralliement pour tous ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont quelque chose ; à la fin, il eût fallu, sous ses enseignes, se décider à être voleur, calomniateur, persécuteur, assassin comme les *sans-culottes*, ou à être volé, calomnié, persécuté, assassiné comme tous ceux qui ne le sont pas.

Nos mesures ainsi réglées au dehors à l'égard du peuple qu'on gouverne, nous eussions porté notre attention sur ceux qui étaient appelés à le gouverner.

Assurément Paris n'eût pas été le département qui nous eût présenté le plus de difficultés ! La garde nationale n'existait plus ; les journées de septembre avaient porté dans tous les cœurs l'horreur et l'effroi ; les massacreurs avaient profité de la circonstance pour composer un corps électoral de leurs pareils, une députation à la Convention nationale de leurs pareils, l'état-major de la garde parisienne et le corps municipal de leurs pareils ; ils dominaient dans les sections, ils dominaient dans les sociétés populaires ; les meilleurs citoyens les avaient désertées ou en avaient été chassés. Le peuple de Paris ne savait plus respecter ni magistrats ni législateurs ; en lui répétant sans cesse que les représentants du peuple français n'étaient que ses mandataires, on lui avait appris à ne les regarder que comme ses valets [1] ; enfin c'était le règne de la populace, et l'on sait que celle de Paris est

[1] C'était une chose en vérité ridicule, ces polissons de Parisiens nous prenaient pour leurs valets. (*Note de B.*)

le rebut et la lie de toutes les nations corrompues.

Mais il n'en était pas ainsi des autres départements ; la justice, le bon ordre et la morale y étaient encore respectés, les magistrats honorés et obéis ; on y avait une toute autre idée des législateurs de la France, et ceux qui en ont usurpé le titre en ont bien su profiter. Si les départements n'eussent pas pensé autrement que la ville de Paris, le mouvement des départements au mois de juin n'eût pas été si facile à apaiser, et peut-être que les tyrans de la France eussent passé comme l'ombre, et que la représentation nationale eût été vengée. Paris n'a soutenu les députés restés maîtres dans la salle de la Convention que parce que leur avilissement était son ouvrage et qu'il voulait en profiter. Les départements, au contraire, ont respecté jusque dans ces députés coupables, mais réunis dans la salle de la Convention à Paris, l'unité d'autorité qu'ils avaient créée pour en recevoir des lois et la liberté ; ils leur ont obéi.

C'est dans le même esprit, qu'à l'exception de quelques mauvais choix, nés de la circonstance même, les assemblées électorales, assez bien composées, avaient fait généralement de bonnes nominations[1] pour l'Assemblée nationale. Dans les premiers jours de cette assemblée, on dut voir que la majorité des députés, si elle n'était pas toute composée d'hommes éclairés, l'était au moins de bonnes gens qui avaient le sens droit et d'excellentes intentions. Mais cette majorité, bonne pour des temps ordinaires, ne l'était pas pour les temps difficiles où nous étions ; les hommes faibles sont plus à craindre que les

[1] La signification de ce mot *bonnes* est déterminée par ce qui suit. Car il est à remarquer que les choix ont été toujours en déclinant de l'Assemblée constituante à la conventionnelle. Cette remarque est juste au moral comme au physique. (*Note de B.*)

méchants dans les révolutions, ils perdent tout par leur pusillanimité.

Il est vrai que des missionnaires de Paris avaient porté l'alarme dans les départements après la journée du 10 août, en y prêchant sur les propriétés et la sûreté des personnes à peu près les mêmes idées qu'on a depuis rédigées en lois. Pour mon compte, j'empêchai deux commissaires de cette trempe d'être pendus par le peuple à Bernai, pendant que j'y présidais l'assemblée électorale, tant je craignais toute occasion de discorde et de division entre les départements et Paris. On dissipa, non sans beaucoup de peine, les inquiétudes que les prédicants de Paris avaient jetées dans l'âme des propriétaires et des citoyens paisibles. Notre assemblée exigea même de tous ses députés le serment de ne consentir jamais qu'il fût porté la moindre atteinte à ces deux bases fondamentales de la société, *sûreté des personnes et sûreté des propriétés;* pour avoir tenu mon serment avec fidélité, on voit ce qui m'en est revenu.

Il faut en convenir, les premiers torts sont aux journalistes du temps, aux députés surtout de l'Assemblée législative, qui n'instruisirent leurs départements ni de la position où se trouvait l'Assemblée, ni de l'état de la ville de Paris [1]. Les plus courageux d'entre eux ne s'occupèrent que du soin de pallier les fautes, d'excuser les écarts, de cacher les excès et les crimes. S'ils eussent fait parvenir la vérité jusqu'à nous, s'ils eussent osé la dire aux assemblées électorales, la France était sauvée, avec la liberté, la paix, le bonheur. Une seule résolution prise dans les assemblées électorales eût suffi pour opérer

[1] Si, lors des élections, on eût connu l'état au vrai de la ville de Paris, la France était sauvée. Jamais la Convention n'eût tenu ses séances dans un pareil endroit. (*Note de B.*)

cela. Il ne fallait qu'enjoindre aux députés de se réunir ailleurs que dans Paris, et Marat, Danton, Robespierre avec leurs associés n'entraient point dans le sein de la Convention nationale [1]; on ne prévit rien, la Convention vint à Paris, et dès lors tout fut perdu.

Si donc nous eussions été des contre-révolutionnaires, nous aurions profité de cette circonstance, qui eût placé sous notre dépendance immédiate tous les représentants du peuple français, et d'abord nous aurions étudié leur caractère, leurs vices et leurs besoins comme leurs vertus, pour détruire l'effet des uns sur l'opinion publique, et flatter les autres par ce qui leur conviendrait le plus.

Nous aurions vu que les départements avaient choisi ceux qui, dans les assemblées constituante et législative, avaient obtenu son estime. Les uns, comme Grégoire et Thibaud, pouvaient être attachés aux principes; mais ils l'étaient encore davantage à leur propre sûreté, toujours prêts à se déshonorer pour elle. *De ceux-là, nous aurions eu bon marché.* Les autres, comme Brissot, Pétion, Salles, Guadet, Buzot, d'un caractère décidé, sans ménagement pour le crime, inébranlables dans leurs principes, ne connaissant de bien que la liberté et la vertu, ni de maîtres que la loi, devaient être fort redoutables. A ceux-ci s'étaient unis tous les hommes à talent et à grand caractère qui paraissaient pour la première fois dans les assemblées nationales, pour en devenir un jour le soutien et la gloire, tels que Barbaroux et Louvet. Que n'eussent-ils pas opéré pour le bonheur de la nation française, si elle en eût été digne?

Mais plus avisés sur l'état de corruption où nous

[1] Tout ce que dit Buzot est confirmé par les *Mémoires de Daunou* qu'a publiés M. Taillandier.

l'avions plongée, nous n'aurions eu qu'à flatter ses vices, encourager ses excès, pour lui rendre odieux ces vertueux représentants. Si leur propre vertu n'eût pas suffi pour les perdre, la calomnie et la violence auraient fait le reste.

Mais nous aurions bien observé que, dans plusieurs départements, la journée du 10 août avait fait sortir de la fange quelques insectes venimeux que l'ordre établi par la constitution de 1791 y avait comprimés en silence. Cette espèce d'hommes, dans un air plus dilaté, avait osé pour la première fois se faire entendre au milieu des cris tumultueux de la tourbe soulevée; et caressant ses passions, excitant son envie, mettant en agitation tous les vices de la fainéantise et de la misère, et le désir naturel à tous les hommes d'être comptés pour quelque chose dans les grandes commotions politiques, ils avaient trouvé le moyen de lui plaire, de se faire distinguer parmi les plus zélés et de donner l'espérance à la multitude aveuglée, *qu'eux*, ils seraient les plus chauds défenseurs de ses droits, précisément parce qu'ils les exagéraient au degré le plus extrême.

De ces gens-là un assez grand nombre parvint à la députation, tels que Durot, Montant, Legendre, Levasseur, etc. Les gens sages s'imaginèrent d'abord qu'ils ne seraient pas dangereux sur un aussi grand théâtre, parce que leur profonde ignorance, et leur exagération même, les mettraient bientôt à la place qu'ils devaient y occuper : erreur profonde, dont nous aurions su profiter si nous eussions voulu faire une contre-révolution! Le temps de la sagesse était passé, et le meilleur moyen qu'elle ne revint plus, c'était d'accréditer la folie, qui toujours exagère. D'ailleurs, ces gens-là devaient être et étaient en effet extrêmement vicieux; et comme il fal-

lait à tout prix corrompre le peuple, on ne pouvait mieux faire que d'employer à cette fin ses premiers corrupteurs, lesquels par cela même avaient déjà sa confiance, et pouvaient mieux le corrompre encore. Nous nous serions donc attaché cette espèce d'hommes; et comme ils auraient trouvé en nous une parfaite ressemblance avec eux, ils nous auraient donné aisément leur attachement au prix que nous aurions bien voulu le payer.

Je ne parle point des fripons subalternes, comme Tallien, Merlin, Chasles, Basire, ils ne pouvaient pas être à d'autres. Quant à Lindet, Fabre, Thuriot, Chabot, Saint-Just et Jean-Bon Saint-André, ils devaient aller là où il y avait force crimes à commettre et grands profits à faire. Pour Lacroix, c'est, aux yeux mêmes des gens de son parti, l'être le plus vil de France. Mais tout était perdu, si Marat, Robespierre, Danton nous échappaient : Marat, que la nature semblait avoir formé pour rassembler en un seul individu tous les vices de l'espèce, laid comme le crime, qu'il suait par tous les pores de son corps hideux et pourri par la débauche, bête féroce, poltron et sanguinaire, il ne parlait que de sang, ne prêchait que l'effusion du sang, ne se délectait que dans le sang. Ce monstre, qui a fait secte en France au dix-huitième siècle, n'avait au lieu de talents que de l'impudence et de la férocité. Son apothéose sera un jour la satire la plus amère de la révolution de 1793, et son nom, en exécration à la postérité, couvrira d'opprobre la nation qui le déifia. Robespierre, non moins lâche et couard, cruel de sang-froid avec réflexion, par système et par peur, haineux, vindicatif, jaloux à l'extrême, avait sans cesse les mots de *Providence* et d'*humanité* à la bouche, alors même qu'il égorgeait ses plus anciens amis. Ce scélérat hypocrite ne pardonna jamais ni les

outrages qu'il avait faits, ni les bienfaits qu'il avait reçus, ni les talents qu'il n'avait pas. Condorcet a dit de lui qu'il n'avait pas une idée dans la tête ni un sentiment dans le cœur. On eût mieux peint Robespierre sous la figure sombre, pâle, décharnée de l'Envie jetant sur tout ce qui l'approche les serpents qui la dévorent. Danton, ambitieux de gloire, n'aimait pas moins ses plaisirs et l'argent; indifférent au crime comme à la vertu, la cruauté même n'était pour lui qu'une affaire de calcul; suivant son intérêt, il eût signé la grâce des prisonniers de septembre comme il signa l'ordre de les massacrer; habile à saisir la circonstance, il servit les *Lameth* dans les clubs et les marchés publics, tant qu'ils furent les meneurs de l'Assemblée constituante; il les abandonna depuis, quand il n'y eut plus rien à gagner avec eux. Prudent à fuir les dangers, il savait reparaître à propos pour s'en approprier la gloire. Je ne le crois pas aussi envieux que Robespierre, ni altéré de sang comme Marat; mais il en boit aussi quand son intérêt en demande, et sa haine est extrême contre la probité qui attaque ses vices ou veut renverser sa fortune acquise par le crime : c'est alors que ses passions irritées ne connaissent plus de bornes; il lui faut de nouveaux crimes pour couvrir les anciens, et il s'y plonge. Son esprit est sans culture, il entend peu le raisonnement, et n'a de connaissance en aucune partie; mais né avec une horrible figure, il sait la rendre plus horrible encore dans les convulsions de sa colère. Il déploie avec violence une voix forte et sonore, il tonne de ses poumons vigoureux, et met à profit ses talents naturels, une certaine force de tête et de pensée, une audace et une sorte d'éloquence populaire qu'il tient de la nature, et qui lui a fait beaucoup de partisans.

Digitized by Google

Voilà les hommes qui, avec le fourbe et lâche Barère, font la destinée de la France! Si nous eussions été des contre-révolutionnaires, il eût fallu se les associer.

Il était, à Paris, une société célèbre où un patriotisme sage et éclairé avait dominé durant les beaux jours de la Révolution. On y examinait autrefois les questions politiques les plus intéressantes avec discernement, modération, éloquence; c'était là qu'on préparait avec solennité la discussion des décrets de l'Assemblée constituante, sans se permettre jamais d'inculper et d'attaquer ceux qu'elle avait rendus. Insensiblement ce rendez-vous paisible de tous les hommes instruits de Paris, qui propageaient par toute la France les vrais principes de la liberté, devint une caverne de brigands, le plus affreux repaire des plus dissolus, des plus lâches, des plus atroces coquins de toutes les parties du territoire français. Il suffisait d'être homme de bien pour en être chassé si on ne s'en exilait pas soi-même, et pour tout dire en un mot, Marat en fut le chef, Danton et Robespierre y commandaient en sous-ordre. Il paraît qu'aujourd'hui Chaumette et Hébert [1], qu'il suffit de nommer, y ont une grande influence. C'est là que le Comité de salut public adresse ses hommages pour la direction de ses travaux et le choix des officiers et commissaires qu'il emploie. Tout tremble sous les jacobins de Paris, et c'est ainsi que la France est gouvernée par une société de bandits et de brigands réunis à Paris. Pour bien connaître l'esprit des jacobins, il ne faut que se donner la peine de lire le journal de leurs séances. Quoique les traits en soient encore adoucis et infiniment loin de

[1] Hébert a été condamné à mort le 24 mars 1794. Ces pages ont donc été écrites avant son supplice, et probablement vers le mois de novembre ou de décembre 1793.

l'exacte vérité, si un historien honnête homme peut en supporter la lecture, il y trouvera mieux qu'ailleurs le tableau de la révolution de 1793[1]. C'est là qu'il pourra discerner l'origine, les moyens et les ressorts de cette affreuse révolution, le caractère et les vices des principaux acteurs, leur scélératesse réfléchie et les instruments atroces de leurs projets sanguinaires.

Parlerons-nous ici d'une société de femmes perdues, ramassées dans les boues de Paris, dont l'effronterie n'a d'égal que leur impudicité, monstres femelles qui ont toute la cruauté de la faiblesse et tous les vices de leur sexe? la vue seule en fait horreur. Ces femmes ont joué un grand rôle dans la révolution de 1793. Une vieille *barboteuse* de Paris les commande, et leurs poignards appartiennent à qui sait mieux les payer. Il paraît que *Lacombe*[2], leur chef, a pris un grand empire; et dans les débats qui se préparent entre Robespierre et ses amis, et Danton et les siens, cette impudique femelle pourrait bien faire pencher la balance en faveur du parti pour lequel elle se déclarerait. A quel excès d'infamie a-t-on conduit le peuple français! Il se pourrait à la fin, qu'à bien examiner les choses, les armées françaises ne se battissent, l'Assemblée de la nation ne se déshonorât, la fortune publique ne s'anéantit, toute la République ne fût teinte du sang français, que par les intrigues des plus hideuses coquines de Paris.

[1] La révolution de 1793 est, pour Buzot, la révolution du 2 juin, qui a faussé la représentation nationale et décimé la Convention. C'est le véritable sens à donner à une expression devenue populaire, et il justifie l'horreur qu'inspire *la révolution de* 1793.

[2] Lacombe, ancienne comédienne, parut à la barre de la Convention, le 26 août 1793, y prononça, en qualité d'orateur de la *Société des républicains*, un discours où elle demandait l'épuration de toutes les administrations.

Mais nous, si nous eussions été des contre-révolutionnaires, nous nous serions emparés de ces deux foyers de perfidie, de bassesses et de crimes : et là, entourés de tout ce qu'il y a de plus abject et de plus profondément corrompu dans les deux sexes, nous eussions publiquement ou en secret, suivant le besoin des circonstances, remué cette bouc et porté l'air infect qui en sort dans toute la France, par nos agents départementaux ou par les députés provinciaux, dont nous eussions pris à nos gages la misère, la lâcheté ou les inclinations perverses.

Dans cette position, que n'eussions-nous pas espéré, que n'eussions-nous pas osé tenter, escortés de tous les députés corrompus ou imbéciles et de nos jacobins fidèles, et de ce ramas d'êtres méprisables, tant hommes que femmes, filles, enfants et tous autres, véritable populace des états, instruments nécessaires de la tyrannie, qui, dans tous les temps, servit l'ambition et ses projets sanguinaires ? Ennemie naturelle de tout ordre, de toute probité, et partout le fléau, le tourment et la ruine de la liberté, elle précipita toujours les nations dans l'avilissement et l'esclavage.

Cela fait, il nous restait encore à composer le ministère de nos plus chers affidés, à recomposer les autorités constituées de tous gens sur lesquels on ne pût pas porter le reproche de la plus légère vertu.

Le ministère était composé, à l'époque de la réunion de l'Assemblée conventionnelle, de ceux dont la probité trop austère avait déplu à la cour en 1792, et que l'opinion publique avait rappelés à leurs fonctions, après la journée du 10 août, à l'exception du scélérat Danton, que la peur avait placé au milieu de la justice, et de l'imbécile Monge, qu'on avait pris pour un bonhomme. Le Conseil présentait à la considération publique, dans

Roland, les vertus rigides des plus beaux âges de la république romaine; dans Servan, un militaire sage, éclairé, actif, bon patriote, honnête homme; dans Clavière, un ami de la liberté, déjà éprouvé par les persécutions des aristocrates de Genève, et renommé par ses profondes connaissances dans la partie des finances; et dans Lebrun, une tête froide, réfléchie, propre aux combinaisons de l'art des négociations modernes, instruit dans le secret des passions et des intrigues qui font mouvoir les principaux cabinets de l'Europe, également cher aux patriotes, et exercé par le malheur.

Or, il eût paru difficile de renverser un ministère aussi bien composé, aussi chéri de la nation, si nous n'eussions compté d'une part sur le pouvoir de la calomnie qui se multiplie, pour ainsi dire, et s'accrédite par ses propres excès, et de l'autre sur la corruption qui, de nos agents, réagissant sans cesse sur le peuple, et du peuple sur tout ce qui l'entoure, devait à trait de temps, lui rendre odieux tout ce qui avait du caractère, des principes et de la probité. Et si, après tant de services rendus à la chose publique par le maire Pétion, Pétion, l'idole passagèrement adorée du peuple, objet éternel de la haine des aristocrates et des rois et le patriote français le plus constamment chéri des vrais amis de la liberté, soit en France ou parmi les étrangers, nous étions parvenus à le transformer tout à coup en défenseur de la cour et de la royauté, en contre-révolutionnaire, en traître, quelle force eût pu résister jamais à la puissance de nos enchantements politiques? Quel homme eût été à l'épreuve de notre habileté dans l'art de calomnier la vertu? Eh! qui peut douter qu'alors nous n'eussions obligé Roland et Servan, ainsi que les deux autres, à force de dégoûts et d'outrages, à donner leur démission,

ou l'Assemblée nationale à leur retirer sa confiance et leurs fonctions? Bien plus, nous serions arrivés à ce point que la bonne conduite des ministres eût été même importune à la Convention, que la confiance publique dans ces délégués honnêtes lui eût été présentée avec succès comme une circonstance dangereuse à sa propre puissance, et que, par amour pour la paix, une majorité, séduite par sa propre faiblesse, eût sacrifié aux séditieuses clameurs de notre parti les seuls hommes dont la rigidité des principes, le courage et le caractère pourraient arrêter la désorganisation totale du gouvernement.

Quant à ceux que nous aurions mis à leur place, on juge bien qu'ils auraient été pris dans la classe dont nous avions déjà éprouvé l'attachement et la corruption, ou parmi quelques autres dans lesquels nous aurions découvert par la suite une hypocrisie plus profonde ou une méchanceté plus réfléchie.

Ah! que ne puis-je effacer de ma mémoire les jours malheureux où, sur des indications trompeuses, je contribuai moi-même à deux de ces odieux choix! Pache, Garat, noms affreux, exécrables souvenirs! que de regrets, que de remords ils me causent! C'est à moi que vous devez en partie votre élévation soudaine, et j'en suis bien puni.

Pache avait eu quelques liaisons avec Roland lors de son premier ministère. Cet homme passait pour un administrateur intelligent et laborieux; ses mœurs étaient fort retirées, ses manières communes, son extérieur négligé; on avait pris tout cela pour des talents et des vertus.

Garat avait été dans l'ancien régime ce qu'on appelait un homme de lettres, titre fort équivoque que se donnaient à Paris tous ceux qui vivaient à faire ou à parler

de l'esprit; Garat en tenait *bureau* au Lycée, et quelquefois il en jetait quelques fleurs dans le *Mercure* et dans les autres journaux du temps, où ceux qui ne pouvaient pas atteindre, avec les d'Alembert, les Condorcet, les premiers rangs dans la philosophie, se contentaient de lui offrir, sur les derniers degrés, quelque encens hebdomadaire. Garat avait surtout l'esprit de flatter les hommes en place et les opinions dominantes; on l'a vu flagorner tour à tour dans leur élévation ceux que, sans pudeur comme sans probité, il a insultés depuis avec une égale bassesse dans leur abaissement. Ce petit homme, qui préconisait les vieilles idées de Necker, comme il a fait depuis des opinions modérées des feuillants, devenu ensuite le panégyriste de Pétion, puis de Guadet et de Vergniaud, et de là, vers le 10 août, retombé dans le néant par la peur des *revenants*, avait voulu être de tout dans l'Assemblée constituante, et n'avait été rien qu'une espèce de hors-d'œuvre auquel on ne songeait pas, un des hommes dont la haine ne soucie pas plus que l'amitié; avec beaucoup d'esprit, incapables de tout bien; sans âme, sans énergie, sans caractère; du reste parlant force philosophie, morale, humanité, jusque-là qu'il ne leur en coûte rien.

Nous étions fort en peine, après la démission de Servan, du choix à faire pour son successeur. J'en parlais un jour avec plusieurs de nos amis, en présence de Roland, qui nous assura qu'il connaissait un homme dans ses principes, qui pourrait remplacer dignement le ministre Servan. Cet homme l'avait tellement séduit par son extérieur hypocrite, que Roland même doutait qu'il acceptât le ministère. On lui écrivit lettres sur lettres pour le déterminer à le faire. Cela arrêté entre nous et quelques amis, je promis d'en parler à tous ceux

de l'Assemblée qui avaient quelque confiance en moi. Chacun fit de son côté ce qu'il put, et à une grande majorité Pache fut nommé ministre de la guerre.

Pache accepta le ministère sans se faire prier, et nous ne tardâmes point à nous apercevoir que nous n'avions pas fait le choix que nous avions espéré. Bientôt tout fut changé dans les bureaux de la guerre; aux hommes instruits, sages et fidèles de Servan succéda je ne sais quel ramas d'ignorants, de forcenés, de brigands pris dans la gent jacobinière, parmi les plus effrontés d'entre eux; aussi le gaspillage le plus scandaleux, les friponneries les plus éhontées, le plus inconcevable désordre régna-t-il dans cette partie de l'administration. Malgré les dépenses excessivement folles dont on n'a jamais pu obtenir les comptes, les armées manquèrent de tout, les généraux furent découragés, leurs plans de campagne point secondés, et entre autres l'expédition de la Hollande entravée de manière que, n'ayant pu se faire à temps, elle fut suivie des plus grands revers, tandis qu'on avait lieu d'espérer au contraire que la campagne et la guerre finiraient par cette expédition. Dans l'intérieur, Pache ne se conduisit pas mieux. Circonvenu par tous gens sans mœurs et sans aveu comme sans capacité, on était sûr d'être accueilli quand, avec des cheveux gras et un vêtement sale, on affectait près de lui les plus extrêmes exagérations du jacobinisme, avec ces tutoiements devenus à la mode, et les calomnieuses et grossières imputations contre les gens de bien. On ne s'informait pas chez Pache si tel sujet était laborieux, s'il était instruit, s'il tenait une bonne conduite, mais s'il allait aux Jacobins, s'il lisait Hébert et Marat, s'il était patriote de septembre. Dans la maison, tout était ravalé jusqu'à cet excès d'hypocrisie, de bassesse,

qu'on n'y trouvait de mérite et d'accès que par un extérieur maussade et avec des habits déchiquetés. Le ministre de la guerre s'honorait parfois de descendre dîner chez son portier. Les enfants de Pache, ses filles couraient comme des forcenées dans les lieux où l'on prêchait le meurtre et le pillage avec le plus d'impudence, et souvent on les a vues dans des embrassements dits fraternels en réchauffer les dégoûtantes orgies. Pache portait au conseil les mêmes principes, et partout il contrariait ceux qui pouvaient ramener l'ordre et la justice en donnant de la force au gouvernement contre les scélérats et les désorganisateurs.

Pour Garat, voici comme il parvint au ministère de la justice. Danton avait enfin donné sa démission; il lui fallait un successeur qui contre-balançât l'influence de l'hypocrite Pache. On cherchait cet homme sans pouvoir le trouver, lorsque le nom de Garat vint à ma mémoire. Je le prononçai sans qu'on y fît d'abord une grande attention. Le désespoir d'en trouver un autre fit qu'on y revint ensuite; mais son caractère de faiblesse et de légèreté, son mauvais journal de l'Assemblée constituante, sa nullité profonde dans les secousses de la Révolution, inspiraient peu d'intérêt pour ce personnage. Quelques-uns des nôtres, et Salles entre autres, le jugeaient tel qu'il devait être un jour; ils s'en méfiaient à tel point que, quoiqu'il fût convenu entre nous à la majorité de le nommer ministre, ils persistèrent à ne pas lui donner leurs suffrages.

Ainsi, il était dans notre destinée d'élever nous-mêmes aux premières dignités de l'État deux hommes qui devaient contribuer le plus à sa ruine, et devenir par conséquent nos plus mortels ennemis.

Pache ne s'est jamais démenti depuis qu'indépendant

de nous par sa place, il a pu se livrer sans crainte à toute la perversité de son caractère. C'est par sa détestable hypocrisie, sa criminelle complaisance pour les Jacobins et leurs plus grands excès, que, chassé du ministère sans qu'on ait pu lui faire rendre ses comptes, il a mérité d'être maire de Paris. C'est aussi dans cette place qu'il a le mieux servi le parti des brigands, auxquels il s'est encore plus particulièrement associé en favorisant tous leurs crimes, en présidant aux complots tramés contre la représentation nationale et la liberté. Monstre dont on sait à peine si l'on doit plus admirer l'impudente hypocrisie que la bassesse et la lâcheté.

Quant à Garat, on sait qu'après avoir fait l'apologie des massacres de septembre, devenu ensuite l'espion, le valet du parti Marat, il fut porté par les Jacobins, du ministère de la justice à celui de l'intérieur. Loin d'arrêter les suites des conjurations inutilement dénoncées que les Jacobins ne cessaient de former contre l'Assemblée nationale, loin de prévenir la *contre-révolution du 2 juin*, dont il savait toutes les circonstances préméditées, il les favorisa non-seulement de son silence et de son inaction, mais encore de tous ses moyens et de tous ses talents; il prostitua son ministère, sa conscience, sa plume, à la faction qui avait détruit la liberté de son pays. Infâme corrupteur de la morale du peuple, il employa les plus odieux ressorts[1] pour séduire les faibles, effrayer

[1] Nous étions encore dans la Bretagne, près Quimper, lorsque Gohier, ministre de la justice, et Garat de l'intérieur, écrivirent aux tribunaux et aux administrations de cette ville une lettre d'invitation à nous livrer pieds et poings liés au tribunal révolutionnaire de Paris. C'était en réponse à des pétitions qu'on leur avait adressées pour les engager à obtenir le rétablissement de l'administration du département dans cette ville, qui en avait été éloignée en punition de son attachement aux principes de la liberté. Les minis-

ceux qui avaient quelque courage, acheter les gens qui étaient partout à vendre, calomnier les hommes de bien dans le malheur, couvrir des plus brillants prétextes, du patriotisme même ou de la nécessité, et cacher aux yeux de la multitude trompée les plus atroces excès des scélérats qui l'avaient pris à leur solde; enfin, il devint si bas, si méprisable, que ceux-ci mêmes en eurent pitié; ils rougirent de conserver plus longtemps au ministère un homme qu'ils ne pouvaient pas même offenser. Garat, averti de sa chute prochaine, crut ne pouvoir mieux faire que de donner sa démission, et, pour conserver sa misérable vie, il consacra à la gloire des tyrans de son pays un pauvre journal qu'il acheta de Dulaure. C'est là que, sous la plume mercenaire du vil Garat, sont recueillis quatre fois par semaine tous les mensonges et les plus

tres répondirent assez ouvertement qu'on ne pouvait espérer cette faveur qu'en livrant à leurs ennemis et à l'échafaud les députés réfugiés à Quimper. J'ai tenu, lu la lettre, elle fait frémir d'horreur.

Je me rappelle qu'étant à Caen, où force coquins de Paris venaient journellement verser l'or et la calomnie, on en prit un qui fut interrogé publiquement par l'administration. Il dit au public que Paris était bien trompé sur la ville de Caen et qu'il se réjouissait de pouvoir désabuser Paris des préventions qu'on y avait contre elle; l'administration eut la faiblesse de rendre la liberté à ce coquin qui, arrivé à Paris, se hâta d'imprimer le plus calomnieux récit qu'on puisse imaginer. Cet imprimé se fit aux frais de la nation, et les monstres l'envoyèrent par milliers par toute la France.

On sait que des commissaires des sections, envoyés à Évreux, rendirent à leurs commettants un compte intéressant du patriotisme de cette ville et de ses résolutions généreuses; eh bien! ces commissaires furent persécutés au point que les sections furent obligées de les prendre sous leur protection particulière pour mettre à l'abri la liberté et la vie de ces honnêtes gens. Mais je crains bien que depuis ils n'aient porté la peine de la droiture de leurs intentions et de leur conduite.

On ferait des volumes de mille autres traits plus infâmes, mais je me borne à ceux-ci qui ne sont pas connus. (*Note de B.*)

plates calomnies qu'il convient à la faction de répandre en France, soit pour opprimer ou assassiner les plus hommes de bien, soit pour tromper la nation aveuglée sur la véritable situation de ses affaires. Garat, il est possible qu'en ce moment ton odieuse plume trace en secret l'histoire de cette révolution; combien tu vas flatter les scélérats qui te laissent vivre! combien tu vas calomnier les hommes vertueux qu'ils ont fait mourir! Sois lâche, cruel, menteur; défigure tous les faits, emploie toutes les ressources de la perfidie pour dérober à la postérité tes forfaits et ceux de tes maîtres, Garat, tu feras ton métier; mais n'oublie pas cette lettre que madame Roland t'écrivit de sa prison. Je vais la transcrire; cela suffit pour que tes écrits ne soient plus à craindre [1].

« A Garat. — Le 20 juin, huit heures du matin,
» prison de l'Abbaye.

» Quels cris répétés se font entendre? Ce sont ceux » d'un colporteur qui annonce la grande colère du père » Duchesne contre cette b. de Roland, *qui est à l'Abbaye;*

[1] Nous avons publié le fac-simile de cette lettre à la fin de notre *Étude sur madame Roland*, en même temps que les lettres de madame Roland à Buzot. Il est évident que Buzot avait sous les yeux cette lettre de madame Roland lorsqu'il écrivait ses *Mémoires*, à la fin de 1793 ou au commencement de 1794, et que par conséquent il ne l'avait pas laissée, en quittant Évreux, aux mains de Lepelletier, comme on l'a prétendu en combattant l'opinion que nous avons émise dans notre *Étude* sur l'origine de tous ces papiers : *Mémoires de Buzot, de Pétion, de Louvet, Lettres de madame Roland à Buzot, de Buzot à Lepelletier*. Les objections qui ont été faites, et qu'un examen un peu approfondi de la question suffirait pour dissiper, n'ont pas modifié une opinion qui est devenue chez nous une conviction.

» la grande conspiration découverte des rolandistes, buzo-
» tins, pétionistes, girondins, avec *les rebelles de la Ven-*
» *dée*, *les agents de l'Angleterre*. Il faut trouver le vieux
» Roland pour lui faire subir la peine de ses crimes ; il faut
» se mettre après sa femme pour lui tirer les vers du nez
» sur son c.c. de mari. Là, déluge de sales épithètes,
» répétitions affectées que *je suis à l'Abbaye*, provocation
» à me maltraiter. C'est sous ma fenêtre que le crime
» répète ses invitations au peuple du marché.

» Ainsi l'on insulte l'innocence après l'avoir opprimée,
» on excite à l'immoler. C'est effectivement tout ce qu'il
» reste à faire. Et l'auteur de ces infâmes écrits fut sou-
» tenu, protégé, défendu par Garat, lorsque de pareils
» excès contre la Convention l'avoient fait arrêter par
» l'ordre d'une commission des représentants du peuple.

» Garat ! je te rapporte cette injure, c'est à ta lâcheté
» que je la dois ; et s'il arrive pis encore, c'est sur ta tête
» que j'en appelle la vengeance des cieux.

» Le brigand qui persécute, l'homme exalté qui in-
» jurie, le peuple trompé qui assassine, suivent leur
» instinct et font leur métier ; mais l'homme en place qui
» les tolère, sous quelque prétexte que ce soit, est à
» jamais déshonoré.

» Fais maintenant de beaux écrits, explique en phi-
» losophe les causes des événements, les passions, les
» erreurs qui les ont accompagnés ; la postérité dira tou-
» jours : *Il fortifia le parti qui avilit la représentation natio-*
» *nale, il invita la Convention à plier devant une poignée*
» *d'anarchistes, il prêta secours et appui à une commune*
» *usurpatrice qui méconnut l'autorité législative* ET PRO-
» SCRIVIT LA VERTU.

» Va, je sais ce que précèdent ordinairement ces pro-
» vocations outrageantes. Que m'importe ! Depuis long-

» temps je suis prête. Dans tous les cas, reçois cet adieu » que j'envoye, comme le vautour, ronger ton cœur. »

Mais je me lasse de parler plus longtemps de ces horribles personnages, dont il n'est pas de supplice qui puisse égaler les forfaits ; et revenant à mon sujet, je le reprends à l'époque où, après avoir chassé du ministère Roland, Clavière, Servan et Lebrun, des contre-révolutionnaires auraient dû mettre à leur place les plus détestables sujets, tels que Garat, Pache, Bouchotte et compagnie.

On sent que, devenus maitres du ministère et des places qu'il confère, nous aurions bientôt possédé dans toutes les parties de l'administration des hommes de notre parti, intéressés à nos brigandages, dévoués à nos principes comme à nos intérêts, dont ils auraient partagé le profit. C'est alors que, sous différents prétextes, nous aurions sollicité, obtenu, sous le nom de nos *mannequins ministériels*, force argent pour dépenses secrètes, ou même pour choses utiles en apparence, dont nous aurions été dispensés de rendre compte. Avec cet argent nous aurions tout fait, car avec lui on peut tout en France. Bien éprouvés dans la connaissance des hommes révolutionnaires, nous aurions su par nous-mêmes à quel taux on pouvait porter le patriotisme de chacun de nos *sans-culottes*. Il n'y a guère que les grands fripons qui coûtent cher ; le commun est au plus bas prix ; tel républicain, le plus robuste, n'est pas à cent sous la semaine.

Mais il y avait à la Convention nationale, dans le nombre de ceux qui ouvraient ou fermaient à volonté les coffres de la nation, un certain homme de grotesque allure, que l'ignorance de tous avait rendu fameux dans

l'art de faire des assignats et d'acheter à des prix énormes l'argent que les assignats ne pouvaient suppléer. Cet homme s'appelle Cambon, honnête fripon qui, en parlant toujours de ménager les deniers du peuple, ne savait bien ménager que les siens. C'est une chose merveilleuse en son genre que la réputation de ce grossier charlatan ! On en eût fait tout au plus un bon commis de négociant; son esprit, aussi borné que son langage était barbare, ne savait rien concevoir au delà des idées les plus communes, en finances comme en toute autre partie. Mais né avec une sorte d'activité qui approchait quelquefois de la pétulance, de la folie, dispensé même par une sorte de bonhomie apparente de ménager ses expressions, et de mettre de la précision et de la justesse dans ses idées, il parlait, parlait sur les plus petites choses comme sur les plus importantes, avec une chaleur, avec une impétuosité telles que l'immodération même de son parlage faisait adopter par ennui ce qu'on n'avait pu réfléchir ni comprendre; sa confiance en lui-même en inspirait aux autres; son orgueil, que la plus légère contradiction mettait en fureur, semblait en imposer aux plus sages, et son ignorance était si hardie qu'on n'osait même lui en faire le reproche. Du reste, vindicatif, colère à l'excès, et capable de tout pour venger sa dignité offensée, Cambon pouvait tout impunément dans les finances, et ce que personne n'eût osé faire sans s'exposer aux plus justes reproches. Il n'était pas seulement devenu le fabricateur en titre des décrets d'assignats et le modérateur de l'administration financière, mais encore de lui-même et à son gré il faisait tous les marchés d'argent et disposait de la fortune publique. Personne mieux que lui n'a mis à profit le masque de la probité.

Digitized by Google

Il eût donc été nécessaire de nous attacher à tout prix cet étrange personnage. Sans Cambon, ses assignats et son argent, la contre-révolution n'eût pas été facile. Nous nous serions donc empressés d'applaudir et faire applaudir cet homme vain, de flatter son orgueil et ses caprices, de ménager son avarice et sa cupidité, de couvrir d'un voile patriotique ses travers, ses erreurs et ses déprédations.

Dans cette heureuse situation, que nous fût-il resté à redouter encore? La sagesse de quelques patriotes éclairés et fidèles aux principes de la révolution, la juste ambition des départements jaloux d'une égalité si vainement acquise par un égal partage de souffrances et de sacrifices? La discipline des armées et surtout les vieilles idées de leurs chefs les plus habiles à qui l'expérience des dangers de la guerre aurait fait mieux connaître le prix du bon ordre et de la sévérité des principes militaires? Pour renverser ces obstacles à nos vues contre-révolutionnaires, toujours semblables à nous-mêmes, nous aurions eu recours aux moyens ordinaires dans tous les gouvernements despotiques, la corruption, la division et la terreur.

Nous aurions commencé par la désorganisation des armées; et pour y porter le ravage de l'insubordination et du désordre, nous aurions invoqué la liberté entre les soldats de la liberté, la nécessité d'une surveillance active du soldat sur les chefs, la crainte de la renaissance de l'aristocratie dans les armées. Bientôt le trésor public eût versé les assignats corrupteurs dans les mains avides du soldat; bientôt des écrits licencieux eussent porté dans son âme ouverte à toutes sortes d'influences, les plus dégoûtantes maximes d'indiscipline, d'immoralité, de libertinage d'esprit et de cœur. Nous eussions élevé

le patriotisme et le triomphe de notre parti dans les armées sur les plus odieuses calomnies contre les gens de bien qui nous auraient opposé de la résistance à nos projets de désorganisation. Ainsi, après avoir perverti, infecté, corrompu de nos funestes principes le cœur des soldats, vous les eussiez vus ne conserver du caractère français que l'impétuosité de sa bravoure, sans discipline comme sans mœurs, perdre le fruit de leurs premières victoires, et n'offrir dans nos camps, devenus le tombeau de presque toute la jeunesse française, au lieu des vertus qui préparent et font la gloire des défenseurs de la liberté, que les vices de l'esclavage, son inconstance d'esprit et sa légèreté. Le dirai-je sans frémir d'horreur? ils auraient obéi lâchement à toutes les passions de notre parti, à nos projets les plus sanguinaires; ils seraient devenus, comme les plus vils automates, les serviles instruments de nos crimes; ils auraient volé pour nous, assassiné pour nous. Barbares exécuteurs de nos propres bourreaux, ils auraient conduit à l'échafaud tous ceux que nous aurions marqués de notre colère; et bientôt, dans son propre pays, sous les yeux de ses concitoyens, dans les murs témoins des premiers sentiments de bienveillance, d'amitié, d'amour, que son cœur avait reçus, le soldat français eût égorgé de sang-froid, au simple commandement de nos plus odieux subalternes, ses parents, son frère, son ami, son père et son amante ! Et si quelque général eût osé conserver un peu de cette fierté qui sied si bien aux grands talents, s'il eût méprisé nos personnes, abhorré nos principes, ou seulement contrarié nos projets, eût-il d'ailleurs rendu les plus grands services à la nation, eût-il même sauvé son pays et du sein de l'abîme relevé son courage abattu, chassé les ennemis du territoire français et porté la terreur dans

les bandes étrangères par les plus étonnants et les plus rapides succès, nous l'aurions contraint, comme Dumouriez, à trahir sa patrie pour sauver sa tête, ou, comme Custine et tant d'autres, à s'avilir devant un tribunal de sang et périr honteusement sur l'échafaud en présence de la populace insultant à ses malheurs. Ce n'est pas tout : il eût fallu chasser de l'armée ou dégoûter du service tous ceux qu'un peu d'expérience dans les armes avait habitués à la sévérité de la discipline. On y fût parvenu aisément par des décrets non moins funestes à l'organisation de l'armée qu'injustes envers les troupes de ligne, par des règlements absurdes sur le mode d'avancement ; et bientôt, du général au simple caporal, tout ce qui aurait servi sous l'ancien régime ou aurait exigé l'observation de ses règles austères, eût été accusé d'incivisme et d'aristocratie, et obligé, s'il n'eût pas consenti à suivre la dangereuse pratique des maximes nouvelles, de céder la place à de nouveaux venus plus complaisants, plus corrupteurs et plus dignes en tout d'être jacobins. Il fût arrivé de là que nos revers et nos défaites eussent augmenté chaque jour sous des généraux sans expérience et souvent sans courage pris quelquefois dans les classes de citoyens les plus étrangers aux connaissances militaires, même dans les tripots les plus déhontés, jusque parmi les racoleurs. L'ennemi eût pénétré de toutes parts sur le territoire français, et eût pris nos villes frontières, ravagé nos campagnes, enlevé nos munitions, nos fourrages, et moissonné nos plus précieux guerriers, la jeunesse des ateliers et des champs, la force et l'espérance de l'État. Mais nous aurions pris soin de cacher nos pertes à la multitude, si facile à tromper. Nos plus légers succès auraient été des victoires, nos défaites de simples échecs; l'ennemi eût perdu tou-

jours plus de monde dans les plus grands succès, et les Français, un nombre infiniment plus petit dans les plus terribles revers annoncés d'ailleurs à des distances éloignées des événements et officieusement attribués à quelque accident imprévu dans la nature ou à la trahison des généraux; car il eût passé pour maxime constante parmi nous que les *sans-culottes* français ne pouvaient être battus que par la trahison de leurs chefs, et, à chaque défaite, il eût fallu offrir en holocauste au dieu des batailles la tête de quelque général.

Quant aux départements, qu'opposer à leur juste ambition d'être comptés pour quelque chose dans la balance politique, à leur jalousie tant de fois provoquée par les plus condamnables excès de la commune de Paris affectant une outrageante supériorité sur les autres? Nous l'avons déjà dit, corruption, division, terreur, nous aurions tout employé pour abattre leur courage, désarmer leur puissance, terrasser leur audacieuse rivalité. Lyon eût bientôt disparu de la surface du territoire français; les plus terribles instruments de la force et de la tyrannie eussent été déployés contre cette cité généreuse; nous aurions livré au pillage, au meurtre, ses campagnes, déjà ravagées par le fer et la flamme; des milliers d'*esclaves* auraient environné ses murs, massacré ses habitants, anéanti son antique opulence et les superbes monuments que la main du temps, guidée par le génie des beaux-arts, y avait élevés; et bientôt le voyageur, étonné de ne plus retrouver Lyon dans ces lieux déserts et frappés de stérilité, eût regretté la paisible servitude de nos pères avec leur gaieté franche, leurs travers aimables et les jours brillants de leur prospérité à jamais évanouis!

Bordeaux, jadis si célèbre dans l'histoire de la révolu-

tion par son amour pour la liberté, les sacrifices qu'il avait faits pour elle, par son attachement aux lois, au bon ordre, à la justice, Bordeaux eût également porté la peine de son opiniâtre résistance à nos principes. Après l'avoir subjuguée par la famine et la misère et corrompue par l'appât de trois millions versés dans la classe indigente, avec des promesses encore plus considérables en assignats et en blé; après avoir intimidé, chassé ou désarmé ses plus courageux citoyens, nous aurions fait entrer, comme dans une ville prise d'assaut, quelques-uns des plus scélérats d'entre les nôtres, tels que Tallien, avec un ramas de bandits formés en armée révolutionnaire; une commission dite *militaire*, composée des coquins les plus diffamés du pays, eût traîné son tribunal de sang avec sa guillotine et son bourreau, dans toutes les villes du département de la Gironde, portant partout la désolation, la terreur et la mort. On eût vu dans Bordeaux et dans les autres parties de ce département les riches dénoncés, persécutés, ruinés, assassinés, les pauvres sans travail, sans pain, sans courage, mériter par leur égarement ou leur bassesse et leur dévouement à servir les plus grands forfaits, les maux sous lesquels ils périssaient, presque tous trembler en gémissant, sans oser désobéir aux commandements les plus arbitraires et les plus atroces; l'insolence de la misère d'une part, la lâcheté de la servitude de l'autre, et partout la honte et la dépravation de l'espèce humaine encouragée au crime par l'autorité même qui doit le punir, ou abrutie par la peur des supplices qui ne sont plus destinés qu'à l'opprimer. Dans Bordeaux, on se fût disputé jusqu'aux aliments les plus grossiers, des navets, des patates, des ognons; dans Bordeaux, deux misérables commissaires auraient porté l'effroi dans le cœur de cent mille

citoyens, désarmé six mille grenadiers bien équipés; et pendant que le peuple eût crié *Vive la République!* aux fréquentes ordonnances de mort portées contre ses plus redoutables défenseurs, pour avoir bien servi sa cause et justifié le choix qu'il avait fait d'eux dans les circonstances les plus difficiles, à Bordeaux on eût célébré en grande pompe, dans la plus éclatante solennité, en l'honneur de Marat, une fête civique, répétée bientôt, par la terreur et la stupidité, dans toutes les parties du département de la Gironde!

Enfin, pour opérer plus surement la contre-révolution, il eût fallu réduire tout ce qu'il y avait en France d'hommes éclairés, de patriotes courageux, d'intrépides amis de la liberté; il eût fallu condamner à l'inaction et au silence, par la terreur des arrestations, des amendes, des supplices, ceux d'entre eux qui, assez forts pour suivre un exemple généreux, ne l'étaient pas assez pour le donner. Et quant au petit nombre, extrêmement rare, d'hommes nés pour de plus nobles conceptions, pour les entreprises hardies, inflexibles dans leur caractère et dans leurs principes, opiniâtrément attachés à leur but, toujours dangereux à la tyrannie tant qu'ils respirent, il eût fallu les anéantir! Ce système de terreur eut été porté à ce point que le peuple français n'eût offert en tous lieux et dans toutes les classes qu'une uniformité dégoûtante de bassesse, de servitude et de misère. Partout bas, rampant, menteur, plus vil que sous le plus affreux despotisme des rois, irrévocablement asservi aux plus absurdes caprices de ses nouveaux tyrans, il leur eût sacrifié ses plus chères habitudes, ses goûts les plus estimables, ses usages, ses mœurs les mieux assortis à son bonheur, tout, jusqu'à sa morale, sa religion et sa conscience : que dis-je, au dieu de la nature il eût sub-

Digitized by Google

stitue dans ses temples déshonorés Lepelletier et Marat!

Et si à tous ses crimes nous eussions ajouté et l'attentat commis le 2 juin contre la *Représentation nationale*, et toutes les persécutions, les outrages, la mort dont on a frappé depuis les plus instruits d'entre les députés, ceux dont le courage et la vertu étaient le plus redoutables aux ennemis de la liberté! Et si à tous ces crimes nous eussions joint celui d'engloutir la fortune publique et les fortunes particulières dans des dépenses non moins étonnantes par leur excès que par l'obscurité dont on les enveloppe, et celui d'avoir jeté un tel désordre, une telle confusion dans l'administration des finances ruinées sous l'énorme poids d'un papier stérile, sans représentation, sans garanties, sans nulle valeur, de sorte qu'une banqueroute, devenue nécessaire, eût été regardée comme le premier bienfait du nouvel ordre de choses; alors certes, alors nous aurions été des contre-révolutionnaires; la nation entière eût dû se soulever contre nous, et par un jugement solennel nous condamner aux peines réservées aux plus grands scélérats!

Maintenant, qui de nos oppresseurs ou de nous s'est rendu coupable des atrocités que je viens de décrire? En examinant ce que les plus décidés contre-révolutionnaires auraient dû entreprendre pour arriver à leur but, je n'ai rien dit qui n'ait été fait, je n'ai retracé aucun crime qui n'ait été commis. Encore que de choses n'ai-je pas omises! que d'autres j'ai oubliées! que de plus horribles, commises à Marseille et dans le midi de la France, n'ont été connues ni de moi ni de personne! Il est mille détails plus affreux dans lesquels je ne suis

pas entré, mais dont chaque partie de la France peut offrir les traces sanglantes! Eh bien, à qui les rapporter? où sont les coupables? Où? Dans l'assemblée usurpatrice qui tyrannise aujourd'hui la France. Robespierre, Danton, Barère, Lacroix, et vous tous, nos lâches et cruels oppresseurs, ce sont là vos crimes; rien ne pourra effacer cette vérité terrible; elle est écrite sur le teint hâve et pâle de la misère qui porte partout ses ravages; elle est écrite sur les monuments durables de vos sanglantes barbaries, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille, sur nos marchés déserts, dans nos campagnes abandonnées, sur nos frontières jonchées de cadavres; elle est écrite sur les tombeaux des milliers d'hommes de bien assassinés par vous! La main du temps n'effacera jamais les taches de sang dont vous êtes couverts! Des agents des puissances étrangères eussent-ils fait autrement que vous pour perpétuer la guerre, soulever contre la nation française tous les peuples à qui il reste encore quelque sentiment de morale et d'honneur, et la conduire par la licence, le dépérissement, le désespoir et le crime, au plus affreux despotisme. Vous avez abattu tous les courages, flétri toutes les vertus, desséché toutes les sources du commerce et de l'industrie, frappé de stérilité nos arts et nos campagnes. Tout est nivelé pour l'esclavage; départements, religion, gouvernement, patrie, tout a disparu; tout est prêt pour un nouveau maître[1]. Ah!

[1] Le jour où l'on proclamerait un roi à Paris, pourrait être aussi celui de la restauration de la noblesse, du clergé, des parlements et des intendances. Tout est préparé pour cela. On a fait mourir les hommes qui étaient redoutables à l'orgueil de la noblesse. Le clergé constitutionnel est détruit et n'est pas regretté, mais la religion vit dans le cœur du peuple qui en sent le besoin et les remords. La justice déshonorée ne présente nul abri dans les tribunaux, et n'a nulle force dans l'État. Quant aux intendances, il faut bien quelque chose qui remplace les départements. Cependant un roi pourrait

qu'on ne s'y trompe pas, la résistance que nous opposons aux armées étrangères ne peut pas être de longue durée. Elles sont sur notre territoire; mais la nature et l'art y avaient placé avant nous des positions militaires avantageuses, des places fortes sous lesquelles nos troupes vaincues pouvaient se rallier; il a fallu emporter ces villes, forcer ces retranchements : et la prudence égale le courage de nos ennemis; ils n'ont pas voulu s'avancer dans le cœur de la France, qu'ils n'eussent ses frontières et ses lignes retranchées. Mais qui pourra leur résister à la prochaine campagne, quand, maîtres de tous nos points de retranchement et d'appui, ils feront marcher en avant leurs phalanges inébranlables? Français, vous êtes braves, toute l'Europe vous rend ce juste hommage! mais que sert la bravoure sans guide et sans discipline? Donnez-leur des Marlbourough et des Turenne, ils seront invincibles; mais avec Villeroi, les plus fiers grenadiers seront vaincus. Et qui vous garantira de la corruption de l'or et des assignats, dont vos propres maîtres font usage contre vous pour flatter vos passions, en énervant vos forces et votre courage? Où sont vos approvisionnements d'hiver, vos munitions, vos fourrages? où les chefs qui vous conduisaient à la victoire? où l'intérêt puissant de la liberté qui vous en inspirait le devoir? Hélas! pendant que vous versez, aveugles que vous êtes, le plus pur sang des Français pour des maîtres nouveaux, le sang de vos plus hon-

mieux faire encore pour l'intérêt de sa puissance, il pourrait se contenter de ce qui est, et se substituant au comité de salut public régner seul, par ses agents immédiats, et laisser les Français sous le gouvernement révolutionnaire en les rendant un peu plus heureux, ce qui ne lui serait pas difficile, ils béniraient encore leurs chaînes moins pesantes. Grand Dieu! voilà donc où la France est réduite! (*Note de B.*)

nêtes parents, de vos amis les plus chers, coule sur l'échafaud! Quand, après tant de périls et de souffrances, vous retournerez dans vos foyers, comme tout y sera changé! comme la terreur et la tristesse auront tout flétri! Tu demanderas, toi ton père, toi ton ami, toi ta maîtresse ou ta femme chérie; et ta maîtresse, ta femme, ton ami, ton père ne seront plus! le crime aura tout dévoré. Ah! si la guerre des tyrans est affreuse, combien leur paix est plus affreuse encore! Où l'agriculture? où le commerce? où les beaux-arts? Ils sont enfuis chez l'étranger, qui s'est enrichi de nos folies et de notre misère! Dans nos villes solitaires, abandonnées, tu n'entends plus les chants matineux de l'artisan qui commence sa lucrative journée; on n'entend plus l'ouvrier remuer en cadence ses métiers, scier la pierre, battre le fer, équarrir une poutre ou poser les fondements d'un édifice majestueux. La peinture abandonne sa palette et ses pinceaux, la sculpture a brisé son compas et son marteau, et le génie meurt de faim sur la tombe de la vertu en pleurs! Dans nos champs, que les bras vigoureux d'une jeunesse robuste ne fertilisent plus, le laboureur *seul* parcourt en gémissant ses sillons, restés sans culture. S'il ne travaille point, il périt dans l'indigence; s'il ose travailler, l'envie le poursuit, la paresse s'empare du fruit de ses sueurs, et la terreur va contrister jusqu'à sa paisible chaumière! A la paix, qui pourra essuyer tant de larmes, consoler tant de douleurs, raviver tant de cadavres, rouvrir de nouvelles sources à l'industrie desséchée, et rendre au peuple français ce qu'on ne recouvre plus quand une fois on l'a perdu, l'innocence des bonnes mœurs, la fierté d'une conscience pure, le goût du vrai bonheur et celui de la liberté?

Et toi, nation ingrate et volage, sors quelques instants

du moins de ton aveuglement, dépose tes fureurs et cesse un moment d'être injuste et lâchement cruelle envers tes plus vertueux représentants. Si tes malheurs viennent de nous, pourquoi n'avons-nous rien fait de ce qui les cause? et si nos ennemis ont tout fait, pourquoi nous imputer leurs crimes et tes malheurs? Quand ils viendraient de nous, il serait juste encore qu'en nous punissant tu nous entendisses; car il ne l'est pas que tu sois un peuple d'assassins! Et cependant tes tyrans, nos oppresseurs, nous ont *mis hors la loi* sans nous entendre! et tu exécutes, comme des bourreaux, l'ordre qu'ils te donnent de nous assassiner! *Hors la loi!* quel atroce décret de mort! Dans quelle nation sauvage et barbare ont-ils puisé l'exemple d'une pareille atrocité? chez quels peuples policés ont-ils trouvé cette loi de sang? La nature, l'humanité frémissent à de pareilles horreurs; et quand on voit une nation, jadis si douce, si humaine, se plier à des mœurs si féroces, égorger de sang-froid, à cet horrible cri, l'innocent et même ses plus dignes défenseurs, il n'y a plus qu'à se couvrir la tête de son manteau, ou à prévenir les poignards par une mort plus indépendante et plus honorable. Va, aucun de ceux qui partagent mon asile ne périra sous tes coups, tu ne jouiras pas du plaisir barbare de verser toi-même notre sang! Celui que tu répands à flots doit suffire à ta curiosité! Tu pourras bien insulter nos cadavres, dévorer quelques lambeaux de notre chair palpitante, tremper tes mains dans notre sang figé; mais notre mort sera, comme notre vie, noble, fière, indépendante de toi! Nous sommes prêts, tu ne peux plus nous faire ni douleur ni plaisir! Cependant combien tu dois avoir de honte et de remords! combien tu es destinée à être misérable sans avoir même le droit de te plaindre de

ta misère! combien tu secondes dans ta fureur extrême les efforts combinés des puissances étrangères pour te remettre dans ton ancien esclavage! Bientôt tu seras réduite à redemander tes honteuses chaînes. Ainsi le veut l'auteur de la nature; on n'outrage pas impunément ses primitives lois, et les crimes des nations, comme ceux des particuliers, ont tôt ou tard leur châtiment nécessaire. Ah! ce n'est pas contre toi que j'implore la vengeance des cieux, tu n'es déjà que trop punie! ton plus cruel ennemi ne pourrait pas te désirer un plus malheureux sort! Va, je n'ai besoin ni du spectacle de ta misère, pour me dédommager des outrages que tu m'as faits, ni de ton repentir, ni de ta reconnaissance, pour consoler le peu de vie qui me reste, après en avoir consacré inutilement les plus précieux moments à la liberté, à ton bonheur! C'est de moi seul que je veux ma récompense; c'est dans mon cœur, dans les souvenirs délicieux que j'y ai déposés à l'abri des persécutions de tes vils tyrans et de la lâche fureur à les seconder, c'est là, dans ma conscience innocente et pure, que je trouve toute la force qui m'est nécessaire pour supporter la ruine de mes biens, l'affreuse pensée de ma femme dans l'indigence, le dénûment où je suis de tout ce qui sert aux premiers besoins de l'homme, la perte de ma liberté, la destruction de mes amis, le malheur enfin d'être né Français! Je supporte tout avec résignation, avec courage, jusqu'au moment où je pourrai me venger!

Oui, me venger! venger mes amis, leur mémoire, de nos barbares oppresseurs! C'est là tout l'objet de mes vœux et de mes espérances! il m'occupe tout entier; je le médite le jour, il se reproduit dans mes songes, et je ne vis plus que pour remplir cet unique et dernier devoir!

Et qui de nous, sans cet espoir consolateur, aurait pu consentir à traîner si longtemps une inutile et douloureuse vie, de district en district, de maison en maison, tantôt errant dans les landes sauvages ou dans les bois déserts de la Bretagne et du Périgord, tantôt parcourant deux cents lieues sur l'Océan, exposés aux maladies, et aux tourmentes de la mer agitée, et aux incursions des Anglais piratant dans ces parages, et aux dangers, mille fois plus cruels que les Anglais et les orages, d'être rencontrés et reconnus par des Français, trouvant partout des cœurs froids, indifférents ou glacés par la peur, ou des âmes atroces altérées de notre sang, et prêtes à nous livrer pour le plus modique intérêt? Qui de nous, sans cet espoir consolateur, eût pu consentir à survivre à la liberté de notre pays, à la mort de nos amis, à notre indépendance personnelle? Hélas! déjà nous ne sommes plus! ou ce qui nous reste de nous-mêmes n'est plus qu'à la douleur! Ce qui nous rendait chère la vie, nous a devancés dans la tombe; nous n'avons d'autre consolation que d'en douter encore! Orphelins sur la terre, abandonnés de tout, étrangers à tout, nous ne savons plus à qui parler notre langage; nous n'entendons pas celui qu'on nous parle; tout ce qui nous approche est insensible et froid comme le marbre des tombeaux. La nature dans ses plus silencieuses retraites n'inspire plus à nos cœurs flétris un seul sentiment vrai de plaisir et de vie, et l'univers n'offre à nos regards attristés qu'un vaste désert où nos amis sont jetés sans sépulture et sans honneur.

Vengeance, j'implore tes fiers et terribles accents! Soutiens les restes languissants d'une vie consacrée désormais à te servir! Que je puisse voir les tyrans de mon pays abattus, qu'ils expient leurs forfaits par un sup-

plice digne d'eux! Que je puisse à forces égales les combattre et les faire punir par les lois! ou si elles ne peuvent pas les atteindre ou que l'intérêt et l'injustice n'osent pas les frapper après leur trahison, puissé-je connaître les lieux qui les recèlent, le pays qui les tolère! Puissé-je d'un fer mortel leur percer le sein! qu'ils sachent que le coup est parti de ma main, et qu'ensuite je meure! Pétion, Barbaroux, Guadet, Lesage, Louvet, et toi, Salles, et vous tous qui survivez à la persécution et à la tyrannie de nos persécuteurs, mes devoirs sont les vôtres, vos serments sont les miens! le ciel en est témoin; nous saurons les remplir.

Et si la destinée qui nous poursuit trahit encore dans ces derniers moments notre dernière espérance, ne sortira-t-il pas de nos ossements quelque vengeur? Quoi! dans cette France malheureuse, opprimée, il n'est pas une ville, pas un village, qui n'ait à pleurer des concitoyens morts innocents sur l'échafaud! La hache qui frappe aujourd'hui ton voisin te menace à chaque instant toi-même, et tu aimes mieux subir honteusement le même sort que périr glorieusement en délivrant ton pays d'un de tes tyrans! Ah! donne-moi ce fer qui n'est pas fait pour tes débiles mains; rends-moi cette liberté que tu déshonores[1], et viens apprendre de moi comme l'homme de bien sait mourir en vengeant sa patrie! Mères, enfants, parents, amis, je vous intime votre devoir; attendez-

[1] C'est une chose que je ne conçois pas que parmi tant d'hommes égorgés ou menacés de l'être, à Paris, il ne s'en trouve pas qui, préférant un danger honorable et incertain au danger inévitable et honteux de périr condamné par ces brigands, ait tenté de venger son pays et l'humanité en les poignardant. Les occasions ne manquent pas, mais ils n'en ont pas le courage. Pour nous, nous ne pouvons rien faire, parce que toute tentative nous est impossible. Si nous pouvions aborder Paris. (*Note de B.*)

vous que vos époux, vos pères, vos parents sacrifiés se lèvent de leurs tombeaux pour vous y contraindre ?

Et vous, puissances de la terre, soyez attentives à la voix de la nature ! Si vous ne vengez pas ses droits outragés, laissez-nous décider entre nous cette cause qui n'est plus même la vôtre ! Nous ne troublerons pas vos lois ni la société qu'elles protégent. Eux, il n'est pas de société qui puisse les recevoir dans son sein, pas de lois qu'ils puissent invoquer ! Entre eux et nous, il n'existe plus d'autre droit que celui de la nature, d'autre législateur que Dieu ! Que serait-ce donc que l'humanité, les mœurs, la vertu, si Robespierre, Barère et Danton mouraient paisiblement dans leur lit ?

Ombres chéries ! mânes à jamais révérés des amis de la liberté, bon Brissot, Gensonné, Vergniaud, Fonfrède, Ducos, Lacaze[1], Lasource, Vigée, Fauchet, Valazé, Lehardi, Duprat, Mainvielle, Duperrey, Duchâtel, Gorsas, Biroteau, Cussy, Sillery, Carra, Coustard, Lidon, Gardien, Lesterp-Beauvais, Chambon, Antiboul, Boileau, et toi, vertueux Roland !

Honorables victimes de la tyrannie, vous serez vengées ! Un jour la postérité ne prononcera vos noms

[1] Lacaze, député de la Gironde, fut décrété d'accusation le 3 octobre et condamné à mort le 1er novembre 1793. — Coustard, député de la Loire-Inférieure à la Convention ; attaché au parti de la Gironde, fut accusé d'avoir pris part aux arrêtés des corps administratifs de la Loire-Inférieure qui se prononcèrent contre le 31 mai, et décrété d'accusation. Il s'était caché en Bretagne, où il fut dénoncé et livré à Carrier. Le tribunal révolutionnaire de Paris le condamna à mort le même jour que le duc d'Orléans, 7 novembre 1793. — Lidon, député de la Corrèze, Girondin d'opinion. Décrété d'arrestation le 2 juin, il vint à bout de se sauver de Paris, fut décrété d'accusation le 3 octobre, et se brûla la cervelle le 8 novembre, au moment où on allait l'arrêter avec Chambon, député de la Corrèze et Gironlin, qui mourut comme lui. Nous ne disons rien des autres victimes du 31 mai que nomme Buzot, parce qu'elles sont plus connues.

qu'avec le recueillement de la vénération et de la reconnaissance. Vous êtes morts, comme Phocion et Sidney, pour la liberté de votre pays ; comme eux, vous vivrez dans la mémoire des hommes de bien. L'ami de la sagesse et de l'humanité viendra méditer sur votre tombe vos leçons et ses droits. Heureux si votre destinée ne le détourne pas de suivre vos exemples. O nos amis ! que votre mort fut belle ! Comme nous aimons, dans notre solitude profonde, à nous entretenir d'elle, de vous, de nos actions communes, de nos attachements mutuels ! Tant qu'il restera quelqu'un d'entre nous sur la terre, vous y vivrez dans son cœur ! et quand le tocsin de la mort nous appellera vers vous, nous saurons mourir aussi, toujours semblables à nous-mêmes, toujours dignes de nos principes et de votre amitié !

Vous n'êtes pas oubliés non plus, ô vous, républicains qui avez partagé nos principes et nos malheurs ! Ils devaient bien à votre généreux courage de vous faire partager notre arrêt de mort !

Et vous, nos chers collègues, qui attendez un pareil sort dans les prisons de Paris, nous parlons aussi de vos souffrances, de votre amitié, de votre courage ; c'est le sujet de nos plus fréquents entretiens. Eh bien, amis, l'échafaud est pour l'innocence et la probité ; le crime seul habite notre patrie. Qui de nous voudrait y demeurer avec lui ?

J'ai fini ; mon cœur ne peut suffire à tous les sentiments dont il est oppressé. Il en est de plus cruels encore, que je suis obligé de dévorer en silence ! Grand Dieu ! que me reste-t-il à souffrir encore ? et que me reste-t-il de

moi-même ? Tu donnas au malheureux l'espérance, et l'espérance aussi m'a abandonné ! Dans ces lieux, hélas ! où la bienfaisante humanité m'a recueilli avec cette bonté délicate et prévenante qui attire la reconnaissance d'une âme noble et élevée sans offenser sa fierté, je cherche en vain les objets qui me sont chers, qui me faisaient aimer la vie, je ne trouve plus en moi que l'isolement de la solitude et le désespoir de n'avoir plus un sentiment tendre, honnête à entretenir ; plus un cœur qui sache y répondre, et ranimer ma vie de sa douce flamme. Tout est perdu pour moi, à jamais perdu ! Que ces mots sont terribles ! ils me plongent dans le néant. Et toi, pauvre infortunée, ma femme, où es-tu ? que vas-tu devenir ? Comme tu vas être délaissée sur la terre ! car, je le sens, nous ne nous reverrons plus ! Il faut finir, il faut se séparer ! Ah ! quand la nouvelle affreuse de ma mort arrivera près de toi, ne laisse point abattre ton courage ; ce n'est point de stériles pleurs qu'il faut à ma cendre ! Je remercie les gens de bien qui t'ont secourue, qui t'ont consolée ! que le ciel récompense leur tendre amitié ! Je les conjure de te continuer leurs soins, de t'aider de leurs efforts au jour où il te sera permis de faire valoir tes droits sur mes biens confisqués. Et toi aussi, mon fidèle domestique, bon Joseph ! je n'ai pas oublié les soins que tu as pris de moi dans le malheur ; tu voulais partager mon exil, mes souffrances, mes dangers et ma mort. Honnête jeune homme, je te remercie ! Le ciel te comble de ses bénédictions ! continue à servir ma femme. Ma femme, elle fut bonne pour vous tous ; vous le savez, Espérance, Joseph, et toi, bonne Marie, qui élevas mon enfance pour un sort plus heureux ! Mes amis, je ne puis plus vous secourir, mais je vous aime toujours ; souvenez-

vous de moi, parlez de moi avec votre bonne maîtresse. Quelquefois ensemble, près du foyer solitaire où vous ne me retrouverez plus, vous pleurerez, mes amis, vous pleurerez sur ma cruelle destinée. Mais ce qui doit vous consoler, c'est que j'ai bien vécu, honorablement fourni ma carrière dans l'amour de la vertu, de la liberté, du peuple français qui m'a fait mourir. Vous aussi, âmes généreuses qui, dans ces horribles temps de corruption et de barbarie, portez encore une âme honnête et sensible, vous qui m'avez secouru, accueilli, consolé dans mes longs et irréparables maux, recevez mes remerciments et mes derniers adieux. Je ne puis vous nommer ici, car votre générosité serait un crime; mais la vertu est sa propre récompense, et le souvenir du bien qu'on a fait porte à l'âme une douce joie, dont la tyrannie ne peut altérer les charmes. Adieu, vous tous! adieu!!

P. S. Je prie les dépositaires de cet écrit de le remettre à ma femme, qui le fera imprimer, ainsi que quelques manuscrits que j'ai laissés en Bretagne, avec deux lettres à mes commettants, et trois différents placards. Si ma femme ne vit plus, je prie les dépositaires de cet écrit de le faire imprimer eux-mêmes. Quant aux manuscrits, aux lettres et placards laissés en Bretagne, l'ami qui en est le dépositaire voudra bien les remettre à ma femme, si elle vit encore; et, dans le cas contraire, les faire imprimer tels qu'ils sont.

Un bon ami que j'ai à Évreux[1] a dans ses mains un

[1] Cet ami était Jérôme Letellier, apothicaire à Évreux, homme distingué par l'instruction, l'esprit et le caractère. « Nommé maire

manuscrit précieux, que je le prie de remettre dans deux ou trois ans à la jeune fille de la personne qui en était l'auteur, si moi je ne suis plus. Les lettres qu'il possède encore, il faudra les jeter aux flammes, dans ce cas seulement ; et je lui fais présent du portrait, comme gage éternel de mon amitié pour lui.

en 1790, il s'était montré dans ces difficiles fonctions, administrateur ferme, habile et conciliant. En novembre 1791, son mandat expiré, il était rentré dans la vie privée. Tout entier à la passion qu'il éprouvait pour une jeune fille dont la main lui était promise, il n'avait pris aucune part aux événements politiques de juin et de juillet 1793. Cette attitude avait pu être d'autant mieux constatée qu'elle avait dû paraître extraordinaire. Jérôme Letellier était en effet l'ami le plus cher de Buzot, l'un des instigateurs de ces mêmes événements. » (*Les fédéralistes du département de l'Eure*, par M. Boivin-Champeaux, 1865.) Malgré son abstention, il fut la première personne incarcérée, après l'arrivée des commissaires de la Convention, Lacroix, Legendre et Louchet, à Évreux, en novembre 1793. Dans la nuit du 13 au 14 nivôse an II, Jérôme Letellier, qui avait été incarcéré dans l'ancien couvent des Ursulines, d'où il allait sortir le lendemain pour être transporté à Paris, se tua d'un coup de pistolet. On trouvera dans notre *Étude sur Madame Roland* la lettre écrite de Saint-Émilion, par Buzot, à Jérôme Letellier, peu de jours après avoir appris la mort de madame Roland ; ni les lettres ni le portrait dont il est ici question n'ont été retrouvés. Quant au manuscrit, le *Voyage en Suisse*, de madame Roland, il a été remis à Eudora ou à M. Champagneux, son beau-père, et a été publié dans l'édition des *Œuvres de madame Roland*, 3 vol. in-8°, donnée par Champagneux en 1800.

FIN DES MÉMOIRES DE BUZOT.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

JÉROME PÉTION

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE
ENSUITE MAIRE DE PARIS ET ENFIN DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE.

COMPOSÉS APRÈS LE 31 MAI 1793.

Je suis un des exemples les plus frappants de l'inconstance des faveurs populaires. D'autres rapporteront les moments de prospérité de ma vie publique[1], je vais dire mes malheurs. Je vais parler des persécutions que j'ai éprouvées depuis le 31 mai. Je rapporterai tout ce qui m'est arrivé à dater de cette époque importante. Peut-être le spectacle d'un homme de bien intéressera-t-il les âmes honnêtes et sensibles. Quant à moi, j'ai besoin d'épancher mon cœur, et c'est ma plus chère consolation que de conter ce que j'ai souffert.

Longtemps avant le 31 mai, les intrigants et les factieux qui désolent ma malheureuse patrie et la conduisent à l'esclavage, mettaient tout en œuvre pour détruire ma réputation et m'enlever la confiance dont je jouissais. Convaincus que je ne partageais pas leurs principes désorganisateurs et leurs maximes de sang, ils sentaient combien je pouvais leur nuire, combien mon ascendant sur

[1] Voir la note A à la fin des Mémoires de Pétion.

Digitized by Google

le peuple nuirait à leurs desseins, combien dès lors il importait de me perdre.

Il serait difficile d'énumérer tous les moyens qu'ils employèrent. Il suffit de dire qu'ils n'en omirent aucun, et qu'un homme juste ne peut pas se faire une idée de toutes les ressources que les méchants ont pour faire le mal. Je vois d'ici avec quelle progression habile et astucieusement ménagée ils arrivèrent jusqu'à ce point de pouvoir dire au peuple qu'un des hommes qu'il avait le plus estimés et le plus chéris était un scélérat et un traître.

J'ai vu bien des personnes ne pas revenir de leur surprise en comparant le passé avec le présent, se demander comment il était possible que le peuple eût ainsi changé à mon égard; c'est qu'elles ne connaissent pas tout l'art de la calomnie; c'est qu'elles ne savent pas jusqu'à quel degré la perversité a su le perfectionner de nos jours, c'est qu'elles n'ont pas suivi ni été à portée de suivre le fil des trames ourdies contre moi.

Je m'étais dit depuis longtemps, je l'avais dit à mes amis : « Le peuple me haïra d'autant plus qu'il m'a plus aimé. » Aussi, je ne pouvais plus entrer dans le lieu de nos séances, ni en sortir, sans être exposé aux insultes les plus grossières et aux menaces les plus séditieuses. Combien de fois me suis-je entendu dire en passant : « Scélérat, nous aurons ta tête! » et je ne puis pas douter que plusieurs fois on n'eût eu le projet de m'assassiner.

Il faut avouer qu'il était cruel pour celui qui avait été si comblé des marques de la confiance du peuple, d'être ainsi l'objet de sa haine et de sa malédiction.

Que lui ai-je fait? me disais-je souvent; ne suis-je donc plus le même? Certes, il n'a pas de meilleur ami

que moi, de plus sincère défenseur. J'étais tenté de le mépriser, je finissais par le plaindre et par déplorer son égarement. Je le jure, en recevant de lui la mort, je ne l'aurais pas haï. J'ai été et je serai toujours convaincu qu'il est bon, qu'il veut le bien, mais qu'on peut le porter également à tous les excès du crime, comme à l'amour et à la pratique de la vertu.

Les nuages s'accumulaient sur nos têtes, et l'orage était sur le point de fondre. Le 31 mai était le jour où la conspiration devait éclater, où la Convention devait être dissoute, où des victimes devaient tomber sous le fer des assassins. Le son lugubre du tocsin, les tambours battant la générale, les barrières fermées, les courriers des postes arrêtés, les lettres interceptées, les motions sanguinaires faites dans les tribunes des sociétés populaires, répétées dans des groupes nombreux, l'envahissement de la salle de la Convention, tout annonçait une grande catastrophe. Ce qui ne laisse aucun doute que le 31 mai était le jour fatal fixé par les conspirateurs, c'est que, à l'avance, ils avaient fait graver des cachets avec cette légende : *Révolution du* 31 *mai*, et ils ont eu l'audace de timbrer et de cacheter les lettres qu'ils ouvraient, qu'ils lisaient et qu'ils faisaient passer ensuite aux citoyens à qui elles étaient adressées.

Ces misérables qualifiaient de révolution la plus misérable des révoltes, l'acte infâme qui renversait la liberté, et il s'est trouvé des hommes assez lâches, des autorités constituées assez viles pour applaudir à des excès aussi coupables.

Les conspirateurs, malgré l'or qu'ils avaient versé, malgré leurs chefs d'émeutes, malgré leurs prédications anarchiques, malgré la générale, le tocsin, le rassemblement d'hommes stipendiés, ne purent parvenir à monter

le mouvement au degré où ils le voulaient, et le coup manqua.

Jusqu'à ce jour, je n'avais pas voulu coucher ailleurs que chez moi, malgré les vives instances de ma femme et de mes amis. Je cédai enfin à leurs sollicitations, et je passai la nuit du 30 au 31 dans une maison rue de la Chaussée d'Antin.

J'étais chez des vieillards très-respectables; mais il est impossible de peindre la frayeur qu'ils avaient. Ils croyaient à chaque instant voir la garde entrer chez eux, faire des perquisitions de la cave au grenier, le peuple entourer leur maison et l'incendier.

Le matin, de très-bonne heure, le mari et la femme entrèrent dans ma chambre tout éplorés, me disant qu'ils étaient restés éveillés toute la nuit, que la générale battait. Je crois que j'eusse été sûr d'être pris en sortant, que je n'aurais pas balancé à m'en aller, tant la situation de ces bonnes gens me faisait peine et tant je craignais qu'il ne leur arrivât quelque chose par rapport à moi.

Je pris congé de mes hôtes, qui me virent partir avec regret. Je traversai tout le boulevard qui conduit jusqu'à la rue Royale. Je rencontrai de fortes patrouilles, qui ne me dirent mot, et je me réfugiai chez le citoyen.....

J'y fus bien reçu; j'y trouvai Brissot: nous y passâmes une partie de la matinée, croyant à chaque instant qu'ayant été vus par le portier et par plusieurs personnes de la maison, nous allions être vendus et que le peuple se porterait à l'appartement où nous étions. Nous avions déjà bien examiné le local et préparé notre retraite. Un accident pensa nous déceler et amenta tout naturellement le peuple autour de l'endroit où nous étions: un petit morceau de papier jeté dans la cheminée

y mit le feu avec la plus grande rapidité, la fumée sortait par gros flocons ; déjà les locataires et les voisins s'assemblaient ; nous fermâmes les portes, et nous parvinmes à éteindre le feu avec la même promptitude qu'il avait pris.

Je me rendis ensuite à l'Assemblée, en traversant les groupes les plus menaçants. Lorsque j'en sortis, je m'aperçus que loin d'avoir renoncé à leurs projets, ils les suivaient avec la plus grande activité.

Je fus prendre un gîte dans un hôtel garni, rue Jean-Jacques-Rousseau. Le mari, bon patriote et capitaine de la garde nationale, était persécuté par les Maratistes. Il était même, dans le moment, à subir un interrogatoire, et sa femme craignait beaucoup qu'on ne le mît en état d'arrestation.

Le 1er juin se passa dans les mouvements les plus convulsifs. Je fus arrêté au milieu d'un groupe. Des femmes furieuses et quelques hommes très-échauffés me menacèrent. Je leur parlai avec beaucoup de sang-froid. Quelques bons citoyens me firent jour. Je traversai, et l'on empêcha avec beaucoup de peine que je fusse suivi et environné de nouveau.

Je fus dîner chez [1]...., où plusieurs de mes collègues et moi nous nous étions donné rendez-vous. Nous arrêtâmes d'y passer toute la nuit étendus sur des chaises, et de ne pas nous quitter. Nous convînmes de réunir le lendemain, dès le matin, les trente-deux proscrits et les douze membres de la commission extraordinaire, afin de prendre une mesure commune.

La générale battit, le tocsin sonna une partie de la nuit. Malgré toutes nos démarches, nous ne pûmes rassembler qu'une vingtaine de membres. Les principaux

[1] Chez Meillan probablement.

étaient Brissot, Vergniaud, Gensonné, Guadet, Buzot.

La discussion s'engageait, et on paraissait incliner pour se rendre à l'Assemblée.

Nous étions en même temps si convaincus que le péril était imminent, que nous choisîmes deux d'entre nous pour rédiger une déclaration au peuple français, expositive de nos principes, qui mît notre mémoire à couvert, éclairât la nation sur les malheurs qui la menaçaient, et réchauffât en elle l'amour sacré de la liberté.

Au moment même où les commissaires s'occupaient de cette rédaction, le frère de Rabaut Saint-Étienne entra et nous dit avec l'accent d'un homme hors de lui. « Il n'y a plus de Convention, on fait irruption dans la salle, on s'empare des députés. Sauve qui peut! sauve qui peut! »

Nous n'eûmes que le temps de nous dire : Cherchons vite des retraites, et chacun de nous se retira. J'étais avec Guadet ; nous nous acheminâmes vers une barrière qui conduit à la maison de..... Nous touchions à cette barrière, lorsque nous fîmes réflexion que la sentinelle pouvait nous reconnaître et nous arrêter. Nous coupâmes brusquement dans une rue de traverse, et nous marchâmes ensuite sans savoir où nous allions. Nous fîmes beaucoup de chemin ; le bruit du tambour retentissait à nos oreilles de tous côtés, et nous ne faisions pas un pas sans la crainte d'être pris. Après bien des tours et des détours, nous parvînmes à une barrière assez isolée où nous n'apercevions pas de gardes. Mais comme nous l'abordions, nous vîmes un voiturier à qui on demandait l'exhibition de son passe-port. Déçus de nos seules espérances, ne sachant de quel côté tourner nos pas, n'osant entrer dans aucune maison, nous errons encore dans des rues écartées ; nous arrivons dans les champs, nous aperce-

vons un seigle assez élevé, nous nous jetons dedans, nous nous y couchons à plat ventre, et nous nous mettons à raisonner sur notre position.

Il était alors deux heures et demie ; des maisons donnaient sur ces champs, quelques personnes se promenaient lorsque nous étions entrés dans le seigle, de sorte que nous étions dans la cruelle incertitude de savoir si oui ou non nous avions été aperçus.

A peine une heure s'était-elle écoulée que nous entendîmes quelques personnes rôder autour du seigle ; nous ne doutâmes pas alors que nous étions découverts ; nous sortîmes nos pistolets de nos poches et nous convînmes de nous brûler la cervelle.

Les personnes s'éloignèrent et nous respirâmes. Notre calme ne fut pas de longue durée. D'autres personnes survinrent, et à la quantité des gens qui passèrent successivement autour du seigle, nous jugeâmes facilement que les champs où nous étions servaient de promenade. C'était justement un dimanche, nous entendions très-distinctement tout le monde, les femmes, les enfants qui jouaient.

Le seigle était très-étroit, nous n'étions pas enfoncés de plus de dix pieds, et pas un mot de ce qui se disait ne nous échappait. Ce que nous redoutions le plus, c'était que quelque chien ne nous sentît, ne vînt à nous et ne se mît à aboyer. Nous fûmes pendant sept heures d'horloge dans cette affreuse position, sans boire ni manger, n'osant parler, articulant quelques mots d'une voix étouffée et respirant à peine.

Parmi tous les propos que nous entendîmes, il en est un qui me fit une trop forte impression pour que je le passe sous silence. Une femme, dans un langage grossièrement énergique : « Je voudrais bien avoir les por-

tefeuilles de Roland, de Brissot et de Pétion. » Elle ne croyait pas assurément que j'étais aussi près d'elle ; mais moi je n'étais pas aussi sûr qu'elle ne connaissait pas notre retraite.

Sur les neuf heures nous commençâmes à avoir moins d'inquiétude et à concevoir des espérances ; la nuit s'approchait, il tombait quelques gouttes d'eau, et nous désirions qu'il en tombât bien davantage, au risque d'être traversés, afin que le temps fût bien sombre. Notre projet était de franchir les murs, de faire ensuite quelques lieues à travers champs et d'attendre le point du jour dans un blé ou dans un seigle.

Le bruit des tambours retentissait sans interruption, et nous entendîmes des cris de joie qui nous perçaient l'âme. Pendant deux heures de suite, ce refrain guerrier jadis si beau, qui réveillait dans les cœurs des sentiments si fiers : *Qu'un sang impur abreuve nos sillons*, nous faisait verser des larmes bien amères. Ah ! nos malheureux amis sont égorgés, nous disions-nous. Que notre incertitude était désespérante ! que nos conjectures étaient sombres !

Sur les dix heures et demie nous nous levâmes, nous sortîmes du seigle, nous traversâmes des champs, nous passâmes par-dessus des décombres, nous tenant par la main. Au milieu du calme de la nuit, nous entendions à chaque instant des sentinelles crier : *Qui vive !* Mais ces cris ne s'adressaient pas à nous. Nous arrivâmes enfin au pied de la muraille.

Nous avions projeté de nous faire ce qu'on appelle vulgairement la courte échelle. Ensuite le premier qui aurait été monté sur le mur devait défaire son habit et le tendre à l'autre, afin de le soulever. Quel fut notre désespoir, lorsque, considérant ce mur, nous vîmes l'im-

Digitized by Google

possibilité de le franchir, attendu sa grande élévation. Nous avions deux cannes; nous essayâmes de les enfoncer dans le mur, pour voir si, en les plaçant graduellement d'échelon en échelon, nous pourrions parvenir jusqu'en haut. Mais la grosseur, la dureté des pierres et le peu d'intervalle qu'il y avait entre elles, rendit encore ce moyen impraticable.

Nous voilà donc réduits à retourner dans les champs, pour y passer le reste de la nuit, ne sachant le lendemain ce que nous deviendrions.

Nous ne retrouvâmes plus le même chemin. Après avoir rencontré des fossés dans lesquels nous tombâmes, franchi des haies, nous arrivâmes à un autre seigle, où nous nous assîmes en attendant le petit jour. Je n'ai pas besoin de dire que nous ne prîmes aucun repos. Nous comptâmes toutes les heures. Lorsque trois heures et demie frappèrent, nous nous mîmes en marche dans le dessein d'arriver d'abord à cette barrière isolée où nous avions vu la veille un voiturier présenter son passe-port. Nous avions dans l'idée que nous pourrions passer à côté de cette barrière. Nous avions remarqué une partie du mur qui n'avait pas été achevée ou qui était tombée.

Nous en étions à peu de distance, lorsque nous vîmes cinq ou six hommes debout dans le chemin. Ils vinrent même vers nous, et nous crûmes que notre démarche leur était suspecte, qu'ils venaient à notre suite, et nous revînmes sur nos pas.

Nous voilà, sans nous en douter, enfilés dans une rue; nous la suivons tout droit, et nous entrons ainsi dans Paris, sans qu'il nous fût possible de retourner en arrière. Nous prenons la résolution de nous rendre dans le faubourg Saint-Marceau, chez un de mes parents qui y est épicier.

Arrivés sur le boulevard qui conduit à la porte Saint-Antoine, nous sommes incertains si nous passerons par les rues ou si nous suivrons cette promenade : nous suivons. Il pouvait être alors quatre heures, et cette heure était suspecte. Nous rencontrons un fort piquet de cavalerie qui nous laisse passer. Nous faisons plus d'un quart de lieue sans que personne nous dise un mot. Notre sécurité augmentait sensiblement, et elle était devenue telle, que nous n'avions plus de doute que nous arriverions à notre destination.

Devant le corps de garde de la barrière du Temple, nous sommes reconnus par un homme qui avertit la sentinelle. Nous entendons dire très-distinctement : — « C'est Pétion, c'est Guadet. » Nous sentimes bien que nous allions être suivis. Nous filâmes, sans cependant précipiter notre pas, sans nous détourner pour regarder; mais au bout d'un instant, des fusiliers nous abordèrent et nous demandèrent si nous n'étions pas les citoyens Guadet et Pétion. Nous répondîmes avec l'assurance qui nous convenait ; nous dîmes que oui. Les fusiliers nous dirent de les suivre; nous les accompagnâmes au corps de garde.

Nous ignorions alors tout ce qui s'était passé la veille, si nos collègues avaient été ou non massacrés, et si le même sort nous attendait.

Ce fut moi qui adressai la parole à l'officier. Je lui montrai ma carte de député, je lui dis mon nom, et je lui demandai s'il avait ordre d'arrêter les députés en général ou nous en particulier.

Je vis son trouble, son embarras. Je remarquai très-distinctement que le souvenir de mon ancien pouvoir dans la place de maire lui en imposait encore. Il me répondit avec politesse et timidité que non, qu'il n'avait

point reçu cette consigne. En ce cas, lui répliquai-je, nous allons continuer notre marche, et nous rendre dans la maison où nous nous proposions d'aller.

Aucun des gardes qui étaient présents n'éleva la voix. Nous primes congé d'eux, et nous voilà de nouveau sur le boulevard. Nous nous félicitions déjà d'avoir échappé à ce danger, lorsque nous aperçûmes, en détournant une rue, que nous étions suivis.

C'était un canonnier qui, mécontent de ce qu'on nous avait relâchés, avait amenté ses camarades et les avait portés à cette démarche. Nous sommes donc abordés par huit ou dix fusiliers, qui, tout en nous faisant des excuses de nous arrêter, nous disent qu'il faut que nous nous expliquions, soit devant le comité de la section, soit à la municipalité, qu'il est surprenant que nous soyons dans les rues d'aussi bonne heure, qu'ils croient bien que nous ne cherchons pas à fuir, mais qu'enfin leur devoir les oblige à cette surveillance : « La municipalité est à deux pas, ajoutent-ils; ainsi, citoyens, si vous voulez, nous vous y accompagnerons. »

Ce *si vous voulez* était un véritable ordre, auquel nous déférâmes de très-bonne grâce. Nous marchons donc vers la maison commune; les fusiliers avaient en l'égard de nous laisser en avant, et de se tenir à une certaine distance derrière. Nous pûmes nous dire à voix basse que nous ne parlerions point de l'endroit où nous avions passé la nuit, comment nous l'avions passée; que nous exposerions seulement que nous rentrions dans Paris au lieu d'en sortir, et que notre intention était d'aller dans la maison d'un ami.

J'entre donc comme un prévenu dans cette maison où tant de fois j'étais monté aux acclamations du peuple.

Je ne sais pourquoi cependant ce contraste fit peu d'impression sur moi.

Nous sommes introduits sur les cinq heures dans la salle appelée autrefois la salle de la Reine. C'était là ou le comité révolutionnaire tenait ses séances.

Je ne crois pas qu'il soit possible de voir un spectacle plus hideux et plus dégoûtant. Les membres de ce comité d'inquisition ronflaient, les uns étendus sur les bancs, les autres les coudes appuyés sur la table; les uns étaient nu-pieds, les autres avaient leurs souliers en pantoufles; presque tous mal vêtus, malpropres, tout déboutonnés, les cheveux hérissés, des figures affreuses, des pistolets à leurs ceintures, des sabres et des écharpes en bandoulière. Des bouteilles étaient jetées çà et là, des morceaux de pain, des débris de viande, des os jonchaient le plancher; l'odeur était infecte. C'était là qu'on rendait la justice, ou, pour mieux dire, qu'on foulait aux pieds toutes les idées de morale et d'humanité.

On reçoit les dépositions des fusiliers, on dresse un procès-verbal, on nous entend ensuite. Nous commençons par déclarer que nous ne pouvons pas, en notre qualité de représentants du peuple, reconnaître cette juridiction révolutionnaire, que l'Assemblée seule peut prononcer sur ce qui concerne ses membres, et néanmoins nous satisfaisons à plusieurs des questions qui nous sont faites.

Le président, d'un petit ton très-plein de suffisance, nous parle du décret rendu dans la journée d'hier, le fait apporter pour nous en donner lecture. Nous apprenons enfin quel est le sort de nos collègues, quel est le nôtre. Les projets sanguinaires des infâmes moteurs de cette journée n'avaient eu qu'un succès très-incomplet.

Tout le grand appareil militaire qui avait été déployé, les menaces atroces du commandant Henriot, ses ordres plus atroces encore, n'avaient produit que l'arrestation des députés désignés aux poignards du peuple.

La sortie imprévue de l'Assemblée, la promenade humiliante qu'elle fit dans les rangs des satellites qui l'assiégeaient, déconcertèrent les mesures de sang qui avaient été arrêtées. Un reste de respect attaché à la représentation nationale enchaîna le bras des assassins.

Ce qui fit plus que tout cela encore, ce fut l'absence des principaux proscrits. Je ne doute pas que si Brissot, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Louvet, Buzot, Gorsas et moi nous nous étions trouvés dans la salle, le massacre avait lieu. Mais les victimes du sang desquelles ils avaient le plus soif ne pouvant pas tomber sous leurs corps, ils crurent ne devoir pas commettre des meurtres inutiles.

L'ordre injuste et arbitraire d'une arrestation arrachée par la force nous parut dans ces moments affreux une espèce de faveur, un acte d'humanité.

Nous déclarâmes, ce qui était la vérité, que nous n'avions aucune connaissance de ce décret. Les circonstances qui avaient contraint de le rendre nous étaient également inconnues.

Nous crûmes, après l'espèce d'interrogatoire qu'on nous avait fait subir, que les huit à dix bandits qui composaient alors cet étrange tribunal allaient prononcer et nous faire conduire dans nos domiciles, pour y demeurer en état d'arrestation. Ils prétendirent qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour juger, qu'ils attendaient plusieurs de leurs collègues, et particulièrement le maire.

Pache, en effet, arriva. Aussitôt qu'il nous vit, il prit

un air bien composé, il affecta de paraître extrêmement fâché de ce qui nous était arrivé, et il était sur le point de nous faire des excuses.

Nous reçûmes assez froidement tout ce patelinage. On nous pria de passer dans la salle voisine pour y attendre la décision, et au bout d'une heure on vint nous avertir que nous allions être reconduits chacun chez nous.

Le procureur de la commune mit des formes polies à l'exécution de cet arrêt: il nous fit passer par plusieurs détours pour ne pas être exposés aux regards curieux du public. Deux voitures nous attendaient. Guadet monte dans l'une, accompagné d'un juge de paix. Je montai dans l'autre également accompagné. Les deux gardes qu'on avait donnés à chacun de nous se rendirent séparément dans nos domiciles.

Le juge de paix qui m'accompagnait était très-bavard et ne disait pas un mot de français. Il me conta qu'il avait été tailleur de pierres avant d'être juge de paix, mais que son patriotisme l'avait porté à cette place. Je ne lui répondis pas un mot, et il conta toujours.

Enfin j'arrivai chez moi et j'eus le plaisir d'embrasser ma femme, qui, me croyant échappé, fut saisie de douleur en me voyant et versa quelques larmes. Je fis semblant de ne pas m'en apercevoir devant ce témoin incommode, et je parlai avec calme, ce qui me parut la tranquilliser.

Mon tailleur de pierres voulut dresser un petit procès-verbal pour me confier à la garde des deux gendarmes, il ne sut comment s'y prendre. Je lui dictai, et il poussa ma patience à bout par la lenteur incroyable avec laquelle il écrivait.

Les deux gendarmes qu'on m'avait donnés étaient de braves gens qui paraissaient vraiment touchés de ma

position. Ils descendirent dans l'appartement du bas et me laissèrent seul avec ma femme.

Ma femme, pour ne pas m'affliger, eut le bon esprit d'affecter plus de sécurité que moi-même; je lui rapportai mon aventure avec Guadet, et au bout d'une heure, on eût dit que j'étais encore le maire de Paris au milieu de ses beaux jours.

Mes collègues affluèrent chez moi et me donnèrent des témoignages touchants de leur amitié. Plusieurs de ceux qui m'avaient caressé dans des moments de faveur ne me rendirent point de visites pendant ma disgrâce. Je n'en fus ni étonné ni affecté. Je ne vis que tard et une seule fois l'abbé Grégoire. J'avoue que cela me fit de la peine. Je l'aimais, je l'estimais, nous étions liés de cœur. Il m'avait toujours paru pénétré pour moi des sentiments de la plus vive amitié. Je lui pardonne cette ingratitude; je voudrais pouvoir de même lui pardonner sa conduite dans la Convention. Je ne l'attribue cependant qu'à sa faiblesse.

A peine eus-je connu par les récits des hommes les plus dignes de foi tout ce qui s'était passé dans la journée du 2 juin, que je pressai vivement mes collègues de ne plus retourner à la Convention et de protester contre les violences épouvantables qui avaient eu lieu. Chaque jour je réitérais ces instances auprès de ceux qui venaient me voir, et ils venaient en grand nombre. Il est évident, leur disais-je, qu'il n'y a plus de Convention; elle n'est plus entière, son intégralité a été violée, tout ce qui se fait dans cet état de dissolution est évidemment nul et attentatoire à la souveraineté du peuple.

Ils convenaient tous de cette vérité, mais ils ne mettaient aucun ensemble dans leur conduite. Les uns se rendaient à l'Assemblée lorsque les autres ne s'y ren-

Digitized by Google

daient pas; ceux-ci ne prenaient aucune part aux délibérations; lorsque ceux-là se levaient, ils s'asseyaient. Il paraissait suffisant à plusieurs de ne pas parler; quelques-uns croyaient devoir être là uniquement pour protester; la Plaine effrayée s'approchait un peu plus de la Montagne.

C'est cette conduite, il faut en convenir, qui a tout perdu; les meneurs montagnards se crurent un moment anéantis. Un grand coup manqué, s'il ne réussit pas, conduit ordinairement à la perte de ceux qui l'ont entrepris, et la journée du 2 juin n'ayant pas eu un succès complet, devait être nécessairement leur tombeau. Mais lorsqu'ils virent et la faiblesse et le défaut de concert de leurs adversaires, ils commencèrent à concevoir des espérances. Ils agirent d'abord avec beaucoup de ménagement; ils entraînèrent les membres qui n'étaient pas de leur parti dans quelques délibérations indifférentes, ensuite dans de plus sérieuses. Ils les influencèrent à ce point que la Convention semblait exister comme auparavant. On vit seulement dans les proscrits quelques membres écartés, retenus chez eux, qui ne prenaient pas part aux actes de la représentation nationale. On l'habitua bientôt à penser que les délibérations n'en étaient pas moins régulières.

Ce fut surtout au loin et dans les départements que cette opinion s'accrédita et devint funeste. Lorsqu'on vit que des membres qui n'appartenaient pas à la Montagne et qui avaient toujours joui d'une réputation intacte se rendaient à l'Assemblée, y discutaient ou prenaient une part quelconque à ce qui s'y faisait, on dut naturellement croire qu'il existait encore une Assemblée. Les principes étaient évidemment contraires à cette idée, mais les principes ont toujours quelque chose d'abstrait,

Digitized by Google

les principes ne flattent pas la multitude; et, que font les principes contre les faits !

A cela venait se joindre une considération, la nécessité d'un point commun, d'un centre de ralliement ; ce qui conduit le vulgaire à cette pensée si décourageante qui a fait et qui fera encore tant de mal, qui s'oppose si souvent aux progrès du bien : *Mieux vaut cela que rien.*

L'esprit insurrectionnel des départements était excellent, il était général. Depuis longtemps les départements avaient à se plaindre, et se plaignaient de la suprématie de Paris. Paris était l'objet de toutes les faveurs. C'était à Paris qu'on fabriquait exclusivement, et à grands frais, les équipements de nos armées pour employer les bras oisifs et se faire des créatures. C'était aux soldats parisiens qu'on distribuait, des deniers de la république, des sommes énormes pour leurs enrôlements, tandis que l'amour seul de la liberté enrégimentait les citoyens des départements. C'était pour Paris qu'on voulait créer une milice de sans-culottes, soldée avec l'argent de la nation. Paris obtenait des millions pour payer ses dettes, pour acheter ses subsistances. Les départements voyaient de mauvais œil ces prédilections ; d'ailleurs ils sentaient vivement les outrages perpétuellement faits à leurs députés, dont ce dernier[1] n'était que le complément. Mais le sentiment de justice qui les portait à la vengeance s'affaiblit ; l'effervescence du premier moment se calma à l'aspect d'une représentation nationale toujours existante, d'une assemblée où siégeaient encore quelques hommes dignes d'estime, mais faibles, mais sans accord entre eux.

Si les montagnards fussent restés seuls dans la salle et qu'il eût été évident pour tous les Français qu'il n'y

[1] La violation de la liberté des représentants, le 2 juin.

avait plus de Convention, la France était sauvée. Les assemblées primaires se réunissaient à l'instant, nommaient d'autres députés, et la représentation nationale tenait ses séances ailleurs qu'à Paris.

Les citoyens des départements non-seulement s'attiédirent, devinrent indifférents à l'outrage qui leur était fait dans la personne de leurs représentants et à la révolution de leurs droits en souveraineté, mais ils se divisèrent. Les uns s'armèrent, les autres refusèrent de marcher. Les meneurs montagnards profitèrent habilement de ces premiers levains de discorde pour les faire fermenter. Ils envoyèrent une multitude d'agents pour corrompre l'esprit public; ils répandirent beaucoup d'or, ils destituèrent les fonctionnaires publics qui manifestaient des opinions opposées aux leurs; ils récompensèrent ceux qui se montrèrent dévoués à leur faction; ils punirent, ils embastillèrent, ils menacèrent du tribunal révolutionnaire, ils introduisirent un système de terreur, d'injustice et de cruauté qui glace le courage des hommes faibles, c'est-à-dire des trois quarts et demi des hommes.

Il y eut néanmoins des départements qui se montrèrent avec une grande vigueur. Celui de l'Eure fut un des premiers à s'insurger et à prendre des mesures vigoureuses. Celui du Calvados se prononça encore plus fortement, et Caen, dans le Nord, paraissait devoir être l'asile le plus sûr, l'appui le plus inébranlable de la liberté. Les administrateurs avaient donné les premières impulsions; les administrés se levèrent à ce signal de la résistance à l'oppression.

Le Midi était tout en feu. Marseille à elle seule paraissait devoir incendier Paris. Bordeaux, toujours grand, toujours sage dans ses démarches, présentait des plans pour mettre de l'ensemble dans cette grande entreprise.

Lyon, tantôt dominée par le Maratisme, secouait ses chaînes et prenait une attitude imposante.

Des adresses pleines d'énergie arrivaient en foule à l'Assemblée; des députations se rendirent de toutes les parties de la France; on demandait vengeance, on demandait la réintégration des membres indignement persécutés.

On annonçait que des légions citoyennes couvraient toutes les routes de la France; on ne paraissait embarrassé que du nombre. Chacun des collègues qui venaient me voir, me montrait des lettres de son pays, par lesquelles on lui marquait que des bataillons se mettaient en marche. Des départements se coalisaient, nommaient des commissaires pour se réunir en comité central, afin de mettre de l'ensemble dans leurs vues et imprimer un mouvement commun et uniforme.

Il paraissait certain que Paris allait être subjugué et les brigands punis. Ces dominateurs insolents tremblaient, ils ne parlaient plus que d'union et de fraternité. « Nous irons au-devant de nos frères, disaient-ils; nous les embrasserons, nous leur présenterons la branche d'olivier, nous les désabuserons. » Et imputant toujours à d'autres leurs crimes, ils ajoutaient : « Nous leur ferons connaître qu'on a calomnié Paris, cette cité fameuse dans la Révolution. »

Mes amis me pressaient souvent de me rendre à Caen. Ils m'observaient qu'à l'approche des armées départementales on pourrait porter le peuple à des excès et nous sacrifier à un premier mouvement de vengeance. Ils regardaient d'ailleurs ma présence à Caen comme utile.

Les députés réunis à Caen me faisaient également mille instances pour aller les joindre.

Je ne pouvais pas me résoudre à cette démarche. Ce

n'est pas que je me crusse obligé d'obéir à l'acte arbitraire qui me retenait captif. C'était à mes yeux l'abus le plus révoltant de la force, et fuir l'oppression était la chose la plus légitime. Ce n'était pas non plus quitter mon poste que de m'échapper de ma prison, attendu que la prison n'est pas mon poste, attendu que ne pouvant pas assister aux séances, je me trouvais par le fait dépouillé de mes fonctions et dans l'impossibilité de remplir ma mission.

Mais je trouvais je ne sais quelle grandeur d'âme à attendre tranquillement mon jugement. Je trouvais je ne sais quelle satisfaction à braver mes assassins, et je suis convaincu que je vivais moins agité, que je goûtais mieux les douceurs de l'amitié et le repos dans les fers que nos bourreaux au milieu de leur puissance [1].

J'écrivis au président de la soi-disant Convention une lettre énergique par laquelle j'annonçais ne pas reconnaître le fantôme de représentation qui subsistait [2].

Je fis une adresse aux Parisiens, dans laquelle je leur reprochais leur faiblesse, en m'élevant contre les brigands qui déshonoraient cette cité par leurs excès.

Je publiai mon opinion sur la question de savoir s'il existait ou non une Convention nationale. Je crois que je démontrai jusqu'à l'évidence, dans cette brochure, la négative de cette proposition. Cet écrit eut assez de vogue et fut plusieurs fois réimprimé.

Quelques-uns de mes collègues, détenus comme moi,

[1] Ne dirait-on pas que Pétion a eu connaissance des lettres écrites par madame Roland à Buzot que nous avons publiées? Il se sert presque des mêmes termes. Il imite maladroitement l'expression superbe d'une indifférence qui sied si bien à l'amante passionnée que la prison a rapprochée de son amant en la séparant de son mari.

[2] Nous reproduisons cette lettre dans la note B, à la suite des *Mémoires* de Pétion.

sortirent avec leurs gardes et vinrent me voir. On devait, de jour en jour, faire le rapport de notre affaire, et on annonçait hautement que nous serions rappelés à nos fonctions. Je ne doute même pas que ce ne fût l'intention des meneurs, s'ils eussent vu la chance tourner absolument contre eux.

Nous discutâmes le point de savoir si nous reconnaîtrions ce décret et si nous reprendrions nos places. L'avis dominant fut de ne pas se contenter d'une semblable absolution, de demander la convocation des assemblées primaires, à l'effet, par le peuple, de décider d'abord s'il entendait continuer ses pouvoirs et sa confiance à ses représentants actuels, ou si sa volonté était d'en choisir d'autres, à l'effet aussi de nommer un jury national, à l'effet d'examiner la conduite non-seulement des députés proscrits, mais de leurs persécuteurs.

Malgré les délais scandaleux et affectés que les meneurs de la faction montagnarde apportaient à faire prononcer sur la détention de leurs collègues, je me confirmais de plus en plus dans leur intention de me garder en prison.

Un événement imprévu me fit changer de résolution.

Brissot avait été arrêté à Moulins et conduit à Paris [1]. Le lendemain de son arrivée, le boucher Legendre annonce avec une joie féroce la prise de cette victime, demande le décret d'accusation contre Brissot, demande en même temps que nos gardes soient doublés, qu'on nous refuse toute communication, même avec nos femmes, qu'on nous refuse plume, papier et encre.

[1] Il avait été arrêté le 10 juin. Il arriva à Paris le 23 juin. Voir, plus loin, la *Vie de Brissot* racontée par Pétion, et le procès-verbal de l'arrestation de Brissot à Moulins.

Il ne manquait que de nous jeter dans le fond des cachots.

Il n'y avait pas soixante membres à l'Assemblée. Brissot est décrété, sans rapport, sans avoir été entendu, sans appel nominal, contre toutes les règles, contre toutes les formes, au mépris de tout ce qui avait été observé jusqu'à ce jour, même par Marat. Les fers des détenus sont également resserrés sans motifs, sans prétexte, uniquement par le caprice des tyrans.

Mes amis viennent sur-le-champ me prévenir de ce décret et me conjurent de sortir à l'instant de chez moi. « Il n'y a plus, me disent-ils, à balancer; il est évident que les scélérats veulent vous assassiner. Il faut échapper aux poignards. Soyez bien convaincu que votre mort ne sauvera pas notre pays. Tous vos collègues proscrits vont en faire autant : Lanjuinais est parti, Guadet est parti, Gensonné et Vergniaud vont partir. Dépêchez-vous, ne perdez pas un instant. »

Je leur répondis : « Eh bien, je vais voir à prendre mes arrangements. Laissez-moi un instant seul. » Une fois seul avec ma femme, j'examine quels sont mes moyens de fuite. Il me parut d'abord impossible de sortir de chez moi en plein jour; il ne me parut pas moins difficile de m'y cacher.

En cherchant avec attention tous les lieux de retraite, je n'en trouvai qu'un assez sûr, le grenier. On monte dans cet endroit en soulevant une trappe. Une fois entré, la trappe se baisse, elle peut s'assujettir ensuite de manière qu'il soit impossible de l'ouvrir, si ce n'est en enfonçant tout et en brisant le plancher. Je m'introduis par cette trappe, j'examine bien la manière de me tenir en place, j'y porte quelques bouteilles de vin, du pain. J'y porte aussi une espingole, deux pistolets, un sabre,

Digitized by Google

afin de me défendre en cas d'attaque. J'ajuste ensuite des morceaux de bois au plancher, posant à une des extrémités sur la trappe et à l'autre extrémité aux pannes du comble. Je vois que ce petit fort est tenable. L'attitude que je devais avoir était un peu gênante, attendu que je ne pouvais pas tenir debout ni même assis sans me courber.

Un autre avantage de ce local, c'est qu'une lucarne du grenier donnait sur une gouttière, que cette gouttière aboutissait à la chambre de la domestique du voisin, et que je pouvais par cette issue descendre dans sa maison.

Je prévins cette domestique, qui eut l'attention de tenir sa fenêtre ouverte. J'espérais à la faveur de la nuit passer ainsi dans la maison occupée par M. Raimond, du jardin de cette maison me rendre dans le jardin des Tuileries en franchissant une palissade, sauter ensuite par-dessus le mur de la terrasse qui borde la rivière, et gagner la clef des champs.

J'avais ainsi ordonné le plan de mon départ, et mon esprit était tranquille. En y réfléchissant davantage, des obstacles se présentèrent en foule. Le moyen de penser que de toute la journée ma retraite serait inconnue! De plus, ma maison et celle du voisin étaient si faciles à cerner, qu'il m'était impossible d'échapper aux regards des sentinelles. En me supposant même dans le jardin des Tuileries, d'autres Argus observaient mes pas.

« Allons, me dis-je, il faut renoncer à cette idée et sortir de ma maison, ou dans une heure je serai infailliblement bloqué. » Ma femme, pendant ce temps, était dans des frayeurs mortelles; c'est même la seule fois où je l'aie vue ne pas conserver la tête.

Ma voisine, une excellente femme, une femme d'une

âme extrêmement sensible, bonne amie, une femme à qui j'ai tant d'obligations, était présente ; elle approuva que je sortisse sans perdre une minute; à l'avance, elle m'avait acheté une redingote de garde national, des bottes, une perruque jacobite, afin de me déguiser lorsque la circonstance deviendrait favorable et l'exigerait.

Elle me donna l'adresse de***, qui travaillait chez une lingère rue Croix des Petits-Champs. Mais je ne pouvais me rendre dans cet asile que de nuit; il fallait pourvoir sans délai au moment actuel et rester dans une autre maison que la mienne pendant le jour.

Je résolus de me rendre sur-le-champ chez Mazuyer[1], un de nos collègues, demeurant rue Saint-Honoré. Mon garde était un Prussien, bon homme, mais très-strict dans son service. Nulle personne n'entrait et ne sortait qu'il ne se présentât pour voir qui elle était. La porte était un poste qu'il ne quittait pas, et il fallait cependant que je passasse par cette porte.

Heureusement mon Prussien avait vu de mes collègues venir chez moi avec leur garde. Guadet y avait même dîné. Je lui dis que j'allais également dîner chez un de nos collègues, et que je le priais de m'accompagner. Je ne lui laissai pas le temps de la réflexion ; mon domestique fut chercher un fiacre, le Prussien prit son chapeau, son sabre, mit ses souliers, et nous montâmes en voiture. Cent personnes pouvaient me voir, cent personnes pouvaient me reconnaître dans le trajet, attendu que les glaces étaient baissées. J'appuyais bien

[1] Mazuyer était député d'Eure-et-Loir à la Convention. L'*Almanach national de* 1793 le fait habiter, à la fin de 1792, quai de l'École, 13. Il fut décrété d'accusation le 3 octobre 1793, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 29 ventôse an II.

Digitized by Google

ma tête dans le fond de la voiture, je fermais de temps en temps les yeux, comme un homme qui dort, et j'arrivai à la maison de Mazuyer sans aucune malencontre.

Ce commencement était d'un assez bon augure, mais je ne connaissais nullement l'appartement de Mazuyer. J'ignorais s'il était commode pour échapper à la surveillance de mon garde. Je fais demander si Mazuyer est chez lui, la portière répond que non. Je reprends vivement : « C'est égal, il viendra sans doute dîner », — et sans attendre la réponse, je monte. Mon garde me suit; nous sommes à la porte de la chambre, qui était au troisième. Personne ne répond. Ne voulant pas redescendre, je monte à l'étage plus haut, je sonne, une domestique m'ouvre. Je demande si Monsieur ou Madame y est, car je ne savais pas leur nom ; on m'introduit, je salue une dame que je reconnais de figure, qui me reconnait de même ; je lui demande si Mazuyer reviendra. Elle me dit que oui ; je lui demande ensuite la permission de l'attendre chez elle. Elle me répond : « Avec grand plaisir. » Je fais asseoir mon garde dans l'antichambre, je lui dis qu'il dînera ici. Il ne paraissait pas s'en soucier beaucoup ; il n'osa pas cependant me répondre non. Je reviens à la dame, qui me dit très-obligeamment : « Mazuyer dînera avec nous, vous y dînerez. — Madame, lui dis-je, je vous l'aurais demandé. Je ne vous dissimulerai pas ce qui m'amène. » Je lui fis part de mon dessein. Il est impossible de s'y prendre de meilleure grâce qu'elle ne le fit, et de me témoigner un intérêt plus vrai. Son mari arrive ; je lui rapporte comme quoi j'étais sorti avec mon garde, et je lui exprime combien je désire échapper à sa surveillance. Il me fait mille amitiés, me fait sentir qu'il attache le plus grand prix à m'obli-

ger. Mazuyer arrive, deux autres personnes viennent, tous gens fidèles à la bonne cause, ennemis des persécutions et des persécuteurs. Nous dînons ; on donne ordre de bien faire dîner le garde, et surtout de ne pas lui épargner le vin.

On aurait dit que la cuisinière était dans la confidence, tant elle avait soin du garde, tant elle lui versa à boire, et tant elle lui fit des contes pour filer le temps. Parfois, ce bon Prussien témoignait de l'impatience, demandait si j'allais bientôt venir. La réponse était de verser à boire et de parler d'autre chose.

Je crois que le Prussien conçut des inquiétudes quand il vit sept, huit heures du soir arriver.

J'avais certainement plus d'impatience que lui, mais c'était de voir la nuit arriver. Enfin neuf heures sonnèrent. On m'avait apporté les bottes, l'habit, la perruque dont j'ai parlé, je les mis et me disposai à sortir. Il vint au moins vingt de mes collègues chez Mazuyer, où ils s'étaient donné rendez-vous, non pas relativement à moi, et ils me virent dans ce travestissement. Je pris congé d'eux, je les embrassai, et je descendis l'escalier avec Mazuyer, sans être aperçu de mon garde.

Nous nous rendîmes à pied chez les marchandes lingères. Je me rappelle que dans la rue Sainte-Anne, ***, excellent patriote qui venait me voir très-souvent, qui le matin même me pressait de m'en aller, nous aborda, tira Mazuyer par le bras et lui dit : « Eh bien, où est Pétion ? Est-il en sûreté ? » Pendant ce temps je tirais Mazuyer par le bras pour hâter sa marche, et *** ne me reconnut pas. Je passai à travers des groupes qui ne me reconnurent pas davantage. Il était tard à la vérité, mais il faisait un très-beau clair de lune.

Nous arrivâmes à la porte de l'allée de madame ***,

lingère. Nous montons l'escalier sans rien dire. La sœur de madame Goussard [1] se trouva sur nos pas et nous conduisit dans sa chambre. J'embrasse Mazuyer, je lui recommande de ne dire à personne le lieu de ma retraite, et j'apprends le lendemain, par des cris, qu'on a eu l'indignité de mettre Mazuyer en état d'arrestation pour avoir rendu un service qu'on ne refuserait pas à un criminel, et lorsque même les bandits qui prononçaient cette condamnation n'avaient et ne pouvaient avoir aucune connaissance de ce que Mazuyer avait fait pour moi. Tout ce qu'ils savaient, c'est que j'avais été dîner chez lui, et rien ne lui faisait la loi de me refuser ce dîner. Mais ensuite Mazuyer n'était pas chargé de ma garde, et je n'avais pas à lui rendre compte, ni lui à rendre compte de ma conduite. Heureusement, il échappa à leurs griffes, et je n'eus pas la douleur de voir ce digne collègue victime du zèle qu'il m'avait témoigné [2].

Une autre demoiselle habitait cette chambre. Il y avait deux lits sans rideaux, deux petits cabinets très-obscurs servant de garde-robe, une croisée donnant sur la rue, une petite cheminée et deux ou trois chaises.

Ainsi me voilà seul dans une chambre avec deux jeunes personnes d'une physionomie intéressante, m'habillant, me couchant devant elles; elles, s'habillant, se couchant devant moi.

J'éprouvai, je l'avoue, ces embarras de décence, que sans doute elles éprouvèrent encore plus que moi. Mais il était facile de voir combien l'action généreuse qu'elles fai-

[1] Madame Goussard était la femme du directeur de la Comptabilité commerciale, l'ami de madame Pétion, de madame Louvet, de madame Roland, qui en parle à plusieurs reprises dans ses *Mémoires* et dans ses lettres à Buzot que nous avons publiées. (*Étude sur Madame Roland.*)

[2] Voir la note page 128.

saient éloignait de leurs âmes ces idées qui auraient pu les troubler. Elles ne firent même aucune de ces réflexions qui font remarquer la délicatesse de la circonstance. Je n'ai pas besoin de dire que je ne me permis aucun de ces propos, aucune de ces plaisanteries qui pussent effaroucher la pudeur la plus sévère. J'avoue même que je n'éprouvai aucune de ces sensations, aucun de ces désirs si naturels qu'ils sont involontaires dans l'homme que la nature a fait véritablement homme. Je me fusse fait honte à moi-même si j'eusse été tenté d'abuser de cette touchante hospitalité. J'étais un frère avec des sœurs [1].

On ne sait pas jusqu'à quel point la délicatesse est ingénieuse, quelles recherches elle met dans les plus petits détails, pour faire disparaître tout ce qui peut blesser.

J'ai passé trois nuits dans cette chambre, sans que, j'en suis sûr, ces demoiselles se soient aperçues du moment où je me levais et je m'habillais, et sans que je me sois aperçu de même de cet instant que les femmes décentes mettent tant de soin à cacher.

Ces demoiselles me montaient à boire et à manger, et venaient dans le cours de la journée passer quelques minutes avec moi. Elles ne pouvaient pas me sacrifier des heures, parce qu'il ne fallait pas que leur absence de la boutique éveillât des soupçons.

Je passai presque tout mon temps sur mon lit ou à lire. Je marchais quelquefois pour prendre de l'exercice; mais alors j'étendais ma couverture sur le plancher, et je marchais nu-pieds, appuyant le plus légèrement possible, afin de ne pas faire de bruit.

[1] Pour connaître toute la susceptibilité de la pudeur de Pétion, il faut lire encore le récit de son voyage à Varennes, dont la minute existe aux archives de l'Empire. Nous l'avons reproduit dans la *note* C.

Digitized by Google

Plusieurs fois on vint frapper à la porte; mais ces demoiselles m'enfermaient, prenaient la clef; je ne répondais pas, et les personnes descendaient.

Il y avait une porte au quatrième qui m'a bien souvent occasionné des soubresauts; elle frappait avec violence, et je croyais toujours qu'on montait à la chambre. Il y avait aussi un petit chien dont les aboiements continuels m'impatientaient beaucoup.

J'ai cru plus d'une fois que je serais surpris dans ma retraite. Alors les pensées les plus sombres s'emparaient de moi. Je me familiarisais avec l'idée de me brûler la cervelle. J'ai placé cent fois mes deux pistolets l'un à ma tempe, l'autre dans ma bouche, afin de m'assurer que je ne me manquerais pas.

Ma résolution avait néanmoins des incertitudes. S'il était des moments où je me sentais capable d'abandonner la vie sans balancer, il en était d'autres où je me sentais moins de courage; mais je ne pouvais pas supporter l'idée de tomber vivant entre les mains des scélérats qui me persécutaient. Cette idée est celle qui m'a fait le plus souffrir. Je ne craignais rien tant que d'être saisi à l'improviste sans pouvoir faire usage de mes bras. Ce supplice de l'imagination m'a cruellement tourmenté.

Pendant que j'étais ainsi en captivité, madame Goussard se donnait tous les soins imaginables pour me faire sortir de Paris. Ma femme ne pouvait faire aucune démarche, elle était elle-même renfermée chez une amie.

Les membres de la compagnie. . . . . .

. . . . . .

étaient ceux qui s'employaient avec le zèle le plus généreux à favoriser ma fuite. Madame Goussard avait eu

plusieurs entrevues avec ****, l'un d'eux qui avait promis de me rendre à Caen. Il y avait déjà conduit ***, l'un de mes collègues.

Le jour était pris. Je devais sortir à neuf heures du soir de ma chambre et me rendre en voiture à la Chaussée-d'Antin, où demeurait ***. Je m'habillais et j'attendais avec grande impatience madame Goussard. Neuf heures et demie, dix heures arrivèrent; elle ne vint point. Jamais moments ne m'ont paru plus longs. Je ne tenais pas en place, et mon sang bouillonnait; enfin on ouvre ma porte et je me crois libre. «Je n'ai point de voiture, me dit madame Goussard, et vous ne pouvez pas partir. *** m'a observé qu'il serait très-imprudent qu'il vous conduisit aujourd'hui à Saint-Cloud, maison de son associé, et le premier endroit où il doit vous déposer, attendu que des Montagnards, que Drouet entre autres y avait passé la journée et devait y coucher.»

Ce coup fut pour moi celui de la foudre! Rester vingt-quatre heures de plus dans des alarmes continuelles! Ces vingt-quatre heures furent un siècle. Je restai le plus longtemps au lit que je pus pour ne pas voir le jour, et quand je vis baisser ce jour qui me semblait si long à s'écouler, je ne puis dire le calme qui entra dans mon âme. Je ne suis pas découvert, me disais-je, je vais bientôt partir. Madame Goussard entra. Un fiacre était à la porte qui m'attendait. Nous descendîmes l'escalier. L'allée, contre l'ordinaire, se trouvait obstruée, je ne sais par quel hasard, de cinq à dix personnes. Je passai dans ce groupe, fis quelques pas dans la rue et montai en voiture avec madame Goussard.

Nous fûmes rue de Mirabeau, Chaussée-d'Antin. *** m'attendait; il préparait ses pistolets. Il fit approcher la voiture et nous partîmes pour Saint-Cloud. Madame

Goussard nous quitta au détour du boulevard de la rue Saint-Honoré.

Je craignais beaucoup de rencontrer des patrouilles ou d'être arrêté, en sortant, à quelque corps de garde. J'avais un passe-port peu en règle, et je me rappelai dans la voiture qu'il n'était pas daté du jour de la délivrance.

Nous sortîmes, sans que qui que ce soit nous dit un mot. Cependant il était dix heures sonnées, et nous étions instruits qu'à cette heure on arrêtait les voitures et qu'on demandait l'exhibition des cartes civiques.

Quelle joie j'éprouvai quand j'eus franchi la barrière de la Conférence! Me voilà sauvé! me disais-je en moi-même, et je croyais avoir fait le plus difficile de tout le voyage.

*** avait une sécurité propre à soutenir la mienne. Le passage de Saint-Cloud n'était pas cependant le moins périlleux, et j'étais pour Saint-Cloud sans aucun passe-port, attendu que celui que j'avais était de cet endroit sous le nom du citoyen Hodille... de la compagnie des Invalides résidant à Saint-Cloud, et que je ne pouvais pas montrer ce passe-port là où Hodille était si parfaitement connu.

A une certaine distance du pont, nous fîmes arrêter la voiture; nous mîmes pied à terre et nous dîmes au cocher de ne venir que longtemps après nous. Nous traversâmes le pont nous tenant par le bras, chantonnant, allant doucement, comme des habitants de l'endroit qui rentrent chez eux.

A l'extrémité du pont qui touche au bourg, une sentinelle nous cria : *Qui vive!* Nous répondîmes : Citoyens! La sentinelle nous laissa passer sans venir à notre rencontre. Encore un danger d'évité!

Digitized by Google

Nous arrivâmes donc chez M. ***, associé de ***. J'y étais attendu, et on me fit bon accueil. Nous convînmes, *** et moi, de partir le lendemain sur les cinq heures du matin. Je chargeai le domestique de me réveiller.

*** qui avait une affaire d'intérêt de la plus grande importance à terminer, qui devait de jour en jour toucher des fonds considérables, se rendit à Paris pendant la nuit. Le lendemain, cinq, six, sept heures frappent; *** n'arrivant point, je commence à avoir de l'impatience.

M. *** me prépare des dépêches pour me servir de nouveaux titres de créance sur la route. M. ***, étant de Saint-Cloud, avait un passe-port de Saint-Cloud sous le nom du citoyen X..., il me le donna. De sorte que j'avais une multitude de pièces qui favorisaient mon passage. Il fallait absolument me connaître de figure pour songer à m'arrêter. Il est vrai que c'était le signalement qui m'embarrassait le plus, parce que j'étais extrêmement connu. Un grand nombre de personnes m'avaient vu, lorsque j'étais maire, et mon portrait se trouvait partout, même sur les tabatières.

On me force de déjeuner; j'avais peu d'appétit; j'étais entièrement absorbé par l'idée de mon départ. Dix heures sonnent, et je n'étais pas encore parti! Je dis à M. *** : — J'aime mieux m'en aller seul et à pied que de rester plus longtemps. *** ne reviendra pas. Il me dit qu'il allait faire mettre un cheval à son cabriolet, et qu'un de ses gens m'accompagnerait. Cet homme était un Alsacien appelé X... paraissant très-dévoué à m'obliger; mais je vis qu'il avait peur de se compromettre. Il proposa quatre à cinq défaites dont je ne fus pas dupe, et je le priai moi-même de ne pas venir.

X... finit par me faire accompagner par son domestique

jusqu'à la première poste, ce que j'acceptai avec grand plaisir.

Lorsque je pressais ainsi l'heure de mon départ, le domestique entra et dit tout haut : « Monsieur, on annonce qu'il va être fait tout à l'heure des visites domiciliaires à Saint-Cloud, et qu'on va venir ici. »

Je ne parus pas faire la plus légère attention à ce propos, mais on peut croire combien il augmenta mon impatience. Ce qui la poussait au dernier degré, c'est la lenteur inexprimable avec laquelle tout se faisait ; je n'ai jamais autant pesté contre le flegme allemand. J'apercevais la meilleure envie de m'obliger, mais en même temps les gens étaient comme immobiles dans les graves mouvements qu'ils se donnaient.

Onze heures frappent, et la voiture n'était pas encore dans le chemin. J'étais aux abois, je ne tenais plus en place. Enfin à onze heures et demie elle parut. J'embrassai mes hôtes, et je sautai dans la voiture.

Le domestique me conduisit le long de l'eau, et nous détournâmes devant le pont de Saint-Cloud. Mon intention était de prendre des chevaux à la première poste, mais lorsque nous fûmes à quelque distance de cette poste, j'aperçus beaucoup de monde réuni et je dis au domestique de pousser jusqu'à Saint-Germain.

Je me sus bon gré de cet acte de prudence. Il me semblait que la route était couverte de monde, tant je désirais ne pas en rencontrer. Ce qui me donna beaucoup d'inquiétude, ce fut une voiture qui depuis la première poste me suivit constamment. Ceux qui étaient dedans allongeaient la tête pour me regarder. Tantôt cette voiture dépassait la mienne, tantôt elle était derrière. Je crus que j'étais suivi.

J'affectais d'avoir les yeux fermés, de laisser aller ma

tête aux mouvements de la voiture, comme un homme qui sommeille. Ma perruque me cachait une partie du visage, et j'avais un chapeau rond bien rabattu.

J'arrivai à Saint-Germain. Là le domestique me quitta, et on mit des chevaux de poste à la voiture. Que la lenteur des postillons à atteler me troublait! Pendant ce temps, des pauvres s'assemblaient, des curieux regardaient; un corps de garde était auprès, une trentaine de militaires étaient en groupe autour; on battait la caisse. J'ignore comment il ne vint à aucun l'idée de me demander mes passe-ports. J'étais persuadé que j'allais être reconnu.

Et qu'on se fasse une juste idée de ma position; mon intention n'était pas de me laisser arrêter. Je persévérais dans la résolution de me brûler la cervelle, plutôt que de me laisser conduire devant mes bourreaux.

Enfin le postillon monte, il part. Pour comble de terreur, je reconnais très-bien la figure de cet homme, sans pouvoir dire son nom, et je suis certain que si je le reconnaissais, à plus forte raison il devait me reconnaître. Mon déguisement pouvait seul lui donner le change.

Je traverse Saint-Germain et je me trouve dans une route superbe. Il faisait beau, l'air était pur, la nature riante. Je sentis un ravissement que rien ne peut exprimer. Depuis si longtemps je n'avais vu un arbre, de l'herbe; depuis si longtemps je respirais à peine, que mon corps et mon âme semblaient renaître à la vie. Que la nature me parut belle! Si j'eusse pu descendre de la voiture, je me serais prosterné devant la voûte des cieux. Je fus plus d'une heure hors de ce monde, ayant perdu de vue tout ce qui tenait à ma position, dans cet état contemplatif qui vous isole en quelque sorte de la terre et vous plonge dans des rêveries délicieuses.

Je ne sortis de mon ivresse qu'à l'aspect des maisons, et en entrant dans l'endroit où je changeai de chevaux. Je m'accoutumai insensiblement à me montrer, à parler aux postillons, et je suis sûr que ma contenance ne pouvait plus inspirer de défiance.

Je ne voulus cependant pas m'arrêter pour prendre un repas, quoique j'en eusse besoin. Je croyais toujours n'être pas assez éloigné de Paris, et ma confiance se fortifiait en avançant.

J'éprouvais un petit retard auquel on ne prendrait pas garde dans toute autre circonstance, mais qui me fut fort désagréable. Je rencontrai un cabriolet attelé comme le mien de deux chevaux; il revenait, j'allais. Les deux postillons s'arrêtèrent pour changer de chevaux. Ce petit désagrément dura six à sept minutes; les deux voitures se faisaient face, le particulier qui ainsi que moi était arrêté me fixa beaucoup, je ne pus m'empêcher de le regarder quoique cherchant à détourner les yeux. Je me figurais le connaître, et dès lors qu'il me connaissait, mais je me disais à moi même: C'est mon imagination qui me fait illusion. La vérité est qu'en nous quittant, j'avais la jouissance d'un homme qui vient d'échapper à un danger.

En approchant de Mantes, je ne sais quel sentiment délicieux j'éprouvai. C'était le lieu où mon grand-père maternel était né, où il avait été présenté par le cardinal de Fleury pour l'impression qu'il faisait de la *Gazette ecclésiastique*. Si j'avais osé, j'aurais demandé où était la maison qu'il habitait, j'aurais parcouru religieusement cette demeure; mais j'étais forcé d'échapper à tous les regards, et je traversai ce séjour de mes pères avec le regret de n'avoir pu le visiter, de n'avoir pu reposer sous le même toit qui leur avait servi d'asile.

Digitized by Google

J'ai su depuis que j'avais été reconnu en passant à Mantes; on l'annonça à Gorsas par une lettre qu'il reçut de cette ville.

Je n'éprouvai ensuite quelque malaise qu'à un endroit près de Boussey[1] où les coches d'eau s'arrêtent. Il sortit de ces coches un monde prodigieux qui se trouva sur le passage de ma voiture et l'empêcha d'aller aussi vite. Je vis même le moment où le postillon allait prendre querelle avec un homme qui lui disait avec humeur : « Plus doucement, prends garde à toi. » Ce qui, dans le même moment, augmenta encore mon agitation, c'est que trois gendarmes nationaux montaient en même temps que moi la colline et jetaient assez souvent un coup d'œil sur ma voiture.

Il était de six à sept heures du soir; je n'avais pas de montre, et je demandai l'heure au postillon. Soit qu'il se trompât, soit qu'il voulût me tromper, il me dit qu'il était huit heures. Je me mis alors à réfléchir pour savoir si je passerais au delà de Boussey ou si je m'arrêterais dans cet endroit.

J'avais le plus vif désir de me rendre dans le jour même à Évreux, quoique je fusse parti très-tard, mais d'un autre côté je voyais un très-grand inconvénient à le tenter. Pacy-sur-Eure[2] est à quatre lieues de Boussey, et on m'avait dit que Pacy était très-mauvais. Je me disais : il est huit heures, il sera au moins dix heures, dix heures et demie quand je serai rendu dans cet endroit; cette heure peut servir à me rendre suspect, on examinera de plus près mes papiers; il est possible que la curiosité attire beaucoup de monde et qu'on me recon-

[1] Boussey, à 11 kilomètres de Pacy, à 24 d'Évreux. Le manuscrit dit Boussieres, évidemment par erreur.

[2] Pacy-sur-Eure, à 23 kil. d'Évreux.

naisse ; il vaut mieux arriver à Pacy en plein jour ; il est plus sûr de coucher à Boussey et de traverser Pacy à six ou sept heures du matin.

Je me fixai à ce dernier parti. Je descendis de voiture, montai dans une chambre sans m'arrêter en bas, je ne sortis point de cette chambre, où je mangeai un morceau de grand appétit.

Le jour ne tombant point, je demandai à la domestique qui me servait l'heure qu'il était. J'appris que le postillon s'était trompé de plus d'une heure, mais il n'était plus temps de se remettre en route, et je me couchai.

Je partis le lendemain à cinq heures et j'arrivai à Pacy. On ne m'avait pas trompé lorsqu'on m'avait parlé de la surveillance très-rigoureuse qui s'exerçait dans cette petite ville. On arrêta la voiture devant un corps de garde, on me demanda mon passe-port, c'est le seul endroit dans cette route où on l'exigeât ; je le montrai avec beaucoup d'assurance, je demandai même à l'officier, s'il voulait voir les autres pièces qui constataient ma mission ; il me dit que cela était inutile ; le postillon se mit en marche pour Évreux.

Ma tranquillité alors fut pleine et entière, les orages étaient dissipés, j'apercevais le pont. A Évreux, on me demanda aussi mon passe-port, mais avec des intentions bien différentes. Autant ma position était difficile à Pacy, si j'eusse été reconnu, autant elle était agréable à Évreux si on eût su mon nom, mais je ne voulus pas le dire. J'exhibai le même passe-port, et il parut également en règle.

Je demandai la maison du citoyen ***, qui me reçut avec cette effusion d'âme que l'homme sensible sait seul sentir et apprécier. Ce citoyen éclairé, ce généreux pa-

triote éprouva un plaisir d'autant plus vif à me voir qu'il craignait que je n'eusse été arrêté. « Guadet et Louvet, me dit-il, sont partis hier pour Caen, je les ai serrés dans mes bras. » A cette nouvelle les larmes me vinrent aux yeux, moi qui tremblais pour moi, moi qui ne savais où ils avaient porté leurs pas. Dieux de mon pays, m'écriai-je, grâces vous soient rendues! et de nous embrasser et de nous réjouir. Un seul de ces moments console de tous les malheurs.

Nous causâmes de nos amis, car les miens étaient les siens. « Ils sont tous à Caen, me dit-il. — Eh bien, lui dis-je, j'irai les rejoindre demain. — J'irai avec vous, me répondit-il, depuis longtemps je diffère ce voyage. » Nous ne nous quittâmes plus de la journée, et je couchai chez lui.

Ce jour-là même arrivaient à Évreux les citoyens fédérés de Caen. Presque toute la ville fut au-devant d'eux; on les accueillit fraternellement, et leur présence réchauffa l'esprit public, qui commençait à s'attiédir.

Plusieurs administrateurs s'étaient effrayés, rétractés, et avaient demandé humblement pardon à la Convention. Il est remarquable que la ville d'Évreux seule était dans de bonnes dispositions, les autres villes du département étaient mauvaises, et les campagnes ne prenaient aucune part au mouvement.

Je croyais trouver au moins cinq à six mille hommes sur pied, il n'y en avait pas huit cents, et on craignait même d'en voir arriver un trop grand nombre, à cause de la disette des subsistances.

Je me rendis à Caen le lendemain avec le citoyen ***. Je ne crois pas qu'il soit possible de voir un pays plus riche, mieux cultivé que celui que nous traversâmes. Je

restai en extase devant la superbe vallée d'Auge[1], elle était couverte de milliers d'animaux, et on nous dit qu'elle était déserte en comparaison des années précédentes.

La poste nous servit assez mal jusqu'à Lisieux, et je n'en fus pas étonné; les moindres postes sont doubles, triples, et j'en remarquai une où les mêmes chevaux firent sept lieues.

Nous arrivâmes à Caen la nuit. J'eus le plaisir d'embrasser nos amis; il fallut raconter deux ou trois fois les circonstances de ma fuite et de mon voyage; à mon tour, je m'informai de l'état des affaires. Mais nous avions trop de choses à nous dire, nous ajournâmes la conférence.

Quelques jours avant mon arrivée, l'administration avait destiné le ci-devant hôtel de l'intendance pour loger les députés. Cette habitation était commode, et elle offrait le grand avantage de nous réunir tous.

Jusqu'à ce moment l'isolement des députés, les distractions, le défaut d'un règlement intérieur qui fixât des jours et des heures de conférence, avaient empêché qu'on s'occupât assez sérieusement de la situation actuelle. On avait négligé aussi la publication des bons écrits. Girey-Dupré, qui s'était réuni aux députés et partageait leur sort, insérait de temps en temps des articles excellents dans les feuilles du département, et il faisait des bulletins dont plusieurs méritaient d'être conservés.

Ce qui s'opposait puissamment à la distribution d'ouvrages utiles, c'était le manque de fonds; car je dois dire à l'honneur des députés que les plus riches d'entre eux étaient pauvres.

[1] La vallée d'Auge s'étend des deux côtés de la Touque, au-dessous de Lisieux.

Digitized by Google

Lorsque cet obstacle fut levé, lorsque la commission centrale destina des fonds à l'impression des écrits, il en parut en assez grand nombre, et si ces écrits eussent pu circuler librement, s'ils eussent été repandus avec profusion dans toute la France, ils auraient contribué à éclairer et à fortifier l'esprit public.

C'est à Caen que furent imprimés l'*Examen critique de la constitution*, des *Observations sur la constitution*, et une lettre en réponse au rapport que fit Saint-Just sur les proscrits, lettre qui peut être mise en parallèle avec les meilleures des *Lettres provinciales*, et pour la finesse des plaisanteries, et pour la force du raisonnement, et pour ce bon goût qui règne depuis la première ligne jusqu'à la dernière.

C'est à Caen aussi que furent imprimés une foule de lettres d'adresses vraiment précieuses sur les affaires du temps. Ces écrits, émanés alors de la commission centrale, sont remarquables par leur énergie [1], leur élévation et les beaux développements donnés à l'insurrection départementale.

Nous sentimes la nécessité de nous réunir tous les jours et à heure fixe pour lire les papiers publics, faire part à la société des lettres particulières que chacun recevait, et enfin discuter sur le parti qu'il serait convenable de prendre en égard des circonstances.

[1] Nous publions à la suite de ces Mémoires de Pétion, à titre de documents, des bulletins des autorités constituées séantes à Caen, et qui permettent de juger les efforts qui ont été faits pour donner de la concentration et de la confiance à l'insurrection départementale. L'événement n'a guère justifié l'ardeur et l'enthousiasme qui y sont exprimés : mais il y a un intérêt d'instruction à les rapprocher des renseignements que nous donne Pétion, dont l'esprit froid, éclairé par l'expérience, avait bien jugé la situation. On trouvera d'ailleurs dans ces bulletins des dates précises utiles à l'éclaircissement des Mémoires. (Voyez la *note* II.)

Afin de mettre de l'ordre dans les discussions, d'empêcher les interruptions et le bavardage, on nomma un président et deux secrétaires. Je fus choisi pour président, Barbaroux et Lesage [1] furent nommés secrétaires.

Les séances ne furent pas très-régulièrement tenues, et plusieurs membres n'y assistèrent pas avec exactitude.

Nous convînmes de ne chercher en aucune manière à influencer les autorités constituées, de ne donner notre avis qu'individuellement et quand on nous le demanderait.

Nous convînmes de faire une démarche de bienséance auprès de ces autorités; nous fûmes au département et à la municipalité, où nous reçûmes un très-bon accueil. Guadet et moi prononçâmes quelques phrases qui furent applaudies des spectateurs.

Plusieurs de nous furent aux sociétés populaires.....; on les accueillit avec transport. Chacun de ceux qui s'y présenta reçut d'une jeune fille une branche de laurier, ornée d'un ruban aux trois couleurs. Je reçus la mienne, et j'eus lieu de me louer des marques d'amitié et d'estime qu'on me prodigua.

J'avais beaucoup entendu parler de la société des carabauds [2]; elle passait pour dominer la ville. Elle

[1] Lesage (Denis-Toussaint), député d'Eure-et-Loir à la Convention. Il avait, le 10 mars 1793, présenté un projet de décret concernant l'organisation d'un tribunal révolutionnaire; il fut mis hors la loi le 28 juillet, par suite de son dévouement à la Gironde, parvint à se cacher jusqu'au 9 thermidor, et rentra à la Convention après la chute de Robespierre.

[2] Ou carabots. Épithète burlesque qui paraît avoir été dans le principe une altération du mot caporaux, et qui fut appliquée au commencement de la révolution par les nobles aux officiers de la garde nationale de Caen. Ceux-ci, au lieu de s'en offenser, pré-

était la frayeur de l'aristocratie, et j'étais réellement curieux de voir cette société. Nous y étions attendus. J'espérais la trouver dans toute sa splendeur. Je ne vis qu'une quarantaine d'individus rassemblés dans une petite salle, assis sur des bancs et dont aucun ne parla. J'ai eu occasion depuis de voir le chef de cette société, qu'on appelait à Caen le père du peuple. C'était un grand homme, bavard, barbouilleur, qui ne savait pas deux mots de français, jurant à chaque phrase, et un ivrogne.

Il était difficile que j'entrasse dans le lieu des séances de cette société sans dire quelques mots. On aurait pu attribuer mon silence à je ne sais quel sentiment de dédain très-éloigné de mon caractère. On applaudit le petit discours que je prononcai; mais il fut ensuite défiguré, interprété de la manière la plus perfide.

J'avais avancé, ce dont j'ai été toujours fortement convaincu, que les scélérats qui affectaient un patriotisme si exagéré étaient des royalistes déguisés, les agents des tyrans; et j'apportai une preuve, un exemple plus frappant encore pour moi, que pour ceux qui ne connaissaient pas aussi bien Paris.

« Observez, disais-je, que dans tous les mouvements populaires qui ont eu lieu à Paris depuis quelque temps, le peuple ne s'est jamais porté au Temple. Autrefois, à la moindre émeute, il s'y rassemblait. Pourquoi? Parce que les ennemis savaient le diriger vers cet endroit. Le peuple n'y va pas aujourd'hui parce que ses guides ne le veulent pas; parce qu'ils ont intérêt qu'on ne com-

tendirent s'en faire un titre de gloire. Nous donnons dans l'introduction placée en tête de ce volume quelques renseignements sur les carabots.

mette pas un crime, parce que leur plus chère espérance est dans le jeune enfant de Louis. »

Eh bien! on me fit dire que j'avais manifesté le désir que le peuple se portât au Temple et immolât les prisonniers à sa vengeance.

J'avais avancé que ces prétendus patriotes prenaient à tâche de rendre la liberté horrible, d'en dégoûter le peuple, et de rendre enfin, par leurs excès et leurs atrocités, l'ancien régime regrettable.

Eh bien! on me fit dire que j'avais fait l'éloge de l'ancien régime. Ces propos se répétèrent de bouche en bouche et se surchargèrent, en croissant, des ornements que chaque conteur voulut bien y mettre.

Je me promis bien de paraître rarement dans les sociétés populaires, de profiter de cette leçon pour y parler plus rarement encore. Mon opinion était d'ailleurs que nous devions nous montrer le moins possible en public.

Ce qui me frappa beaucoup, c'est que ces sociétés étaient toujours désertes, qu'il y avait vingt femmes contre un homme, que les femmes montraient beaucoup plus d'énergie et de patriotisme que les hommes. Ce qui ne me frappa pas moins, c'est que je n'aperçus aucun des jeunes gens de la ville dans ces sociétés. Elles étaient composées d'artisans, d'hommes qui par leur mise annonçaient la pauvreté.

J'appris depuis que tous ces petits messieurs étaient très-aristocrates. Nous ne reçûmes pas non plus de visites d'aucune de ces personnes qu'on appelait jadis *comme il faut*.

Il était facile de voir que l'esprit public de la masse des citoyens était mauvais. Caen penchait évidemment pour le royalisme.

Cette idée nous donne la clef d'une énigme que nous nous étudiions à deviner. Ceux de nos collègues qui étaient les premiers arrivés avaient été très-bien accueillis dans plusieurs maisons riches, dans la bonne bourgeoisie. Les aristocrates mêmes paraissaient les voir avec plaisir. On était persuadé que les proscrits étaient des royalistes, dédaignant cette classe du peuple connue sous le nom grossier et bas de *sans-culottes*. Comme ces calomnies et ces sottises étaient répétées chaque jour dans les papiers publics, comme la Montagne affichait la popularité, il n'était pas surprenant qu'au loin hors le lieu de la scène, on eût porté ces faux jugements. Mais quand tous ces gens *comme il faut* virent que les proscrits détestaient la royauté, qu'ils voulaient sincèrement la république, ils s'éloignèrent d'eux et leur tournèrent le dos; ils détestaient bien cordialement la Montagne, mais ils n'aimaient pas non plus les républicains.

Je dois dire avec vérité que la haine contre la Montagne était un sentiment général. Dans tous les endroits où j'ai passé elle était méprisée, les Maratistes étaient en horreur. On convenait qu'ils étaient partout en petit nombre, et néanmoins partout ils en imposaient par leurs fureurs et faisaient la loi. C'est un fait qui ne peut pas être contesté : c'est que cette minorité factieuse a constamment opprimé la majorité, et lui a dicté sa volonté, parce que de tout temps, la plus petite minorité, quelque peu entreprenante qu'elle soit, a fait et fera toujours la loi à une forte majorité peureuse et apathique.

Une autre vérité incontestable, c'est que partout les Maratistes étaient, ou des gens jadis aristocrates, ou des hommes perdus d'honneur et de réputation.

Heureusement les égoïstes et les aristocrates comp-

taient pour peu de chose dans le grand mouvement qui se préparait en faveur de la liberté. Nous attendions l'arrivée des forces départementales. On nous fit espérer d'abord que les départements de la Normandie qui ne s'étaient pas encore prononcés allaient le faire. Celui de la Seine-Inférieure était le plus important; son adhésion aurait déterminé celle des départements qui balançaient pour se déclarer. Rouen pouvait fournir un contingent considérable. Les gardes nationales étaient bien armées, bien exercées. Rouen tint une conduite équivoque, et on se trouva heureux d'obtenir sa neutralité.

Il était très-intéressant aussi de réunir le département de la Manche. Ce département avait de grandes ressources. Il pouvait surtout devenir très-redoutable, s'il se tournait contre la bonne cause. Il renfermait à peu près six mille hommes de troupes de ligne; leur commandant, Tilly, était vendu à la Montagne, et Wimphen[1] paraissait redouter son audace. Ce département fut sur le point d'accéder à l'union; il fut si bien travaillé qu'on le détourna insensiblement de ce projet.

L'Orne, qui s'était bien montré d'abord, se rétracta par la suite.

Ainsi, des cinq départements établis dans la ci-devant province de Normandie, deux seuls entrèrent dans l'union, l'Eure et le Calvados; encore on peut réduire ces deux départements à deux villes : Évreux et Caen, car les autres endroits de ces départements ne fournirent pas d'hommes, à l'exception de Vire.

L'Eure et le Calvados ne mirent pas sur pied plus de huit cents hommes. La Bretagne leva plus de troupes et déploya plus d'énergie.

[1] Nous suivons l'orthographe du manuscrit. Elle est en plusieurs points défectueuse. C'est *Wimpffen* qu'il faudrait lire ici.

L'Ille-et-Vilaine envoya cinq cents hommes, le Finistère près de six cents, dont cinquante de cavalerie.

Le Morbihan deux cents.

Mayenne à peu près autant.

Il faut joindre à cette faible troupe, qu'on ne peut pas appeler une armée, trois à quatre cents hommes de dragons de la Manche.

Les Côtes-du-Nord firent passer, mais trop tard, une centaine d'hommes qui furent arrêtés dans leur marche à Dôle

On avait sollicité les Bretons de se détourner de leur route ordinaire pour passer par Caen, qui était le lieu de rendez-vous général; ils s'y déterminèrent en allongeant beaucoup leur chemin. Ils étaient persuadés qu'ils allaient trouver vingt mille hommes sous les armes; ils furent excessivement mécontents lorsqu'ils virent que la Normandie fournissait à peine deux bataillons; ils se plaignirent amèrement de ce qu'on les avait trompés et témoignèrent leur mécontentement.

On fit diverses tentatives pour exciter le zèle des habitants de Caen; elles furent inutiles. Il y eut une circonstance entre autres où leur mauvaise disposition fut extrêmement choquante. On fit mettre la garde nationale sous les armes, en présence du bataillon du Finistère qu'on passait en revue. Là, Wimphen exhorta tous les membres de la garde nationale qui voulaient marcher à venir s'inscrire sur un registre; il n'y eut pas plus de vingt signatures.

Les Finistériens furent si indignés, qu'ils parlaient de retourner chez eux. On eut beaucoup de peine à les apaiser et à empêcher qu'il n'y eût des querelles particulières entre les Bretons et les Canais.

Telle était l'armée dont on faisait tant de bruit au

loin, qu'on annonçait être de soixante mille hommes, qui faisait trembler tout Paris. Il est vrai qu'on voyait à sa tête un général expérimenté qui s'était couvert de gloire dans la défense de Thionville; il est vrai que ce général avait annoncé qu'il se rendrait à Paris à la tête de quarante mille hommes; il est vrai qu'il avait un état-major monté comme pour une grande armée.

On avait calculé d'après le premier mouvement d'effervescence, et on ne l'avait pas saisi; on avait cru très-facilement que l'enthousiasme qui s'était emparé de tous les cœurs se soutiendrait. On avait négligé alors d'enrôler sous les drapeaux les hommes de bonne volonté qui se présentaient en foule, et on s'aperçut, mais trop tard, qu'on avait laissé échapper l'occasion.

En faisant les plus grands efforts, en usant de toutes les ressources, il était impossible de se procurer plus de quatre à cinq mille hommes.

Ces forces peuvent paraître bien faibles; elles étaient cependant plus que suffisantes pour parvenir au but qu'on se proposait. Avec ces forces, en s'avançant jusque auprès de Paris, on eût frappé les scélérats de terreur, et les bons citoyens en plus grand nombre, mais faibles, mais lâches, qui n'attendaient qu'un point d'appui pour se relever, se seraient joints avec transport à ce noyau d'armée, et la contre-anarchie était faite dans Paris.

Il n'était pas même nécessaire d'attendre le Midi pour opérer cette heureuse révolution, elle se faisait indubitablement.

Ce qui a beaucoup nui au succès de cette entreprise, c'est qu'on se faisait une très-fausse idée des moyens d'exécution nécessaires. On croyait toujours qu'il s'agissait de faire un siége en règle, de combattre tout Paris;

dès lors on mettait tout en œuvre pour lever de grandes armées. Rien n'était plus absurde. Deux, trois mille hommes aux portes de Paris, huit jours après le 2 juin, et les anarchistes étaient à bas. Tous les délais qu'on leur a donnés leur ont été favorables, ils s'en sont servis pour diviser et corrompre.

Les départements, ayant autant tardé à venir, pouvaient employer une autre force qui n'était pas moins puissante, c'était celle d'inertie; s'ils avaient refusé l'exécution des décrets, l'empire des scélérats finissait, et il fallait nommer une convention nouvelle; la punition des traitres était une suite inévitable de cette marche.

Mais revenons à la petite armée de Bretons et de Normands. On la faisait filer successivement à Évreux; déjà un bataillon de Canais, celui d'Ille-et-Vilaine, s'y était rendu; ils étaient réunis à la garde nationale d'Évreux et à cent cinquante ou deux cents dragons de la Manche. Le Morbihan et Mayenne arrivaient, et le Finistère les suivait.

Dans cette position, Wimphen envoie Puisaye, son maréchal de camp et son ami, en avant. Puisaye avait-il des ordres de Wimphen? voulut-il de son chef tenter l'opération ou la faire avorter? c'est ce qu'on ignore, mais il prit la détermination d'agir avec les seules troupes qui étaient alors rendues à Évreux. Il fit occuper le poste avantageux de Pacy, qui est à quatre lieues de cette ville. On annonça dans Paris que trente mille hommes s'étaient emparés de Pacy, malgré la résistance vigoureuse de ses habitants. On observera qu'il n'y avait point eu de résistance et que les habitants étaient hors d'état d'en faire; on observera que Pacy est une bourgade et que soixante hommes suffisaient pour s'en emparer; on

observera que Puisaye au lieu de trente mille hommes en avait envoyé deux cents.

Mais les meneurs voulaient, d'après leurs expressions favorites, faire lever Paris en masse.

Pour échauffer de plus en plus l'esprit des Parisiens, il n'y avait sorte de calomnies qu'ils ne répandissent.

Pour donner à l'armée vraiment républicaine l'air d'une troupe de factieux, ils l'appelaient l'armée Buzot, l'armée Barbaroux; ils la disaient commandée par eux. Ils l'appelaient quelquefois aussi l'armée des révoltés; ceux qui la composaient étaient en effet bien révoltés contre les scélérats qui pillaient et opprimaient la France.

Ils l'appelaient tout à la fois l'armée du Royalisme et du Fédéralisme, comme les fanatiques appellent Athées et Déistes tout ensemble ceux qui ne pensent pas comme eux.

Ils publiaient que cette armée voulait faire périr Paris par la famine, qu'elle arrêtait les grains destinés à son approvisionnement, lorsqu'elle n'en avait pas retenu un seul sac, lorsqu'elle était elle-même dans la disette de vivres, et lorsqu'on avait annoncé à la barre de l'Assemblée que Paris en avait pour six mois.

Paris, malgré ces déclamations, ces prédications de guerre civile, ne se levait pas. Des sections qui ne gémirent pas sous le joug du Maratisme envoyaient au contraire des députés à Évreux pour resserrer les liens de l'union et de la fraternité entre tous les sincères amis de la république. La position était donc extrêmement favorable. Il était évident que les meneurs ne pouvaient pas faire sortir de Paris une force capable de résister à celle qui s'avançait.

Ils avaient tenté une dernière ressource : ils avaient

voulu lever tant d'hommes par compagnie ; ils n'avaient pas mieux réussi.

Puisaye, dans ce moment même, et sans attendre les bataillons qui étaient en marche, hasarde une entreprise sur Vernon.

Vernon était la ville où le peu de forces que les Maratistes avaient pu réunir se trouvaient. Il marche sur Vernon. A une lieue à peu près de distance, il fait faire halte à sa troupe ; il la laisse abandonnée à elle-même, boire, manger, se disperser, ne place aucun poste pour éclairer l'ennemi ; les canonniers quittaient leurs pièces, les rangeant à la suite les unes des autres le long du mur.

Au moment où on y pensait le moins, une colonne ennemie paraît ; personne n'était à son poste, on court en désordre, quelques coups de feu lâchés l'augmentent. Sans un canonnier plus surveillant et qui retarda la marche de cette colonne en tirant trois ou quatre coups qui portèrent très-juste, on se fût précipité les uns sur les autres, et l'ennemi, quoiqu'en nombre inférieur, eût eu une victoire complète et facile.

On eut le temps de se former tant bien que mal en bataille. La cavalerie se mit pendant quelques minutes en avant, elle se retira ensuite avec une précipitation qui effraya un peu l'infanterie, et avec une confusion qui y mit le désordre.

L'ennemi lâcha trois coups de canon à mitraille ; il les pointa si haut qu'ils n'atteignirent personne ; mais il n'en fallut pas davantage pour que les Canais prissent la fuite en abandonnant leurs canons.

Les hommes d'Ille-et-Vilaine firent bonne contenance, ramenèrent les canons, dont les traits qui les conduisaient étaient coupés, en les remplaçant par leurs mouchoirs. Au bruit de quelques coups de canon

et de décharges de mousqueterie, la colonne ennemie prit également la fuite, de sorte que le champ de bataille ne resta à personne, car des deux côtés on eut peur, des deux côtés on lâcha pied.

Il est certain que les forces de l'ennemi étaient moins considérables que les forces départementales ; il est certain qu'avec un général qui eût su maintenir sa troupe et bien la conduire, Vernon eût été pris ; il est certain que la prudence voulait qu'on attendît pour agir la réunion prochaine de tous les bataillons.

Les suites du combat furent plus funestes encore que le combat lui-même, puisqu'il n'y eut personne de blessé ni fait prisonnier.

On ne laissa point sur le champ de bataille deux fameux sabres, dont a parlé M. Thuriot à la Convention nationale, sur lesquels était gravé Louis XVII. C'est une de ces calomnies infâmes si familières à ces hommes pervers. Tout ce qui étonne, c'est qu'ils n'aient pas poussé plus loin la calomnie. Ils étaient capables de faire fabriquer de pareilles armes, de les faire déposer au comité de salut public, et de les présenter comme un trophée enlevé aux rebelles.

On ne laissa point non plus de canons ; on ne conçoit pas pourquoi on prit la fuite, mais la frayeur ne raisonne pas. Le découragement s'empara de ces hommes faibles ; des agitateurs profitèrent habilement de la circonstance pour grossir le danger ; on exagéra la force des ennemis. On avait vu vingt à trente mille hommes ; on allait être attaqué le lendemain. Il n'y avait pas, disaient-ils, d'autre parti à prendre que celui de la retraite ; on n'était pas venu d'ailleurs pour se battre, mais pour fraterniser. Le délire s'empara des têtes, et le parti le plus désastreux qu'on pût prendre, celui qui perdit tout, fut adopté.

On rétrograda avec la précipitation la plus honteuse, et on gagna quinze lieues de pays sans oser regarder derrière soi, sans pour ainsi dire se donner le temps de boire et de manger.

On livra Évreux au pillage de quelques bandits qui ne furent pas peu étonnés sans doute de leur triomphe, et d'avoir fait à leurs ennemis autant de peur qu'ils en avaient eu eux-mêmes.

Nous avons su depuis que ces troupes de Vernon étaient un ramas d'aventuriers sans discipline, qu'un seul bataillon de vrais républicains aurait chassés à coups de bâtons. Ce ramas se grossit peu à peu de gens semblables, lorsqu'on sut qu'il n'y avait point à se battre et qu'il y avait à piller.

Lorsque nous apprîmes cet échec, nous ne voulûmes pas le croire, tant il était invraisemblable. Nous ajoutâmes encore moins de foi à la retraite jusqu'à Lisieux. Des preuves multipliées ne nous permirent plus de douter de cette terrible nouvelle[1].

Alors nous nous réunîmes, et notre premier sentiment, comme notre première pensée, fut d'aller réchauffer le zèle et le courage des bataillons par notre présence, de nous mettre nous-mêmes dans les rangs, d'exciter par notre exemple, plus encore que par nos conseils, et de combattre en soldats pour la cause de la liberté.

Cette idée était faite pour nous séduire; elle avait de la grandeur, elle semblait attirer sur nous cette espèce de considération que donne toujours le courage. Nous rappellions ces beaux temps d'une république fameuse, où les législateurs quittaient la toge pour prendre l'armure guerrière.

[1] On trouvera dans la *note* E le récit que Puisaye a publié dans ses *Mémoires* de la bataille dite de Vernon.

Mais la réflexion fit disparaître ces idées chevaleresques. Nous vîmes que nous allions tomber dans le piége que nous tendaient nos ennemis et justifier leurs calomnies, que nous allions faire dégénérer en petite querelle une grande cause nationale.

La nation tout entière paraissait se lever pour venger l'outrage qui lui était fait, et pour punir une poignée de séditieux; elle ne se levait pas pour tel ou tel individu. Les fédérés auraient pu nous dire : Ce n'est pas pour vous que nous prenons les armes, c'est pour nous; nous ne voulons pas être ni paraître l'armée de tel ou tel, nous voulons être l'armée de la république.

C'était, de plus, nous venger nous-mêmes, et c'était à la nation à nous venger, à se venger.

C'était en quelque sorte abdiquer notre caractère de représentants, et nous soutenions toujours qu'on n'avait pas pu nous en dépouiller, que nous en étions revêtus[1].

Faut-il dire aussi que nous ne pouvions servir que comme soldats, attendu que personne de nous ne connaissait l'art de la guerre, que dès lors notre démarche n'avait plus rien d'éclatant. Nous étions aussi très-peu utiles, attendu que ce n'était ajouter que la force de quelques hommes à une grande force.

Enfin la familiarité qu'entraîne la vie commune de soldats eût peut-être fini par nous faire perdre dans les bataillons une considération que nous avions besoin de conserver.

[1] Ces raisonnements sont ceux mêmes que fait valoir madame Roland à Buzot pour le dissuader de se mettre à la tête des troupes fédérales. Elle a pu prendre l'inspiration de son amour pour celle de sa raison et de son patriotisme. Pétion est plus naïf : il avoue qu'un soldat comme lui ne vaudrait pas grand'chose, qu'un capitaine comme lui vaudrait encore moins. Et puis sa dignité!

Nous convînmes seulement que si l'armée des brigands se portait sur une ville où nous fussions en résidence, ou dans ses environs, alors nous prendrions les armes comme citoyens de l'endroit menacé. C'était une défense de droit naturel, c'était résister à des assassins et repousser leurs coups.

Renonçant donc à notre première idée, nous n'aperçûmes que les ressources qui restaient à la bonne cause et la facilité de reprendre le terrain qu'on avait perdu. Wimphen nous fortifia dans cette espérance, et il traitait de bagatelle cet événement. J'ignore s'il en était affecté ; mais il ne le paraissait pas du tout. On lui faisait des objections sur la conduite suspecte de Puisaye, il répondait de Puisaye comme de lui-même, il convenait seulement qu'il n'avait pas d'expérience.

On le pressa de se rendre promptement lui-même sur les lieux. Il différa de quelques jours, en observant que tout son train d'artillerie n'était pas encore prêt, qu'il était obligé de veiller à tout, même aux plus petits détails.

Enfin il fait mettre en marche un grand nombre de canons avec les munitions nécessaires. Il vient nous voir pour nous en prévenir. Nous nous réunissons pour conférer. A peine étions-nous rassemblés, qu'un de ses aides de camp vint lui annoncer, en notre présence, que l'artillerie était arrêtée dans le faubourg de Vaucelle, qui est le faubourg Saint-Antoine de Caen.

Wimphen se mit à pâlir, et nous dit : « Cela ne m'étonne pas ; je suis persuadé, et on m'en a prévenu, qu'on voulait m'arrêter ainsi que vous, comme des otages qui serviraient à faire la paix. »

Ce discours brusque, et dans un pareil moment, nous surprit un peu. Nous envoyâmes sur les lieux, et il se trouva que ce rapport de l'aide de camp était faux.

Il est bon de dire que plusieurs de nous avaient des soupçons sur Wimpheu. Ceux qui avaient été de l'Assemblée constituante et qui l'avaient suivi de près, le suspectaient encore plus que les autres. Il était difficile de croire que Wimpheu fût sincèrement attaché à la cause de la république, lui qui s'était longtemps montré royaliste décidé. Sa conduite, en la supposant sincère, ne pouvait guère s'expliquer que par un motif : il était persécuté par la Montagne. Il pouvait désirer s'en venger.

Wimphen crût sans doute que le moment favorable était venu de montrer à découvert ses intentions et de nous sonder sur les nôtres. « Il faut s'expliquer franchement, nous dit-il ; j'aime la république autant qu'un autre ; mais il faut être de bon compte, elle ne peut pas tenir ; la France voudra un roi. Je pense que puisqu'il est inévitable d'en avoir un, mieux vaut un Anglais qu'un Autrichien, et si l'on veut, j'ai des ressources auprès du gouvernement anglais. »

Je ne sus pas mauvais gré à Wimphen de son opinion ; s'il était convaincu, ainsi qu'il le disait, que la république ne pouvait pas subsister, il pouvait lui paraître préférable de changer la dynastie, et de voir un prince anglais sur le trône de France.

Un étranger semblait intéressé à user de clémence et à faire aimer son joug. Un Anglais pouvait introduire en France la constitution anglaise, et la nation perdant sa liberté politique avait l'espoir au moins de jouir d'une bonne liberté civile.

L'union de la nation anglaise avec la nation française présentait des avantages politiques, promettait une paix solide ; elle offrait une grande sécurité à notre commerce et favorisait ses développements.

Les Bretons et les Normands devaient plus incliner pour un prince anglais que pour tout autre.

L'Autrichien, régnant, avait des injures à venger: les meilleurs citoyens étaient menacés de monter sur l'échafaud ; le rétablissement de l'ancien régime dans toute son horreur paraissait certain, la France devenait comme par le passé subordonnée à l'Autriche, obéissant à tous les mouvements de sa politique astucieuse.

Mais il était évident que Wimphen ne combattait pas pour la république, pour une cause dont il désespérait et qu'il n'avait jamais aimée ; que ses plans militaires ne pouvaient pas s'accorder avec nos vues. Son avis aussi n'avait jamais été d'aller en avant ; il voulait réunir toutes les forces à Caen, là les exercer, les faire camper et attendre les événements. Cela était bien calculé d'après son système. Il était chef d'une armée ; cette armée était composée de Bretons et de Normands ; il était censé tenir deux provinces dans sa main, il devenait un personnage important et recommandable pour l'Angleterre. L'Angleterre pouvait le rechercher, lui fournir des secours et offrir à son ambition des avantages qui pussent la flatter. Wimphen alors jouait un grand rôle.

Il s'embarrassait fort peu d'étouffer l'anarchie qui dévastait la France; il pouvait même croire d'une bonne politique de laisser ce fléau poursuivre son cours destructeur, afin d'épier le moment où les Français, fatigués de tant d'excès, demanderaient eux-mêmes un roi, et d'être prêt à le leur présenter.

C'était à qui des deux partis ne prononcerait pas le premier le nom de roi, c'était à qui de l'Angleterre et de l'Autriche ne ferait pas le premier pas, et Wimphen croyait devoir temporiser.

Le parti anglais lui paraissait au moins aussi formi-

dable, aussi bien appuyé que le parti autrichien : il avait les trésors, il avait la Prusse et la Hollande.

Je le dis à la louange des députés : il n'en est aucun qui ne reçût la proposition de Wimphen avec étonnement et dans un morne silence. Après un moment d'intervalle, plusieurs prirent la parole à la fois et dirent : « Nous avons juré la République, nous mourrons pour elle ; jamais de notre gré, par notre consentement, un tyran ne régnera sur la France. Si la nation est assez lâche pour le souffrir, au moins nous ne participerons pas ni directement ni indirectement à ce déshonneur. » Wimphen voulut engager des explications ; en qualité de président je levai le siége, je dis qu'il ne pouvait pas être question de tout cela, qu'il s'agissait de rallier les braves fédérés et de remplir le but pour lequel ils s'étaient mis en marche.

J'aurais désiré que les lâches qui nous calomniaient avec tant de perfidie et qui, au fond de leur cœur, nous rendaient justice, eussent été présents à cette scène et à toutes nos conférences, à nos entretiens les plus secrets. Ils auraient vu si la République avait de plus zélés défenseurs ; mais que dis-je, notre crime était positivement de vouloir la République ; cela seul explique toutes les persécutions que ces faux adorateurs, que ces hypocrites de liberté, n'ont cessé d'exercer contre nous.

Wimphen sortit sans marquer de mécontentement : ou il sut bien dissimuler[1], ou il nous regarda comme des hommes dans l'aveuglement, qui de bonne foi poursuivaient une chimère.

[1] Il dissimula en effet, mais la preuve de ce ressentiment se trouve dans la note sur les députés et sur l'affaire de Brécourt qu'il a transmise à l'historien Toulongeon. Nous la reproduisons dans la *note F*. Il faut la lire. On verra de combien d'erreurs ou de mensonges elle est remplie. C'est cependant à de pareilles sources que continuent à puiser les détracteurs de la Révolution.

Il partit le lendemain pour Lisieux, où des troupes départementales étaient réunies.

Ma femme s'y était rendue avec mon enfant et cette amie si sensible qui n'avait pas voulu quitter ma femme, madame Goussard. Je me mis en marche pour aller joindre ces objets si chers que je n'avais vus ni embrassés depuis longtemps.

Je partis avec Girard et Louvet; nous partimes à pied, nous proposant de faire nos douze lieues dans la journée. Je puis dire que nous agissions ainsi par économie, car nous n'avions pas peut-être chacun cinquante francs dans notre poche, et tandis que ces messieurs avaient l'infamie de dire au public que nous étions couverts de l'or de l'Angleterre et de l'Espagne, nous marchions en simples fantassins, nous avions à peine de quoi subsister, et eux étaient assis à de bonnes tables, roulaient dans de bonnes voitures et se donnaient les plaisirs les plus coûteux.

Un peu au-dessus de Reaux, à quatre lieues de Caen, comme nous cheminions, un garde national qui était dans une voiture de poste cria : « Voilà le citoyen Pétion; postillon, arrête! » Ma femme était dans cette voiture. Je saute sur le brancard, je l'embrasse. « Quoi! te voilà? Tu arrives à Lisieux; moi, je me rendais pour te voir. Notre enfant et madame Goussard sont dans une autre voiture derrière. — Eh bien, lui dis-je, je vais retourner sur mes pas et aller avec toi à Caen. Mes amis, j'en suis bien fâché, avant tout ma femme. » Je les embrasse, leur souhaite bon voyage. Ne pouvant entrer dans la voiture, attendu qu'ils y étaient quatre, et ne pouvant les suivre à pied, je monte derrière jusqu'à la première poste. Là, nous prenons deux voitures et nous nous rendons à Caen. Le garde national qui m'avait

appelé était Caille, procureur syndic du district de Caen. Il était avec deux gardes nationaux de ses amis. Le long du voyage, Caille me rapporta les événements d'Évreux à peu près de la manière dont je les ai exposés : il était furieux de la déroute et de la retraite sur Lisieux; il ne se consolait pas de la lâcheté de ses compatriotes; il n'accusait le général Puisaye que d'impéritie; il disait même à sa décharge qu'il n'avait pas été obéi dans les ordres qu'il avait donnés[1].

Caen, depuis la défaite, depuis le départ des troupes surtout, devenait très-mauvais. La municipalité avait envoyé sûrement un courrier au Comité de salut public pour faire sa paix. Des membres du département étaient venus à la commission centrale avertir ses membres qu'ils cussent à prendre des précautions. On échauffait le peuple, on l'inquiétait sur les subsistances, on l'indisposait contre les députés proscrits; on les lui représentait comme les auteurs de tous les maux. Plusieurs personnes vinrent successivement m'avertir que moi, particulièrement, je n'étais pas en sûreté. Ma femme, entre autres, me donna les détails les plus circonstanciés sur les dangers que je courais.

Je fis part à ma femme de ce qui se passait; elle voulut que je partisse pour Lisieux sans délai, et promit de venir me joindre le lendemain avec mon enfant et madame Goussard.

Je communiquai à Giroust[2], à La Haye[3], à deux de

[1] Puisaye parle avec éloge dans ses *Mémoires* de ce Caille qui avait été témoin et acteur dans les faits que rapporte Pétion. (*Mémoires*, tome II, page 107. Voyez aussi *Souvenirs de l'Insurrection Normande*, par Vaultier, pages 91 et 296.)

[2] Giroust, député d'Eure-et-Loire à la Législative et à la Convention, fut réintégré après le 9 thermidor.

[3] Lahaie, député de la Seine-Inférieure à la Convention, mis

mes collègues, le dessein que j'avais de me rendre à Lisieux. Ils avaient le même projet que moi, et ce qui accrut beaucoup le désir de l'exécuter très-promptement, dès qu'on annonça une assemblée extraordinaire de carabauds dont l'objet devait être de s'assurer poliment de la personne des députés, en les priant de rester à l'intendance, et leur donner une garde d'honneur qui fût devenue bientôt une garde de prison. En effet, le carabot battit dans la ville un moment après que cet avis nous fut donné.

Nous nous mîmes en route sur-le-champ; il tombait beaucoup d'eau; nous ne voulûmes pas traverser la ville et surtout le faubourg Vaucelles, crainte d'être remarqués. La Haye nous fit prendre par les derrières, et nous conduisit le long du canal. Il croyait trouver une sortie en passant sur des planches; elles étaient couvertes d'un pied d'eau; il nous mena alors le long d'une île dont nous ne pouvions plus nous tirer; nous tournions sur nous-mêmes dans les sentiers les plus glissants et les plus fangeux; nous étions déjà traversés et couverts de boue, que nous n'avions fait aucun chemin qui nous avançât. Enfin, nous trouvâmes une petite langue de terre assez étroite pour quitter l'île et gagner la prairie. Là, nous vîmes une petite cabane, et nous nous y réfugiâmes pour laisser passer le plus fort de la pluie. Après trois quarts d'heure d'attente, nous profitâmes d'une interruption et nous nous remîmes à marcher. La pluie recommença avec plus de vivacité qu'auparavant. Nous gagnâmes un bac, nous traversâmes la rivière et nous nous trouvâmes un peu au-dessus du faubourg Vaucelles; nous de-

hors la loi après le 2 juin, parvint à se cacher, pendant la Terreur, dans le pays occupé par les chouans, et rentra plus tard dans la Convention.

mandâmes le chemin, on nous l'indiqua mal, ou nous nous trompâmes; mais après une heure de marche, nous n'avions pas encore gagné la grande route, tandis qu'il fallait dix minutes pour y arriver. Nous nous orientons le mieux que nous pouvons, et nous croyons apercevoir l'allée d'arbres qui borde cette route. La pluie tombait toujours, et je puis dire par torrents. J'avais des bottes qui ne m'ont jamais quitté depuis mon départ de Paris, et avec lesquelles j'ai fait toutes mes courses à pied; une simple redingote de garde nationale fort mince. Ainsi on doit juger de l'état dans lequel j'étais. Mes camarades de voyage peuvent dire cependant si, dans aucune circonstance, je me suis jamais plaint [1].

Giroust et La Haye supportaient également bien leur sort. Nous nous contentions de dire parfois : « Quel temps! Allons, marchons. » Nous fûmes encore plus d'une heure à enfoncer dans les boues, sans atteindre la route. La crainte de nous égarer et de faire beaucoup de chemin inutile était ce qui nous tourmentait le plus.

Au milieu de l'ondée la plus forte que j'aie vue jamais, nous aperçûmes un homme et une femme qui, par un sentier, venaient tomber dans le même chemin que nous. Notre espérance renait; nous courons pour qu'ils ne

[1] Louvet lui a rendu particulièrement justice sur ce point, comme s'il avait voulu répondre à l'appel que Pétion avait fait à son témoignage. Il peint le découragement de ses amis, sous des torrents de pluie, obligés de coucher dans l'eau aux environs de Quimper, après trente-et-une heures de marche. « Le bouillant Cussy accusait la nature, Salles se dépitait contre elle; Buzot paraissait accablé, Barbaroux même sentait sa grande âme s'affaiblir; moi, je voyais dans mon espingole notre dernière ressource, mais j'y voyais aussi le tourment de me séparer de Lodoïska! ô dieux!... Pétion seul, et c'est ainsi que je l'ai vu dans toute cette route, Pétion, inaltérable, bravait tous les besoins, gardait un front calme au milieu de ses nouveaux périls, et souriait aux intempéries d'un ciel ennemi. »

nous dépassent pas, nous leur demandons si nous sommes loin d'un village qui est à deux lieues de Caen, sur la grande route; ils nous disent que non, que nous en étions à une lieue et demie, et de traverse, de sorte que nous ne nous trouvions pas plus avancés que si nous sortions de Caen, et que toute la fatigue que nous avions essuyée était en pure perte. Nous suivons ces bonnes gens; la première maison du hameau voisin était la leur. Ils nous prient de bon cœur d'y entrer, ce que nous faisons, car je crois que nous y serions toujours entrés de même, quand ils ne nous auraient pas engagés.

Nous nous y reposons un peu. Il n'y avait pas de feu ni de quoi en faire; nous nous refroidissions, mais nous étions à couvert. La pluie continuait à tomber. Les courts intervalles de cessation préparaient une pluie plus forte. Après une bonne heure et demie de repos, nous partons. L'homme que nous avions rencontré nous servit de guide. Rien ne nous était plus nécessaire, car à coup sûr, sans lui, nous nous serions trompés vingt fois. Nous passâmes par des chemins affreux, et la pluie ne cessa pas un instant de nous accompagner.

Enfin, nous arrivâmes au village; nous entrâmes dans un cabaret, et tous nos maux furent oubliés. Nous fîmes allumer un bon feu, nous nous séchâmes le mieux qu'il nous fut possible; nous ne fîmes pas grande chère; mais c'est ce qui nous inquiétait le moins. Nous étions sur la grande route. Lorsque nous nous mîmes en marche, il ne tombait plus d'eau; nous gagnâmes la poste de Meaux, et nous prîmes une chaise.

Lorsque nous eûmes passé la vallée d'Auge, la nuit commençait à tomber. Nous aperçûmes cinq à six dragons sur la route, et qui se rendaient à Caen. Plus loin, nous rencontrâmes des fantassins qui suivaient

la même route, et nous ne cessâmes ensuite de voir des gardes nationaux et des dragons qui se succédaient ainsi, à une portée de fusil les uns des autres, avec armes et bagages. Cela fit naître en nous de tristes réflexions. Comment, nous disions-nous, l'armée est donc en pleine déroute? Est-ce que la présence de Wimphen n'a pu la rallier? Si les soldats désertent ainsi leur poste, il n'y a plus d'espérance. Est-ce que les bataillons auraient pris querelle entre eux? est-ce que Lisieux serait mauvais? Nous ne savions à quelle idée nous arrêter.

Nous entrâmes à Lisieux à une heure après minuit. Nous nous arrêtâmes à la première auberge, dans le faubourg, ne voulant pas paraître dans la ville avant d'en connaître les dispositions.

Barbaroux ..... y étaient dès la veille, nous fûmes les voir. Ils nous dirent que tout était dans le plus grand désordre, mais que cependant l'esprit des bataillons n'était pas mauvais, qu'il y avait de l'espoir. Le Finistère était excellent; l'Ille-et-Vilaine était divisé mais généralement mécontent; le Morbihan voulait absolument se retirer. Il n'existait plus du Calvados qu'à peu près deux cents hommes du bataillon qui ne s'étaient pas trouvés à l'action d'Évreux, et que Wimphen regardait comme des braves en qui il avait la plus grande confiance; les dragons de la Manche étaient dispersés, il en restait peut-être cent cinquante. La question était de savoir si on marcherait en avant, ou si on rétrograderait sur Caen. Les esprits étaient partagés, les agitateurs qui voulaient tout brouiller et tout perdre faisaient l'impossible pour qu'on ne marchât pas en avant. Cuvelin[1], ci-devant député de l'Assemblée législative et fédéré dans

[1] Le manuscrit dit Cuvelin, sans doute par erreur du copiste, car il n'y avait pas de député de ce nom à l'Assemblée législative. Il

la compagnie de Brest, bataillon du Finistère, petit intrigant fort ambitieux, qui s'était montré jusque-là antimaratiste, parce qu'il croyait avoir intérêt de jouer ce rôle, en joua un tout opposé, au grand étonnement de tous ses collègues. Il déclama en pleine tribune contre tout ce qui s'était fait, jeta de la défaveur sur l'insurrection départementale, parla de couper des têtes, de faire tomber celle de Wimphen, sollicita ses frères de choisir parmi eux un chef, et fut d'avis qu'on rentrât dans ses foyers. Des gardes nationales de l'Ille-et-Vilaine, à la tête desquelles était l'officier civil, vinrent déclarer au général qu'ils ne marcheraient pas sur Évreux. Une députation du Finistère assura au général que le bataillon était prêt à se porter en avant, qu'ils n'attendaient que ses ordres. Une foule de gardes nationaux se succédaient sans interruption dans la salle où était le général et le pressaient en tous sens. Les uns criaient : *Général, il faut marcher! Non*, répondaient les autres. *Si, non*, chacun exprimait sa volonté et se montrait bien disposé à la suivre.

Wimphen ne fit absolument rien pour ramener les esprits à une opinion uniforme. Il ne profita pas de l'ascendant qu'il avait sur la troupe pour faire cesser cette fluctuation d'idées. Il avait l'air d'un homme qui a perdu la tête. Il n'avait pas empêché les gardes nationaux et les dragons de la Manche de quitter leurs drapeaux et leurs étendards pour se rendre à Caen, lorsque rien n'était plus facile que de prévenir cette défection, lorsqu'un ou deux corps de garde placés aux portes de la ville, sur la route, suffisaient pour s'y opposer et empêcher ces déserteurs de suivre sans se gêner le grand chemin,

s'agit peut-être de Cavelier, chef des bureaux de la marine à Brest et député du Finistère à la Législative.

les uns avec leurs chevaux, les autres avec leurs armes. Il n'avait pas rassemblé une seule fois les bataillons pour les mettre en présence, pour leur donner de la confiance en leurs forces, en se servant pour les haranguer d'un langage militaire. Il laissait au contraire ces bataillons livrés à eux-mêmes, se disperser dans les cabarets. Il n'avait point exposé aux regards des soldats sa belle et nombreuse artillerie. Il semblait qu'il ne l'avait fait traîner à sa suite que comme un objet de parade dont il ne pouvait même pas faire usage, car il n'avait pas les canonniers nécessaires pour la servir. Alors de quelle utilité étaient ces pièces de dix-huit et de douze conduites de Caen à Lisieux?

Je suis convaincu que si Wimphen avait assemblé sa troupe, eût dit qu'il marchait sur Évreux, qu'il voulait venger l'honneur départemental et punir les brigands et que les braves gens le suivissent, il n'y en aurait pas eu dix qui se fussent retirés. Certainement il était en force, certainement il eût dispersé le ramas de bandits qui se trouvaient dans le département de l'Eure, certainement les Bretons eussent réparé le honteux échec de Vernon.

Mais Wimphen ne voulait pas; Wimphen témoigna au contraire du découragement. Il dit qu'il valait mieux se retirer à Caen, s'y retrancher, et exercer les troupes aux manœuvres. Lorsque je le vis, il avait pris décidément ce parti, que je n'approuvai pas, ainsi que je le lui fis sentir, sans le combattre, attendu que cela eût été inutile. Je n'en fus nullement étonné, d'après le système qu'il nous avait manifesté.

On n'est pas tenté, au premier coup d'œil, d'attacher toute l'importance qu'il mérite à ce combat de Vernon. Eh bien, le combat de Vernon, si on peut donner ce

nom à ce qui n'a pas même été un engagement, et la retraite de la force départementale jusqu'à Caen, qui en a été la suite, est un des coups les plus funestes qui aient été jamais portés à la liberté, et il a eu la plus grande comme la plus terrible influence sur le sort de la République, s'il n'en a pas décidé.

Cet événement a porté le découragement dans deux grandes provinces, et y a tué l'esprit public. Il a relevé le courage abattu des maratistes, a jeté dans la stupeur les bons citoyens, et a fait pencher les hommes faibles et incertains du côté des brigands. Le contre-coup s'est fait sentir à Paris, prêt à se soulever contre ses oppresseurs, et y a produit les mêmes effets. Je ne doute pas que ce contre-coup n'ait été ressenti jusque dans le Midi, et n'y ait opéré les mêmes ravages. On avait tant parlé de Caen et d'Évreux, des nombreuses armées de la Normandie et de la Bretagne, que de voir tout à coup ces phalanges républicaines dispersées, un habile général qu'on croyait à sa tête vaincu et obligé de fuir, qu'au loin on demeure saisi d'épouvante de cette chute; on pense tout perdu, on désespère de présenter aux ennemis une force qui puisse leur résister.

Voilà comme souvent la plus petite cause produit le plus grand effet. La postérité ne voudrait pas croire que le sort de la liberté d'un grand peuple a tenu au ridicule combat de Vernon. Elle rirait d'un historien qui tirerait d'aussi graves conséquences d'un aussi petit événement; et cependant ceux qui calculent de sang-froid, et sur les lieux, l'effet qu'il a dû avoir et qu'il a eu sur l'opinion n'en sont pas étonnés.

Le jour même où, dans Lisieux, on prenait cette détermination fatale, se trouvaient deux commissaires du conseil exécutif. Ces deux commissaires étaient deux

comédiens, dont l'un s'appelait Naudet. Tels étaient les étranges ambassadeurs que ce conseil employait pour traiter avec les généraux et les autorités constituées. Il lui eût été difficile, au surplus, d'en trouver d'une autre trempe.

Wimphen eut une conférence avec eux. Celui qui en eut une plus suspecte fut le citoyen Bougon. Ce procureur général, syndic du Calvados, beau parleur, chaud ami de la liberté, en apparence, avait la bassesse et la perfidie de négocier secrètement la paix avec la Montagne. Je pense, et nous l'avons appris depuis, qu'il eût fait tous les sacrifices, excepté ceux qui lui étaient personnels, pour rentrer en grâce. Il affichait néanmoins de la fierté, de l'indépendance, ce qui rendait son hypocrisie plus méprisable. Bougon paraissait l'ami de Wimphen, et je ne doute pas qu'ils conférèrent ensemble, et que le projet de retourner à Caen était préparé depuis plusieurs jours.

J'oubliais de dire que Wimphen eut la finesse de paraitre consulter la commission centrale séante à Caen, pour savoir s'il reviendrait sur ses pas ou s'il irait en avant. Mais il lui fit un tel exposé des désordres de l'armée, du désir que le grand nombre manifestait de ne pas se porter plus loin, que cette commission inclina pour le parti qu'en quelque sorte il lui traçait, s'en rapportant, néanmoins, sur sa prudence.

Avant de quitter cette ville, je dois dire qu'un négociant, bon patriote, me prêta deux mille huit cents livres sur une lettre de change de pareille somme que je tenais d'un négociant de Chartres, et que je lui remis. Sans ce service, qui me fut rendu par un étranger qui ne me connaissait pas de nom, sans ce service qui me fut rendu de la manière la plus loyale, et que je n'ou-

blierai jamais, ma femme et moi nous étions sans le sou et n'aurions su comment faire notre route.

Bien avant que la confiscation ne fût prononcée, on avait mis un embargo sur tous nos effets, et on nous dépouilla par anticipation de ce que nous possédions.

Nous nous rendîmes donc à Caen, mes collègues et moi. Tous les bataillons s'y réunirent. Le Morbihan déclara qu'il se retirait dans son département; Mayenne avait reçu des ordres pour se rendre, mais il était tout prêt à ne pas y obtempérer, si les forces départementales consentaient à ne pas se séparer; l'Ille-et-Vilaine prétendit être rappelé et hésitait à obéir; le Finistère se prononçait pour rester.

Wimphen fit l'impossible pour retenir sa petite armée sous les murs de Caen; déjà il avait choisi la position de son camp, déjà il avait fait son plan de défense en cas d'attaque, déjà il avait mandé les dragons qui étaient à Falaise. Son état-major était toujours sur pied, il se donnait beaucoup de mouvement; il fit agir la société des carabauds, il voulait donner un vernis de patriotisme à la ville de Caen, et travaillait les sections pour qu'elles n'acceptassent pas la constitution.

Bougon ne le cédait point à Wimphen en démarches et en instances. Il fut à la commission centrale, il pérora longuement, mais s'embarrassa dans ses tournures oratoires. Il lui échappa une lourde sottise pour un homme d'esprit. Il fit sentir, mais si clairement, que personne ne s'y méprit, que la commission et la force armée devaient bien à la ville de Caen de rester dans son sein, au moins le temps nécessaire pour que cette cité ne fût pas victime de son dévouement. Quelqu'un l'arrêtant, lui dit sur-le-champ: « C'est-à-dire que vous êtes en train de négocier votre paix? — Non, répliqua

Bougon d'un air embarrassé, et il est bien vrai qu'on a écrit en notre absence, mais les sentiments des administrateurs et des généreux habitants du Calvados sont trop connus pour qu'on en prenne ombrage. » Remarquez que toutes ces négociations se faisaient à l'insu des membres de la commission centrale et des députés. La commission fut furieuse de ce mystère, elle vit bien qu'elle était jouée. Dans le même moment, elle apprend que trois sections ont déjà accepté la constitution. Elle apprend que les commissaires du conseil exécutif qui étaient à Lisieux, sont à Évreux; elle délibère sur la question de savoir si elle quittera Caen dans les vingt-quatre heures.

Ces commissaires reçurent chez eux un grand nombre de citoyens, et on leur faisait la cour. Des membres des autorités constituées s'y rendaient. Besère [1], qui avait si

[1] Ce doit être Beysser, qui, en 1793, avait été nommé commandant de l'armée de la Rochelle. Accusé d'avoir commandé à Nantes des troupes fédéralistes, il fut mis hors la loi le 17 juillet. Il se justifia, reprit un commandement, battit les Vendéens, puis essuya des revers après lesquels il fut condamné à mort comme complice d'Hébert. Puisaye dit dans ses *Mémoires :* « Ce fut durant cet intervalle (après l'affaire de Brécourt) qu'un nommé Beysser, qui du tréteau de charlatan avait passé à un commandement militaire, vint se réfugier à Caen. Cet homme, connu par des massacres commis de sang-froid en Bretagne, ne parut pas assez barbare à la Convention; il s'était brouillé avec elle et désirait fort de faire sa paix. Il en crut trouver l'occasion en essayant de corrompre nos troupes. Il avait remis à un commandant de corps, pour le faire signer à ses officiers, un modèle de rétractation où les éloges n'étaient pas épargnés à Beysser, et où on lui attribuait le mérite de la soumission, en jetant sur Wimpfen tout le blâme de ce qu'il appelait leur défection. Il s'était mal adressé; l'officier m'apporta le papier, je donnai aussitôt l'ordre qu'on arrêtât cet embaucheur; il en fut prévenu et m'échappa; mais n'ayant à offrir à ses anciens amis qu'une trahison sans succès, il ne tarda pas à porter sa tête sur l'échafaud. » Page 170, *Mémoires* de Puisaye, tome II. Ainsi Beysser a contre lui tous les partis : les Girondins qui l'appellent

bien servi contre les rebelles de la Vendée, et qui, pour récompense, a été mis en état d'arrestation, s'était réfugié à Caen, et était disposé à prendre parti dans la force départementale; il déclamait hautement contre la Montagne. Il disait qu'elle était composée de brigands. Mais voyant que l'insurrection des départements tournait mal, il se trouva également prêt à faire sa paix avec la Montagne, et à servir sous ses ordres. Les commissaires traitèrent avec lui, mais sans beaucoup de mystère.

traître, les royalistes qui le calomnient en l'appelant charlatan de tréteau, les montagnards qui lui ont coupé la tête. Que penser de lui? Dernièrement une lettre bien authentique de Beysser passait dans une vente, écrite de l'Abbaye à Merlin de Douai, et destinée à être communiquée au comité de salut public; on y trouve l'accent d'un soldat et d'un honnête homme. Beysser, soldat impetueux, mauvais général, s'est battu bravement; il donne pour preuve de sa loyauté la blessure reçue à ce combat où il a été défait, dont il souffre cruellement et dont il n'aura pas le temps de guérir. Il ne demande pas la vie, il est résigné à mourir. « Si l'erreur de mes juges était telle que je fusse condamné à perdre la tête, dit-il en terminant, je la porterai sur l'échafaud avec le courage d'un soldat soumis, et sous la hache fatale, je crierai encore: Vive la République. » Le fait est que ce Beysser, un des plus beaux hommes de France, esprit cultivé et élégant, dédaigneux de la vie et peut-être de tous les systèmes politiques, alla au supplice avec une contenance fière, mais sans proférer une parole. Après sa condamnation il avait composé le couplet suivant, où se peint son indifférence sceptique:

Amis, la marche va s'ouvrir,
Ah! plus de regards en arrière,
Déjà d'autres ont su courir
Avant nous la même carrière.
Sous la faux cruelle du temps,
Tombent les vertus et les crimes,
Et nous sommes aux mêmes instants,
Spectateurs, acteurs et victimes.

— Nous avons donné dans notre Introduction quelques renseignements sur ce Bougon, dont il est parlé plus haut, que Pétion est bien près d'accuser de défection.

Il les méprisait assez pour leur dire qu'ils étaient les commissaires des scélérats, que s'il avait dix mille hommes à ses ordres, il les culbuterait; mais puisque cela n'était pas, il voulait bien de nouveau prendre de l'emploi. Deux de nos collègues étaient présents à cet étrange colloque, et comme ils étaient habillés en gardes nationaux, messieurs les comédiens commissaires les prirent pour des fédérés.

Les meneurs de l'intrigue crurent que pour forcer la commission à rester au moins quelque temps, il n'y avait pas de moyen plus sûr que celui de la terreur; des citoyens, des députations des sociétés populaires se portent au lieu de ses séances et la pressent, mais en termes très-peu mesurés, très-impératifs, de rester. On agita aussi le peuple sur les subsistances. Ce moyen produisit sur la commission un effet tout contraire à celui qu'on espérait. Offensée et bravant les menaces, elle arrêta de partir et fixa le jour de son départ et de la force départementale.

La commission eut l'attention et le bon procédé de nous envoyer en députation deux de ses membres pour nous prévenir de sa résolution, pour nous engager à suivre son exemple, et nous promettre asile et sûreté dans leurs départements.

On conçoit que nous ne fûmes pas longtemps à nous déterminer et que nous acceptâmes ce parti. Ce que j'ai besoin d'ajouter, c'est que plusieurs d'entre nous étaient d'avis, à l'avance, de ne pas rester plus longtemps à Caen, quand bien même il y serait resté un noyau de force départementale, et cet avis serait peut-être devenu général après l'avoir communiqué.

Voici comment nous raisonnions. Nous disions : Ou la faction des scélérats qui nous persécutent réussira, ou elle succombera. Dans le premier cas, nous sommes au

milieu de gens qui ne se feront pas le moindre scrupule de faire leur paix à nos dépens, ils nous livreront. Dans le second cas, nous connaissons le projet de Wimphen; nous paraîtrons les vils instruments du parti anglais; nous justifierons les apparences, les calomnies des hommes pervers qui s'attachent à notre perte, et nous serons déshonorés. Ainsi nous n'avions pas d'autre parti à prendre que celui de quitter Caen.

Mais ce parti ne devenait plus un problème; il était forcé dans les circonstances où nous nous trouvions. Il n'était pas douteux que Caen était pour nous une ville ennemie; il n'était pas douteux que nous y eussions été arrêtés, si la force départementale n'eût pas été là pour nous protéger. Aussi nous ne nous dissimulâmes pas que nous n'avions de sûreté qu'au milieu d'elle, qu'elle seule faciliterait et assurerait notre départ.

Le citoyen .... [1], du Finistère, venait nous voir tous les jours. Il nous était très-attaché; il est impossible de voir un homme plus sincèrement obligeant, plus attentif. Il fut le premier à nous offrir de nous prendre dans le bataillon, de nous mettre sur les rôles, de nous armer, de nous faire avoir l'étape; il prenait tout sur son compte; il s'exposait à tout, et la conduite qu'il a tenue à notre égard est au-dessus de tout éloge.

[1] Pétion ne le nomme pas. Meillan dit de lui : « Nous avions heureusement l'appui de l'armée, et le commandant du Finistère, le même qui nous avait sauvés le 10 mars à Paris, nous donna une garde de sûreté. » *Mémoires* de Meillan. — Meillan ajoute dans une note : « Il se nomme Fouchet la Bremandière. J'apprends à l'instant que ce brave homme a échappé à la fureur des tyrans. »

NOTES AUX MÉMOIRES DE PÉTION.

Note A. (*Voyez la page* 105.)

On trouvera, dans notre introduction, l'analyse d'une *Vie de Pétion* publiée en 1792, dans laquelle Pétion, alors maire de Paris, est sérieusement comparé à Jésus-Christ. L'admiration de Regnault, l'auteur de cet éloge enthousiaste, dépasse un peu les bornes. Il ne serait peut-être pas raisonnable de s'en rapporter exclusivement à son témoignage pour juger le degré de popularité dont Pétion a joui. Nous allons prendre une autre biographie presque aussi curieuse, écrite après la proscription des Girondins. On verra que l'honnête auteur de cette *Vie politique* avait partagé les illusions de Regnault sur Pétion. Regnault avait dit dans son *Préliminaire :* « Jusqu'ici Pétion a mérité des couronnes de toute la France ; si, ce que je frémis de dire, s'il faisait un faux pas, un seul faux pas dans l'arène qu'il parcourt, après avoir été le panégyriste de ses triomphes, je serais le dénonciateur de ses échecs, et le censeur amer et inexorable de sa fragilité. » Après le faux pas du 2 juin, Regnault, l'ancien adorateur, devenu le *censeur amer et inexorable,* aurait donc pu écrire ce qu'on va lire.

Ce libelle lèche les mains des triomphateurs de la Montagne. Il ameute la populace, il la lance à la poursuite de la victime, sans haine, sans colère, ramassant tous les outrages, acceptant toutes les calomnies, accréditant toutes les rumeurs de la rue. Pas une preuve, pas un argument contre elle. Pétion était hier une idole et méritait d'être adoré, parce qu'il était le meilleur défenseur du peuple ; aujourd'hui il est exécré, on demande à grands cris son supplice, parce qu'il est un traître, l'ennemi du peuple, l'*ami des scélérats de la Plaine contre nos bienfaiteurs de la Montagne*. Il n'explique pas ce prétendu changement de Pétion, encore moins le prouve-t-il. Ce sont des axiômes qu'il énonce. Il nous apprend aussi, cet inepte et meurtrier libelle, que Marie-Antoinette était la maîtresse de Pétion, que Pétion conserva les bonnes grâces du tyran et de son épouse ; que si l'*appel au peuple* sur la condamnation de Louis XVI avait été adopté, « la France eût été dépeuplée, les travaux de vingt siècles eussent été perdus, des colonies étrangères seraient arrivées des quatre coins du globe pour occuper ce superbe sol ». L'histoire de la calomnie est celle de la sottise des peuples : ne la privons pas de ses plus riches matériaux.

VIE POLITIQUE DE JÉRÔME PÉTION, CI-DEVANT MAIRE DE PARIS, EX-DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE, ET TRAÎTRE A LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE.

Discours préliminaire.

Ami lecteur, j'ai cru intéresser ta curiosité, et décourager les ennemis de ton bonheur et de ta liberté, en m'étant occupé à recueillir les détails de la vie politique de Jérôme Pétion, qui a joué un si grand rôle dans l'Assemblée constituante, dans l'administration municipale, et récemment dans la Convention nationale, du sein de laquelle ses intrigues antirépublicaines l'ont écarté et le livreront sans doute au glaive de la loi. Il est important, il est nécessaire à tout fidèle patriote, de connoître les replis du cœur humain; j'en ai pour preuves les artifices, les ruses, les moyens dont s'est servi Jérôme Pétion pour ramener le peuple sous le joug du tyran et lui forger des fers qu'il ne pourroit plus secouer, s'il n'étoit éclairé sur les odieuses et infernales manœuvres des traîtres qui ont joui de sa confiance.

Jérôme Pétion est un de ces hommes qu'il est d'autant plus utile d'approfondir, qu'il a eu plus d'art pour nous séduire et nous tromper. Sa conduite tortueuse et longtemps énigmatique suffit pour nous apprendre qu'il faut étudier les hommes en place avant de leur prodiguer des éloges extravagants et de leur accorder les témoignages d'une admiration précoce. C'est le reproche mérité qu'on fait aux François de s'extasier sur les talents, les actions et les vertus des hommes en place... L'expérience nous a démontré tant de fois les inconséquences de notre ridicule enthousiasme et de nos louanges fondées sur l'espoir incertain qu'un homme s'en rendra digne.

...Vous avez exalté, chanté, divinisé Jérôme Pétion comme Mirabeau; vous les avez regardés comme vos défenseurs, vos amis, vos bienfaiteurs; n'avez-vous pas aujourd'hui de grands motifs pour déplorer votre illusion?

Quantum mutatus ab illo! (VIRG.)

...Jérôme Pétion, fils d'un procureur de Chartres, ville capitale de la Beauce, reçut de la nature tous les avantages. Son père, homme avide et intéressé jusqu'à la friponnerie, comme l'ont été tous les hommes de sa profession dans l'ancien régime, et comme le sont encore ceux qui leur ont succédé sous d'autres dénominations[1], ne

[1] Il est triste et douloureux d'observer que dans tous les pays, que dans tous temps, les hommes qui ont interprété, prononcé les lois, ont été des imposteurs, des fripons, et qu'on n'ait point encore trouvé un remède aux abus attachés à ce malheureux état. (*Note de l'auteur de la* Vie politique.)

négligea rien pour l'éducation de son fils. Il le fit étudier d'abord et passer successivement par tous les degrés d'instruction qui achèvent de perfectionner un esprit laborieux et naturellement intelligent. A la fin de ses études, Jérôme Pétion prit le parti du barreau et exerça avec distinction la profession d'avocat à Chartres. Le père, restreint aux frauduleuses formes de la pratique et de la basse chicane, voyoit avec une satisfaction mêlée de quelque amour-propre et de vanité son fils commenter éloquemment les Cujas, les Bartole, les Loiseau, et tant d'autres légistes renommés seulement dans les cabinets des jurisconsultes modernes, mais embrouillés, verbeux, et aussi méprisés partout ailleurs qu'en effet méprisables. La triste science que notre jurisprudence, à la faveur de laquelle les coquins astucieux trouvent des moyens pour ruiner les honnêtes gens, pour dépouiller le foible et le pauvre, pour opprimer la veuve et l'orphelin! Doctrine funeste au genre humain, qui a usurpé l'empire de la raison et de la vérité. Que de maux tes cavillations, tes explications obscures, inintelligibles, n'ont pas faits sur la terre!

Le père Pétion, qui n'étoit que procureur, regardoit un avocat comme un homme très-éclairé, un personnage respectable et utile. Il étoit loin de se douter qu'un avocat réduit à la simple connoissance, à la seule étude des auteurs juridiques, est un être stupide et borné, un ennuyeux babillard, un acteur insupportable, s'il ne répare point l'aridité, la sécheresse de sa profession, par les grâces de l'élocution, les fleurs de la littérature, la connoissance de l'histoire, les lumières de la philosophie, l'énergie du sentiment, un heureux concours de talents naturels fortifiés d'une aimable et profonde érudition. Un avocat doit être rhéteur, logicien, poëte coloriste, et surtout un orateur doué d'un bel organe, d'une voix sonore et d'une figure majestueuse. Il ne doit pas courir après les expressions, les inversions; il faut pour intéresser qu'il écrive comme Élie de Beaumont, et qu'il parle comme parloient Cochin et Gerbier. Sans ces attributs précieux et rares, il ennuie, il assomme, il endort, et nous abuse en nous volant. D'après ce tableau, qu'il y a peu de bons avocats, et que c'est à juste titre que les hommes de sens et de goût les méprisent!

Mais Pétion, sans posséder tous ces avantages, n'étoit pas sans mérite. Il parle assez bien, écrit passablement, sent vivement, est pénétrant et délicat. Il n'a rien à regretter pour le physique; sa taille, sa figure, sa douceur, son urbanité, préviennent en sa faveur. C'est un homme aimable et très-aimable. Pourquoi faut-il qu'il soit pervers! Je souffre en le blâmant, en l'accusant; j'aurois beaucoup de plaisir à le louer.

A l'instant de la convocation des états généraux, les Chartrains jetèrent les yeux sur Pétion et le députèrent pour leur représentant. Ils avoient oublié les écarts de sa jeunesse, ses friponneries dans l'exercice de son état; ils étoient seulement frappés de sa petite éloquence, et en cette considération ils le préférèrent à tous ses rivaux.

Pétion, arrivé à Paris, à l'assemblée des états généraux, qui prit bientôt le titre d'Assemblée constituante, se montra fort bien. Il servit avec chaleur les intérêts du peuple, il combattit éloquemment les ci-devant grands seigneurs, la défunte noblesse et le clergé ambitieux. Il affecta une popularité enchanteresse, plaida sans cesse contre les concussionnaires, sangsues de la France. Comme il étoit sans fortune et qu'il n'en avoit point à espérer de son père, qui vit encore, mais qui a su divertir le fruit de ses rapines, il travailla pour s'en procurer. Il se jeta à corps perdu dans le parti des plébéiens, et se rendit redoutable au ci-devant monarque et à toute la cour. En coopérant à la confiscation des biens du clergé, à l'expulsion des moines, des évêques et des prêtres insermentés, il se fit aimer du peuple et détester des ambitieux fortunés.

Pétion fit sa fortune par un chemin tout opposé à celui qu'on prend ordinairement pour s'enrichir. C'est un raffinement de ruse et de politique de sa part. Les autres ont cajolé les matadors opulents, en leur faisant bassement la cour, en devenant leurs pensionnaires, leurs gagistes, leurs parasites. Ce rôle dégradant leur cause, leur attire souvent des mortifications et des humiliations, mais cette sorte d'adulateurs sont cuirassés et n'ont point d'âme; ils sont habitués à dévorer les affronts, enfin ils écoutent; ils reçoivent avec complaisance une injure, un outrage pour un écu. Cette manière d'exister leur devient une habitude, ils en font un état, un commerce.

Ce principe n'étoit point celui de Pétion, qui est né sensible et glorieux. Ce législateur sentit que pour s'engraisser sans ramper il falloit qu'il se fît craindre du tyran et de ses acolytes dorés; il affecta un patriotisme sérieux, il porta des coups violents à tous les ci-devant fortunés, qui pour faire taire leur ennemi n'entrevirent pas d'autre moyen que de le séduire par l'appât de l'or. Pétion se montra d'abord difficile, résista à la séduction, pour se vendre plus cher et tirer un parti plus avantageux de sa trahison. Cette astuce lui réussit à merveille. Il se fit compter des sommes prodigieuses, il puisa dans toutes les bourses, et pour toute reconnoissance il se tut, ne monta que très-rarement à la tribune, encore étoit-ce pour y prononcer de ces motions inconséquentes, inexplicables, sur lesquelles tous les partis ne peuvent rien déterminer.

parce qu'ils ne les concoivent pas, ou qu'ils peuvent s'en faire tous une application favorable et conforme à leurs opinions. Par la ressource de ce dol, quand Pétion parla, il parla pour ne rien dire; mais il sentoit qu'il falloit qu'il parlât, pour ne pas laisser pénétrer aux patriotes qu'il les abandonnoit, et pour faire croire aux royalistes qu'il étoit de leur parti.

Cette conduite raisonnée et intéressée est bien celle d'un fourbe qui trompe tout le monde, pour voler tout le monde, et conserver sa réputation. Pétion, fin et adroit, se ménagea dans tous les esprits; il voyoit les grands qui le combloient d'accueil et de bienfaits : il étoit leur convive, leur ami; il étoit aimé, applaudi du pauvre peuple, pour lequel il sembloit s'apitoyer. Ces deux classes différentes étoient satisfaites, c'en étoit assez. Il étoit en outre membre des clubs patriotiques, dont il étoit l'observateur et l'espion. Les patriotes, qui étoient de bonne foi, le regardoient comme leur meilleur ami, et se félicitoient de le posséder sur leur bord. Ils ne se doutoient de rien, Pétion jouissoit de leur pleine confiance.

A l'époque du 21 juin 1791, quand le ci-devant despote s'évada clandestinement et nocturnement de Paris, avec sa famille, et fut arrêté à Varennes, Pétion étoit l'idole de l'Assemblée constituante et des Parisiens; aussi fut-il, par une suite de la confiance qu'on avoit en lui et de la prédilection qu'on lui portoit, proclamé un des deux députés [1] envoyés à Varennes pour ramener ce roi transfuge et sa famille. On s'imaginoit qu'il useroit dans cette commission d'une rigidité qui auroit été l'effet de la flamme patriotique.

Pétion et son collègue firent tout le contraire; ils auroient bien voulu favoriser les fuyards dans leur évasion; mais ne le pouvant, ils firent une cour galante à Marie-Antoinette. Ils étoient dans le fond du cœur ses amants rivaux; son imbécile, son grossier mari, à qui la perverse Autrichienne a tant de fois fait éprouver le sort de Vulcain, ne voyoit rien, ne se doutoit de rien; il buvoit et dormoit pendant le temps de la route. Je ne fais aucun reproche aux Parisiens et à toute la France d'avoir pris le change; car il faudroit que je commencasse par me l'adresser à moi-même; j'ai été trompé comme tout le monde; il n'y avoit que les initiés dans le mystère qui savoient le fin mot.

On pressent bien que la coquette, que la fine Antoinette eut beaucoup d'avantage à subjuguer les cœurs et les esprits de ces deux Adonis, qu'elle leur promit beaucoup, pour en tirer des promesses d'un résultat différent. Cette ci-devant reine de France, et

[1] L'autre député étoit ce petit Barnave, également traître à la patrie. (*Note de l'auteur.*)

ensuite des Français, leur tint exactement parole; elle leur fit de superbes cadeaux et leur prodigua l'or et l'argent. Pétion et Barnave ne purent effectuer leurs promesses; ils étoient observés de si près que la chose étoit trop difficile. Barnave, impatient, étourdi, ne put conserver son masque plus longtemps, il montra sa figure naturelle; il découvrit ses véritables opinions, s'afficha royaliste avec d'autant plus de précipitation, que, libre encore de tout engagement matrimonial, les frères de Lameth, seigneurs fortunés et courtisans, lui promirent de lui faire épouser leur sœur unique, de qui il recevroit une fortune au-dessus de ses prétentions et de ses espérances. Mademoiselle de Lameth étoit jeune et jolie : que de raisons puissantes pour décider un amant ambitieux! Je me rappelle à ce sujet ces deux vers de Voltaire :

. . . . . La fortune et l'amour
Sont deux aveugles nés qui gouvernent le monde.

Barnave fut présenté à mademoiselle de Lameth par ses frères; il en fut reçu comme un amant protégé dont on veut faire promptement son mari. La bénédiction nuptiale ne tarda pas à cimenter leurs liaisons amoureuses. Ces deux cœurs étoient pressés de jouir, et souffroient du besoin d'aimer. Barnave, devenu riche, et honorablement allié, montra un mépris outrageant pour le peuple, le maltraita dans ses motions, ses discours. Ce n'étoit plus ce fier, ce courageux votant pour les intérêts des villes et des campagnes, qui, ferme patriote, se mesura plusieurs fois contre Cazalès, aristocrate forcené, et avoit terminé ses discussions oratoires en se battant avec lui. Barnave avoit embrassé l'ennemi qu'il avoit blessé, l'harmonie de la paix, la conformité d'opinions les avoient réunis; en un mot, Barnave, ci-devant maire de Grenoble, n'avoit plus que les sentiments de sa nouvelle famille, il étoit Lamétisé, Cazalisé, Maurysé; mais plus léger, plus inconséquent que Cazalès et l'abbé Maury, plus paresseux aussi et plus attaché à ses plaisirs, il s'ennuya de pérorer en faveur de l'aristocratie qu'il aimoit, en sa qualité d'aristocrate adepte. Il s'étoit attiré la juste indignation du peuple par son odieuse perfidie, il en craignoit la vengeance; dans cette circonstance il disparut pour voler dans les bras de sa jeune épouse.

Pétion n'avoit pas le même rôle à jouer; il étoit lié, il avoit femme et enfants; il usa de finesse et voulut toujours plaire aux deux partis. C'étoit le seul moyen pour tirer d'un sac deux moutures. Il se conserva l'amitié d'Antoinette, peut-être même son amour, et captiva l'estime des patriotes. Les grands le gratifioient, il étoit secrètement l'âme de leur conseil, de leurs correspon-

dances; il amusoit le peuple en s'affichant son ami, son protecteur. Je n'ai jamais été la dupe des politesses, de l'affabilité de Lafayette, j'ai toujours démêlé sur sa figure la perversité d'un courtisan; mais Pétion m'a trompé.

Au moment que l'Assemblée constituante se sépara, pour faire place à la seconde législature, Pétion disparut; mais il ne fut point oublié. Il avoit eu le talent de se faire aimer si généralement, qu'on se ressouvenoit de lui, et qu'on le regrettoit. Quelques disgrâces vraies ou imaginées, dont il se plaignit publiquement dans certaines affiches, enflammèrent le cœur des Parisiens de l'ardeur de le venger. Le noir, le faux, l'avide Bailly, étoit forcé de céder les rênes de la municipalité. Alors on ne s'occupa plus que du désir de lui donner Pétion pour successeur; il fut, malgré les intrigues de quelques ambitieux, proclamé à grands cris maire de la capitale de France, à la grande majorité des électeurs choisis par le peuple.

Il le faut avouer, Pétion monté sur le trône municipal affecta une popularité qui détruisit toute la mauvaise impression que Bailly avoit laissée après lui. Bailly étoit généralement détesté; on savoit qu'il étoit dur par caractère, qu'il avoit coopéré au massacre des patriotes au Champ de Mars, à Vincennes, etc., de concert avec Lafayette; on n'avoit pas oublié qu'il avoit été le premier à démontrer la nécessité de déployer le drapeau rouge et à faire proclamer la loi martiale. Il avoit fait commettre et toléré des assassinats de tout genre. Les cendres de ses victimes fumoient encore, et l'accusoient éloquemment; les mânes plaintives des citoyens égorgés, leurs pères, leurs épouses, que dis-je? les épouses même massacrées, imploroient à grands cris, de la nation entière, une juste vengeance. Des familles désolées maudissoient Bailly et Lafayette; le nom de ces deux assassins coalisés contre les patriotes étoit en exécration. Mais l'Assemblée constituante, aveugle sur ces deux monstres, étoit restée sourde à toutes les imprécations des Parisiens; le mal étoit violent, le remède étoit désespéré; le règne de Bailly et de Lafayette avoit duré trop longtemps, et les avoit mis à portée de porter des coups d'autant plus incurables qu'ils avoient été clandestins, et que les auteurs de nos blessures avoient trouvé les moyens de se disculper, et d'être même applaudis et protégés par la législature et la cour.

Le peuple parisien ne désiroit que le renouvellement de ces deux officiers indignes de leurs places. Dans ces circonstances épineuses, Pétion parut comme un soleil bienfaisant après un orage affreux. L'espérance renaît dans tous les cœurs. L'amabilité de Pétion prévient, tout le monde est bien accueilli, le premier et le dernier s'en retournent contents. Il ne faisoit aucune acception de personnes.

Il donnoit une audience affectueuse aux plus pauvres comme aux plus fortunés. Il se déclaroit ouvertement l'ami des sans-culottes, qui, par représailles, l'aimoient et l'exaltoient jusqu'aux nues.

On doit convenir que Pétion se conduisit très-populairement dans son extérieur. On doit le louer d'avoir ménagé le sang du peuple, et de n'avoir jamais voulu faire usage du drapeau rouge et promulguer la loi martiale. Il eut le secret de se faire chérir et respecter au point qu'il alloit seul et souvent de nuit apaiser des séditions, des querelles populaires; il lui suffisoit de se montrer pour être écouté, obéi. Il parloit avec une douceur enchanteresse, il persuadoit, et les mécontents, dociles à ses remontrances, à ses ordres, se retiroient paisiblement en lui faisant des excuses et lui demandant pardon.

Telle est la conduite, tel est le caractère du peuple françois, qu'il révère jusqu'à l'idolâtrie ceux qu'il a rendus dépositaires de son autorité, quand il croit fermement qu'ils méritent sa confiance. Malheureusement pour lui, c'est qu'il la donne trop vite; voilà pourquoi il est si souvent trompé.

On se souvient que Pétion, jalousé par le département de Paris, fut suspendu de ses fonctions municipales, ainsi que Manuel, alors procureur de la commune. C'étoit quelques jours avant la célébration de la fête nationale au Champ de Mars le 14 juillet, sous les yeux de la seconde législature. Pétion s'adressa directement à l'Assemblée nationale pour être relevé de son interdiction. Les législateurs forcèrent le ci-devant Roi à donner sous vingt-quatre heures son assentiment ou son improbation à cette suspension. Ce monarque, toujours mal environné, mal conseillé, applaudit le département du coup qu'il avoit porté au maire de Paris, et vint lui-même à l'Assemblée nationale confirmer la suspension de Pétion. L'assemblée des législateurs suprêmes n'eut aucun égard à la décision du monarque : Pétion fut réintégré sur-le-champ, reparut le même soir à la ville, à côté de son père et de ses amis qui pleuroient de joie et d'attendrissement. Le département enrageoit, Bourbon Capet juroit, mais en vain.

L'Assemblée nationale agit très-sagement dans cette circonstance. C'étoit le lendemain la fête annuelle de la Révolution : si Manuel et surtout Pétion n'avoient point été réintégrés, la fête n'auroit pas eu lieu. Les députés de tous les départements, accourus pour se joindre aux Parisiens, auroient sans doute signalé leur mécontentement. Quelques sections de Paris avoient déjà crié, menacé de ne point se rendre au Champ de Mars sans le rappel de Pétion, qui étoit adoré; il seroit arrivé ce jour-là des événements funestes qui auroient pu occasionner une subite contre-révolution que le

monarque et ses adhérents désiroient, mais que la prudence de l'Assemblée nationale sut prévenir.

De ce que Louis XVI n'a pas, à l'époque de l'interdiction de Pétion, démontré pour lui une protection particulière, il n'en faut pas conclure qu'il ne l'aimoit point, il étoit son courtisan secret; mais la circonstance étoit favorable pour hâter la secousse de la domination du peuple et pour reprendre la verge du despotisme, en profitant de nos divisions intestines et armant tous les bras de ses protégés, de ses amis, qui formoient une classe très-nombreuse. Pétion n'en resta pas moins dans les bonnes grâces du tyran, qui après la mémorable affaire du 10 août 1792, et au moment d'être transféré de la cour du Manége au Temple, lui emprunta une somme considérable. Pétion la lui porta généreusement et osa la réclamer ensuite devant la Convention nationale, qui commit une grande faute en la lui faisant payer par le trésor national, c'est-à-dire par le peuple.

Après que la royauté fut abolie, que sur ses ruines furent jetés les fondements de la République, Pétion qui venoit de quitter la mairie, Pétion qui étoit regretté dans cette place éminente, qui y étoit rappelé par tous les scrutins et les ballottages, malgré ses refus prétextés qui forcèrent le peuple à se choisir un autre citoyen pour maire; Pétion, dis-je, resta toujours l'ami du Roi, de la Reine et de leur famille. Il alloit les voir étant élu député à la Convention nationale comme quand il présidoit les municipaux. Il continuoit de faire sa cour. La chronique a publié qu'il étoit à Marie-Antoinette quelque chose de plus que son confident. J'en sens bien la possibilité, mais pourrois-je l'assurer? En galanterie on peut très-rarement affirmer, on ne peut que douter et conjecturer; pour certifier un fait, il faut l'avoir vu, et en amour les acteurs évitent très-soigneusement les témoins. Les apparences et les suites ont seulement prouvé que Pétion est tombé dans les filets d'Antoinette et de son mari, qu'ils avoient séduit son esprit sans doute par de magnifiques promesses, qui l'ont encouragé à les servir au point de se compromettre.

En effet, Pétion, malgré tous les ressorts de sa finesse, commença à se dévoiler et à se perdre quand il fut question d'articuler à haute voix son opinion pour le jugement du gros Capet. L'appel nominal avoit été décrété, tous les députés étoient contraints de monter successivement à la tribune et de prononcer clairement leurs arrêts.

Manuel, alors secrétaire du président de la Convention, vouloit comme Pétion sauver le Roi de l'infamie du supplice, mais il s'y étoit pris trop gauchement en dénaturant les opinions et multipliant trop grossièrement les votants pour la réclusion du monarque cri-

minel; ces votants qui avoient opiné pour la mort, reconnurent à la simple lecture l'artifice de Manuel, artifice qui causa sa disgrâce et qui le décida à se retirer spontanément de l'Assemblée nationale, sous des prétextes aussi mauvais que ses ruses avoient été peu réfléchies. La mine étoit éventée, alors on eut recours à un second appel nominal, qui fut plus exact et plus fidèle.

Pétion par un autre dol bien mieux voilé, vota pour la mort de Louis XVI, mais soutint que ce n'étoit point à la Convention de juger le monarque; que la nation entière en avoit le droit, que toutes les assemblées primaires du peuple devoient être convoquées à cet effet. Cette ruse étoit adroite et profonde. Comme tous les départements, toutes les municipalités ne se seroient pas trouvés d'accord, que beaucoup de corporations différentes auroient pu être gagnées par la pluie d'or qui subjugua Danaé, il en seroit résulté, si le sentiment de Pétion eût été suivi, que le feu de la guerre civile auroit embrasé la France entière, que les provinces se seroient divisées, que les puissances étrangères coalisées contre nous auroient profité de cette désunion, que non-seulement le tyran eût échappé à la peine qu'il méritoit, mais qu'il eût remonté glorieusement sur le trône, et que, cruellement vindicatif, il auroit écrasé sous sa massue despotique tous les républicains françois; que la génération présente et la suivante auroient infailliblement été exterminées, qu'on auroit supprimé jusqu'aux mots de *république*, *d'égalité*, de *liberté*, que pour ôter le moindre souvenir de notre heureuse révolution, on auroit sapé les fondements des obélisques, des monuments qui éterniseront le souvenir de notre courage et de notre héroïsme. Des colonies étrangères seroient arrivées des quatre coins de l'univers pour peupler ce superbe sol, dont les enfants légitimes auroient été anéantis et pulvérisés. La lumière eût fait place aux ténèbres : adieu aux sciences, aux arts, aux talents, à l'industrie. Les découvertes, les travaux de vingt siècles eussent été perdus. L'ignorance auroit régné à côté du tyran et de ses imbéciles courtisans.

Lorsque je réfléchis au plan infernal de Pétion, qui en auroit été victime lui-même, et que j'en calcule les suites affreuses, j'en frémis d'horreur, tous mes sens se glacent.

Oh ! que ce monstre est rusé, dangereux et barbare, sous l'apparence des attributs les plus précieux, des qualités les plus aimables, sous les dehors de la sensibilité, de la compassion, de l'humanité, de la générosité, de la douceur et de la bienfaisance ! Est-il possible que le crime puisse ainsi se parer du coloris de la vertu ?

Pétion dira-t-il que ses intentions ont toujours été pures, que je défigure son portrait, que je lui prête des forfaits imaginaires ?

Lecteur, s'il osoit l'articuler, je le confondrois à vos yeux; je lui demanderois pourquoi il ne siégeoit pas à côté des patriotes, des républicains, pourquoi il avoit cessé de se montrer et de parler dans les assemblées des Jacobins. Je l'interpellerois de me dire pourquoi il s'est déclaré le chef, l'orateur et l'ami des scélérats de la *Plaine* contre nos bienfaiteurs de la *Montagne*, pourquoi il étoit le parasite des opulents aristocrates, des persécuteurs du peuple, des intrigants, pourquoi il étoit le protecteur des traîtres qui ont épuisé leur imagination pour nous enchaîner et nous anéantir. Je le sommerois de me déclarer comment d'idole de la nation françoise il en est devenu l'horreur, comment il est parvenu à perdre l'estime de ses honorables et vertueux collègues, qu'il a forcés de le chasser, de l'accuser, de le resserrer, de le poursuivre quand il a fui clandestinement pour s'armer contre sa patrie, et je finirois par lui reprocher tous les crimes qui l'ont forcé de chercher sur une terre étrangère et parmi les ennemis de sa patrie un asile qu'on n'accorde jamais volontiers à un traître. Quel triste rôle pour un homme qu'un grand peuple avoit appelé aux fonctions augustes de législateur! Mais en quelque coin de la terre qu'il puisse se réfugier, pourra-t-il se dérober à sa conscience? Que pourra-t-il lui répondre lorsqu'elle lui retracera que pour prix de ses forfaits il n'a obtenu que l'exécration d'une grande nation, qui a voué sa mémoire à l'infamie réservée à tous ceux qui auront le malheur de lui ressembler?

Note B. (*Voir la page* 124.)

LETTRE DE PÉTION AU PRÉSIDENT DE LA CONVENTION.

Le 7 juin 1793, l'an II de la République française.

« Au Président de la Convention nationale.

» La République est dans le deuil. La représentation nationale a été violée, son intégrité n'existe plus. La force des armées a arraché un décret dont la liberté aura longtemps à gémir. Il est temps de lever cette lettre de cachet qui tient vos collègues en captivité; il est temps, pour votre honneur et celui de la nation, de les entendre; si vous gémissez vous-mêmes dans cet état d'oppression qui ne permet pas d'être justes sans danger, déclarez-le hautement. Les vains palliatifs ne peuvent plus en imposer; ils ne nous ont que trop nui jusqu'à ce jour, et ils finiront par nous perdre si on continue à en faire usage.

» Je viens de lire une proposition du Comité de salut public qui

décèle une pusillanimité honteuse, et qui précipite la Convention vers une dissolution prompte et entière; c'est celle par laquelle il demande qu'il soit envoyé en otage dans les départements un nombre de députés égal à celui des députés arrêtés.

» D'abord, ce n'est pas là venger l'outrage fait à la représentation nationale; ce n'est pas là poursuivre les scélérats qui ont tenté de l'anéantir, c'est moins condamner les arrestations tyranniques des représentants du peuple que chercher d'en prévenir les suites; enfin, c'est doubler les mouvements au lieu de les diminuer, c'est paralyser de plus en plus la représentation nationale.

» Et s'il plaisait aux conspirateurs d'exiger de vous, comme il vous en ont déjà menacés, la détention de tous les appelants; forcés d'obéir à cet ordre, dites-moi, je vous en prie, où trouveriez-vous le nombre d'otages suffisants pour envoyer dans les départements, et ce que deviendrait la Convention nationale?

» Citoyen président, je demande qu'avant tout la représentation nationale soit rétablie dans son intégrité, que l'acte arbitraire qui m'a éloigné, ainsi que plusieurs de mes collègues, de mes fonctions, soit anéanti. Et lorsque les choses auront été remises dans l'état où elles étaient avant le jour où l'Assemblée, prisonnière dans le lieu de ses séances, environnée de baïonnettes, menacée et violentée, a cédé à la force en lançant des décrets d'arrestation, si des dénonciations fondées, si des plaintes légitimes sont faites contre quelques-uns des représentants du peuple, détenus ou autres, je demande qu'elles soient examinées et discutées dans les formes que la Convention nationale s'est prescrites pour les accusations de ce genre.

» Ce préalable me paraît indispensable, je ne dis pas pour ce qui est personnel à mes compagnons d'honneur et d'infortune, mais pour l'intérêt public. Jusque-là, citoyen Président, vous n'empêcherez jamais qu'on révoque en doute s'il existe ou non une Convention nationale; si son unité, son intégrité étant attaquées et détruites, les actes qui se font sont nuls ou valables. Cette idée peut entraîner les plus grands malheurs.

» Votre collègue,

» *Signé* PÉTION. »

En marge est écrit :

Renvoyé au Comité de salut public, ce 9 juin 1793, l'an II de la République.

Signé : POULAIN GRANDPRÉ.

(Papiers inédits trouvés chez Robespierre.)

Note C. (*Voir la page* 132.)

On a vu plus haut, note A, dans la *Vie politique de Jérôme Pétion* que nous avons reproduite, que l'ancien maire de Paris a été accusé « de s'être laissé séduire par les charmes d'Antoinette et d'avoir été l'heureux amant de la Reine ». On sera moins surpris, après avoir lu l'éloge de la bonne mine de Pétion fait par un écrivain qui réclame son supplice, de trouver sous la plume de Pétion l'expression naïve de l'impression qu'il suppose produite *par ses charmes* sur Madame Élisabeth pendant le voyage au retour de Varennes. Au milieu de la grandeur terrible des événements de ce temps-là, cette fatuité pudibonde de Jérôme Pétion qui lui fait savourer avec orgueil, à Saint-Emilion même, le souvenir de sa conduite délicate envers les lingères de madame Goussard, amène des incidents profondément comiques; ses confidences atteignent au sublime de la niaiserie. Jérôme Pétion est vraiment bon à étudier; c'est plus qu'un homme, c'est une espèce, l'espèce *bel homme*.

VOYAGE DE PÉTION AU RETOUR DE VARENNES[1].

« Je fus nommé par Maubourg et Barnave pour aller au-devant du Roi et des personnes qui l'accompagnaient.

« Cette nomination avait été faite sur la présentation des comités de constitution et militaire réunis.

« Je ne fis d'abord aucune attention à la manière dont cette ambassade était composée; depuis longtemps je n'avais aucune liaison avec Barnave; je n'avais jamais fréquenté Maubourg.

« Maubourg connaissait beaucoup madame de Tourzel, et on ne peut se dissimuler que Barnave avait déjà conçu des projets. Ils crurent très-politique de se mettre sous l'abri d'un homme qui était connu pour l'ennemi de toute intrigue et l'ami des bonnes mœurs et de la vertu.

« Deux heures après ma nomination je me rendis chez M. Maubourg, lieu du rendez-vous.

« A peine y fus-je entré que Duport arriva, que la Fayette arriva; je ne fus pas peu surpris de voir Duport et la Fayette causer ensemble familièrement, amicalement. Je savais qu'ils se détestaient, et leur coalition n'était pas encore publique. Arriva aussi un homme que j'ai toujours estimé, M. Tracy.

« On s'entretint beaucoup du parti qu'on prendrait envers le Roi : chacun disait que « ce gros cochon-là était fort embarras-

[1] Archives de l'Empire, section administrative, série F, 7, Police.

sant. » L'enfermera-t-on? disait l'un; régnera-t-il? disait l'autre; lui donnera-t-on un conseil?

» La Fayette faisait des plaisanteries, riaunait; Duport ne s'expliquait pas; au milieu d'une espèce d'abandon j'apercevais clairement beaucoup de contrainte. Je ne me laissais point aller avec des gens qui visiblement jouaient serré et qui déjà sans doute s'étaient fait un plan de conduite.

» Barnave se fit attendre très-longtemps. Nous ne partîmes qu'à quatre heures du matin.

» Nous éprouvâmes à la barrière un petit retard, parce qu'on ne laissait passer personne, et je vis le moment où nous serions obligés de rétrograder.

» M. Dumas était avec nous, nous fîmes le prendre chez lui.

» L'Assemblée, également sur la présentation des comités, lui avait confié le commandement général de toutes les forces que nous jugerions utile et nécessaire de requérir.

» Cette nomination n'était point indifférente. M. Dumas était la créature de Lameth.

» Nous voilà donc partis par un très-beau temps. Les postillons, qui savaient l'objet de notre voyage, nous conduisaient avec la plus grande rapidité.

» Dans les villages, dans les bourgs, dans les villes, partout sur notre passage on nous donnait des témoignages de joie, d'amitié et de respect.

» Dans tout le cours de la route nous n'arrêtâmes que le temps nécessaire pour manger promptement un morceau. A la Ferté-sous-Jouarre, une procession ralentit un instant notre marche; nous mîmes pied à terre, nous gagnâmes une auberge pour déjeuner. Les officiers municipaux vinrent nous y joindre; un grand nombre de citoyens nous entourèrent; nous ne couchâmes point.

» Arrivés à Dormans, où nous nous disposions à dîner, des courriers vinrent nous dire que le Roi était parti le matin de Châlons et qu'il devait être près d'Épernay; d'autres assurèrent qu'il avait été suivi dans sa marche par les troupes de Bouillé et qu'il allait être d'un moment à l'autre enlevé. Plusieurs, pour confirmer le fait, soutinrent avoir vu de la cavalerie traverser dans le bois.

» Rien ne nous paraissait plus naturel que cette nouvelle tentative de M. Bouillé, avec son caractère connu : « Il voudra, » disions-nous, plutôt périr que de l'abandonner. »

» Cependant le Roi avançait dans l'intérieur; il laissait déjà derrière lui Châlons, et il nous paraissait difficile de tenter un coup de main et surtout de réussir; de sorte qu'en combinant toutes les circonstances nous penchions davantage à croire que M. Bouillé

ne hasarderait pas une housarderie semblable, qui pouvait d'ailleurs compromettre la personne du Roi.

« Nous ne nous donnâmes que le temps de manger debout un morceau, de boire un coup, et nous nous mîmes en marche.

« Mes compagnons de voyage avaient usé avec moi dans tout le cours du voyage de beaucoup de discrétion et de réserve, nous avions parlé de choses indifférentes. Il n'y avait eu qu'un seul instant qui avait éveillé en moi quelques soupçons. On avait remis sur le tapis la question de savoir ce qu'on ferait du Roi. Maubourg avait dit : « Il est bien difficile de prononcer ; c'est une bête qui s'est laissé entraîner : il est bien malheureux, en vérité, il fait pitié. » Barnave observait qu'en effet on pouvait le regarder comme un imbécile. « Qu'en pensez-vous, me dit-il, Pétion ? » Et dans le même moment il fit un signe à Maubourg, mais de ces signes d'intelligence pour celui à qui on les fait, et de défiance pour celui de qui on ne veut pas être vu ; cependant il était possible que, connaissant l'austérité et l'inflexibilité de mes principes, il ne voulût dire autre chose, sinon : Pétion va le condamner avec toute la rigueur de la loi et comme si c'était un simple citoyen.

« Je répondis néanmoins que je ne m'écartais pas de l'idée de le traiter comme un imbécile, incapable d'occuper le trône, qui avait besoin d'un tuteur, que ce tuteur pouvait être un conseil national. Là-dessus des objections, des réponses, des répliques ; nous parlâmes de la régence, de la difficulté du choix d'un régent.

« M. Dumas n'était pas dans la même voiture que nous. Sortant de Dormans, M. Dumas examinait tous les endroits comme un général d'armée. « Si M. de Bouillé arrive, disait-il, il ne peut prendre que par là ; on peut l'arrêter à cette hauteur et ce défilé ; sa cavalerie ne peut plus manœuvrer. » Il fit même une disposition militaire ; il donna ordre à la garde nationale d'un bourg de prendre tel ou tel poste.

« Ces précautions paraissaient non-seulement inutiles, mais ridicules. Nous nous en divertîmes, et je dois dire que M. Dumas lui-même s'en amusait. Il n'en paraissait pas moins sérieux avec les habitants des campagnes, qui s'attendaient sérieusement à combattre.

« Le zèle qui animait ces bonnes gens était vraiment admirable. Ils accouraient de toutes parts, vieillards, femmes et enfants ; les uns avec des broches, avec des faux, les autres avec des bâtons, des sabres, des mauvais fusils ; ils allaient comme à la noce : des maris embrassaient leurs femmes, leur disant : « Eh bien, s'il le faut, nous irons à la frontière tuer ce gueux, ce j... f.....-là ;

Ah! nous l'aurons, ils ont beau faire. » Ils couraient aussi vite que la voiture, ils applaudissaient, ils criaient : « *Vive la Nation!* » J'étais émerveillé, attendri de ce sublime spectacle.

» Les courriers se multipliaient, se pressaient, nous disaient : « Le Roi approche. » A une lieue, une lieue et demie d'Épernay, sur une très-belle route, nous apercevons de loin un nuage de poussière, nous entendons un grand bruit; plusieurs personnes approchent de notre voiture et nous crient : *Voilà le Roi!* Nous faisons ralentir le pas des chevaux, nous avançons, nous apercevons un groupe immense; nous mettons pied à terre. La voiture du Roi s'arrête; nous allons au-devant; l'huissier nous précède et le cérémonial s'observe d'une manière imposante. Aussitôt qu'on nous aperçoit, on s'écrie : *Voilà les députés de l'Assemblée nationale!* On s'empresse de nous faire place partout; on donne des signaux d'ordre et de silence. Le cortége était superbe; des gardes nationales à cheval, à pied, avec uniforme, sans uniforme, des armes de toute espèce; le soleil sur son déclin réfléchissait sa lumière sur ce bel ensemble, au milieu d'une paisible campagne; la grande circonstance, je ne sais, faisait naître des pensées qui ne se calculent pas; mais que le sentiment était diversifié et exagéré! Je ne puis peindre le respect dont nous fûmes environnés. Quel ascendant puissant, une disais-je, a cette Assemblée! Quel mouvement elle a imprimé! Que ne peut-elle pas faire! Comme elle serait coupable de ne pas répondre à cette confiance sans bornes, à cet amour si touchant!

» Au milieu des chevaux, du cliquetis des armes, des applaudissements de la foule que l'empressement attirait, que la crainte de nous presser altérait, nous arrivâmes à la portière de la voiture. Elle s'ouvrit sur-le-champ. Des bruits confus en sortaient. La Reine, Madame Élisabeth, paraissaient vivement émues, éplorées : « Messieurs, dirent-elles avec précipitation, avec oppression, les larmes aux yeux, messieurs! Ah! monsieur Maubourg! en lui prenant la main, en grâce! Ah! monsieur, prenant aussi la main à Barnave; ah! monsieur, Madame Élisabeth appuyant seulement la main sur la mienne, qu'aucun malheur n'arrive, que les gens qui nous ont accompagnés ne soient pas victimes, qu'on n'attente pas à leurs jours! Le Roi n'a pas voulu sortir de France! — Non, messieurs, dit le Roi en parlant avec volubilité, je ne sortais pas, je l'ai déclaré, cela est vrai. » Cette scène fut vive, ne dura qu'une minute; mais comme elle me frappe! Maubourg répondit; je répondis par des *Ah!* par des mots insignifiants et quelques signes de dignité sans dureté, de douceur sans afféterie, et, brisant ce colloque, prenant le caractère

de notre mission, je l'annonçai au Roi en peu de mots, et je lui lus le décret dont j'étais porteur. Le plus grand silence régnait dans cet instant.

» Passant de l'autre côté de la voiture, je demandai du silence, je l'obtins, et je donnai aux citoyens lecture de ce décret. Il fut applaudi. M. Dumas prit à l'instant le commandement de toutes les gardes qui, jusqu'à ce moment, avaient accompagné le Roi. Il y eut de la part de ces gardes une soumission admirable. C'était avec joie qu'elles reconnaissaient le chef militaire qui se plaçait à leur tête; l'Assemblée l'avait désigné; il semblait que c'était pour eux un objet sacré.

» Nous dîmes au Roi qu'il était dans les convenances que nous prissions place dans sa voiture. Barnave et moi nous y entrâmes. A peine y eûmes-nous mis le premier pied que nous dîmes au Roi : « Mais, Sire, nous allons vous gêner, vous incommoder; il est impossible que nous trouvions place ici. » Le Roi répondit : « Je désire qu'aucune des personnes qui m'ont accompagné ne sorte; je vous prie de vous asseoir, nous allons nous presser, vous trouverez place. »

» Le Roi, la Reine, le Prince royal étaient sur le derrière, Madame Élisabeth, madame de Tourzel et Madame étaient sur le devant. La Reine prit le prince sur ses genoux, Barnave se plaça entre le Roi et la Reine, madame de Tourzel mit Madame entre ses jambes, et je me plaçai entre Madame Élisabeth et madame de Tourzel.

» Nous n'avions pas fait dix pas qu'on nous renouvelle les protestations que le Roi ne voulait pas sortir du royaume, et qu'on nous témoigne les plus vives inquiétudes sur le sort des trois gardes du corps qui étaient sur le siége de la voiture. Les paroles se pressaient, se croisaient; chacun disait la même chose; il semblait que c'était le mot du guet; mais il n'y avait aucune mesure, aucune dignité dans cette conversation, et je n'aperçus surtout sur aucune des figures cette grandeur souvent très-imprimante que donne le malheur à des âmes élevées.

» Le premier caquetage passé, j'aperçus un air de simplicité et de famille qui me plut; il n'y avait plus là de représentation royale, il existait une aisance et une bonhomie domestiques. La Reine appelait Madame Élisabeth ma petite sœur, Madame Élisabeth lui répondait de même. Madame Élisabeth appelait le Roi mon frère, la Reine faisait danser le prince sur ses genoux. Madame, quoique plus réservée, jouait avec son frère; le Roi regardait tout cela avec un air assez satisfait, quoique peu ému et peu sensible.

» J'aperçus, en levant les yeux au ciel de la voiture, un chapeau galonné dans le filet; c'était, je n'en doute pas, celui que le Roi avait dans son déguisement, et j'avoue que je fus révolté qu'on eût laissé subsister cette trace qui rappelait une action dont on devait être empressé et jaloux d'anéantir jusqu'au plus léger souvenir. Involontairement je portais de temps à autre mes regards sur le chapeau; j'ignore si on s'en aperçut.

» J'examinai aussi le costume des voyageurs. Il était impossible qu'il fût plus mesquin. Le Roi avait un habit brun pelluché, du linge fort sale; les femmes avaient de petites robes très-communes et du matin.

» Le Roi parla d'un accident qui venait d'arriver à un seigneur qui venait d'être égorgé, et il en paraissait très-affecté. La Reine répétait que c'était abominable; qu'il faisait beaucoup de bien dans sa paroisse, et que c'étaient ses propres habitants qui l'avaient assassiné.

» Un autre fait l'affectait beaucoup : elle se plaignait amèrement des soupçons qu'on avait manifestés dans la route contre elle : « Pourriez-vous le croire? nous disait-elle, je vais pour donner une cuisse de volaille à un garde national qui paraissait nous suivre avec quelque attachement; eh bien, on crie au garde national : « Ne mangez pas, défiez-vous! » en faisant entendre que cette volaille pouvait être empoisonnée. Oh! j'avoue que j'ai été indignée de ce soupçon, et à l'instant j'ai distribué de cette volaille à mes enfants, et j'en ai mangé moi-même. »

» Cette histoire à peine finie : « Messieurs, nous dit-elle, nous avons été ce matin à la messe à Chalons, mais une messe constitutionnelle. » Madame Elisabeth appuya, le Roi ne dit un mot. Je ne pus pas m'empêcher de répondre que cela était bien, que ces messes étaient les seules que le Roi dût entendre; mais j'avoue que je fus très-mécontent de ce genre de persifflage et dans les circonstances où le Roi se trouvait.

» La Reine et Madame Élisabeth revenaient sans cesse aux gardes du corps qui étaient sur le siége de la voiture, et témoignaient les plus vives inquiétudes.

» Quant à moi, dit madame de Tourzel, qui avait gardé jusqu'alors le silence, mais avec un ton résolu et très-sec, j'ai fait mon devoir en accompagnant le Roi et en ne quittant pas les enfants qui m'ont été confiés. On fera de moi tout ce qu'on voudra, mais je ne me reproche rien. Si c'était à recommencer, je recommencerais encore.

» Le Roi parlait très-peu et la conversation devint plus particulière; la Reine parla à Barnave et Madame Élisabeth me parla,

comme si on se fut distribué les rôles en se disant : Chargez-vous de votre voisin, je vais me charger du mien.

« Madame Élisabeth me fixait avec des yeux attendris, avec cet air de langueur que le malheur donne et qui inspire un assez vif intérêt. Nos yeux se rencontraient quelquefois avec une espèce d'intelligence et d'attraction; la nuit se fermait, la lune commençait à répandre cette clarté douce. Madame Élisabeth prit Madame sur son genou, moitié sur le mien; sa tête fut soutenue par ma main, puis par la sienne. Madame s'endormit, j'allongeai mon bras, Madame Élisabeth allongea le sien sur le mien. Nos bras étaient enlacés, le mien touchait sous son aisselle. Je sentais des mouvements qui se précipitaient, une chaleur qui traversait les vêtements; les regards de Madame Élisabeth me semblaient plus touchants. J'apercevais un certain abandon dans son maintien, ses yeux étaient humides, la mélancolie se mêlait à une espèce de volupté. Je puis me tromper, on peut facilement confondre la sensibilité du malheur avec la sensibilité du plaisir, mais je pense que si nous eussions été seuls, que si, comme par enchantement, tout le monde eût disparu, elle se serait laissée aller dans mes bras et se serait abandonnée aux mouvements de la nature.

« Je fus tellement frappé de cet état que je me disais : Quoi! serait-ce un artifice pour m'acheter à ce prix? Madame Élisabeth serait-elle convenue de sacrifier son honneur pour me faire perdre le mien? Oui, à la cour rien ne coûte, on est capable de tout; la Reine a pu arranger le plan. Et puis, considérant cet air de naturel, l'amour-propre aussi m'insinuant que je pouvais lui plaire, qu'elle était dans cet âge où les passions se font sentir, je me persuadais, et j'y trouvais du plaisir, que des émotions vives la tourmentaient, et qu'elle désirait elle-même que nous fussions sans témoins, que je lui fisse ces douces instances, ces caresses délicates qui vainquent la pudeur sans l'offenser, et qui amènent la défaite sans que la délicatesse s'en alarme, où le trouble et la nature sont seuls complices.

« Nous allions lentement; un peuple nombreux nous accompagnait, Madame Élisabeth m'entretenait des gardes du corps qui les avaient accompagnés; elle m'en parlait avec un intérêt tendre; sa voix avait je ne sais quoi de flatteur. Elle entrecoupait quelquefois ses mots de manière à me troubler. Je lui répondais avec une égale douceur, mais cependant sans faiblesse, avec un genre d'austérité qui n'avait rien de farouche. Je me gardais bien de compromettre mon caractère; je donnais tout ce qu'il fallait dans la position dans laquelle je croyais la voir, mais sans néanmoins donner assez pour qu'elle pût penser, même soupçonner que rien n'altérât

jamais mon opinion, et je pense qu'elle le sentit à merveille, qu'elle vit que les tentations les plus séduisantes seraient inutiles, car je remarquai un certain refroidissement, une certaine sévérité qui tient souvent chez les femmes à l'amour-propre irrité.

» Nous arrivons insensiblement à Dormans. J'observai plusieurs fois Barnave, et quoique la demi-clarté qui régnait ne me permît pas de distinguer avec une grande précision, son maintien avec la Reine me paraissait honnête, réservé; et la conversation ne me semblait pas mystérieuse.

» Nous entrâmes à Dormans entre minuit et une heure; nous descendîmes dans l'auberge où nous avions mangé un morceau, et cette auberge, quoique très-propre pour un petit endroit, n'était guère propre à recevoir la famille royale.

» J'avoue cependant que je n'étais pas fâché que la cour connût ce que c'était qu'une auberge ordinaire.

» Le Roi descendit de voiture et nous descendîmes successivement; il n'y eut aucun cri de : Vive le Roi! et on criait toujours : Vive la nation! Vive l'Assemblée nationale! quelquefois : Vive Barnave! vive Pétion! Cela eut lieu pendant toute la route.

» Nous montâmes dans les chambres hautes; des sentinelles furent posées à l'instant à toutes les portes. Le Roi, la Reine, Madame Élisabeth, le Prince, Madame, madame de Tourzel soupèrent ensemble, MM. Maubourg, Barnave, Dumas et moi, nous soupâmes dans un autre appartement; nous fîmes nos dépêches pour l'Assemblée nationale, je me mis dans un lit à trois heures du matin; Barnave vint coucher dans le même lit. Déjà j'étais endormi. Nous nous levâmes à cinq heures.

» Le Roi était seul dans une chambre où il y avait un mauvais lit d'auberge; il passa la nuit dans un fauteuil.

» Il était difficile de dormir dans l'auberge, car les gardes nationales et tous les habitants des environs étaient autour à boire, à chanter, à danser des rondes.

» Avant de partir, MM. Dumas, Barnave, Maubourg et moi, nous passâmes en revue les gardes nationales; nous fûmes très-bien accueillis.

» Nous montâmes en voiture entre cinq et six heures, et je me plaçai cette fois entre le Roi et la Reine; nous étions fort mal à l'aise Le jeune Prince venait sur mes genoux, jouait avec moi; il était fort gai, et surtout fort remuant.

» Le Roi cherchait à causer; il me fit d'abord de ces questions oiseuses pour entrer ensuite en matière : il me demanda si j'étais marié, je lui dis que oui; il me demanda si j'avais des enfants, je lui dis que j'en avais un qui était plus âgé que son fils. Je lui di-

sais de temps en temps : « Regardez ces paysages comme ils sont beaux ! » Nous étions en effet sur des coteaux admirables, où la vue était variée, étendue ; la Marne coulait à nos pieds. « Quel beau pays, m'écriai-je, que la France ! Il n'est pas dans le monde de royaume qui puisse lui être comparé. » Je lâchais ces idées à dessein, j'examinais quelle impression elles faisaient sur la physionomie du Roi, mais sa figure est toujours froide, inanimée d'une manière vraiment désolante, et, à vrai dire, cette masse de chair est insensible. Il voulut me parler des Anglais, de leur industrie, du génie commercial de cette nation. Il articula une ou deux phrases, ensuite il s'embarrassa, s'en aperçut et rougit ; cette difficulté à s'exprimer lui donne une timidité dont je m'aperçus plusieurs fois. Ceux qui ne le connaissent pas seraient tentés de prendre cette timidité pour de la stupidité ; mais on se tromperait. il est très-rare qu'il lui échappe une chose déplacée, et je ne lui ai pas entendu dire une sottise.

» Il s'appliquait beaucoup à parcourir des cartes géographiques qu'il avait ; il disait : « Nous sommes ici dans tel département, dans tel district, dans tel endroit ». La Reine causa aussi avec moi d'une manière unie et familière ; elle me parla aussi de l'éducation de ses enfants. Elle en parla en mère de famille et en femme assez instruite. Elle exposa des principes très-justes en éducation. Elle dit qu'il fallait éloigner de l'oreille des princes toutes flatteries, qu'il ne fallait jamais leur dire que la vérité. Mais j'ai su depuis que c'était le jargon de mode dans toutes les cours de l'Europe. Une femme très-éclairée me rapportait qu'elle avait vu, et assez familièrement, cinq ou six princesses qui toutes lui avaient tenu le même langage, sans, pour cela, s'occuper une minute de l'éducation de leurs enfants.

» Au surplus, je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que tout ce qu'elle me disait était entièrement superficiel, et il ne lui échappait aucune idée forte ni de caractère ; elle n'avait, dans aucun sens, ni l'air ni l'attitude de sa position.

» Je vis bien cependant qu'elle désirait qu'on lui crût du caractère : elle répétait assez souvent qu'il fallait en avoir, et il se présenta une circonstance où elle me fit voir qu'elle le faisait consister en si peu de chose, que je demeurai convaincu qu'elle n'en avait pas.

» Les glaces étaient toujours baissées ; nous étions cuits par le soleil et étouffés par la poussière ; mais le peuple des campagnes, les gardes nationales nous suivant processionnellement, il était impossible de faire autrement, parce qu'on voulait voir le Roi.

» Cependant la Reine saisit un moment pour baisser le store. Elle

mangeait alors une cuisse de pigeon. Le peuple murmure, Madame Élisabeth fut pour le lever, la Reine s'y oppose en disant : « Non, il faut du caractère. » Elle saisit l'instant mathématique où le peuple ne se plaignait plus pour lever elle-même le store, et pour faire croire qu'elle ne le levait pas parce qu'on l'avait demandé; elle jeta par la portière l'os de la cuisse de pigeon, et elle répéta ses propres expressions : « Il faut avoir du caractère jusqu'au bout. »

» Cette circonstance est minutieuse, mais je ne puis pas dire combien elle m'a frappé.

» A l'entrée de la Ferté-sous-Jouarre, nous trouvâmes un grand concours de citoyens qui criaient : « Vive la Nation ! vive l'Assemblée nationale ! vive Barnave ! vive Pétion. » J'apercevais que ces cris faisaient une impression désagréable à la Reine, surtout à Madame Élisabeth. Le Roi y paraissait insensible, et l'embarras qui régnait sur leurs figures m'embarrassait moi-même.

» Le maire de la Ferté-sous-Jouarre nous avait fait prévenir qu'il recevrait le Roi, et le Roi avait accepté cette offre. La maison du maire est extrêmement jolie, la Marne en baigne les murs. Le jardin qui accompagne cette maison est bien distribué, bien soigné, et la terrasse qui est sur le bord de la rivière est agréable.

» Je me promenai avec Madame Élisabeth sur cette terrasse avant le dîner, et là je lui parlai avec toute la franchise et la vivacité de mon caractère; je lui représentai combien le Roi était mal entouré, mal conseillé ; je lui parlai de tous les intrigants, de toutes les manœuvres de la cour avec la dignité d'un homme libre et le dédain d'un homme sage. Je mis de la force, de la persuasion dans l'expression de mes sentiments, et l'indignation de la vertu lui rendit sensible et attachant le langage de la raison ; elle parut attentive à ce que je lui disais ; elle en parut touchée, elle se plaisait à mon entretien, et je me plaisais à l'entretenir. Je serais bien surpris si elle n'avait pas une belle et bonne âme, quoique très-imbue des préjugés de naissance et gâtée par les vices d'une éducation de cour.

» Barnave causa un instant avec la Reine, mais, à ce qu'il me parut, d'une manière assez indifférente.

» Le Roi vint lui-même sur la terrasse nous engager à dîner avec lui. Nous conférâmes, MM. Malbourg, Barnave et moi, pour savoir si nous accepterions. « Cette familiarité, dit l'un, pourrait paraître suspecte. — Comme ce n'est pas l'étiquette, on pourrait croire que c'est à l'occasion de sa situation malheureuse qu'il nous a invités. » Nous convînmes de refuser, et nous fûmes lui dire que nous avions besoin de nous retirer pour notre correspondance, ce qui nous empêchait de répondre à l'honneur qu'il nous faisait.

« On servit le Roi ainsi que sa famille dans une salle séparée ; on nous servit dans une autre. Les repas furent splendides. Nous nous mîmes à cinq heures en marche. En sortant de la Ferté, il y eut du mouvement et du bruit autour de la voiture. Les citoyens forcaient la garde nationale, la garde nationale voulait empêcher d'approcher. Je vis un de nos députés, Kervelegan, qui percait la foule, qui s'échauffait avec les gardes nationaux qui cherchaient à l'écarter et qui approcha de la portière en jurant, en disant : « Pour une brute comme celle-là voilà bien du train. » J'avançai ma tête hors de la portière pour lui parler ; il était très-échauffé, il me dit : « Sont-ils tous là ? Prenez garde, car on parle encore de les enlever ; vous êtes là environnés de gens bien insolents. » Il se retira, et la Reine me dit d'un air très-piqué et un peu effrayé : « Voici un homme bien malhonnête ! » Je lui répondis qu'il se fâchait contre la garde qui avait agi brusquement à son égard. Elle me parut craindre, et le jeune Prince jeta deux ou trois cris de frayeur.

« Cependant nous cheminions tranquillement ; la Reine, à côté de qui j'étais, m'adressa fréquemment la parole, et j'eus occasion de lui dire avec toute franchise ce que l'on pensait de la cour, ce que l'on disait de tous les intrigants qui fréquentaient le château.

« Nous parlâmes de l'Assemblée nationale, du côté droit, du côté gauche, de Malouet, de Maury, de Cazalès, mais avec cette aisance que l'on met avec ses amis. Je ne me gênai en aucune manière ; je lui rapportai plusieurs propos qu'on ne cessait de tenir à la cour, qui devenaient publics et qui indisposaient beaucoup le peuple ; je lui citai les journaux que lisait le Roi. Le Roi qui entendait très-bien toute cette conversation, me dit : « Je vous assure que je ne lis pas plus *l'Ami du Roi* que Marat. »

« La Reine paraissait prendre le plus vif intérêt à cette discussion ; elle l'excitait, elle l'animait, elle faisait des réflexions assez fines, assez méchantes.

« Tout cela est fort bon, me dit-elle ; on blâme beaucoup le Roi, mais on ne sait pas assez dans quelle position il se trouve ; on lui fait à chaque instant des récits qui se contredisent, il ne sait que croire ; on lui donne successivement des conseils qui se croisent et se détruisent ; il ne sait que faire ; comme on le rend malheureux, sa position n'est pas tenable ; on ne l'entretient, en même temps, que de malheurs particuliers, que de meurtres ; c'est tout cela qui l'a déterminé à quitter Paris, sa capitale. La couronne, ajouta-t-elle, est en suspens sur sa tête. Vous n'ignorez pas qu'il y a un parti qui ne veut pas de roi, que ce parti grossit de jour en jour. »

« Je crus très-distinctement apercevoir l'intention de la Reine

en laissant échapper ces derniers mots; pour mieux dire, je ne pus me méprendre sur l'application qu'elle voulait en faire.

« Eh bien! lui dis-je, madame, je vais vous parler avec toute franchise, et je pense que je ne vous serai pas suspect. Je suis un de ceux que l'on désigne sous le titre de républicains, et, si vous le voulez, un des chefs de ce parti. Par principe, par sentiment, je préfère le gouvernement républicain à tout autre. Il serait trop long de développer ici mon idée, car il est telle ou telle république que j'aimerais moins que le despotisme d'un seul. Mais il n'est que trop vrai, je ne demande pas que vous en conveniez, mais il n'est que trop vrai que, presque partout, les rois ont fait le malheur des hommes; qu'ils ont regardé leurs semblables comme leur propriété, qu'entourés de courtisans, de flatteurs, ils échappent rarement aux vices de leur éducation première. Mais, madame, est-il exact de dire qu'il existe maintenant un parti républicain qui veuille renverser la Constitution actuelle, pour en élever une autre sur ses ruines? On se plaît à le répandre pour avoir le prétexte de former également un autre parti hors la Constitution, un parti royaliste non constitutionnel, pour exciter des troubles intérieurs. Le piége est trop grossier. On ne peut pas, de bonne foi, se persuader que le parti appelé républicain soit redoutable; il est composé d'hommes sages, d'hommes à principes d'honneur, qui savent calculer, et qui ne hasarderaient pas un bouleversement général qui pourrait conduire plus facilement au despotisme qu'à la liberté.

« Ah! madame, que le Roi eût été bien conduit s'il eût favorisé sincèrement la révolution! Les troubles qui nous agitent n'existeraient pas et déjà la Constitution marcherait, les ennemis du dehors nous respecteraient; le peuple n'est que trop porté à chérir et idolâtrer ses rois. »

« Je ne puis dire avec quelle énergie, avec quelle abondance d'âme je lui parlai; j'étais animé par les circonstances et surtout par l'idée que les germes de la vérité que je jetais pourraient fructifier, que la Reine se souviendrait de ce moment d'entretien.

« Je m'expliquai enfin très-clairement sur l'évasion du Roi. La Reine, Madame Élisabeth répétaient souvent que le Roi avait été libre de voyager dans le royaume, que son intention n'avait jamais été d'en sortir.

« Permettez-moi, disais-je à la Reine, de ne pas pénétrer dans cette intention. Je suppose que le Roi se fût arrêté d'abord sur la frontière; il se serait mis dans une position à passer d'un instant à l'autre chez l'étranger; il se serait peut-être trouvé forcé de le faire, et puis, d'ailleurs, le Roi n'a pas pu se dissimuler que son absence pouvait occasionner les plus grands désordres; le moindre

inconvénient de son éloignement de l'Assemblée nationale était d'arrêter tout court la marche des affaires. »

« Je ne me permis néanmoins une seule fois de laisser entrevoir mon avis sur le genre de peine que je croyais applicable pour un délit de cette nature.

« A mon tour, je mis quelque affectation à rappeler le beau calme qui avait existé dans Paris à la nouvelle du départ du Roi. Ni la Reine, ni Madame Élisabeth ne répondirent jamais un mot sur cela. Elles ne dirent pas que rien n'était plus heureux; je crus même apercevoir qu'elles en étaient très-piquées, elles eurent au moins la bonne foi de ne pas paraître contentes.

« Nous arrivâmes à Meaux. Le Roi, sa famille et nous, nous descendîmes à l'évêché. L'évêque était constitutionnel, ce qui ne dut pas beaucoup plaire au Roi; mais il ne donna aucun signe de mécontentement. Des sentinelles furent posées à toutes les issues.

« Le Roi soupa très-peu, se retira de bonne heure dans son appartement. Comme il n'avait pas de linge, il emprunta une chemise à l'huissier qui nous accompagnait.

« Nous nous fîmes servir dans nos chambres; nous mangeâmes à la hâte un morceau et nous fîmes nos dépêches. Nous partîmes de Meaux à six heures du matin.

« Je repris ma place première entre Madame Élisabeth et madame de Tourzel, et Barnave se plaça entre le Roi et la Reine. Jamais journée ne fut plus longue et plus fatigante. La chaleur fut extrême, et des tourbillons de poussière nous enveloppaient. Le Roi m'offrit et me versa à boire plusieurs fois. Nous restâmes douze heures entières en voiture sans descendre un moment. Ce qui me surprit, c'est que la Reine, Madame Élisabeth et madame de Tourzel ne manifestèrent aucun besoin.

« Le jeune Prince lâcha deux ou trois fois de l'eau. C'était le Roi lui-même qui lui déboutonna sa culotte et qui le faisait pisser dans une espèce de grande tasse d'argent. Barnave tint cette tasse une fois. On a prétendu que la voiture renfermait des commodités à l'anglaise. Cela peut être, mais je ne m'en suis pas aperçu. Une chose que je remarquai, c'est que Mademoiselle se mit constamment sur mes genoux, sans en sortir, tandis qu'auparavant elle s'était placée tantôt sur madame de Tourzel, tantôt sur Madame Élisabeth.

« Je pensai que cet arrangement était concerté; qu'étant sur moi, on la regardait comme dans un asile sûr et sacré que le peuple, en cas de mouvement, respecterait.

« Nous marchâmes tranquillement jusqu'à Pantin. La cavalerie

qui nous avait accompagnés depuis Meaux et un détachement de celle de Paris nous servaient d'escorte et environnaient la voiture.

« Lorsque la garde nationale à pied nous eut joints un peu au-dessus de Pantin, il y eut un mouvement qui menaçait d'avoir des suites.

« Les grenadiers faisaient reculer les chevaux, les cavaliers résistaient, les chasseurs se réunissaient aux grenadiers pour éloigner la cavalerie. La mêlée devint vive; on lâcha de gros mots; on allait en venir aux mains; les baïonnettes roulaient autour de la voiture dont les glaces étaient baissées. Il était très-possible qu'au milieu de ce tumulte des gens mal intentionnés portassent quelques coups à la Reine. J'apercevais des soldats qui paraissaient très-irrités, qui la regardaient de fort mauvais œil. Bientôt elle fut apostrophée : « La b..... de g...., la p...., » criaient des hommes échauffés, « elle a beau nous montrer son enfant, on sait bien qu'il n'est pas de lui. » Le Roi entendit très-distinctement ce propos. Le jeune Prince effrayé du bruit, du cliquetis des armes, jeta quelques cris d'effroi; la Reine le retint, les larmes lui roulaient dans les yeux.

« Barnave et moi, voyant que la chose pouvait devenir sérieuse, nous mîmes la tête aux portières; nous haranguâmes, on nous témoigna de la confiance. Les grenadiers nous dirent : « Ne craignez rien, il n'arrivera aucun mal, nous en répondons, mais le poste d'honneur nous appartient. » C'était, en effet, une querelle de prééminence, mais qui pouvait s'envenimer, et qui aurait pu conduire à des excès.

« Lorsque ces postes furent une fois remplis par les grenadiers, il n'y eut plus de disputes : nous marchions sans obstacles, à la vérité très-lentement. Au lieu d'entrer dans Paris par la porte Saint-Denis, nous fîmes le tour des murs et nous passâmes par la porte de la Conférence.

« Le concours du peuple était immense, et il semblait que tout Paris et ses environs étaient réunis dans les Champs-Elysées. Jamais un spectacle plus imposant ne s'est présenté aux regards des hommes. Les toits des maisons étaient couverts d'hommes, de femmes et d'enfants; les barrières en étaient hérissées, les arbres en étaient remplis; tout le monde avait le chapeau sur la tête; le silence le plus majestueux régnait, la garde nationale portait le fusil la crosse en haut. Ce calme énergique était quelquefois interrompu par les cris : *Vive la Nation!* Le nom de Barnave et le mien étaient quelquefois mêlés à ces cris, ce qui faisait l'impression la plus douloureuse à Madame Élisabeth surtout. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que nulle part je n'entendis proférer une

parole désobligeante contre le Roi; on se contentait de crier : *Vive la Nation!*

» Nous passâmes sur le pont tournant qui fut fermé aussitôt, ce qui coupa le passage; il y avait néanmoins beaucoup de monde dans les Tuileries, de gardes nationaux surtout. Une partie des députés sortit de la salle pour être témoins du spectacle. On remarqua M. d'Orléans, ce qui parut au moins inconsidéré. Arrivés en face de la grille d'entrée du château, et au pied de la première terrasse, je crus qu'il allait se passer une scène sanglante. Les gardes nationaux se pressaient autour de la voiture sans ordre et sans vouloir rien entendre. Les gardes du corps qui étaient sur le siége excitaient l'indignation, la rage des spectateurs. On leur présentait des baïonnettes avec les menaces et les imprécations les plus terribles. Je vis le moment où ils allaient être immolés sous nos yeux. Je m'élance de tout mon corps hors de la portière; j'invoque la loi; je m'élève contre l'attentat affreux qui va déshonorer des citoyens; je leur dis qu'ils peuvent descendre; je le leur commande avec un empire qui en impose; on s'en empare assez brusquement, mais on les protége et il ne leur est fait aucun mal.

» Des députés fendent la foule, arrivent, nous secondent, exhortent, parlent au nom de la loi.

» M. de la Fayette, dans le même moment, paraît à cheval au milieu des baïonnettes, s'exprime avec chaleur; le calme ne se rétablit pas, mais il est facile de voir qu'il n'existe aucune intention malfaisante.

» On ouvre les portières; le Roi sort; on garde le silence; la Reine sort, on murmure avec assez de violence; les enfants sont reçus avec bonté, même avec attendrissement; je laisse passer tout le monde, les députés accompagnaient; je clos la marche. Déjà la grille était fermée, je suis très-froissé avant de pouvoir entrer. Un garde me prend au collet et allait me donner une bourrade, ne me connaissant pas, lorsqu'il est arrêté tout à coup; on décline mon nom, il me fait mille excuses. Je monte dans les appartements. Le Roi et sa famille étaient là dans la pièce qui précède la chambre à coucher du Roi, comme de simples voyageurs fatigués, assez mal en ordre, appuyés sur des meubles.

» Une scène très-originale et très-piquante, c'est que Corollaire[1] s'approchant du Roi, et prenant le ton doctoral, mitigé cependant par un peu de bonté, le réprimandait comme un écolier : « N'avez-vous pas fait là, disait-il, une belle équipée? Ce

[1] On lit dans la marge, ces mots d'une autre écriture : « C'est sans doute Corollier du Moustoir, député de la province de Bretagne. »

que c'est d'être mal environné! Vous êtes bon, vous êtes aimé; mais voyez quelle affaire vous avez là! » Et puis il s'attendrissait; on ne peut se faire une idée de cette bizarre mercuriale; il faut l'avoir vu pour la croire.

« Quelques minutes écoulées, nous passâmes, Manbourg, Barnave et moi, dans l'appartement du Roi; la Reine, Madame Élisabeth y passèrent également. Déjà tous les valets y étaient rendus dans leur costume d'usage. Il semblait que le Roi revenait d'une partie de chasse; on lui fit la toilette. En voyant le Roi, en le contemplant, jamais on n'aurait pu deviner tout ce qui venait de se passer; il était tout aussi flegme, tout aussi tranquille que si rien n'eût été. Il se mit sur-le-champ en représentation; tous ceux qui l'entouraient ne paraissaient pas seulement penser qu'il fût survenu des événements qui avaient éloigné le Roi pendant plusieurs jours et qui le ramenaient. J'étais confondu de ce que je voyais.

« Nous dîmes au Roi qu'il était nécessaire qu'il nous donnât les noms des trois gardes du corps; ce qu'il fit.

« Comme j'étais excédé de fatigue et que je haletais de soif, je priai Madame Élisabeth de vouloir bien me faire donner des rafraîchissements, ce qui fut fait à l'instant. Nous n'eûmes que le temps de boire deux ou trois verres de bière. Nous nous rendîmes ensuite auprès des gardes du corps que nous mîmes en état d'arrestation. Nous donnâmes ordre à M. de la Fayette de faire garder à vue madame de Tourzel; nous confiâmes à sa garde la personne du Roi. Il nous dit qu'il ne pouvait répondre de rien, s'il ne pouvait mettre des sentinelles jusque dans sa chambre. Il nous fit sentir la nécessité que l'Assemblée s'expliquât clairement, positivement, à ce sujet. Nous le quittâmes en lui disant que c'était juste, et nous fûmes sur-le-champ à l'Assemblée pour lui rendre un compte succinct de notre mission. »

Note D. (*Voir page* 144.)

BULLETIN DES AUTORITÉS CONSTITUÉES RÉUNIES A CAEN, CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS. SÉANCES DES 22 ET 23 JUIN 1793, L'AN DEUXIÈME DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

Les citoyens enrôlés pour combattre l'anarchie et maintenir la république une et indivisible, ont défilé en armes dans l'Assemblée, et ont demandé de partir à l'instant pour se rendre à Évreux.

L'Assemblée, cédant au vœu de la députation, leur a répondu, par l'organe de son président, qu'elle leur confiait la bannière du

département, et qu'elle allait les accompagner jusqu'aux barrières de la cité.

Le citoyen Legrand, président de la société des *Carabots*, désigné pour porter la bannière, a prêté le serment *de ne l'abandonner qu'à la mort, et de la rapporter entière ou teinte de son sang.*

L'Assemblée, accompagnée d'un détachement, s'est rendue sur la place de la Liberté ; l'avant-garde y était rangée en bataille, ayant à sa tête deux pièces de canon, les caissons contenant les munitions de guerre et outils, et des chariots chargés de vivres. A l'arrivée de la bannière, les différents corps se sont mis en marche et ont traversé la ville, précédés des tambours et de la musique. Arrivés à la hauteur de l'esplanade de Sainte-Paix, les membres des autorités constituées ont embrassé leurs frères, et leur ont promis de les rejoindre au premier signal.

Du 23. — Le corps de cavalerie qui doit se rendre à Évreux s'est mis en marche ce matin et a été suivi d'un second détachement d'infanterie.

Au commencement de la séance, un courrier extraordinaire a remis au général Wimpfen une dépêche du ministre de la guerre; elle contenait une invitation au général de se rendre à Paris pour conférer avec le pouvoir exécutif. Le brave Wimpfen a répondu qu'il ne s'y rendrait qu'à la tête de soixante mille Normands.

On a donné lecture d'une lettre écrite par la municipalité de Paris aux administrateurs du district de Caen, dans laquelle le maire Pache leur reprochait d'avoir arrêté les subsistances qui se rendent à Paris, et leur disait que la conduite du *Calvados* semblait annoncer une scission ; il les invitait à rétablir la circulation des subsistances.

L'assemblée a répondu qu'elle ne voulait que la république une et indivisible, et qu'elle ne transigerait jamais avec des factieux.

Des députés du département de la *Mayenne* ont fait part à l'Assemblée des dispositions de leur département, qui demande à fournir son contingent pour combattre les dominateurs de Paris, et qui a envoyé des députés au comité central des départements, séant provisoirement à Rennes, et qui doit être transféré à Caen.

Il a été arrêté que les citoyens Caille, *procureur syndic du district de Caen,* Chaix, Puisaye, Mariette et Hélie, se rendront auprès des autorités constituées du département de la Manche, pour se concerter sur les mesures de salut public.

Il sera établi des postes entre Évreux et Caen pour la sûreté de la correspondance.

Nouvelles des départements.

Bulletin de Paris. — Trente-quatre sections se sont réunies. Elles ont présenté une pétition pour le rapport du décret qui ordonnait la formation d'une armée révolutionnaire à Paris. Elles paraissent déterminées à ne plus souffrir l'anarchie. Cette réunion donne l'espérance de voir bientôt les quatorze autres sections adopter les mêmes principes.

Soixante-neuf départements se prononcent comme celui du Calvados. Les ministres de l'intérieur et de la guerre ont annoncé au comité de salut public qu'ils ne recevaient de correspondance que de dix-huit à dix-neuf départements.

Si le département de Seine-Inférieure n'a pas déployé la même énergie que les autres départements de la ci-devant Normandie, on ne peut l'attribuer qu'aux moyens de corruption employés par les dominateurs de Paris. Le club de Rouen avait arrêté de rompre toute correspondance avec les jacobins; aussitôt un million a été distribué dans la ville, ce qui n'a pas peu contribué à faire tomber l'esprit public.

L'on parle de la destitution du général Wimpfen, mais c'est avec une sorte de modération. Dans un autre temps sa tête eût été mise à prix : la lacheté, qui n'ose pas proscrire, peut faire assassiner, et ce général doit se tenir sur ses gardes.

Il paraît que la terreur s'empare toujours de plus en plus de l'ame des montagnards. Ils ont fait venir Custine pour lui proposer de faire rendre à Paris une partie de son armée ; Custine a répondu qu'il donnerait plutôt sa démission que de consentir à livrer aux ennemis les places frontières.

Évreux, du 23 juin. — La commune d'Évreux présente, depuis plusieurs jours, un spectacle bien touchant : les citoyens se sont réunis en assemblées légales ; ils ont pris des arrêtés vigoureux et ont juré de défendre l'administration du département ; hier surtout cette cité a déployé une nouvelle énergie. Sur la nouvelle qu'il venait d'être signifié un ordre au commandant des dragons de la Marche de se porter à Versailles, les sections se sont réunies, et il a été arrêté, à l'unanimité, que l'exécution de cet ordre serait suspendue, et qu'au nom du peuple d'Évreux, reprenant l'exercice de ses droits, il serait fait défenses à la force armée de sortir de cette ville. Le procureur de la commune, qui présidait l'assemblée, a déclaré qu'il ne signerait pas cet arrêté ; il a été sur-le-champ destitué. Le citoyen Gardembas a été proclamé pour le remplacer, et la proposition relative au départ de la troupe de ligne, de nouveau mise aux voix, a été de nouveau adoptée avec enthousiasme. Les

commandants de la garde nationale ont été appelés ; on leur a donné l'ordre de faire battre la générale à quatre heures du matin et de rassembler toute la garde nationale pour s'opposer au départ des troupes de ligne. Les commandants ayant refusé, ils ont été cassés sur-le-champ, et il a été nommé un commandant provisoire, qui a accepté. Ce matin la générale a été battue. Toute la garde nationale s'est présentée en armes, a sorti de la ville avec deux pièces de canon chargées à mitraille, a occupé la route de Vernon, et lorsque les troupes de ligne se sont présentées pour sortir, il leur a été enjoint de rentrer dans leurs casernes, ce qu'elles ont fait avec plaisir.

Lyon, 11 juin. Dubois-Crancé, Gauthier et Nioche, députés de la Convention, revenaient de l'armée des Alpes; ils se rendaient à Paris. Étant arrivés à Lyon, ils sont descendus à l'hôtel de Provence, et par ordre du comité central des sections, ils ont été arrêtés, conduits à la maison commune, et de là à la prison de Roanne. Un courrier a été expédié à Paris, pour annoncer qu'un pouvoir révolutionnaire a arrêté ces représentants du peuple, pour servir d'otages aux députés mis en arrestation à Paris.

Marseille, 13 juin. (*Extrait d'une lettre.*) — Les sections ont parlé, et aussitôt le tribunal populaire a repris ses fonctions. Hier soir, la destitution de la municipalité a été arrêtée : ses successeurs ont été nommés sur-le-champ. Les nouveaux représentants de la commune ont été installés avec une garde formidable. Le discours des commissaires des sections a été laconique : « *Citoyens, vous avez perdu la confiance du peuple, retirez-vous.* Et ils se sont retirés.

La procédure contre les *tueurs* va toujours son train. Il doit intervenir cette semaine plusieurs jugements contre les plus fameux scélérats. La force armée est organisée ; elle part pour Paris, forte de plusieurs bataillons.

Avallon, 10 juin. — Les corps administratifs et judiciaires et les sections ont fait des adresses, et pris les mesures les plus vigoureuses. Voici un passage de leur adresse aux députés séant à Paris.

« Quel crime reproche-t-on aux députés que vous tenez en chartre privée? Ont-ils obscurci la gloire et souillé la beauté de la Révolution par les journées de septembre? En ont-ils ordonné et présidé les massacres exécrables? Ont-ils été dans les départements les missionnaires de la discorde et de l'anarchie? Leur imputait-on d'avoir dilapidé les deniers de la nation, et demandé un dictateur? Ont-ils provoqué la loi agraire et soutenu la ridicule faction d'Orléans?

» On n'ose leur imputer ces crimes, on leur en imagine. Le

Français haït les rois, et dans le projet résolu de perdre ses députés, on dit qu'ils aiment la royauté. Pétion, Vergniaud, Guadet, Buzot, Gensonné, etc., etc., vous tous leurs dignes collègues, vous qui avez voté pour le décret d'accusation contre la Fayette, vous tous qui avez fait la révolution du 10 août, vous aimez la royauté! et toi sans doute aussi, Brissot, toi qui, tandis que les fiers jacobins n'osaient, en 1791, proférer le nom de *république* dans le sein de leur société, dénonceais avec énergie à tout l'univers et les rois et la royauté!... »

Nîmes, 12 juin. — Les sections réunies, dans un arrêté solennel, déclarent *à l'unanimité* qu'elles abjurent tous les sentiments de fraternité qui les lient aux habitants de Paris, jusqu'à ce qu'ils aient réparé l'outrage fait à la souveraineté du peuple; déclarent qu'elles regardent le conseil général de la commune de Paris comme en révolte ouverte contre la nation, et qu'elles appellent sur lui la vengeance publique; déclarent que tous les citoyens qui composent les sections de Nîmes sont debout et prêts à se réunir à tous ceux qui s'armeront pour la même cause, etc.

Manosque. — Les sections de cette ville ont imité l'exemple de celles de Marseille et d'Aix, en étouffant l'anarchie dans leur sein. Rien n'est plus énergique que l'adresse dans laquelle elles exposent leurs principes et leurs résolutions. Rien n'est plus frappant et plus vrai que le tableau qu'elles tracent de la conduite des proconsuls Fréron et Barras, qui se sont montrés, comme tous les autres, les apôtres du carnage et de l'incendie.

Les membres du comité de rédaction,
Signé: Chatry, Marges, Duhamel.

Du 26. — Les députés des différents cantons du département du Calvados, nommés dans les assemblées primaires qui ont eu lieu les 23 et 24 de ce mois, se présentent à l'assemblée composée de toutes les autorités constituées, et prêtent le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, de soutenir l'unité et l'indivisibilité de la république, de faire la guerre aux tyrans et aux anarchistes, de ne mettre bas les armes que lorsque la Convention nationale sera libre et la France vengée des attentats commis contre la souveraineté du peuple.

Ils adhèrent également aux mesures déjà prises par l'assemblée pour le maintien de la liberté.

Le citoyen Gorsas, député par le département de Seine-et-Oise à la Convention nationale et l'un des proscrits, donne lecture à l'assemblée d'un mémoire circonstancié sur les derniers événements de Paris. Le citoyen Guadet, député de la Gironde, récemment

échappé au glaive des dictateurs, ajoute des développements au récit de Gorsas.

« J'appartiens, dit-il, à un département qui, comme vous, aime la liberté ; qui, comme vous, a fait de grands sacrifices pour elle ; qui, comme vous, travaille en ce moment à maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république, à prévenir la guerre civile et à anéantir la faction qui déchire la patrie ; je vous jure ici, en son nom, amitié, fraternité et reconnaissance pour l'asile que vous m'accordez. Quant à moi, le département de la Gironde et celui du Calvados se confondront toujours dans mon cœur, et si je tiens à l'un par ma naissance, je tiendrai à tous les deux par sentiment. »

Le citoyen Louvet, député du département du Loiret, s'exprime ainsi :

« Que pourrais-je ajouter au récit fidèle et détaillé que Guadet vient de vous présenter ? Je ne vous dois plus qu'une déclaration. Échappé au fer de mes bourreaux, qui sont aussi les bourreaux de la patrie, j'arrive dans cette ville qu'on a si bien nommée la Marseille du Nord. J'arrive au milieu de vous, non pour sauver un individu, car qu'est-ce qu'un homme de plus ou de moins dans la balance politique, mais pour aider de tous mes faibles moyens les dignes représentants du peuple que vous avez recueillis, et les dignes républicains qui leur ont offert un asile honorable. Citoyens, ou je sauverai la république avec vous, ou je saurai mourir ; j'en renouvelle le serment. »

Une lettre du conseil général du département d'Ille-et-Vilaine annonce que la force départementale de la ci-devant province de Bretagne est en marche, que l'avant-garde arrivera à Caen mardi prochain et sera suivie du corps d'armée, qui marche à peu de distance ; qu'elle est composée d'hommes choisis, d'un patriotisme connu, qui tous ont passé par un scrutin épuratoire, et qui tous sont exercés au maniement des armes.

Des députés du département de Mayenne-et-Loire justifient de leurs pouvoirs ; ils donnent des détails sur les progrès de l'armée des rebelles, qu'ils attribuent aux trahisons de la trop fameuse Montagne. Ils annoncent que leur position ne leur permet pas de fournir un contingent considérable ; mais qu'une portion d'élite se réunira pourtant aux braves Normands, aux Bretons et aux hommes du Midi, pour défendre la cause commune.

On annonce que les citoyens qui doivent former le comité central des cinq départements de la ci-devant Bretagne, arriveront demain à Caen, pour se réunir aux députés des départements de la ci-devant Normandie, et concourir avec eux aux moyens de sauver la république une et indivisible... .

.... Marseille, 2 juin. — Cette ville républicaine a envoyé aux quatre-vingt-neuf départements une adresse énergique ; on lit ces mots : — « Français, les Marseillais *et des pièces de siége* sont en marche ; des volontaires du département vont les suivre, pour attendre à Lyon que le vœu général prononcé les mette à même de combiner avec vous leurs opérations et leurs mouvements. Réunissons-nous sous la même bannière ; gravons-y ces mots : Unité de la république, respect des personnes et des propriétés. Que les anarchistes y lisent *l'arrêt de leur destruction*, et que l'Europe, désarmée par l'admiration, nous demande la paix. » Marseille a aussi publié son manifeste. Elle y déclare qu'elle est dans un état légal de résistance à l'oppression ; qu'elle ne peut reconnaître désormais dans la Convention la véritable représentation nationale, puisque son intégrité est violée ; que l'emprisonnement d'un grand nombre de députés est un attentat produit par le délire du crime ; que les gens de bien que Paris renferme encore dans son sein sont invités à seconder, autant qu'il sera en leur pouvoir, les efforts coalisés que Marseille va faire pour le salut commun ; que la faction dominatrice à Paris a réduit la république à porter dans cette ville la force armée, qui est la dernière raison du peuple souverain, en déclarant que la destination des forces confédérées est de faire *une guerre* à mort contre ceux qui voulaient la diriger contre notre sein ; que tout homme en état de porter les armes est sommé de renforcer la digue que Marseille va opposer au torrent dévastateur ; enfin que Marseille appelle à Dieu et à ses armes des attentats commis les 31 mai et 2 juin.

Bordeaux, 18 juin. — La commission populaire de salut public du département de la Gironde continue ses travaux avec la plus grande activité, et reçoit les témoignages flatteurs de l'adhésion des différentes communes. Chambon et Lidon, deux des proscrits, se sont présentés à cette commission, et y ont été fraternellement accueillis. On travaille à l'organisation d'une force départementale formidable ; l'avant-garde est partie. (Montpellier, Carcassonne, Béziers, Nîmes, Lyon, Saint-Yrieux, Lion-d'Angers, Vannes, Quimper, Rennes, Lorient, font les mêmes protestations et les mêmes préparatifs.)

Séance du 27 juin. — Les commissaires Caille le jeune et le Normand, députés envoyés dans les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord, rendent compte de leur mission. Ils annoncent que partout ils ont trouvé des frères qui, comme nous, sont debout et prêts à venger l'outrage fait à la représentation nationale, qu'ils organisent une force départementale, et que l'avant-garde est en marche.

Le comité militaire fait son rapport sur l'organisation de la force armée qui doit se rendre à Évreux ; il est arrêté que le département fournira, indépendamment de l'avant-garde, deux bataillons, dont l'un sera levé dans la ville de Caen, et l'autre dans les districts des autres villes, avec la compagnie de canonniers nécessaires, et que tout se tiendra prêt à marcher à la première réquisition.

On arrête ensuite que le bulletin sera imprimé au nombre de quinze cents exemplaires ; et envoyé aux districts, pour être transmis aux municipalités qui le feront lire au prône et le déposeront à leur greffe. Les citoyens Roujoux et Daniel, du département du *Finistère*, Ruperou et Gauttier, de celui des *Côtes-du-Nord*, membres du comité central des départements réunis, ont justifié de leurs pouvoirs.

Séance du 28. — Un courrier extraordinaire remet sur le bureau un paquet renfermant le décret d'accusation porté contre Félix Wimpfen, général des côtes de Cherbourg, et Barbaroux, représentant du peuple. Le maire, le chef de la légion et le commandant de la gendarmerie, qui avaient reçu les mêmes dépêches, avec ordre du soi-disant ministre de les mettre à exécution, les déposent sur le bureau. L'assemblée leur témoigne sa satisfaction de leur conduite, et déclare que Wimpfen et Barbaroux sont parmi des frères, et qu'on a pourvu à leur sûreté.

Du 28 au soir. — On procède à la nomination de deux membres pour entrer dans la composition du comité central des départements réunis : les citoyens Chastry aîné et Caille, procureur-syndic du district de Caen, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, sont proclamés membres du comité central.

Pétion, représentant du peuple et l'un des proscrits, est introduit dans l'assemblée, et félicite les magistrats du peuple du grand caractère qu'ils ont développé dans les circonstances difficiles où la patrie se trouve. Il ajoute qu'il est une des victimes échappées au fer des assassins, et qu'il vient chercher un asile sur cette terre libre et hospitalière. Il sollicite vivement le peuple de nommer un tribunal vraiment national, pour prononcer sur le sort des proscrits, mais en même temps sur celui des scélérats qui n'ont cessé de conspirer avec audace contre la liberté, de provoquer la dissolution de la Convention nationale, pour établir le despotisme sur ses ruines. Il a terminé par un tableau des dilapidations et de tous les excès commis par ces hommes de boue et de sang, qui veulent asservir la république à leur insolente domination. Pétion est accueilli avec le respect qu'inspire le malheur et que commande la vertu.

Des députés de la commune de Falaise traduisent à la barre Jeannet, neveu de Danton et lieutenant-colonel du 22e régiment

des chasseurs à cheval en garnison à Falaise. Il résulte des différentes pièces dont on donne lecture, que cet officier est convaincu d'avoir tenu des propos incendiaires et tendant à provoquer le meurtre ; qu'il a désobéi aux ordres du général, en allant furtivement à Paris pour avoir un ordre du ministre de transférer ce régiment à Orléans, ou de le désorganiser s'il n'obéissait pas. L'assemblée, après avoir entendu cette lecture et les réponses du prévenu, arrête que provisoirement il sera mis en arrestation au château de Caen, et qu'il sera informé sur son compte...

Séance du 30. — Les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Aveyron, du Doubs, expriment leur adhésion d'une manière énergique.

On donne lecture d'une adresse des citoyens de Vire, réunis en assemblée primaire, à la Convention nationale. Ils déclarent que la Convention a perdu la liberté nécessaire à ses délibérations ; que l'oppression de la représentation nationale met le peuple dans la nécessité de reprendre l'exercice de sa souveraineté, et qu'ils adhèrent à toutes les mesures prises par l'assemblée générale du Calvados.

Un membre du comité central des départements lit une lettre écrite à Pache par les députés de l'assemblée centrale des communes de plusieurs départements, séante à Rennes ; en voici un extrait :

« Parisiens, puisque vous ne montrez plus cette vertu qui tant de fois vous rendit précieux à la liberté, nous franchissons l'espace qui nous sépare de vous. Ne craignez pas que nous allions en farouches ennemis porter dans votre cité les horreurs de la guerre ; nous ne voulons que concourir à délivrer la Convention des maux qui l'assiégent ; nous ne voulons enfin que rendre la liberté à des représentants courageux que la violence a mis et retient dans les fers... Pache, toi qui d'un œil sec et tranquille contemples leur sort, nous te le disons avec franchise, si le bras téméraire de quelque scélérat ose attenter à ce dépôt sacré que la France entière confie à la garde de Paris, ta tête en répondra.

Lanjuinais, représentant du peuple et l'un des proscrits par la faction dominatrice, qui est venu se jeter dans les bras de ses frères du *Calvados*, a été introduit dans l'assemblée au milieu des plus vifs applaudissements.

Arrêté de l'Assemblée centrale des départements réunis.

Les députés nommés par les communes et assemblées primaires des départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, du Calvados, réunis à Caen ; considérant que la gravité des circonstances

ne leur permet pas d'attendre plus longtemps l'arrivée des députés des autres départements qui doivent se joindre à eux ; considérant que la formation de leur assemblée ne peut être différée sans compromettre la chose publique dont le succès dépend de l'ensemble et de l'unité des mesures ; vérification faite de leurs pouvoirs, jurent guerre éternelle aux tyrans, aux traîtres, aux anarchistes ; jurent de maintenir la liberté, l'égalité, la république une et indivisible, la sûreté des personnes et des propriétés ; jurent de n'employer les pouvoirs qui leur sont confiés que pour faire respecter la souveraineté du peuple ; et déclarent, au nom de leurs commettants, qu'ils se constituent en *assemblée centrale* de résistance à l'oppression.

L'Assemblée arrête que le présent arrêté sera imprimé et affiché dans l'étendue des départements réunis, et envoyé aux autres départements de la République.

Signé : Gauthier, président ;
Louis Caille, secrétaire.

Paris. — Le pillage est en permanence dans cette malheureuse ville ; les autorités qui ont eu l'air de vouloir l'empêcher n'y ont pas réussi, premièrement, parce qu'ils ont eux-mêmes paralysé l'action de la force publique ; en second lieu, parce qu'on n'a pu croire qu'ils voulussent de bonne foi s'opposer à des brigandages qu'ils avaient jusque là provoqués et partagés. D'ailleurs, une preuve sans réplique que la commune ne déploie pour le maintien de l'ordre qu'un zèle apparent et hypocrite, c'est son opposition à la nomination du brave Raffet, et la protection ouverte qu'elle accorde à son concurrent le *septembriseur* Henriot. Elle a réussi à annuler le premier scrutin, et en a fait faire un second à haute voix. Ce moyen a écarté tous les citoyens qui sous le poignard n'ont pas le courage de professer hautement leurs principes anti-anarchiques, et cependant Raffet a encore obtenu la majorité ; il a réuni plus de quatre mille neuf cents voix, tandis que Henriot n'en a eu que quatre mille cinq cents. Or, comme on ne peut douter que tous les brigands, tous les assassins, tous les maratistes se soient empressés de donner leurs suffrages à leur digne chef, on doit en conclure que le nombre des brigands, assassins et maratistes de Paris, ne s'élève pas au-dessus de quatre mille cinq cents. Ainsi, républicains de tous les départements, c'est contre cette poignée de scélérats que vous aurez à combattre ; tel est le nombre de ceux qui déshonorent et tyrannisent vingt-cinq millions d'hommes qui veulent être libres ; tel est le nombre des émissaires de Cobourg et de Pitt, des correspondants de l'armée *royale chrétienne*. Votre approche, le seul bruit de votre approche suffira pour les anéantir...

Séance du 1er juillet. — L'assemblée générale du département se constitue, et nomme pour son président le citoyen Chaix, pour vice-président le citoyen Debandre, pour procureur-syndic le citoyen Mauger, et le citoyen le Brisois suppléant ; pour secrétaire le citoyen Lapoterie, et le citoyen Mariette adjoint.

Des députés de la commune de Falaise amènent le citoyen Dubem, frère du député montagnard et lieutenant au 22e régiment des chasseurs, convaincu d'avoir tenu des propos séditieux. Lecture à lui faite des dénonciations qui existent contre lui, l'assemblée arrête qu'il sera provisoirement mis en arrestation au château de cette ville.

Séance du 2. — On procède à la nomination des membres qui doivent composer les différents Comités.

Il est arrêté que les receveurs des districts continueront provisoirement à verser dans la caisse du payeur général de ce département, tous les fonds qu'ils doivent y envoyer.

Le citoyen Kervelegan, représentant du peuple, paraît à la séance ; il exprime sa satisfaction d'être entré sur une terre hospitalière, et d'y trouver des frères et des amis. « Depuis quatre ans, a-t-il dit, je travaille pour affermir notre liberté ; et si elle périt, je périrai avec elle. »

Des gendarmes de Falaise amènent le nommé Frédéric Yosse, se disant concierge de l'hôtel de la guerre, chargé par le ministre de l'inspection des chevaux ; son passe-port n'étant pas revêtu des formalités prescrites par la loi, il est provisoirement mis en arrestation au château, comme suspect d'être un agent de la faction dominatrice.

On fait part à l'Assemblée que le Comité de salut public de Paris doit envoyer des grains dans les départements de l'Eure et du Calvados, avec une forte escorte : cet envoi de grains n'étant qu'un prétexte de faire entrer une force armée, on arrête de demander aux citoyens composant l'escorte, si c'est comme frères qu'ils viennent les apporter, et dans ce cas les inviter à laisser les grains, et à se retirer après avoir reçu l'accolade fraternelle ; et dans le cas contraire, d'opposer la force, si les moyens de persuasion n'ont aucun effet.

Séance du 3. — Les cantons sont invités de nommer un suppléant qui se concertera avec le député, pour que l'un ou l'autre soit toujours présent à l'Assemblée.

Des commissaires de la Gironde justifient de leurs pouvoirs, et remettent sur le bureau différents arrêtés de la commission populaire de salut public de ce département.

L'Assemblée générale envoie son président, à la tête d'une dépu-

tation, au-devant du bataillon que le département d'Ille-et-Vilaine fait marcher contre l'anarchie. Cette députation se réunit aux autorités constituées, à la garde nationale, aux dragons de la Manche, aux chasseurs de la Bretèche, et aux sociétés populaires. L'entrée des braves Bretons se fait aux acclamations des citoyens et au bruit de l'artillerie. Les Bretons et leurs frères les Normands s'unissent, se confondent, et viennent défiler ensemble au son d'une musique guerrière sur la place de la liberté. Le vice-président de l'assemblée générale y prononce un discours où la sainte haine de l'anarchie brûle à côté des sentiments les plus fraternels pour les républicains armés contre les brigands. Le commissaire civil qui accompagne le bataillon d'Ille-et-Vilaine répond par le serment de vaincre les factieux ou de périr. Des acclamations universelles garantissent l'exécution de ce serment; les cris de *vive la République une et indivisible !* retentissent de toutes parts, et nos frères se rendent aux vœux des citoyens qui se disputent le plaisir de leur donner l'hospitalité. On lit la lettre suivante du département de l'Eure :

« *Évreux, 2 juillet.* — Citoyens, nous n'avons rien de nouveau à vous apprendre sur notre situation. Les inquiétudes qui nous avaient été données sur le départ des forces de Paris, sont dissipées ; nous avons même été instruits que les canonniers, sur la proposition qui leur en a été faite, ont été indignés ; qu'ils ont déclaré vouloir attendre à bras ouverts et sans armes leurs frères du Calvados et de l'Eure, ce qui concorde assez avec une autre nouvelle reçue d'une ville où l'on attendait neuf cents hommes qui n'y sont point arrivés.

» Nous exerçons la force armée, en la détachant pour différentes expéditions ; car nous sommes comme dans un pays ennemi, attendu que les maratistes font les derniers efforts pour comprimer la manifestation de l'opinion du plus grand nombre, qui attend en silence que nous soyons en force pour se montrer.

» Par le comité de correspondance,

« *Signé :* Delaroëty. »

Une autre lettre mandait précédemment de la même ville :

» *Évreux.* — L'avant-garde du Calvados a été reçue avec enthousiasme dans nos murs. Le jour de son arrivée a été pour toute la ville un jour de fête. L'allégresse a été commune au peuple et à ses magistrats, aux citoyens et aux différents corps militaires. La bannière du Calvados, qui a été déployée la première contre l'anarchie et le brigandage, a été saluée par l'artillerie. La plus douce fraternité unit les républicains de l'Eure et ceux du Calvados. —

En passant par Bernay, l'avant-garde calvadocienne a trouvé un peuple prévenu et des dispositions suspectes ; cependant elle s'est abandonnée à la loyauté des citoyens, et a accepté parmi eux l'hospitalité. Mais pour éviter toute surprise, les canonniers avaient pris avec leurs pièces une position avantageuse, et y ont bivouaqué toute la nuit..... »

... Bordeaux, 25 juin. — Voici la liste d'une partie des départements et des communes qui ont adhéré par des adresses formelles aux mesures prises par le département de la Gironde : Départements du Jura, de Rhône-et-Loire, du Calvados, de Lot-et-Garonne ; ces départements ont des commissaires à Bordeaux : — Communes d'Yvrac, de Sainte-Luce, de la Réole, d'Hure, de Saint-Martin-du-Puy, de Saint-Martin de Lérin, de Gironde, de Cumiran, de Saint-Lève, de Loubens, de Lapuyade, de Saint-Michel, de Fossés et Baleynac, de Montagondin, de Saint-Hilaire, de Saint-André du Garn, de Bagas, de Saint-Pardon de Conques, de Lourdes, de Langon, de Saint-Nicolas de Grave, de Barie, de Cenon-la-Bastide, de Toulouse, de Cahors, de Pons, etc. Le bataillon de Bordeaux, qui se trouve à l'armée des Pyrénées occidentales, a aussi manifesté les mêmes principes.

Le ministre de la justice ayant informé le citoyen Lapeyre qu'il venait d'être nommé l'un des jurés du tribunal criminel extraordinaire (révolutionnaire de Paris), ce citoyen a refusé toute espèce de service auprès de ce tribunal, qui n'est qu'un instrument de tyrannie.

Marseille. — L'administration du département des Bouches-du-Rhône a rendu permanentes les assemblées des sections de son ressort ; il a été défendu au commandant de la gendarmerie nationale d'exécuter la réquisition de l'accusateur public du département du Var, pour la traduction à Toulon des prisonniers justiciables du tribunal populaire de Marseille. Les membres de toutes les autorités constituées ont prêté le serment de ne plus reconnaître les décrets de la Convention nationale, depuis le 31 mai, jusqu'au moment où la liberté lui sera rétablie dans son intégralité ; de reconnaître le tribunal populaire de Marseille, de maintenir la république une et indivisible, la liberté et l'égalité, de faire respecter les personnes et les propriétés, et d'adhérer au manifeste de Marseille. Ensuite l'assemblée, reconnaissant que les pouvoirs délégués par le peuple ne l'ont été qu'à la représentation nationale collective, a déclaré, comme principe incontestable, que la Convention n'a pu déléguer des pouvoirs à aucun commissaire, encore moins à des membres pris dans son sein ; qu'en conséquence tous les ordres émanés de ces commissaires, étant infectés de ce vice radical, sont nuls. On a arrêté, de

plus, que ces commissaires qui paraîtront dans le département seront mis en arrestation.

Les membres du comité de rédaction,

Signé : Le Baisois, Desaudre, Bénard de Lisieux.

Séances des 4, 5 et 6 juillet, l'an II de la république une et indivisible.

Une députation du bataillon d'Ille-et-Vilaine vient exprimer à l'Assemblée la haine que les Bretons ont vouée aux tyrans et aux anarchistes, et leur désir d'anéantir, avec leurs frères du Calvados, de l'Eure et des départements méridionaux qui sont en marche, la faction des dominateurs de Paris. Le président répond à l'orateur et lui donne l'accolade fraternelle.

Le comité de salut public fait son rapport sur la nécessité de lever l'embargo mis sur les comestibles destinés pour Paris. L'Assemblée considérant que la majorité des citoyens de cette ville est dans les bons principes, qu'elle veut la République une et indivisible, qu'elle hait l'anarchie dont elle vient tout récemment encore d'éprouver les dangereux effets, et que, sous ce rapport, il faut considérer les Parisiens comme des frères malheureux qui nous tendent les bras, arrête que le travail du Comité sera communiqué à l'Assemblée centrale des départements, pour le prendre en considération, et que le passage du bac de Colombelle sera provisoirement rétabli.

Les administrateurs du département du Bas-Rhin annoncent que, par une délibération du 13 du mois dernier, ils ont exclu chez eux le numéraire, et ordonné que celui mis en circulation sera saisi partout où il se trouvera dans les places et voies publiques ; ils préviennent les administrateurs de département de faire connaître cette mesure à leurs administrés, afin d'éviter toute surprise ou désagrément dans les envois d'espèces qu'ils pourraient faire dans le département du Bas-Rhin.

Le citoyen Mollevault, représentant du peuple et président de la commission des douze, se présente à l'Assemblée ; il dit qu'échappé aux fers de ses bourreaux, il accourt sur une terre hospitalière pour y respirer l'air de la liberté. Le président lui donne l'accolade fraternelle, et l'assure qu'il trouvera ici des frères ardents à venger l'attentat commis contre la représentation nationale.

Du 5 juillet. — Le maire de la commune d'Hérouvillette, instruit qu'un détachement de la force armée de Beuvron, ayant à sa tête un officier municipal revêtu de son écharpe, se répandait dans les campagnes pour enlever les grains, a fait battre la générale, fait sonner le tocsin et marcher contre le rassemblement, auquel il a fait mettre bas les armes. L'officier municipal et deux des comman-

dants de la force armée sont conduits par ses ordres devant l'Assemblée générale, qui approuve la conduite du maire, et arrête qu'il en sera fait mention au bulletin.

Il est arrêté que tout citoyen salarié par la République ne pourra toucher son traitement, que préalablement il n'ait justifié de la prestation de son serment de résistance à l'oppression.

Un élève en chirurgie, le citoyen Sirey, de la Gironde, employé à l'hôpital militaire, demande à se réunir à nos frères d'Évreux. — Mention honorable.

Il est arrêté que toutes les communes qui ont besoin de subsistances sont autorisées à s'approvisionner dans tous les districts, en n'employant ni armes ni attroupements; que leurs députés s'adresseront préalablement à la municipalité de chaque commune, pour lui faire part de leur mission et l'informer de la quantité de grains qu'ils se proposent d'acheter, et lui remettre le nom des vendeurs après l'achat. Arrêté également que les communes sont libres de demander particulièrement des secours de grains au ministre de l'intérieur, en prenant l'attache du directoire du département.

Des députés de l'Assemblée centrale déposent sur le bureau la déclaration de cette assemblée; il en sera fait mention au bulletin.

Du 6 juillet. — Le bataillon de Caen, qui doit se rendre à Évreux, est organisé et part demain.

Félix Wimpfen, général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, et des forces armées départementales du nord et de l'ouest de la république française une et indivisible, aux bons citoyens de Paris, salut :

Déja une fois j'ai contribué essentiellement à sauver la république, et les factieux m'ont calomnié et persécuté : aujourd'hui je suis appelé à la sauver plus efficacement, ils me proscrivent, ils mettent ma tête à prix.

Les méchants vous disent : « Félix Wimpfen marche contre Paris. » N'en croyez rien; je marche vers Paris, pour Paris et pour le salut de la république une et indivisible; j'y marche par le vœu du peuple, non pas d'une fraction d'une ville, mais du peuple de la majorité des départements; du peuple souverain, comme aucun de vous n'en douterait, si le pouvoir inquisitorial de la commune de Paris permettait aux journalistes véridiques de faire circuler leurs feuilles.

Bons citoyens de Paris, rallions-nous pour la cause commune..... Je commande les Bretons et les Normands.

Frères, je fraterniserai avec vous; mais mes ordres portent de combattre tous ceux qui inquiéteraient ma marche. Je les combattrai, je les vaincrai, la vérité sera entendue et justice sera faite.

Le général Félix Wimpfen.

Proclamation de l'Assemblée centrale de résistance à l'oppression, réunie à Caen, aux citoyens français.

La force départementale qui s'achemine vers Paris ne va pas chercher des ennemis pour les combattre, elle va fraterniser avec les Parisiens ; elle va imposer aux factieux par sa contenance ferme et tranquille ; elle va raffermir la statue chancelante de la Liberté. Citoyens qui verrez passer dans vos murs, dans vos hameaux, ces phalanges amies, fraternisez avec elles, ne souffrez pas que des monstres altérés de sang s'établissent au milieu de vous, à dessein de les arrêter dans leur marche ; ne souffrez pas que des attroupements se forment au son lugubre du tocsin ; confondus parmi nos ennemis, nous ne pourrions plus vous distinguer.

Signé : L. J. Rouzoux, président,
Louis Caille, secrétaire.

..... Évreux, 1er juillet. — Voici un trait qui caractérise les vrais républicains, et qui prouve en même temps les infâmes manœuvres qu'on emploie pour calomnier les défenseurs de la liberté. En passant par Bernay, quelques volontaires du Calvados ont partagé leur pain avec des citoyens indigents. Ces braves gens s'écriaient : Comme on nous trompe ! on dit que ces braves gens viennent pour nous piller, nous égorger, et ils nous donnent du pain. — Les dragons de la Manche, appelés à Versailles par le conseil exécutif, ont juré de rester dans nos murs pour les défendre jusqu'à la mort. Les chasseurs nationaux se sont presque tous incorporés dans ce brave corps. Le capitaine des chasseurs a donné un exemple de patriotisme bien rare, en s'enrôlant comme simple dragon. — Hier, la générale a battu, tous les corps armés se sont réunis sous les deux bannières de l'Eure et du Calvados, et ont été passés en revue par le commandant général et les autorités constituées. Après un discours plein d'énergie, prononcé par un administrateur du Calvados, toute la troupe a juré l'unité et l'indivisibilité de la République, respect aux lois, haine à l'anarchie. Les citoyens d'Évreux, les braves Calvadociens, les dragons de la Manche, la gendarmerie, se sont donné des preuves de la plus intime fraternité ; ils ont juré de faire le service militaire avec la plus grande exactitude, de regarder la ville comme un camp, et d'appeler, par une intrépide fermeté, tous leurs frères des départements au soutien de la cause sacrée de la liberté. L'air a retenti du chant républicain des Normands et du délicieux *Ça ira*.

5 juin. — Quelques maratistes tourmentaient Pacy, et osaient de là menacer notre ville et nos dignes administrateurs. Un détachement des forces départementales, de notre garde nationale et

les dragons de la Manche s'est porté sur Pacy. A son approche, les maratistes ont pris la fuite, les citoyens sont venus en foule au-devant de leurs libérateurs; on s'est embrassé fraternellement, et on a crié *vive la république!* on a bu le vin de l'hospitalité. Il en sera de même pour Vernon et dans toutes les autres villes qu'on croit peuplées de maratistes, parce que quelques hommes corrompus ou turbulents crient si haut, s'agitent si fort, se multiplient tellement par leur funeste activité, qu'ils ont l'air de former l'opinion publique. — Pour réduire au silence ses vils calomniateurs, le département de l'Eure a arrêté que son bulletin porterait pour devise : République une et indivisible, guerre à la royauté et à l'anarchie.

Les membres du comité de rédaction,

Le Brisois, Debaudre, Bénard de Lisieux.

L'Assemblée témoigne la plus vive indignation à la lecture d'un journal portant que Lindet et Duroi, suivant avec acharnement leur système de calomnie, ont osé avancer que le département de l'Eure arrêtait le cours des subsistances, et qu'il voulait couper toute communication du côté de Rouen. L'Assemblée a vu dans cette atroce calomnie le dessein perfide d'exaspérer les citoyens de Rouen et de les porter à s'armer contre leurs frères d'Évreux. Elle arrête que le démenti le plus formel sera donné à ses calomniateurs dans le prochain bulletin.

Un citoyen, qui ne désire pas être connu, offre trois cents bottes de foin pour les chevaux des dragons de la Manche. L'Assemblée arrête, aux plus vifs applaudissements, que l'offre généreuse et le trait de modestie de ce citoyen seront honorablement mentionnés en son procès-verbal et insérés au bulletin.

Caen, 3 juillet. — Les pères de famille se dévouent eux-mêmes à la sainte cause de la liberté; des mères oublient la faiblesse de leur sexe, demandent l'honneur de marcher avec les bataillons des départements. Les sociétés populaires sont très-prononcées; l'Assemblée centrale a pris un arrêté pour faire passer à Évreux huit cents sacs de blé, avec des fourrages, foin, paille et avoine, pour mille chevaux. — Cinq à six espions du pouvoir exécutif parcouraient l'Eure et le Calvados, pour en examiner les mouvements, sonder les dispositions des citoyens, et surtout pour y répandre les principes désorganisateurs et l'affreuse doctrine de Marat. Il paraît que, d'après les mesures prises pour s'assurer de ces émissaires, ils ont cru prudent de quitter le territoire des deux départements, car ils se sont repliés sur l'Orne et vont visiter Alençon, l'Aigle, Argentan et autres villes voisines. L'Assemblée générale de l'Eure en a

donné avis au département de l'Orne, l'a invité à aviser aux moyens les plus prompts d'éloigner de son sein ces apôtres d'anarchie.

Toulouse. — Un représentant du peuple, que son devoir appelait ailleurs, le capucin Chabot, est venu à Toulouse altérer le calme dont cette ville jouissait au milieu des orages de la révolution. Sa présence a été une calamité publique; plusieurs départements du Midi en ont conçu de justes alarmes et se sont empressés de dénoncer ses projets à la Convention.....

Séance du 10, sept heures du soir. — Un particulier s'est présenté ce matin au comité de salut public, sous le titre de commissaire du conseil exécutif, chargé de porter au département de l'Eure des actes qu'il a dit être de la Convention, et, en outre, de proposer, au nom du conseil exécutif et du comité de salut public de la Convention nationale, des moyens de paix et de conciliation, relativement aux circonstances actuelles.

L'Assemblée a pensé que, s'agissant du salut du peuple, elle ne pouvait trop s'environner de l'opinion publique. En conséquence, et vu surtout la réunion de ses frères de l'Ille-et-Vilaine et le peu d'espace que contient la salle ordinaire des séances, elle a pris le parti de s'assembler aujourd'hui dans l'édifice où siége le tribunal criminel de l'Eure. Elle en a fait prévenir le public par le son de la caisse et celui de la cloche d'avertissement.

Un grand nombre de citoyens de l'Eure, du Calvados et de l'Ille-et-Vilaine se sont réunis dans ce local.

Le commissaire procureur général a observé que le président était indisposé et qu'il devait être remplacé provisoirement. Sur cette observation, l'Assemblée nomme par acclamation le citoyen Bougon, procureur général du département du Calvados, vice-président de l'assemblée générale de l'Eure. Le citoyen Bougon occupe le fauteuil et annonce quel est l'objet de la réunion du tribunal criminel.

Arrive le citoyen qui s'est présenté ce matin au comité de salut public. Il remet sur le bureau l'acte qui contient sa commission. Il résulte de la lecture de cet acte, que ce citoyen se nomme Capdevielle, et qu'il est chargé par le conseil exécutif d'une mission importante dans les départements de l'Eure et du Calvados et autres circonvoisins.

Le citoyen Capdevielle, invité de déclarer quelle est cette mission importante, répond qu'il est chargé par le conseil exécutif provisoire d'apporter à l'administration du département de l'Eure plusieurs actes qui sont intitulés *Décrets de la Convention*.

Le citoyen Capdevielle propose à l'Assemblée de recevoir ces actes et de les enregistrer.

L'Assemblée déclare qu'elle ne les reconnaît pas pour des actes émanés d'une autorité légale, et qu'elle se refuse à leur enregistrement.

Les assistants témoignent, par des applaudissements prolongés, leur satisfaction, et donnent leur assentiment à cette détermination par les cris redoublés : Non, non, point d'enregistrement.

Le président demande ensuite au citoyen Capdevielle s'il a quelques autres propositions à faire à l'Assemblée.

Celui-ci répond qu'envoyé par le conseil exécutif, non-seulement pour remettre au département les actes qu'il vient de représenter, mais encore pour entendre à tous arrangements de paix et de conciliation, il se bornera à écouter toutes les propositions que l'Assemblée voudra bien lui faire, qu'il y répondra, et que de sa part il n'en fera aucune.

Le commissaire procureur général observe que ces actes ne sont pas revêtus du sceau ordinaire de la République, ce qui peut faire soupçonner que le premier objet de la commission du citoyen Capdevielle n'est qu'un prétexte pour faciliter l'exécution d'autres projets secrets que ce citoyen se garde bien de faire connaître.

Le citoyen Capdevielle répond que le seul but de sa mission est contenu dans ses pouvoirs, que seulement il avait ordre d'aller trouver le général Wimpfen, dans le cas où il ne l'aurait pas rencontré à Évreux, et lorsqu'il aurait su le lieu de sa résidence actuelle.

Un membre fait naître de justes soupçons. Il observe que s'il s'agit de s'aboucher avec le département de l'Eure pour opérer la paix, il est inutile que cet envoyé se concerte avec un commandant de la force armée qui ne peut délibérer, et il propose à l'Assemblée de prendre du citoyen Capdevielle lui-même d'autres renseignements, sans toutefois reconnaître en aucune manière ses prétendus pouvoirs.

La proposition étant appuyée et mise aux voix, l'Assemblée arrête qu'elle ne reconnaît pas les pouvoirs de Capdevielle, et elle autorise son président à interroger cet individu, non-seulement sur les motifs secrets de sa mission, mais encore sur son existence morale et politique.

L'envoyé a subi un long et intéressant interrogatoire, après lequel l'Assemblée a pensé qu'il était de sa prudence de faire traduire le prêtre Capdevielle, sous bonne et sûre escorte, à la barre de l'Assemblée centrale de résistance à l'oppression séante à Caen.

Cet arrêté a été couvert des plus vifs applaudissements, et la séance a été levée à deux heures après minuit.

Séance du 11. — Le citoyen Puisaye, chef de l'état-major de

l'armée des côtes de Cherbourg et général de brigade, se présente et dépose sur le bureau les pièces suivantes :

Caen, 9 juillet 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Liberté, égalité.

Il est ordonné au général de brigade, Joseph Puisaye, chef de l'état-major de l'armée des côtes de Cherbourg, de se rendre à Évreux, pour y prendre le commandement des troupes qui s'y trouveront.

Signé : Félix Wimpfen.

Extrait des registres des délibérations de l'Assemblée centrale des départements réunis, de résistance à l'oppression.

Séance du 9 juillet. — L'Assemblée centrale ayant invité le général Wimpfen d'envoyer à Évreux un officier général, pour commander les forces départementales qui y sont assemblées, applaudit au choix qu'il a fait du général Puisaye, et engage les autorités constituées du département de l'Eure à seconder de tout leur pouvoir les mouvements militaires qu'il croira nécessaire d'effectuer pour la défense de la patrie.

Signé : L. J. Rouvoux, président;
Legraverend, secrétaire.

L'Assemblée témoigne sa satisfaction par des applaudissements universels, et reçoit le serment du général, qui jure de défendre jusqu'à la mort la sainte cause de la liberté.....

Caen, le 10. — Un nouveau proscrit arrive dans ce moment; c'est le citoyen Duchâtel, du département des Deux-Sèvres, qui a aussi mérité les honneurs d'un décret d'accusation, pour s'être mis à la tête des brigands de la Vendée, disaient les montagnards, tandis que Duchâtel les combattait à Nantes, et qu'il a même reçu une balle que son baudrier a amortie. Il a été accueilli au milieu des applaudissements.

L'Assemblée a arrêté qu'aucun habitant du Calvados ne pourra être transféré au tribunal dit révolutionnaire.

On est instruit que des journaux, soudoyés par la faction anarchique et propres à égarer l'opinion publique, parviennent gratuitement dans différents cafés. On invite les maîtres de ces cafés et autres lieux publics à ne pas recevoir, à repousser ces libelles qui prêchent une doctrine de sang et des principes désorganisateurs.

Bulletin de Caen du 10.

Hier au soir 9, quelques agitateurs s'étaient insinués dans une église où s'étaient rassemblés les deux bataillons du Morbihan et de la Mayenne; les bruits les plus étranges, les nouvelles les plus insidieuses circulaient déjà. Grâce à ces messieurs, ces nouvelles et ces bruits n'ont fait que ranimer l'ardeur des deux bataillons; celui du Morbihan est parti ce matin à trois heures; un grand nombre de jeunes gens de Caen ont profité de ce départ pour se joindre à leurs frères de la Bretagne. Le bataillon de la Mayenne part demain. On a lu hier à la société populaire les journaux de Paris; un article a fixé l'attention des membres; c'est celui dans lequel se trouve cette phrase : Si cela continue (dit un membre du conventuel national), nous serons forcés à combattre la République entière. On a prêté dans cette société, et par continuation, le serment de ne mettre bas les armes que lorsque les montagnards et les brigands de l'anarchie auraient disparu du sol de la République.

La seule inquiétude qu'on ait dans ce département, est celle que doit naturellement produire la pénurie des subsistances, qui provient des enlèvements clandestins faits par les agents du ministre de l'empire de Paris; c'est au moins ce que l'on croit ici. Le Havre, malgré des suggestions particulières, vient de faire passer plusieurs quintaux de riz, et l'on ne doute pas qu'il ne puisse y obtenir du grain. Voici sur quoi se fonde l'administration. « Le maire Pache a » dit, répété, placardé que Paris était approvisionné d'ici au mois » de janvier : donc Paris n'a pas besoin de subsistances. Le mi- » nistre de l'empire de Paris n'en a pas besoin pour le Midi, où la » récolte est faite. Le Nord ne pourra finir sa récolte que dans six » semaines. Donc... » A l'instant, dix heures du matin, on conduit au département un chariot plein d'exemplaires de la constitution de la Montagne; le conducteur a été mis en état d'arrestation.

On vient aussi d'arrêter des agents qui circulent dans ce département, et qui y colportent les poisons de l'anarchie.

Le bruit circule ici que le bataillon de l'Ille-et-Vilaine, en se rendant à Évreux, a emprunté très-poliment les canons de Bernay, ville qui s'était manifestée en faveur du maratisme, et dans laquelle cependant il n'y a qu'une poignée de dominateurs. On assure aussi qu'un détachement de l'armée contre-anarchique a donné la chasse à quelques gendarmes ou gardes du corps de Robespierre, qu'on avait fait arriver en poste à Vernon. On attend ici des nouvelles ultérieures.

On reçoit de fort bonnes nouvelles de l'esprit public de Rouen, il est absolument dans les principes contre-anarchiques. Si cette

ville ne s'est pas montrée, elle a eu des raisons qu'elle a manifestées aux députés; elle est prête à se joindre aux phalanges qui se rendent à Paris, pour fraterniser avec les bons citoyens et les aider à terrasser le despotisme tribunitien.

Le général Puisaye est parti cette nuit pour une expédition générale.

On sait ici les intentions des hauts et puissants de l'anarchie sur Cherbourg, mais la commission centrale a aussi des yeux par derrière.

Rien n'est plus risible que le départ du bataillon, ou soi-disant bataillon de la Dordogne, de la ville du Havre. Appelé à Vernon, il se traînait à sa destination avec deux pièces de canon qu'il avait escamotées; quelques femmes, une poignée d'hommes et d'enfants ont couru après eux; mais ces Dordognons ont fait assaut de jambes. *Vraiment*, mande-t-on ici, ils coururent bien; mais les canons!... ces diables de canons sont des traîneurs; ils ont été réintégrés.

Bulletin de Caen du 13 juillet, l'an II de la République une et indivisible.

Ce matin à sept heures est arrivé le bataillon du Finistère, composé de six cents hommes d'élite. Une députation des corps administratifs et de la garde nationale était allée à sa rencontre, et l'a conduit sur la place de la Liberté aux cris de Vive la République une et indivisible, périsse l'anarchie!

Ce bataillon était précédé et suivi de cinquante cavaliers.

En passant par Mortain, ville archi-maratiste, au moins parmi les membres de l'administration, il a instruit le peuple des motifs qui le faisaient marcher, de la pureté de ses intentions; enfin il a tellement changé l'esprit de cette ville, qu'à son départ les sections étaient assemblées et délibéraient pour envoyer une force départementale, et pour casser, ou au moins purifier l'administration. Cinq ou six maratistes ont pris la fuite.

Le matin, à deux heures, le général de brigade Puisaye est déterminément parti pour une expédition, dont l'objet est de délivrer Vernon des hommes qui en égarent les habitants. Il prend poste d'abord à Pacy et de suite se portera sur Vernon. Lorsque la générale a battu, l'influence des citoyens armés qui voulaient partager l'honneur de l'expédition a été si considérable, qu'on a été forcé d'avoir recours à des moyens prohibitifs pour qu'une moitié seulement des forces marchât sur Vernon.....

Bulletin du 14.

On reçoit à l'instant la nouvelle officielle que le département du Tarn, après avoir pris les renseignements les plus exacts, adhère à l'insurrection départementale contre les anarchistes de Paris; les administrateurs et les administrés ont tous le même esprit. Un bataillon d'élite est formé; il part.

La Mayenne, dont un bataillon a déjà passé par Caen pour se rendre à Évreux, annonce que l'on ne doit regarder ce bataillon que comme une avant-garde; ce département en a un autre tout prêt à partir.

Mesdames les révolutionnaires de Paris ont daigné nous envoyer des émissaires dans cette ville; l'on vient d'en arrêter une; on a eu bien de la peine de la réchapper à la police fustigatoire; on est à la piste d'un autre ambassadeur femelle.

Les carabots de Caen se sont assemblés hier au matin, dimanche. Cette assemblée extraordinaire a eu pour objet d'envoyer une députation à Alençon, où quelques maratistes essaient de lever la tête. Cette députation sera nombreuse et se fera avec éclat; son but est de purger la ville d'Alençon de ces pestiférés.

Bayeux vient d'arrêter une douzaine de ces maratistes; ils ont été conduits hier au château de Caen. On a arrêté aussi un émissaire ministériel qui était venu fort poliment visiter les députés proscrits, qui leur avait fait des offres de services, qui les avait invités, particulièrement Barbaroux, à un banquet civique, et à goûter du bon vin de Bordeaux. Les députés se sont refusés à l'offre obligeante.

Note E. — (*Voir la page* 154.)

RÉCIT DE LA BATAILLE DE VERNON PAR PUISAYE.

«... J'étais parti à Caen le 6 ou le 7 juillet. Depuis ce moment je ne m'étais pas couché, et, dans le cours du mois précédent, je n'avais pas reposé trois nuits. La fatigue jointe à l'excès de la chaleur m'avait couvert d'un érésipèle qui me faisait beaucoup souffrir, et mes jambes étaient tellement enflées qu'elles ne pouvaient plus me porter. Après avoir fait couper mes bottes, dont il était impossible de me défaire autrement, je me jetai sur un lit. Je n'y avais pas été deux heures que je fus réveillé par des cris et par quelques coups de canon. On m'annonce que l'ennemi est là. Voyant qu'il n'était pas poursuivi » — (à la suite d'un prétendu avantage remporté la veille

par Puisaye), — « il s'était rallié dans sa fuite et avait traversé nos portes, où la garde était si mal faite qu'il n'y avait pas un homme éveillé. Je me fais jeter sur un cheval et je cours où était l'attaque. Le colonel Le Roy venait de s'y rendre et soutenait le feu à la tête de son bataillon. La mitraille mal dirigée volait dans les arbres et en jetait les branches sur nous. Je me porte au canon ; les charretiers avaient pris la fuite après avoir coupé leurs traits, et il n'était resté qu'un canonnier. C'était un jeune homme de Caen nommé Lafaye ; nous dûmes notre salut à son intrépidité. Il pointe deux pièces vers la lumière de deux canons qui tiraient sur nous presque à bout portant. Il en démonte un, et le feu cesse. Cependant les gardes nationaux épouvantés avaient pris la fuite; le bataillon du colonel Le Roy, culbuté par notre cavalerie qui fuyait avec elle, est entraîné à son tour. Cris, menaces, prières, rien ne fut capable d'arrêter ce torrent. Vingt hussards les auraient tous mis en pièces. Je me jette dans cette mêlée ; j'entends répéter le cri de *trahison*, et c'est moi qu'on accuse. Focard se livre au désespoir, il veut se brûler la cervelle ; je lui arrache son pistolet des mains. Nous voyons dans l'obscurité une troupe de cavalerie venir à nous. Nous croyons que ce sont des hussards ennemis. « Eh bien, faisons nous tuer, » lui dis-je. A l'instant nous nous précipitons sur elle : c'était une trentaine des nôtres qui avaient fui les premiers et qui avaient perdu leur chemin. Aux premiers coups que nous leur portons, ils se dispersent, et Focard en reconnaît un. Je retrouve les commissaires du département, qui sans exception s'étaient conduits ave courage et sang-froid. Leurs efforts pour rallier leurs bataillons avaient été vains ; ils les avaient suivis jusqu'à Pacy et revenaient pour savoir ce qui se passait... La colonne de gauche, qui était en partie composée de Bretons et qui avait bivouaqué sous les murs des jardins du château, n'avait pris aucune part à cette bagarre, et ne s'était point ébranlée. Elle servit à ramener les canons et les caissons auxquels les hommes s'attelèrent avec des mouchoirs. Il resta tout au plus six ou sept des nôtres sur la place. » (Tome II, page 155 et suivantes.) « J'appris avant de partir de Caen que le château de Ménilles avait été livré au pillage, que tout ce que je possédais avait été mis en pièces, et que ma fille, à peine âgée d'un an, n'avait été soustraite à la fureur des satellites de l'évêque Lindet que par la générosité d'une simple paysanne qui avait plusieurs fois exposé sa vie, dans le même jour, pour sauver celle de l'enfant. » Page 173.

Note F. — (*Voir la page* 139.)

NOTE REMISE PAR WIMPFFEN A TOULONGEON POUR SON HISTOIRE DE LA FRANCE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789.

« Les Girondins marquants qui sont venus dans le Calvados après la journée du 31 mai vous sont connus aussi bien qu'à moi, Pétion, Buzot, Gorsas, Louvet, Barbaroux, Guadet, Salles, Valady (marquis, ancien officier des gardes françaises), Duchâtel (ci-devant), Bergoing. Ils étaient au nombre de 27, mais ceux que je ne nomme pas n'ont rien d'intéressant pour la postérité; ils ressemblent à tout le monde et pourraient appartenir à un parti aussi bien qu'à un autre : ce sont des circonstances de rencontre, des hasards de société qui les ont placés. *Pétion* et *Buzot* avaient un but déterminé : une nouvelle insurrection sous laquelle ils eussent été les maîtres. Il serait possible que *Pitt* et *Cobourg*, que la Montagne et le Marais s'entre-jetaient sans cesse à la tête, ne fussent pas des personnages étrangers ou indifférents aux deux vétérans de la révolution. Il arriva un jour à *Pétion* de dire au club des Carabots, de Caen, qu'une preuve que la Montagne voulait rétablir la royauté, c'est qu'elle laissait vivre le petit Dauphin, dont la figure et les charmes étaient des crimes dignes de mort... *Gorsas* au contraire penchait pour le petit Dauphin, mais bien entendu qu'on n'en viendrait là qu'à la dernière extrémité. *Louvet, Barbaroux, Guadet* eussent transigé si on eût voulu leur céder la partie de la France (méridionale), de l'autre côté de la Loire, pour en faire une république à leur mode. Ils comptaient beaucoup sur les petites puissances de l'Italie avec lesquelles ils feraient des traités offensifs et défensifs (ce qui prouve combien ces messieurs étaient hommes d'État). *Salles* faisait des brochures que ses collègues appelaient des *Provinciales*, (le comparant ainsi à *Pascal;*) et cela lui faisait tant de plaisir qu'il ne doutait plus de l'effet des brochures : c'étaient *des batteries qui feraient écrouler la colossale Montagne*. *Valady* s'était fait révolutionnaire par haine de M. *Duchâtelet*, et il eût bien voulu découvrir un moyen de se retirer de l'abîme. *Duchâtel* était une âme douce qui s'est trouvé entraîné comme tant d'autres par la chimère d'une régénération. Comme il ne s'était jamais souillé d'aucune mauvaise action, il eût donné sa vie pour le rétablissement de la monarchie. Le franc et loyal *Kervélégan* n'était d'aucun parti que de celui des *indignés* de tout ce qu'il avait vu faire; *Bergoing* paraissait républicain enragé, et son caractère appartenait à toutes les circonstances. Le crève-cœur de tous était le triomphe de la montagne, et leur ambition toujours saillante, la vengeance. Excepté

Duchâtel, il n'en est pas un seul qui ne se fût enrôlé dans le parti victorieux s'il avait pu, ce que *Louvet* et *Bergoing* ont bien prouvé après leur retour.

« L'assassinat de *Marat* est l'œuvre de cinq des ci-devant nommés; mais ce n'est pas *Marat* qui était désigné, c'était *Danton* que la nouvelle *Judith* devait immoler. Ils appelaient cela *couper la Montagne en deux*, parce que les lettres dont mademoiselle *de Corday* était porteur renfermaient une instruction qui disait qu'à l'instant du *grand événement* il fallait répandre dans tous les coins de Paris que c'est *Robespierre* qui avait fait faire le coup. Mais mademoiselle *de Corday* ayant ouvert deux lettres vit qu'on y accusait *Danton* de vouloir porter le petit Dauphin sur le trône, et comme cette mademoiselle *de Corday* était fanatique royaliste, elle se garda bien de porter la main sur celui dans lequel elle plaçait son espoir. Avant de partir pour Paris, elle écrivit une lettre d'adieu à M. *Bougon de Langrais*, mon ami, et procureur syndic du département, pour lui dire qu'elle ne le reverrait plus et que *** devait nous faire assassiner tous les deux. *Bougon* me communiqua cette lettre ainsi qu'à Mesnil, administrateur du département, encore vivant à Caen. Nous n'y comprîmes rien. Mais, demandai-je à *Bougon*, d'où vient son intérêt pour vous et pour moi? Il me répondit : Je lui ai rendu quelques services, et quant à son intérêt pour vous, il vient de ce qu'elle vous croit un royaliste déguisé. J'avais logé tous ces réfugiés à l'Intendance, parce que tous réunis, je pouvais mieux les (faire) observer. Je m'aperçus bientôt qu'il ne régnait pas entre eux une parfaite intelligence, que *Pétion* et *Buzot* avaient des secrets, et que tous, sans exception, se défiaient de *Valady* et de *Duchâtel*. Voyant que l'insurrection ne gagnait pas, nous convînmes de faire prendre les armes, comme pour une revue, aux huit bataillons de la garde nationale de Caen; ils s'assemblèrent sur le cours, où toutes les éloquences échouèrent contre l'indifférence de ces prétendus insurgés. Il ne se présenta que dix-sept hommes pour marcher sur Paris. Les autres villes (moins Vire qui en fournit une vingtaine) s'y refusèrent sans détour. Les campagnes, vexées pour les blés, nous maudissaient. C'est alors que *Pétion* conçut le projet de brûler Caen et de faire courir le bruit que c'était l'ouvrage de la Montagne. Le désespoir devait tout entraîner. Il se confia, pour ce beau coup, à mon aide de camp *Saint-Front*, en lui recommandant le plus profond secret, surtout envers le général *qui s'est refusé à mettre la guillotine en permanence*. — *Saint-Front* promet de me dire tout. Je lui enjoins de s'y prêter, d'acheter du goudron, et quand l'affaire paraît en bon train, j'arrive; je trouve *Pétion* et quelques autres. Je parais

effrayé d'un rapport qu'on vient de me faire : « Si le peuple en entend parler, vous serez tous égorgés, dévorés comme *Belzunce* et *Bayeux*... » Qu'est-ce ? je leur dis... L'on jette les hauts cris. L'on me prie en grâce de n'en point parler ; *ce sont les agents de la Montagne qui répandent cette atroce calomnie*. Je suis de cet avis, et le projet avorte. Quelques jours après m'arrivent cinq à six cents Bretons, tous découragés de ne pas trouver d'armée. N'ayant personne autre, j'envoie *Puisaye* à Évreux pour y établir les magasins que je faisais filer. *Puisaye* se croit général, veut m'enlever une victoire. Il marche contre la petite armée parisienne. Ces deux armées font chacune volte-face et chacune se sauve de son côté. Voilà la bataille de *Vernon*. Les mille à douze cents hommes de Puisaye fuient jusqu'à Lisieux ; j'y cours, mais rien ne peut les remettre ; *Danton* y faisait répandre des millions d'assignats. Tous désertent, et moi je me cache à Bayeux jusqu'après le 9 thermidor. »

Il y a dans ce récit des inexactitudes sans doute involontaires et des insinuations ou même des accusations évidemment calomnieuses. Les Girondins réfugiés à Caen étaient dix-sept et non vingt-sept, comme Toulongeon l'a imprimé par erreur. Tout ce que dit Wimpffen de la corruption de Buzot et de Pétion, de leur projet de mettre sur le trône une nouvelle dynastie, de leurs relations avec Pitt et Cobourg, ne mérite pas la peine d'une réfutation. L'histoire de Charlotte Corday, telle qu'il la présente, est un pur roman. Il prête gratuitement aux députés à l'égard les uns des autres des dispositions qu'ils n'ont jamais manifestées, que leurs mémoires et ceux des contemporains démentent. Affirmer que Pétion a voulu brûler Caen, qu'il a confié son projet à un aide de camp en lui recommandant de garder le secret vis-à-vis du général *qui s'est refusé à mettre la guillotine en permanence* (bien que les Girondins l'en eussent prié sans doute, ce qui explique leurs mauvaises dispositions à son égard), — c'est accumuler autant de mensonges que d'absurdités manifestes. A l'époque (vers 1803) où Wimpffen a remis cette note à Toulongeon, qui en a accepté aveuglément les assertions, presque tous les Girondins marquants étaient morts. Pour les calomnier ainsi, en se donnant le mérite d'avoir résisté à de prétendues exigences sanguinaires, il fallait que Wimpffen sentît la nécessité de justifier la conduite qu'il avait tenue envers eux, et il nous semble que ces monstrueuses assertions donnent une grande force aux soupçons de trahison qu'il leur avait inspirés. Une conscience malade et tourmentée peut seule suggérer de tels

moyens de justification à un homme qui, ayant cette mauvaise action dictée par le désir de pallier une conduite équivoque, passait pour loyal et honnête. Voilà, en effet, en quels termes parle de lui le comte de Puisaye, qui n'a pas commis les mêmes calomnies :

« Le général Wimpffen est un des êtres les plus aimables que j'aie connus. A toutes les qualités propres à faire distinguer un homme parmi ses semblables et à l'élever dans la société, il joint une connaissance pratique et approfondie de son métier, un esprit fin et pénétrant, une valeur froide... Il était maréchal de camp avant la Révolution. Les habitants de la partie de la Normandie où il avait fixé son domicile avaient une grande confiance en lui, et son nom était en considération dans l'armée. »

Mémoires du comte Joseph de Puisaye. Londres, 1803 ; page 105, tome II.

APPENDICE.

LA CHARLOTTE CORDAY DE SALLE.

OBSERVATIONS DE BARBAROUX, PÉTION ET BUZOT SUR CETTE TRAGÉDIE.

Les *Mémoires* de Pétion s'arrêtent ici. Il est facile de les compléter avec ceux de Louvet et de Meillan, que nous publierons prochainement avec des documents inédits.

Rappelons ici en deux mots que Pétion se rendit avec ses amis dans le Finistère, sous la protection des gardes nationales, qu'il s'embarqua pour Bordeaux avec Louvet, Guadet, Buzot et Barbaroux; qu'arrivés au Bec d'Ambez, une indiscrétion de Guadet les força à se réfugier précipitamment à Saint-Émilion, où la famille de Guadet leur procura un asile. C'est là, dans un grenier, que Salle écrivit la tragédie de CHARLOTTE CORDAY.

Il semble, tout d'abord, qu'une tragédie écrite par un homme qui avait été un des orateurs les plus énergiques et les plus incisifs de la Gironde et qui se donne le plaisir de mettre en scène ses mortels ennemis, va abonder en traits amers, en tirades pleines de rage et de fiel. On se souvient des vers sanglants dont Chénier fouettait ses bourreaux. Mais nous sommes ici à mille lieues du poëte des *Iambes*. Nous avons devant nous un lettré ou plutôt un versificateur qui, en attendant l'échafaud, fait, par passe-temps, des vers, les soumet à ses futurs compagnons de guillotine, et ceux-ci, du fond de leur caveau où ils luttent contre le froid, les ténèbres et la faim, les lisent avec plaisir, les analysent avec une attention scrupuleuse, les commentent froidement, en mesurant la distance à laquelle sont l'une de l'autre l'œuvre de leur ami et l'œuvre

de Racine. Il ne s'agit pourtant ici ni de Racine, ni du théâtre classique. Les noms ne sont pas ceux d'Achille et d'Agamemnon : ils flamboient comme des torches; Amar le sanguinaire, le sombre Robespierre, Danton, terrible à ses ennemis, et sur l'autel où elle sacrifie le monstre à je ne sais quel Dieu *de la paix*, l'implacable et chaste héroïne, la Corday, toute fière de montrer sur sa blanche main cette goutte de sang que lady Macbeth est morte de rage de n'avoir pu effacer de la sienne. Robespierre vit, Danton vit; Charlotte a bien frappé Marat! D'où vient donc que le proscrit Salle qui sait tout cela, et qui sait aussi que les charrettes portent chaque jour à la mort, pesée par la main du Comité de salut public, leur charge de victimes, ne montre que des sabres de bois et des poignards de carton?...

Le premier acte nous transporte en plein Comité de salut public. Danton, Barère, Robespierre, Amar, Hérault de Séchelles, délibèrent sur les moyens d'écraser leurs adversaires des départements. Quels hommes et quel moment! Mais tout est mort, glacé, compassé, rien ne rappelle la terrible réalité. Barère rend compte de la correspondance:

« En faveur des proscrits la guerre se prépare,
« Et pour la liberté le peuple se déclare.
« Déjà dans la Neustrie un chef est désigné :
« Wimphe outragé par nous, justement indigné. »

La *Neustrie* au lieu de la *Normandie*, *Wimphe* au lieu de *Wimpffen* qui serait trop dur pour la tragédie; voilà toute la poésie de la pièce! Amar, le trop réel Amar, s'appelle *Amare*, la *Convention* s'appelle le *Sénat!*

Il y a cependant çà et là quelques vers assez énergiques.

Le lieu de la scène est la salle du Comité de salut public; le temps se passe en conversations oiseuses dans lesquelles l'auteur cherche à mettre en saillie le caractère de chacun des personnages. Hérault de Séchelles, dont il fait le héros de la pièce, on ne sait trop pourquoi, car il est de ceux qui ont livré la Convention à la Commune le 31 mai et le 2 juin,

Séchelles, effrayé du mouvement départemental, voudrait qu'on se réconciliât avec les proscrits. — Offrons aux proscrits, lui répond Robespierre d'une voix cauteleuse :

« Un oubli réciproque et l'espoir de la paix.....
« Serrons-les dans nos bras, mais pour les étouffer. »

Danton repousse ce moyen. Il ne partage pas les craintes de Séchelles ; à ses yeux le succès est certain. La bourgeoisie ne se battra pas pour les républicains ; il connaît sa lâcheté, son avarice ; il exprime son mépris pour ce peuple façonné aux vices par dix siècles de servitude. Ranime-t-on, d'ailleurs, la cendre des morts !

« Laissons cette chimère à ces fous orgueilleux
« Déplacés dans leur siècle et sans fruit vertueux ! »

Dans cette longue tirade attribuée à Danton, Salle trouve, comme nous le disions tout à l'heure, quelques paroles senties, dictées par les déceptions et l'indignation du proscrit au souvenir de la conduite de la bourgeoisie provinciale, sur laquelle la Gironde s'était appuyée dans sa lutte désespérée contre la Montagne :

« Qu'ont de commun Brutus et nos bourgeois modernes ?
« Esclaves tous ensemble et tyrans subalternes,
« Dans leurs vœux turbulents, encor plus corrompus,
« De l'esclavage même ils n'ont plus les vertus.
« Misérables ramas de lâches et de traîtres,
« Sans oser s'expliquer, ils regrettent leurs maîtres.
. . . . . .
« Divisés dans leur but et sans règle commune,
« A peine au milieu d'eux quelques républicains
« Marchent pour les proscrits. . . . . .
« Le reste, en abhorrant nos noms et notre empire,
« Parle de république et contre elle conspire.
. . . . . .
« Non, non, pour les proscrits il n'est plus d'espérance :
« Wimphe lui-même, amis, trompe leur confiance,
« Wimphe désire un roi, pour sa caste il agit,
« Ne leur envions pas ce chef qui les trahit.
« Ainsi donc hardiment consommons notre ouvrage,
« Ce peuple sans vertu est fait pour l'esclavage. »

L'accent, malgré l'emphase des vers, est vrai, parce qu'il est sincère.

Cependant Henriot vient annoncer au Comité la mort de Marat. Vengeance! s'écrie Robespierre. Plus de délais, frappons! — Danton ne veut pas qu'on recommence les massacres de septembre.

« ..... Profitons du passé, sachons dans nos vengeances
» De la justice, amis, mettre les apparences.
» *Si l'effroi fait trembler*, c'est sur un tribunal;
» Désormais ne frappons que d'un glaive légal. »

On est un peu surpris de ce langage de Danton, que Salles fait parler en ministre de la justice et comme il aurait dû agir en septembre.

Rien de plus ordinaire que de voir le sang appeler le sang; et Charlotte Corday était prête au supplice le jour où elle fut prête au meurtre. Sous tous les régimes, dans tous les pays, l'homicide est puni de la peine capitale. La question ne paraît pas si simple dans la pièce de Salle. Séchelles s'indigne qu'on veuille envoyer Charlotte, dont il tombe subitement amoureux, à la mort. Il va conspirer contre le Comité pour la sauver. Dans l'interrogatoire de Charlotte devant le Comité, dans son entrevue avec Hérault, le langage de Charlotte est noble et fier, mais sans originalité, sans cette pointe d'ironie aiguë comme le couteau, qui est un des caractères de cette étrange nature. Toutefois Salle rencontre un vers cornélien : c'est lorsqu'on demande à Charlotte comment elle a pu d'un seul coup tuer Marat; elle répond naïvement, pour expliquer le foudroiement de la victime, sans paraître se douter qu'on lui suppose le talent spécial à un assassin de profession :

» J'ai frappé fort : ma haine était plus forte encore. »

Séchelles a été entraîné à essayer de soulever le peuple par la passion que lui inspire Charlotte et par les conseils

d'un partisan des Girondins, Raffet. D'ailleurs, il déteste les Girondins :

« Les orgueilleux! jamais jusqu'au soin de nous plaire
» Ils n'ont daigné plier leur fougueux caractère.
» Du haut de la tribune ils versaient des mépris,
» Et de leurs succès seuls leurs cœurs étaient épris.
» Tous ces droits réclamés, cet amour de la France
» Les touchaient beaucoup moins que leur propre éloquence. »

Il y a bien là quelque chose de vrai, ou tout au moins un grief exprimé par quelques-uns de ceux qui firent cause commune avec la Montagne au 2 juin. Mais Salle est moins heureux lorsque, mettant l'éloge de Charlotte dans la bouche de Séchelles, il lui fait vanter jusqu'à ses *douces vertus*. L'épithète est adressée à l'héroïne pour la première fois, et il faut que l'amant ait été bien aveuglé pour n'en avoir pas trouvé une autre aussi flatteuse et plus exacte.

Se conformant à la donnée historique, Salle montre Charlotte inaccessible à l'amour et puisant la pensée de son action dans un mobile désintéressé. Mais quel mobile? Le connaîtra-t-on jamais avec certitude? Cette fille qui parle de l'avénement de la paix, qui date sa lettre à *Barbaroux* du *deuxième jour de la préparation à la paix*, dont l'œil rayonne de joie sur la charrette parce qu'il aperçoit derrière la guillotine une ère de bonheur et de concorde fraternelle, n'a-t-elle pas quelque chose du mysticisme exalté de Jeanne d'Arc? Bien qu'elle ne les ait pas avouées, n'a-t-elle pas eu, elle aussi, ses voix qui la poussaient, qui la soutenaient, qui l'encourageaient? Il est certain qu'au point de vue psychologique il y a là comme un mystère, et ce mystère n'est pas une des moindres séductions de cette femme si étrange et si attractive. Charlotte a trouvé dans notre temps un autre Adam Lux : l'admiration qu'elle a inspirée, qui a fait perdre la tête à Lux, fera trouver à M. Vatel un véritable titre de gloire dans un livre du plus rare et du plus sérieux intérêt dont depuis dix ans il ras-

semble les matériaux. La collection de M. Vatel, concentrée sur un seul point, sur l'heure où parut mademoiselle de Corday, est prodigieuse. Tout ce que celle-ci a touché, tout ce qu'elle a inspiré, tout ce qu'elle a *sacré* de son doigt, de son souffle ou de sa haine, est là !

Mais revenons à la tragédie de Salle.

Séchelles voudrait être roi pour mettre sa couronne aux pieds de Charlotte. Celle-ci s'indigne de cet amour:

« Insensé, peux-tu bien me faire cet outrage,
« De m'offrir en ces lieux un si coupable hommage?
« Ah ! si jamais ces vœux avaient souillé mon sein,
« Je l'aurais dès longtemps déchiré de ma main ! »

Très-bien. Mais dès qu'il s'agit d'expliquer le mobile qui a fait agir Charlotte, Salle est aussi embarrassé que la Montagne elle-même. Il est réduit à la faire parler ainsi :

« Liberté sainte, et toi, dont l'immortel génie
« Arma ce bras vengeur contre une secte impie,
« Brutus! dieu bienfaiteur, dieu terrible aux tyrans,
« *N'as-tu de ton image embrasé tous mes sens,*
« N'as-tu frappé par moi ta première victime,
« Que pour voir son agent me proposer un crime? »

Quel pathos!... Cependant Charlotte a décidé Séchelles à prendre les armes contre le Comité, à faire appel à l'insurrection. L'insurrection triomphe, le peuple marche contre la Convention, quand tout à coup Séchelles meurt du poison que Danton lui a fait administrer. Raffet, Charlotte sont consternés, et Danton profite de leur stupeur pour les accuser devant le peuple d'avoir commis le crime, d'avoir frappé le défenseur de la liberté, car rien n'a encore révélé, à ce qu'il paraît, les projets de Séchelles. Charlotte proteste. Mais comment croire aux paroles de l'assassin de Marat! Oses-tu bien, lui dit Barère,

« . . . . . Oses-tu bien aussi,
« Toi, dégouttante encor du sang de son ami,
« Oses-tu, quand le ciel sur ton crime s'explique,
« Mêler ta voix coupable à la douleur publique ? »

La multitude stupide n'hésite pas à ajouter foi aux déclarations de Danton et à se tourner contre Charlotte et ses amis. Danton s'écrie :

» . . . . . Et toi, lâche assassin,
» Va, monte à l'échafaud ; ta récompense est prête ;
» C'est le fer de la loi qui doit frapper ta tête. »

Tout a tourné à l'avantage du Comité de salut public. Ceux qui s'étaient ralliés à l'insurrection livrent leurs chefs dont ils demandent le supplice. Henriot vient bientôt après raconter la mort de Charlotte :

» C'est à travers les flots de ce peuple agité
» On'a marché cette femme avec calme et fierté.
» Souriant à l'insulte et dédaignant l'offense.....
» Elle a reçu la mort en invoquant Brutus. »

Brutus! le *Dieu Brutus!* disait tout à l'heure Salle. Il faut un Dieu à tous les fanatismes, même à celui de la liberté, et il en fait le Dieu de Charlotte.

Danton est donc en droit de se réjouir. Il termine la tragédie en célébrant le triomphe du parti :

» Amis, les grands succès sont dus aux grands courages;
» Marchons, et si le sort trouble nos avantages,
» Frappons avec audace et sachons tout dompter,
» Il n'est rien pour régner qu'il ne faille tenter. »

Dans ce dernier vers est la moralité, le trait politique de la pièce, *in cauda venenum*. Les Girondins regardaient Danton comme plus habile, comme plus puissant que Robespierre. Ils étaient convaincus qu'il visait à la dictature, au rang suprême, et qu'il était le principal artisan des violences dont la Convention avait été le théâtre. La haine, les préventions de madame Roland, partagées par Buzot, avaient pu contribuer à leur donner cette manière de voir.

Quoi qu'il en soit, une observation de Barbaroux sur le rôle attribué à Danton, qui déjà, d'après Barbaroux, s'efface lâchement devant Robespierre, a fait penser que la tragédie a été écrite au commencement de 1794.

Elle n'est pas la seule production sortie de la veine poétique de Salle. M. Moreau-Chaslon, qui a publié le premier cette *Charlotte Corday* que M. Vatel doit rééditer prochainement avec un très-curieux travail, a donné en 1865 un poëme de Salle qui a pour titre : *L'entrée de Danton aux enfers*. Enfin, une autre tragédie : *Satan cédant le fauteuil à Marat,* montre l'acharnement avec lequel l'infatigable Girondin envoie aux enfers, où il devait lui-même, hélas! descendre si prématurément avant eux, ses adversaires et ses ennemis. Ce sont d'innocentes jouissances données à l'imagination, mais elles attestent une ardeur de versification qui doit nous paraître bien extraordinaire, et par rapport à la situation du proscrit et par elle-même.

Ce fait est plus qu'une singularité, il exprime un des caractères de l'époque.

Le goût des vers est, en effet, un des caractères de la société de la fin du dix-huitième siècle; on entrait dans le monde élégant par l'*Almanach des Muses*, et nul n'aurait passé auprès des dames pour un cavalier accompli s'il n'eût été capable d'un couplet ou d'un madrigal. L'échafaud ne déconcerta pas ces rimeurs incorrigibles : qui ne connaît le *pot pourri* de Ducos! Proscripteurs et victimes chantaient, et quelquefois à la façon des bergers de Virgile :

..... amant alterna Camœnæ.

M. Guadet, dans son *Histoire des Girondins*, rapporte une réponse en vers d'Isabeau à une requête d'un pauvre diable de poëte bordelais, Romain Duperrier, qui avait été incarcéré probablement sans motifs, puisque le Comité de surveillance vint appuyer sa réclamation écrite en style poétique au proconsul. Isabeau se montra deux fois généreux, car il répondit en vers et il fit grâce :

« Vu l'arrêté ci-dessus présenté,
» Nous reposant avec tranquillité
» Sur la sagesse et la prudence
» Du comité de surveillance,

« Nous, du peuple français représentants augustes
« Sévères quelquefois, mais aussi toujours justes.
« Ordonnons que Romain Duperrier, sans délai,
« Du fort de Ha sortira, s'il lui plaît,
« Etendant même aussi notre arrêté
« Sur la muse aimable et civique
« Qui durant sa captivité
« A ses côtés chanta la république;
« Laquelle désormais, en pleine liberté,
« Errant dans les bois du Parnasse,
« Sans rancune, pour sa disgrâce,
« Célébrera l'égalité.
« Fait par nous, à Bordeaux, en séance publique,
« Vingt-six ventôse an deux de la République. »

Les tragédies avaient un peu passé de mode. Salle était évidemment un génie ambitieux. A côté de lui, Barbaroux écrivait des contes badins, des poëmes sur les champs, sur l'agriculture; les champs, auxquels rêvait Buzot, la plus séduisante perspective du retour à la liberté! Les vers des proscrits ne sont pas très-poétiques, ils découlent d'une verve plus enjouée et plus patiente qu'originale; dans toutes les bouches comme sous toutes les plumes, les vers ont, en ce temps-là, à peu près la même allure aisée et élégante, comme des enfants bien élevés qui doivent plus à leur tailleur et à leur précepteur qu'à la nature. Aujourd'hui, ce goût a disparu. Un homme qui fait des vers est montré au doigt comme un phénomène, un malade, ou un lauréat spéculateur qui poursuit dans l'ombre les prix de l'Institut. Il n'y a point de petit journal qui ne crût manquer d'égard à son public s'il insérait une œuvre poétique quelconque. Le poète qui fait sa carrière du théâtre finit par s'y consacrer à la prose, parce qu'elle est plus lucrative, coûtant moins de peine et surtout moins de temps; le vers ne rapporte ni auprès des dames, ni ailleurs; et comme c'est de tous les placements du *capital esprit* le plus improductif, il faut être ou très-pauvre ou très-riche pour s'en occuper. Il n'y a guère qu'une manière d'expri-

mer l'incurie de la misère la plus profonde ou de l'oisiveté la plus fastueuse : *Il fait des vers !*

En 1793, le don d'écrire en vers n'était pas moins estimé des gens qui en étaient dépourvus que de ceux qui en tiraient parti.

La tragédie de Salle fut donc lue, commentée, discutée politiquement, littérairement et grammaticalement par les amis. Tout, en cette œuvre, devait exciter au plus haut degré leur intérêt : le sujet, les personnages, particulièrement celui de Charlotte Corday, qu'ils avaient vue à Caen.

Les apparences font présumer qu'à cette époque les proscrits ne se voyaient pas facilement, car autrement ils n'auraient pas pris la peine de transmettre par écrit leurs impressions à leur compagnon. Salle et Guadet habitaient chez Guadet père; Buzot, Barbaroux et Pétion avaient trouvé un asile chez la bonne madame Bouquey : elle servait de lien et d'intermédiaire entre les proscrits; elle trouva même moyen de les réunir de temps en temps tous autour d'elle.

Mais laissons de côté, pour le moment, ce qui se rattache à l'existence si pénible et si précaire des représentants, et ne nous occupons que de leurs observations, où ne perce aucune préoccupation du sort terrible dont ils sont menacés. Elles se ressemblent sous ce rapport; elles attestent une pleine liberté d'esprit. Elles pourraient être datées d'un cabinet de travail, au lieu de la cave où elles ont été écrites.

Si le style a la même fermeté et la même sérénité dans toutes, chacune est conçue au point de vue de goûts, de sentiments et d'opinions qui diffèrent ainsi que les individus. Il y a un côté curieux et nouveau de l'homme à étudier dans Pétion, Buzot et Barbaroux, le côté du critique politique, philosophique et littéraire.

M. Moreau-Chaslon a publié, à la suite de la tragédie de *Charlotte Corday*, la lettre inédite de Barbaroux à

Salle sur sa tragédie. Nous publions pour la première fois les lettres de Pétion et de Buzot relatives au même sujet.

La critique de Barbaroux porte sur un grand nombre de points : — le caractère d'Hérault de Séchelles est dénaturé, puisqu'on en *fait un homme de bien contre toute vérité ;* Adam Lux aurait bien mieux convenu à la situation ; — qui sait, d'ailleurs, si Hérault de Séchelles ne viendra pas un jour attester au parterre, en pleine représentation de la pièce, qu'il n'a *point été amoureux de Charlotte et qu'il est encore en vie?*

Barbaroux propose en conséquence de supprimer Séchelles et d'introduire dans la pièce Adam Lux et Clootz. Adam Lux, adorateur de la liberté, amoureux de Charlotte, s'agiterait pour la sauver, réunirait les hommes de bien contre les tyrans, mais Anacharsis Clootz, *agent bien connu dans la Prusse,* soulèverait la populace pour faire périr Charlotte Corday.

Barbaroux recommande en finissant la peinture des caractères : *La tragédie est l'histoire en action.* « Vois ton Danton, et compare-le au lâche qui dans ce moment est devenu un des agents subalternes de Robespierre. Il faut en faire un homme à grands mots, mais non pas à grand caractère. » Il trouve la versification *négligée,* même dans les bons morceaux. Il demande que chaque parole mise *dans la bouche de Charlotte Corday* soit *également tracée et digne d'elle. Je suis difficile,* dit-il plus loin, *parce qu'il s'agit de Charlotte Corday.* Mot profond qui atteste l'éblouissement laissé dans l'âme des proscrits par la virginale et héroïque figure. « Je voudrais que, te procurant le *Moniteur* où son interrogatoire et la lettre qu'elle m'écrivit sont fidèlement rapportés, tu n'oubliasses aucun des traits qui caractérisent sa grande âme. »

Barbaroux ne croit pas que la pièce, ayant reçu tous les changements qu'il indique, soit indigne de figurer un jour, — « *la chute de nos persécuteurs n'est pas éloignée,* » — a côté de celle de nos maîtres. Il est vrai de dire que non-

seulement il a bouleversé l'œuvre de son ami par les changements qu'il indique, mais qu'il a réclamé la refonte générale du style, d'où il résulte que les nombreuses restrictions du critique ne rendent pas son indulgence compromettante pour son goût.

Voici maintenant les observations de Pétion et de Buzot.

Les observations de Pétion, bien que généralement judicieuses, n'auraient qu'un intérêt médiocre, si elles se bornaient à exposer les idées de l'ancien Maire de Paris en matière d'esthétique, et à faire valoir son goût littéraire un peu plus avantageusement que les *Mémoires;* mais Pétion trouve là l'occasion d'exposer son opinion sur le caractère des personnages du drame. Il les a tous connus et il a été lié intimement avec plusieurs.

Les observations de Buzot, d'une écriture fine et nette, attestent le *grand sens de ses avis,* cette manière posée et ferme d'émettre son opinion qu'admirait en lui madame Roland.

OBSERVATIONS DE PÉTION.

« Il me semble que les caractères des principaux personnages de la pièce ne sont pas bien rendus, qu'on leur a donné dans le crime une élévation qui ne leur appartient pas, qu'on les a rendus moins odieux et moins vils qu'ils ne sont.

» Ces caractères sont aussi trop uniformes; je ne connais qu'un trait qui leur soit commun à tous: c'est la lâcheté. L'auteur, loin d'avoir saisi ce trait, a fait de chacun de ces personnages un homme courageux toujours prêt à sacrifier sa vie pour réussir dans ses projets d'ambition.

» Comment faire dire à Barère:

« Que la mort m'engloutisse avant ce jour affreux!

» Comment faire dire à Robespierre:

« Oui, nous saurons mourir.....
» Mourons, mais qu'avant tout cette femme à leurs yeux.....

» Barère et Robespierre qui sont connus pour les plus grands poltrons de la terre ?

» A mon sens, l'astuce est le caractère distinctif de Barère.

» Robespierre n'est pas moins perfide que lui; mais ce qui le distingue, c'est que dans le danger il perd la tête, il découvre malgré lui la frayeur qui le tourmente, il ne parle que d'assassinats, que de liberté perdue, il voit la République tout entière détruite dans sa personne, au lieu que Barère, plus dissimulé, sans être moins lâche, est toujours froidement atroce et conserve jusqu'à la fin l'espoir de réussir.

» Danton n'est pas plus courageux que ses deux collègues, mais rien n'égale son audace dans la prospérité; il a une sorte d'éloquence populaire propre à enflammer les esprits et à les porter à des mouvements.

» Il est bon de lui donner dans ses discours toute la jactance d'un Catilina. Mais il est bon aussi que lorsqu'il croit le danger prochain, il forme un *à parte* avec un affidé intime, un projet d'évasion dans le cas où les affaires tourneraient mal.

» Cela est d'autant meilleur que cela est dans la vérité la plus exacte.

» Hérault de Séchelles se trouve être un personnage intéressant, et c'est un des plus méprisables qu'offre l'histoire de la révolution.

» Pourquoi lui donner une passion vraie pour une femme vertueuse ? Il était bien plus naturel et bien plus adroit de la faire brûler d'une flamme criminelle; cela était aussi bien plus conforme à son caractère connu. Qu'il cherche à abuser et à corrompre une fille jeune et belle, rien n'est plus dans ses mœurs; qu'il feigne de l'intérêt pour elle, qu'il joue la vertu pour parvenir à ses fins, c'est la marche que suivent les hommes de son espèce.

» Cela ne nuit pas même aux scènes qu'il a ensuite avec Raffet. Il y a seulement quelques changements à faire

dans l'esprit de ces scènes, changements qui loin de nuire à l'intérêt de la pièce pourraient l'accroître, et qui surtout tourneront au profit de la vérité.

» Qu'on fasse de Raffet un honnête homme, rien de mieux. Qu'il connaisse Hérault de Séchelles, la vraisemblance n'est pas choquée. Qu'il soit son ami, c'est ce qui non-seulement n'est pas nécessaire, mais c'est ce qui n'est pas à propos.

» Mais Raffet n'ignore pas qu'Hérault de Séchelles est un intrigant adroit toujours prêt à quitter le parti que la fortune abandonne, et à se ranger du côté du plus fort sans examiner le plus juste.

» D'après cette donnée, rien de plus facile à faire que le dialogue entre Raffet et Séchelles. Raffet doit d'abord par bienséance lui parler justice, humanité, affecter de croire que ces sentiments ne sont pas tout à fait éteints dans son cœur, mais toucher ensuite la corde la plus sensible, celle de l'intérêt, et ici il ne manque pas de moyens. C'était l'instant où tous les départements paraissaient se lever et où il y avait lieu de croire que la perte des oppresseurs de la France était certaine.

» Séchelles se laisse d'autant plus facilement entraîner, qu'il nourrit toujours dans son cœur le projet de séduire Charlotte Corday, et qu'il se flatte de passer pour son libérateur si la contre-anarchie s'opère.

» Je ne voudrais pas alors ici, ni dans aucun cas, que Séchelles s'expliquât aussi clairement et aussi fortement contre les gens du parti auquel il paraît tenir, parce que ces explications ne sont pas naturelles à un homme de son caractère ; il parle toujours de manière à se ménager une issue.

» Je ne ferais point périr Hérault de Séchelles à la manière de Séide dans *Mahomet;* pour mieux dire, je ne le ferais pas périr du tout. Ce fait est par trop opposé à l'histoire, et je doute qu'on passât jamais cette licence à aucun auteur dramatique. Je suppose qu'on jouât la pièce, et que

Séchelles fût présent au spectacle, combien elle serait choquante! Et d'ailleurs à quoi bon? Au premier coup d'œil, c'est un crime de plus à imputer aux scélérats qu'on se propose de rendre odieux. Mais ici ce ne sont pas les crimes qui manquent, et l'intérêt que doit constamment inspirer Charlotte Corday, l'héroïne de la pièce, semble affaibli. Son sort glorieux est partagé par un homme indigne d'elle.

» Qu'il y ait des mouvements à l'occasion de la mort de cette femme sublime[1]; que les scélérats tremblent que ces mouvements ne tournent contre eux, que cette crainte soit sur le point de se réaliser, que le spectateur soit incertain de savoir si la victoire se déterminera pour le crime ou pour la vertu; que les passions soient remuées par des tableaux animés; que l'indifférence, l'égoïsme des gens

[1] Ce mot peut paraître de la part de Pétion une sorte de réparation à l'égard de Charlotte Corday. Pétion l'avait vue à Caen, et s'était conduit envers elle avec cette fatuité de *bel homme* qui est un des traits distinctifs du personnage.

On raconte, en effet, que pendant un des trois entretiens que Charlotte Corday eut avec Barbaroux dans le salon de l'hôtel de l'Intendance, Pétion entra et adressa en plaisantant quelques mots *à la belle aristocrate qui venait voir des républicains.* « Vous me jugez aujourd'hui sans me connaître, citoyen Pétion, » répondit celle-ci offensée; « un jour vous saurez ce que je suis. »

Elle avait la conduite de Pétion sur le cœur. Dans sa lettre à Barbaroux écrite la veille de sa mort, le second jour de la mort de Marat, *le second jour de la préparation de la paix*, elle écrivait :

« ..... J'avoue que ce qui m'a décidé tout à fait c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrolés dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez combien j'en étais charmée, et je me promettais bien de faire repentir Pétion des soupçons qu'il manifesta sur mes sentiments. » Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne partaient pas? » me dit-il. Enfin, j'ai considéré que tant de braves gens venant pour avoir la mort d'un seul homme, qu'ils auraient manqué, ou qui aurait entraîné dans sa perte beaucoup de citoyens, il ne méritait pas tant d'honneur : suffisait de la main d'une femme. »

de bien laissent le crime audacieux et fertile dans ses moyens de triompher, que la catastrophe avance d'une manière terrible, et que Charlotte Corday expire, il peut y avoir dans tous ces morceaux vivifiés par le sentiment et l'énergie, dirigés avec art, un grand intérêt que la vérité agrandit encore.

» Les personnages présentés ainsi avec leur vraie physionomie me paraissent produire beaucoup plus d'effet et remplir le spectateur tout à la fois d'indignation et de mépris. Le but de l'auteur est mieux atteint : plus ses personnages seront odieux et vils, plus ils seront vrais.

» Je ne sais pas aussi comment l'auteur a oublié un trait principal qui les caractérise ainsi que tous les scélérats ; c'est que ces hommes doivent avoir l'un pour l'autre le plus profond mépris, qu'ils doivent aussi avoir l'un de l'autre une défiance que leur immoralité inspire, que chacun doit craindre d'être renversé par son rival, et que chacun doit vouloir une domination qui ne soit pas partagée.

» C'est dans des *à parte*, dans des confidences, qu'ils doivent réciproquement crayonner leurs portraits hideux aux yeux des spectateurs.

» L'auteur, à mon avis, n'a pas tiré de la mort de Marat le parti qu'il devait. Il me semble que Danton, Robespierre et Barère doivent en particulier s'en réjouir, mais combiner les avantages qu'ils en pouvaient tirer, convenir de lui faire décerner des honneurs divins, d'en faire le héros, le martyr de la révolution et le chef de leur parti.

» Voilà, au premier aperçu, les observations principales ; il en est de moins importantes et qu'on ne doit pas négliger.

» Plusieurs tirades ont une longueur démesurée, et par cela même manquent tout leur effet. A la représentation, il est nécessaire de leur donner une coupure plus dramatique, et cela n'est pas difficile.

» L'exposé que fait Barère de la situation de la France,

à l'ouverture de la pièce, est un exemple frappant de cette longueur qui serait fatigante pour le spectateur.

» Cette tirade néanmoins est généralement bien versifiée et remplie de beaux vers.

» Le style n'est pas toujours assez élevé, et nous engageons l'auteur à faire, à cet égard, une révision sévère de sa pièce.

» Quand il aura fait les changements et corrections qu'il trouvera raisonnables, nous le prions de nous la faire repasser de nouveau, pour en faire un dernier examen très-attentif. »

En marge de ces observations, écrites de la main de Pétion, d'une écriture fine, sur un papier qui porte dans le haut quelques taches, on lit :

« Salut à nos amis que j'embrasse. »

OBSERVATIONS DE BUZOT.

Si non, his utere mecum.

« Mon ami,

» Vous aurez aussi de moi quelques petites observations.

» J'ai lu d'abord votre ouvrage avec le plaisir que je trouve à tout ce qui se rapporte à nous; chacun de nous le verra de même; mais si vous le destinez au public, il faut le refondre en entier, car il ne lui convient pas tel qu'il est.

» Je ne m'attacherai point aux détails, pas même à la versification, ce n'est pas cela dont il s'agit, je porte mes observations sur le fond de la pièce.

» *Famam sequere :* c'est le précepte d'Horace; dans votre pièce, vous ne pouvez pas vous en écarter; que signifient donc et les amours de Séchelles et la conjuration de Raffet, et le péril où se trouvent les oppresseurs de la

France, et plus encore l'attendrissement de ce vil peuple de Paris? Rien de tout cela, mon ami, car rien de cela n'est vrai: que penserait Charlotte Corday, si elle se voyait représentée presque amoureuse de Hérault de Séchelles?

» Il suffit de dire ce qui est, pour intéresser par le sujet de votre pièce.

» Je voudrais d'abord que votre scène se passât dans un cachot; on peut supposer que les commissaires de la Convention viennent l'y interroger, et sans beaucoup nuire à l'unité de lieu, on peut placer à la Conciergerie tous les changements de scène que vous croirez propres à donner du mouvement, de l'intérêt et de la chaleur à l'action de votre pièce, mais la scène ne peut pas être au Comité de salut public; encore moins Raffet et Séchelles y venir conspirer.

» Vous voulez faire une pièce en cinq actes, et pourquoi, si naturellement elle ne peut être qu'en trois? Mais il me semble que le lieu de la scène, étant à la prison même, vous fournirait des incidents plus intéressants, et plus nombreux, pour remplir votre objet.

» Surtout point d'amour: dans une pièce de ce genre, il n'est jamais bien, comme agent secondaire, dans une action théâtrale; mais bannissez-le surtout de la vôtre, il y est petit, il en dépare les beautés. L'inconvenance saute aux yeux.

» Je ne voudrais pas non plus d'un grand nombre de personnages; l'intérêt se trouve trop partagé. Il ne doit y avoir de grand dans votre pièce que Charlotte Corday, rien de beau que ce qu'elle dit; et il faut avouer que vous n'avez pas suivi cette règle. Lisez le dialogue entre Danton et Charlotte, et vous m'entendrez bien.

» Vous ne vous êtes pas assez attaché aux caractères de vos différents personnages : cette partie doit être bien retouchée. Jugez Danton par ce qu'il est aujourd'huy.

» Mais surtout, je ne pense pas que l'action de Charlotte doive produire l'effet que vous imaginez sur les meneurs

de la France; la vérité est qu'elle leur a été fort utile, et qu'instruits par un premier exemple, celui de Le Pelletier, ils en ont su tirer un grand avantage; croyez que le meurtre de Marat a très-bien servi la cause de Robespierre, Barère et Danton, qui, d'ailleurs, ont été délivrés d'un rival très-dangereux, ou du moins très nuisible à leur ambition personnelle.

» Enfin, car je ne veux pas vous fatiguer de mes observations, je finis par vous en livrer une qui me paraît tenir à l'art théâtral en général, et sur laquelle je serais bien aise d'avoir votre avis.

» J'ai entendu beaucoup blâmer les défauts prétendus de Shakespeare; les Français surtout lui préfèrent les pièces de Racine, et cela doit être. Et pourquoi? C'est que celles de Shakespeare sont populaires, tandis que les autres ne le sont pas. L'exemple des Grecs ne détruit pas mon observation; le peuple grec, extrêmement poli, avoit le goût épuré des gens du monde, pour lesquels était fait le Théâtre français de Paris. Quelle comparaison peut-on faire à cet égard entre la population de Paris et le peuple d'Athènes? Si celle-ci n'allait pas aux François, ce n'était pas que les places y fussent chères au parterre, mais les Boulevards lui plaisaient et devaient lui plaire davantage [1].

» Cela posé, je demande : La pièce que vous faites est-elle ou non populaire? Si oui, je vous engage à imiter celles de Shakespeare; elle fera le plus grand effet; montrez les hommes à nud; ne craignez pas de les introduire dans différentes conditions, tels qu'ils sont en effet. Les incidents se multiplient sans nuire à l'unité d'intérêt; quant aux deux autres [2], Shakespeare n'eût pas manqué de les sacrifier à la première.

» Vous jugerez ce qu'il vous plaira de cette observation que je vous abandonne, mais je tiens aux précédentes, car il faut la vérité en toutes choses.

[1] Voir la note à la fin de l'Appendice, page 253.

[2] Unités, sans doute.

» Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que notre ami.

» *P. S.* Après avoir lu les observations de nos deux amis, j'ai voulu jeter au feu mon insignifiant billet, mais ils veulent que je vous l'envoie, et je cède avec plaisir. Si les autres vous font penser, j'aurai peut-être l'avantage de vous faire rire, et je ne sais lequel vaut mieux dans l'état où nous sommes. »

Telles sont les observations des trois amis sur la pièce de Salle.

Le ton, le point de vue en sont différents. Un endroit surtout est à noter : celui où ils parlent de Danton. Pétion ne voit en lui qu'un Catilina se ménageant une issue pour fuir au cas où les choses tourneraient mal. Buzot signale avec un mépris profond son attitude à la Convention, où il semble maintenant s'effacer devant Robespierre. C'est aussi le sentiment de Barbaroux. Ils avaient cru à la supériorité de Danton, et en le voyant se retirer peu à peu du gouvernement, ils laissent échapper un cri de colère et de déception qui prouve que la défaite de Robespierre par Danton leur aurait ouvert une espérance que la victoire de Robespierre leur fermera. Danton était donc au fond pour eux une chance de salut. La critique de Barbaroux est plus spécialement littéraire ; on sent dans celle de Pétion, cet homme si froid, si calme autrefois, les colères du proscrit ; il voudrait avant tout voir ses ennemis odieux. La critique de Buzot est celle d'un esprit judicieux, instruit, austère et triste. Un mot montre la hauteur de son âme. « Surtout point d'amour dans une pièce de ce genre ; il n'est jamais bien, comme agent de conduite, dans une action théâtrale ; mais bannissez-le surtout de la vôtre ; il y est petit, il en dépare les beautés. L'in-

convenance saute aux yeux. » N'est-ce pas bien là l'homme de l'amour héroïque?

Et il a honte, dans sa situation, de porter son attention sur un tel sujet, d'exprimer des opinions si minces, si futiles, sur une œuvre de fantaisie purement littéraire. Lui, le proscrit, lui, qui ne *la* reverra plus, qui n'a plus qu'une tombe à creuser pour y précipiter ses ennemis ou pour qu'elle l'engloutisse lui-même, est-il possible qu'il se soit livré à ce badinage! En vérité, il se trouve risible; parce qu'il a cessé, pendant le temps nécessaire pour écrire ces trois pages, de se déchirer la poitrine avec ses ongles, il lui a semblé qu'il avait dû faire *rire* ses amis!

Depuis l'entrée de Barbaroux dans la vie politique, sa destinée s'était trouvée liée à celle de Pétion et de Buzot. Les mêmes efforts, les mêmes idées, les mêmes ennemis les avaient précipités dans la même ruine. Proscrits tous trois le 2 juin, tous trois se retrouvèrent à Caen, puis coururent les hasards qui les réunirent à Saint-Émilion. Désormais, ils ne devaient plus se séparer : la mort même allait les réunir presque le même jour.

Cette communauté de doctrines et de destinées nous a paru un motif pour joindre aux *Mémoires* de Buzot et de Pétion les *Mémoires* de Barbaroux.

Les *Mémoires* de Barbaroux ont été publiés pour la première fois par M. Ogé Barbaroux, en 1822, dans la collection des *Mémoires sur la Révolution*, de Berville et Barriere. Ils comprennent les cinq chapitres de la *deuxième partie :* chapitres II à VI inclusivement. — La première partie avait été écrite en Bretagne, à Quimper, où Barbaroux, Riouffe et Louvet avaient trouvé un asile chez M. de la Hubaudière. C'est là que Barbaroux était tombé malade de la petite vérole.

Cette première partie des *Mémoires* a été perdue; avant d'essayer d'y suppléer le mieux qu'il nous sera possible, nous allons reproduire des fragments d'une lettre écrite

par M. de la Hubaudière aîné et que M. Ogé Barbaroux a publiée, en 1822, à la suite de sa Notice sur son père, M. de la Hubaudière raconte comment, au milieu de quelles circonstances cette première partie a disparu.

« Une lettre écrite de Bordeaux par Duchâtel à mon père, fut interceptée et imprimée. Ce fut notre perte. Mon père, obligé à son tour de prendre la fuite, » — Barbaroux et ses amis s'étaient embarqués de Brest pour Bordeaux, — « ne tarda pas à devenir également la victime de ses ennemis. Moi-même je fus forcé de me sauver deux fois dans la haute Bretagne, et je ne dus probablement mon salut qu'au 9 thermidor.

» C'est pendant ces absences que ma mère, effrayée des visites domiciliaires que l'on faisait [1] sans cesse, confia à un ami de mon père, ingénieur en chef du département, les *Mémoires* de Barbaroux, qu'il avait en grande partie rédigés pendant son séjour chez nous, et que je lui ai souvent entendu lire avec le plus vif intérêt.

» Nous croyons avoir sauvé ce manuscrit précieux. Mais cet ami ayant aussi eu des craintes pour lui-même, et pouvant payer de sa tête le dépôt qui lui avait été fait, si on l'eût trouvé chez lui, se décida, dans un moment de crise, à le brûler. Nous dénaturâmes aussi, par le conseil de nos amis, quelques effets restés chez nous, et que je n'avais pu porter à votre père au moment où il s'embarqua. »

[1] Nous avons adopté dans ce volume l'orthographe courante, bien que Pétion, Buzot eussent l'habitude d'écrire l'imparfait avec un *o* : étoit, alloit, plaisoit, devoit. Mais les manuscrits de cette époque se partagent pour ainsi dire entre les deux orthographes. C'est ainsi que dans la lettre de Montesquiou qu'on trouvera plus loin (pages 288 et suivantes) l'imparfait est toujours écrit avec un *a* : était, allait, etc. Nous avons donc pu, pour la commodité de la lecture, adopter ici cette orthographe, qui est aujourd'hui celle de tout le monde, sans commettre un anachronisme grammatical.

JEUNESSE DE BARBAROUX.

FRAGMENTS POÉTIQUES.

CORRESPONDANCE DE BARBAROUX AVANT SON ENTRÉE DANS LA VIE POLITIQUE.

Nous ne pouvons essayer de suppléer, comme nous l'avons promis plus haut, à la première partie des *Mémoires de Barbaroux*, sans recourir à la notice faite en 1822 par le fils du conventionnel. Nous nous approprions les termes mêmes de ce travail, en y intercalant les pièces, documents et renseignements qui peuvent servir à le compléter, et dont nous devons la communication à la gracieuse et parfaite obligeance de l'auteur.

« Charles-Jean-Marie Barbaroux naquit à Marseille le 6 mars 1767. Son aïeul était capitaine dans la marine marchande, son père négociant. Des malheurs forcèrent celui-ci à passer en Amérique, dans l'espérance de rétablir sa fortune. Une des épidémies fréquentes à la Guadeloupe l'emporta peu d'années après.

» Il avait laissé son fils aux soins de Catherine Pons, sa femme, qui, se voyant veuve jeune encore, se retira dans sa famille, et se voua tout entière à l'éducation de l'enfant, sur lequel elle fonda dès lors toutes ses espérances.

Barbaroux entra fort jeune au collége des Pères de l'Oratoire à Marseille. A quinze ans, il avait achevé son cours de physique et gagné une bourse fondée par M. de Montignon ; il sortit du collége à seize ans.

Barbaroux avait un goût très-prononcé pour les sciences, mais il n'avait pas négligé les lettres, et elles lui fournirent le moyen d'exprimer sa reconnaissance, et même un sentiment plus tendre.

A seize ans, l'écolier faisait à son professeur ce compliment :

O vous qui sur nos tendres cœurs
A tant de droits régnez en maître,
Recevez de ma main ces fleurs
Que Flore pour vous a fait naître.

. . . . . .

Nous célébrons la fête des vertus
En célébrant aujourd'hui votre fête.

A dix-sept ans, le jeune homme écrivait à Philis, sur une piqure d'épingle :

Pourquoi donc, épingle cruelle,
Percer la main de ma Philis?
Pourquoi sur ses doigts si jolis
Lancer ta pointe criminelle?
Ah! non, non, ce n'est point sa main...
De quoi serait-elle coupable?
C'est son cœur, son cœur intraitable,
Qu'il faut punir de son dédain.
Pour toi, quel exploit mémorable,
Quel beau triomphe et quel honneur,
Si tu pouvais blesser un cœur
Que l'Amour crut invulnérable.

Voici d'autres vers de l'année suivante :

1785. — CAPRICE A MES AMIS.

Mon esprit est plein de folies,
Il est inconstant et léger.
Jadis dans ses tendres *orgies*
Il ne parlait que de s'aimer;
Aujourd'hui de beaucoup moins sage,
Il se mêle de le jurer.
Mais jurer est-il bien d'usage?
Ce mot peut-il se proférer?
Eh! que m'importe le langage!
C'est le cœur seul qui doit parler;

Et malgré le Vatican même,
Malgré ses foudres et ses cris,
Moi... je jure à mes bons amis
Que de tout mon cœur je les aime.

Barbaroux n'aurait pas osé jurer à une belle, mais il jure hardiment à ses amis qu'il les aime. On voit que, dès cette époque, il affectait de traiter l'amour bien légèrement. C'est le langage à la mode.

Veut-on connaître les occupations studieuses, la présomption aimable du jeune étourdi? Voici des vers à M. S... sur une dispute, « faits en impromptu, » ne manque pas d'ajouter Barbaroux. Défions-nous des impromptu de poëte autant que des improvisations d'orateur. Au surplus, le badinage qui suit n'a pu coûter beaucoup de peine :

Dans un traité d'astronomie
J'avais égaré mon bon sens.
Le ciel voulut qu'en compagnie
On parlât du calme du temps.
Je voulus, selon ma manie,
Faire voir que j'étais savant,
Et j'avançais fort méchamment
Que Mercure était aphélie,
Alors qu'il doit être autrement.
Un abbé, pétri de génie,
De raison et de sentiment,
Qui folâtre avec la saillie
Comme Iris avec son volant,
Me dit assez loyalement
Que j'errais dans ma scolie,
Et je n'en convins nullement.
Je poussai même la folie
Jusqu'à vouloir qu'auparavant
On consultât l'astronomie
De mon bon ami Paulian.
Sur quoi l'on remit la partie
A jour certain et compétent.
Moi... pendant ce temps de férie,
Laissant tout ouvrage savant,
Je consultais mon seul génie;
Et lors le cas embarrassant

Devint pour moi plaisanterie,
Et je m'en voulais grandement
D'avoir en bonne compagnie
Attaqué l'abbé sottement.
Enfin le jour du jugement
Arrive, et déjà ma partie
Requiert justice au parlement.
J'entre; mais jamais de ma vie
Je n'avais été si tremblant;
Enfin l'auguste académie
Me condamne unanimement.
Et laisse à notre abbé présent
Le soin de punir ma folie.
Il s'en acquitta joliment;
Car, oubliant l'étourderie
Que j'avais faite en lui parlant,
Il prit mon cours d'astronomie
Et m'en mit un de sentiment.
Moi qui croyais qu'en Arcadie
Mon juge serait m'exilant,
Je lui jurai que pour la vie
Je serais son ami constant,
Et rappelant ma poésie,
Je fis ces vers légèrement,
Pour preuve de l'étourderie,
Du pardon et du sentiment.

Nous nous rendrons à la prière que Barbaroux adresse à M. de Villeneuve, *le suisse du temple de l'Amitié;* nous excuserons les négligences de ces vers, bien loin d'en *faire un crime à un jeune poëtereau dont la muse est trop souvent facile pour être bien correcte.* — POETEREAU veut dire mauvais poëte, observe en marge Barbaroux.

Il n'était pas possible, en tout cas, d'y mettre plus de rondeur, moins de pédantisme et de prétention.

Dans le dossier que nous avons sous la main, précieuses reliques de cette ardente et courte vie, les impromptu se mêlent aux épîtres, les épîtres aux couplets.

Il n'y a ni effort ni originalité. Il faut que le passe-temps ne devienne pas le travail, et que la muse accorde bien

vite ce qu'on exige d'elle, image des rapides et fugitives amours. Notre poëte écrivait à un certain Lefebvre, qui paraît avoir été un des maîtres ou des conseillers de sa jeunesse :

...Pour moi, je vous aime toujours
De l'amitié la plus sincère,
Et je fais pour vous tous les jours
La prière à Dieu mon père.
Or, devinez quel est ce Dieu,
Ce Dieu digne de mon hommage ;
Ce n'est pas celui qu'en ce lieu
On adore dans une image ;
C'est le Dieu qui créa l'amour,
Les jeux, les ris et la tendresse,
Le Dieu qui forma ma maîtresse,
Plus belle que le plus beau jour ;
Je le connais dans ses ouvrages,
Dans les beaux yeux de ma Chloé,
Et dans les cœurs tendres et sages
Des bons amis qu'il m'a donnés ;
Je le connais dans ce que j'aime
Comme dans tout ce que je sens.
. . . . . .
Je le vois dans un beau visage
Éblouissant par sa blancheur,
Sous une gaze un peu volage
Je reconnais le créateur.
Je sens la présence divine
De ce Dieu juste et bienfaisant
Lorsque sagement j'examine
Ce qu'il a fait de séduisant, etc., etc.

Ces citations ne sont pas inutiles pour faire connaître l'esprit et le caractère du jeune homme. Mais de ce que Barbaroux célébrait en vers la morale épicurienne de Voltaire, il ne faudrait pas conclure qu'il se soit laissé absorber par elle. Sa vie est, dès cette époque, singulièrement remplie, comme elle le fut jusqu'au dernier moment. Il donne ses journées à l'étude du droit, il travaille chez un procureur, son beau-père, M. Chalvet ; ses soirées, il

les consacre aux sciences, vers lesquelles il se sent porté par une puissante vocation : à la minéralogie, à la physique, à la philosophie.

« C'était le temps où les phénomènes de l'électricité venaient d'être expliqués par Franklin. Barbaroux en étudia les effets dans la médecine, inventa un électromètre, et correspondit à dix-sept ans avec les auteurs du *Journal de physique*. Plusieurs mémoires de lui, contenant des observations justes et des découvertes intéressantes, furent insérées dans ce recueil.

» Sa bisaïeule lui avait laissé en héritage une petite terre située au village d'Ollioules, près de Toulon. Ce village est adossé à de hautes montagnes, célèbres sous le nom de *Vaux d'Ollioules*. Ce sont de grandes masses calcaires terminées par trois montagnes volcaniques. La propriété de Barbaroux était située sur le penchant de l'une d'elles. La beauté pittoresque du site, l'admirable vue qui s'y déploie, l'inspirèrent, et ses plus beaux vers furent écrits à Ollioules, ou inspirés par le souvenir de ce beau lieu. Mais, à cet élan rapide, succédèrent les réflexions de l'observateur. Barbaroux, qui avait été conduit à l'étude de la minéralogie par la recherche des effets de l'électricité sur les verres naturels et les pierres, parcourut ces volcans éteints, les décrivit d'une manière plus exacte que ne l'avait fait M. de Saussure, et publia ses observations dans le *Journal de physique*. »

La reproduction de ce morceau, qui a paru dans le *Journal de physique*, où on peut le lire, n'aurait ici aucun intérêt, mais il n'en est pas de même de l'Ode sur l'électricité, à laquelle M. O. Barbaroux fait allusion plus haut, en disant que le séjour d'Ollioules inspira à son père ses plus beaux vers. L'Ode à l'électricité répondait à une double attraction de la jeunesse de Barbaroux : l'amour des sciences, le goût des vers. L'enthousiasme de la nature enflamma l'enthousiasme de la poésie. Dès que ce sujet se fut emparé de l'imagination de Barbaroux, il la

passionna, il l'exalta. L'impression fut profonde, et énergique fut la volonté de ne pas laisser une trop grande distance entre l'idée et les mots appelés à l'exprimer. Barbaroux a écrit son Ode plusieurs fois; la première fois probablement pendant son séjour à Marseille, avant les événements qui le jetèrent dans la carrière de la politique A cette première rédaction se trouvent jointes de nombreuses variantes, toutes de sa main. La dernière fois, ce fut en Bretagne, pendant sa convalescence de la petite vérole. A moins de supposer que le proscrit en avait conservé sur lui une copie, ce qui est bien peu vraisemblable, il faut croire qu'il écrivit de mémoire l'Ode dont Cambry a eu connaissance et qu'il a publiée dans son *Voyage dans le Finistère,* tome II, p. 309. Au moyen des manuscrits de Barbaroux qui nous ont été confiés, nous avons pu compléter cette production poétique, la meilleure peut-être qui soit sortie de la plume d'un Girondin. La strophe a du mouvement; la chaleur n'y est pas toujours seulement dans la forme, dans l'exclamation et l'interjection; la flamme jaillit çà et là de la pensée elle-même. Quelques images sont dignes de la grandeur du sujet. Quant aux autres, elles trahissent sans doute quelquefois l'ambition du poëte; mais une ode vaut bien un sonnet, et puisque le sonnet vaut à lui seul un long poëme, il faut bien du temps pour l'écrire. Ce temps a pu manquer à Barbaroux. Quant à ses efforts, ils sont attestés par les nombreuses variantes que nous reproduisons.

L'ÉLECTRICITÉ.

ODE.

Il disait au néant d'enfanter la nature.

Quelle est cette clarté brillante
Qui tout à coup frappe mes sens
Et qui rapide et vacillante
Ne perce l'air que par élans?

Triste avant-coureur d'un orage,
C'est un feu qu'un sombre nuage
Lance en grondant du haut des airs.
Feu sacré! reçois mon hommage,
Ma main va t'en tracer le gage
A la lueur de tes éclairs [1].

Le Dieu qui forge le tonnerre,
Qui tient notre sort dans ses mains,
Vient-il épouvanter la terre
Et punir les laches humains?
Non... ce feu qui dans l'air s'élance
N'est que le jeu de sa puissance [2],

[1] Voici des variantes :

. . . . . .
C'est un feu qui sort d'un nuage :
Devant lui tout paraît trembler.
Feu sacré! lance dans mon âme
Un trait de ta divine flamme;
C'est de toi que je vais parler.

« Cette première strophe, dit Barbaroux en note, me paraît lache, incorrecte, surchargée de mots inutiles; je ne vois guère que les derniers vers qui méritent d'être conservés, ainsi que la tournure de la strophe nécessaire pour amener celles qui suivent. Voyez le cahier des variantes. »

[2] Variante :

Il vient d'éclater à nos yeux,
Et ce Dieu grand semble nous dire :
Mortal, c'est pour que tu l'admires
Que je l'ai placé dans les cieux.

Ces deux premières strophes sont remplacées dans l'ode que publie Cambry par celle-ci qui nous paraît plus faible que les précédentes :

Le bruit effrayant du tonnerre
Ébranle la voûte des airs,
La nuit enveloppe la terre,
Et les vents soulèvent les mers.
Quel spectacle a frappé ma vue!
L'éclair embrase l'étendue,
Il agite les elements,
Ah! quand tout s'émeut, tout s'enflamme,
Feu sacré, passe dans mon âme,
Je te consacre mes accents.

Ce n'est pas là le feu vengeur!
Mortel, vois la main qui le guide
Et dans ton orgueil stupide
Ose douter de sa grandeur.

Des flancs de ce nuage sombre
Cent fois plus rapide qu'un trait[1]
L'éclair, suivi d'éclairs sans nombre,
S'élance, luit et disparaît.
Sa course inconstante et mobile[2],
De nos jours image terrible,
A l'instant commence et finit;
Et déjà la foudre est à terre
Quand son éclat, dans l'atmosphère,
En longs roulements retentit.

Tel qu'un serpent que sollicite
L'ardente saison des amours
Siffle, s'entrelace, s'agite,
Fuit, et revient par cent détours,
Tel, et bien plus rapide encore,
Des rivages où naît l'aurore
A ceux où le soleil s'enfuit,
L'éclair dans sa vaste carrière
Se peint en longs traits de lumière
Sur le crêpe noir de la nuit[3].

[1] « La foudre vient..... de la terre, qui est le réservoir commun de la matière électrique. Cette vérité physique n'était pas connue ou du moins n'était que soupçonnée avant le Père ..... Ce savant physicien publia, dans le *Journal de physique*, un excellent mémoire dans lequel il démontre par des faits que la foudre s'élève plus souvent de terre qu'elle ne tombe du ciel. Ce passage de la matière électrique m'a paru digne d'être mis en vers, et si l'explication que j'en donne n'est pas vraie, on ne peut pas du moins lui reprocher de n'être pas poétique. » (*Note de Barbaroux.*)

[2] Variante de Cambry :

Sa course fugitive, errante,
De nos jours image frappante,
A l'instant, etc., etc.

[3] Variante de Cambry :

Tel, dans la terreur qui l'agite
Au son des instruments guerriers,

O feu subtil, âme du monde,
Bienfaisante électricité,
Tu remplis l'air, la terre, l'onde,
Le ciel et son immensité.
Tout s'anime par ta présence.
Ah! dis-nous quelle est ton essence?
Es-tu le principe immortel
Par qui tout se meut, tout respire,
Le feu qui m'anime, m'inspire,
Ou le souffle de l'Éternel?

Homme orgueilleux, de la nature
En vain tu cherches le secret,
Est-ce à toi, faible créature,
De savoir tout ce que Dieu sait?
Non, c'est en vain que tu médites :
Le ciel a fixé les limites
Où ta raison doit expirer.
Vois... c'est l'ouvrage de ton maître,
Ne cherche pas à le connaître,
Il te suffit de l'admirer[1] !

Suis-moi dans les plaines du vide.
Mortel! sur le trône des airs,
Vois ce feu moteur : il préside
A la marche de l'univers.
Astres, dont une main puissante
Sema cette voûte éclatante,
Parlez, qui vous a suspendus?
Ah! sans cette force immortelle,
Roulant dans la nuit éternelle,
Les mondes seraient confondus.

Le cerf bondit, se précipite,
Fuit, revient par mille sentiers;
Tel est, plus fugitif encore,
Des rivages où naît l'aurore
A ceux où le soleil s'enfuit,
L'éclair dans sa vaste carrière
Sillonne en longs traits de lumière
Le crêpe sombre de la nuit.

Variante de Cambry :

Ce feu soumis à ta puissance
Échappe à ton intelligence,
Tu dois te taire et l'admirer.

Ces corps qui dans leur course immense
Traînent leurs cheveux argentés,
La mer qui revient et s'élance
Sur (tous) les bords qu'elle a quittés;
O feu, tout cède à ton empire,
Depuis l'insecte qui respire
Jusqu'à Franklin qui t'asservit.
La mort, hélas! c'est ton absence.
Reviens, source de l'existence,
Reviens, ou l'univers périt.

O Dieu, l'instant de la vengeance
Arrive; déjà l'éclair luit,
La foudre part, elle s'élance,
Roule, tombe... et s'évanouit.
Que vois-je? quel nouveau prodige?
Ah! quelle est la main qui dirige
Le feu sacré de l'Éternel?
Ce feu s'éteint, la foudre expire,
Un fil le conduit et l'attire,
Et c'est l'ouvrage d'un mortel!

Ainsi donc la foudre est domptée.
Franklin, tu désarmes les cieux,
Et ta main, nouveau Prométhée,
Arrache le tonnerre aux dieux.
Tu dis : que la foudre obéisse
A cette flèche protectrice:
La foudre obéit à l'instant,
Et conduite sans résistance
Elle vient mourir en silence
Au pied de l'insecte rampant.

Ah! ne crains pas que de ta gloire
Le temps efface quelques traits;
Le temps respecte la mémoire
Des hommes grands par leurs bienfaits;
Et tandis qu'au sein des ténèbres
Il plonge ces brigands funèbres
Dont le monde a subi la loi,
Franklin, sa puissance cruelle
Ainsi que la foudre éternelle
Doit s'anéantir devant toi.

Digitized by Google

Cependant cet obscur nuage
A cessé de lancer ses feux,
Ce fer a dissipé l'orage
Et mis le calme dans les cieux.
Toute la nature est tranquille,
Et l'air que de son aile agile
Le zéphyr pousse mollement,
Tout resplendissant de lumière
Se peint sur l'humide paupière
En vagues d'azur et d'argent [1].

Ailleurs, quel spectacle terrible!
L'éclair enfante des volcans,
La terre tremble, un gouffre horrible
S'ouvre, et l'Etna vomit ses flancs;
La lave a percé les montagnes,
Et dans les paisibles campagnes
A roulé ses torrents de feu;
Messine n'est plus... ô nature!
Tu frappes; — l'homme en vain murmure,
Son trépas pour toi n'est qu'un jeu.

Céleste agent, de ta présence
Quand tout ici-bas nous instruit,
Méconnaîtrai-je la puissance
De l'Être incréé qui te fit?
Inconcevable météore!
Non, ce n'est pas toi que j'adore,
Loin de moi cette folle erreur;
Porté sur tes ailes de flamme,
Je m'élance aux cieux, et mon âme
Va rendre hommage à ton auteur.

Cette dernière strophe est l'inspiration de l'exil et du malheur. — Dans le brouillon que nous avons sous les yeux, Barbaroux a consacré plusieurs strophes à chanter les phénomènes de l'électricité, dont la science a su faire un jeu. Ces vers sont évidemment le premier jet de sa veine poétique. Quelques-uns attendent la rime correspondante qui doit les compléter, d'autres sont à peine sur

[1] Cette strophe manque dans Cambry.

leurs pieds. Mais ils ne manquent pas de mouvement et d'éclat dans leur divagation poétique, et nous avons cru, malgré leur incorrection, pouvoir les reproduire.

Esclave, malgré sa puissance,
Le feu vengeur de l'Éternel
Cède, obéit sans résistance
A la voix d'un faible mortel.
. . . . . .
Nollet, que la flamme environne,
Aux gens du peuple qu'il étonne,
N'est plus un homme, c'est un dieu. —

Fixé sur un cristal fragile,
Où Matembrok l'a transporté,
Il paraît éteint, immobile,
Ce n'est plus l'électricité. —
Arrête! quelle erreur te guide,
Mortel, sous le cristal perfide
L'éclair repose, il va partir. —
Ainsi Dieu se cache en lui-même;
Loin de nous, l'Être suprême
Existe, et l'ingrat doit frémir.

Ici, dans la main d'Hippocrate,
Il soulage l'humanité;
Là, dans une terre ingrate
Il porte la fertilité.
De sa puissance bienfaisante
La terre à l'aurore naissante
Présente un sublime tableau;
Pénétré de sa douce flamme,
Ce globe a retrouvé son âme,
Car la nuit était son tombeau.

Tantôt, en flamme purpurine,
Ce feu sort d'un vase éclatant;
Tantôt sur la main enfantine
Il fait sautiller un volant;
Amusant quand l'art nous l'assure,
Grand dans les mains de la nature,

Fougueux lorsqu'il est arrêté,
Toujours actif, inépuisable,
Créateur toujours admirable,
Tel est le feu que j'ai chanté.

Nous nous sommes étendu avec quelque développement sur ce côté du caractère et de l'esprit du jeune homme, parce qu'il est le moins connu. La nature avait richement doté Barbaroux ; un corps robuste et de grande taille ; une physionomie charmante, fine et spirituelle, dont le portrait, que nous avons fait graver en tête de ce volume, pourra donner une idée ; un caractère affectueux, franc, aimable ; un cœur plus propre à l'amitié solide et dévouée qu'à l'amour constant ; une parole ardente et sympathique ; une plume qui tournait aussi facilement un rapport administratif qu'un madrigal ; enfin, un esprit également apte à goûter l'agrément d'un badinage et à s'élever aux plus hautes spéculations de la science et de la politique,... il avait ce qui est agréable et ce qui est beau, ce qui est fort et ce qui est grand, ce qui charme les femmes, subjugue les hommes, entraîne les multitudes.

Mais ces qualités naturelles et ces talents ne portent au dessus des autres hommes qu'autant que l'ambition pousse à en tirer parti et que les circonstances la favorisent.

Barbaroux avait, comme on dirait aujourd'hui, la volonté d'arriver ; mais il cherchait la voie. « Passant successivement de chez son beau-père dans le cabinet de M. Lejourdan, avocat distingué de Marseille, et à l'école de droit d'Aix, il acheva de se former par la connaissance des grands modèles. L'éloquence flatteuse de Pascalis, le discours nerveux de Gassier, l'abondance de Portalis, lui apprenaient chaque jour quelques-uns des secrets de l'art oratoire. C'est à ces études qu'il dut sans doute de paraître sans désavantage, quelques années plus tard, à côté des orateurs de la Convention.

» A peine eut-il fini l'étude du droit qu'il résolut d'achever ce qu'il appelait son éducation. Il sollicita de sa mère

et obtint la permission de faire un voyage de quelques mois à Paris. Il ne fut point y chercher des plaisirs bruyants, mais des hommes célèbres, et l'instruction qu'on recueille auprès d'eux. » (*Note de M. O. Barbaroux.*)

Ce que faisait Barbaroux à cette époque, ses goûts, ses projets, ses désirs, ses occupations, nous les connaissons par lui-même, par sa correspondance avec sa mère. On y voit l'ardeur impétueuse du jeune aiglon qui veut sortir du nid, gagner les grandes plaines du ciel, et auquel bientôt l'horizon paternel ne suffira plus. La mère inquiète ne croit pas que le bonheur soit si haut ni si loin. Mais ses timides raisonnements, ses craintes anxieuses ne retiennent pas le jeune audacieux. Comme son imagination travaille! Quelle fiévreuse ardeur! Tantôt, c'est une invention qui va l'enrichir et enrichir la France entière. Heureuse chance; astre bienfaisant, fée de son berceau qui conspire pour son bonheur, même contre sa mère! Les *places viennent le chercher;* un Barbaroux lui tombe du ciel qui va le faire son héritier, parce qu'ils ont le même nom, bien que n'étant ni parents ni amis. Voilà ce que nous apprend une lettre d'Ollioules du 22 octobre 1787. Le jeune homme est radieux. Il est content de lui, content de tout le monde. Son soleil intérieur lui donne le plein épanouissement du bonheur et fait mûrir, du petit domaine d'Ollioules, je ne sais combien de moissons qui l'ont rendu riche; si riche qu'il se prend à sourire en pensant à l'humble condition de son père. Pardonnons-lui cet éclair d'orgueil: il avait à peine connu celui auquel il ne voulait pas être comparé. Mais un mois plus tard (lettre du 15 novembre) il n'est plus question ni de l'invention merveilleuse, ni du testament. L'effervescence s'est calmée; on est revenu aussi à d'autres idées; *je suis dans mon bon sens et je n'ai pas la fièvre*, dit-il. Et encore entendons-nous. La fièvre a passé, la rage d'ambition reste; on ira à Paris, coûte que coûte. « J'ai dit à ma mère que je ne voulais point être procureur. » La lettre est écrite au beau-père le procu-

reur. On ne veut point être procureur, parce que cet état ferait trop souffrir, mais on veut gagner l'argent nécessaire pour aller à Paris. « Je vous demande une place dans votre étude et les mêmes appointements que j'avais; ...je travaillerai vivement, je prendrai sur mon sommeil, je plaiderai, je ferai des mémoires, et ce n'est que lorsque j'aurai reçu de l'argent et payé mes dettes que je partirai pour Paris. » — Le 22 juin, nous le trouvons à Paris. Sa lettre à sa mère est pleine de vives et tendres expressions. Jamais amant n'a trouvé pour sa maîtresse des paroles plus brûlantes. Le jeune homme veut devenir riche, puissant, mais ce n'est point pour jouir en égoïste de sa fortune : « Votre image est toujours devant mes yeux; vous êtes, ma bonne mère, l'idole de mon cœur, et quand je serai parvenu au point que je désire, je couvrirai cette chère idole de mille présents et de mille caresses. » Mais que fait-il au juste à Paris? La mère voudrait le savoir; elle demande à être instruite des moindres particularités, des démarches, des espérances, et surtout des résultats. Voilà bien la curiosité importune des mères! L'orgueil du jeune homme se révolte. « Soyez de toute tranquillité sur ma conduite, sur mes actions. Je ne ferai jamais rien qui ne soit bien conforme aux principes de la plus saine morale. » 5 juillet 1788. Sa susceptibilité s'offense de quelques expressions qu'il attribue probablement aux suggestions du beau-père. L'union de madame Pons avec le procureur Chalvet n'a pas été sans nuage, puisqu'elle fut rompue par le divorce. Sans doute l'homme positif blâmait l'équipée du jeune homme qui avait voulu aller à Paris au lieu de prendre à Marseille une étude de procureur. Barbaroux lui attribuait certain refus d'argent, certaines paroles qui, à ses yeux, contrastaient avec les preuves de tendresse vive et confiante qu'il avait toujours reçues de la mère qu'il adorait. Le sang du jeune homme bout dans ses veines; sa nature méridionale éclate dans la lettre de septembre 1788 : fière nature, vive, emportée, ne supportant

pas un reproche ou même un soupçon injurieux, mais honnête, aimante et dévouée. La mère et le fils ne se sont jamais fait d'autres blessures que les deux lettres échangées en cette circonstance. Il fallait que le cœur du fils eût cruellement saigné pour qu'il en sortît des paroles dont Barbaroux était lui-même étonné, mais ce cœur meurtri n'*en restait pas moins à sa mère et il était tout à elle*.

La paix fut d'ailleurs bientôt faite. Une lettre du beau-père répara l'effet produit par celle qu'il avait dictée peut-être à sa femme, et Barbaroux signa la réconciliation et l'oubli, le 18, en exprimant à Chalvet ses sentiments de reconnaissance. Mais il persiste à vouloir passer encore quelques mois à Paris. Il n'y a pas jusqu'à présent réussi comme il l'avait espéré ; il était du dernier mieux avec le neveu de M. de Brienne, il devait avoir une place ou tout au moins un appartement à l'École des mines ; mais M. de Brienne n'est plus ministre ; voilà tous ces beaux projets à vau l'eau. N'importe, Barbaroux n'est pas homme à se décourager ; il ne veut point s'expliquer ; il prétend ne pas soulever le mystère, même pour sa mère et son beau-père, qui couvre ses desseins, mais il a *des raisons plus que puissantes pour prolonger son séjour ici*. Du reste, tous deux doivent se tranquilliser, *il aime trop la Provence pour que la manie d'être écrivain puisse le retenir à Paris*. Il n'en dira pas davantage. Sans avoir l'humeur bien difficile, M. et madame Pons-Chalvet pouvaient ne point se montrer parfaitement satisfaits de l'obscurité des renseignements et des explications qui leur étaient donnés.

Au surplus, voici ces lettres. Elles sont écrites à l'âge des ardentes passions, au milieu de déceptions qu'on ne veut point avouer ; il y a à y faire la part de l'âge et de la souffrance dans certaines expressions trop vives. Mais nous les publions telles qu'elles sont, parce que Barbaroux est un personnage historique, et que l'histoire à laquelle sa vie appartient n'a de valeur que celle qu'elle reçoit de la vérité. La lecture de cette correspondance de famille ne diminuera

pas la sympathie qui s'attache au plus séduisant, à l'un des plus courageux champions de la Gironde.

A MA MÈRE.

Ollioules, 22 octobre 1787.

Ce n'est qu'en relisant une seconde fois votre dernière lettre, que j'ai pu déchiffrer ce que vous me disiez de l'aimable *Antoinette*. Je suis plus satisfait que personne qu'elle soit entièrement rétablie, et vous ne pouviez pas me donner une nouvelle qui me fût plus agréable. Sans doute, vous ne m'avez pas oublié auprès de ma tante Fabre et auprès de M. Dallet ; je ne sais si mes dernières lettres contenaient des compliments pour eux, ainsi que pour ma tante Roson ; ce qu'il y a de certain, c'est que mon intention était de leur en faire de bien affectueux, et vous l'aurez remplie, cette intention, si vous avez suppléé à une petite absence de mémoire.

Plus je lis vos lettres, et plus je vois que vous ne m'entendez pas, et que vous ne rendez pas justice à mon pauvre cœur.

Pourquoi chercher à mal interpréter mes desseins, lorsque je ne cherche qu'à vous rendre heureuse ? Y a-t-il de la folie à faire usage des talents que la nature nous a départis? Dois-je enfouir ceux que m'a donnés le Créateur, lorsqu'il se présente un beau champ pour les faire valoir ? Je ne cherche pas les places qui viennent me chercher, et lorsque vous priez le bon Dieu de me faire désister de tous mes projets, il me favorise dans mes recherches de la manière la plus éclatante. J'ai fait la semaine passée une découverte par laquelle ma pauvre petite campagne va renchérir tout à coup de dix mille francs, et cette découverte, qui va épargner au Roi près d'un demi-million toutes les années, me rendra au moins six mille livres de rente, si l'on me met à la tête de l'établissement que je projette, ce qui semble assez naturel, puisque je

suis l'inventeur et que je ne manque pas de protections. Si je ne suis pas nommé, j'aurai fait le bien de mon pays, et je n'aurai rien perdu, puisque ma campagne vaudra toujours dix mille francs de plus. Si vous étiez capable de raisonner de sang-froid, comme j'ai raisonné avec le médecin Burel, je vous prouverais que tous mes projets sont pesés avec sagesse, et que leur réussite n'est pas douteuse, par cette seule raison qu'ils sont tous avantageux et très-avantageux à l'État.

Vous me comparez à mon père ; je dois du respect à sa mémoire, mais, au fond, que faisait-il, et quelle était l'éducation qu'il avait reçue? Je dois à celle que vous m'avez donnée et à un travail constant de connaître bien des choses inconnues à la plupart des hommes. On serait bien malheureux, si la science ne servait à rien ; l'homme qui en a doit en profiter pour s'élever plus haut que les autres. Au reste, d'après le nouveau plan que j'ai formé, mon séjour sera toujours à Marseille ; si je vais à Paris, ce sera l'affaire de trois mois, et, comme vous le pensez bien, ce ne sera pas de ma bourse que je tirerai l'argent pour le voyage.

Quand je vous ai dit que le ciel me favorisait, je n'avais pas tort ; mon voyage à Ollioules va me valoir un héritage. Vous ne devineriez pas comment ; le voici : il y a depuis quelque temps à Ollioules un nommé Barbaroux, avec lequel nous ne sommes pas parents. Ce Barbaroux est entiché de laisser son bien à quelqu'un qui porte son nom ; il a pris une belle amitié pour moi, et, pour tout dire, il a déclaré hier à ma grand'mère qu'il allait faire un testament en ma faveur. Cet homme honnête peut avoir de biens fonds douze à quatorze mille francs. Mon voyage me vaudra cet héritage, et, comme vous voyez, mes pas n'auront pas été perdus. Dites maintenant que je ne suis pas heureux ; je le serai peut-être au point de faire faire à madame Ganteaume un tour pareil ; je vais la voir cette semaine, et je ferai tout pour l'enchanter. Ne lisez pas à

tout le monde cet article de ma lettre. Le temps, qui me presse un peu, me force de finir ici ma lettre ; croyez, ma bonne maman, que je sais trop bien ce qu'est ma mère pour ne pas l'aimer à l'idolâtrie ; criez, clabaudez contre moi, je n'en serai pas moins le plus tendre des fils, et, quand le ciel, qui me protége, m'aura mis à ma place, je vous dirai : ma mère, vous ne vouliez pas cela, j'en savais bien la raison, mais je feignais de la méconnaître. Ce que je suis, je vous le dois, et c'est vous qui m'avez donné les petits talents auxquels je dois ma fortune.

Votre fils, B.

Mes compliments à mon beau-père, à M. Dallet, à Roson, à Mion et à toute la famille.

---

15 novembre 1787.

Je n'ai point oublié votre commission, mon cher beau-père, et, le second jour de mon arrivée, j'ai été voir M. Beaussier à son château de Montauban. Malheureusement, ce n'est point ce M. Beaussier qui doit aux hoirs de Bernard Nicolas. C'est M. Beaussier de la Chantasse, dont le château est à la Seine. Lorsque les temps toujours pluvieux auront changé, je ferai quelques courses aux environs, et j'irai voir le débiteur des hoirs Nicolas. J'ai reçu de la part de son cousin, M. Beaussier de Montauban, des honnêtetés infinies. Il m'a fait dîner à son château, où se trouvent de fort aimables Marseillaises ; nous avons parlé de ma mère, et j'ai beaucoup de compliments à lui faire de leur part, ainsi qu'à ma tante Roson, qu'il se rappelle avoir vue, le soir que nous vînmes coucher, de la campagne du médecin Burel, au château de Montauban.

Les temps ne me favorisent pas dans mon expédition ; cependant, malgré la pluie, j'ai été voir à Toulon le médecin Burel. Il faut que je vous dise que le jour même de mon arrivée, je fus coucher à la campagne. Le perruquier François, qui m'accompagnait, m'apprit qu'il était venu la

veille un homme de considération et d'un grand mérite, que le médecin Burel accompagnait partout ; ce savant était venu visiter les volcans d'Ollioules, par ordre du ministre.

Je crus que sa connaissance pourrait m'être utile, et en homme actif, j'expédiai dans la maison de l'oratoire une lettre au médecin Burel. La réponse m'apprit que ce savant venait de partir ; elle était remplie d'honnêtetés, et finissait par une invitation, le premier jour que j'irai voir Toulon. J'y fus avant-hier ; le médecin Burel est un homme de beaucoup de mérite ; nous nous enfermâmes dans son cabinet, où nous eûmes une conversation de quatre heures. Je dois dire qu'il fut plus que content de moi, puisqu'il voulut que le jour même je prisse la poste pour aller joindre à Nice M. de Thouvenel, qui est le savant en question. Il me disait, pour m'encourager, que M. Thouvenel me verrait avec satisfaction, que je l'accompagnerais dans le voyage qu'il va faire à Naples avec la duchesse de Brissac, et qu'il ne m'en coûterait rien. Je lui dis que je n'avais ni linge ni argent ; il me répondit en m'offrant vingt-cinq louis, ajoutant qu'il rendrait à M. de Thouvenel un service essentiel, et que certainement il recevrait de sa part de grands remerciements. Je fus combattu quelques instants ; mais, pensant ensuite à la peine, au chagrin même que donnerait à ma famille un départ si précipité, je refusai ses offres obligeantes. M. Burel m'a promis pour Paris des lettres importantes, il m'y accompagnera peut-être. C'est à lui que je voudrais que ma mère s'adressât, pour savoir si je fais une folie. Il m'a présenté à ce qu'il y a de mieux à Toulon, et j'ose dire que je m'en suis fait un bon ami.

J'ai reçu la lettre de ma mère ; il est possible qu'Arbaud et Gabriellis aient pensé comme elle ; mais il faut entendre les deux sons ; si ma mère veut, nous les prendrons pour juges, et certainement ils ne seront pas de son avis après m'avoir entendu. Je dis plus : il n'est pas un homme raisonnable qui puisse dire autrement, car, enfin, je suis dans mon bon sens, et je n'ai pas la fièvre.

J'ai dit à ma mère que je ne voulais pas être procureur, cet état me ferait trop souffrir, et je n'y ferais pas fortune, très-certainement. Je suis avocat, je dois rester tel ; mais, je vous en fais juge : que sont nos avocats dans notre ville? rien, ou du moins il faut longtemps avant qu'ils puissent parvenir. Voyez Gignoux, est-il bien riche? cependant il a passé toute sa vie à travailler péniblement dans son cabinet ; je n'aurai jamais son mérite, et je gagnerai encore moins : irai-je à Aix? mais cent de mes confrères me passeront sur le corps, il me faudra vingt ans avant de les atteindre, et puisque la nature, si avare d'ailleurs à mon égard, m'a donné un talent déterminé pour les sciences, puisque ces sciences peuvent conduire à la fortune par un chemin plus rapide, pourquoi ne le suivrais-je pas? Ma mère me cite pour exemple le Chevalier, mais c'est un militaire, et les militaires sont peu récompensés en France. Je lui cite, moi, les *Grognar, les Gaulion,* et tous les ingénieurs dont elle a vu elle-même commencer la fortune. Lorsque l'homme aime l'étude, qu'il travaille, et que, d'ailleurs, il a quelques talents, il est toujours certain de réussir. Si j'étais poète, on pourrait craindre que je mourusse de faim, mais ce n'est pas là mon métier, et, d'ailleurs, voici une raison qui doit tranquilliser ma mère.

J'ai vingt ans, et, à cet âge, peu d'hommes ont fait ce que j'ai fait ; que peut-on craindre de moi? que je perde mon temps? à cet âge, il est permis d'en perdre ; que je mange mon bien? oh ! c'est une autre affaire ; il me faut de l'argent, si l'on veut que je travaille, et, si l'on est forcé de m'en donner, je ne mangerai pas le mien. Après tout, un voyage à Paris est nécessaire pour former un jeune homme. Si j'ai le talent de me faire payer le voyage et de ne pas dépenser un sou, ne doit-on pas me louer? ce n'est pas une fredaine que je fais, c'est une spéculation. Au reste, la réussite est certaine dans mes projets, et elle l'est tellement, que je viens d'écrire au chevalier qu'il

peut se préparer à venir me rejoindre. Je ne suis pas tout à fait un enfant, je sais ce que je fais. Encore un mot.

Pour vous prouver, à vous et à ma mère, que je ne suis pas égaré, voici mon plan : je vais retourner à Marseille avant la fin du mois. Je vous demande une place dans votre étude, et les mêmes appointements que j'avais. Je travaillerai vivement, cela me retardera, n'importe ; je prendrai sur mon sommeil pour travailler à autre chose. Je plaiderai, je ferai des mémoires, et ce n'est que lorsque j'aurai de l'argent et payé mes dettes que je partirai pour Paris. Cet argent dépensé, on m'en donnera encore, ou, si l'on ne m'en donne plus, je reviendrai à francs étriers, et j'aurai le plaisir d'avoir fait un voyage aux dépens du Roi, sans avoir perdu mon temps, car alors j'aurai vingt et un ans, âge où l'on est encore au collége. Le temps et le papier ne me permettent pas de vous en dire davantage; quand vous m'aurez entendu vous serez de mon avis, et, malgré vous, malgré ma mère, je vous ferai passer une vieillesse bien heureuse. L'argent ne vous coûtera rien, et je le gagnerai pour vous, sans qu'il m'en coûte beaucoup.

Votre beau-fils, BARBAROUX.

---

24 mai 1788.

MA MÈRE,

Je suis à Lyon depuis deux heures, et je n'ai rien de plus empressé, ma bonne maman, que de vous annoncer mon heureuse arrivée, car je prévois que vous devez être beaucoup en peine. — Les deux rivières, la Durance et l'Isère, m'ont épargné; j'ai traversé le Rhône pour aller voir à Tournon mon ami Aubert de l'Oratoire qui m'a fait mille amitiés. J'en ai reçu à Aix, à Valence, à Vienne, de la part de quelques savants que je connaissais de réputation, aussi mon voyage a été très-peu dispendieux, et il aurait été infiniment agréable si j'avais pu me livrer à la joie ; mais en quittant une bonne et tendre mère, en quit-

tant sa famille, ses amis, tout ce qu'on a de plus cher, peut-on ne pas verser des larmes? Vainement l'idée d'une fortune brillante vient me bercer dans mes rêves, la douleur est au fond de mon âme, et si j'avais l'esprit faible, je crois que j'aurais le mal du pays.

Une chose m'a navré de douleur en arrivant à Lyon : j'ai couru à la poste, point de lettre de vous, point de lettre de Bertrand! Ma mère, mes amis veulent donc m'oublier? Il vous eût été si aisé de m'écrire! le courrier arrivant plus tôt que la diligence, je saurai maintenant comment vous vous trouvez, et en quel état se trouve ma pauvre tante, car je ne vous cache pas qu'en partant j'ai prévu un orage, j'ai vu qu'il était près d'éclater, et je suis parti avec un double regret, celui de vous quitter et celui de vous laisser dans l'affliction. La peine où je me trouve est aujourd'hui extrême, et malheureusement pour moi, vous ne pouvez plus m'en tirer qu'à mon arrivée à Paris. Je compte partir dans deux ou trois jours ; votre réponse, si vous m'écriviez, ne me trouverait pas à Lyon, et si vous aviez quelque chose d'intéressant, de consolant à me marquer, adressez votre lettre directement à Paris, à M. *Barbaroux, avocat en la Cour, poste restante, à Paris.*

Mes amis Bertrand et Castelin sont chargés chacun de faire une revue dans ma chambre, M. Bertrand pour mes papiers, et M. Castelin pour mes minéraux. Ils vous débarrasseront de tout ce qui remplit ma chambre, laissez-leur emporter ce qu'ils voudront, excepté ce qui est dans mon armoire fermée; il y a cependant quelques objets que Castelin peut prendre pour me les envoyer quelque jour, et pour abréger ce détail, vous pouvez leur laisser faire tout ce qu'ils voudront, je leur ai déjà écrit sur cet objet, et ces deux bons amis ne s'écarteront pas de la mission que je leur ai donnée.

Castelin me fera tenir mes caisses par la voie de M. Chalvet, le commissionnaire. Recommandez-les-lui bien. Il sait comment s'y prendre. Quant à la caisse qui contient le

thon, et le paquet des religieuses, comme ils ne pèsent pas cent livres, l'ami Castelin sera obligé de les mettre ensemble dans une caisse avec d'autres choses que je lui ai indiquées. — Si le paquet des capillaires embarrassait, vous le rendriez aux religieuses. — Aujourd'hui je ferai toutes leurs commissions pour Lyon.

Je vous recommande singulièrement de mettre dans vos lettres un article relatif à mes tantes. Assurez bien la tante Roson qu'en travaillant pour moi je travaille pour elle, et que le jour le plus beau de ma vie sera celui où je pourrai lui rendre ce que je lui dois. C'est dans sa maison, auprès de ma bonne grand'mère, que j'ai reçu les principes de la bonne morale; elle m'a fait ce que je suis, et ce n'est pas par les sentiments seuls de la reconnaissance que je dois lui payer ses bienfaits. L'amitié que j'ai pour elle s'étend sur toute ma famille. Désirez bien fortement que je réussisse, et vous verrez de quoi votre fils est capable.

Je vous charge de dire mille choses agréables à mon beau-père; je ne lui écrirai que lorsque je serai rendu à Paris. Si vous avez quelque chose de particulier à me dire, ou qui soit assez peu important pour ne pas mériter une lettre de votre part, vous n'avez qu'à le dire à Bertrand, qui en deux mots me le marquera dans ses lettres. Ayez soin de ne pas employer du gros papier. Bertrand est mon procureur fondé pour toutes mes affaires, et vous pouvez vous adresser à lui quand vous aurez besoin de savoir quelque chose.

Vous recevrez sous ce pli une lettre pour M. Ramel, médecin à la Ciotat, qu'il faudra faire jeter à la poste, le plus tôt possible; vous en recevrez, je crois, la réponse dans peu, il faudra la remettre à l'ami Bertrand qui l'ouvrira, et s'il y a quelques lettres de recommandation avec celle-là, Bertrand les arrangera proprement et me les enverra à Paris, avec le résumé de ce que contiendra la réponse de M. Ramel. Je fais cela pour éviter des frais de poste.

Ne manquez pas de voir M. Brochier, allez même chez lui pour qu'il écrive aux personnes qui doivent me donner des lettres; malgré sa bonne volonté, comme je le crois fort occupé, il pourrait se faire qu'il m'oubliât, ou du moins qu'il néglige d'écrire.

A Paris je dois porter de grands coups, il faut préparer mes batteries, et tous mes amis doivent agir à la fois. Rappelez-vous cette commission; voyez, je vous le répète, le père Brochier, et ne lui donnez de repos que lorsqu'il vous aura remis les lettres pour M. de Montmorin et pour les autres personnes de considération qui peuvent m'être utiles à Paris. Que ces lettres soient bien fortes!

Il ne faut pas que vous oubliiez les dames Chapus, pour les remercier de ce qu'elles ont fait pour moi auprès de M. de Peynier et de M. de Saint-Jacques. La botte qui est sur la cheminée est pour papa Arnaud, auprès duquel vous m'excuserez beaucoup.

Vous disiez que je n'aurais pas soin de mon linge, cependant je n'ai sali qu'une paire de bas, un mouchoir de cou, deux chemises et un mouchoir à moucher. J'en ai tout le soin possible, parce que je sens la nécessité de le conserver; demain j'en ferai une revue générale.

Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ma bonne tante Roson et Mion bonne. Des compliments à mon beau-père, à M. Dallet, à ma mie Isabeau, des caresses aux enfants. Je vous aime de toute mon âme.

BARBAROUX.

Lyon, le 24 mai 1788.

Reboul était chargé de retirer de chez madame Pache le beau polypier que vous vouliez mettre sur votre table de marbre; si vous le voyez, dites-lui de remplir cette commission le plus tôt possible.

Si le paquet que M. Ramel m'enverra était volumineux, vous me le feriez dire par Bertrand, et je lui indiquerais une adresse franche pour me le faire parvenir.

POUR MA BONNE MÈRE.

Paris, 22 juin 1788.

Vous me faites trop languir après vos lettres, ma chère maman, et je dois vous en faire des reproches. Si vous sentiez le plaisir qu'elles me font, vous n'en seriez pas avare à ce point, et vous me donneriez de vos nouvelles au moins tous les quinze jours. Si vous craignez de m'occasionner des dépenses, affranchissez vos lettres, mais ne m'en privez pas. Mon cœur se serrerait de douleur si vous restiez jamais un mois sans m'écrire. Pensez que je suis éloigné de vous, et que dans cet éloignement mon unique consolation est de recevoir de vos nouvelles et de baiser bien tendrement votre chère écriture.

Votre image est toujours devant mes yeux. Vous êtes, ma bonne mère, l'idole de mon cœur, et quand je serai parvenu au point que je désire, je couvrirai cette chère idole de mille présents et de mille caresses.

M. Burel vous avait écrit une lettre à laquelle, sans doute, vous n'avez pas répondu. Je ne me rappelle pas trop ce qu'il vous disait, et j'ai fait au hasard un croquis que je vous envoie. Il faudra peut-être y ajouter quelque chose; adressez-vous à Bertrand, il le fera volontiers et il le fera bien. Voici pour votre instruction :

Dans la lettre de M. Burel, il y avait bien des choses flatteuses pour moi; j'ai répondu à ses honnêtetés et j'ai insisté pour avoir des lettres de recommandation. Ma lettre est toute prête, mais je ne la mettrai dans la boîte que dans deux jours, afin que vous ayez le temps de lui écrire de votre côté pour que nos lettres se croisent. Cela produira un bon effet, car M. Burel ne se doutera jamais que nous nous soyons concertés pour écrire en même temps. Il faudra donc faire copier ma lettre tout de suite, y ajouter ce que vous jugerez à propos et la mettre au courrier. Je vous le répète, je ne sais pas trop ce que M. Burel vous

a écrit, et c'est pour cela que je vous dis d'ajouter au croquis que j'ai fait. S'il vous a demandé dans sa lettre de quelle manière il peut m'être utile, répondez qu'il suffit de me recommander à ses bons amis en leur marquant que mon goût pour les sciences m'a conduit dans la capitale, qu'ils veuillent bien s'intéresser à moi et me faciliter dans mon avancement. J'entre dans tous ces détails afin que vous ne soyez pas embarrassée; parlons maintenant de nous.

Les affaires sont ici prodigieusement embrouillées, et jusqu'à ce que le calme soit remis, il est impossible, de toute impossibilité, de faire la moindre chose, il faut donc attendre et s'armer de patience.

Vous n'aviez mis dans ma malle qu'une seule paire de bas de soie; ceux que j'ai achetés ne valent rien. Quand on vous dit que les soies sont meilleures à Paris, on vous ment, et pour le prix il est toujours plus fort; des bas ordinaires m'ont coûté 14 francs 10 sous, une culotte que je n'ai portée que deux fois et avec précaution est déjà tout à jour: jugez de la bonté des étoffes; au reste, mon habit commence à devenir transparent, et je vais en faire faire un autre, car ici il ne faut pas avoir l'air grêle! J'ai fait de mon habit bleu le plus joli habit du monde, mais il faudra encore des culottes, car les blanches, quand on vient de les laver, sont plus noires qu'elles n'étaient en Provence après les avoir portées deux semaines. Les chemises coûtent quatre livres, les souliers six; en revanche la nourriture se donne: pour 15 sols, on peut dîner de manière à n'avoir nul besoin de souper, mais il faut boire de la bière, ce qui n'est point mauvais.

Le banquier auquel M. Bellier m'avait adressé m'a reçu parfaitement, mais n'a rien fait de plus. Voici un trait qui doit vous prouver que je dois faire peu de fond sur ce monsieur. J'étais porteur d'une lettre de change de vingt-cinq louis sur M. Jaume; elle était payable à vue, cependant M. Jaume, suivant l'usage, me renvoie à dix jours,

je pouvais attendre, mais j'aimais mieux avoir l'argent; je crus donc qu'en montrant cette lettre il la prendrait pour s'en faire payer et me compterait le montant. Point du tout. Il ne me l'offrit pas, malgré que je lui fisse sentir que j'avais besoin, comme ça, de cet argent; il me conseilla de me présenter de nouveau à M. Jaume en lui offrant l'escompte. C'est ce que je fis, et moyennant trente sous mes vingt-cinq louis me furent payés. J'irai cependant encore voir ce banquier, et jusque-là je suspends mon jugement.

Je vous envoie une lettre pour le chevalier, qu'il faudra faire jèter dans la boîte du grand bureau par l'ami Bertrand; désormais, je lui écrirai par une autre voie. Cette dernière épître est supposée avoir été écrite à Marseille.

Vous me marquez dans votre lettre que mon beau-père vous avait offert de payer M. Boyer. Je suis infiniment sensible à cette offre, et mon cœur en gardera toujours le souvenir. Je ne voudrais pourtant pas que mon beau-père payât cette somme du sien; il me suffirait qu'il en fît les avances, et dès que ma bonne étoile commencerait à luire, je lui ferais tenir le montant de ce qu'il aurait payé. Si cela avait lieu, je voudrais que ce fût vous qui portassiez l'argent à M. Boyer, et je désirerais que vous fissiez tout comme si c'était moi qui vous l'eût fait passer. Vous ne pouvez pas sentir, et je ne pourrai pas vous exprimer la raison pourquoi. En deux mots, c'est une raison d'amour-propre, par rapport à madame Senèque. Ce serait un triomphe pour moi qu'elle sût que j'ai payé M. Boyer. Ce seul mot doit vous faire connaître ma façon de penser à cet égard.

N'oubliez pas de dire au cher Bertrand que parmi mes papiers sont un ou deux petits cahiers, bien mal écrits et tous froissés, contenant des observations sur les volcans d'Ollioules. Ces cahiers me sont essentiels, et je l'invite à les chercher avec soin. Il les reconnaîtra en ce que ce ne sont que de petits cahiers, faits d'une feuille, comme celle où j'écris, pliée en quatre feuilles, qu'ils sont roulés et

très-mal écrits. J'attends une réponse de Ferey à une lettre que je lui ai faite en route; tâchez de le prévenir pour qu'il ne m'oublie pas, car cette réponse m'est nécessaire, et je travaille à un mémoire que je ne puis finir que quand je l'aurai reçue.

Ma santé se soutient, et mon contentement n'est altéré que par l'idée que je suis éloigné de la plus tendre des mères. J'ai écrit cette lettre rapidement; Dieu fasse que vous la puissiez lire! Des compliments à mon beau-père, à mes tantes, à Isabeau; n'oubliez pas madame Ravel et Joséphine, et sachez me dire quelque chose du somnambulisme.

Votre cher fils, B.

Autres compliments à la famille Barret.

Paris, le 5 juillet 1788.

Je reçois toujours avec un nouveau plaisir les lettres de ma bonne maman; mais je les trouve un peu rares. Deux lettres dans un mois, c'est bien peu pour un homme forcé de vivre éloigné de ce qu'il a de plus cher au monde. Pénétrez-vous bien, ma chère mère, de cette idée, que vos lettres seules peuvent rendre notre séparation moins cruelle, et vous n'en serez point avare. Pour moi, je vous écrirai toujours, toujours vous aurez de mes nouvelles, et je ne cesserai de vous répéter que vous avez le plus tendre des fils, et que ce fils ne veut vivre que pour votre consolation.

Je reçois vos conseils avec plaisir, et toujours ils me firent impression, lors même qu'il vous semblait que je ne les écoutais pas. Soyez de toute tranquillité sur ma conduite, sur mes actions, je ne ferai jamais rien qui ne soit bien conforme aux principes de la plus saine morale. Mon cœur, jusqu'aujourd'hui, fut à l'abri des remords déso-

lants, et jamais je ne les connaîtrai, parce que jamais je ne ferai rien qui m'avilisse à mes propres yeux. L'honneur et la vertu seront toujours le principe de mes actions.

J'ai su intéresser en ma faveur le neveu du premier ministre, et je ne puis plus douter de l'espèce d'affection qu'il a pour moi, depuis qu'il m'a offert de solliciter lui-même, en personne, pour m'obtenir ce que je demandais. Je sors d'avoir avec lui une conférence d'une heure; le résultat a été que, malgré les circonstances fâcheuses et l'engourdissement de toutes les affaires, il fallait toujours agir auprès des ministres et ne jamais se rebuter. Il faut ici de la patience; avec du temps et des protections, on vient à bout de tout. On m'a donné le conseil de ne pas trop demander, de peur de ne rien avoir. L'homme le plus protégé ne parvient jamais tout à coup; c'est une politique de ministre, de le faire avancer peu à peu, quoique rapidement, afin d'éviter qu'on ne murmure, et qu'on ne l'accuse de renverser l'ordre pour élever des intrus.

J'ai toujours ma place à l'école des mines, mais cet établissement est frappé de paralysie, comme tout le reste, depuis l'époque des divisions qui nous agitent. Il faut de l'argent pour faire mouvoir de grandes machines, et l'argent manque. On craint même une réforme; cela ne m'amuserait guère, quoique je pusse y parer. Ce n'est pas la première fois qu'un homme qu'on avait envoyé chercher s'est trouvé sans place en arrivant, et M. le médecin Olivier, pour lequel M. Bernard m'avait donné une lettre, s'est trouvé dans ce cas. Pour moi, j'agis comme si cela devait arriver, et, par les protections que je me fais, j'arrange les choses de manière à parer à tous les événements.

Je n'ai besoin de rien; mais, par une suite de ma prévoyance, je vous engage à mettre toujours de côté quelque argent. Ayez toujours à votre service cinq à six louis. Il peut arriver que je sois court; à qui m'adresserai-je alors?

Ici, quand on demande, on vous refuse, et je n'aurais pas l'audace de recourir à un protecteur pour lui chanter misère. Je ne serai peut-être jamais au cas d'avoir besoin d'argent ; mais si ce cas venait à m'arriver, c'est sur vous que je dois compter. Ma grosse dépense ayant été faite (je veux parler de l'achat de mes habits), cinq ou six louis pourraient bien me durer trois mois, et pour une si *modique* somme, vous ne voudriez pas me faire manquer ma fortune. Profitez de l'avis, mais, surtout, ne parlez à personne de mes affaires. Répondez que je suis bienvenu chez les grands, et que je fais bien mes affaires ; à toute autre question, battez la campagne ; je ne veux pas qu'on soit instruit de ce qui me concerne, sinon que je reçois partout des politesses, et que je suis admis partout.

Le père Brochier m'avait donné une lettre pour madame Larraire, de qui j'ai reçu les plus grandes honnêtetés. J'ai dîné chez cette dame une fois, et je viens de trouver en rentrant un autre billet d'invitation pour demain dimanche. Dites au père Brochier mille choses agréables. J'attends toujours avec impatience les lettres de recommandation qu'il m'a promises ; dites-lui que j'ai surtout besoin de M. de Breteuil et de M. de Lambert, contrôleur général des finances ; je ne lui avais pas encore parlé de ce dernier ministre ; c'est cependant de lui que dépend l'école royale des mines, dont M. de la Millière est intendant. Je dois être présenté à M. de la Millière dans le courant de la semaine prochaine.

Ne négligez pas de me faire des amis et des protecteurs ; avec quelques talents, on est sûr de marcher bien vite, quand on est protégé.

Je n'ai pas encore reçu de réponse de M. Aignan ; je l'attends avec impatience. Avez-vous écrit à M. Burel ? Voyez-vous Castelin ? Ma caisse n'est point encore venue, et je languis ; sachez s'il a reçu ma lettre. N'oubliez pas de recommander à Bertrand de me trouver les cahiers que je lui demande. Mille choses à mes tantes, que j'embrasse,

à M. Dallet, à mon beau-père, à Isabeau et à Cagnote, que je suis bien fâché d'avoir oublié l'autre fois.

Votre cher fils,

BARBAROUX.

N'oubliez pas ma mère nourrice.

Faites mettre au bureau de la petite poste les lettres que j'ai envoyées à mon beau-père; Bertrand s'en chargera.

N'oubliez pas de faire à ce bon ami toutes les politesses que vous pouvez imaginer, je lui suis fortement attaché.

Paris, le 2 août 1788.

Depuis près d'un mois, ma chère maman, je n'ai reçu aucune de vos lettres, et ce silence m'afflige d'autant plus que personne ne m'a donné de vos nouvelles, excepté M. l'abbé Ouvière, qui l'a fait très-succinctement. Vous ne devez pas me laisser si longtemps dans la peine, vous qui connaissez la sensibilité de mon cœur, et, lorsque vos occupations ne vous permettent pas de m'écrire, vous devez au moins me faire dire quelque chose par Bertrand, ou charger mes tantes de me donner de vos nouvelles. Je crains toujours que vous ne soyez malade, et j'ai besoin d'être rassuré sur votre compte.

Je n'avais pas donné mon adresse à M. l'abbé Ouvière, et j'ai été surpris de recevoir une lettre de lui. C'est un tour de politique dont je n'ai pas été la dupe. Il voulait savoir ce que je faisais à Paris, et m'arracher par adresse ce que je veux cacher. J'ai su lui répondre d'une manière aussi adroite ; il ne sait rien de ce qui me concerne, ainsi ne lui en dites rien vous-même. Je ne veux pas que ces messieurs qui se disent mes amis soient instruits, ni de mes projets, ni de la réussite ; c'est une satisfaction pour moi de les laisser dans le doute, s'épuiser en vains raisonnements. Lorsqu'ils me verront dans Marseille, jouer dans

la société un rôle honorable, alors il sera temps de leur présenter ce que j'aurai fait ; encore faudra-t-il user de circonspection, de peur de leur inspirer trop de jalousie.

Vous m'avez reproché dans votre dernière lettre, de vous avoir trompée en vous disant que je devais loger à l'hôtel des monnaies. Le mot *tromper* est un peu fort, mais trêve là-dessus. Il est très-vrai que je devais descendre à l'hôtel des monnaies ; mais, dans l'intervalle de mon voyage, le ministre a projeté une réforme qui va bientôt avoir lieu à l'école des mines. J'étais le maître de prendre ma place, mais, si elle avait été reformée, c'était tout dit pour moi. On m'a conseillé d'attendre que les arrangements projetés eussent lieu ; alors, n'ayant plus à craindre de changements, je serai tranquille possesseur de la place qu'on me donnera. J'ai parole du ministre et de l'intendant ; il est très-certain que je serai placé. En attendant, je ne souffre de rien, et je jouis ici de tous les agréments possibles.

J'ai dîné hier chez madame Louet, dont le fils a épousé la sœur de Ferry. Cette dernière est actuellement à Marseille avec son époux. Ferry ne savait sans doute pas qu'elle allait faire ce voyage, lorsqu'il me remit une lettre pour sa sœur ; elle était partie depuis longtemps, lorsque je me présentai pour la lui remettre ; mais j'ai reçu de la part de la belle-mère toutes les honnêtetés possibles.

Elle a de Ferry la meilleure opinion ; nous parlons souvent de lui, et cette conversation est la plus agréable pour moi. Si Ferry m'envoie son ouvrage, j'irai le lui porter de ma part. Cet hommage lui fera plaisir.

Madame Larraire à laquelle le père Brochier m'a recommandé, ne cesse pas de me combler de politesses. J'ai dîné dimanche dernier avec toute sa famille ; parlez de cela au père Brochier, qui m'a totalement oublié.

Je ne vois pas venir la caisse que j'avais remise à Castelin ; j'en suis inquiet, car elle m'est nécessaire.

Il faut que Bertrand cherche bien dans mes papiers ; il n'a encore trouvé que la moitié de ce que je demande.

Je voudrais surtout deux petits cahiers, qui n'ont pas six feuilles de papier chacun, et qui sont bien froissés. Que l'ami Bertrand les cherche bien, et qu'il ne perde aucune occasion de me faire passer au moins ce qu'il a déjà. S'il pouvait voir M. Belcombe, il m'obligerait de lui dire que je languis de recevoir les dessins qu'il m'a promis. M. Belcombe fera bien de s'entendre avec Bertrand pour trouver des occasions, car ses occupations ne lui permettent pas d'aller s'informer des départs.

Je pense que M. Debuigne, à qui Bertrand devait remettre mes papiers, sera déjà parti ; sans doute qu'il s'empressera de venir me voir à son arrivée. Si Bertrand s'était fait donner son adresse, il ferait bien de me l'envoyer.

J'ai cassé mes boucles, dont je garde cependant les débris ; je viens d'en acheter de bien solides, elles m'ont coûté soixante livres.

La démission de M. de Breteuil ne me sera préjudiciable en rien, parce qu'il aura toujours la plus grande influence dans les affaires ; ainsi, continuez à demander au père Brochier les lettres qu'il m'avait promises pour ce ministre. Je dois écrire à ma tante un de ces jours, et j'entrerai dans de plus grands détails.

Je lis très-bien votre écriture, vous n'avez pas besoin de recopier vos lettres. Mon beau-père ne tardera pas à recevoir une des miennes. Je l'embrasse, ainsi que mes tantes et les petits enfants.

Des compliments à Isabeau et aux amis.

B.

A SON BEAU-PÈRE.

Paris, le 10 août 1788.

J'ai reçu par M. Pastoret le paquet que vous lui avez remis. Ne craignez pas, mon cher beau-père, que je néglige de faire la connaissance de monsieur son fils ; l'occasion est

trop favorable, et je la désirais depuis trop longtemps; je lui serai présenté par son père un jour de la semaine prochaine.

Vous ne recevrez plus de mes lettres, ni vous, ni ma mère, ni mes tantes, jusqu'à l'arrivée de M. Pastoret, qui se chargera de mon paquet. Ne négligez pas toutefois de m'écrire, et pensez que je n'ai pas de plus grand plaisir que celui de recevoir de vos nouvelles.

Bertrand ne m'a pas écrit depuis le 15 juillet, son silence m'afflige. S'il était malade, priez ma mère de lui donner tous les secours possibles, comme si c'était moi-même qui le fût. Cet ami me sera toujours cher, et je vous aurai une reconnaissance infinie pour tout ce que vous ferez pour lui.

Vous n'avez pas saisi tout à fait le sens de ma dernière lettre; je suis chagrin de ce que les circonstances retardent la réussite de mes projets, mais cela ne me met pas dans la peine. Je ne suis fâché que d'être éloigné de vous, de ma mère; car autrement je ne trouve à Paris que des plaisirs : il en est de toutes les espèces, mais jusqu'à présent je me borne à ceux de l'esprit, plus durables que ceux des sens, et qui, du moins, ne laissent aucun remords.

Je puis me flatter d'être en faveur auprès du ministre, et tous les jours cette faveur prend une nouvelle racine; malgré cela, rien ne peut se précipiter, et vous avez une bien fausse idée de la cour si vous croyez qu'il suffit d'avoir de la protection pour obtenir ce qu'on demande.

D'abord on veut dans ceux qui se présentent des talents réels, et ce n'est qu'après avoir prouvé qu'on en a véritablement qu'on obtient la faveur du ministre. Il ne faut pas croire ensuite qu'on soit placé au premier rang de plein vol, et c'est sans doute assez qu'on vous fasse faire des pas rapides. Ne vous languissez donc pas, ne croyez pas surtout que je me laisse endormir par des promesses illusoires. L'homme le plus borné sait distinguer les politesses froides de celles qui partent de l'intérêt qu'on inspire, et lorsque

le neveu du ministre me reçoit à toutes les heures chez lui, lorsqu'il travaille avec moi pour tracer la route que je dois suivre, lorsqu'il se porte à faire des visites pour me procurer des connaissances honorables, lorsqu'il me permet de lui écrire tous les jours et sans cérémonie, puis-je douter que j'ai su lui plaire et qu'il m'accorde son estime?

Les circonstances seules m'arrêtent, mais tout doit s'arranger, et quelque soit le parti qui prévaudra, le ministre même fût-il culbuté, je n'en viendrais pas moins à bout de nos projets, et vous verrez quel en sera le résultat.

Pensez-vous, mon cher beau-père, que si je n'avais eu des amis à secourir, des bienfaits à reconnaître, des parents à rendre heureux, que je ne me serais pas contenté de la fortune que vous m'offriez? Il m'était si doux de vivre avec vous, quoique nous fussions, vous, un peu trop vif, et moi, un million de fois trop bouillant. Ce n'est pas pour moi que j'ai de l'ambition; je veux être utile à mes amis, à tous ceux qui ont besoin de moi, et avec de tels sentiments j'ai bien fait de m'ouvrir un chemin à la fortune.

Je vous remercie tendrement de vos offres amicales; je les accepterais avec transport si le cas se présentait, parce qu'elles partent du fond du cœur. Conservez-moi toujours ces sentiments qui me pénètrent de reconnaissance, et soyez sûr que je ne les oublierai jamais. Je ne puis faire aucun usage de vos bons conseils sur le sexe de Paris, parce que je ne me suis pas encore aperçu qu'il fût séduisant. Il est vrai que je le fuis un peu; occupé à des ouvrages importants, je craindrais de les négliger si je formais quelque liaison, et je conserve ma liberté.

Une douleur, que j'ai prise hier en sortant de l'Opéra, ne m'a pas permis d'aller à Versailles à l'audience solennelle des ambassadeurs indiens.

Je garde la maison aujourd'hui, mais ne vous alarmez pas, c'est une simple courbature dont je serai guéri demain; ce qui me chagrine, c'est qu'elle m'a empêché d'aller voir une cérémonie superbe qui fait courir tout Paris. J'ai

renvoyé le billet que le professeur de l'École des mines avait eu l'attention de m'envoyer.

Les ambassadeurs furent à l'hôtel de la monnaie vendredi. M. Sage leur fit des expériences qui les étonnèrent. Le vin fut changé en eau, l'eau prit la couleur du vin. Des caractères indiens parurent tracés sur du papier blanc qu'ils tenaient à la main; on enflamma l'air, on fit fondre des métaux dans des bouteilles qui paraissaient lumineuses, etc. De là on conduisit les ambassadeurs au balancier, on battit des médailles d'or devant eux; d'un côté, elles représentaient une action éclatante faite par les Indiens, de l'autre, était une légende en caractère qu'ils surent lire, puisque c'étaient les caractères de leur langue.

J'ai vu deux fois les ambassadeurs à l'Opéra; on leur a donné *Armide* et *la Caravane*. — *Armide* est une pièce superbe qu'on joue divinement bien à Paris, — mais *la Caravane* est massacrée; dites partout qu'on la joue un million de fois mieux à Marseille. Si les voix sont plus belles ici, le costume des Turcs y est inconnu, la sultane vient en chapeau, le pacha n'a point de barbe, point de pipe, il s'assied à la française; on n'a pas su faire de chameaux, et l'on voit les pieds de ceux qui les font marcher; les soldats ne savent pas se battre, enfin la pièce perd toutes ses beautés et l'illusion est manquée.

On attend ce soir cinquante-quatre députés de Bretagne. Embrassez bien ma mère, des compliments à mes tantes, à M. Dallet et à toute la maison.

Votre beau-fils, C. B.

Paris, le septembre 1788

MA MÈRE,

Peu s'en est fallu, ma chère maman, que vous n'eussiez plus de fils; pourquoi, lorsque vous vous servez de la main de Bertrand pour m'écrire, commencez-vous par me dire

que vous êtes malade? Pourquoi surtout ne pas vous signer au haut de la première page? Je vous ai crue au lit de la mort; mon imagination égarée n'a vu dans votre signature que des caractères tracés d'une main tremblante, et sans le secours du domestique qui m'apporta votre lettre, je serais mort d'un mal au cœur, le plus cruel que j'aie encore éprouvé.

Depuis neuf jours j'ai la fièvre, mais sans garder le lit. — Les lettres que j'ai reçues de mes tantes ont aggravé mes maux, la vôtre m'a presque assassiné. En manquant à votre parole, sur laquelle j'avais trop compté, vous m'avez mis dans l'impossibilité de me secourir, et vous m'avez exposé à manquer même du nécessaire.

Ni mon voyage, ni mon séjour à Paris ne vous ont rien coûté; c'était par précaution que je vous avais demandé de me faire un petit fonds, vous ne deviez pas me le promettre, vous ne deviez pas surtout m'écrire que vous étiez prête à me le faire passer, pour me le refuser ensuite lorsque je vous l'ai demandé; c'est un vrai refus, puisque vous ne m'offrez plus de l'argent que pour mon voyage, lorsque vous me savez dans l'intention de passer l'hiver à Paris. Je sens assez que vous devez désirer de me voir à Marseille, mais lorsque vous avez su que j'étais dans le besoin, votre premier mouvement devait être de me secourir, vous auriez ensuite raisonné sur l'objet de mon retour. Je n'accepte jamais un bienfait avec des conditions, et moins encore un bienfait de ma mère, parce que, malgré ma reconnaissance et mon amitié, je n'y vois de son côté qu'une espèce de devoir.

Si j'étais capable de me déguiser un seul moment, je pourrais vous dire que je suis prêt à partir, puisqu'alors vous m'enverriez tout ce qui me serait nécessaire; mais jamais ma bouche ne trahira la vérité. Mon intention est de passer l'hiver entier dans la capitale; ce temps m'est nécessaire pour bien des choses que vous ignorez. Vous ne pouvez pas juger de mes affaires, ni de leur situation dans

l'éloignement où vous êtes, et je serais trop long si je voulais vous donner toutes les raisons qui me déterminent à prolonger ma résidence ici. — Voulez-vous tenir envers moi la promesse solennelle que vous m'avez faite, ou dois-je cesser de compter sur vous? Je ne vous demande pour toute réponse qu'un seul mot, un *oui* ou un *non*, ce que votre cœur vous dira, pourvu que vous me l'écriviez le jour même que vous recevrez cette lettre.

J'ajoute une réflexion qui, sans doute, vous déterminerait à me faire passer l'argent que vous m'avez promis, si, d'ailleurs, je n'avais tout à attendre de vos sentiments pour moi.

Vous m'avez assuré, par trois lettres consécutives, que je pouvais compter sur vous. Sans cette assurance j'aurais cherché d'autres moyens; il ne m'eût pas été difficile d'en trouver. Ma confiance en vos promesses a produit ma sécurité. Un refus dans le principe, quelque cruel qu'il eût été pour mon cœur, ne m'aurait fait aucun mal, parce que j'aurais eu d'autres ressources; aujourd'hui ce refus serait une atrocité, parce qu'ayant négligé de me pourvoir ailleurs il me réduirait à manquer de tout. Ce n'est point ainsi que vous agirez envers votre fils, je le sais, et ces réflexions ne me sont inspirées par aucune crainte, mais bien par le chagrin que m'a donné votre lettre, dont tous les mots semblent avoir été choisis pour me percer le cœur.

Deviez-vous jamais vous servir du mot *gueuser* en me parlant de moi? Avez-vous oublié quels furent les sentiments que vous m'inspirâtes dans ma jeunesse, et ma conduite, depuis que j'agis par moi-même, n'a-t-elle pas toujours été une conduite sans reproche?

Rester plus longtemps à Paris serait, dites-vous, donner au public une matière à gloser. Que mes prétendus amis glosent tant qu'ils voudront, j'en ris ici tout à mon aise. — Jamais je ne fus esclave du qu'en dira-t-on, et dès que je ne fais rien que d'honnête, je dois me moquer de ceux qui glosent sur mon compte.

C'est précisément parce que j'ai des perspectives avantageuses, que sans sacrifier mes devoirs je puis donner quelque chose à mes goûts; si j'étais né sans aucune espèce de fortune, je me serais fait charpentier et j'aurais gagné ma vie *à la sueur de mon front*. Je dois bénir le ciel de ce qu'il m'a fait naître dans des circonstances plus heureuses, et c'est en perfectionnant le peu de talents qu'il m'a donnés que je dois reconnaître ses bienfaits envers moi.

J'ai eu tort de vous parler de mon ouvrage; peut-être aussi devais-je taire mon dernier projet à mon beau-père. Mais je n'ai pu me défendre de m'en entretenir avec lui, et quoi qu'il arrive, je ne me repentirai pas d'avoir suivi le mouvement de mon cœur.

Si vous avez dit à tout le monde que j'allais retourner, vous avez mal fait, car j'ai dit à tout le monde que je ne retournais pas; n'empêchez donc plus madame Senèque de m'honorer d'une réponse, cette petite correspondance sera trop agréable pour que je ne la désire pas vivement.

Mes sentiments, ma bonne mère, vous sont connus; jamais ils ne varieront, vous me conserverez les vôtres, et si le ton de ma lettre vous surprend un peu, vous penserez à tout ce que la vôtre contenait de poignant; vous direz : « J'ai blessé mon fils, il a déposé sur ce papier l'expression de sa douleur, mais son cœur me reste, et ce cœur est tout à moi. » Mille compliments à mon beau-père.

Je suis votre fils, C. B.

Je vous prie de remettre à l'ami Bertrand tout ce qu'on vous donnera pour moi, et surtout les lettres à mon adresse.

Paris, le 26 septembre 1788.

Monsieur Chalvet,

J'ai relu plusieurs fois, mon cher beau-père, votre lettre du 18, et toujours avec un nouveau plaisir. Les sentiments que vous m'y témoignez me flattent infiniment, et vous donnent de nouveaux droits à ma reconnaissance. Conser-

vez-moi toujours cette bonne amitié; la mienne vous est parfaitement acquise.

Il m'est impossible de vous dire les raisons qui me déterminent à passer l'hiver à Paris; elles sont trop multipliées.

Sachez seulement qu'après avoir bien réfléchi sur les deux premiers articles de votre lettre, je n'ai été nullement ébranlé dans ma résolution. Je rends justice à vos bonnes intentions; je vous veux du bien de vos conseils, mais, dans l'éloignement où vous êtes, vous ne pouvez pas bien juger des choses, mes affaires ne vous étant pas connues. Ce n'est pas que j'espère encore quelque chose relativement à des projets qui devaient faire le bien de la Provence; peut-être réussiraient-ils encore si je voulais solliciter. Mais je n'aurais pas auprès des nouveaux ministres le même accès que j'avais auprès de M. de Brienne, et, tout considéré, je me détermine à garder le silence. J'ai dans ce moment d'autres vues, d'autres moyens, et des raisons plus que puissantes pour prolonger mon séjour ici. Ne croyez donc pas que je fasse encore fond sur l'objet principal de mon voyage, ni que la manie d'être écrivain me retienne. J'aime trop la Provence, je désire trop la revoir, pour ne pas voler vers vous dès que mes affaires me le permettront. L'hiver sera bientôt passé, et, dès que le printemps renaîtra, je me promets d'aller vous embrasser.

Je reconnais mes torts; mais, en vous faisant offrir de l'argent, j'étais sûr que vous le refuseriez. Je n'ai fait cette démarche que pour que vous ne m'accusassiez pas de manquer d'égards envers vous. Je vous recommande très-particulièrement l'affaire de M. Gazan; je suis intéressé à ce qu'elle soit bientôt décidée; poursuivez les paysans avec chaleur, et faites rendre vous-même l'ordonnance de pièces mises; n'oubliez pas surtout que M. Gazan est créancier de la mère de Carbonel, et non pas de son père.

Maintenant que le despotisme ministériel n'a plus lieu, je puis vous parler librement des affaires. Je vous envoie la déclaration du Roi concernant les États généraux, et la rentrée du Parlement, avec l'arrêté des Chambres du même jour. Ces pièces sont trop intéressantes pour que vous en regrettiez le port ; vous serez surtout content de l'arrêt d'enregistrement ; je vais vous raconter tout ce qui s'est passé dans la séance d'hier.

Le Parlement, les pairs s'assemblèrent à huit heures ; après l'enregistrement, le Châtelet fut admis à faire ses compliments à la cour ; le public le reçut avec applaudissement, et le Parlement lui témoigna sa satisfaction.

Les juges et consuls, qui avaient été mandés la veille, vinrent ensuite ; ils furent hués, et la cour les réprimanda. L'université fut bien accueillie, mais il n'en fut pas ainsi du corps de ville : on le siffla, on cracha sur la robe du prévôt des marchands, et, sans la troupe, on se serait porté à des excès contre eux.

On manda M. le lieutenant de police et M. Dubois, capitaine du guet, pour venir sur l'heure rendre compte de leur conduite. Le public a murmuré beaucoup contre le lieutenant de police ; quant à M. Dubois, le *veniat* portait qu'il se présenterait, lui ou son major ; ce dernier se présenta et se justifia si mal, que le procureur général requit l'information contre M. Dubois, son capitaine ; elle fut ordonnée ; on a entendu, dit-on, sur l'heure quarante témoins, qui tous reprochent à M. Dubois d'avoir fait assassiner le peuple. On vient de me dire qu'il est parti pour Londres.

La cour manda encore M. le maréchal de Biron, mais d'une manière honnête. Le *veniat* était une invitation pressante ; elle fut portée par un greffier. On dit que M. de Biron s'est mis au lit pour avoir une excuse, d'autres veulent qu'il soit à Versailles.

Quand tout cela fut fait, un de messieurs requit que M. Molé, parent de M. de Lamoignon, eût à se retirer,

ainsi que M. d'Outremont de Millière, comme pouvant être complice des faits qu'on avait à reprocher à l'ancien garde des sceaux. Eux retirés, M. le duc de Praslin dénonça aux pairs et au Parlement Mgr l'archevêque de Sens et M. de Lamoignon. Sur sa dénonciation, le procureur général forma plainte, et la cour ordonna l'information. On pense que le Roi empêchera la poursuite de cette affaire, en l'envoyant à son conseil ; mais le Parlement se propose de demander aux États généraux que le procès des deux ministres soit fait ; on les dit gardés à vue. Vous verrez, par l'arrêté du même jour que je vous envoie, ce qui a été délibéré ensuite.

Aujourd'hui, M. le premier président a été demander au Roi que le Parlement n'eût point de vacances ; on tient que sa demande ne lui sera pas accordée.

M. Ferrand, conseiller au Parlement, est bien brouillé avec sa compagnie. On l'accuse de s'être laissé gagner par M. de Lamoignon, sur la promesse d'une commission de premier président.

Il a demandé l'assemblée de la Chambre pour se justifier ; l'assemblée s'est réunie : on l'a écouté pendant deux heures, on lui a demandé si c'était tout ; alors chacun s'est levé, et, sur ce qu'un conseiller a observé qu'il fallait au moins récapituler ce qui avait été dit par M. Ferrand, tout le monde s'est mis à rire, de manière que M. Ferrand sera obligé de se défaire de sa charge.

M. Dupresmenil n'est point encore ici ; peut-être laissera-t-il passer le mois prochain sans revenir. Il craint que les acclamations du public ne soient trop vives, et qu'il ne se porte à des excès tels que ceux qui ont eu lieu la semaine dernière. On dit que sa femme est accouchée, ce qui peut-être l'empêche de retourner.

On débite que M. d'Albert, ancien lieutenant de police, a été arrêté cette nuit avec le portefeuille secret de M. de Lamoignon.

Adieu, mon cher beau-père; je ne suis pas aussi malade, mais ma santé n'est pas entièrement rétablie.

B.

Mes compliments à ma mère.

Du 27. Je sors du palais. Le Roi a répondu par l'arrêté du 25 qu'il y aurait une Chambre des vacations, et que le Parlement n'avait rien à voir en ce qui regarde les militaires. Les Chambres sont assemblées.

Telles sont les lettres de Barbaroux qui sont restées de son premier séjour à Paris.

Elles renferment plus d'une obscurité que nous n'essayerons pas de dissiper. Peut-être fait-il allusion au tracé d'un canal sur lequel il a plus tard présenté un mémoire à la Convention, lorsqu'il parle de projets qui devaient faire le bien de la Provence (p. 296). Notre but, en rapportant ces épanchements intimes, est de montrer, à l'époque où sa plume les a exprimés, le fond de l'âme de Barbaroux. On y voit de l'ambition, de l'amour-propre, un mélange remarquable de fougue, presque de rouerie précoce et de finesse, un cœur sensible et élevé. Quelle que soit la tournure que prendront les événements déjà bien menaçants, il est certain que ce jeune homme réussira, qu'il se fera un rôle et un nom. Mais combien il est loin de pressentir l'étrange, éclatante et tragique fortune à laquelle il est destiné! Quelle distance franchie entre la lettre datée du 10 *août* 1788 et la journée du 10 *août* 1792! Dans quel tourbillon soudain et irrésistible vont être emportés les institutions, les choses et les hommes!

Ce premier séjour à Paris décida de l'avenir de Barbaroux. Il vit de près l'état de l'opinion, il reconnut quels abus avaient aliéné contre le gouvernement la partie la plus éclairée de la nation; les déceptions qu'il essuya n'étaient pas de nature à affaiblir la haine qu'ils lui inspirèrent; il

emporta l'aspiration et la croyance à un changement prochain et à des réformes nécessaires.

Quand il fut de retour on s'adressa à lui; il fit part de ce qu'il savait. Ses informations personnelles, puisées à bonnes sources, ses vues, ses opinions se trouvèrent conformes aux vues et aux opinions d'un grand nombre de ses compatriotes, qu'elles fortifièrent dans la voie où ils étaient entrés. Le jeune avocat fut en crédit, et ce crédit grandit au point d'en faire peu à peu l'organe, le représentant d'un parti. Il prit, quand il y parut, une des premières places au barreau de Marseille. Sa bonne mine, sa confiance en lui-même qui ne le faisait reculer devant aucune difficulté ni devant aucun adversaire, lui conciliaient tout d'abord les masses, auxquelles rien n'impose plus que la beauté, la force et le courage. Mais comme il était en même temps intelligent, instruit et très-laborieux, le succès commencé par une sympathie communicative et irrésistible s'achevait par l'estime des gens honnêtes et capables. Bientôt le gain d'un procès important vient donner des racines immenses à sa jeune popularité. « Chargé de soutenir la cause d'une colonie de Catalans fixée sur une côte voisine de Marseille, et que les pêcheurs de cette ville voulaient expulser, lisons-nous dans la *Notice* de M. O. Barbaroux, il eut à combattre l'esprit de corporation, le préjugé favorable aux nationaux, les intrigues payées, l'éloquence de puissants rivaux. Il surmonta tous ces obstacles, et les Catalans de Marseille continuèrent de concourir à sa richesse, et de former une pépinière de matelots estimés.

» Cependant la révolution marchait, Marseille suivait d'un pas égal ses rapides progrès. Des troubles y eurent lieu, et la jeunesse formée en garde bourgeoise chercha à les réprimer. Elle fut calomniée et accusée d'y avoir pris part. Elle fit une déclaration de ses principes qui fut envoyée à l'Assemblée nationale et approuvée par elle. Barbaroux en était le rédacteur. Les troubles étouffés reuaquirent pourtant, parce que l'autorité abusant de son pouvoir

exerça des actes interdits par les décrets de l'Assemblée constituante. Le prévôt général de Provence, M. de Bournissac, sous prétexte de réprimer la sédition, fit emprisonner de paisibles citoyens, et ne voulut jamais poursuivre les vrais agitateurs. Il fut dénoncé d'une manière vigoureuse à l'Assemblée constituante par Barbaroux, qu'il poursuivait également.

» L'histoire des agitations de Marseille pendant les premières années de la Révolution a beaucoup perdu de son intérêt, et n'offre que le tableau des intrigues de ceux qui s'efforçaient de revenir à l'ancien gouvernement, tout en le condamnant en apparence. Ce système, créé et soutenu avec acharnement, amena les troubles du dedans, les armements extérieurs contre la patrie, la fuite du roi, les journées fameuses de la Révolution. Marseille, ardente dans ses opinions, fut plusieurs fois troublée. La municipalité s'attacha Barbaroux en qualité de secrétaire [1], et son

[1] C'est vraisemblablement en cette qualité qu'il écrivait au général Lafayette, au nom du chef de la milice nationale de Marseille, la lettre suivante dont nous trouvons le brouillon dans ses papiers, tout entier de sa main :

« Monsieur,

» Vous avez été le père des milices nationales du royaume, et tous nos enfants vous doivent le tribut de reconnaissance. La garde nationale de Marseille vient s'acquitter de ce devoir en vous apportant l'hommage de ses armes. Permettez, monsieur, que le chef de cette garde vous offre le tribut de son admiration. Je connais vos belles, vos généreuses actions ; je les lis toujours avec un nouveau plaisir dans l'histoire de la révolution d'Amérique ; j'aime à les raconter à mes braves volontaires, à mes amis, et c'est ainsi que je cherche à leur apprendre ce qu'ils doivent faire pour servir la patrie.

» Vous admirer, monsieur, n'est point assez ; l'armée que j'ai l'honneur de commander vous aime, et ce sentiment est celui de mon cœur : je vous l'exprime, monsieur, avec toute la franchise d'un militaire.

» Une adresse à l'armée parisienne devait accompagner celle que nous avons l'honneur de vous présenter. On a désiré qu'elle partît avec celle où nous exprimons à l'Assemblée nationale nos sentiments d'admiration et de patriotisme. »

esprit conciliant, son langage persuasif ramenèrent le calme et la confiance.

» Les agitateurs se portèrent sur d'autres points du département. Arles et Avignon furent le théâtre de scènes déplorables. La première de ces villes parut se mettre en révolte ouverte contre les décrets du Corps législatif nouvellement convoqué. Marseille arma ses citoyens et soumit les rebelles. Mais l'Assemblée pouvait très-mal juger les mouvements arrivés à deux cents lieues de Paris et rapportés diversement par les opinions opposées. La commune de Marseille députa extraordinairement à Paris Barbaroux et Loys pour rendre compte des événements.

» ...Pendant que Barbaroux représentait à Paris la commune de Marseille, les administrateurs de cette ville, qui jusqu'alors avaient, sous son influence, rendu de si grands services à la liberté naissante, se livrant trop à l'exaltation méridionale, méritèrent d'être réprimandés par le ministre de l'intérieur Roland.

« J'eus occasion de voir à ce sujet plusieurs lettres de » Barbaroux, » dit madame Roland dans ses *Mémoires* (p. 320 de notre édition), « adressées à l'homme plutôt qu'au » ministre, et qui avaient pour objet de rendre hommage » à la pureté d'intention de ses compatriotes, d'excuser ses » erreurs et de faire sentir à Roland qu'un mode plus doux » les ramènerait à la subordination nécessaire. Ces lettres » étaient dictées par le meilleur esprit et avec une pru- » dence consommée. Lorsque je vis leur auteur je fus » étonnée de sa jeunesse. Elles eurent l'effet qui était » immanquable sur un homme juste qui voulait le bien; » Roland se relâcha de son austérité, ramena les Marseil- » lais et estima Barbaroux. »

La partie des *Mémoires* qui a été publiée déjà par M. Ogé Barbaroux, et que nous réimprimons aujourd'hui, se rapporte principalement à l'époque dont parle ici madame Roland; nous n'en dirons donc rien, non plus que des événements qui suivirent, notre intention étant de nous borner

à produire dans ce livre des documents, ou entièrement inédits, ou accompagnés d'éclaircissements nouveaux. L'existence de Barbaroux à partir de son entrée dans la Convention se trouve étroitement liée à celle de ses amis les Girondins; c'est dans leur histoire, c'est dans l'histoire de la Révolution qu'il faut aller chercher la sienne.

Pour ceux qui en voudraient retrouver ici quelques traces, nous extrairons des tables du *Moniteur* [1] l'article consacré à Barbaroux, et relatif à la part qu'il prit aux travaux de la Convention.

C'est le 5 septembre 1792 que Barbaroux fut nommé représentant. Sur sept cent soixante-seize votants dont se composait l'assemblée électorale tenue à Avignon, il recueillit sept cent soixante-quinze suffrages. Les votes étant nominatifs, chaque électeur devait nommer à haute voix le candidat qu'il portait à la Convention nationale. Les autres députés et suppléants élus furent :

Mouraille, maire de Marseille; Duprat le jeune, maire d'Avignon; Rebecqui; Barbaroux; Granet; Durand; Gasparin d'Orange; Moïse Bayle; Pierre Bayle; Rovère aîné; Lauze-Duperret; Carra de Paris, députés.

Dubois-Crancé; Pélissier; Bernard Laurent, Mainvielle aîné, suppléants.

Mouraille ayant donné sa démission, Carra et Dubois-Crancé ayant été nommés dans d'autres départements, Pélissier, Bernard Laurent et Mainvielle devinrent membres de la Convention.

Après son élection, Barbaroux prononça les paroles suivantes, qui ont été conservées dans le compte rendu de l'assemblée électorale :

« J'accepte. Mon âme est celle d'un homme libre. Elle s'est munie depuis quatre ans de la haine de la tyrannie. Je délivrerai la France de ce fléau, ou je mourrai. Avant mon départ, je signerai ma sentence de mort, je désignerai

[1] Nous avons pris de préférence les tables de la réimpression du *Moniteur* (Plon, éditeur), plus condensées que les anciennes.

tous les objets de mes affections, j'indiquerai tous mes biens, je déposerai sur le bureau un poignard. Il sera destiné à me percer le cœur si je suis infidèle un seul moment à la cause du peuple. »

L'abnégation, le dévouement patriotique qui ont inspiré ces paroles se retrouvent dans le rôle politique et dans la correspondance de Barbaroux pendant tout le temps qu'il put remplir ses fonctions à la Convention.

En se rendant à Paris, est-ce bien la tyrannie du despotisme réduit à une complète impuissance que Barbaroux songeait à combattre? n'est-ce pas plutôt la tyrannie, bien autrement dangereuse alors, de la démagogie? C'est du moins à lutter contre celle-ci qu'il usa ses forces; il se sacrifia à cette tâche, et comme il en avait fait le serment, — ne pouvant *délivrer la France du fléau* qui a perdu la République, qui a compromis pour plus d'un demi-siècle la cause de la liberté en France, — *il mourut.*

Voici, d'après les tables du *Moniteur*, l'énumération de toutes les circonstances où Barbaroux eut occasion de manifester son opinion ou de prendre part aux actes de la Convention :

Barbaroux, député des Bouches-du-Rhône à la Convention, déclare que Paris lui a désigné Robespierre comme l'homme vertueux qui devait être dictateur; — Fait part du dévouement avec lequel Marseille a concouru à l'expédition de Nice; — Vote pour qu'on fasse rendre les comptes à la commune de Paris; — Appuie l'établissement d'une commission extraordinaire relative à une dénonciation contre le ci-devant roi et ses agents; — Son discours à l'occasion de la récrimination de Marat contre la députation de la Gironde; — Il fait observer qu'il a beaucoup disparu d'or et d'argenterie depuis le 10 août; — Propose un comité judiciaire pour discuter les propositions relatives au procès à faire à Louis XVI; — Est élu secrétaire; — Parle en faveur d'une garde départementale; — Accuse Marat et défend Roland dans l'affaire relative aux assignats; — Dénonce un arrêté de la commune de Paris ordonnant

l'impression d'une pétition improuvée par la Convention; — Pièces établissant le projet de se défaire de lui; — Il accuse Robespierre; — Venge la Convention du bruit répandu qu'il se forme un parti qui veut la république fédérative; accuse Marat et autres; — Demande à accuser de nouveau Robespierre; — Demande l'impression de toutes les pièces relatives aux trahisons de Louis XVI; — S'oppose au départ des fédérés et parle en faveur de la garde départementale; — Demande un rapport sur l'affaire d'Arles; — Propose de subroger le ministre aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille; — Demande que Louis XVI soit mis en cause, — Ses observations sur les plaintes de Dumouriez relatives aux besoins de l'armée; — Dénonce une lettre adressée à Marat sous des noms supposés; — Parle sur les subsistances; — Lit l'acte énonciatif des crimes imputés à Louis Capet; — S'oppose à la présence des blessés du 10 août lors de sa comparution; — Réfute sa défense; — Dénonce le ministre Pache; — Demande le renouvellement de tous les membres du Comité de surveillance; — Récrimination de Marat contre lui au sujet de mandats d'arrêt en blanc; — Son vote dans le procès du roi; — Il demande le sursis jusqu'à l'expulsion des Bourbons; — S'oppose à la démission de Manuel de Kersaint; — Défend Valadi; — Approuve la conduite des Français de Constantinople contre Choiseul-Gouffier; — Sa motion sur le traitement des officiers de santé de la marine; — Son opinion sur l'organisation du ministère de la guerre; — Propose de faire couper les forêts nationales de la Corse; — Fait voter des fonds pour les travaux publics; — Sa motion relative à la ville d'Arles; — Est impliqué dans une procédure qui exige un mandat d'amener contre lui; — Fait faire une avance de fonds à Marseille pour achat de grains; rendre un décret pour la répartition des grains entre les départements méridionaux; — Son opinion sur l'éloignement de Paris des volontaires des départements; — Pétition pour sa traduction au tribunal révolutionnaire; — Il fait décréter la continuation de la procédure commencée contre Ducruix; — Appuie la motion de convoquer les assemblées primaires; — Est élu membre du Comité de salut public; — Sa motion contre les dénonciateurs; contre la faction d'Orléans; — Pétition de la section Bonconseil contre lui; — Demande de son expulsion par les sections de Paris; — Il combat le projet de taxer les grains; — Fait décréter l'examen de la conduite de Mainvielle; — Son opinion sur les pouvoirs des députés envoyés aux armées; — Combat la continuation du Comité de salut public; — Dénonce les commissaires de la Convention à Marseille; — Attaque divers agents du Conseil exécutif; — S'élève contre les députés qui sollicitent et accaparent les places pour leurs

amis et parents; — Fait décréter en principe que tout fonctionnaire public est comptable à tout instant de sa fortune; — Combat l'emprunt forcé; — Vote un droit d'enregistrement sur les effets de commerce, un impôt sur les compagnies financières; — Répond à Robespierre que celui-ci a défendu la Constitution de 1791; — Demande sa mise en accusation; — Arrestation d'un courrier envoyé par lui; — Il nie que le tribunal populaire de Marseille ait continué ses fonctions après sa cassation; — Déclare qu'il mourra à son poste; — Est décrété d'arrestation; — Refuse l'offre d'otages faite au nom du peuple de Paris; — Écrit que le Comité de Paris lui a donné l'ordre de se rendre dans une maison d'arrêt; — Réclamation d'Isoard contre ses inculpations; — Projets contre-révolutionnaires annoncés dans une lettre à son adresse; — Il est décrété d'accusation; — Lettre adressée par lui à la commune d'Aix; — Proposition de le déclarer traître à la patrie; — Il est accusé d'avoir envoyé à Duperret Charlotte Corday avec un ouvrage de Salles; sa lettre à Duperret lue à la Cour; — Ses liaisons avec Charlotte Corday; — On lui reproche de l'avoir envoyée assassiner Marat; — Lettre écrite par lui à la municipalité de Marseille; — Autre lettre que lui écrit Charlotte Corday; — Il est déclaré traître à la patrie.

MÉMOIRES

DE

CHARLES BARBAROUX.

N. B. La première partie de ces Mémoires et le premier chapitre de la seconde partie ont été composés en Bretagne, et sont déposés en des mains sûres. Je vais donc continuer la seconde partie, observant que n'ayant pas la première sous les yeux, il est possible que je tombe dans quelque répétition; c'est aux amis qui publieront ces Mémoires à les faire disparaître. (*Note de Barbaroux.*)

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE II.

M. Greling, commandant de la garde nationale de Marseille, avait donné sa démission : sa place fut successivement offerte à Rebecqui et à Granet qui la refusèrent[1]. Enfin Lieutaud fut nommé; le peuple le jugea sur quelques faits révolutionnaires, et l'aristocratie sur ses vues. Elle espéra tout d'une âme corrompue qu'on pouvait corrompre encore, et elle proclama général par

[1] Tous deux ont été membres de la Convention. Rebecqui, proscrit au 2 juin, souleva Marseille, puis se noya, désespéré de voir le mouvement qu'il avait provoqué devenir fédéraliste et monarchique. — Granet, qui avait participé à toutes les violences de la Montagne, est mort dans son lit à Marseille en 1821.

excellence et protecteur des bons celui auquel elle reprochait, peu de jours auparavant, de ne connaître que les évolutions des cartes et les sociétés des escrocs. *Saint-Priest* et *Mirabeau* l'appuyèrent, mais par des motifs différents : l'un voulait le gagner à la cour, et l'autre au parti d'Orléans. Saint-Priest, jadis ambassadeur à Constantinople, avait conservé des relations avec les commerçants de Marseille : c'est lui qui décida leur opinion en faveur de Lieutaud, tandis que celle de la multitude était égarée par le suffrage de Mirabeau.

Le nouveau général eut donc pour lui le peuple et les riches ; nous n'étions pas dix hommes dans Marseille qui prévissions les malheurs qu'entraînerait cette nomination. J'étais fatigué de ma place de secrétaire général de l'armée : mais dans ces conjonctures, je résolus, si on me l'offrait, d'en continuer les fonctions. On me l'offrit en effet, parce qu'on voulait me ménager; et je l'acceptai, parce que je voulais observer le commandant et déjouer ses projets.

On lui donna des fêtes; le peuple imprévoyant dansait à sa porte au son des instruments que l'adulation y amenait. On l'applaudissait à la tête des bataillons, dans les sections, au conseil de la commune, au club et dans les places publiques. Il s'était donné pour aides de camp huit coupe-jarrets; mais dans un pays corrompu, on considérait moins leurs mœurs que leur zèle.

Je les voyais le matin, dans les marchés, persuader aux femmes des campagnes, en achetant leurs fruits, que Lieutaud était le plus grand général. Ils passaient le reste du jour dans les cafés, à la table des restaurateurs, aux spectacles, dans tous les lieux publics, prêchant partout les mêmes éloges, et le soir ils étaient au jeu. Le général, joueur dès son enfance, avait organisé

des tripots pour se donner des moyens de corruption. On était affranchi de toute visite en lui payant une rétribution. Un limonadier donnait par jour vingt-quatre livres, et la directrice d'une académie dix louis. Une courtisane était chargée de la collecte de ces tributs, qui s'élevaient tous les soirs à plusieurs milliers de livres; et comme si cet immense produit n'eût pas suffi aux dépenses corruptrices du général, il tenait encore par ses aides de camp des banques publiques de *pharaon* et de *biribi*. La police voyait tous ces désordres et ne pouvait les réprimer, parce que la force armée, commandée par des tripoteurs, ne découvrait aucun tripot. Ainsi l'on corrompait Marseille et l'on se ménageait les moyens de l'asservir, en desséchant dans l'âme de ses jeunes défenseurs les vertus mâles, pour y substituer la passion du jeu, source funeste des divisions domestiques et des vices qui conduisent à la servitude.

Le général avait établi un conseil de guerre composé d'un député par compagnie; jamais il n'arrivait dans cette nombreuse assemblée sans être précédé par des applaudissements, jamais il ne parlait sans déterminer la délibération; c'est pourtant dans ce conseil que je résolus de l'attaquer. Il tenait fortement au projet de donner un uniforme à la garde nationale : c'était à la fois une spéculation lucrative, car il devait être le fournisseur des draps, et un moyen adroit de changer en esprit de corps l'esprit public, et de mettre ainsi l'armée dans ses mains. J'ai toujours pensé que le soldat dans les camps devait être en uniforme, mais que le citoyen, dans les villes, devait monter sa garde sans costume militaire. L'uniforme a l'inconvénient de reproduire dans les bataillons la division des riches et des pauvres, par la distinction de ceux qui sont habillés et de ceux

qui ne le sont pas. N'est-ce donc pas assez que les vices des hommes aient établi l'inégalité des fortunes, sans qu'on en retrouve le spectacle au champ de Mars, où tout rappelle qu'ils sont égaux aux yeux de la mort dans un jour de bataille? D'un autre côté, la loi sur les uniformes n'était pas encore portée, et l'on se demandait pourquoi le général mettait tant de chaleur à nous donner des habits neufs. On n'avait pas perdu le souvenir de la garde prétorienne de *Caraman* et des massacres de la *Tourette*. Je réveillai ce sentiment par mes discours, et j'obtins des succès dans le conseil général de l'armée. Le commandant s'en vengea en le cassant, et n'assembla plus qu'un conseil privé, avec lequel il entreprit beaucoup contre la liberté publique.

Les uniformes parurent malgré la décision des représentants des bataillons, et le général donna le premier exemple du mépris de la délibération. Il usurpa le droit de proclamation qui n'appartient qu'aux corps administratifs; il ordonna aux curés des campagnes de lire ses pamphlets au prône, et persécuta ceux qui s'y refusèrent; il voulut obliger la municipalité à venir, au bas de l'escalier de la maison commune, recevoir les fédérés, à la tête desquels il se présenta à leur retour de Paris. Loin de pacifier les campagnes, il y sema de nouveaux troubles par ses injustices, dont le sentiment conduisit au tombeau un vieux laboureur de Mazargues, notable de la commune et défenseur né des pauvres paysans. Dénoncé au club, il suscita une insurrection pour en faire égorger les membres; et lorsque la municipalité le requit de les protéger, il n'y envoya que des sicaires commandés par un de ses agents, qui, loin d'arrêter la multitude, la provoquait au contraire à de nouveaux excès. Je ne puis dire tous ses attentats et toutes ses

manœuvres pour usurper l'autorité. Il avait les prétentions de La Fayette sans en avoir ni les talents ni la prudence. Il s'était fait un parti dans les directoires du département et du district, il avait divisé la municipalité, il opposait les bataillons aux sections, les aristocrates aux patriotes, la populace au peuple. Toute la ville enfin était agitée par lui.

On me proposa, dans ces circonstances, la place de secrétaire-greffier-adjoint de la commune, occupée auparavant par un ami de Lieutaud. J'étais heureux de ma tranquillité domestique et des succès de mon état; mais je devais des sacrifices à la patrie. La municipalité m'avait exprimé qu'elle se donnait un ami plutôt qu'un secrétaire : j'acceptai donc, et les premières proclamations que je rédigeai ranimèrent le courage des bons citoyens. Lieutaud menaça de faire assembler les bataillons. Le maire le lui défendit; je proposai de faire arrêter cet audacieux général : on se borna à commencer une procédure à la suite de laquelle il fut assigné pour être ouï. Je m'attachai surtout à détruire les tripots fondés par lui; en vain il disposait de la garde, on ne lui adressait plus de réquisition, on les faisait directement aux commandants des postes, qui ne pouvaient refuser assistance à des officiers municipaux exerçant leurs fonctions. Ainsi je dérangeai toutes ses parties, je mis en désordre ses banques, ses pharaons et ses biribis.

Il fallait pourtant que cette lutte finît : le conseil général arrêta que les sections délibéreraient sur la conduite du commandant. Les sections le destituèrent et nommèrent à sa place *Cabrol Mont-Coussou,* qui n'avait pas de connaissances militaires, mais qui ne manquait d'aucune des vertus qui font les bons citoyens. D'Hilabre Chamvert, vétéran respectable, lui fut adjoint; il n'avait

recueilli de trente années de travaux qu'une modique pension : la municipalité le vengea de cet oubli du gouvernement en créant pour lui la place d'inspecteur des côtes avec douze cents livres d'appointements. Tous ces changements ne se firent pas sans quelques agitations : la minorité des diverses sections se forma en assemblée, et prétendit s'opposer au vœu de la majorité : celle-ci voulait user de la force; la sagesse de la municipalité arrêta l'indignation des uns et l'audace des autres. Les dissidents s'étayaient sur le droit de pétition; mais le droit ne pouvait aller jusqu'à suspendre l'effet d'une délibération de la majorité des citoyens. La municipalité leur défendit donc de s'assembler, par une ordonnance que le peuple reçut avec acclamation, qu'on afficha dans la nuit à la lueur des torches, et dont l'effet fut de rétablir le calme dans une ville où le général avait semé tant de ferments de discorde.

Les dissidents avaient nommé, dans leur première assemblée, Bremond Julien et Fournier, pour porter leurs réclamations à Paris. Le premier était procureur syndic du district. Il quitta cette place honorable pour servir une faction. L'appât de l'argent l'entraîna : on assure qu'on lui donna plus de douze mille livres qui furent dissipées dans moins d'un mois; cette commission l'a perdu. Depuis quelque temps nos relations amicales avaient cessé. Il avait rapporté de son premier voyage à Paris des opinions qui n'étaient pas les miennes, et un système de politique envers le peuple qui ne pouvait convenir à ma franchise; il avait feuillantisé le journal que nous faisions en commun, Esménard, lui et moi[1];

[1] *L'Observateur Marseillais, journal patriotique.* Esménard est le même qui a dû à un poëme sur la Navigation une célébrité qui a duré aussi longtemps que la vogue de l'école de Delille.

il avait éloigné de ma maison cet associé que j'avais comblé de procédés honnêtes; enfin il m'avait réduit à parler contre eux, lorsque j'avais encore du plaisir à les excuser. Je lui écrivis, avant de rompre ce commerce, une lettre que l'amitié dicta, que l'amitié devait écouter. Je lui prédisais tous les malheurs qui lui sont arrivés. Hélas! tout mon regret est de n'avoir pu les prévenir; car si Bremond Julien avait les défauts des dissipateurs, il avait aussi des qualités aimables et des talents qui pouvaient servir la liberté.

Les deux commissaires ne firent rien à Paris, parce que la municipalité ne céda ni aux instances des médiateurs, ni aux menaces des comités. Esménard publia une lettre apologétique de Lientaud, qui fut insérée dans le journal de Camille Desmoulins; j'y répondis, mais je ne pus obtenir que cette réponse fût insérée dans ce journal.

J'ai su depuis que Camille Desmoulins trafiquait de ces insertions, et qu'il avait rejeté ma lettre parce que je n'y avais pas joint une somme de deux cents livres. Cela s'appelle *le tour du bâton,* que ce journaliste recevait indistinctement des aristocrates et des patriotes, des joueurs dont il s'était fait l'avocat, et des préposés de la police qui les pourchassaient, de d'Orléans et de La Fayette, du garde des sceaux Duport et des Jacobins, des Autrichiens et des Brabançons.

Cependant l'ex-général, retiré dans une campagne, agitait encore la ville. Lambarini, son aide de camp, dont le métier était de peser le charbon sur les quais, catéchisait les charbonniers. Un abbé, connu par ses déportements, semait les mêmes ferments dans les campagnes. Des agents répandus dans les tavernes payaient du vin aux ouvriers, et leur distribuaient de

l'argent. On avait corrompu jusqu'à mon secrétaire, qui, sous les dehors de l'amitié, venait m'interroger sur les opérations de la municipalité et rendait à Lieutaud les détails que ma confiance laissait échapper, sans que pourtant la chose publique en fût compromise. Cette conspiration s'étendait au loin ; elle fut d'abord découverte à Aix, où des hommes très-suspects tentèrent d'établir un club. Je gémis des excès qui furent commis dans cette ville ; car les exécutions illégales sont un attentat envers Dieu et les hommes. Le célèbre jurisconsulte Pascalis périt misérablement dans cette émeute ; et, soit que cet événement inspirât des craintes à Lieutaud, toujours odieux aux Marseillais, soit qu'il y eût en effet des relations entre lui et les monarchistes d'Aix, ou qu'il craignit la découverte de sa propre conspiration, il partit sur un bateau catalan pour se rendre à Nice. Les vents le repoussèrent sur les côtes de Bandol, où les paysans l'arrêtèrent et le conduisirent à Toulon.

D'un autre côté, le maire de Marseille, instruit qu'on faisait dans les tavernes des distributions d'argent, avait secrètement suivi cette trame, et venait de faire arrêter un des distributeurs qui avoua tout. La police fit une procédure et décerna des décrets de prise de corps contre Lieutaud et plusieurs des siens. Un courrier extraordinaire porta ce jugement au directoire du département du Var, dans lequel Lieutaud trouva des amis qui contestèrent la compétence de la municipalité. Ils se trompaient, car aucune loi n'avait encore dépouillé les municipalités de l'ancienne juridiction de la police, et celle de Marseille était autorisée par son institution à procéder jusqu'au décret de prise de corps inclusivement ; mais voulant prévenir une dispute de compétence, je conseillai de remettre la procédure au tribunal

du district. On la lui porta dans la nuit, et la nuit même il en prit connaissance et prononça les mêmes décrets. La municipalité était active et sévère, mais elle ne voulait pas exposer un accusé à la fureur du peuple : elle avait expédié à Toulon une barque montée par des officiers marins et commandée par un capitaine, officier municipal. C'est dans cette barque qu'on amena Lieutaud et l'aide de camp Lambarini ; ils étaient dans les prisons que personne ne se doutait encore de leur arrivée.

Leur procédure fut instruite solennellement : Seytres, procureur de la commune, plaida avec force contre les défenseurs de Lieutaud. Le peuple, qui remplissait l'audience, écoutait avec respect ; la justice était éclairée. Elle allait prononcer, lorsque Dandré, l'ami de Lieutaud et l'ennemi de Marseille, surprit à l'Assemblée constituante un décret qui le déchargeait d'accusation. On voulut faire exécuter ce décret avec appareil : le régiment suisse d'Ernest marcha tout entier pour protéger la sortie des prisonniers ; de mauvais citoyens avaient préparé des couronnes de laurier et de fleurs pour les jeter sur leur passage. Le peuple s'indigna de ces préparatifs et de la musique qui retentissait à la tête du régiment ; il s'empara des hauteurs et menaça de tomber sur la troupe, que la municipalité prévoyante fit à l'instant retirer. Il y avait à Aix trois commissaires du Roi, Debourges, Dufour et Jaubert, qui depuis ont été décrétés d'accusation ; ils protégeaient Lieutaud, et ne pouvant le faire enlever de force, ils usèrent de stratagème. Lieutaud et les siens furent habillés en Suisses, ils se mêlèrent avec les soldats de cette troupe qui montaient la garde au palais, et partirent avec eux, soutenus par tout le régiment posté sur la route. C'est ainsi que

le général de Marseille échappa au glaive de la loi ; il vint à Paris remplir une place de lieutenant dans la garde du Roi, et une mission secrète pour exciter des mouvements contre-révolutionnaires dans cette ville. Les papiers trouvés chez le Roi établissent ce dernier fait ; cependant Lieutaud, mis en jugement devant le tribunal du 17 août, a su se dérober une seconde fois à la peine de ses crimes... On avait trouvé chez lui beaucoup d'or. J'ignore ce qu'est devenu ce grand intrigant ; peut-être jouera-t-il encore quelque rôle ; car le mouvement anarchique imprimé à la révolution tend à faire disparaître les hommes de bien et à porter de la fange au timon des affaires les hommes les plus gangrenés d'ignorance et de vices.

Après ces événements, les travaux de ma place devinrent moins orageux, mais ne cessèrent pas d'être très-multipliés. Marseille entretenait des relations avec une foule de communes ; j'avais pensé qu'il était utile de les conserver, pour resserrer davantage les liens de la fraternité, et j'avais étendu cette correspondance jusqu'à Paoli, pour faire tourner son influence à l'avantage du commerce de Marseille et de la Corse, soit que cette île, où l'on a d'autres mœurs, où l'on parle un autre langage, restât un département de la France, soit que la maladresse de notre gouvernement la fît passer au pouvoir de son ancien podestat ou de quelque puissance étrangère. Marseille était en contestation avec tous les ministres, d'autant plus injustes envers elle, que cette ville s'était montrée plus ardente pour la liberté : c'étaient des assauts de tous les jours qu'il fallait soutenir contre eux pour nos armes, nos subsistances, notre commerce, nos établissements d'Afrique et du Levant, notre lazaret, nos pêches, nos manufactures, notre monnaie, enfin,

pour tous les objets de notre industrie et de nos besoins. Les détails de l'administration municipale étaient d'autant plus immenses, que des contestations journalières avec les administrations supérieures exigeaient de continuelles explications. La police n'offrait pas de moindres embarras dans une ville où la vivacité des habitants amène à chaque heure de nouvelles rixes, et les prétentions des ouvriers de fréquentes insurrections. On dit que le président du Parlement de Paris n'adressait au lieutenant général de police, le jour de la rentrée des chambres, que ces trois mots : *Clarté, propreté, sûreté;* mais plusieurs volumes ne suffiraient pas pour détailler toutes les opérations et tous les soins qu'exigent ces trois objets dans une grande ville. Des travaux publics immenses, une armée composée de trente-deux bataillons, vingt mille paysans ayant à la fois vingt mille caractères et vingt mille volontés ; des pêcheurs français et catalans toujours en rixe, les uns oppresseurs, les autres contrebandiers, des procès considérables sur des usurpations faites à la commune ; une ancienne comptabilité en désordre, et une nouvelle toujours aux expédients par le défaut de moyens ; des aristocrates, des prêtres, des exaltés et des brigands ; tels étaient les sujets multipliés de mes travaux journaliers, cent fois interrompus par la mobilité des scènes. Il arrivait quelquefois qu'au milieu des plus graves occupations, on venait m'annoncer un soulèvement pour le pain ou pour les billets de la caisse. Il fallait à l'instant rédiger une proclamation au milieu du tumulte. Chaque officier municipal venait m'apporter son idée, bonne ou inconvenante ; je promettais de tout insérer dans l'écrit, et je n'insérais souvent que ma propre pensée, qu'un peu de tour dans les phrases et le sentiment de l'amour du peuple que j'expri-

mais partout, parce qu'il était dans mon cœur, faisaient adopter au conseil et réussir dans la ville. Les frais d'impression s'élevèrent à plus de vingt mille livres dans une année : ce n'étaient pourtant pas les seuls travaux auxquels je me livrais ; mon cabinet m'attachait encore, quoique confié aux soins d'un associé. Je plaidai vingt causes cette même année ; je fis imprimer un volume de Mémoires sur plusieurs questions, la plupart économiques ou commerciales ; je publiai quelques écrits politiques, et je n'oubliai ni les sciences, ni les lettres, que j'ai toujours tant aimées : quel contraste de cette vie active, embellie par les jouissances que me procuraient la variété de mes travaux, le sentiment de mes devoirs fidèlement remplis, et le spectacle du bonheur public auquel j'avais concouru, avec la vie languissante que je mène aujourd'hui, sans autre occupation que ma douleur, sans espoir d'être utile à mes semblables, et sans autre pensée que celle de la mort du peuple, tristes résultats des crimes de ses agitateurs ! O mes amis ! je n'ai point oublié nos conversations du dimanche : nous dînions frugalement chez moi ; nous montions dans mon cabinet ; vous me lisiez vos vers, je vous consultais sur mes projets économiques ; la conversation se portait d'elle-même sur des objets graves ou gais, savants ou frivoles ; souvent les livres qui nous entouraient nous mettaient d'accord, plus souvent c'étaient les femmes aimables de notre société qui riaient de notre savoir. Jamais on ne se séparait avant minuit, et quelquefois le soleil nous retrouvait parlant encore de Platon, d'Horace, de Newton, des nouvelles publiques, qui n'étaient pas alors des nomenclatures d'assassinats, et de l'amitié, divinité qu'on adore partout, mais qu'on ne connaît pas plus que les autres dieux. Salut à mes amis

Faure et Fournier!... Ils me croient mort, ils ne pensent pas qu'en ce moment le souvenir de nos bonnes relations adoucit le sentiment de mes malheurs, et m'attache encore à la vie !

CHAPITRE III.

L'Assemblée constituante, après avoir offert au monde le spectacle sublime d'une réunion de sages travaillant au bonheur des hommes, venait de se déshonorer par la révision de la constitution. L'intrigue et la peur avaient fait perdre la plus belle occasion de fonder la république sans effusion de sang, lorsque le Roi, parjure à ses serments et prisonnier du peuple à Varennes, n'avait plus aucun cœur qui fût à lui. L'intrigue et la peur rédigèrent, après le massacre du Champ de Mars, cette constitution qui donnait au peuple le désir, au Roi le moyen de la détruire, et qui, par conséquent, devait crouler sous les efforts de tous les deux. C'est encore la peur qui venait de faire décréter la réunion d'une législature, lorsque la politique des *réviseurs* semblait présager une plus longue durée du corps constituant. Il n'est pas un seul événement dans la révolution auquel les passions basses n'aient concouru comme les vertus fortes, et celui-là connaissait bien le peuple français qui, pour l'armer contre la tyrannie, imagina le conte des brigands et lui fit peur.

L'Assemblée législative, dès son début, indiqua la mesure de sa faiblesse : après avoir décrété qu'on ne donnerait pas au Roi le titre de majesté, elle rapporta son décret le lendemain. L'indignation me fit écrire quelques feuilles dans lesquelles je prouvais par la con-

stitution que le seul titre de *Roi des Français* appartenait à Louis XVI. Cet écrit m'est cher, parce qu'il fut l'occasion de ma connaissance avec François de Neufchâteau. Je viens de lire que les dominateurs l'ont fait enfermer à l'Abbaye avec Champfort et Barthélemy [1]. Ils proscrivent donc tous les talents. Les vertus aimables de ces trois philosophes, les infortunes et la frêle santé du premier, le patriotisme attachant du second, qui, certes, avait fait plus d'une conversion, et le *Voyage d'Anacharsis*, ouvrage immortel du troisième, n'ont pu leur faire pardonner le malheur d'avoir de l'esprit et une raison clairvoyante.

Bientôt il s'éleva, entre Martin, député des Bouches-du-Rhône, et Mourailles, qui lui succédait à la mairie

[1] Cette déclaration semblerait devoir nous donner la date approximative de l'époque où cette partie des *Mémoires* a été écrite. L'arrestation de François de Neufchâteau fut annoncée dans la séance de la Convention du 3 septembre 1793. La veille, Barthélemy avait été conduit aux Madelonnettes (et non à l'Abbaye), comme Chamfort. C'est donc dans la première moitié du mois de septembre que Barbaroux aurait pu écrire ces lignes. — Mais deux indications qu'il fournit lui-même doivent faire rejeter cette date. D'abord il dit expressément (p. 301, N. B.) que la première partie des *Mémoires* et le premier chapitre de la seconde ont été composés en Bretagne et ne sont plus en sa possession. Si cette deuxième partie avait été composée également en Bretagne, elle y serait évidemment restée dans les *mains sûres* dépositaires de la première. Barbaroux dit dans le chapitre VI en parlant de son fils : « Une année presque entière s'est écoulée sans que j'aie pu savoir ce qu'il est devenu. Vit-il encore! etc. » Il avait quitté Paris dans le courant de juin 1793; depuis, il n'avait pas eu de nouvelles de son fils. En supposant qu'il écrivît ces lignes au mois d'avril, il s'était écoulé près d'une année entière. — Faut-il admettre que le deuxième chapitre des *Mémoires* a été composé au mois d'octobre ou de novembre 1793, le sixième au mois d'avril 1794? L'aisance du style, l'égalité du ton, la liaison des faits, semblent pourtant indiquer que les *Mémoires* sont l'œuvre d'un seul jet, qu'ils ont été écrits sans interruption.

de Marseille, une dispute qui donna lieu à de grandes injustices. Des lettres de Martin, trouvées ou interceptées, prouvaient qu'il soutenait encore le régiment suisse d'Ernest, dont les plus jeunes officiers avaient récemment troublé la ville, et qu'il n'aimait ni les clubs ni Chabot. Cette dernière opinion, si elle était fondée sur la crainte des excès dont il était facile de prévoir que certaines sociétés et Chabot seraient les partisans, était très-juste ; la première ne l'était pas. On jugea l'une par l'autre. Mourailles et ses partisans ne virent que la justification des Suisses, les clubistes que les sarcasmes contre les clubs, et chacun cria. Aux cris succédèrent les persécutions ; on persécuta tous les amis de Martin, et il fut impossible à ceux même qui jouissaient de la confiance publique de rien dire dans une affaire qui aurait dû naturellement se terminer par un accommodement.

Cette brouillerie de Marseille avec son ancien maire la priva d'un défenseur sinon éloquent, du moins très-propre aux affaires ; aussi ses intérêts commencèrent dès lors à souffrir. Granet ne pouvait rien ; et parmi les autres députés du département, Deperret, étranger à des questions commerciales par son éducation, et Antonelle par ses goûts, étaient incapables de défendre ses droits. On se proposa dès lors de m'envoyer à Paris, en qualité de député extraordinaire, et bientôt les circonstances nécessitèrent cette députation.

Il s'était formé dans la ville d'Arles un foyer de contre-révolution : les patriotes étaient fugitifs, les aristocrates retranchés. L'assemblée électorale de 1791 avait bien fait quelques tentatives pour dissoudre ce noyau, mais la cour les avait rendues vaines par des proclamations ; audacieux de leur impunité, les rebelles

s'étaient emparés de la tour Saint-Louis, seule défense d'une des bouches du Rhône, et de là pouvaient favoriser la descente des ennemis, tandis que les papistes d'Avignon et du Comtat, les fanatiques de Nîmes et les révoltés de Jalès auraient favorisé leurs progrès dans l'intérieur. Marseille s'alarma de cette coalition et la dénonça ; elle dénonça le directoire du département, qui n'avait rien fait pour l'empêcher : elle dénonça les injustices particulières de ce corps administratif sur une foule d'objets, et le conseil général de la commune nous chargea, Loys, officier municipal, et moi, de porter ces dénonciations à l'Assemblée législative.

Nous partîmes le 4 février 1792. Loys n'avait pour vertus civiques qu'une grande exaltation : d'abord gendarme, ensuite avocat, puis fou, enfin révolutionnaire, il s'était jeté d'Arles à Marseille dans l'espoir d'y trouver une tribune, des places et de l'argent; tandis que son frère, par le même motif, suivait une carrière contraire et se mettait à la tête des aristocrates arlésiens. Au reste il n'avait aucune opinion politique; mais ambitieux, il avait retenu de ses lectures ce qui pouvait flatter son ambition, et il pensait très-sérieusement à la dictature, au protectorat, au triumvirat, institutions qui, selon lui, convenaient fort à la nation française. Sans les travers de cet homme, mon voyage, quoique très-rapide, aurait été fort ennuyeux.

Le premier jour il ne m'entretint que de son aptitude aux grandes places, et me récita tous ses ouvrages sans en excepter un madrigal à une comédienne, et un discours à M. l'évêque. Il me soutint ensuite que la constitution de Rome avec son sénat aristocratique et ses plébéiens délibérant dans les rues et sur les toits, comme au temps des Gracques, était la constitution la plus phi-

losophique, et que le peuple français, pour être heureux, devait faire la guerre à tous les peuples, depuis les Turcs jusqu'aux pauvres Lucquois : je riais encore de toutes ces folies quand nous arrivâmes à Paris.

Nous parûmes à la barre : Loys lut la dénonciation de la commune, à laquelle il avait joint une dénonciation contre son propre frère. Les uns croyaient que c'était héroïsme, les autres barbarie; ce n'était au vrai qu'un jeu, car peu de temps après, Loys, très-malade par suite de son inconduite, me quitta précipitamment pour aller dans le Midi, où tout fermentait, favoriser l'évasion de ce même frère qu'il avait accusé. Après cette fugue, les Marseillais ne voulurent plus le voir; il ne reparut dans la ville que lorsque l'anarchie y dominait; il la quitta lorsque l'ordre y renaquit, et, guidé par son impulsion vers la dictature, il vint à Paris se faire membre du comité révolutionnaire du 31 mai, participer à l'arrestation des députés, et s'offrir en otage avec quelques autres brigands pour la sûreté de ces honorables proscrits, comme si le crime pouvait jamais répondre de la vertu.

Je restai donc seul chargé des affaires de Marseille. Un premier décret manda le directoire du département des Bouches-du-Rhône à la barre, et sauva le Midi, car la majorité des membres de cette administration favorisait ouvertement les révoltés d'Arles. Un second décret déclara cette ville en rébellion; mais trop tardif, il ne servait qu'à légaliser l'expédition révolutionnaire par laquelle Rebecqui, membre du conseil général du département, avait détruit ce foyer de conspiration.

Longtemps avant mon départ pour Paris, je n'avais cessé de peindre aux corps administratifs les dangers que courait l'ancienne Provence par la révolte d'une

ville maitresse de la navigation du Rhône. Depuis mon arrivée, je ne cessais de tenir le même langage dans toutes mes lettres; et certes, il était permis de croire aux projets contre-révolutionnaires des Arlésiens, lorsqu'on les avait vus s'emparer de la tour Saint-Louis, et enrégimenter dans leur ville les misérables fanatiques, dévastateurs de Nîmes et des campagnes de Jalès. J'avais publié deux Mémoires pour dévoiler les attentats de cette faction qu'on appelait *la chiffonne*, du nom de la maison où s'assemblaient ses chefs, ou peut-être parce qu'elle avait adopté pour signe de ralliement un petit *siphon*, que les paysans appellent *chiffon;* signe que les hommes portaient en or ou en argent à la boutonnière, et les femmes de qualité sur leur sein, au milieu d'un entourage de diamants. D'Antonelle venait aussi de publier un écrit qui lui fit pardonner son long silence; mais des mémoires ne remédiaient à rien. Rebecqui le sentit et marcha contre Arles.

La révolution n'offre pas d'entreprise plus hardie. Il y avait à Aix un régiment suisse qui pouvait s'opposer au passage des Marseillais, ou se joindre aux troupes rassemblées dans Avignon pour les prendre en queue. On résolut de désarmer ce régiment, et on le désarma. Je ne sais qui conduisit cette première expédition : on assure que les Marseillais n'étaient guère plus de mille hommes. Mais on disposa si bien les canons, on occupa des postes si avantageux, que le régiment suisse d'Ernest, après avoir inutilement parlementé, mit bas les armes, et que ses officiers rendirent leurs épées. Il faut louer Pujet de Barbantane, qui commandait à Aix, d'avoir empêché l'effusion du sang. Le Roi le destitua, mais applaudi par l'Assemblée législative, il ne tarda pas à reprendre son commandement. Tel fut l'effroi de la

cour à la nouvelle de ce désarmement, qu'on fit marcher de suite vingt-deux bataillons contre les Marseillais. Pourtant M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, m'avait assuré peu de jours auparavant que M. *de* Narbonne ne pouvait lui fournir un seul régiment pour l'envoyer contre Arles rebelle. On a dit que M. Cahier de Gerville était un honnête homme : je le veux; mais c'était de cette honnêteté qui s'obstine à ne jamais voir le mal, ou qui s'enveloppe de petites formes pour s'excuser de ne l'avoir pas réprimé.

C'était fait des Marseillais si, fiers de leur victoire, ils avaient couru sur les Arlésiens. La prudence les fit retourner dans leurs foyers, où ils emmenèrent le directoire du département. Le conseil général s'était assemblé et s'occupait de la conspiration d'Arles : on nomma Rebecqui et Bertin commissaires pour examiner l'état de cette ville, en les autorisant à requérir des gardes nationales pour leur sûreté. Rebecqui requit quatre mille hommes, cinquante pièces de canon et six barques pour remonter le Rhône, armées de canons de vingt-quatre. Il prétendait que toutes ces forces étaient nécessaires pour la sûreté des commissaires; et bravant Wigenstein qui rassemblait douze mille hommes au Pont-Saint-Esprit, bravant la forte garnison d'Avignon et ses contre-révolutionnaires, et les chiffonistes d'Arles, et les fanatiques de Nimes, n'écoutant aucun ordre supérieur, ne répondant à aucune lettre, ni des généraux, ni des commissaires du Roi, ni des départements voisins, renversant tous les obstacles, il s'avança fièrement sur la ville d'Arles et la réduisit. Déjà les ministres croyaient voir Rebecqui aux barrières de Paris, et les ignorants de cette ville, qui sont en grand nombre, demandaient si la flotte arriverait par la Seine.

Cependant je poursuivais, devant les comités des rapports et de sûreté générale, la punition des conspirateurs. Le district, la municipalité d'Arles, les commissaires du Roi étaient mandés à la barre; et tous les soirs, dans les conférences des comités, je me trouvais à côté de mauvais citoyens qui défendaient leur cause par le mensonge et n'étaient que trop appuyés par les députés feuillants, plus exacts aux séances que les autres. Il n'y avait que deux administrateurs du district et trois officiers municipaux dont la conduite fût louable; je me félicite de les avoir défendus et de leur avoir fait accorder depuis, par la Convention, une juste indemnité : je suis sûr qu'ils ne m'ont pas oublié; mais je n'en puis dire autant des autres Arlésiens connus sous le nom de *Monaidiers*. Pour eux j'ai, pendant deux mois, suivi les conférences chaleureuses des comités, qui se terminaient souvent par des rixes, dans l'une desquelles Grangeneuve, assailli par Jouneau, faillit perdre la vie. Pour eux j'ai dépouillé plus de quinze cents pièces, j'en ai établi les concordances, et dressé le tableau analytique, ouvrage sans lequel il était impossible de faire un rapport. Avec eux j'ai entretenu dans ce temps une correspondance, où je ne leur parlais pas seulement de leur cause, mais de tous leurs intérêts et des moyens de réparer les maux de leur guerre domestique. Je m'étais attaché à eux comme un frère à ses frères, comme un ami à ses plus chers amis; et cependant, lorsque les anarchistes de Marseille m'ont proscrit, il ne s'est pas élevé dans Arles une voix pour son défenseur, au contraire Arles a adhéré à la proscription, et, comme si l'on eût craint que je rendisse encore à ce pays quelques services, ses administrateurs ont refusé de me donner des renseignements, lorsque je me suis occupé du desséchement de

ses marais, de l'exploitation de ses salines, de sa navigation aux bouches du Rhône toujours encombrées par les sables, et d'un projet de canal pour joindre Arles à Marseille, et les mettre en communication, par les fleuves, avec la mer d'Allemagne. Je me serais vengé de cet oubli en plaidant encore, dans la Convention, la cause des patriotes arlésiens, en leur faisant accorder tout ce qu'exigeait la justice. Non, je ne me détacherai jamais de ces *Monaidiers* que la persécution avait rendus si intéressants. Heureux s'ils ne sont pas devenus eux-mêmes persécuteurs, et si, dans les agitations de la guerre civile, cette colonie de Marseille que j'appelais *la mienne*, tant elle m'était chère, n'a pas cessé d'aimer la vertu et de haïr la tyrannie.

Marseille désirait que Wigenstein ne commandât pas l'armée du Midi, je l'obtins du ministre de Grave, et Montesquiou fut nommé pour le remplacer. J'étais encore chargé d'une foule de réclamations sur lesquelles j'écrivis des mémoires; mais les comités de l'Assemblée législative travaillaient peu, et, dans la Convention, on ne ne s'est occupé que de Paris et de ses volontés, sans rien faire pour soulager la misère des départements. Marseille, surtout, n'a pas été favorablement écoutée, parce qu'on était jaloux de sa gloire. Ce qu'elle a obtenu, je l'ai arraché, non par la force de la raison, mais par le sentiment de la honte dont je ne cessais de couvrir les éternels adulateurs de la commune de Paris.

Je donnais quelques soins encore à la cause des malheureux Avignonnais. Jamais hommes ne se déchirèrent avec plus de fureur; j'ignore qui commit des excès plus cruels, ou des satellites de Rome, ou des soi-disant patriotes, tous également altérés de sang, et si les massacres du maire de Vaison, enterré vivant, et de l'Es-

cuyer, déchiré au pied des autels, offrent quelque chose de moins épouvantable que la boucherie de la Glacière. Une seule pensée m'avait frappé : c'est que pour punir tant de crimes, il fallait couvrir d'échafauds Avignon et le Comtat. L'amnistie était nécessaire; et l'on pouvait d'autant moins se dispenser de la décréter, qu'il ne paraissait pas exact en principe d'appliquer les lois françaises à des attentats commis avant la réunion d'Avignon à la France. Je fis sur ces bases un discours aux Jacobins. Le lendemain, Lasource, Vergniaud, Guadet, parlèrent à l'Assemblée législative dans le même sens, et avec tant d'éloquence, que l'amnistie fut prononcée. Je pourrais me plaindre aussi de l'ingratitude des Avignonnais qui se taisent lorsque leurs défenseurs sont proscrits : mais les guerres civiles ont détruit dans ce pays tous les sentiments généreux et toute idée de morale. Il semblait que les maux d'Avignon devaient finir avec l'amnistie; mais la rage révolutionnaire de ce pays n'était pas éteinte. L'anarchie et les troupes de Cartaux l'ont encore dévoré; les eaux de Vaucluse ont roulé des cadavres. Il n'y a plus sous ce beau ciel de retraites pour les philosophes, ni de bosquets pour les amants; il n'y a plus de Laure ni de Pétrarque : les rochers, les bois, les maisons de plaisance, tout y porte les traces du sang et du feu, tout s'y peint avec les caractères du crime et de la mort. Malheureux Sabathier, auront-ils respecté ton asile ? Poëtes, vous n'avez plus rien à chanter sur cette terre; je la quitte pour décrire les événements les plus mémorables de la Révolution.

CHAPITRE IV.

Après la reddition d'Arles, Rebecqui et Bertin furent chargés, avec deux commissaires du département de la Drôme, d'organiser le pays réuni à la France, sous le nom de districts de Vaucluse et de Louvèze. Rebecqui connaissait trop bien l'esprit des papistes pour s'engager sur cette terre sans une force respectable. Il s'y rendit donc avec une partie de l'armée d'Arles. Je cite Rebecqui et non Bertin, parce que celui-ci, inhabile aux affaires publiques, ne s'occupa, dans toutes ces expéditions, que de plaisirs et de quelques vengeances personnelles: A l'arrivée des troupes nationales, les aristocrates avignonnais, qui s'accommodaient mieux des régiments étrangers, poussèrent des cris furieux. La barre de l'Assemblée législative en retentit : à les entendre, le sang ruisselait encore dans Avignon, et les commissaires avaient arrêté les subsistances de l'armée des Alpes. Rien n'était plus faux; cependant peu s'en fallut que Rebecqui et Bertin ne fussent décrétés d'accusation. Ils ne nous avaient fait passer aucune pièce; on ne savait trop comment repousser la calomnie : toutefois Grangeneuve et ses amis obtinrent qu'on prononçât seulement un mandat à la barre.

Ils arrivèrent : Rebecqui vint loger dans mon appartement à l'*hôtel de la République de Gènes*, et nous y reçûmes encore Pierre Baille, l'un des députés extraordinaires du département des Bouches-du-Rhône. Pierre Baille était un homme nul pour les affaires ; nous avons eu dans la suite la faiblesse de le laisser nommer député à la Convention, et il s'est rangé sous les étendards de la montagne. Proconsul à Toulon, il écrivait de cette

ville ces mots qui le peignent, *Tout va bien ici, le pain manque*. Après avoir donné quelques soins à la cause de Rebecqui et de Bertin [1], nous pensâmes à nous occuper sérieusement de la chose publique, dont le danger était extrême. Roland, Clavière, Servan venaient d'être expulsés du ministère. Dumouriez, que l'austérité de leurs principes contraignait, les culbuta, et le fut lui-même par la cour, alarmée de son ambition. De petits intrigants, Chambonas, Dejoly, Lajard, les remplacèrent. L'histoire citera la lettre que Roland écrivit au Roi. Rebecqui avait peut-être à se plaindre des dénonciations de ce ministre mal instruit de sa conduite à Avignon; mais ayant lu cette lettre, il me dit en la serrant sur son cœur : *Je suis à jamais l'ami de cet homme*. Cet

[1] Barbaroux s'en occupa au point de rédiger la défense que Rebecqui devait prononcer au club des Jacobins le 29 juin 1792. Voici ce discours que nous trouvons parmi ses papiers, écrit entièrement de sa main. Rebecqui parle en son nom et au nom de Bertin :

Frères et amis,

Nous n'avons tardé de venir au milieu de vous que dans l'espérance d'être enfin jugés par l'Assemblée nationale et de paraître ici exempts d'accusation comme nous sommes exempts de reproches; mais telles sont les manœuvres de nos ennemis, qu'accusés et mandés à la barre dans un jour, nous avons vu écouler un mois sans parvenir à faire nommer le rapporteur qui doit examiner notre justification.

Il est aujourd'hui évident qu'on ne nous a mandés que pour nous retirer d'Avignon, où l'on espérait faire triompher en notre absence le papisme et l'aristocratie; mais telle a été l'impulsion que nous avions donnée aux habitants de ce pays dans le court espace de treize jours, que partout les élections municipales se sont faites au gré des patriotes.

Accusés d'avoir arrêté des bœufs destinés à l'armée du Midi, d'avoir requis des gardes nationales avant la réunion de notre commission à Avignon, et d'être entrés en triomphe dans cette ville précédés de plusieurs individus échappés des prisons, nous avons prouvé que la prétendue arrestation des bœufs était une calomnie évidente, puisqu'il n'y avait eu à ce sujet aucune plainte,

oubli de son ressentiment me le rendit plus cher ; c'est l'origine de l'étroite amitié qui nous unit et de nos relations avec Roland.

Nous ne pouvions, sans souffrir, assister aux séances du corps législatif et des jacobins : là les brigues de la cour triomphaient souvent des principes ; ici on ne discutait plus, on s'agitait tumultuensement, on n'agissait que pour mal faire. Ce n'était plus cette société, célèbre d'abord par de grands talents, et, après la fameuse scission des feuillants, par sa constance. Livrée alors aux cordeliers que Danton y avait jetés, énergumènes sans moyens, vendus à d'Orléans, prêts à se vendre encore, on y persécutait déjà, par la calomnie et les cris, le peu de philosophes qui la soutenaient de leurs noms et une

ni des fournisseurs de l'armée, ni du général, et puisqu'encore la municipalité d'Avignon avait certifié le contraire, ainsi que le directoire du département de la Drôme, qui s'est rétracté de sa trop légère dénonciation ; nous avons prouvé que notre réquisition à des gardes nationales avait été nécessaire pour empêcher les effets de la rébellion du régiment d'Enghien arrivé dans Avignon sans ordre, ni des commissaires civils, ni des commandants militaires, et que cette réquisition avait d'ailleurs été ratifiée par tous les membres de la commission réunis. Nous avons enfin prouvé que si dans la foule du peuple qui se pressait autour de nous, lors de notre entrée à Avignon, se trouvaient quelques individus échappés des prisons, le commissaire du Roi auprès du tribunal est seul coupable de ne les avoir pas fait arrêter, que la loi ne nous avait délégué que le pouvoir d'organiser les deux districts de Louvèze et de Vaucluse, et non celui de prononcer des arrestations, mais qu'elle avait donné cette autorité au commissaire du Roi auprès du tribunal, qui s'était refusé de l'exercer, malgré les ordres du ministre de la justice et malgré nos réquisitions.

Tous les chefs d'accusation dirigés contre nous, nous les avons démentis par des pièces authentiques. Mais les détails sont peu dignes de votre attention au moment où vous allez vous occuper des plus grands intérêts du peuple poussé vers la servitude par la plus infernale coalition. Citoyens, on veut vous endormir pour vous enchaîner. Soyez vigilants, levez-vous, et vous serez libres.

majorité de gens de bien toujours inerte et par conséquent toujours asservie. Robespierre qui, comme l'a dit Condorcet, n'a pas une idée dans la tête, pas un sentiment dans le cœur, Robespierre y tenait toujours la tribune, déclamant contre la cour alors qu'il écrivait son *Défenseur de la Constitution*, s'opposant à la guerre offensive, lorsque l'ennemi s'avançait, empoisonnant le peuple par la flatterie, et déjà s'exerçant au crime par ses provocations contre Brissot et les républicains, contre Louvet qu'il voulut faire pendre pour avoir résisté à sa domination dans les jacobins, et qu'il a proscrit depuis pour s'être opposé à sa dictature dans Paris.

Elle sera curieuse et atroce l'histoire des contradictions et des calomnies de ce Robespierre. Dans la question sur la guerre, si solennellement traitée aux jacobins, il ne cessait de dire à ses contradicteurs : *Vous voulez donc la guerre?* Certes personne ne voulait de ce fléau ; mais les Autrichiens étaient là, il n'y avait plus à délibérer si l'on se battrait ou non, et toute la question se réduisait à savoir si la guerre serait offensive ou défensive. La guerre défensive convient peu au caractère français ; elle donnait à la cour tous les moyens de nous ruiner en faux préparatifs, et tout le temps de disposer ses trahisons sur nos frontières et dans l'intérieur. Brissot, au contraire, voulait qu'on profitât de l'énergie de la nation, demandant la guerre à grands cris, pour prévenir l'Autriche. Certain qu'on forcerait la cour à déployer les moyens sur lesquels elle nous trompait, on rendrait évidentes ses perfidies. On courait bien les risques d'être battu ; mais il y avait à ce danger un remède dans l'indignation nationale, au lieu qu'il n'y en avait plus si la conspiration royale était conduite

à son terme. Ces raisons triomphèrent ; la guerre fut décrétée à l'unanimité par le Corps législatif. A quels excès Robespierre ne s'est-il pas porté pour venger son amour-propre de cette défaite ! Il n'avait pas voulu la guerre offensive, lorsqu'elle était nécessaire ; ensuite lui et ses complices l'ont réduite à la défensive par la désorganisation des armées : et aujourd'hui qu'ils la dirigent dans le tripot du salut public, nous sommes battus de toutes parts. Las d'entendre ces calomnies et les applaudissements des jacobins, nous nous enfermâmes dans notre retraite, et là, mesurant les maux de la patrie, nous songions aux moyens de la sauver.

Trois partis la divisaient alors : la cour, les feuillants et les jacobins. La cour travaillait à renverser la constitution pour établir son despotisme. Les feuillants tentaient d'amener une nouvelle révision pour obtenir deux Chambres et le patriciat. Les jacobins n'avaient pas un but commun, quoique agissant de concert ; parmi eux les cordeliers voulaient du sang, de l'or, des places et d'Orléans ; les républicains, une république et des mœurs. Les deux premiers partis, la cour et les feuillants, s'étaient mis d'accord pour ouvrir aux Autrichiens les portes de la France, ceux-ci parce qu'ils se flattaient d'y gagner leurs deux chambres, et celle-là parce qu'habile à tromper, elle espérait donner des fers à tous. Renforcée par tous les hommes timides ennemis des révolutions, cette coalition puissante menaçait d'asservir le peuple, qui n'était défendu que par les jacobins, mais dans des intentions diverses. Les uns le servaient par ambition, les autres par avarice, bien peu par vertu : nous n'avions pas alors les preuves écrites des manœuvres de la cour ; (cette preuve a été trouvée aux Tuileries, dans l'armoire de fer) ; mais une foule de circonstances nous en don-

nait la certitude morale. Son silence sur le traité de Pilnitz avait été trop affecté pour qu'il ne fût pas évident qu'elle adhérait à cette confédération des puissances provoquée par les frères du Roi. La Fayette commandait une de nos armées ; et lorsqu'on l'avait vu abandonner le généralat de Paris, dans lequel il était si utile à la cour, on n'avait pu se dissimuler qu'il ne dût la servir plus utilement à la tête des troupes On en fut plus convaincu, lorsqu'on le vit passer de la Moselle au Nord, emmenant avec lui son armée, que celle de Luckner vint remplacer, par un mouvement croisé jusqu'alors inouï dans les combinaisons militaires, ruineux pour l'État, mais dont le but était de conserver à la Fayette ses régiments affidés. On ne s'était pas trompé davantage sur la déroute de Mons, sanglante comédie jouée pour arrêter le zèle des patriotes et la formation des bataillons, ni sur l'ordre de rétrograder donné à Luckner, lorsque le vieux général, croyant qu'il fallait faire la guerre tout de bon, s'était emparé de Courtrai. Le refus de sanctionner le décret pour la réunion de vingt mille gardes nationaux sous les murs de Paris, seul moyen que le génie de Servan eût trouvé pour empêcher la trahison sur les frontières ou en prévenir l'effet dans l'intérieur, annonçait trop clairement l'intention d'ouvrir aux Autrichiens la route de Paris. Partout le fanatisme du *veto royal* apposé sur le premier décret contre les prêtres insermentés soulevait les campagnes ; partout les insurrections pour les grains se manifestaient au milieu de l'abondance ; le camp de Jalès se formait encore ; les papistes d'Avignon remuaient, forts de l'absence de Rebecqui ; enfin de toutes parts le péril nous pressait, de toutes parts la contre-révolution s'avançait. Dans ces affreuses circonstances, nous tournions nos

regards vers le Midi, nous y cherchions un point de résistance.

Nous écrivîmes à la municipalité de Marseille de s'approvisionner de grains. C'est la première précaution que des hommes d'État doivent prendre, car le défaut de subsistances fait avorter les plus belles entreprises ; nous en avons fait une épreuve funeste dans l'insurrection départementale. Marseille suivit notre conseil ; le maire partageait nos opinions. Nous l'engageâmes à envoyer des hommes sûrs dans tous les départements du Midi, et aux armées d'Italie, des Alpes et des Pyrénées, pour y former l'opinion, et cinquante commissaires partirent pour cette mission importante. Nous l'engageâmes à sonder Montesquiou, général de l'armée des Alpes, dont l'ambition pourrait être heureusement dirigée pour la liberté, et il ne tarda pas à entrer en correspondance intime avec lui. Enfin aucun de nos avis ne fut négligé ; il resserra les liens de la fraternité entre Marseille et Toulon ; il cultiva l'amitié de Paoli et de ses Corses, dont plusieurs bataillons passèrent à l'armée d'Italie, prêts à défendre nos droits communs au dedans comme au dehors ; il alla plus loin, il provoqua le département des Bouches-du-Rhône à retenir le produit des impôts, que dévoraient le pouvoir exécutif et ses ministres, et le département le retint ; tous les jours nous écrivions aux corps administratifs, à la municipalité, au maire, à la société populaire, à quelques amis sûrs, au club d'Avignon, aux Monaidiers d'Arles ; nous voulions que tous les patriotes s'aimassent, qu'ils s'instruisissent des exercices militaires et qu'ils fussent prêts à défendre leur indépendance. C'est ainsi que nous élevions secrètement dans le Midi des barrières à la tyrannie.

Un jour que nous revenions, Rebecqui et moi, des

Champs-Élysées, où nous nous étions entretenus de nos projets, nous rencontrâmes Roland et Lanthenas; Lanthenas! qui depuis a lâchement abandonné son ami et la cause de la liberté. Nous les embrassâmes avec transport; Roland nous témoigna le désir de conférer avec nous sur les malheurs publics; nous convinmes que je me rendrais chez lui le lendemain, seul, pour échapper aux regards des espions.

Je fus exact au rendez-vous. Roland logeait dans une maison de la rue Saint-Jacques, au troisième; c'était la retraite d'un philosophe. Son épouse fut présente à la conversation et la partagea. Ailleurs, je parlerai de cette femme étonnante. Roland me demanda ce que je pensais de la France et des moyens de la sauver; je lui ouvris mon cœur et ne lui dissimulai rien de nos premières tentatives dans le Midi. Précisément, Servan et lui s'étaient occupés du même plan. Mes confidences amenèrent les siennes. Il me dit que la liberté était perdue si l'on ne déjouait sans retard les complots de la cour; que la Fayette paraissait méditer des trahisons au Nord; que l'armée du centre, toute désorganisée, manquant de toutes les espèces de munitions, ne pouvait empêcher l'ennemi de faire une trouée, et qu'enfin tout était disposé pour que les Autrichiens fussent à Paris dans six semaines. *N'avons-nous donc*, ajouta-t-il, *travaillé depuis trois ans à la plus belle revolution que pour la voir renversée en un jour? Si la liberté meurt en France, elle est à jamais perdue pour le reste du monde: toutes les espérances des philosophes sont déçues. La plus cruelle tyrannie pèsera sur la terre. Prévenons ce malheur, armons Paris et les départements du Nord: ou, s'ils succombent, portons dans le midi la statue de la liberté, et fondons quelque part une colonie d'hommes indépendants:* il me

disait ces mots, et des larmes roulaient dans ses yeux. Le même sentiment faisait couler celles de son épouse et les miennes. Oh! combien les épanchements de la confiance soulagent les âmes contristées! Je leur fis rapidement le tableau des ressources de nos départements et de nos espérances. Je vis une joie douce se répandre sur le front de Roland; il me serra la main, et fut chercher une carte géographique de la France [1].

Nous observâmes que, des bords du Rhin à la mer de

[1] « C'est dans le courant de juillet (1792) que voyant les affaire empirer par la perfidie de la cour, la marche des troupes étrangères et la faiblesse de l'Assemblée, nous cherchions où pourrait se réfugier la liberté menacée. Nous causions souvent avec Barbaroux et Servan de l'excellent esprit du Midi, de l'énergie des départements dans cette partie de la France, et des facilités que présenterait ce local pour y fonder une république, si la cour triomphante venait à subjuguer le Nord et Paris. Nous prenions des cartes géographiques; nous tracions la ligne de démarcation; Servan étudiait les positions militaires; on calculait les forces, on examinait la nature et les moyens de reversement des productions; chacun rappelait les lieux ou les personnes dont on pourrait espérer de l'appui, et répétait qu'après une révolution qui avait donné de si grandes espérances, il ne fallait pas tomber dans l'esclavage, mais tout tenter pour établir quelque part un gouvernement libre. — « Ce sera notre ressource, disait Barbaroux, si les Marseillais que j'ai accompagnés ici ne sont pas assez bien secondés par les Parisiens pour renverser la cour; j'espère cependant qu'ils en viendront à bout, et que nous aurons une Convention qui donnera la république pour toute la France. » (*Mémoires de madame Roland*, pages 229 et 230 de notre édition.) — En rapprochant ce passage écrit par la prisonnière de l'Abbaye, au mois d'août, du récit du proscrit de Saint-Émilion, en constatant l'impossibilité d'un concert et l'identité des déclarations, il est impossible de ne pas croire à la sincérité de l'un et de l'autre. Et c'est cependant dans ces conversations tenues dans le petit salon de la rue de la Harpe, odieusement dénaturées, dans ce que Marat et Hébert appelaient les conciliabules de la femme Roland, que leurs ennemis ont puisé cette accusation de fédéralisme adressée aux Girondins bien avant le 31 mai et sous laquelle ils ont succombé.

l'Ouest, la France était partagée par les montagnes des Vosges, du Jura, et par la Loire, qui coule dans la même direction. Entre les points où les rochers finissent, et celui où commence la barrière des eaux, sont des plaines assez vastes qu'il fallait défendre par un camp ; les montagnes l'eussent été par leurs fiers habitants, et les bords de la Loire par des redoutes qu'on y eût facilement élevées ; car le fanatisme et nos fautes n'avaient pas encore armé la Vendée. Si l'ennemi eût forcé le camp, s'il eût passé la Loire ou traversé les montagnes du Jura, une seconde barrière devait l'arrêter : à l'est, le Doubs, l'Ain, le Rhône ; à l'ouest, la Vienne, la Dordogne, au centre, les rochers et les rivières du Limousin. Plus loin, nous avions l'Auvergne, ses buttes escarpées, ses ravins, ses vieilles forêts, et les montagnes du Velay, jadis embrasées par le feu, maintenant couvertes de sapins, lieux sauvages où les hommes labourent la neige, mais où ils vivent indépendants. Les Cévennes nous offraient encore un asile trop célèbre pour n'être pas redoutable à la tyrannie ; et à l'extrémité du Midi, nous trouvions pour barrières, l'Isère, la Durance, le Rhône depuis Lyon jusqu'à la mer, les Alpes et les remparts de Toulon. Enfin, si tous ces points avaient été forcés, il nous restait la Corse ; la Corse où les Génois et les Français n'ont pu naturaliser la tyrannie, qui n'attend que des bras pour être fertile, et des philosophes pour se guérir de ses préjugés.

Roland pensait qu'il fallait former, au centre du Midi, des magasins de subsistances, s'assurer de la manufacture d'armes de Saint-Étienne, et occuper l'arsenal de Toulon. Je désirais de mon côté qu'on n'abandonnât pas la Bretagne. La marine de Toulon ne suffira jamais pour donner à un État un rang parmi les puissances

maritimes. Brest nous était donc nécessaire, et je pensais que des bords de la Loire on pouvait porter la liberté jusqu'à la pointe d'Ouessant, en établissant des points de résistance sur les rivières et au milieu même des landes, depuis Granville jusqu'à la Flèche.

Toutefois nous ne voulions pas délaisser les départements du Nord et Paris ; il fut au contraire résolu que nous tenterions tous les moyens de les sauver Le plus sûr était d'exécuter le décret sur le camp de Paris, malgré le *veto* du Roi, la pétition de l'état-major de Paris, et les oppositions de Robespierre, qui, sans doute, n'espérait pas trouver dans les départements des sicaires pour ses conspirations. Je promis de demander à Marseille un bataillon et deux pièces de canon. Ces bases arrêtées, je quittai Roland, plein de respect pour lui et pour sa femme ; je l'ai vu depuis, dans son second ministère, aussi simple que dans son humble retraite ; seul, entre les hommes publics, opposant sa vertu aux entreprises des méchants, et son corps à leurs poignards, s'occupant sans relâche, au milieu de leurs cris, à fonder l'industrie nationale et la morale publique. S'ils ne l'eussent bientôt arraché du ministère, il eût fait oublier Sully, qui fut grand sans doute, mais qui ne s'opposa pas au *Code des chasses*, et Colbert qui, fondant beaucoup de manufactures, laissa détruire celles des Cévennes, et négligea l'agriculture, mère de tous les arts, nourricière de tous les hommes. Roland est celui de tous les modernes qui semble le plus s'approcher de Caton ; mais, il faut le dire ici, c'est à sa femme qu'il a dû son courage et ses talents.

Nous ne perdîmes pas un instant : nous écrivîmes à Marseille d'envoyer à Paris six cents hommes qui sussent mourir, et Marseille les envoya.

Cependant les Parisiens se mutinèrent le 20 juin ; ce fut une insurrection, sans force et sans but, qui faillit perdre la liberté en donnant pour renfort à la cour, et ceux qui s'enhardirent de la haine des patriotes, et ceux qui, loin du tumulte des affaires, apercevaient moins les trahisons et redoutaient davantage les agitations. Le maire de Paris fut suspendu de ses fonctions par le département; le Roi, mal conseillé, approuva la suspension ; mais l'Assemblée nationale la fit cesser. Partout on criait *vive Pétion :* le 14 juillet fut pour lui un jour de triomphe. Ce magistrat du peuple, habile à déjouer les complots de la cour, comme à réparer les fautes des patriotes, méritait bien cet hommage ; mais était-ce bien à des fêtes que les Parisiens devaient s'amuser, lorsque la patrie était aux bords de l'abime ! Je me souviens que, quelques jours après, dînant chez Pétion, je lui dis qu'il ne tarderait pas à être prisonnier dans sa maison : il me comprit. Sa femme sentit aussi qu'il ne s'agissait que d'un moyen de sûreté. *Si nous enchaînons jamais votre époux,* lui dis-je, *ce sera auprès de vous, et avec des rubans tricolores* [1].

Sur ces entrefaites Montesquiou vint à Paris, sous prétexte de demander un renfort pour son armée des Alpes, mais sans doute pour de plus importantes ma-

[1] Dans les *Observations de Pétion sur la lettre de Robespierre*, on lit :

« Carra m'avait aussi prévenu; il m'avait ajouté de plus : Nous vous mettrons en règle; on vous empêchera de sortir..... Eh bien, apprenez maintenant que quoiqu'on eût projeté de me consigner, on oubliait, on tardait de le faire. Qui croyez-vous qui envoya, par plusieurs fois, presser l'exécution de cette mesure? C'est moi, oui, c'est moi, parce qu'aussitôt que je sus que le mouvement était général, loin de penser à l'arrêter, j'étais résolu à le favoriser. »

nœuvres. Royaliste par système, mais ambitieux à l'excès, on pouvait le gagner en flattant ses passions dominantes. Il eût servi la cause de la liberté, s'il eût espéré d'y jouer un rôle brillant dans le commandement des armées, et de s'enrichir dans les fournitures. Cette connaissance que nous avions de son caractère, et le droit que nous donnaient sur lui des conseils auxquels il avait dû ses succès dans nos départements, nous déterminèrent à lui demander un entretien qui eut en effet lieu dans mon appartement. Il ne nous fut pas difficile de lui faire convenir que la cour tendait à rétablir son despotisme. Y avait-il pour lui plus d'avantage à servir la cour qu'à se mettre à la tête d'une confédération départementale ? C'est ce que nous discutâmes en sa présence. Rebecqui lui faisait entendre qu'il pouvait être le sauveur du Midi. Je vis par ses réponses qu'il n'aurait pas été fâché de jouer ce premier rôle et de toucher quelques millions. S'il ne l'accepta pas, c'est sans doute que les trames de la cour lui paraissaient trop avancées et trop sûres. Nous ne conclûmes donc rien ; seulement nous promîmes de l'aider de tous les moyens de Marseille dans la conquête de la Savoie, et nous le quittâmes, persuadés qu'il allait se vendre à la cour[1].

[1] Barbaroux nous semble avoir mal jugé M. de Montesquiou. Peu d'hommes ont donné plus de gages et fait plus de sacrifices à la liberté que ce député de la noblesse de Paris aux états généraux, maréchal de camp, membre de l'Académie française. Mais rien ne caractérise mieux cette époque que la facilité avec laquelle on prête des intentions criminelles, des mobiles coupables et déshonorants à ceux qui diffèrent d'opinion avec vous sur un point important. L'injustice des Girondins à l'égard des Constitutionnels n'a eu d'égale que celle des Montagnards à l'égard des Girondins. Rœderer, en parlant des rapports financiers de Montesquiou et notamment de son livre, *de l'Administration des finances dans une république*, 1798, dit : « On y voit un véritable zèle pour le

Il était alors beaucoup question dans Paris de la déchéance du Roi. Cette mesure, en donnant le trône au prince royal, eût porté Philippe d'Orléans à la régence; aussi son parti la réclamait-il avec emportement. On voyait ses créanciers, ses gagistes, ses commensaux, Marat et ses cordeliers, tous les escrocs, tous les hommes perdus d'honneur et de dettes, parcourir les lieux publics, provoquant cette déchéance, avides qu'ils étaient d'or et de places! sous un régent leur complice

gouvernement sous lequel il vivait; on y voit aussi un talent très-propre pour le servir. Jamais on ne lui a entendu dire un mot qui annonçât le moindre regret de l'existence qu'il avait avant la révolution; il était pourtant un des hommes à qui elle avait fait perdre le plus d'honneurs, de pouvoirs et de richesses. » Nommé général en chef de l'armée du Midi, en mai 1792, on lui reprocha d'agir avec lenteur contre la Savoie, de ne pas s'être emparé de la république de Genève avec laquelle il fit un traité; on l'accusa de dilapidations dans des marchés excessifs passés pour les besoins de ses troupes; le 9 novembre 1793, un décret d'accusation appuyé par Dubois Crancé fut adopté contre lui. Montesquiou se réfugia en Suisse. Madame de Genlis parle de lui très-favorablement dans le *Précis de la conduite de madame de Genlis pendant la révolution.* (Pages 111, 131 et passim.) Il procura à cette dame, ainsi qu'à mademoiselle d'Orléans et au duc de Chartres, une retraite sûre. Montesquiou attendit là la fin du régime de la Terreur. Vers le mois de juillet 1795, il chercha à rentrer en France, et écrivit à Louvet une lettre que nous sommes heureux de publier, parce qu'elle peut contribuer à mettre en lumière la conduite d'un homme qui a fait, comme tant d'autres de sa classe, de grands et méritoires sacrifices à la cause de la Révolution.

Au citoyen J.-B. Louvet.

(INÉDITE.)

« Zurich, ce 3 thermidor an III (21 juillet 1795).

» Citoyen,

» Je viens de lire votre feuille de la *Sentinelle* du 16 messidor. Vous y déclarez franchement que la Suisse a été votre asile, ainsi je peux vous parler comme l'un de vos compagnons d'infortune et presque comme le doyen des victimes échappées à nos tyrans. Vous avez demeuré trop longtemps dans ce pays que j'habite encore

et leur mannequin. Des patriotes très-purs la demandaient aussi, parce qu'ils n'apercevaient que ce moyen de renverser la cour. Les Jacobins, toutes les sociétés populaires de Paris, les quarante-huit sections, avaient délibéré d'en faire la pétition. Quelques hommes sages, placés dans le comité de défense général du Corps législatif, aperçurent le piége et tentèrent d'autres moyens. Sans eux la puissance exécutive passait entre les mains de l'homme le plus dissolu ; à la domination d'un monarque

pour ignorer que je suis un de ceux que, sous le nom de *Constitutionnels*, les ennemis de la France et les *émigrés confondent dans leur haine avec les Girondins*. J'y vis depuis près de trois ans, sans aucune relation avec ces Français qu'ont aveuglés de tristes préjugés, qui n'ont puisé dans le malheur que la soif de la vengeance, et que j'accuserais de tous mes maux, s'ils n'étaient pas si malheureux eux-mêmes. J'y suis l'objet particulier de leur haine, je le serais de leur persécution s'ils y avaient la moindre influence. C'est dans cette position que j'attends la justice tardive que me doit la Convention, car quand on parle de justice toute dignité disparaît : la justice ne peut cesser d'être une dette. Je suis sans doute un de ceux à qui vous adressez le vœu d'une réunion sincère autour de la Constitution qui va éclore. Comme il est possible que mes sentiments à cet égard ne vous soient pas connus, je vous les expliquerai avec toute la franchise dont je fais profession.

» J'ai mérité plus que personne le titre de Constitutionnel, non que j'eusse une passion aveugle pour la Constitution de 1791, mais parce qu'elle était la première digue contre l'abus du pouvoir arbitraire, parce que la plus odieuse tyrannie l'avait remplacée, et parce que je l'avais regardée longtemps comme la seule volonté générale légalement exprimée. J'ai haï de tout mon cœur la République de Robespierre ; j'eusse préféré de vivre à Constantinople et à Maroc, au malheur d'habiter un pays où l'anarchie avait un code, des ministres absolus, et autant de bourreaux que de juges. Mais croyez qu'un homme en qui les illusions de la vanité n'avaient pu, au temps de leur plus grand éclat, émousser le sentiment de la liberté, et qui l'un des premiers s'est rangé sous ses drapeaux, l'adorera sous quelque forme que la volonté de la patrie la lui présente, s'il peut y reconnaître ses véritables traits. Déjà, je ne balance

faible eût succédé le brigandage des amis du prince, sous un régent qui n'était entouré que d'hommes vils. Il est vrai que la France n'a point échappé au malheur de l'anarchie; mais faut-il donc s'en prendre aux hommes qui travaillèrent sincèrement à fonder la République! Si la foudre renverse un édifice, est-ce la faute de l'architecte? Et que pouvions-nous faire contre l'irruption des brigands, lorsque la nation, témoin de nos efforts, n'a rien fait elle-même pour nous seconder! Ce n'est pas

point entre la Constitution de 1791, que j'ai, je le confesse, invoquée longtemps comme notre seul refuge, et celle dont le projet est soumis dans ce moment à la discussion. Je trouve que dans celle-ci on a mis à profit les leçons que l'expérience nous a données à tous; j'y aperçois un port où on peut attendre avec sécurité celles qu'elle nous donnera encore. Si je crois y entrevoir quelques imperfections, je n'en pense pas moins sincèrement qu'il était impossible de faire mieux dans des circonstances aussi difficiles, et je vote d'immortelles actions de grâces aux hommes courageux qui, du sein de l'anarchie féroce et de tous les germes de corruption, ont relevé purs les principes de l'ordre social. C'est avec eux et comme eux que je me déclare *Constitutionnel.*

« A ce titre, qui n'eût jamais dû en être un de proscription, puisqu'il n'a pu désigner que des citoyens obéissant à la volonté générale, j'accède de tout mon cœur à l'invitation que vous faites aux amis de la liberté de se réunir contre l'ennemi commun. Mais puis-je répondre à l'appel que vous leur faites, tant que les fers injustes qui me retiennent ne seront pas brisés? Il me semble impossible que, dans le sanctuaire des lois où vous êtes depuis six mois, vous oubliiez le petit nombre de Français réfugiés depuis le 2 septembre, vous qui les avez vus en butte *à une haine égale* à celle que portaient les ennemis de la France aux réfugiés du 31 mai. J'ai cela de particulier parmi eux que les premiers éclats de la tyrannie ont chassés de leur pays, que je n'ai été persécuté que pour l'avoir bien servi. Jamais je n'ai mieux mérité de ma patrie qu'au moment où un décret d'accusation, rendu sans motifs, ne m'a laissé que l'alternative de l'exil ou de l'échafaud. Le 9 novembre a été mon 31 mai.

« Vergniaud dont vous parlez avec tant de vénération, Vergniaud qui connaissait mes principes et l'iniquité dont j'étais vic-

seulement la faiblesse des législateurs qui a perdu la France, c'est encore la lâcheté de la nation tout entière.

Cependant la cour faisait de son côté de grands préparatifs : outre les Suisses, dont le nombre était considérable, elle avait rappelé la garde constitutionnelle du Roi récemment cassée par le Corps législatif; du moins des lettres de rappel avaient été écrites à ceux d'entre les gardes dont on espérait le plus. Elle avait encore réuni autour d'elle cette bande de chevaliers qui jouè-

time, m'écrivit un mois environ avant le jour où les tyrans l'emportèrent (j'ai la lettre encore), qu'au milieu des malheurs qu'il voyait prêts à fondre sur sa patrie, c'était une idée consolante pour lui de savoir un bon citoyen comme moi à l'abri de l'orage, mais qu'il me pressait de rentrer en France aussitôt que le règne du crime serait passé. Dès longtemps je me serais rendu à sa sommation, si je ne sais quel motif n'empêchait la justice de la Convention d'arriver jusqu'à moi. Laissera-t-elle donc longtemps encore aux émigrés le plaisir de me savoir sur leur liste? Ah! vous le savez bien, ce n'est qu'en France que je suis compris sur cette liste fatale.

» Citoyen, je ne vous connais que par vos écrits, par vos malheurs, et par le courage que vous avez montré. Vous me connaissez peut-être plus par mes ennemis que par mes amis. Mais n'importe. Un homme qui ne demande que justice a des droits sacrés sur les hommes justes placés pour la rendre. Ce sont les seuls que je réclame. Je vous ai ouvert mon cœur, j'ai répondu à votre appel. J'espère que la requête qu'il a provoquée ne sera pas infructueuse.

» *Signé :* A.-P. MONTESQUIOU. »

La réclamation de Montesquiou fut bien accueillie*. Un décret du 3 septembre 1795 lui rouvrit la France, et il reparut en 1797 au cercle constitutionnel, que le parti directorial voulut alors opposer à la réunion de Clichy. Il fut même, dans ce temps-là, désigné pour le ministère. Il est mort à Paris en 1798.

* Nous devons la communication de cette belle lettre, et d'un grand nombre d'autres documents importants que nous publierons, à l'extrême obligeance de M. Le Grand, agent-voyer en chef de l'Indre, qui a épousé une petite-fille de Louvet.

rent en 1791 la scène des poignards, et le nombre en croissait tous les jours. D'autres compagnies avaient été formées sous le commandement de d'Angremont. J'ai vu le bordereau des sommes payées au nommé Gilles, agent de ces bandes secrètes. On avait enlevé, pour former des régiments, les troupes soldées de Paris, ce qui avait extrêmement affaibli la garde nationale, et nécessité l'admission des hommes à piques dans les bataillons, opération beaucoup blâmée, parce qu'on n'en a pas aperçu la cause et qu'on ne l'a jugée que par son triste résultat. Enfin de toutes parts il arrivait des émigrés, des aristocrates qui logeaient chez des prostituées, et même dans le Louvre, n'attendant qu'un signal pour frapper. Il n'est aucun de ceux qui ont vu ces malheureux temps, qui ne convienne, s'il est de bonne foi, que la cour marchait hardiment à la contre-révolution. Ce fait bien constaté justifie l'insurrection du 10 août. Tout s'agitait dans Paris pour ou contre : les fédérés s'assemblaient chez Gorsas, chez Carra; il y avait un comité central aux Jacobins, présidé par Vaugeois. Celui des Tuileries était dirigé par les plus impudents contre-révolutionnaires. Louvet écrivait sa *Sentinelle*, ouvrage dont les feuilles éparses seront un jour recueillies par la philosophie, et dont Roland payait l'impression du reste d'une faible somme qu'il avait obtenue dans son ministère pour former l'esprit public; Royou, Mallet du Pan, une foule d'autres travaillaient pour la cour, qui leur prodiguait des sommes immenses [1]; on se battait au

[1] « Les agents de la liste civile, » dit Peltier, « avaient destiné une partie de la somme consacrée à ramener l'opinion qui se corrompait chaque jour, à entretenir des hommes sages et tranquilles qui pussent se mêler dans les groupes populaires et établir une controverse de discussion avec les forcenés soudoyés par les jacobins. Tandis que ceux-ci agitaient le peuple de toutes manières par des

Palais-Royal, dans les cafés, aux spectacles; la moitié de la garde nationale tenait pour la cour, l'autre moitié pour le peuple. La tourbe des patriotes criait sans mesure, quelques-uns intriguaient, bien peu travaillaient avec constance. Placé à la tête de ce mouvement, Pétion en avait calculé le choc avec sagesse : il le retenait ou le laissait agir, suivant que la cour ou les patriotes étaient en force. Il déjouait les perfidies de celle-ci; il sauvait ceux-là de leurs propres erreurs. Toujours placé au milieu des excès des uns et des autres, proscrit par la cour, calomnié par ceux qui voulaient un mouvement pour eux, mais aimé du peuple qu'on n'avait pas encore dépravé, il conduisit à son terme cette révolution. Les scélérats qui l'ont renversé ne peuvent pas lui en ôter la gloire, ni les gens de bien lui imputer les malheurs qui l'ont suivie. Tel était l'état de Paris lorsque les Marseillais arrivèrent.

CHAPITRE V.

Ils arrivent à Charenton : nous volons auprès d'eux, Rebecqui, Pierre Baille et moi; Bourdon nous accompagnait : c'est le même qui, profitant de la méprise d'une assemblée électorale, a depuis siégé dans la Convention

fables absurdes et des complots chimériques, les hommes du gouvernement s'occupaient de détruire, soit par le raisonnement, soit par la plaisanterie, les contes dont on berçait une foule d'ouvriers ignorants. Les ordres de ces hommes étaient de ne prêcher que le respect dû aux autorités constituées, et la liberté de l'action des lois. Jusqu'au bâton qu'ils portaient pour leur défense personnelle, portait l'emblème de leur mission; ils étaient convenus de l'appeler, entre eux, *la Constitution*. Jamais une seule rixe n'avait dévoilé leur existence secrète et bienfaisante. » (*Histoire de la révolution du 10 août.*)

comme député de l'Oise, et s'est rendu cher à la Montagne par ses vociférations ; il postulait alors auprès de Rebecqui une place de secrétaire de la commission d'Avignon. Je ne puis dire avec quel sentiment de joie nous embrassâmes nos frères ; nous leur donnâmes, nous en reçûmes mille témoignages d'affection, nous fîmes avec leurs chefs et plusieurs d'entre eux un repas fraternel. Il y avait aussi quelques jacobins : Fournier, dit *l'Américain*, dont nous croyions l'honnêteté sûre comme la bravoure ; Héron, de la Bretagne, franc comme les hommes de ce pays, mais depuis mystifié par Marat, et quelques autres dont les noms m'ont échappé. Après le dîner on se réunit en petit nombre dans un cabinet, pour arrêter un plan de conduite. Les Parisiens nous assurèrent que le lendemain les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se porteraient en armes à la rencontre des Marseillais. Quelle occasion plus belle de faire triompher la cause du peuple ! la cour ne s'attendait pas à ce mouvement ; il n'y avait donc pas de résistance à craindre, il n'y avait pas de sang à verser ; on pouvait obtenir la réparation de tous les torts, la suspension ou la déchéance du Roi, suivant ce qu'on aurait jugé de plus convenable, et faire ainsi avorter toutes les conspirations du dedans et du dehors, non par la flamme et le fer, mais par un coup d'adresse. Cette pensée nous frappa, et dans l'instant notre plan de campagne fut arrêté.

On convint que les faubourgs marcheraient en armes au-devant des Marseillais : Santerre l'avait promis ; il nous faisait dire de compter sur quarante mille hommes. Cette marche ne devait rien présenter d'insurrectionnel. Son seul caractère aurait été celui d'une fête fraternelle ou d'un honneur rendu, sans réquisition, et par un

mouvement spontané, aux descendants des Phocéens.

Cette armée devait placer les Marseillais à son centre et défiler des faubourgs sur les quais. On aurait disposé un train considérable d'artillerie de manière qu'en passant elle l'eût enlevé. A l'hôtel de ville on eût jeté mille hommes pour l'entourer et attendre les commissaires des sections qui devaient former un nouveau corps municipal; quatre cents hommes auraient occupé la mairie pour y retenir Pétion, et quatre cents autres auraient arrêté le directoire du département. On devait occuper aussi les postes de l'Arsenal, de la halle au blé, des Invalides, les hôtels des ministres et tous les ponts sur la Seine.

Cependant l'armée se fût portée aux Tuileries sur trois colonnes ; on eût barricadé les avenues du Carrousel, du pont-tournant et des quais, on y eût établi des batteries, et la troupe pénétrant dans le jardin y eût campé. On devait y avoir des tentes, des piquets, des vivres, et l'on était bien résolu de ne sortir de ce camp qu'après la réparation de toutes les injustices.

Cette expédition ne pouvait être sanglante. Les Suisses n'auraient pas été en force aux Tuileries, et l'on ne voulait pas les attaquer dans leurs casernes. On leur eût dit d'attendre en paix la manifestation de la volonté nationale. On n'eût pas pénétré dans les appartements du château : mais on les eût bloqués : quant au parti définitif qu'on aurait pris, on était assez d'accord de faire à l'Assemblée législative l'invitation de prendre garde *à ce que la nation française ne reçût aucun dommage,* et de lui déclarer que le peuple de Paris, campé dans les Tuileries, ne déposerait les armes que lorsque la liberté serait assurée par de grandes mesures, et que les départements les auraient approuvées. Surtout il fut arrêté qu'on

punirait de mort le vol, les excès envers les personnes, la désobéissance envers les chefs. Nous voulions que cette insurrection pour la liberté fût majestueuse comme elle, sainte comme les droits qu'elle devait assurer, et digne de servir d'exemple à tous les peuples, qui n'ont besoin pour briser leurs fers que de se montrer à leurs tyrans. Si ce plan eût été suivi, le sang des Français et des Suisses, victimes ignorantes des perfidies de la cour, n'eût pas coulé au 10 août; la République eût été fondée sans convulsions, sans massacres, et nous ne serions pas devenus, rongés de la gangrène populaire, l'horreur de toutes les nations. Mais il était réservé à Santerre de faire manquer une expédition qu'aucun malheur n'aurait accompagnée. Le mauvais génie de la France le destinait aux exploits du 2 septembre, et aux défaites de la Vendée.

J'avais écrit l'aperçu de ce plan au crayon. Fournier en prit une copie, et nous échangeâmes ces notes; celle qu'il me donna, laissée dans une culotte de nankin, fut portée chez la blanchisseuse, et ne me revint que plusieurs jours après : singulier accident qui pouvait tout découvrir et peut-être faire manquer la révolution! Nous convînmes aussi de nous surveiller réciproquement; en conséquence, Bourdon vint avec nous, Héron, Fournier prirent chacun un Marseillais. En nous retirant, nous rencontrâmes Santerre, qui nous donna de nouveau l'assurance qu'il viendrait avec quarante mille hommes au-devant du bataillon.

Santerre ne tint pas sa parole, il n'y eut que deux cents hommes qui se présentèrent pour recevoir les Marseillais; encore étaient-ce pour la plupart des fédérés des départements, avec deux douzaines de Parisiens armés de piques et de coutelas. Quel fut notre étonne-

ment en les voyant défiler! Nous ne savions pas que Santerre, fabricant de bière, devenu célèbre pour avoir un moment résisté à la Fayette, n'était au fond qu'un homme extrêmement médiocre, lourd d'esprit et de corps, orgueilleux, mais incapable d'élever sa pensée à rien de grand. Déjà il avait voulu faire mouvoir les faubourgs le 26 juillet, mais ses moyens mal concertés donnaient à la cour tant d'avantage, qu'elle eût infailliblement battu les patriotes, si Pétion n'eût arrêté cette molle insurrection; ainsi nos espérances furent trompées, et nous suivions tristement les Marseillais, qui se rendaient à la mairie dans le plus bel ordre.

Au milieu des embrassements, on propose un dîner fraternel aux Champs-Élysées, on l'accepte; on va déposer les fusils, on s'y rend. J'ai lieu de croire que cette partie ne fut pas proposée par le sentiment, mais par une noire combinaison. En effet, on conduisit les Marseillais à côté d'un jardin où les grenadiers des Filles-Saint-Thomas célébraient une orgie. On ne les avait pas encore servis qu'ils se battaient déjà : les grenadiers, dit-on, insultèrent quelques personnes spectatrices de leurs fêtes, ou qui, peut-être, désapprouvaient leurs chansons inciviques. A l'insulte ils joignirent les menaces et tirèrent l'épée; alors un cri se fit entendre : *A nous les Marseillais!* Ceux-ci sautent par les fenêtres, franchissent les palissades, joignent les grenadiers et les mettent en déroute; un de ces derniers tira un coup de pistolet et tomba d'un coup de sabre. Il fallait voir courir dans les Champs-Élysées les Parisiens, qui, loin de séparer les combattants, n'osaient les envisager. Si l'on avait voulu peindre la consternation, la terreur, c'est une de ces figures qu'on devait dessiner. Jusque-là, tout annonçait une rixe ordinaire; mais voici des faits qui

laissent entrevoir une trahison. Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas fuient dans les Tuileries, et le pont est à l'instant retiré ; ils montent au château, et les dames de la cour leur prodiguent les soins les plus affectueux ; l'une d'elles témoigne des alarmes sur son mari : Ne craignez pas, lui dit la Reine, *votre mari n'y était pas.* La Reine savait donc quels hommes avaient célébré cette orgie ? N'est-il pas vraisemblable que des émissaires de la cour, mêlés à des patriotes, avaient proposé la partie des Champs-Élysées et amené la rixe ? N'a-t-on pas voulu en faire le prétexte d'un mouvement funeste aux Marseillais ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'instant où ceux-ci, prévenus par nous, rentraient dans leurs casernes, toute la section des Filles-Saint-Thomas s'était armée, et s'emparait du poste de la Comédie italienne, par où les Marseillais devaient passer dans leur retraite. On répandait partout qu'ils avaient massacré les Parisiens ; on provoquait à s'armer contre eux, et déjà de forts pelotons de gardes-suisses parcouraient les boulevards. Les Marseillais, de leur côté, avaient fait deux prisonniers, et se disposaient à soutenir l'attaque. Il fallut toute la prudence de Pétion pour calmer cette fermentation, et déjouer l'intrigue qui l'avait suscitée.

Cependant les machinations et les mouvements se multipliaient. Il y eut conseil au château pour savoir ce qu'on ferait des Marseillais ; les corrompre parut la chose la plus aisée. On devait me choisir pour agent et m'offrir un million. L'abbé d'Espagnac, longtemps après, m'a raconté cette anecdote ; il la tenait d'un Coigny, qui, disait-on, avait fait renoncer à ce parti, en observant que ma conduite dans la révolution n'annonçait pas un homme qu'on pût gagner. Ce fait se lie assez bien avec les tentatives que Lieutaud avait faites

auprès de moi peu de jours avant l'arrivée des Marseillais. J'ai dit que cet ex-général de Marseille, devenu lieutenant dans la garde du Roi, était encore commissionnaire de la cour dans ses secrètes manœuvres. Je reçois un billet sans signature, par lequel on m'invite à me rendre au faubourg Saint-Germain dans une maison indiquée, sous prétexte de me parler des intérêts de Marseille et des miens. J'allais répondre, lorsqu'un billet plus pressant m'est apporté. Un Marseillais se trouvait chez moi ; je le charge de porter à l'adresse donnée une réponse par laquelle je demande que l'auteur du billet se nomme s'il veut que je me rende chez lui, ou qu'il veuille bien se présenter chez moi dans la matinée. On m'apporte un troisième billet, le porteur me nomme celui qui me l'écrit ; j'avais reconnu que c'était Lieutaud : il me répétait qu'il s'agissait des plus chers intérêts de Marseille, des miens et des siens ; la conférence devait m'éclairer sur des objets très-importants. Le porteur, soldat de la garde royale, déguisé, me le répète plusieurs fois. Je réponds par écrit qu'il ne pouvait y avoir rien de commun entre M. Lieutaud et moi. Cependant, comme j'avais prévu le cas d'une confidence sur les trahisons de la cour (car tromper son propre parti pour se ménager un moyen de salut n'était pas une chose impossible dans un homme vénal), je fis entrevoir dans ma réponse que je recevrais avec reconnaissance tous les avis qu'on voudrait me donner, que j'en garderais soigneusement le secret, que j'en ferais obtenir la récompense. Lieutaud vit bien que je ne donnais pas dans son piége, et me répondit par une lettre extrêmement vague, sur les Marseillais et les intentions qu'on leur supposait ; mais il m'est démontré qu'il s'agissait d'un projet de corruption ou d'assassinat. J'ai déposé

dans le temps ces lettres et mes réponses au secrétariat de la commune de Marseille.

Voilà les tentatives de la cour, voici celles de Marat et de Robespierre.

J'ai dit, dans les premiers chapitres de ces Mémoires, qu'en 1788 j'avais fait un cours d'optique sous Marat ; je l'ai apprécié comme savant ; je dois le faire connaître comme politique.

Un de mes écrits sur la rébellion d'Arles tomba dans ses mains ; il m'écrivit pour me complimenter, et m'invita à l'aller voir. Je m'y rendis : il demeurait alors vis-à-vis le café Richard, dans la rue Saint-Honoré. Je reconnus bien mon maître d'optique ; mais quand je l'entendis, je crus qu'il avait perdu la tête. Il me dit sérieusement que les Français n'étaient que de mesquins révolutionnaires, et que lui seul avait des moyens de fonder la liberté. Je voulus pressentir le *grand homme*, je parus avide de ses instructions. « *Donnez-moi*, me dit-il, *deux cents Napolitains armés de poignards et portant à leur bras gauche un manchon en guise de bouclier; avec eux je parcourrai la France, et je ferai la révolution.* » Tout ce qu'il ajouta fut de la même force : il voulait me prouver que c'était un calcul très-humain d'égorger dans un jour deux cent soixante mille hommes. Sans doute il avait de la prédilection pour ce nombre, car depuis il a toujours exactement demandé deux cent soixante mille têtes, rarement il allait jusqu'à trois cent mille.

Un pareil entretien n'était pas assez agréable pour que j'y revinsse ; mais après m'avoir écrit plusieurs lettres de reproches, il me fit chercher par Rovère, qui m'entraîna dans sa retraite. Marat avait pris gîte dans les mauvaises rues voisines de la place du Palais-Royal,

chez Daubigny, espèce d'avocat, puis jacobin, puis voleur. Nous trouvâmes l'homme célèbre écrivant son journal. Il était pressé; l'imprimeur demandait des feuilles. Il fallait voir avec quelle légèreté Marat faisait ses articles. Sans connaître un homme public, il demandait au premier venu ce qu'il en pensait, et il écrivait. *J'écraserai le scélérat*, disait-il. Il avait fait un article contre Degrave. Rovère observa que ce ministre venait à notre sollicitation de rappeler Wigenstein, commandant de l'armée du Midi : il aurait pu ajouter qu'il allait lui accorder la croix de Saint-Louis, dont le sans-culotte Rovère était alors fort envieux. Sans autre examen, Marat effaça ce qu'il avait dit de Degrave. Son journal achevé, il nous parla politique. *Nous avions tort de croire que les Français devaient faire la guerre avec des fusils : le poignard était la seule arme qui convînt à des hommes libres. Avec un couteau bien affilé, on fait tomber son ennemi dans un bataillon, comme au coin d'une rue. L'Assemblée nationale*, ajouta-t-il, *peut encore sauver la France; il faut qu'elle décrète que tous les aristocrates porteront au bras un ruban blanc, et qu'on les pendra lorsqu'on en trouvera trois réunis.* Ensuite, il voulait qu'on attendît dans les défilés des rues et des promenades les royalistes et les feuillants, et qu'on les égorgeât : c'était plus tôt fait, c'était même un acte d'humanité ; car on ne devait pas douter qu'ils ne voulussent aussi nous égorger. Je lui fis observer qu'on pouvait de cette manière tuer beaucoup de patriotes : faible objection ! *Si sur cent hommes tués*, disait-il, *il y a dix patriotes, qu'importe ! c'est quatre-vingt-dix hommes pour dix, et puis on ne peut pas se tromper; tombez sur ceux qui ont des voitures, des valets, des habits de soie, ou qui sortent des spectacles, vous êtes sûrs que ce sont des aristo-*

crates. On ne voudrait jamais croire que ces propos m'ont été tenus par Marat, si l'on ne retrouvait dans son journal les mêmes propositions.

Lorsque l'Assemblée législative l'eut décrété d'accusation, il m'écrivit de nouveau et me fit dire que je pouvais le sauver en l'emmenant à Marseille. J'eus la faiblesse de consentir à le voir encore : Duprat et Rovère m'y engagèrent. Rebecqui me disait que dans l'état de crise où nous étions, il ne fallait rien négliger et même entendre les plus fous. Un affidé de Marat me conduisit dans un café de la Grève, et de là chez une femme où la conférence eut lieu à neuf heures du soir. Ce furent les mêmes propos ; il m'engagea surtout à le conduire à Marseille : il se travestirait, me disait-il, en jockey. Je ne promis rien, je craignais trop de faire un mauvais présent à mon pays. Cependant, croyant que sa douleur dérangerait davantage sa tête, je lui donnai quelques consolations. Je pensais alors que ses discours sanguinaires étaient le délire de son esprit, et non l'épanchement de son âme atroce. Je n'ai bien connu Marat que lorsque j'ai vu signée de lui la lettre par laquelle le comité de salut public de la commune de Paris engageait toutes les municipalités de la France à imiter les massacres du 2 septembre.

Marat m'envoya, vers la fin de juillet, un écrit de plusieurs pages qu'il m'engageait de faire imprimer pour le distribuer aux Marseillais, au moment de leur arrivée. Nous tînmes conseil avec Granet, député, pour savoir ce que nous ferions. L'ouvrage nous parut abominable : c'était une provocation aux Marseillais de tomber sur le Corps législatif. Il fallait, disait-il, sauvegarder la famille royale, mais exterminer une assemblée évidemment contre-révolutionnaire. Assurément ce langage

eût fait lanterner un aristocrate, on l'aurait applaudi dans la bouche de Marat. Granet pensa, comme nous, qu'il fallait rejeter cet écrit ; et, pour mieux nous faire connaître son auteur, il nous conta que, peu de jours auparavant, les valets du Roi distribuaient gratuitement aux portes des Tuileries le journal de Marat, d'où il inférait que cet homme était payé pour imprimer ces calomnies, ou que du moins elles servaient assez la cour pour qu'elle se rendît colporteuse de son journal. Cependant Granet, après avoir écrit contre Marat, a voté pour lui, s'est déclaré son disciple, et a fait immoler à ses mânes plus de six cents Marseillais, tous ses amis, tous ses défenseurs, quand le prévôt nous opprimait. Espères-tu, Granet, vivre en paix dans ton pays ? Mais les victimes égorgées par la Montagne ont des fils, des pères... Ils te déchireront. Puissent les ombres sanglantes de mes amis assassinés te suivre partout ! Les spectres et les remords sont le premier supplice des scélérats.

Marat m'écrivit, le 1er août, pour me presser de l'emmener à Marseille ; il m'envoya, le 3, son affidé pour me déterminer à ce voyage. Le 7, il m'écrivit de nouveau à ce sujet ; le 9 au soir, il me marquait que rien n'était plus urgent, et me proposait encore de se déguiser en jockey. Certes il ne pensait pas alors à une révolution : elle se fit le lendemain, et, depuis, Marat s'est glorifié d'en avoir été le moteur. Combien je regrette d'avoir brûlé ces lettres ! mais je craignais des recherches si la cour avait pris le dessus, et non-seulement je sacrifiai tous les écrits qui pouvaient être un prétexte à persécution, mais encore je pris sur moi du poison. Ces lettres ont été vues par dix personnes, il peut en rester une ou deux dans mes papiers ; et puis Marat, en

publiant une de mes réponses dans son journal, a lui-même attesté cette correspondance. Je ne prends tant de précautions à rassembler les preuves de ce que j'avance, que parce que rien n'est plus curieux pour l'histoire que les faits que je rapporte. Il est vrai qu'il n'est pas besoin de ces entretiens ni de lettres pour attester les atroces folies de Marat; elles sont écrites en traits de sang dans tous les départements de la France.

Robespierre aussi me circonvenait. Un abbé de ses amis, couvert de guenilles, et que j'ai vu depuis juge du tribunal révolutionnaire, vint me prier de passer à la mairie, où, disait-il, Fréron et Panis m'attendaient. Je m'y rends : il s'agissait de déterminer les Marseillais à quitter les casernes du haut de la Chaussée-d'Antin pour s'établir dans celle des Cordeliers. Il y avait un avantage dans cette position ; c'est qu'en cas de mouvement le bataillon pouvait plus facilement agir. Aussi ce projet fut adopté. Leurs autres discours furent enveloppés de mystère : il fallait que quelqu'un se mît à la tête du peuple. *Voudriez-vous donc,* leur dis-je, *un dictateur !* Fréron sentit que je n'aimais pas cette magistrature : Non, me répondit-il, *mais vous savez que Brissot veut l'être.* Sergent survint, on fit silence. On me dit ensuite qu'il était partisan de Pétion, et lui rapportait tout ce qu'il entendait : *C'est un si petit homme que ce Pétion ! il n'a pas une idée ; jamais il n'y aurait de révolution si nous ne la faisions pour lui.* Les imbéciles ! il fallait que Pétion raccommodât chaque jour les sottises qu'ils avaient faites la veille !

On m'invita le lendemain à une autre conférence chez Robespierre. Je fus frappé des ornements de son cabinet : c'était un joli boudoir où son image était répétée sous toutes les formes et par tous les arts. Il était peint

sur la muraille à droite, gravé sur la gauche, son buste était au fond et son bas-relief vis-à-vis ; il y avait en outre sur les tables une demi-douzaine de Robespierre en petites gravures. L'abbé et Panis étaient avec lui. Baille et Rebecqui m'accompagnaient. La conversation fut d'abord tout à fait semblable à celle que j'avais eue avec Fréron et Panis : il fut question de placer les Marseillais aux Cordeliers. Ensuite Robespierre, parlant de la révolution, se vanta beaucoup de l'avoir accélérée ; mais il soutint qu'elle s'arrêterait si quelque homme extrêmement populaire ne s'en déclarait le chef et ne lui imprimait un nouveau mouvement. *Je ne veux pas plus d'un dictateur que d'un roi,* lui répondit brusquement Rebecqui, et la conversation fut rompue. En sortant, Panis nous serra la main : *Vous avez mal saisi la chose*, nous dit-il, *il ne s'agissait que d'une autorité momentanée, et Robespierre est bien l'homme qui conviendrait pour être à la tête du peuple*. N'insistez pas, repartis-je, les Marseillais ne baisseront pas les yeux devant un dictateur. Baille nous a depuis assuré que, dans une autre conversation, Panis lui avait fait de pareilles ouvertures qu'il avait repoussées. C'est ainsi que Robespierre cherchait à usurper dès lors le pouvoir national. La Convention n'a pas osé le frapper lorsque nous lui avons dénoncé ces faits, et Louvet a prouvé sa domination dans Paris : maintenant il règne ; il fait couler le sang de ses accusateurs.

Cependant la fermentation était extrême : les partis se choquaient ; on entendait ce murmure sourd qui présage les insurrections, comme les mugissements des flots annoncent la tempête. La Fayette, disait-on, marchait sur Paris. Il est certain que ce mouvement devait avoir lieu ; La Fayette s'en était ouvert au vieux Luckner, qui l'avoua devant plusieurs députés, chez l'évêque

de Paris, et le nia lorsqu'il fut interpellé d'en faire sa déclaration légale : il est encore reconnu que La Fayette avait ordonné à Dumouriez, qui commandait sous lui une division de l'armée, de lever son camp, et que Dumouriez avait désobéi. Toutes ces nouvelles propageaient l'alarme, tandis que la cour, plus audacieuse, laissait déjà percer la joie du succès. Jamais elle n'avait été plus brillante, ni plus entourée de seigneurs et de chevaliers de toute espèce. Il fallait un terme à tant d'agitations : déjà plusieurs sections avaient arrêté de ne plus reconnaître le Roi ; celle de Mauconseil fit afficher le 9 août que si la déchéance n'était pas prononcée, à minuit elle sonnerait le tocsin et s'insurgerait.

Le soir, le Roi fit appeler Pétion, qui trouva le château extrêmement garni de satellites. Le Roi lui demanda quel était l'état de Paris ; Pétion ne lui en cacha pas la fermentation ; mais tous ces interrogats n'étaient qu'un prétexte. On avait appelé le maire pour le retenir en otage ; il sentit le piége. Déjà ses amis l'avaient aperçu, ils en avaient instruit divers députés, qui le firent à l'instant mander à la barre. Des huissiers, précédés des grenadiers du Corps législatif, vinrent lui signifier le décret dans le jardin des Tuileries, où il était retenu depuis trois heures, non sans quelques provocations. Pétion obéit, et sortit ainsi des mains de la cour.

A minuit le tocsin sonne, la générale bat : l'air répétait au loin ces lugubres sons. Des motifs de prudence nous déterminèrent à ne pas nous mettre à la tête des Marseillais. Baille représentait à Paris le département des Bouches-du-Rhône, et moi la ville de Marseille ; Rebecqui était mandé à la barre. Tous les trois nous étions chargés de veiller à la conservation du bataillon. Nous lui fîmes dire par Bourdon, qui, depuis la confé-

rence de Charenton, logeait avec nous, de nous envoyer tous les quarts d'heure une ordonnance pour nous instruire de ses mouvements ; surtout nous lui recommandions de ne pas trop se livrer à des impressions étrangères, de ne marcher qu'avec les colonnes parisiennes, et de ne pas se mettre à la tête dans les défilés des rues, et surtout au château, dont il ne connaissait pas les avenues. L'amour de la gloire l'emporta sur ces prudentes recommandations : les Marseillais, à leur grand péril, occupèrent dans cette journée le poste d'honneur.

Bertin, le courrier Aubert, le capitaine Carrière, vinrent nous rejoindre à cinq heures du matin. Nous les plaçons pour observer les événements, Bertin dans l'Assemblée nationale, Aubert au faubourg Saint-Antoine, Carrière auprès du bataillon ; nous allons, Rebecqui et moi, reconnaître les dispositions militaires. Les légions arrivaient de toutes parts avec leurs canons ; mais cette extrême diligence annonçait plutôt l'intention de défendre que celle d'attaquer. C'était le commandant général Mandat qui les faisait avancer. Il avait donné l'ordre au commandant du poste de la maison commune de tirer sur les bataillons du faubourg Saint-Antoine, lorsqu'ils déboucheraient par l'arcade Saint-Jean. L'ordre est montré au corps municipal encore en fonctions ; Manuel, procureur de la commune, cite le général, qui reconnait publiquement son écriture : la foule, qui presse le commandant, se jette sur lui, l'entraîne hors de la salle et le tue [1]. On avait arrêté aux Tuileries

[1] Peltier, dans son *Histoire de la Révolution du 10 août*, dit que le motif de ce meurtre était le désir qu'on avait de se procurer l'ordre (qui du reste n'a pas été retrouvé sur Mandat) de repousser la force par la force ; que Pétion, renfermé dans le château, avait été

une fausse patrouille composée d'anciens gardes du corps ; la multitude allait les déchirer, lorsque quelques citoyens se réunirent pour former à l'instant une espèce de tribunal. Ils sauvèrent de cette manière plusieurs malheureux qui n'étaient pas de la patrouille, quoiqu'ils eussent été pris dans le jardin. Il était alors sept heures du matin. Les commissaires des sections ne remplacèrent la municipalité qu'à neuf heures, quoiqu'ils eussent passé la nuit à la commune. Ce fait est important, parce que ces commissaires se sont dits les seuls auteurs des plus importantes opérations auxquelles le corps municipal avait pourtant concouru. J'ai vu depuis beaucoup de personnes s'attribuer les honneurs de cette journée, quoiqu'il soit bien certain que le plan n'en

obligé de signer. Pétion, dont la conduite a été si perfide ce jour-là à l'égard de la cour, a plus tard invoqué pour sa défense toutes les circonstances qui prouvent qu'il était de connivence avec l'insurrection. Peut-être aussi les a-t-il un peu exagérées ou dénaturées, car il avait alors à agir ainsi un grand intérêt, celui de sa conservation. Cependant, du fond de l'exil, il s'est montré très-préoccupé du désir de réfuter les accusations de ses ennemis qui lui reprochaient d'avoir cherché à faire échouer le mouvement du 10 août. Voici une pièce *inédite* qui a été trouvée après sa mort, parmi ses papiers, en double exemplaire, tous deux de sa main :

« *A imprimer s'il est possible.*

« NOTICE.

« Je ne répondrai pas aux vils scélérats qui prétendent former la Convention nationale, mais je dirai à cette portion de citoyens qui peut encore être aveuglée sur leurs crimes et qui a la stupidité de croire aux calomnies qu'ils vomissent chaque jour contre tout ce qu'il y a de gens de bien et d'hommes vertueux en France, que l'imputation qui m'est faite par le rapporteur du comité de sûreté générale d'avoir donné, dans la nuit du 9 au 10 août, l'ordre de tirer sur le peuple par-derrière lorsqu'il déboucherait du faubourg Saint-Antoine par l'arcade Saint-Jean, est une absurdité digne de mépris, ou, si l'on aime mieux, une infamie digne de châtiment.

« Il me suffirait de nier ; je défie ensuite l'accusateur de prouver

avait pas été tracé comme celui de la défense du château. Elle se fit, comme toutes les insurrections, par un mouvement irrégulier, résultat de mille circonstances ; une foule d'hommes y jouèrent un rôle plus ou moins actif ; ceux-ci par des combinaisons antérieures à l'événement, ceux-là par l'impulsion de leurs discours, plusieurs par la force des armes. Les seuls peut-être que l'histoire distinguera dans ce tourbillon de mouvements et d'actions sont les Marseillais et les Bretons.

Nous rentrâmes avant neuf heures pour écrire à Marseille les premiers événements du jour, et savoir de Pierre Baille, resté seul dans l'hôtel, ce qu'il avait appris du bataillon. Une ordonnance arrive, nous annonçant que les Marseillais sont en bataille sur le Carrousel, mais

son assertion imbécile et coupable, et il serait couvert de honte, s'il pouvait encore rougir ; mais j'ajoute deux raisons auxquelles il n'a pas de réponse valable.

» 1° L'ordre qu'il a eu l'audace d'imaginer supposait que j'étais d'intelligence avec la cour, que nous agissions de concert ; or, il est de notoriété publique, et mille témoins peuvent l'attester, que la cour m'aurait fait égorger dans cette nuit fameuse, si un décret ne m'eût pas arraché des mains des assassins ; 2° le commandant de la garde nationale, appelé à la municipalité, interrogé à la municipalité, dans cette nuit même, sur l'ordre qu'il avait donné de tirer sur le peuple, ne fut menacé et mis à mort qu'à cause de cet ordre. S'il l'eût reçu, du moins, il n'eût pas manqué, pour se soustraire à son supplice, de déclarer qu'il n'avait fait qu'obéir à la réquisition du magistrat. Cette justification était simple et naturelle. Il n'en n'a (*sic*) pas fait usage, et la raison en est sensible : c'est que jamais un semblable ordre n'a été souscrit de ma main.

» Je réponds en passant à une autre calomnie non moins absurde. On a avancé que j'avais accompagné le Roi dans la revue qu'il a faite des troupes le 10 août. C'est à cinq heures et demie, six heures du matin que cette revue a été faite ; je suis sorti à quatre heures des Tuileries pour me rendre à l'Assemblée. A quatre heures et demie j'étais à la maison commune et à cinq heures à la mairie, où je suis resté toute la journée.

» *Signé :* PÉTION. »

qu'ils paraissent abandonnés, puisque le faubourg Saint-Antoine n'arrive pas. Nous dépêchons à l'instant, vers ce faubourg, Bertin, qui revenait de l'Assemblée nationale. J'ai su depuis que Westerman s'y était aussi porté dans le même motif, et qu'il avait trouvé Santerre invitant les bataillons à ne point marcher au château, sous prétexte que la cour était en force; mais Westerman lui portant l'épée sur la poitrine, s'écria que les Marseillais étaient au Carrousel. Il n'y eut plus alors à balancer : Santerre changea de langage et se mit en marche; mais à la maison commune il quitta sa troupe pour aller se faire proclamer commandant général, et on ne le vit plus de toute la journée. Son premier acte fut de faire demander aux Marseillais leurs deux pièces de canon pour la mairie, comme si le champ de bataille avait été là. On repoussa cette demande avec indignation. Toutes ces fautes, la marche lente du faubourg, les mauvaises dispositions de l'attaque, la terreur des uns, l'insouciance des autres, les forces du château, tout assurait la victoire à la cour, si le Roi n'eût pas quitté son poste. Il parait qu'il avait eu d'abord l'intention de se battre, puisque le matin il avait passé en revue les Suisses et les chevaliers déguisés sous leurs uniformes. S'il se fût montré, s'il fût monté à cheval, la très-grande majorité des bataillons de Paris se fût déclarée pour lui. Mais il aima mieux se rendre à l'Assemblée nationale. On dit que ce conseil lui fut donné par Rœderer, et peut-être est-ce un coup de politique dont cet excellent administrateur peut s'honorer. La Reine n'était pas de cet avis : on assure qu'arrachant un pistolet de la ceinture de M. d'Affry, et le présentant au Roi, elle lui dit de faire son devoir.

On se lassait d'attendre : l'impatience provençale l'emporta sur la considération du danger; les Marseillais,

ayant sur leurs ailes les Bretons, s'avancent fièrement et pénètrent dans la cour des Princes au pas de charge. Les Suisses garnissaient les fenêtres du château; ils criaient aussi *vive la nation!* On parlemente longtemps : une douzaine d'entre eux et quelques gendarmes vinrent se ranger parmi les Marseillais; ils jettent des fenêtres, en signe d'amitié, des cartouches sans balles. Granier, commandant en second du bataillon, pénètre jusqu'aux appartements; il croyait n'y recevoir que des témoignages de fraternité, déjà même on l'avait embrassé; tout à coup une décharge terrible de fusils, de carabines, d'espingoles part des fenêtres du château. Au mouvement des armes qui précède le feu, les Marseillais, par une impulsion naturelle, reculent de quelques pas et couchent en joue les Suisses. Cette manœuvre les sauva; la grêle des balles frappe sur la place qu'ils viennent de quitter. Tous auraient péri s'ils y fussent restés. Il en tomba sept : le commandant, atteint d'une mitraille à la jambe, est amené chez nous; les autres soutiennent le choc. Un coup de canon repousse les Suisses qui tentaient une sortie; de toutes parts on foudroie le château. Le second commandant des Marseillais, poursuivi dans les appartements à coups de baïonnette, se pare de son sabre, saute de la barrière du grand escalier, échappe aux balles de ses propres soldats qui tiraient sur le château, tombe sans se blesser, se met à la tête des Marseillais, fond avec eux sur les Suisses, les enfonce et pénètre à force ouverte dans la salle où d'abord la perfidie l'avait accueilli. Les Bretons fidèles et quelques patriotes marchent d'un pas égal : plusieurs bataillons de Saint-Antoine, arrivés à l'instant, les suivent dans le château. Cependant d'autres divisions fuient. Lauvigny, qui commandait un bataillon, reste seul abandonné sur

la place; la déroute est au dehors comme au dedans. Ceux-ci, rassemblés au nombre de dix mille sur la place Louis XV, sont mis en fuite par le feu de trois cents Suisses bientôt repoussés par les gendarmes qui se déclarent pour le peuple. Ceux-là, d'abord déguisés en Suisses, reprennent leurs habits noirs, et s'échappent par la galerie du Louvre qu'on n'avait pas eu soin de faire garder. On se bat dans le château; chaque coup, chaque gémissement porte l'inquiétude sur la place où la foule se presse; enfin on entend le cri de la victoire : *elle est à nous*. La clémence devait la suivre, la fureur l'accompagna. Pouvait-on arrêter la vengeance d'un frère couvert du sang de son frère, et l'indignation du peuple vengeant le peuple? Au milieu des massacres, il n'y eut de vraiment coupables que les lâches fugitifs pendant l'action, assassins après la victoire, et ces tueurs de cadavres qu'ils piquaient de leurs épées pour se donner les honneurs du combat. On massacrait dans les appartements, sur les toits, dans les caves, les Suisses armés ou désarmés, les chevaliers, les valets, tous ceux qui peuplaient le château. Notre dévouement n'y put rien, nous parlions à des gens qui ne nous connaissaient plus. Après les premiers succès, la foule était devenue immense, et ses excès ont été imputés depuis aux seuls enfants de Marseille. Notre vie, en défendant les Suisses, était plus exposée peut-être que ne l'avait été une heure auparavant celle des assiégeants; car souvent on se méprenait sur nos intentions. Deux Marseillais pénètrent dans les chambres les plus reculées, ils y trouvent deux jeunes filles éplorées; le désir de les sauver se fait entendre dans leurs cœurs avant qu'elles leur aient demandé la vie; ils les enlèvent dans leurs bras, et le sabre à la main ils traversent les appartements, les

colonnades, les cours, les jardins, les volontaires irrités, la multitude amoncelée, et les portent au delà des Tuileries pour les rendre à la vie, à leur mère, à leurs amants. Bons jeunes hommes, cette action vous honore plus que la victoire que vous avez remportée!

Dirai-je de quelles sensations nous fûmes affectés, lorsque, après le bruit des premières décharges, on nous apporta le commandant du bataillon blessé, couvert de sang. *Ils sont tous tués*, nous disait-il, *ils sont tous tués!* Nous fîmes partir les amis qui nous entouraient pour rechercher les blessés et nous les amener; nous appelâmes un chirurgien habile pour les panser. On nous donna bientôt des nouvelles plus rassurantes. J'écrivis successivement à Marseille tous les événements, et le soir j'expédiai un courrier extraordinaire, autant pour apprendre la victoire de la liberté que pour rassurer les familles des volontaires marseillais; car le bruit se répandait déjà qu'il en était tombé deux cents sur le champ de bataille.

Cependant le Corps législatif était resté calme au milieu de cette grande commotion. Le salpêtre tonnait, les boulets passaient au-dessus de la salle, et Guadet, et Vergniaud, et Gensonné présidaient successivement avec majesté l'Assemblée nationale, qui rendait les plus mémorables décrets. Vergniaud quitta le fauteuil pour proposer la suspension du Roi et la réunion d'une Convention, dans un rapport préparé depuis plusieurs jours; ce qui prouva bien que le comité de défense générale avait prévu les événements et trouvé les moyens de sauver le peuple. Ces décrets furent rendus à l'unanimité, et le Roi, relégué dans la tribune du logographe, en fut témoin; il mangeait au moment du combat. Le soir on le logea avec toute sa famille dans les petites chambres

des ci-devant Feuillants, et il s'y passa une scène qui eût fait rire si la journée n'avait pas été lamentable. Un ouvrier, en parcourant le château, avait trouvé une bourse de louis; il cherchait le Roi comme le maître de la maison pour la lui rendre. Il parvient d'appartements en appartements à celui qu'il occupait; la sentinelle se refuse à le laisser entrer, il se glisse pourtant, il était seul, on vit bien qu'il n'était pas à craindre, on l'écouta. Le Roi, appuyé sur ses deux coudes, le regarde : *Où est monsieur Véto?* disait-il, *où est monsieur Véto?* il l'aperçoit : *Ah! te voilà, b..... de Véto; j'ai trouvé dans ton château une bourse de louis; elle t'appartient, je te l'apporte. Si tu avais trouvé la mienne, tu n'en aurais pas fait autant, b..... de Véto;* et il se retira sans vouloir rien entendre.

Plusieurs officiers et soldats suisses s'étaient réfugiés dans les comités, car la fureur publique poursuivait ceux même qui généreusement avaient remis leurs armes. Gensonné et Brissot eurent le bonheur de sauver un soldat : ils étaient au comité diplomatique, lorsque ce malheureux, fuyant la mort, vint se jeter dans leurs bras. Ils l'enferment dans une armoire, Gensonné lui apporte du pain, le soigne, et le fait ensuite évader. Ce Suisse devint gendarme, et, par le plus singulier hasard, il fut chargé de garder Gensonné lors de l'arrestation des députés. Tous les jours il lui disait de partir, il offrait d'être son guide, il voulait mourir avec lui. Touché de sa reconnaissance, Gensonné refusa ses offres par générosité : il ne s'est pas enfui pour ne pas perdre ce bon Suisse. O mon cher Gensonné! tu peux mourir victime des scélérats; mais ils ne t'enlèveront pas le sentiment de ta bonne action; ils n'effaceront point le souvenir profond de tes discours et de tes vertus, ils ne t'arrache-

ront pas, ils n'arracheront pas à tous les proscrits, quelques efforts qu'ils fassent pour ternir leur mémoire, le suffrage universel des hommes de bien de tous les pays.

CHAPITRE VI.

Roland, Clavière, Servan, furent rappelés au ministère par l'Assemblée législative; elle donna les affaires étrangères à Lebrun, réfugié liégeois, également exercé par le malheur et l'habitude de la diplomatie; la marine à Monge, bon examinateur des marins, mais inepte ministre; et le département de la justice à Danton, serviteur de Lameth, puis de d'Orléans, mais qui ne voulait plus servir que sa propre ambition, et devait marcher à la dictature d'un pas égal avec Robespierre et Marat. Le choix de Danton a perdu la France : voyez cependant à quoi il a tenu.

Lorsque, dans le mois de décembre 1791, la cour, par une adresse perfide, se détermina à prendre ses ministres dans les Jacobins, Louvet fut nommé au ministère de la justice : mais vingt-quatre heures après on lui substitua Duranthon de Bordeaux, soit qu'on voulût flatter la députation de la Gironde, ou qu'elle-même consultée eût indiqué ce personnage. La nomination de Louvet est un fait certain; car Hérault Séchelles, hermaphrodite révolutionnaire, qui suivait toutes les opérations du château, lui en écrivit pour le complimenter et lui demander pour son secrétaire la place de premier commis dans les bureaux de la justice. Or Louvet, étant ministre de la justice, aurait signé la fameuse lettre au Roi; il aurait été chassé comme Servan, Clavière, Roland; comme eux la reconnaissance publique

l'aurait rappelé au ministère; Danton n'aurait pas été nommé, et nous n'aurions pas vu les massacres du 2 septembre, ni les conspirations nées de leur impunité.

Le lendemain de sa nomination, Roland m'appela auprès de lui, et m'offrit une place de principal secrétaire dans ses bureaux. Elles étaient alors très-avantageuses; c'était un moyen sûr de m'avancer rapidement; mais je m'étais donné à Marseille. Servir cette ville, la rendre florissante, faisait toute mon ambition. Je refusai donc l'offre de Roland. Toutefois, comme l'expulsion des anciens commis mettait en désordre ses bureaux, je fus aider les nouveaux secrétaires et rédigeai les premières proclamations par lesquelles le conseil exécutif cassa plusieurs directoires infidèles. Je fus témoin de la conduite de Roland envers Dumouriez. Celui-ci était bien certainement l'auteur de l'intrigue qui l'avait expulsé du ministère, ainsi que Clavière et Servan : mais depuis, Dumouriez avait utilement servi la patrie; il avait résisté aux ordres de la cour, et ses talents militaires présageaient des succès. Roland oublia son injure et proposa au conseil de nommer Dumouriez commandant en chef de l'armée. Dumouriez sauva la France aux gorges d'Argonne. Je parlerai ailleurs de ce général et des horribles manœuvres par lesquelles on est enfin parvenu à l'enlever à la France. Le plus habile capitaine de son temps mérite bien un chapitre dans ces Mémoires. Maintenant je dois suivre l'histoire des événements.

Le 12 août, le jeune Seymandi, de Marseille, nous fit dîner au Palais-Royal, Rebecqui, Pierre Baille, Bourdon, lui et moi. On agita dans la conversation la question de savoir comment on jugerait le Roi. L'un voulait que les départements nommassent des jurés et qu'on

prit pour juges les présidents des tribunaux criminels qu'on aurait réduits par le sort. Un autre pensait qu'il fallait renvoyer Louis XVI au tribunal criminel de l'arrondissement des Tuileries. L'opinion de Rebecqui fut que le Roi devait être jugé par la Convention, et le jugement revu par les assemblées primaires. C'est précisément la fameuse opinion de l'appel au peuple, soutenu depuis dans la Convention par les hommes les plus éclairés et le plus sincèrement attachés à leur pays. On applaudit à cette idée. Bourdon la trouvait admirable, et dans les conversations particulières il aimait à se l'attribuer; mais dans l'Assemblée il a voté différemment. Combien d'hommes dans cette affaire ont menti à leur conscience, entre autres Barère, qui, dans les premiers jours de la réunion du comité de constitution, soutenait fortement qu'il fallait expulser le Roi, et non le faire mourir, et qui cependant a voté sa mort! Je cite l'anecdote du dîner et surtout les témoins, parce qu'on a publié, surtout à Marseille, que l'opinion de l'appel au peuple nous avait été inspirée par des intrigants, que sais-je, par l'Angleterre? Tandis qu'il est bien vrai que cette opinion était à nous depuis longtemps. Rebecqui est certainement le premier homme de France à qui cette idée soit venue, car le 12 du mois d'août, deux jours après la victoire des Tuileries, personne sans doute ne pensait encore ni au jugement du Roi ni à l'appel au peuple.

Ma mission était finie, puisque la tyrannie était abattue. Avant de partir, je dénonçai à l'Assemblée nationale Blanc Gilly, député du département des Bouches-du-Rhône, qui, successivement patriote par excès, fanatique par ignorance, royaliste par corruption, avait écrit, dans plusieurs lettres dénoncées par ses propres

amis, que le roi de Prusse arriverait bientôt à Paris pour punir la France de la révolution de 89. Il est à remarquer que Blanc Gilly y avait concouru et fut persécuté pour elle. Il prétendait que les diamants de la couronne lui répondaient de ses dommages ; sans doute on l'avait acheté à un moindre prix. L'Assemblée nationale le décréta d'accusation ; mais il se déroba à ce décret par la fuite. J'ai lieu de croire qu'il avait fabriqué la liste des Marseillais à proscrire qui fut trouvée aux Tuileries, et dans laquelle je figurais honorablement. On croyait aussi à Marseille qu'il avait trempé dans la conspiration découverte vers la fin de juillet. Des factieux devaient s'emparer des canons et égorger le maire ; mais je ne puis assurer que cette opinion contre Blanc Gilly fût juste, car je n'ai jamais connu les détails de la conspiration. J'ai seulement su que la fureur du peuple avait fait périr plusieurs personnes. Jour de deuil pour la loi, lors même que la vengeance est légitime ; jours terribles dans un pays où les excès suivent les excès, et où, en effet, le massacre des hommes haïs ou suspectés devint un exercice de tous les jours.

Nous terminâmes aussi l'affaire de Rebecqui et de Bertin ; ils furent rétablis dans leurs fonctions de commissaires à Avignon, et le directoire du département de la Drôme, qui les avait dénoncés, fut soumis à payer les frais de leur voyage et séjour à Paris. Enfin nous partîmes le 17 août, bien persuadés que Robespierre et Marat, cachés le 10, mais qui depuis s'étaient jetés dans la commune, allaient offrir aux Parisiens des poignards, en consolation de leurs maux, et perdre par le crime une révolution qui ne pouvait se maintenir que par la vertu.

A Avignon, Rebecqui fut reçu comme un libérateur ; on illumina la ville. Depuis, il en a été chassé par l'in-

Digitized by Google

gratitude, qui se disposait à le livrer aux assassins envoyés dans les départements sous le nom de commissaires de la Convention.

Nous arrivons à Marseille : je cours rendre mon premier hommage aux magistrats du peuple. Je vois, j'embrasse ma mère [1]. La bonne mère ! elle m'annonce, au milieu de ses caresses, que j'ai le bonheur d'être père. A mon départ Annette était enceinte ; ma mère soigna mon amie, et depuis dix jours j'avais un fils.

Une année presque entière s'est écoulée sans que j'aie pu savoir ce qu'il est devenu ! Vit-il encore ? La fatalité qui me poursuit l'aura-t-elle épargné ? Mes cruels persécuteurs n'auront-ils pas assouvi la soif de mon sang dans le sang de mon fils ? De quels crimes en effet ne sont-ils pas capables ? quelle tête innocente ont-ils respectée ? qu'y a-t-il de sacré pour eux sur la terre ? O mon fils ! si tu peux échapper aux dévorantes calamités de ton pays, écoute : Ne venge pas ton père, venge la liberté, quelque part que tu trouves un des brigands qui l'ont perdue, encore dominateur, encore assassin, ou fugitif sur une terre barbare ; car quel peuple civilisé voudrait les accueillir ? frappe, ils nous ont remis dans le droit naturel, nous, toi, tous les enfants de leurs malheureuses victimes. Frappe ; mais, les tyrans punis, reviens à ta charrue. Ils m'ont enlevé le petit champ que je tenais de mes pères ; si tu le recouvres, cultive-le de tes mains : le bonheur n'est que là. Le peuple ne mérite pas qu'on s'attache à lui, car il est essentiellement ingrat ; ni qu'on défende ses droits, car on en

[1] Catherine Pons, veuve Barbaroux, morte à Marseille, le 29 octobre 1820. Nous donnerons sur elle quelques renseignements dans un travail sur les *femmes* des Girondins qui paraîtra avec des *Mémoires* inédits de Louvet, et d'autres documents inédits.

abuse. J'ai vu les Français, sensibles hier, boire aujourd'hui le sang des plus hommes de bien. Il faut servir nos semblables par l'exemple de nos vertus ; s'ils souffrent, il faut les secourir : mais vouloir conduire à la liberté un peuple sans mœurs, qui blasphème Dieu et adore Marat, c'est la plus absurde folie. Cette populace n'est pas plus faite pour un gouvernement philosophique, que les lazzaroni de Naples et les anthropophages de l'Amérique. Dresse un autel à la liberté dans ta maison, sois homme de bien, laboure la terre qui te nourrira, étudie un peu les sciences qui t'élèveront vers Dieu, et partage ton pain avec les enfants de mes malheureux amis égorgés par les nouveaux tyrans. Voilà tous mes préceptes. Mon fils, si tu vis, reçois les tendres embrassements de ton père.

La nouvelle de mon arrivée s'étant répandue, les meilleurs patriotes accoururent pour m'embrasser. Ma maison était entourée et remplie de citoyens. On amena un corps de musique. On chanta des chansons provençales qu'on avait faites en mon honneur, et l'hymne des Marseillais. Les mêmes témoignages furent prodigués à Rebecqui. Je me souviens toujours avec attendrissement qu'au dernier couplet de l'hymne, lorsqu'on chante

> Amour sacré de la patrie,
> Soutiens, conduis nos bras vengeurs ;
> Liberté, liberté chérie,
> Combats avec tes défenseurs,

tous les citoyens se mirent à genoux dans la maison et dans la rue. J'étais alors debout sur une chaise, où l'on me retint : Dieu ! quel spectacle ! des larmes coulèrent de mes yeux. Si je fus pour eux en ce moment comme la statue de la liberté, je puis m'honorer au moins de l'avoir défendue de tout mon courage. Liberté, vertu, droits

sacrés des hommes, vous n'êtes plus aujourd'hui que de vains noms !

Il s'en fallait de beaucoup que la ville ne renfermât que des patriotes semblables à ceux-ci, et n'offrît que le tableau de la fraternité. Une bande de scélérats, vomis des maisons de débauche, dominait Marseille par la terreur. Il n'y avait pour eux ni lois ni magistrats; forts du silence du maire, vieillard soupçonneux, à qui l'on faisait croire que le complot de le tuer se renouvelait chaque jour, et du délire du peuple toujours prompt à frapper ceux qu'on lui désigne comme ses ennemis, ils pendaient sans obstacle les hommes qui leur déplaisaient, et profitaient de la consternation publique pour rançonner les riches. Dès que nous connûmes ces horreurs, nous songeâmes, avec Rebecqui, aux moyens de les réprimer. Mais, il faut le dire, il n'y avait ni assez de courage dans les hommes de bien ni assez de vertu dans les corps administratifs pour qu'on pût attaquer de front les brigands. Il fallut se borner à leur opposer des digues dont ils ne pussent pas s'irriter; nous conseillâmes l'établissement d'un tribunal populaire dont les jurés et les juges seraient nommés par les sections. Cette idée plut, on l'adopta. Heureuse institution! elle a épargné bien des crimes aux méchants, bien des larmes à des familles respectables. Des commissaires de l'Assemblée législative avaient fait arrêter, sur des soupçons très-vagues, des citoyens dans les départements voisins de Marseille, où on les avait conduits. Ils eussent été massacrés sans ce tribunal; mais leur conduite, mieux examinée, n'offrit rien qui ne fût honnête, et le peuple, en leur apportant des couronnes de laurier, confirma le jugement qui les avait absous. C'est ce même tribunal qui, depuis, devenu terrible aux anarchistes, a été proscrit par les

dominateurs de la Convention. Pourquoi faut-il que les meilleures institutions soient lentes à s'établir ? Un mois se passa avant l'organisation de ce tribunal, et bien des malheureux furent victimes des scélérats pendant que nous étions à l'assemblée électorale.

Avant de m'y rendre, je fus avec ma mère, avec quelques amis, présenter mon fils à l'église ; car les officiers publics n'étaient pas encore établis. Le baptême n'est rien aux yeux des philosophes ; mais la cérémonie, quelle qu'elle soit, par laquelle on transmet son nom à son fils, est bien intéressante pour un père. Le mien fut appelé Ogé Barbaroux.

Ogé était un homme de couleur, venu de Saint-Domingue en France avec Raymond, pour y réclamer des droits que Louis XIV lui-même n'avait pas méconnus. Il combattait avec les armes de la raison les affreux systèmes de l'hôtel Massiac, lorsqu'il apprit que la persécution ou l'intrigue des blancs avait fait soulever quelques mulâtres. Il part pour arrêter un mouvement qui pouvait rendre odieuse la plus belle cause, et pour sauver à la fois les blancs et ses frères. A son arrivée, les choses étaient trop avancées pour tenter un accommodement ; les blancs avaient eux-mêmes soulevé les ateliers des hommes de couleur ; les premiers, ils avaient donné le signal de l'insurrection des nègres, qu'ils ont ensuite voulu attribuer aux écrits des philosophes et aux mulâtres. Ogé, à la tête des siens, fut d'abord victorieux : il enveloppe un parti de blancs, le fait prisonnier, lui pardonne et le renvoie. Peu de temps après il est lui-même enveloppé par les blancs, il est pris, et les blancs le font expirer sur la roue. J'ai voulu que mon fils portât son nom avec le mien, parce que c'est celui d'un brave homme qui sentait sa dignité et savait la

défendre. Puisse-t-il un jour, en recherchant les motifs de mon choix, gémir de la conquête de l'Amérique, la plus affreuse des calamités humaines; penser qu'il y reste encore des esclaves à soulager : et puisqu'il est trop certain que les rapports établis entre les deux mondes ne peuvent entièrement se rompre, étudier au moins les moyens de changer en une communication réciproque de biens ce qui n'a été jusqu'à présent qu'une horrible transmission de maux, de crimes et de productions dégouttantes de sang.

Le corps électoral tint ses séances à Avignon. J'y fus envoyé en qualité d'électeur par la quinzième section. Après les premières formalités, l'assemblée me nomma président à l'unanimité. Si elle s'était bornée à l'élection des députés, je n'en ferais aucune mention ; mais, poussée par le malheur des temps, elle exerça de grands pouvoirs, elle me confia à moi-même une grande autorité. Je dois donc dire ce qu'elle fit, et rendre compte de ma conduite.

Dès la seconde séance on annonça des troubles à Tarascon, où la révolution ne manquait pas d'ennemis. Des lettres successives nous apprirent l'insurrection de plusieurs villages, les excès commis dans quelques autres, la complète désorganisation d'un bataillon du département, dont les compagnies s'étaient entre-tuées à Arles, et l'existence de beaucoup de manœuvres dans le département. Son directoire était sans énergie, les districts sans confiance, les municipalités sans talents. Il n'y eut qu'une voix pour s'emparer de l'autorité publique. On argumentait surtout de l'état de révolution où se trouvait la France depuis le 10 août. On faisait valoir la nécessité de comprimer les troubles par de grandes mesures L'autorité plait, l'assemblée s'en

empara. Elle me chargea ensuite de l'exécution de ses arrêtés : c'était m'investir du pouvoir exécutif. J'acceptai, dans l'espérance d'empêcher quelque mal; mais je voulus qu'on me nommât un conseil de douze personnes. L'assemblée m'en ayant laissé le choix, je les pris dans les divers districts, et parmi les personnes les plus sages.

Qu'on se représente une réunion de neuf cents personnes, en général peu instruites, n'écoutant qu'avec peine les gens modérés, s'abandonnant aux effervescents, et, dans cette assemblée, une foule d'hommes avides d'argent et de places, dénonciateurs éternels, supposant des troubles ou les exagérant, pour se faire donner de lucratives commissions ; des intrigants habiles à semer la calomnie, de petits esprits soupçonneux, quelques hommes vertueux, mais sans lumières ; quelques gens éclairés, mais sans courage ; beaucoup de patriotes, mais sans mesure, sans philosophie : tel était le corps électoral du département des Bouches-du-Rhône. Un trait le peindra mieux que ce tableau très-imparfait. A la nouvelle des massacres du 2 septembre, il fit retentir la salle de ses applaudissements. Cependant je parvins à diriger cette assemblée ; mais, je dois le dire, c'est par l'ascendant immense que me donnait l'honorable opinion de Marseille.

On arrêta d'envoyer douze cents hommes à Tarascon. Dans une seule nuit les réquisitions furent faites aux communes voisines, leurs contingents rassemblés, les canons, les munitions, les vivres expédiés. On n'avait pas lu le procès-verbal, et l'armée était en marche. J'eus grand soin de donner aux commissaires des instructions détaillées. Nous étions d'accord sur les moyens à employer ; ils ne devaient être ni rigoureux ni lâches ; aussi la réussite en fut-elle complète. Dans une autre

expédition qu'on fit à Nove, et dans les lieux voisins, j'appris que le commissaire nommé pouvait avoir le dessein d'exercer des vengeances personnelles ; je lui adjoignis un électeur recommandable par sa sagesse, et l'assemblée approuva tout. Ma correspondance avec ces commissaires était de tous les instants ; il me fallait aussi donner connaissance de ces opérations au directoire du département, aux districts, aux municipalités intéressées, aux sociétés populaires, dont il fallait ou mouvoir, ou retenir le patriotisme ; aux commandants des gardes nationales ou des troupes de ligne. Cette correspondance était encore accrue par celle des corps électoraux voisins, et d'une foule de communes qui nous exposaient leurs besoins ou nous consultaient. C'étaient toujours de nouveaux courriers extraordinaires qui venaient interrompre deux ou trois fois la nuit un sommeil de trois heures.

Un jour qu'on procédait aux élections, des cris tumultueux se font entendre : *C'est un contre-révolutionnaire d'Arles ; il faut le pendre.* On avait en effet arrêté sur la place un Arlésien, on l'avait amené dans l'assemblée, et l'on descendait une lampe pour l'accrocher. Je rappelai de toutes mes forces le corps électoral à sa dignité, je déclarai que l'accusé était sous la sauvegarde de la loi, je fis entrer la force armée pour le saisir, et, me tournant vers Rebecqui et Bertin, commissaires organisateurs des districts de Vaucluse et de Louvèze, je leur dis que cet homme était leur justiciable. Ils s'en emparèrent en effet, et le conduisirent à leur hôtel pour l'interroger ; je nommai quatre électeurs commissaires pour calmer sur la route les mouvements du peuple, et assister à l'interrogatoire. C'était en effet un des adhérents de la chiffonne d'Arles ; mais, sans moyens, il était

incapable de faire aucun mal. Il paya son imprudente curiosité par quelques jours de prison.

Il se passait à Marseille des scènes bien autrement déplorables. Le tribunal populaire n'était pas organisé, et les tueurs y exerçaient encore leur puissance. Camon, ce secrétaire dont j'ai parlé, qui venait dans mes conversations domestiques recueillir ce qui était relatif à la municipalité de Marseille, et le vendait au général Lieutaud, fut pendu. Il ne méritait que quelques années de fers. Bremond Julien éprouva le même sort. J'ai dit quels étaient ses talents et ses erreurs. Il avait forcé le peuple à le haïr ; mais quels que fussent ses torts envers moi, je ne le haïssais pas. Je gémis de la fatalité qui me tenait éloigné de Marseille lors de son arrestation. Le ciel m'est témoin que j'eusse tout fait pour le sauver. J'eus ce bonheur pour un autre homme, et ne résiste pas au plaisir de le raconter.

Lorsque Lieutaud fit attaquer le club en 1790, l'homme qui se distingua le plus dans cette entreprise était un nommé Blanchet, domestique de Philips, aide de camp du général. Blanchet fut décrété de prise de corps ; il prit la fuite, et ses affaires, qui commençaient à prospérer, car son état de domestique ne l'empêchait pas de faire un petit commerce, furent entièrement ruinées. Après six mois d'exil, de souffrances, de maladie, on le crut assez puni d'un excès auquel il ne s'était porté que par ignorance. Le club fut indulgent et consentit à son retour. Depuis, Blanchet avait repris son commerce, sa conduite était bonne ; mais les pendeurs cherchaient des victimes ; ils se souvinrent de son ancienne affaire et résolurent de le pendre. J'allais partir pour Avignon, lorsque Blanchet tout éploré me fit part de sa position. Je supposai qu'il m'avait écrit ;

je lui remis en réponse une lettre ostensible, dans laquelle je rendais compte de sa conduite. J'ajoutais qu'il m'avait souvent accompagné dans la nuit pour me garantir des attaques des malveillants, et le fait était vrai. A peine j'étais sorti de Marseille, qu'on l'arrêta avec son maître. On le conduit au Palais devant les juges de paix, formalité qu'on remplissait toujours, pour mieux se jouer de la loi : Blanchet se défend avec ma lettre. Un juge de paix s'avance sur le balcon et la lit au peuple assemblé sur la place. On crie de toutes parts que Blanchet et son maître sont innocents. Les bourreaux sont forcés de les lâcher, et le peuple, au lieu de les conduire à la mort, les promène en triomphe et leur distribue des couronnes de laurier. Que n'ai-je pu donner de pareilles lettres à tous les proscrits !

Les élections étaient terminées. Pourquoi faut-il que nous ayons à nous reprocher, Rebecqui et moi, de les avoir influencées? Mais on cabalait pour des êtres si méprisables, que nous crûmes devoir soutenir des candidats qui nous paraissaient mieux valoir. Excepté deux ou trois hommes dont la réputation n'avait besoin d'aucun appui, nous nous trompâmes cruellement sur tous les autres. Les députés furent :

Mourraille, maire de Marseille, à qui son âge et sa surdité ne permirent pas d'accepter.

Duprat, maire d'Avignon : il avait été brave soldat dans les guerres civiles, il fut magistrat impartial dans ses fonctions publiques. Aucun massacre ne souilla sa mairie dans un pays où tant d'excès avaient excité tant de haines. Son sort fut toujours d'être persécuté par les contre-révolutionnaires. Aussi a-t-il été décrété d'accusation par la Montagne.

Rebecqui, Barbaroux, tous deux proscrits.

Granet, homme de sang sous l'enveloppe d'un philosophe : celui-là a tout méconnu, patrie, amis, défenseurs; il a tout sacrifié à la Montagne. Il siégea à son sommet, applaudissant à tous ses crimes; mais refusant toute fonction dans les comités, peut-être pour échapper au reproche de les avoir commis.

Durand Maillane, ex-constituant estimable, mais qui n'a eu de fermeté que dans son opinion pour la réclusion de Louis XVI.

Moïse Bayle, homme inepte, mais souple, à qui toutes les opinions sont égales, pourvu qu'on le paye et l'applaudisse. Il a fait imprimer, dans l'affaire du Roi, deux opinions dissemblables, l'une antérieure à l'examen de cette question pour s'approprier quelques idées du comité, l'autre plus récente pour capter la faveur des Jacobins.

Pierre Baille; j'ai rapporté un mot qui le peint. Il était proconsul à Toulon, d'où il écrivait : *Tout va bien ici; le pain manque.*

Gasparin, ci-devant officier d'infanterie, puis député aux Assemblées législative et conventionnelle. Lors du fameux décret de Gensonné, qui excluait pour six ans de toutes fonctions publiques les députés à la Convention, il donna sa démission de capitaine, puis il provoqua, avec tous les Montagnards avides, le rapport du décret, et, l'ayant obtenu, il demanda et obtint de Pache la place d'adjudant général. Il est aujourd'hui chef de brigade. J'ai vu les lettres par lesquelles il demandait le premier de ces grades. Depuis, il a paru à Marseille en qualité de proconsul.

Deperret, républicain ardent, honnête homme, bon père, bon ami; il a toutes les qualités qui doivent concilier l'estime publique, et il est décrété d'accusation !

Rovère : sa conduite pendant les guerres civiles d'Avignon nous avait donné de lui une bonne idée; mais son intérêt personnel, et non celui de la liberté, était son mobile. Il n'a servi qu'avec les soldats du Pape, dans la garde du vice-légat, et il est aujourd'hui colonel d'une légion.

Carra : on élut celui-ci pour exclure quelques intrigants subalternes. Mais il avait accepté la nomination du département de Saône-et-Loire. Carra est un homme qui veut le bien, mais qui n'ose pas le faire. Son journal, qui pouvait si bien servir la liberté, a concouru à la perdre par sa faiblesse.

Les suppléants furent :

Dubois-Crancé. Nous nous étions opposés à la nomination de celui-ci. Nous avions dit qu'un militaire qui, dans le péril de la patrie, demandait à quitter l'armée pour passer dans le sénat, n'était qu'un intrigant. Nous sommes-nous trompés?

Laurent Bernard. Il a remplacé Mourraille dans l'Assemblée. C'est un homme d'un âge très-mur, qui a voyagé sans acquérir des connaissances, et s'est placé à la Montagne sans être méchant. Il n'a jamais rien dit ni rien fait, si ce n'est d'avoir voté constamment comme la faction.

Pélissier. Il a remplacé Carra. Il votait un jour contre la Montagne, un jour contre le côté droit. On aurait pu croire que c'était faiblesse. Sans courage, il a constamment prostitué son opinion aux circonstances du moment.

Mainvielle. Il a remplacé Rebecqui, qui donna sa démission après la conjuration du 10 mars. Peu d'hommes ont aussi courageusement combattu pour la liberté; mais, dans une rixe particulière, il a donné un

coup de poing au jacobin Duprat, frère et ennemi du député; il est en conséquence décrété d'accusation.

Tels furent les choix du corps électoral du département des Bouches-du-Rhône. Il voulut ensuite se déclarer permanent; mais les observations que je fis, et plus encore la force des choses qui rappelaient chacun à ses affaires, firent rejeter cette proposition. Pourtant, avant de se séparer, il me donna bien du souci, par un arrêté que provoqua Moïse Bayle, président de l'assemblée, pendant que j'interrogeais les officiers en garnison à Arles, sur la malheureuse rixe des compagnies de leur bataillon. Cet arrêté attribuait à chaque électeur le pouvoir de suspendre dans son canton les fonctionnaires publics, et d'ordonner des arrestations. Il me fallut lutter contre l'amour-propre de chacun. Cependant je parvins à atténuer beaucoup cette autorité monstrueuse dans les pouvoirs que je délivrai. Aussi n'ai-je pas entendu dire qu'elle ait été funeste.

Le hasard me fournit, dans ces dernières séances, l'occasion d'énoncer des vérités trop rapidement oubliées. Un Marseillais écrivit de Paris contre Robespierre à la société de Marseille. La société incertaine s'en remit à mon opinion, et me chargea de lui dire ce que je pensais de cet homme. La lettre, adressée au président du club électoral, fut lue par les secrétaires, et l'Assemblée exigea que je lui manifestasse l'opinion dont je ferais part au club. Je ne balançai pas; je rapportai les tentatives faites par Robespierre auprès de Rebecqui, de Pierre Baille et de moi pour s'élever à la dictature par les Marseillais. Pouvait-on croire qu'il eût cessé d'être tourmenté de cette ambition, lorsqu'on voyait par les nouvelles publiques, qu'à la tête de la commune de Paris, il tendait à dominer le Corps législatif? Pourquoi ces

essaims nombreux de commissaires de Paris exerçant dans les départements une domination sans bornes, et surtout vantant Robespierre? Pourquoi les calomnies déjà semées partout contre la prochaine Convention, et ces affiches de Marat qui demande ouvertement un protecteur? Était-ce donc pour un maître, ou pour la liberté, que les Marseillais avaient versé leur sang au 10 août? Était-ce pour l'égalité des droits entre les départements, ou pour un gouvernement municipal, qui les soumettrait à Paris comme les provinces à Rome? Ensuite je traçai le caractère de Robespierre, avide de vengeances, de domination et de sang, et je prédis qu'il deviendrait le tyran de son pays, si la Convention n'avait le courage de le frapper. Sans doute ce discours fit impression, puisque à l'instant on résolut d'envoyer un bataillon pour protéger la Convention nationale. Ce bataillon fut levé et partit peu de jours après les députés.

Je ne restai que cinq jours à Marseille, sans cesse entouré de tous ceux qui m'étaient chers. Il fallut les quitter! Je dis adieu au peuple qui me bénissait, qui bientôt devait me proscrire, à ses magistrats, à ma mère, à mon fils, à mon Annette, à ma bonne famille, à mes amis de vingt ans. Je dis adieu à la terre qui m'avait vu naître, au beau ciel de Provence, témoin de ma vie irréprochable, à mes livres, à mes instruments de physique, à mes minéraux, objets chers à mon esprit qu'ils avaient si agréablement occupé; à la petite campagne d'une de mes tantes, où j'avais si souvent retrouvé la paix qui fuit les villes et les plaisirs innocents cachés sous ces ombrages. Hélas! qui m'aurait dit que ces adieux devaient être éternels! O mon pays, puissent les malheurs qui me poursuivent s'éloigner de toi, et puissé-je expier seul, par ma mort, tes belles actions que les brigands changent

en crimes, et les crimes trop réels de ces enfants dénaturés qui déchirent le sein de leur patrie.

Nota. La troisième partie de ces Mémoires doit renfermer l'histoire extrêmement curieuse de la Convention; mais, pour la rédiger, il me faudrait avoir le journal de ses séances. Je suis donc forcé de renvoyer ce travail à un autre temps; cependant j'écrirai quelques chapitres qui seront intercalés à leur place : à mon défaut, un ami pourra compléter cet ouvrage. Maintenant je vais passer de suite à la quatrième partie, observant que dans l'arrangement de tout l'ouvrage, le chapitre suivant pourra bien se trouver dans la troisième partie. (*Note de Barbaroux.*)

CHAPITRE VII.

(INÉDIT.)

On a vu que Barbaroux, en terminant la seconde partie de ses *Mémoires*, annonçait que son intention était d'écrire quelques chapitres qui devaient être intercalés à leur place dans les chapitres qu'il avait déjà composés.

Les pages qui suivent, que nous avons trouvées dans ses papiers, nous ont paru former un de ces chapitres qui appartiennent à la partie déjà faite, ou peut-être forment-elles ce chapitre même qu'il jugeait devoir passer, dans l'arrangement de tout l'ouvrage, de la quatrième dans la troisième partie. Quoi qu'il en soit, le sujet auquel il se rapporte et sur lequel Barbaroux était à même d'être bien renseigné, la nature des événements qu'il jugeait avec un esprit droit, honnête, mûri par l'expérience et le malheur, lui donnent un véritable intérêt. Ce n'est pas seulement l'apologie de Duprat, c'est l'exposé précis des troubles d'Avignon avant les élections à la Convention.

Duprat et Mainvielle, natifs d'Avignon, faisaient le commerce des soies en cette ville et jouissaient d'une honnête fortune. Duprat, sans avoir eu une éducation soignée, joignait à un esprit facile des connaissances assez variées, une philosophie aimable, et le plus grand amour de la liberté. A peine la France commençait à

s'éveiller de la stupeur de la servitude, qu'il forma le projet d'imprimer le même mouvement au comté Venaissin et à l'État d'Avignon, soumis à la domination du pape. Deux motifs l'y déterminèrent. L'horreur d'un gouvernement étranger vu dans ses ressorts et corruptions, et l'espoir de donner à la France même l'exemple d'une constitution républicaine, car le projet de se joindre à la monarchie française ne fit le sien que par nécessité : il aurait voulu reconquérir en entier l'ancienne liberté de sa patrie.

Avignon, où l'imprimerie jouissait d'une certaine liberté, où les poëtes abordaient de toutes parts pour admirer le pays chanté par Pétrarque, et Vaucluse, que sans enchantement ne peut voir nul poëte et surtout nul amant, et où s'est formée une secte d'illuminés, hommes ridicules dans leurs recherches, mais moins ignorants que le vulgaire; Avignon, dis-je, offrait plus de connaissances sur la politique et les sciences en général que la plupart de nos grandes villes de province. Duprat réunit dans une société secrète des hommes qui joignaient à ces lumières des principes philosophiques. On s'assembla d'abord chez Audiffret, riche négociant d'Avignon, on y déplora l'asservissement de ce beau pays au despotisme d'un prêtre ultramontain, on s'indigna de voir un peuple ardent, fait pour les grandes choses, gouverné par un vice-légat donnant assez ordinairement le spectacle des mœurs de l'Église italienne; on rechercha dans les ouvrages de Manelier, de Boucher, etc., comment Avignon avait passé de la domination des anciens comtes de Provence à celle de la cour de Rome, et l'on découvrit que c'était une usurpation, un vol fait à une princesse pour la rémission de ses péchés, et que même une partie du

comté Venaissin, autant que je puis me le rappeler, avait été donnée en payement de sermons ou d'indulgences. On composa sur tout cela quelques brochures anonymes auxquelles Duprat eut beaucoup de part; elles fixèrent l'attention publique, et lorsqu'on fut en état de se montrer, on proclama publiquement les principes qui commençaient à se développer en France.

Jamais un peuple qui tend à la liberté n'y marche avec méthode, et peut-être ne peut-on la conquérir que dans des convulsions. Avignon éprouva donc quelques secousses qui forcèrent le légat à en sortir. Alors la noblesse de la province, sans contredit la plus ancienne de la langue de Provence, sentit qu'il ne lui restait d'autre parti pour conserver ses prérogatives que de faire elle-même une demi-révolution pour empêcher qu'elle ne fît son cours entier. On parla donc de la convocation d'États généraux, et bientôt en effet ils s'assemblèrent, je crois, à Sainte-Cécile, petite ville du comté Venaissin; d'abord on y approuva les opérations de l'Assemblée constituante, mais sous la réserve d'excepter ce qui ne conviendrait pas aux localités, prétexte ordinaire pour conserver les plus grands abus. On reconnut le pape souverain, on admit son légat dans l'assemblée, et on leva quelques troupes pour soumettre Avignon qui l'avait expulsé et dont le tiers état n'avait pu concourir à ces prétendus États généraux. Duprat sentit qu'il était temps d'agir; ses co-associés ne voulaient pas d'une indépendance absolue, et le peuple était engoué d'un projet de réunion à la France. Il fallut donc abandonner celui de constituer en république le petit État sous la protection d'un plus grand, et se borner à proposer la réunion à la France. Ce fut l'objet d'une confédération qu'Avignon proposa à toutes les communes de la province. Les lu-

mières se répandirent; la confédération fut acceptée à la très-grande majorité. Duprat proposa une organisation provisoire des municipalités; elle fut faite, pour ainsi dire, spontanément, et la ville d'Avignon, changeant son administration, se forma une garde nationale.

Dans cette première révolution, il s'éleva divers partis; on a toujours accusé Audiffret de n'avoir pas voulu sincèrement la liberté : peut-être tenait-il pour le pape, comme nos feuillants pour le Roi. Quoiqu'il en soit d'abord, après l'organisation de la municipalité, qui fut envahie par ses partisans, il se brouilla avec Duprat, qui resta fidèle au parti populaire. Celui de l'aristocratie, dominant dans l'assemblée de Sainte-Cécile, s'agitait en tous sens; ses troupes étaient en marche. Des villages confédérés pour la liberté avaient été le théâtre d'horribles massacres; d'autres, effrayés, avaient abandonné la coalition. Carpentras, ville entourée de murs assez forts, avait rompu elle-même le lien fédéral; le parti Audiffret était accusé de vouloir au moins transiger sur les droits du peuple; enfin Avignon était menacé d'un siége. Duprat rallie ses amis, échauffe leur courage, s'empare de l'arsenal, fait assembler les sections du peuple, propose de lever une armée pour l'opposer à celle des privilégiés et soutenir la confédération, triomphe des papistes et des efforts des municipaux, lève l'armée, fait adopter cette mesure aux communes voisines, se renforce de leurs troupes, réunit une assemblée, et le suffrage de tout le pays le porte à la présidence de cette assemblée.

Cependant les confédérés se mettent en marche sous les ordres de Patrix, officier de Saint-Louis, homme courageux, mais facile à corrompre. Une division était commandée par Rovère, marquis de Fontvielle. Celui-ci

était perdu de réputation, mais, comme il arrive dans toutes les révolutions, on avait pris ses projets ambitieux pour du patriotisme, et, il faut en convenir, dans cette campagne il se conduisit en brave homme. Sa division soumit plusieurs villages très-fortifiés par leur position, tels que Cabrières-Mérindol, si célèbres dans l'histoire par les massacres que d'Oppède et Guérin, président et avocat général du Parlement de Provence, y exercèrent au nom de la religion. On marchait en même temps contre Carpentras, dans la persuasion que la prise de cette ville entraînerait la reddition de toute la province. J'ai souvent entendu dire à Duprat que lorsque l'armée des fédérés, forte, je crois, de trois ou quatre mille hommes, se mit en marche, il n'y avait dans la caisse militaire que sept sols et demi. C'était le plus grand tort de la municipalité d'Avignon, qui, malgré les ordres de l'assemblée générale, n'avait pas voulu fournir aux dépenses de la guerre. Elle l'aggrava en refusant de laisser sortir les subsistances qui lui étaient nécessaires, et de là résultèrent de grands maux. L'assemblée générale fut réduite à l'approvisionner par des réquisitions : on donnait en payement des reconnaissances payables par les domaines nationaux. Les papistes les refusaient; il fallut enlever de force des bœufs, des grains, des fourrages. On résiste; la troupe exerce des vengeances et brûle plusieurs granges; de là des haines, des calomnies et des divisions que les aristocrates de Sainte-Cécile fomentaient de tout leur pouvoir.

Duprat cherchait à concilier et le besoin de l'armée et le respect des propriétés. Il employait la voix de la persuasion envers les laboureurs et réussissait souvent. Quand il avait présidé l'assemblée, il montait à cheval, courait les campagnes, se portait là où il y avait

du mal à empêcher, s'exposait souvent aux coups des forcenés, allait à l'armée et se battait. Des personnes témoins de ses travaux à cette époque m'ont assuré qu'il était infatigable. L'amour de la liberté augmentait ses forces, et il était bien secondé par les deux frères Mainvielle, par sa femme qui montait à cheval et ne fuyait pas les périls, et par Sorbin-Tournal, rédacteur d'un journal, homme honnête, courageux, et dont la femme se distinguait aussi dans la cause des confédérés.

D'abord la première division sortie d'Avignon rencontra à peu de distance (à Surians, je crois), l'armée des prétendus États commandée par d'anciens militaires. Les confédérés n'étaient que dix-sept cents et battirent quatre mille hommes; non loin de là, il y eut un second combat où les confédérés vainquirent encore; on assure que le commandant général Patrix fit dans cette action tous les efforts pour être battu; il avait entassé ses troupes dans des défilés et fait conduire ses canons dans un marais. Les soldats l'accusèrent hautement de trahison. Duprat accourut pour empêcher qu'on ne se portât à des excès et former un conseil de guerre pour juger légalement Patrix; comme on le conduisait à ce conseil, un soldat le tua d'un coup de fusil, et ses camarades, en applaudissant à cette action, empêchèrent qu'elle ne fût punie. Il n'y avait plus de discipline dans l'armée; le besoin des subsistances augmentait chaque jour le nombre des maraudeurs. Beaucoup de gens sans aveu qui s'y étaient joints de toutes parts ne se distinguaient que par des brigandages; la vengeance, excitée par les excès que l'armée des prétendus États commettait de son côté, tout, en un mot, multipliait les malheurs de chaque jour, et ils furent à leur comble lorsque Jourdan devint général de l'armée des confédérés. Jourdan,

homme grossier qui avait gagné quelque argent dans le commerce des chevaux et de la garance, se trouvait, je ne sais comment, commandant d'un corps; il assistait, en cette qualité, au conseil de guerre qui devait juger Patrix. Après la mort de celui-ci, il fut question de nommer un général. Personne ne voulait une pareille place dans une armée qui venait de donner le plus grand exemple d'indiscipline. Jourdan se lève et déclare que pour lui il est prêt à accepter. On ne répond rien; il se nomme lui-même, seul, demande aux soldats si on le veut pour général. Un ivrogne devait plaire à des ivrognes, on l'applaudit, et le voilà proclamé.

C'est sous ces auspices que commença le siége de Carpentras, si on peut appeler de ce nom une attaque d'un genre vraiment nouveau. Les confédérés étaient distribués dans les villages les plus prochains de la place; à la pointe du jour, ils s'avançaient, se mettaient en bataille, canonnaient la ville et se retiraient. Dans une des attaques, le général Jourdan fit tellement approcher les troupes de la ville, qu'elles allaient être complétement fusillées du rempart, si on n'avait pris le parti de les faire coucher ventre à terre et de les faire retirer ainsi marchant à quatre pattes. Antonelle, maire d'Arles et depuis député à l'Assemblée législative, qui s'était rendu à Avignon pour servir ses habitants, ne servit que ses plaisirs, et oublia dans leur propre ville combien il pouvait leur être utile par le voisinage d'Arles. Jourdan tout le jour recevait les députations des communes et leur faisait les plus étranges réponses; ses lieutenants donnaient l'exemple de la dissolution des mœurs la plus inouïe; le frère aîné de Duprat, homme vain, ambitieux et méchant, commettait lui-même des excès ou se prêtait à les laisser commettre. Il n'y avait que quelques hommes sur les-

quels on pût compter, et environ deux cents déserteurs de France intéressés au maintien de la liberté avignonnaise. Duprat fit avec eux des efforts inouïs; il alla jusqu'à établir une manufacture d'armes, et même il avait imaginé des moyens pour fondre des bombes, avec lesquelles il lui a été facile de soumettre Carpentras. C'est dans cet état que des médiateurs furent envoyés de France; ils devaient apporter la paix, ils la proclamèrent même, mais bientôt dirigés par le ministère et les aristocrates français, à qui la réunion d'Avignon ne plaisait pas, ils se déclarèrent contre ceux qui l'avaient demandée, et de là naquirent de nouveaux excès, par l'audace d'un parti, le désespoir de l'autre et l'habitude du crime dans tous les deux.

Cependant l'assemblée fédérative et l'armée s'étaient séparées. Duprat se rendit à Paris en qualité de député d'Avignon et du Comtat pour solliciter la réunion à la France. Il avait pour adjoint dans cette mission un Avignonnais qui bientôt déserta la cause de son pays, et Rovère, qui s'occupa surtout de ses intérêts particuliers. Presque tous les écrits publiés par cette commission furent faits par Duprat. Il avait une manière d'écrire simple, soutenue et agréable par son harmonie. Il se conduisit dans cette mission avec dignité, parut avec ses collègues dans l'Assemblée constituante où il fut reçu comme ambassadeur, et y parla avec énergie des maux de la patrie et de la nécessité d'une prompte réunion. Ce projet était combattu par des hommes trop puissants pour être aussitôt adopté; on l'ajourna, et, dans cet intervalle, les haines des partis éclatèrent plus que jamais dans le ci-devant Comtat.

L'histoire des horreurs qui s'y commirent n'a rien de comparable, si ce n'est à ce qu'on a vu dans ces derniers

temps. Les papistes, les nobles, les prêtres réunis et leurs satellites commencèrent cette sanglante tragédie par des massacres affreux, bientôt suivis par ceux que commirent de prétendus patriotes. Les premiers, entre autres crimes, enterrèrent vivant le maire d'une ville (je crois que c'est Vaison), égorgèrent ses amis et en suspendirent les lambeaux dans les places publiques ; les seconds fusillaient, massacraient aussi ceux de leurs ennemis qui tombaient dans leurs mains. Les médiateurs, au lieu d'apaiser les haines, les échauffaient en favorisant ouvertement un parti. Les exhortations de Duprat arrivaient de trop loin pour faire impression, et même on les cachait au peuple; les deux Mainvielle et Savin Tournelle ne jouissaient pas d'assez de crédit pour en imposer. Duprat l'aîné, Jourdan, etc., favorisaient le désordre; il y eut dans Avignon de nouveaux mouvements. Le peuple chassa la municipalité dont il avait à se plaindre; les médiateurs firent venir des troupes, et avec elles exercèrent dans plusieurs villes un despotisme d'autant plus intolérable, qu'on les regardait comme des étrangers et que leur action n'avait pas pour but la justice. Partout ils élargirent des aristocrates coupables, au lieu de les faire juger, et cette conduite impolitique fut cause du massacre de plusieurs. Je ne puis dire tous les événements de cette guerre civile; le plus affreux fut celui de la Glacière, mais il fut horriblement provoqué par les papistes. Lescuyer était un bon citoyen d'Avignon, secrétaire de la nouvelle municipalité. Son courage, ses lumières le faisaient regarder comme un des chefs du parti de la réunion. On le fait un jour appeler dans une église où les papistes et les femmes attroupés avaient été préalablement échauffés par le sermon des fanatiques et le prétendu miracle d'un Christ qui pleurait. On lui de-

mande compte de quelques faits, mais à peine eut-il commencé à s'expliquer, qu'on se jeta sur lui et que les femmes furieuses le massacrèrent à coups de ciseaux et de chaises sur les marches mêmes de l'autel. Son fils accourt, voit le cadavre de son père, s'arme, appelle à lui ses amis, court les rues en demandant vengeance. On arrête les aristocrates ou des hommes qui s'étaient trop montrés pour la cause du pape. On les entasse dans les prisons; on y court, et c'est ainsi que commence l'horrible scène de la Glacière. Lescuyer tua de ses mains sept de ceux qu'il disait être la cause de l'assassinat de son père. Jourdan, à qui l'on a attribué ces massacres, n'y prit aucune (part) active, au rapport de plusieurs témoins, mais il ne les empêcha pas, et il le pouvait, car il commandait la garde nationale, ou du moins il était encore un des meneurs, ainsi que le frère aîné de Duprat. Quant à Duprat lui-même, après avoir écrit de Paris mille lettres pour calmer ces criminels mouvements, il s'était déterminé à partir, pour voir si sa présence et ses efforts ne parviendraient pas à les éteindre. C'est pendant qu'il était en route que se fit la boucherie de la Glacière; il l'apprit à quelques lieues d'Avignon, où sa femme se rendit pour l'engager à repartir à l'instant et à fuir les vengeances de l'aristocratie, qui, comme il arrive toujours dans les révolutions, n'était pas moins acharnée contre les vrais amis du peuple que contre les brigands. Duprat partit donc, et il n'échappa qu'avec peine à un régiment de hussards qu'on avait mis à sa poursuite.

Les troupes qui s'étaient rendues à Avignon ne favorisèrent que trop les vengeances personnelles. On pilla la maison de Duprat et ses magasins, ce qui occasionna la perte totale de sa fortune; sa femme, traînée par les

cheveux, fut emprisonnée; Mainvielle le fut aussi; son frère cadet fuyant, sur les toits, les soldats allemands du régiment de Lamarck qui le poursuivaient, après avoir tiré sur lui cinq coups de pistolet, se précipita des toits et se cassa seulement la jambe. On le traina ainsi brisé dans les prisons, où on lui fit souffrir des tourments affreux. Souvent on supposait que son supplice était ordonné, on préparait le billot, on lui bandait les yeux, on tirait le sabre et on le renvoyait. Ensuite on lui cassa deux fois à coups de barre la jambe deux fois raccommodée, et l'on dit que ce sont des officiers du régiment de Lamarck qui commettaient ces horreurs. L'aîné Mainvielle eut aussi beaucoup à souffrir dans sa détention, qui dura plusieurs mois; cependant ces deux jeunes gens intéressants par leur figure et leur douceur n'avaient joué d'autre rôle dans la révolution que celui de vrais amis du peuple et n'avaient aucun meurtre à se reprocher.

Duprat était indigné de la conduite de ses concitoyens, mais sa femme, ses amis, son frère étaient emprisonnés; il sentait que ce dernier n'était pas sans tache, mais il sentait aussi que c'était son frère. Une plus haute considération le frappait. Tant de crimes avaient été commis de part et d'autre à Avignon et dans le Comtat, que pour les punir il fallait couvrir d'échafauds ce malheureux pays; il se détermina donc à solliciter une amnistie, et il l'obtint par le zèle des députés, qui envisagèrent cette question sous le vrai rapport politique.

A son retour, il fut élu maire d'Avignon; et ce qui fait complétement son éloge, c'est qu'à l'instant même toutes les vengeances particulières cessèrent; dans un pays où tant de passions étaient en effervescence, il sut maintenir l'ordre et le respect des personnes. Enfin

Avignon, tant qu'il fut présent, ne fut souillé d'aucune exécution populaire. Le lendemain de son départ pour la Convention, on pendit un citoyen et les brigandages recommencèrent.

Duprat aurait pu paraître avec quelque succès dans une assemblée, mais, extrêmement paresseux, il ne voulut jamais soumettre son indépendance au travail du cabinet. Cependant il servit son pays de toutes ses forces par des travaux plus efficaces, mais non moins utiles; il fut constamment attaché aux vrais principes et maintint dans cette route Mainvielle, qui vint à la Convention remplacer Rebecqui. Mainvielle était bon mais facile; Duprat, au contraire, joignait à sa bonté un caractère ferme. L'un et l'autre n'ont dû leur proscription qu'à Duprat aîné et à leur amour pour les principes. Duprat aîné, dévoré de jalousie de n'avoir pas même été nommé suppléant au lieu de Mainvielle, irrité des applaudissements, des éloges que les bons citoyens d'Avignon prodiguaient à son frère, et devenu le suppôt de la Montagne par son goût pour le brigandage, ne tarda pas à déclarer à son frère et à son ami une guerre à mort. Il s'était rendu à Paris pour se joindre aux Jacobins; il y parla en termes peu mesurés de Mainvielle; celui-ci, qui ne savait pas dévorer une injure, se rend chez lui et lui propose un cartel. Le couard refuse, cachant son fiel, crie à l'assassinat, fait une procédure, demande assistance aux Jacobins, fait intervenir le comité de sûreté générale, et l'on arrête Mainvielle, déjà revêtu du caractère de représentant du peuple. Il fallut un décret de l'Assemblée pour lui rendre une demi-liberté, obtenue non sans peine. Depuis, les brigands ont réveillé cette affaire contre Mainvielle, coupable d'avoir donné un soufflet à un jacobin qui ne voulait pas se battre, et ils y ont im-

pliqué Duprat comme son ami, et tous les deux, ainsi accusés d'avoir attenté à la personne de ce jacobin et, de plus, d'avoir dans la Convention défendu les principes contre les brigands, ont eu l'honneur de mourir victimes de la tyrannie à côté de nos estimables amis.

Duperret, natif d'Aix en Provence, était d'extraction noble, mais de bonne heure il méprisa les hochets de la noblesse. Telle fut à cet égard la conduite de sa jeunesse, qu'il avait fait oublier au peuple son origine, tandis que par l'énergie de son âme il savait la rappeler à ceux qui gouvernaient l'État. Il prit en plusieurs circonstances la défense des opprimés, au point de paraître en armes contre la maréchaussée. Il était impossible qu'avec de tels principes il ne fût pas un des plus ardents amis de la liberté.

APPENDICE

AUX MÉMOIRES DE BARBAROUX.

PREMIÈRE PARTIE.

CORRESPONDANCE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MARSEILLE

Février 1792 à Février 1793.

Nous publions *in extenso* la correspondance de Barbaroux avec la municipalité de Marseille.

Cette publication a été faite d'après les lettres adressées par Barbaroux pendant la mission extraordiuaire qu'il avait remplie avec Loys, sur la copie qu'il en avait gardée et qui se trouve en la possession de son fils, M. Ogé Barbaroux, sénateur; — d'après les lettres originales du maire et des officiers municipaux de Marseille ; — d'après les copies des lettres écrites par Barbaroux pendant l'exercice de ses fonctions de représentant du peuple à la Convention nationale, copies déclarées conformes au registre conservé dans les archives de la mairie de Marseille par le premier adjoint provisoire remplissant les fonctions de maire de Marseille, M. Nègre, en date du 3 novembre 1848. — Ainsi l'authenticité de ces documents, dans la reproduction desquels pas un mot n'a été changé, est hors de toute contestation.

Cette correspondance offre un grand intérêt, non-seulement pour le biographe qui voudra écrire la vie de Barbaroux, dont à chaque page elle manifeste l'intelligence, le dévouement patriotique, l'activité infatigable dans l'accomplissement des missions dont il fut chargé, mais encore pour l'historien de la Révolution qui voudra étudier la part

et le rôle de la province dans le mouvement des idées et dans les actes de la Révolution. Marseille n'était pas un membre inerte d'un grand corps ; sa vie locale, ardente et active, a été un des éléments de la puissante vie de la nation à une époque où la Terreur n'avait point encore renforcé, au nom du salut public, cette centralisation du despotisme monarchique qui a fini par briser tous les ressorts de la province. En 1792 et jusqu'en juin 1793, un département était une individualité qui dans le conseil du pays était comptée pour quelque chose, car elle y avait des représentants et des défenseurs ; après le 2 juin, les départements sont asservis, et peu à peu ils entrent dans ce calme qui deviendra le sommeil, puis la léthargie. Au temps de la liberté, Marseille avait, de son propre mouvement, engagé la lutte avec la contre-révolution à Arles, à Avignon, à Carpentras, et partout assuré sa défaite. Brisée par la centralisation terroriste, elle n'a plus la force de continuer ce rôle de sentinelle avancée, et elle assiste impuissante à la trahison de Toulon. Il semble que les temps approchent où les parties de ce grand corps dans lequel, à la même heure, d'une seule pulsation et comme d'une seule âme éparse en elles, s'était dégagé le mouvement révolutionnaire, perdront peu à peu conscience d'elles-mêmes. Barbaroux a été un des derniers représentants de la dignité, de l'indépendance et de la vitalité provinciales. Sa correspondance avec ses concitoyens est le monument des travaux de sa vie politique si courte, et dont l'activité ne se conçoit que parce qu'on la sent soutenue par le zèle ardent de la chose publique. Elle est le complément des mémoires qu'a laissés ce représentant de *vingt-cinq ans ;* elle justifie ses assertions et éclaire son récit.

Paris, 11 février 1792.

Messieurs,

Nous arrivons à Paris après sept jours et demi de marche, qui n'ont pas été sans périls par l'inconcevable dégradation des chemins, et sans inquiétude par les difficultés toujours renaissantes avec nos postillons, qui ne voulaient pas recevoir des assignats de cinq livres.

La première journée ne nous conduisit qu'à Saint-Canat. On refusa de nous faire passer la rivière de l'Isère dans la nuit; mais depuis Lyon, quoique les chemins soient très-mauvais, nous avons presque toujours devancé la malle aux lettres.

Notre premier soin, en touchant le sol de Paris, est de vous renouveler les assurances de notre zèle. Nous mettons toutes nos forces, tous nos moyens à servir la chose publique et la cause de Marseille.

Dans la route, nous avons écrit à Nîmes pour nous procurer des pièces justificatives sur l'affaire de l'embaucheur d'Arles. — Nous ignorons encore si elles nous ont été envoyées à l'adresse de M. Granet. Tout ce que vous pourrez vous procurer contre cette ville rebelle, envoyez-le sans délai. Nous pensons que la bonne prise contre le directoire du département, c'est l'état de la ville d'Arles, c'est son silence sur Arles. Nous couvrirons d'un grand intérêt la cause de Marseille, en démontrant que ses démarches tendent surtout à conjurer l'orage qui menace la liberté et dont le foyer est à Arles; nous lui gagnerons tous les sentiments en la présentant comme la sentinelle de la Constitution, et ce rôle est en effet digne d'elle et de vous.

Quoique la dénonciation contre le directoire du département indique assez que vous demandez à l'Assemblée nationale d'être autorisés à acheter six mille fusils, cependant nous avons vérifié dans nos pouvoirs qu'il n'y était pas expressément dit que nous le demanderions.

En conséquence, veuillez bien, Messieurs, dans un prochain conseil général, nous autoriser à porter cette réclamation à l'Assemblée nationale. Il serait inutile de vous rappeler que l'extrait de cette délibération doit être légalisé par vous et visé par le directoire du district.

Au reste, nous n'attendrons pas cette pièce, ni aucune de celles que nous allons vous demander ci-après pour entamer nos poursuites. Dès demain nos travaux commenceront. Nous prierons M. Granet d'assembler la députation pour lui donner connaissance de nos pouvoirs. Nous verrons MM. Pétion, Robespierre et les

Jacobins ; nous nous ferons donner jour pour paraître à la barre de l'Assemblée nationale, et soyez bien assurés, Messieurs, que le sentiment qui nous anime doublera nos moyens, et nous rendra dignes de la mission honorable dont le conseil général de la commune nous a chargés.

Recevez, Messieurs, l'hommage de notre respect et de notre reconnaissance.

Les députés du conseil général de la commune de Marseille,

Signé : Loys et Barbaroux.

Du 13 février 1792.

P. S. Les courriers ne partant pas de Paris les dimanches, nous pouvons vous faire en quatre mots le récit de nos premières opérations.

Nous avons vu hier matin notre très-brave concitoyen Granet, qui nous a donné heure pour aujourd'hui, dans un des comités de l'Assemblée nationale, pour communiquer nos pouvoirs aux députés du département des Bouches-du-Rhône. Nous avons passé le reste de la matinée avec les deux députés des Monediers d'Arles, qui nous ont donné des renseignements précieux sur cette ville, et nous ont conduits à midi chez M. Robespierre, que nous avons trouvé aussi fortement l'ami de Marseille que si cette ville était sa patrie ; il a été convenu là que notre présentation aux Jacobins aurait lieu mercredi prochain ; elle ne saurait être plus hâtée, attendu qu'il n'y a séance aux Jacobins que les jours où le Corps législatif ne s'assemble pas le soir. Nous allons nous rendre dans ce moment chez M. Pétion, et au rendez-vous de la députation, ce qui ne nous permet pas de vous entretenir des pièces qui nous sont encore nécessaires.

Signé : Barbaroux et Loys.

Marseille, le 24 février 1792.

Messieurs [1],

La privation de vos lettres depuis le 4, jour de votre départ, jusqu'au 22 où nous avons reçu celle que vous nous avez écrite le 11 et le 13, nous avait causé quelque inquiétude, mais elle a été dissipée par la nouvelle de votre arrivée et de vos premières démar-

[1] Dans le classement des lettres de Barbaroux et de la municipalité, nous avons rapproché les lettres dans l'ordre de leur réception et non dans l'ordre chronologique. Celle du 24 février suit ici celle du 13 et du 11, parce qu'elle renferme la réponse qui leur est faite, et la lettre de Barbaroux du 21 février a été placée après celle adressée par la municipalité le 24, parce qu'elle n'a été reçue qu'après que cette dernière avait été écrite.

ches. Vous avez emporté la confiance du conseil général de la commune, et nous sommes assurés des efforts que vous ferez pour réussir dans la mission délicate dont vous êtes chargés.

Le renvoi au pouvoir exécutif de la plainte formée par la ville de Lyon contre le directoire de son département, ne serait-elle pas une présomption défavurable au succès de nutre demande? Et au contraire notre dénonciation, ou celles qu'on nous assure avoir été portées à l'Assemblée nationale contre plusieurs départements, ne pourraient-elles pas faire revenir l'Assemblée d'un jugement que les doléances d'une seule ville avait ainsi déterminé? Vos lettres ultérieures, que nous attendons avec impatience, assoiront nos opinions, et vous êtes, Messieurs, bien plus à portée que nous de juger des dispositions des législateurs. Vous imaginerez facilement le peu de satisfaction qu'un renvoi semblable nous ferait éprouver, parce que vous avez comme nous bien des raisons de croire que le pouvoir exécutif ne fera pas triompher notre cause; c'est à vous, messieurs, d'employer tous vos moyens pour éluder les intrigues ministérielles.

La société des *Amis de la Constitution* a reçu votre lettre et l'a communiquée à la municipalité. Marseille est tranquille, et nous n'avons en cela aucune mauvaise nouvelle à vous apprendre.

Vous recevrez l'autorisation demandée, relativement à l'achat des fusils, avec notre légalisation et le vu du directoire du district, lorsque la délibération en aura été prise au premier conseil général. Nous nous empresserons également de vous faire parvenir les différentes pièces qui pourront vous être nécessaires.

Nous adressons à MM. Granet et Blanc-Gilli un paquet pour le comité militaire de l'Assemblée nationale, et un pour le ministre de la guerre, relativement à une nouvelle contrariété que nous éprouvons de la part du sieur Çoinci; cette expédition se trouve à cachet volant, vous pourrez en prendre connaissance et vous joindre à ces deux estimables députés pour faire en sorte d'obtenir le succès de notre juste demande.

Le directoire du département, par un de ces abus d'autorité qui lui sont ordinaires, vient encore de se mêler d'une affaire qui n'est point de sa compétence, et, sans égard pour les principes constitutionnels, qui interdisent aux corps administratifs de se mêler du pouvoir judiciaire, il a cassé par un arrêté la nomination du greffier du tribunal de commerce de Marseille. Nous pensons que c'est au ministre de la justice à statuer sur ces sortes d'objets, mais nous aimerions mieux que l'Assemblée nationale elle-même fût instruite de ce fait, qui ne fera qu'ajouter à la validité de nos plaintes contre le département.

Nous vous prions, Messieurs, d'examiner dans le n° 47 de la *Gazette universelle* un article qui est relatif à Marseille et dont vous reconnaîtrez la fausseté et la malignité ; il s'agirait de requérir le rédacteur de déclarer le nom de la personne qui lui donne de semblables nouvelles, et d'agir en conséquence pour rappeler ces méchants au devoir.

Nous vous saluons, Messieurs, bien cordialement [1].

Paris, 21 février 1792.

Messieurs,

Enfin les affaires dont le conseil général de la commune nous a chargés sont en mouvement, et nous pouvons vous entretenir de nos opérations sans nuire à notre travail, qui pendant huit jours a demandé toute notre attention. La conférence avec les députés du département des Bouches-du-Rhône eut lieu le jour que nous vous avions indiqué. Nous en fûmes fort bien reçus. Le résultat de la conférence fut, 1° que nous ne paraîtrions à l'Assemblée nationale qu'après avoir instruit les Jacobins de la situation du département des Bouches-du-Rhône et des principes contre-révolutionnaires de son directoire ; 2° que nous ne lirions pas à l'Assemblée nationale la longue dénonciation du conseil général de la commune, d'abord parce que l'Assemblée nationale ne permet pas qu'on l'entretienne longtemps à la barre, et ensuite parce que, dans cette dénonciation, nous insistons beaucoup trop sur les intérêts de Marseille et trop peu sur l'état général du département, menacé d'une invasion et d'une guerre civile ; 3° que nous ne lirions en conséquence à la barre que le précis de la dénonciation, mais que nous la déposerions toujours sur le bureau avec les autres pièces justificatives ; 4° enfin que nous ferions imprimer un mémoire pour mieux éclairer l'Assemblée nationale sur les complots que nous dénoncions. Nous avions la parole mercredi aux Jacobins, mais les députés présents ayant été appelés pour se rendre à une séance extraordinaire de l'Assemblée nationale occasionnée par des troubles survenus au faubourg Saint-Marceau au sujet des accaparements, on renvoya notre affaire à vendredi ; vendredi, il y eut encore séance extraordinaire, et nous fûmes remis à dimanche. Cependant on nous instrui-

[1] Toutes les lettres de la municipalité que nous reproduisons sont publiées sur les originaux mis à notre disposition. Elles portent toutes les signatures du maire et des officiers municipaux. Nous avons remarqué les noms qui suivent :

Mourraille, maire; Corail, Robert, Gaillard, Vernet, Bernard, Bonsonvard, Barthelémy Benoît, Langlade, Guiraud, Nitard, Auguste Mossy, Boyer, Lieutaud, Bertrand, Pourcelli (?), Petri (?), etc. Larguier, substitut, etc.

sit que le rapport des troubles d'Arles avait été mis à l'ordre de la séance du samedi soir. Nous fûmes l'entendre; il était vrai dans les détails, mais les conséquences étaient celles d'un modéré, c'est-à-dire celles d'un homme qui voit deux partis là où il n'existe réellement qu'une faction ennemie de la liberté. Le projet de décret était encore plus faible; il tendait à tout accommoder, à tout pardonner, et à laisser par conséquent dans Arles le patriotisme opprimé. Nous crûmes que rien ne pouvait mieux faire ressortir ce rapport que la dénonciation de Marseille; en conséquence nous nous rendîmes dimanche à l'Assemblée pour paraître à la barre, mais M. Condorcet nous fit dire que la cause de Marseille était trop intéressante pour être confondue avec toutes les pétitions du dimanche, et fit rendre un décret pour que nous fussions entendus lundi. Dimanche au soir, nous lûmes aux Jacobins, savoir M. Loys, un discours sur l'état du département, et notamment sur la ville d'Arles, et M. Barbaroux, un mémoire à l'appui de la dénonciation de Marseille. L'un et l'autre firent beaucoup de sensation et furent plusieurs fois interrompus par des applaudissements. Nous avons paru hier lundi à l'Assemblée nationale; les journaux vous instruiront de ce que nous avons dit, et vous en trouverez une esquisse dans la feuille du soir que nous vous envoyons. Nous disons une esquisse, parce que cette feuille ne rappelle pas les chefs de dénonciation contre le département, que nous avons cependant formellement énoncés.

Il faut que nous ayons fait quelque impression, puisque tout le côté noir s'est déchaîné à l'instant contre les municipalités et contre les sociétés populaires. M. Guadet, député de Bordeaux, un des premiers orateurs de l'Assemblée, a défendu la cause des municipalités et l'a fait triompher, si c'est un triomphe que d'avoir obtenu le renvoi de la pétition du conseil général de la commune au comité des pétitions, et l'ordre au ministre de rendre compte des départements du Midi.

Nous avons demandé douze mille fusils et non six mille fusils et six mille piques, par cette considération que nous ont fait faire les députés patriotes, que la loi ne reconnaissait que des gardes nationaux et non des piqueurs.

Les piques répandues à Paris au nombre de trente mille n'ont pas été fabriquées en vertu d'un décret, c'est le patriotisme qui les a mises dans les mains du peuple.

Messieurs, si vous voulez être libres, faites des souscriptions pour avoir des piques, armez le peuple de piques, car nous pouvons vous assurer que le moment n'est pas loin où les grands coups vont se porter, qui décideront de la liberté publique ou d'une éter-

nelle servitude. Jamais on ne nous parle ici que des impositions; nous vous en conjurons, veillez sur ce travail.

Une lettre qui nous a été écrite par l'accusateur public du département du Gard nous apprend que le bruit s'est répandu qu'on faisait marcher six mille hommes de troupe vers Marseille; tenez-nous sur les avis, afin que nous puissions défendre notre patrie. Si nous vous avons peu écrit jusqu'à présent, c'est pour agir, c'est pour nous occuper entièrement de votre cause.

M. Pétion, avec lequel nous avons eu une conférence d'une heure, nous a promis de nous réunir avec les membres du comité des pétitions, et de donner à la cause de Marseille toute l'impulsion qui dépend de lui. *Signé :* L. et B.

Paris, le 3 mars 1792

Messieurs,

Les ouvrages que nous vous adressons seront notre excuse auprès de vous du long silence que nous avons gardé.

L'heure du départ du courrier, qui nous presse, ne nous permet pas de vous entretenir plus longtemps. Nous fermons le paquet et nous nous rendons de suite à l'Assemblée nationale, où l'on traite l'affaire d'Avignon. Nous n'avons rien négligé pour la faire réussir, parce que notre cause est liée à celle-là. La liberté est toujours menacée par ses ennemis. Les ministres sont des traîtres, ils préparent quelque explosion funeste du côté du Midi.

Veillez avec votre sagesse ordinaire sur Marseille, conseillez, alimentez l'énergie du peuple, c'est le peuple seul qui nous sauvera.

Signé : L. et B.

A deux heures.

En ce moment on vient de décréter que le district de Vaucluse est réuni au département des Bouches-du-Rhône, et celui de Carpentras, sous le nom de à la Drôme. On traite la question du rappel des troupes allemandes. Je crois que nous l'emporterons.

Marseille, 6 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Votre lettre du 21 février dernier, numérotée 2, nous est parvenue ces jours derniers; et nous avons lu dans les papiers publics ce qui y est dit relativement à vos premières démarches sur

la mission dont vous êtes chargés. Vous devez avoir reçu vous-mêmes actuellement notre lettre du 24 février dernier, par laquelle nous vous accusons la réception de la vôtre des 11 et 13 du même mois; et MM. les députés membres de la députation du département, en général, ainsi que MM. Granet et Blanc-Gilly, en particulier, vous auront communiqué sans doute, suivant notre recommandation, ce que nous leur avons écrit relativement aux dernières affaires essentielles qui nous ont occupés. Marseille est toujours tranquille, et il ne s'agit en ce moment que de voir les déterminations de l'Assemblée nationale sur cet objet. Il est inutile que nous rappellions à votre zèle l'intérêt que vous devez y prendre; nous le connaissons; vous avez notre confiance, et nous sommes sûrs qu'il ne dépendra pas de vous que les législateurs connaissent enfin la nécessité d'assurer la tranquillité dans les départements du Midi.

Vos observations sur la manière de présenter à l'Assemblée la dénonciation de la commune sont justes et conformes à notre vœu, et nous avons vu avec satisfaction que M. Condorcet, président, ait témoigné, comme il l'a fait, son attachement pour Marseille. M. Pétion nous a répondu d'une manière bien agréable à la lettre que vous lui avez remise de notre part, et nous ne pouvons trop vous recommander de lui faire connaître combien nous y avons été sensibles.

Le conseil général de la commune n'a point encore été assemblé depuis votre première lettre, et nous n'avons pas cru devoir le convoquer pour le seul objet de l'autorisation relative à la demande des fusils. Ce que vous nous dites d'ailleurs touchant la quantité bien plus considérable d'armes que vous avez demandée vous-mêmes semblerait devoir changer quelque chose aux formalités de cet objet. Vous voudrez bien nous indiquer s'il vous est nécessaire d'être autorisés par la commune pour terminer un objet aussi important; car nous sentons, comme vous, qu'il est plus instant que jamais d'armer les bras des citoyens qui veulent être libres, si nous voulons conserver la liberté. Il a été fait des souscriptions pour fabriquer des piques, et on s'est montré assez généreux depuis les derniers événements d'Aix.

L'objet des impositions dans notre commune va aussi bien que nous pouvons l'espérer dans les circonstances. Notre travail à cet égard n'a point de relâche, et le versement s'en fait au district d'une manière très-satisfaisante. N'oubliez pas d'en faire part à l'Assemblée nationale si vous en trouvez l'occasion.

Nous n'avons pas entendu parler de la marche des troupes de ligne que M. l'accusateur public du département du Gard vous a annoncé avoir été destinées pour Marseille; mais nous ne serions

pas surpris que le pouvoir exécutif voulût essayer d'en faire marcher. Quant à nous, nous serons bien vigilants à vous en donner connaissance; soyez actifs pour prendre sur cela des informations sûres dans les bureaux des ministres, si vous pouvez y pénétrer.

Nous concevons l'importance de vos occupations, et nous ne sommes pas surpris que vous n'ayez pas trop le temps de nous écrire; veuillez cependant profiter de tous les moments que vous aurez de reste pour satisfaire notre juste empressement, ainsi que celui de tous les citoyens qui vous ont donné leur confiance et qui nous demandent continuellement le résultat de nos opérations.

M. Fournier nous a communiqué l'article qui, dans le billet que vous lui avez écrit, est relatif à la démarche qu'on disait devoir être faite par le Roi à l'Assemblée nationale pour demander la destruction des clubs; il aura peut-être fait, ou on lui aura fait faire quelques réflexions plus mûres qui l'auront déterminé à n'en rien faire, car il paraît certain que cette destruction n'est pas une chose facile.

Nous vous prions de vouloir bien communiquer à MM. les députés du département l'article suivant, relativement aux derniers événements à Aix.

Nous sommes assurés que les peuples des différentes communes du département qui ont contribué au désarmement du régiment d'Ernest ont été indignés de la dernière prestation de serment de fidélité au Roi et au ci-devant comte d'Artois par ces militaires, sous prétexte que ce serment conventionnel avec leurs cantons n'avait pas été encore supprimé par l'Assemblée nationale, quoique le sieur d'Affry ait remplacé le sieur d'Artois.

Quant aux personnes de Marseille qui se sont transportées à Aix en cette occasion, elles peuvent avoir été entraînées par la mauvaise humeur à laquelle aura donné lieu l'espèce d'impunité où l'on a laissé ce régiment après les événements du mois d'octobre.

Nous craignons que la désorganisation du directoire du département n'apporte quelque retard à l'autorisation que nous avons demandée pour l'emploi des neuf cent mille livres accordées à Marseille par l'Assemblée nationale, cependant il est de toute nécessité que nous n'éprouvions plus d'obstacles pour payer des dettes aussi légitimes que celles de la commune. Nous demandons avec la plus grande instance que le directoire du district soit provisoirement autorisé lui-même à approuver cet emploi, ou que nous puissions payer les objets les plus pressants sans autre autorisation, sauf à produire les comptes et quittances justificatives comme de raison.

Un objet non moins important nous occupe, c'est celui du semestre échu pour les intérêts de l'emprunt à Gênes. MM. Verde

et Straprello nous écrivent que les prêteurs en exigent le payement, et nous ne sommes en aucune manière à même de l'effectuer. Il est très-essentiel que vous obteniez de l'Assemblée nationale une prompte décision bien finale, tant pour les intérêts dont il s'agit, que pour le capital dont le payement en avait été affecté par un décret à la caisse de l'extraordinaire.

Nous vous saluons, Messieurs, bien cordialement.

Paris, 7 mars 1792.

Messieurs,

Dès que les nouvelles officielles du départ des Marseillais pour Aix furent parvenues à la députation du département des Bouches-du-Rhône, elle s'assembla et nous fit appeler à sa délibération. Il y fut arrêté que nous attendrions de plus amples détails, et que le lendemain, 4 mars, nous nous porterions chez le ministre de l'intérieur pour savoir s'il avait reçu quelque courrier pendant la nuit. Nous applaudîmes tous à la marche que la municipalité avait suivie; elle était dictée par la sagesse, et elle n'avait pas étouffé un élan de patriotisme que la triste position de notre département et de la France entière rendait bien nécessaire.

Le soir vers quatre heures, le 4 mars, le sieur Espariat reçut de son correspondant à Aix les détails les plus intéressants sur le désarmement du régiment suisse d'Ernest; il nous les communiqua le 5; à l'instant, la députation reçut un billet du ministre de l'intérieur qui engageait les députés à se porter chez lui. Nous y fûmes; le ministre nous dit qu'il n'avait reçu aucune lettre officielle. Il entendit avec un étonnement sans doute supposé la lecture de celle que M. Espariat avait reçue; il nous demanda quelles étaient les causes de ce mouvement, nous lui dîmes que c'était l'oppression exercée par la direction du département, sa haine contre Marseille évidemment manifestée par sa lettre au ministre de la guerre, du 4 janvier, et l'état de contre-révolution des villes d'Arles et d'Avignon, dont les patriotes marseillais avaient voulu prévenir l'explosion dangereuse. Le ministre observa alors que le directoire lui avait caché cet état de choses, et qu'il fallait qu'il fût composé d'administrateurs scélérats, si ce que nous lui disions était vrai. C'est le mot, lui dit M. Archier; et il fit l'exposé des attentats du directoire; chaque député ajoutait successivement des faits que nous appuyions de pièces justificatives. Le récit des outrages faits aux prisonniers d'Avignon parut le frapper; il nous montra une lettre confidentielle de M. Beauregard, l'un des commissaires civils d'Avi-

gnon, duquel, dit-il, il répondait. Enfin il finit par nous dire ces paroles remarquables, mais qu'il a trop facilement oubliées : « Le ministre de l'intérieur ne peut pas approuver la marche des Marseillais ; mais si l'état de contre-révolution est tel dans Avignon et dans Arles que vous venez de me l'énoncer, alors, comme citoyen, je dois dire *felix culpa*, c'est une faute heureuse. » Il fut enfin convenu que le ministre rendrait compte au Roi de ces événements, et que la députation, de son côté, en instruirait l'Assemblée nationale. Le soir du même jour, M. Barbaroux raconta aux Jacobins les nouvelles de Marseille ; il eut un mouvement de sensibilité qui produisit son effet, car il avait à peine achevé, que toute l'assemblée, toutes les tribunes étaient debout, manifestant leur enthousiasme pour les Marseillais ; tous jurèrent de les défendre jusqu'à la mort et d'intéresser à leur cause toutes les sociétés de l'Empire. M. Robespierre fut sublime ; il déclara que celui-là serait un traître, un infame, qui dans le sein de l'Assemblée nationale parlerait contre Marseille. Il prouva que pour sauver la loi il fallait se mettre au-dessus de la loi, dans ces circonstances orageuses où le salut de la liberté est compromis. Jamais séance plus intéressante. Nous vous ferons passer le *logotachygraphe* des Jacobins, et là vous lirez tout ce qui a été dit sur les Marseillais.

Hier, 6 du courant, à onze heures du matin, comme nous nous occupions à vous écrire, nous sommes instruits que le ministre de l'intérieur allait se rendre à l'Assemblée nationale ; nous nous y transportâmes aussitôt. M. le président venait de recevoir un pli renfermant divers verbaux dressés par la municipalité d'Aix, le directoire du district et l'administration du département. On en fit la lecture ; nous vîmes avec douleur que des réquisitions avaient été faites à ces corps administratifs par les chefs de la troupe marseillaise, qui n'auraient jamais dû donner leur signature. Mais notre étonnement, notre douleur furent extrêmes lorsque nous apprîmes leur retour, parce que rien ne pouvait justifier leur départ, que leur marche vers Arles, ville évidemment révolutionnaire. M. Espariat devait prendre la parole, mais dans ce moment il se trouvait auprès du ministre de l'intérieur. Ce fut M. Archier qui parut à la tribune ; vous connaissez ses bonnes intentions, mais ayant la voix très-faible, il ne pouvait être entendu, et sur la motion d'un membre qui l'interrompit, on suspendit la discussion jusqu'après le rapport du ministre. Immédiatement après, le ministre de l'intérieur et celui de la guerre parurent dans l'Assemblée. Quelle fut notre surprise d'entendre le rapport du ministre de l'intérieur. Il n'y fut plus question des villes d'Arles et d'Avignon contre-révolutionnaires, mais des Marseillais rebelles. Il jeta les soupçons les plus noirs sur

le patriotisme dont on le disait animé. Il lut une fort longue lettre qu'il avait écrite dans la nuit aux directoires des départements de la Drôme, du Var, des Bouches-du-Rhône et du Gard, dans laquelle, tout en recommandant la douceur, la modération, il provoquait des mesures hostiles. Le ministre de la guerre annonça ensuite qu'il avait donné ordre pour qu'on réunît vingt-huit bataillons dans le département des Bouches-du-Rhône, dont quatorze de gardes nationales et deux régiments de hussards, lesquelles troupes seraient au commandement de Messieurs du Mui et Feinsac. Au reste, rien n'annonce dans son discours que ces troupes eussent l'ordre de se rendre à Marseille, mais seulement de couvrir Arles et Avignon. Personne ne prit la parole, parce que le ministre de la guerre ayant annoncé qu'il avait à entretenir l'Assemblée des objets les plus intéressants pour l'armée, on décréta de l'entendre. Cette affaire sera pourtant reprise, mais on veut voir, avant tout, quel sera le sort d'Arles et d'Avignon, et en attendant tous les députés patriotes suspendent leur détermination.

Une chose doit frapper dans toutes les intrigues ministérielles, c'est que depuis six mois le ministre de la guerre n'a pas trouvé un seul régiment pour dompter les contre-révolutionnaires arlésiens, attendu, disait-on, l'état des frontières, et qu'aujourd'hui on trouve en quelques heures vingt-huit bataillons et deux régiments d'hussards pour les envoyer contre les patriotes.

Nous prononcerons fortement toutes les vérités, dès que les esprits seront un peu moins frappés de la violation de la loi. Nous voulions paraître à la barre, mais les meilleurs députés nous ont fait observer que nous ne serions pas entendus; et, en effet, pendant que M. Archier parlait, il s'élevait des voix dans la salle qui, disait-il, veut excuser une violation à la loi. Il faut, Messieurs, vous pénétrer de cette idée que l'Assemblée nationale est aux deux tiers mauvaise, très-mauvaise, plus mauvaise que l'ancien côté du clergé et de la noblesse, et que le petit nombre de patriotes qu'elle renferme, excellents par leurs principes, même par leurs talents, manquent de tactique et ne s'entendent pas entre eux, d'où il résulte que les succès du patriotisme ici ne sont pas obtenus, mais arrachés avec toute la difficulté possible. Notre seule espérance est dans le décret sur Arles. Si nous l'emportons à cet égard, tout ira bien, sinon, non; et voilà pourquoi, Messieurs, vous ne devez pas cesser un moment d'entretenir le courage et le patriotisme du peuple; encore une fois, nous vous disons que le peuple seul nous sauvegarde.

Pour nous, Messieurs, réfléchissant sur l'état de Marseille et les événements inévitables qui naîtront de l'impulsion des choses, nous

voulions partir à l'instant pour nous rendre à notre poste. Après bien des discussions il a été arrêté que M. Barbaroux attendrait à Paris vos ordres, et que M. Loys se rendrait en diligence à Marseille ; il serait parti dimanche même, s'il n'avait pas été arrêté par une fièvre continue des plus violentes qui a duré trois jours, et qui heureusement s'est calmée ; il partira demain jeudi.

Nous étions sans ressources à Paris ; il nous fallait payer les mémoires que nous avions fait imprimer, nous pensâmes pouvoir nous adresser à MM. Rilliet et Cie, banquiers de la commune. M. Dominique Audibert, à qui nous fîmes part de nos projets, nous offrit obligeamment sa garantie, attendu que nous n'avions aucune lettre de créance sur M. Rilliet ; et, en effet, il nous expédia un mandat de 1,500 livres sur M. Rilliet, dont nous lui fîmes notre reconnaissance, qui vous sera présentée. *Signé*, L. et B.

Marseille, le 16 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et cher ami,

Nous avons lu avec bien de la sensibilité votre dernière lettre du 7 mars courant, laquelle avait été précédée peu de jours auparavant par l'envoi de vos imprimés relatifs à votre mission. La municipalité a vivement applaudi à la manière dont votre estimable collègue s'est énoncé, et à celle que vous avez employée vous même pour présenter à l'Assemblée nationale la situation critique où se trouvent les départements du Midi, et particulièrement la ville de Marseille. Certes, si les législateurs ne sont pas sensibles à l'exposé que vous leur avez fait, il ne nous reste plus que de tristes réflexions à faire, mais ils le seront sans doute, et la cause de la liberté triomphera. Occupons-nous tous avec courage des moyens propres à la maintenir, et soyons sûrs que si les intrigues des malveillants sont effrayantes, les efforts et l'indignation des patriotes doivent être bien plus effrayants encore pour ceux qui s'opposent à l'affermissement d'une constitution que le génie de la France protége, et dont le renversement n'est plus une chose possible.

Restez, Monsieur et cher ami, restez à votre poste ; la municipalité vous en charge expressément jusqu'à ce que les objets importants que vous avez à traiter soient terminés. N'en négligez aucun, ou pour mieux dire traitez-les tous également avec votre zèle ordinaire ; nous vous le demandons avec instance, parce que tous ces objets sont également indispensables à la tranquillité de Marseille, et quoique les uns semblent plus frappants pour le patriotisme, il est certain que les autres sont aussi essentiels. Nous nous reposons

donc sur vous, et nous vous prions de nous écrire le plus régulièrement qu'il vous sera possible. Vous sentez combien nous sommes intéressés à connaître successivement le résultat de vos opérations, et quoique notre confiance dans vos soins soit entière, il est des déterminations qui peuvent dépendre d'un avis tôt ou tard arrivé. Indépendamment de ce motif qui est majeur, vous connaissez l'ardeur des Marseillais, et vous ne pouvez pas assez nous écrire pour nous mettre à même de répondre à la multitude des questions qu'on nous fait, avec la prudence que nos fonctions et notre amour pour nos concitoyens exigent. Nous nous en rapportons aussi à votre sagesse sur la teneur des lettres que vous écrirez à nos frères les amis de la constitution ; rien ne doit leur être caché sans doute, et nous pensons comme vous que c'est le peuple seul qui doit nous sauver toutes les fois que la dernière extrémité arrive ; mais jusque-là nous croyons que par intérêt pour le peuple ce doit être à ses premiers magistrats que les avis de confiance doivent être donnés. Vous pouvez donc nous écrire tout ce que votre cœur et les circonstances vous dicteront ; le conseil municipal mettra toujours dans ses déterminations une fermeté calme, et si contre tout notre espoir nous en sommes réduits à employer la force pour nous défendre, cette force sera bien plus avantageuse et mieux dirigée en la combinant avec cette tranquillité que l'âge, l'importance de nos fonctions et un nombre point trop considérable d'opinants doivent nous promettre. Nous n'avons au surplus qu'à nous louer du patriotisme du peuple, et vous avez bien raison de croire que les Marseillais seront toujours un obstacle invincible aux succès des ennemis de la révolution.

Trois officiers municipaux furent députés à Aix aussitôt que nous eûmes connaissance des dépêches adressées par le ministre aux administrateurs du département ; ils conférèrent avec eux, et à leur retour nous fûmes satisfaits du résultat de leur conférence. Nous attendons celui des opérations ultérieures du département, et nous croyons que les expressions du ministre et la religion des membres qui le composent produiront une détermination bien capable à dissiper toutes les sollicitudes que vous nous témoignez dans votre lettre à l'égard de tout ce qui nous avoisine. Nous attendons avec la tranquillité d'hommes libres l'effet des réclamations que la France entière porte aujourd'hui à l'Assemblée législative, et nous finissons par dire : La constitution, la liberté, la révolution ou la mort.

On assure à Marseille la mort subite de l'empereur Léopold ; elle paraît même être certaine ; vos lettres nous instruiront de ce qui en a été dit à Paris, et de l'effet qu'une circonstance aussi intéressante qu'imprévue aura produit dans la capitale, si toutefois elle est vraie.

Adieu, Monsieur et cher ami ; recevez la nouvelle assurance de nos sentiments fraternels que nous vous donnons avec bien du plaisir, en attendant l'arrivée de notre cher collègue M. Loys.

Paris, 9 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

C'est à quatre heures du matin que le départ de M. Loys a eu lieu. Je puis vous répondre qu'il ne s'y est déterminé que d'après l'avis des personnes les plus sages. M. Robespierre surtout a approuvé cette démarche, et a engagé M. Loys à passer par Nîmes, dans l'objet d'y relever le courage des patriotes et de voir par lui-même l'état de ces pays où se prépare, d'après les nouvelles que nous recevons tous les jours, la première explosion. Je reste seul à Paris, livré au chagrin de n'être point à mon poste dans ces jours de péril, mais animé par l'espérance de voir réussir la mission dont je suis dépositaire.

Il avait été convenu avec M. Bréard, notre rapporteur, que l'affaire de Marseille serait divisée en deux parties, la demande des fusils et la dénonciation du directoire du département ; que la première s'était présentée d'abord après la conclusion de l'affaire d'Avignon, et M. Bréart pensait qu'elle ne souffrait aucune difficulté, et que la seconde ne serait traitée qu'après la communication que le comité avait exigée, se fondant sur ce qu'il fallait que ce directoire fût entendu.

Cette division subsistera toujours, mais les derniers événements apporteront d'un côté quelques obstacles, et de l'autre quelques succès. Les obstacles sont dans la défaveur du moment qui ne permet pas au rapporteur de présenter à l'Assemblée nationale la demande des fusils, et les succès dans la certitude que l'on a maintenant que le directoire est exécré. Si l'affaire d'Arles est bien jugée, je crois que le directoire n'échappera pas à la haute cour nationale.

Je dois paraître dimanche à la barre pour l'affaire des forts ; M. Dupenat a pensé que la défaveur du moment était encore trop grande, et qu'il fallait renvoyer après l'entière discussion de l'affaire d'Arles. Je mets la dernière main à un mémoire complet sur les forts de Marseille.

Hier au soir, 8 mars, M. Narbonne, ministre de la guerre, vint annoncer à l'Assemblée nationale que le Roi avait suspendu M. Barbantane, commandant à Aix, pour n'avoir pas ordonné au régiment d'Ernest de faire feu sur les *factieux marseillais*. Il déclare que la conduite de ce général serait soumise au jugement d'une cour mar-

tiale. M. Girardin parla au contraire avec éloge de M. Barbantane, et dit fort clairement qu'il n'était persécuté que parce qu'il était jacobin.

Permettez que je vous engage à offrir à M. Barbantane, que les jacobins estiment beaucoup, tous les secours qui dépendront de vous, et la plume de votre secrétaire greffier adjoint, si vous pensez qu'elle puisse lui être utile.

Le ministre s'étant avisé de dire, dans son discours, qu'il s'adressait aux membres les plus distingués de l'Assemblée, fut complétement hué; les tribunes criaient : A l'abbaye! on allait le rappeler à l'ordre, mais au moyen de quelques explications qu'il donna, on décida ministériellement qu'on passerait à l'ordre du jour. Ensuite parurent des soldats du régiment de la Couronne qui l'accusèrent de les faire manquer de vêtements, et d'avoir fait une ordonnance militaire avilissante pour les soldats. Leur discours était simple, mais énergique. Le ministre qui les regardait pour leur en imposer, ne réussit pas, et dans cette séance il fut complétement battu. On dit qu'il va donner sa démission. Cela ne suffit pas; l'Assemblée nationale, si elle avait de l'énergie, l'enverrait à Orléans pour l'avoir trompée en lui disant des douceurs.

Le bruit court encore que l'ordre de rassembler vingt-huit bataillons dans notre département est révoqué.

Je vous demande en grâce, Messieurs, de n'être point aussi avares de vos lettres, et de me tenir sur les avis, pour que je puisse servir utilement la chose publique.

Quel est le dernier état de l'affaire de Gênes? J'entends par dernier état les opérations faites ou à faire pour le payement des intérêts échus.

Il me semble que vous devriez profiter de la dispersion d'un directoire ennemi pour obtenir l'administration générale, les demandes rejetées par le directoire, l'approbation de la réparation des chemins, et l'autorisation des payements à faire à un créancier, sur les neuf cent mille livres avancées par la trésorerie nationale, somme que vous devriez faire en sorte de bientôt avoir en entier à Marseille.

Je devais vous faire passer le logotachygraphe des jacobins, mais je viens d'apprendre que cette feuille est suspendue jusqu'au 1er avril, le nombre des abonnés n'étant pas complet. B.

Paris, le 13 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

L'attitude que l'Assemblée nationale vient de prendre depuis

samedi dernier, et le concours des plus heureuses circonstances, ont sauvé la chose publique. Le ministre de Lessart a été mis en état d'accusation. Nous étions dans les tribunes avec quelques jeunes jacobins, observant tous les mouvements de l'Assemblée, lorsque nous vîmes une quantité considérable de patriotes se déplacer du côté droit pour se placer au côté gauche, à l'effet d'en imposer aux ministériels. Nous nous persuadâmes que le sort du ministre serait décidé dans cette même séance, et comme nous vîmes sortir quelques-uns des amis de Delessart, nous présumâmes qu'ils allaient l'engager à partir, et plusieurs de nous furent en instruire M. Pétion, tandis que d'autres, renforcés de quelques citoyens, allèrent se poster aux avenues de sa maison particulière. Ces mesures eurent leur effet; le ministre n'osa fuir, le décret d'accusation lui fut signifié, et dans la nuit même il partit pour Orléans.

Le même jour on apprit la mort de l'Empereur; elle a été confirmée, et cet événement, opéré par une providence éternelle, changeant tout à coup le système politique de l'Europe, garantit notre liberté, assure l'indépendance des Belges, qui ne manqueront pas de se soulever, et va nous faire prendre enfin le premier rang entre les puissances de l'Europe.

Dimanche le ministre Duport a été dénoncé, et c'est aujourd'hui que l'Assemblée nationale, après avoir entendu son comité de législation, prononcera sur son sort.

Narbonne a été remercié; les avis sont partagés sur son compte, on le regarde comme victime de la faction de la Reine et des Lameth, qui ont profité de ses dernières fautes pour l'expulser du ministère.

Le ministre de l'intérieur a dit dans l'Assemblée que ses fonctions publiques allaient bientôt cesser.

Hier l'Assemblée nationale n'a pas été moins majestueuse; ce matin on adjoignit aux membres du comité diplomatique les six suppléants qui sont à peu près les membres les plus forts de l'Assemblée. Cette motion avait été précédemment rejetée, et les ministériels avaient fait entrer dans ce comité six des leurs.

Le soir, après avoir porté un décret d'accusation contre divers embaucheurs, on commença à discuter l'affaire d'Arles. Nos bonnes destinées firent arriver à la fois diverses lettres de Nîmes, du département de l'Ardèche, qui confirmèrent les nouvelles désastreuses qu'on avait reçues d'Arles, excitèrent davantage l'attention de l'Assemblée. Cette discussion dura jusqu'à dix heures. Elle est renvoyée à ce matin.

Je vais me rendre chez MM. Guadet et Vergniaud pour les entretenir d'Arles et du projet du décret que nous avons fabriqué

dans mon appartement, et à dîner avec MM. Grangeneuve, Archier et Chabot, et les députés d'Arles et d'Avignon; mon but est de saisir dans le filet d'accusation le directoire du département des Bouches-du-Rhône. Je ne puis vous entretenir d'autres articles du projet, mais j'ai découvert dans la constitution que l'Assemblée nationale, exerçant la police constitutionnelle sur les corps administratifs, n'a point besoin de soumettre ses décrets à la sanction du Roi. C'est une des plus belles questions qui aient été traitées dans l'Assemblée nationale; elle enlève au Roi une initiative que la faiblesse de nos législateurs lui avait donnée, et non la loi. Elle fera cesser les éternels renvois au pouvoir exécutif, qui étaient un vrai déni de justice. Enfin elle assurera le triomphe de notre cause, sans crainte du veto, dans le cas où l'Assemblée, n'osant prononcer le décret d'accusation, ordonnerait seulement la dissolution de la municipalité d'Arles, de son district et du directoire du département, et se bornerait à les renvoyer au tribunal criminel séant à Aix.

Je vous réitère la prière instante de me tenir sur les avis. On dit que le département députe, que la municipalité d'Aix a député, et j'ignore ce dont il s'agit et ce qu'il faut faire.

Dans trois jours les choses ont tellement changé, que je puis vous assurer à présent une prompte et bonne décision sur toutes vos affaires, parce que l'Assemblée nationale a de la force, et que les ministres ont péri. B.

Paris, le 13 mars 1792, au soir,
l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Voici en aperçu le décret provisoire que l'Assemblée nationale a rendu ce matin au sujet de la ville d'Arles et du directoire du département des Bouches-du-Rhône :

1° Le directoire du département est suspendu et mandé à la barre, ainsi que le procureur général syndic, pour rendre compte de leur conduite;

2° Le directoire du district d'Arles est suspendu et mandé à la barre avec le procureur de la commune;

3° La municipalité d'Arles est suspendue et mandée à la barre avec le procureur de la commune;

4° Les trois commissaires civils envoyés à Arles par le Roi sont mandés à la barre;

5° Tous les corps administratifs et commissaires comparaîtront le 1er avril;

6° Ils seront remplacés : le directoire du département par l'administration générale, qui choisira dans son sein un directoire provisoire, le directoire du district d'Arles par son administration, et sa municipalité par les notables ;

7° Tous les citoyens arlésiens arbitrairement retenus seront de suite mis en liberté ;

8° Enfin il sera formé dans le voisinage d'Arles un camp de troupes, principalement composé de gardes nationales, pour se porter dans tous les départements du Midi et y faire respecter la Constitution.

Cette affaire eût été jugée au fond, les corps administratifs seraient déjà en état d'accusation, comme le portait mon projet de décret confié à des législateurs patriotes, sans une maladresse de M. Antonelle, ou sans sa modestie déplacée. Interpellé par un membre de l'Assemblée de prendre la parole pour l'éclairer sur les faits, lui qui en avait été témoin, lui que l'Assemblée nationale et le peuple désiraient voir enfin à la tribune, M. Antonelle a répondu qu'il avait composé un mémoire qui n'était pas encore entièrement imprimé, et il a demandé l'ajournement, qui a été décrété, et alors il a bien fallu en venir à des mesures provisoires. M. Guadet, que nous avons visité ce matin avec les députés arlésiens, les a proposées et a fait triompher notre cause.

Peut-être trouverez-vous, Messieurs, comme plusieurs membres de l'Assemblée, que l'administration du district d'Arles ne sera pas meilleure que son directoire, et que les notables ne vaudront pas mieux que les municipaux ; je le crois aussi, mais ils sont retenus par l'exemple, par la présence des troupes patriotes, et dans tous les cas, l'administration générale du département remplissant les fonctions administratives, en vertu du décret d'aujourd'hui, pourra prononcer leur suspension, d'après la hiérarchie des pouvoirs et la loi constitutionnelle au titre de l'administration antérieure.

Il est important, Messieurs, que cette idée soit communiquée aux administrateurs, pour qu'ils sachent quels sont leurs pouvoirs, et qu'ils en usent, si le salut public l'exige. Peut-être trouverez-vous convenable de leur écrire à ce sujet. Dites-leur qu'enfin la ville d'Arles est à leur pouvoir, et que la Constitution à la main ils peuvent y commander le respect des lois et le retour de la liberté. Dites-leur que cette même Constitution les autorise à requérir la force publique, et qu'ils sont les maîtres de placer dans Arles, si les circonstances l'exigent, et les gardes nationales des villes voisines, et la troupe de ligne qui sera formée en camp, et les Marseillais. Dites-leur enfin qu'à la moindre résistance des Arlésiens chifonnistes et des administrateurs qui remplaceront les corps admi-

nistratifs mandés à la barre, ils ont le droit d'envoyer à Arles des commissaires, et qu'ils ne doivent pas balancer à user de cette faculté. Jamais plus belle occasion ne s'est présentée pour remonter l'esprit public dans nos départements. Dès que la force armée sera arrivée à Arles, et que les patriotes opprimés y seront revenus de leur exil, ou seront sortis de leurs prisons, il faut que toutes les sociétés patriotiques des départements méridionaux députent dans cette ville pour y installer les monediers et y célébrer une fête publique en l'honneur de la liberté. C'est par ces faits qu'on vivifie, qu'on entretient l'amour de l'égalité et de l'indépendance. J'aurai le regret de n'y point assister, mais mon bonheur est dans le bonheur public, et je suis bien récompensé si vous pensez, Messieurs, que je n'ai point été inutile à la chose publique.

Le nouveau ministre de la guerre est M. de Grave. Il est jacobin, et quoi qu'il eût resté assez longtemps sans paraître à la société, on en dit du bien. Dans les commencements, les ministres se montrent bons, il faut profiter du moment; aussi sommes-nous convenus, avec le brave Granet, que j'irai voir le ministre pour l'engager à ne former le camp auprès d'Arles que de troupes patriotes, car il y aura quelques troupes, indépendamment des gardes nationales, et encore pour lui proposer la question sur nos forts, qu'il me sera bien plus facile de faire résoudre à l'Assemblée nationale si le ministre ne se met pas à la traverse. Je le verrai donc incessamment, et ce sera la seconde visite que j'aurai faite à des ministres, cette race d'hommes n'ayant rien d'agréable pour moi.

Votre lettre du 6 mars m'est parvenue ce matin, et j'avais précédemment reçu celle du 24.

MM. Granet et Blanc-Gilles m'avaient communiqué vos autres dépêches sur les derniers événements.

Tous les ordres que vous donnez, tous ceux que vous donnerez seront fidèlement exécutés jusqu'à mon départ, qui vraisemblablement est renvoyé au mois d'avril, car il faut que j'attende la bande d'administrateurs mandés à la barre, et que je dispose ici toute chose pour les faire aller plus loin, jusqu'à Orléans, car plusieurs d'entre eux l'ont bien mérité. Je dois vous observer à cet égard que M. Archier, craignant mal à propos pour son frère, a failli nous faire manquer le décret contre le directoire du Gouvernement. Il faut que son frère, il faut que M. Ragli paraissent comme les autres, et qu'ils disent hautement ce qu'ils savent de la conduite incivique des autres administrateurs.

Je crois que l'objet des fusils marchera de lui-même, ainsi l'autorisation que je vous avais demandée est à peu près inutile. Si toutefois le conseil général s'assemble, vous pouvez faire ratifier la

demande faite par vos députés des douze mille fusils pour la garde nationale, et m'autoriser à poursuivre cette réclamation.

Je vous remercie de m'avoir instruit que les contributions sont en activité; M. Granet l'annonça hier à l'Assemblée, et de nombreux applaudissements lui témoignèrent la satisfaction générale. Sans le payement des contributions publiques la machine du Gouvernement s'arrêterait, et j'étais bien certain, Messieurs, que votre zèle se porterait tout entier sur cet objet.

Les troupes de ligne destinées contre Marseille marchent contre Arles.

Vos réflexions sur le désarmement du régiment d'Ernest ne sauraient être plus sages. Ce régiment a mérité son sort; c'est une histoire de la révolution, et si les députés de la municipalité d'Aix se permettent ici quelque critique à cet égard, je suis prêt à les repousser.

J'avais travaillé à un mémoire sur l'affaire de Gênes; votre lettre me presse, et je vais le finir, pour remplir vos vœux et mettre un terme à vos sollicitudes.

Les droits de citoyen actif que je viens d'acquérir, par mon âge, depuis le cinq mars, m'imposent plus fortement l'obligation de me consacrer au service de la patrie; lorsque j'aurai l'honneur d'être parmi vous, je prêterai mon premier serment civique, et le ciel m'est témoin que j'y serai fidèle.

Le député extraordinaire de la commune de Marseille, B.

P. S. Je m'acquitterai avec soin des commissions qui me sont données par M. le maire et MM. Robert et Bernard.

Marseille, le 23 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

S'il est toujours agréable pour les hommes dévoués à la Constitution d'apprendre les succès de ses défenseurs, il l'est encore bien davantage lorsque ces intéressantes nouvelles leur parviennent de la part d'un ami qu'ils estiment et qu'ils chérissent infiniment.

Votre lettre du 13 a fait sur nous l'effet que vous deviez en attendre, elle ne contient pas une seule expression qui ne nous ait confirmé dans l'idée que nous avions déjà de votre honnêteté et de votre patriotisme.

Connaissant votre attachement pour votre estimable mère, nous avons regardé comme une récompense à vos soins la commission que nous avons donnée à votre ami, M. Fournier, de lui exprimer

au nom de la municipalité combien le conseil général de la commune a à se louer de vous avoir donné sa confiance.

Nous regardons comme vous votre présence nécessaire à Paris pour tout le temps qu'il conviendra d'employer à la confection des objets dont vous êtes chargé. Non-seulement vous pourrez contribuer à faire obtenir aux amis de la patrie une justice prompte et éclatante contre les perfides qui ont voulu la trahir, mais vous devez surtout vous occuper des affaires particulières à Marseille, telles que l'objet des forts, celui de l'arsenal et autres qu'il serait inutile de vous rappeler. Vos réflexions à cet égard sont bien justes, et tous les moments qui s'écoulent seraient irrévocablement perdus pour votre patrie, si vous étiez distrait de l'attention qu'ils exigent, et si vous ne mettiez pas tous les amis de Marseille à même d'éclairer les législateurs qui doivent prononcer son sort : travaillez donc, monsieur et très-cher ami, avec toute la chaleur qui vous est propre, et quels que soient les succès de vos travaux, soyez bien persuadé de la stabilité de nos sentiments.

L'administration du département remplit au sujet de la ville d'Arles toutes les vues que vous nous avez indiquées, et le patriotisme des deux commissaires qu'elle a nommés nous promet le plus heureux événement. Déjà deux mille Marseillais légalement requis sont en marche, et doivent se joindre aux gardes nationales des autres départements pour assurer le triomphe de la loi dans la coupable ville d'Arles et dans tous les lieux qui seraient tentés de suivre son criminel exemple. On nous assure que les chefs de complot tremblent aux avis qu'ils reçoivent de l'appareil imposant qui se fait contre eux, et le peuple qui toujours est bon, mais souvent égaré, reviendra facilement de son erreur. Nous espérons vous donner bientôt de bonnes nouvelles sur la tranquillité menacée des départements du Midi, en même temps que nous avons lieu d'attendre de vous des lettres satisfaisantes sur les fermes dispositions de la capitale et sur les déterminations des législateurs.

Recevez de nouveau l'assurance de l'estime et de l'amitié des maire et officiers municipaux de la commune de Marseille.

(Suivent les signatures.)

P. S. L'un des objets qui intéresse le plus la municipalité est l'adoption par l'Assemblée nationale du plan remis à M. Martin, député, sur l'entrepôt des marchandises au fort Saint-Nicolas.

Paris, le 17 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Le patriotisme a encore remporté deux victoires. La première relative à Avignon, la seconde sur les ministres. Tous les articles qui avaient été proposés sur l'organisation des deux comtats, le rappel des commissaires civils, le changement des garnisons, les secours de charité, ont été adoptés par l'Assemblée nationale. Il ne reste plus à traiter que l'objet des prisonniers. J'ai vu le moment où l'amnistie allait être adoptée en leur faveur, mais on éleva mal à propos cette grande question de droit public, et l'affaire fut ajournée à lundi. Quant aux ministres, deux jacobins, MM. Dumoulin et Lacoste, occupent, l'un le ministère des affaires étrangères, et l'autre celui de la marine.

L'Assemblée nationale ne tardera pas à décréter la fonte de toutes les cloches des paroisses et succursales, à l'exception d'une par église, conformément au vœu que vous lui avez manifesté. Déjà M. Reboul a fait un rapport à ce sujet qui adopte cette mesure, et l'Assemblée en a décrété l'impression.

MM. Bayle, députés de l'administration du département, sont arrivés hier. Comme l'affaire d'Arles se traite ce matin, je les ai engagés à se présenter à la barre, dussent-ils n'articuler que quelques faits sur Arles, et demander d'être entendus dans une autre séance; tout a été arrangé sur ce plan, et je sors pour aller les conduire à l'Assemblée. Le projet de décret sur Arles qui doit être discuté ce matin est de ma façon. M. Grangeneuve en est dépositaire; vous ne trouverez pas mauvais que je mette tant de zele à servir la cause des Arlésiens patriotes : ils sont si malheureux et si intéressants! M. Antonelle vient de faire paraître un superbe mémoire. Il vous l'enverra par le courrier. *Signé :* B.

Paris, le 18 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Les deputés extraordinaires de l'administration du département des Bouches-du-Rhône ne purent être entendus samedi matin, ils le furent a la séance du soir. Leur discours, qui était court et pressant, fut beaucoup applaudi et vint renforcer à propos une dénonciation de l'accusateur public du département du Gard contre la ville d'Arles; un membre proposa de mander, séance tenante, les

commissaires civils et de les entendre ; il se fondait sur ce qu'il ne fallait pas leur donner le temps de se concerter avec les corps administratifs mandés pour le 1er avril. L'Assemblée nationale sentit combien cette observation était juste, et manda les commissaires civils pour aujourd'hui à midi.

Dans la même séance, M. Bazire proposa de faire mention honorable de la conduite des Marseillais. Cette motion était prématurée ou parut l'être, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Je sortis de l'Assemblée fortement préoccupé d'une idée. Je me disais que pour découvrir la vérité il fallait nécessairement interroger les commissaires civils, et je craignais que le président, peu instruit des affaires d'Arles, ne sût pas établir les questions. Je pouvais le voir, mais j'avais à craindre, ce qui est effectivement arrivé, que le président ne cédât le fauteuil ou au vieux président ou à l'ex-président. Je me déterminai donc à faire imprimer une lettre dans laquelle je retracerais les principales interrogations à faire aux commissaires. M. Grangeneuve approuva mon idée. Je rentrai chez moi à minuit ; à deux heures l'ouvrage fut fait, à sept heures du matin il était imprimé, à dix heures il était distribué aux députés, et l'opinion des commissaires était formée ; je vous adresse, Messieurs, quelques exemplaires de cette lettre.

A une heure, les commissaires civils parurent à la barre ; le plus grand silence régnait dans l'Assemblée : ils se plaignirent des calomnies qu'on répandait contre eux, et c'était ma lettre qu'ils désignaient ; ils lurent ensuite le mensonger rapport qu'ils avaient fait au Roi ; quelques bourdonnements interrompirent le silence. M. Antonelle s'écria : Ce rapport est faux, mais il faut l'entendre. On l'entendit donc. A peine les commissaires avaient-ils fini que M. Antonelle fut à la tribune. Il parla peu, mais il parla avec une étonnante énergie. Il dit que le rapport des commissaires était profondément scélérat, et que M. de Bourges était lui-même un scélérat, et de nombreux applaudissements retentissaient dans les tribunes. M. Lacroix fit la motion que le président exprimât aux commissaires que l'Assemblée examinerait leur conduite et qu'ils eussent à se retirer, et en effet ils furent congédiés. La séance du lundi au soir est encore consacrée à l'examen de cette affaire.

J'ai parlé sur l'affaire d'Avignon aux Jacobins ; je crois avoir saisi le vrai point de la question sur l'amnistie, du moins c'est ce que m'ont dit les députés qui se proposent de traiter la question sur les mêmes bases que j'ai données.

Veuillez bien, Messieurs, faire tenir à l'assemblée patriotique un exemplaire de ma lettre imprimée sur les commissaires civils. Pressé par les affaires, il m'est impossible d'écrire à cette société.

Mais je ne doute que vous ne lui transmettiez les nouvelles dont je vous fais part dès qu'elles intéressent la chose publique.

Signé : B.

Paris, le 19 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

La journée du 19 mars sera célèbre dans l'histoire du patriotisme. Ce matin, l'Assemblée nationale a prononcé une amnistie générale pour tous les crimes et délits commis dans Avignon et le comtat Venaissin jusqu'à l'époque du 8 novembre, qui est celle de la réunion de ces États à la France. Ce soir, l'Assemblée nationale a décrété sur la ville d'Arles les articles suivants :

L'Assemblée nationale déclare que la ville d'Arles est en état de rébellion; en conséquence elle décrète ce qui suit : 1° Tous les citoyens d'Arles seront tenus dans les vingt-quatre heures de la publication du présent décret de déposer à la maison commune leurs armes qui resteront sous la surveillance de l'administration du département des Bouches-du-Rhône ; 2° les canons, fusils des remparts et munitions de guerre, ainsi que les quinze cents fusils arrêtés sur le Rhône par les Arlésiens, seront transportés dans l'arsenal le plus voisin aussitôt la publication du présent décret; 3° les fortifications et ouvrages élevés autour de la ville d'Arles seront démolis aux frais de la commune, sauf son recours contre ceux qui ont ordonné ou autorisé cette construction. Demain, les autres articles du projet seront décrétés, et je ne crois pas que les commissaires rivils échapperont à Orléans. Ces nouvelles, Messieurs, vont pénétrer de joie les bons citoyens. Pour moi, je n'ai jamais passé de journée plus agréable, je n'ai jamais éprouvé une plus douce satisfaction. Il m'est surtout agréable d'avoir inspiré, en quelque chose, les deux décisions de l'Assemblée sur Avignon et sur Arles, puisqu'on a suivi, pour l'une et pour l'autre, les bases que j'avais indiquées; excusez-moi de me citer, mais si j'ai pu faire quelque bien, pourquoi ne le dirais-je pas à ceux qui m'ont envoyé à Paris avec la mission de faire aux Avignonnais et aux Arlésiens tout le bien qui dépendrait de moi?

La victoire est donc aux patriotes: ils doivent en user avec grandeur et justifier ce que nous avons avancé dans le sein de l'Assemblée nationale sur leur caractère et leur vertu. Sans doute il leur est dû de grandes indemnités, des dommages considérables, mais ils ne doivent les recevoir que de la loi, et déjà nous avons préparé, avec les députés des patriotes arlésiens, les moyens de les leur assurer.

Digitized by Google

Des vengeances illégales déshonoreraient le peuple. Permettez-moi de vous demander de propager cette idée; elle n'est pas seulement de moi, elle est de tous nos frères les patriotes, elle est aussi dans votre cœur, et par l'influence de votre civisme il vous appartient de la faire germer.

Annoncez surtout, je vous en conjure, aux patriotes si longtemps opprimés que leur défenseur devant le tribunal de Marseille sera votre secrétaire greffier adjoint, et que c'est vous-même qui me donnez à eux et me chargez de cette honorable mission.

Je renvoie au courrier de demain quelques réflexions sur les opérations à faire pour notre commune, qui doit profiter de la disposition du directoire du département pour faire réparer ses injustices.

Veuillez bien transmettre ces nouvelles à l'assemblée patriotique.

Signé : B.

Paris, le 20 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Je vous ai annoncé par ma lettre du jour d'hier quelques observations sur les moyens à prendre pour faire réparer par l'administration générale du département les injustices du directoire, permettez que je les consigne ici.

Le premier objet qui se présente à mon esprit, c'est la révocation ou le déboutement *en l'état* prononcé par le département sur la demande d'acheter des fusils. Un déboutement *en l'état* est toujours conditionnel; il cesse si l'on remplit les conditions ou si l'on démontre qu'il y a impossibilité à les exécuter, c'est précisément notre cas. Le directoire établit son refus, autant je me rappelle, car la pièce n'est pas sous mes yeux, ayant été remise au comité des pétitions, sur ce que le conseil général a indiqué les fonds pour cet achat sur la caisse des contributions publiques, sur ce que Marseille a affecté ses domaines au remboursement des neuf cent mille livres qui lui ont été avancées par le Gouvernement, sur ce qu'elle a gardé les six mille fusils destinés à tout le département, et sur ce qu'elle n'est pas en règle sur l'objet des contributions.

Or, en exposant à l'administration du département, 1° que l'erreur de la première délibération, au sujet des fonds pour l'achat des fusils, a été effacée par une délibération subséquente dont le directoire a eu connaissance sans y avoir égard; 2° que le remboursement des neuf cent mille francs est indiqué sur le produit du sixième dans le bénéfice de la revente des domaines nationaux, et que quand même il serait indiqué sur tous les domaines nationaux

en général de la commune, ces domaines sont d'une valeur bien suffisante pour fournir, et à ce remboursement, et à l'achat des fusils, et à la dette de la commune, dont la majeure partie sera inévitablement à la charge de l'État, en vertu de la loi d'août, parce qu'elle a été contractée par l'État; 3° que Marseille n'a point gardé les six mille fusils destinés à tout le département, puisqu'au contraire le ministre ne lui a jamais envoyé la portion qu'il lui compte dans la distribution générale, et puis qu'encore on ne peut faire entrer en compte les fusils enlevés des forts dans les premiers jours de la révolution; 4° enfin, que sur l'objet des contributions les retards n'ont été occasionnés que par la difficulté du travail dans une ville qui n'avait pas de cadastre, et qu'au demeurant cet objet est maintenant en activité. En exposant, dis-je, toutes ces considérations à l'administration du département par l'intermédiaire du directoire du district, vous obtiendrez facilement le rapport de l'arrêté que vous déboutez et l'autorisation de la délibération du conseil général. Cette marche est plus sûre que celle de l'Assemblée nationale, toujours nécessairement lente.

Un second objet qui n'est pas à oublier, c'est l'autorisation des dépenses faites pour les réparations indispensables des chemins de la Bourdonnière depuis que le directoire du Gouvernement a refusé de les admettre, quoiqu'elles fussent autorisées par le conseil général. Enfin, Messieurs, vous devez saisir cette occasion pour la réforme de toutes les injustices, le redressement de tous les torts et la réparation de tous les oublis.

En jetant maintenant un coup d'œil sur ma mission, je vois que les affaires d'Arles et d'Avignon sont terminées, que le directoire du département est mandé, qu'il est à peu près convenu que la fonte des cloches des paroisses, hors une seule par église, aura lieu, et qu'il ne me reste plus par conséquent que trois opérations à conduire : la punition des membres du directoire du département qui ont trahi leurs devoirs, la réclamation relative aux sept millions de Gênes, et la démolition de la citadelle; je ne parle pas d'une foule de petits objets que j'ai ou préparés ou terminés pour réussir dans le premier article. Je publierai la veille du jour où les membres du directoire paraîtront à la barre un écrit qui leur fera tomber le masque.

J'ai travaillé pour le second, et vos lettres à MM. Tarbé et Amelot, qui m'ont été remises par l'ami Granet, n'ont fait que me confirmer dans la nécessité de presser une décision, ne m'attribuez pas le retard que cette affaire a éprouvé. Le ministère change; peut-être que demain ou après M. Tarbé ne sera plus ministre. On désigne pour le remplacer le jacobin Clavière; si c'était lui, que de

facilités n'aurais-je pas! Je désire qu'il soit nommé, et je suspends encore pendant trois jours toute démarche, bien déterminé à me mettre en état, si dans cet intervalle il ne s'effectue aucun changement. Enfin, pour la démolition de la citadelle, je suis prêt à livrer mon mémoire à l'impression, mais les députés du département soutiennent toujours que la circonstance est intempestive.

MM. Danton et Collot-d'Herbois sont fortement portés, le premier pour le département de l'intérieur; s'ils sont nommés, ainsi que M. Clavière au département des contributions publiques, les six ministres seront jacobins.

Je vous, etc. B.

Paris, le 24 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Les patriotes de Marseille ayant un intérêt commun avec ceux d'Arles et d'Avignon, les trois députations se sont réunies, et nous travaillons conjointement depuis quelques jours à accélérer l'exécution des mesures décrétées par l'Assemblée nationale pour ramener à la révolution les rebelles des départements du Midi.

Nous avons visité ce matin le nouveau ministre de l'intérieur, qui est M. Roland de la Platière, ci-devant officier municipal à Lyon. Ce ministre, n'étant entré en exercice qu'aujourd'hui, était assisté de M. Cahyer de Gerville, son prédécesseur, qui nous a rendu compte de ce qu'il avait fait pour l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale au sujet de la ville d'Arles. Il en résulte que le ministre, pour sauver l'honneur de cette ville, et peut-être pour faire sonner son obéissance lorsque les décrets l'ont déclarée rebelle, a écrit au nom du Roi aux Arlésiens, et leur a commandé de déposer leurs armes à la maison commune et d'abattre leurs fortifications. Permettez-nous, Messieurs, de vous prévenir d'avance contre cette mesure; il ne faut pas que les administrations se fient à ces actes extérieurs d'une feinte obéissance, et elles doivent suivre le plan que leur tracent les décrets de l'Assemblée nationale pour la démolition des fortifications, le transport des canons et des munitions, et le retour des patriotes, qui doit être un retour triomphant, car c'est par des fêtes qu'on monte l'esprit du peuple et qu'on le conduit à la liberté, dont il ne sent pas assez les avantages.

Nous avons ensuite vu M. de Grave, ministre de la guerre, nous vous le citons comme un ministre patriote. Il nous a parlé avec franchise, il a accueilli toutes nos observations sur les commandants militaires. C'est M. de Hesse qui commandera à Marseille,

M. de Hesse dont l'aide-major général est M. Dubois de Crancé, que vous pouvez regarder comme un franc jacobin.

M. d'Albignac commandera à Arles et M. Duchâtel à Avignon; les troupes suisses et allemandes seront retirées, enfin nous obtiendrons tout ce que vous pouvez désirer, car le ministre nous a fortement déclaré qu'il connaissait l'état de contre-révolution d'Arles et d'Avignon, et qu'il voulait le faire cesser en n'appelant à la tête des troupes que des commandants patriotes.

Il nous a ensuite présenté une lettre écrite par M. Revol, commandant de l'artillerie à Toulon, qui se plaint de la visite faite par la municipalité de Marseille dans le parc de l'artillerie au champ Major, et de ce que les batteries sont gardées par des hommes à votre solde. M. Barbaroux, qui sait tous les soins que vous avez pris pour la conservation des batteries, a prouvé au ministre que sur ce dernier objet il ne vous était dû que des éloges. Il a observé, sur le premier, que M. Coincy ayant calomnié la municipalité sur une prétendue visite de l'arsenal, rien ne constatait encore que M. Revol fût plus vrai que ce commandant, mais que sur le tout les précautions ou les craintes de la municipalité étaient légitimées par la position du département et l'état bien constaté de contre-révolution dans les villes d'Arles et d'Avignon. M. de Grave avait senti tout cela, aussi n'avait-il pas voulu lire cette lettre à l'Assemblée nationale, ni même au conseil du Roi; il nous a dit qu'il ferait cesser toutes vos sollicitudes par la nomination des commandants les plus patriotes, qu'il espérait alors que la loi ne trouverait aucun obstacle dans son exécution. Nous lui en avons fait la promesse, parce que nous connaissons les sentiments qui nous animent; ainsi s'arrangeront toutes les affaires, lorsque les ministres seront patriotes et justes.

Nous ne cesserons, Messieurs, de veiller aux intérêts communs des trois villes et de tout le département, heureux si nous pouvons être utiles à notre pays et nous rendre dignes de votre confiance.

Signé : les députés extraordinaires réunis des villes de Marseille, d'Avignon et d'Arles.

Paris, le 26 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

M. Clavière est ministre des contributions publiques, et j'ose me promettre de terminer dans toute la semaine l'affaire si importante de l'emprunt de Gênes.

Je vous ai écrit, sous la date du 24, avec MM. les députés des patriotes avignonnais et arlésiens, pour vous rendre compte de nos

démarches auprès des ministres, tendant à leur faire accélérer l'exécution des décrets rendus par l'Assemblée nationale contre la ville d'Arles. J'ajouterai quelques observations particulières sur ce qui concerne l'artillerie et les prétendues infractions aux lois dont les officiers artilleurs accusent la municipalité de Marseille.

D'abord, je parlerai des batteries. Ce que vous avez fait jusqu'à présent pour leur conservation, leur sûreté, leur réparation, était indiqué par des raisons d'intérêt public trop pressantes pour qu'on puisse se permettre aucune critique à cet égard.

Ceux qui dans les jours orageux de la Révolution, et lorsque nos côtes étaient menacées, les ont mises à leurs frais et par des soins infatigables dans un état respectable de défense, ceux-là ont des droits à la reconnaissance publique.

Je n'ai point oublié que l'estimable M. Pascal a succombé sous ce travail; je suis prêt à répondre à tous vos détracteurs.

Mais il reste toujours une question à examiner. Vous convient-il de salarier toujours les gardiens des batteries, lorsque cette dépense est de sa nature à la charge du Gouvernement?

La loi vous autorise-t-elle à nommer les gardiens?

Sur la première question, je dis que non-seulement vous ne devez pas salarier les gardiens des batteries, mais que vous êtes en droit de répéter tous les salaires que vous avez payés, les réparations d'affûts, transport de canons et autres dépenses faites pour l'armement des batteries; ainsi, Messieurs, je vous engage à m'en faire passer le compte, qui n'est peut-être pas à dédaigner, car sous M. Pascal on avait beaucoup travaillé aux batteries, et je ferai mes efforts pour vous en obtenir le remboursement du ministre.

Quant à la seconde question, je crois que les gardiens des batteries sont des places civiles à la nomination des municipalités. Il faut en effet distinguer les artilleurs des gardiens : les uns sont pour la défense contre les ennemis, les autres pour la sûreté contre les malveillants.

Veuillez me dire ce que vous pensez à cet égard; suivant votre réponse je traiterai la question avec plus de soin.

Une autre idée vient me frapper. J'ai lu quelque part que les batteries étaient autrefois défendues par des canons aux armes de Marseille. On dit que le Gouvernement les a changés, mais cet échange n'influe en rien sur le droit de propriété, et si le fait est exact, ce que je vous prie de faire vérifier dans vos archives, vous êtes très-certainement propriétaires des canons placés aux batteries de la côte, lesquels sont la représentation de ceux qui vous ont été enlevés.

Je sais bien que la loi veut que tout poste militaire soit sous la main du Gouvernement, mais une loi plus sacrée, la déclaration

des droits de l'homme, veut aussi que nul ne puisse être privé de sa propriété sans une juste et préalable indemnité.

Il faut donc qu'on vous paye préalablement vos canons, ou que du moins on ne chicane pas tant sur ceux que vous avez enlevés des forts dans les premiers jours de la Révolution ; ceux-là, comme les armes que vous y avez prises, sont la conquête de la liberté, aucune puissance n'a le droit de vous les enlever.

Reste à examiner le fait relatif à la visite du parc ; les circonstances où se trouvait le département justifient cette visite. Le ministre l'a senti, et on ne reviendra pas, je pense, sur cet objet ; mais n'y a-t-il pas une question plus importante à examiner ? n'avez-vous aucun droit sur ce parc d'artillerie et sur les objets qu'il renferme ? Vous avez trente-deux bataillons dans la ville ou dans le territoire ; au terme de la loi, chaque bataillon doit avoir deux canons : en avez-vous à Marseille soixante-quatre pièces ? Je ne le crois pas ; il est donc juste que le Gouvernement vous en fournisse, et c'est dans le parc d'artillerie que vous devez être autorisés à les prendre. Je sais aussi que vous en avez acheté quelques pièces, et dans le système que je viens d'exposer, vous devez être remboursés de cette dépense.

Voilà bien des objets sur lesquels j'ai besoin que vous me donniez les plus exactes et les plus détaillées instructions ; je les ferai valoir de mon mieux, mais surtout obligez-moi de me les renvoyer sans retard, car la marche de vos affaires principales est dans ce moment très-rapide, et dès qu'elles seront terminées, je vole à mon poste, où m'appelle le devoir et le besoin de mon cœur.

J'avais oublié de vous marquer que sur le désarmement du régiment d'Ernest et sur son rappel par les cantons helvétiques, l'Assemblée nationale a passé à l'ordre du jour, ce qui est une nouvelle victoire. Je vous salue, Messieurs.

P. S. Je joins ici la copie de la lettre écrite à M. Roland, ministre de l'intérieur. *Signé :* B.

(*Cette copie manque, aussi bien que celle dont il est parlé plus bas.*)

Paris, le 31 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Je m'empresse de vous adresser une méchante copie de la pétition que j'ai lue à la barre de l'Assemblée nationale, sur l'affaire de Gênes. M. Lemontey, qui présidait, m'a dit que toutes les demandes des Marseillais, qui avaient si bien servi la révolution, ne pouvaient être entendues qu'avec intérêt.

On a renvoyé au comité de liquidation. Députés, ministres, tous s'intéresseront à faire réussir cette affaire. Pardonnez mon griffonnage. C'est la seconde nuit que je passe au travail pour faire partir, demain dimanche, un mémoire sur les attentats des commissaires civils, municipalité d'Arles; c'est le coup de mort que je leur porte. Il est temps que ces contre-révolutionnaires soient punis.

Je vous salue. *Signé :* B.

Paris, le 2 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Hier dimanche, 1er avril, MM. Archier, Perrin, Payan, de la Coste et Bayle, membres du directoire du département des Bouches-du-Rhône, parurent à la barre. Ils prononcèrent chacun à leur tour et dans le même ordre où je viens d'écrire leurs noms, une justification plus ou moins faible, à l'exception de M. Bayle, qui parla en homme sans reproche, et ils rejetèrent sur Villardy, sur Imbert et sur les autres membres du directoire, les attentats reprochés à cette administration. M. Lemontey, président, leur répondit en ces termes : l'Assemblée nationale pèsera dans sa sagesse votre conduite, elle vous permet de vous retirer.

Villardy, Jaubert, Verdet et les autres membres du directoire du département ont fait défaut, et aucun administrateur d'Arles n'a comparu; Verdet est cependant à Paris. Mais on dit publiquement que son esprit a chancelé, et l'on cite des faits qui le confirment. Hier il était dans les couloirs de l'Assemblée nationale en uniforme avec deux épaulettes, et traversé d'un énorme sabre de hussard. Il y a peu de jours qu'il se présenta à la messe du Roi; il força la sentinelle en disant qu'il était le second fonctionnaire public du royaume, et qu'il pouvait bien entrer dans les lieux où se trouvait le premier fonctionnaire. Je plains cet homme, parce que le malheur, lors même qu'il est mérité, afflige toujours une âme sensible; mais je ne puis cependant me défendre de regarder avec mépris ces administrateurs si forts pour faire le mal, et qui n'ont même pas la force de supporter l'idée de la peine qu'ils ont encourue. Les attestations que les amis de la constitution ont délivrées aux membres du directoire qui ont comparu hier à la barre m'ont mis dans un singulier embarras. Poursuivrai-je toujours collectivement les membres du directoire du département? — Ne poursuivrai-je que ceux qui semblent abandonnés à la justice de l'Assemblée nationale ?

Ma détermination a été de poursuivre toujours collectivement le

directoire, parce que la commune de Marseille ne doit pas connaître dans cette administration tel ou tel membre, mais seulement ses actes. Cependant, pour concilier avec mon devoir ce que je devais à une attestation délivrée sans doute après une mûre délibération, je me suis déterminé à jeter une note dans mon mémoire, que le premier courrier m'apportera.

Les dernières lettres que j'ai reçues de Marseille m'ont appris la conduite de M. Loys, et j'en ai été douloureusement affecté, parce que, je vous l'avoue, je ne le croyais pas capable, après avoir dénoncé son frère à l'Assemblée nationale, d'aller jouer le rôle de protéger sa fuite lorsque la loi le frappait. Ce n'est pas le collègue de M. Loys qui doit ajouter à l'opinion qui, sans doute, pèse sur lui, et permettez-moi, en le plaignant d'avoir eu tort, de ne l'attribuer qu'à une organisation trop susceptible.

J'avais fait à M. Loys les fonds nécessaires pour son voyage, que j'aurais pu regarder comme utile s'il s'était borné à se rendre à Nîmes dans un moment où les circonstances étaient alarmantes ; il en est résulté un déficit qui m'a obligé de recourir encore à MM. Billiet. Mais n'imaginez pas, Messieurs, que j'ai dépensé tout ce que j'ai reçu. J'ai trouvé dans ce pays les braves, les intéressants députés des patriotes monediers d'Arles, abandonnés de leurs commettants, que l'horrible maire d'Arles avait fait jeter dans des cachots, et l'amitié a cru devoir venir à leur secours.

Ces sommes me seront remboursées, et quoique par les quinze mille [1] livres que MM. Billiet m'ont encore remises sur un mandat de M. Dominique Andibert, apparaisse que notre députation a déjà rompté à la commune quatre mille deux cents livres, il n'en est rien, et je me flatte que vous serez satisfaits du compte de mes dépenses lorsque je vous le présenterai.

Les expressions honorables de vos lettres sont l'encouragement de mes travaux.

Agréez ma sensible reconnaissance pour l'attention que vous avez bien voulu avoir pour ma mère ; c'était parler à mon cœur, et ce cœur, Messieurs, vous est entièrement dévoué.

Permettez-moi de vous prier de communiquer les nouvelles de ma lettre aux amis de la constitution ; depuis quelque temps je ne leur écris pas, entraîné par le cours des affaires, et ces bons amis peuvent se plaindre de mon silence. *Signé :* B.

P. S. Les papiers que M. Bernard réclame sont dans mes mains. J'en ferai usage.

[1] *Mille*, sans doute par erreur du copiste, au lieu de *cents*.

Paris, le 3 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Le sieur Jaubert, procureur général syndic, s'est présenté à la barre hier au soir. Son discours ne signifiait rien ; il rejetait la faute sur les fonctionnaires civils. J'aurai soin de prouver que c'est aussi la sienne. La réponse du président fut encore : *l'Assemblée nationale examinera votre conduite, elle vous permet de vous retirer.* Je me rendis de suite au Comité de liquidation, et je parvins à faire nommer pour rapporteur de l'affaire de cênes M. Laustalot, très-bon jacobin et mon ami. Vous pouvez compter sur la plus prompte expédition.

Je vous adresse un exemplaire de quelques pièces relatives à l'affaire d'Arles, qu'Antonelle a fait imprimer et qu'on distribue aujourd'hui pour préparer les esprits à la secousse que j'ai envie de leur donner. Je m'occupe sans retard de ce qui est relatif à la dette de notre ville et à l'entrepôt du commerce. *Signé :* B.

Paris, le 7 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Nous vous adressons quelques exemplaires de deux écrits composés dans les mêmes intentions ; s'ils sont utiles au complément de la cause que vous avez si généreusement défendue et gagnée, nous n'aurons pas à regretter de les avoir publiés.

Nous sommes. *Signé :* Barbaroux et Antonelle[1].

Marseille, le 7 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Le zèle et le patriotisme que Messieurs les commissaires de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, et Messieurs les officiers municipaux de Marseille, députés dans l'expédition vers Arles, ont témoignés pour assurer le triomphe de la loi, ne nous laissent aucun doute sur leur exactitude à vous instruire régulièrement du résultat de leurs démarches ; mais nous croyons les seconder en vous communiquant de notre côté tout ce qui parvient à

[1] Cet Antonelle, dont il est souvent question, est celui qui, juré au Tribunal révolutionnaire, envoya à la mort les vingt-deux Girondins.

notre connaissance pour vous mettre toujours plus à même de servir la chose publique.

Nous vous adressons en conséquence la copie en forme d'une lettre que ces commissaires et officiers municipaux nous ont écrite le 4 de ce mois, avec celle d'une note qui y était jointe relative à des armes et munitions de guerre trouvées dans Arles et expédiées légalement pour Marseille.

Messieurs les commissaires civils à Avignon, et autres commissaires de divers départements réunis, écrivirent à M. d'Hilaire, commandant général des légions marseillaises, lorsqu'il était en marche pour se rendre à Arles. L'objet de leur lettre, en termes fort diffus et ambigus, était pourtant de lui laisser entrevoir qu'ils doutaient de la légalité de ses opérations, et sans s'expliquer d'une manière précise, on prévoyait dans leurs expressions la crainte que leur inspirait le patriotisme énergique de Marseille.

La réponse du commandant général est celle d'un vrai citoyen soldat; nous vous la transcrivons ici parce qu'elle est digne d'être lue à l'Assemblée nationale.

« Je marche, Messieurs, au nom de la loi et en vertu de réquisi-
» tions qui me sont faites par des autorités constituées. Je suis fâché
» de ne pouvoir pas vous donner de plus amples éclaircissements
» sur les demandes que vous me faites dans la lettre que vous
» avez pris la peine de m'écrire.

» *Signé :* le commandant général, etc. »

C'est avec peine que nous avons vu, dans les papiers publics, l'espèce d'adresse que les susdits commissaires de divers départements réunis ont envoyée aux législateurs, relativement au décret d'amnistie sur les crimes que la révolution a occasionnés à Avignon, mais nous pensons que ces sortes de déclarations ne servent qu'à faire connaître les différents degrés de patriotisme, et qu'elles ne fixent pas autrement l'attention de l'Assemblée nationale.

M. Cahyer de Gerville, ex-ministre, a ajouté aux diverses injustices qu'il a exercées contre Marseille, celle d'en calomnier la municipalité auprès de Messieurs les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône sur une prétendue vexation faite à la directrice des postes aux lettres, en arrêtant arbitrairement le cours de ses expéditions. Il nous est facile d'éclairer le ministre actuel sur la régularité de nos opérations à ce relatives, mais n'ayant pas le temps aujourd'hui de faire transcrire dans nos bureaux les pièces nécessaires, nous vous prions de vouloir bien prévenir cet agent du pouvoir exécutif que nous lui démontrerons sans peine, que la municipalité de Marseille ne connaît que l'obéissance aux décrets de

l'Assemblée nationale dans tous les objets quelconques de son administration.

Nous vous saluons, Messieurs, bien cordialement.

Paris, le 8 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

M. André de Marseille, que j'ai trouvé hier chez le brave Granet, m'ayant offert obligeamment de se charger de toutes mes commissions, je lui remets une liasse de mes anciens et nouveaux mémoires que je consacre aux officiers municipaux et aux membres du conseil général de la commune. Tous mes vœux tendent à la réussite de toutes les affaires dont vous avez bien voulu me charger, et après celle-là je n'en forme pas d'autres que de mériter toujours votre confiance. *Signé :* B.

Paris, le 10 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

J'allais vous écrire lorsque j'ai reçu par le courrier votre lettre du 4 avril et les pièces y jointes, formant un paquet qui m'a coûté 4 liv. 14 s., parce qu'il n'avait pas été mis de seconde enveloppe à l'adresse des députés. Je m'empresse, Messieurs, de répondre à cette lettre.

Je ne puis avoir qu'une opinion avec vous sur le compte des ministres. C'est de laisser au temps et à leurs actions le soin d'éclairer ce qu'ils valent, et de ne pas trop se confier à eux, tout jacobins qu'ils sont. La première fois que je vis le sieur Cahyer de Gerville, je me dis : c'est un honnête homme; et lendemain je fus forcé de dire précisément le contraire. Cette première école m'a mis en garde contre tout mouvement de mon âme. Je n'applaudirai les ministres que lorsqu'ils auront bien servi la cause de la liberté.

Mais j'ai dû vous raconter en historien ce qui s'était passé entre M. de Grave, ministre de la guerre, et les députations réunies de Marseille, d'Avignon et d'Arles ; depuis, nous n'avons pas eu lieu de compter sur la bonne opinion qu'il nous avait donnée. Hier nous l'avons encore vu, MM. Moyse Bayle, Rovère, Duprat et moi ; il nous a dit qu'il venait d'expédier l'ordre de rétablir M. de Barbantane, en arrêtant la convocation du jury. Nous lui fîmes lire la lettre de M. Coiney à la municipalité d'Arles. Il nous répondit qu'il allait le rappeler de Toulon, mais qu'il allait encore lui donner sa retraite, pour qu'il ne commandât jamais plus. Il ajouta que tous les

ordres perfides dont se plaignaient les patriotes du département, avaient tous été donnés avant son entrée dans le ministère, qu'il les révoquait à mesure qu'il en avait connaissance, que toute son attention se bornait à donner de bons généraux aux départements du Midi, qu'il avait fait retirer de Lyon le régiment de Steiner suisse, et que la grâce qu'il nous demandait était de vous écrire sans cesse pour prévenir toute expédition non légale qui le perdrait lui-même, puisqu'on pourrait alors l'accuser d'avoir dégarni à dessein cette partie du royaume des troupes de ligne.

Voilà son discours; je vous le transmets fidèlement et sans commentaires. Il faut que je me sois mal expliqué, Messieurs, dans la lettre où je vous parlais d'un commandant militaire qui devait se rendre à Marseille avec M. Dubois de Crancé. Il n'a jamais été question d'envoyer dans notre ville des troupes (excepté sous le ministre Narbonne), et lorsque M. de Grave nous a parlé d'un commandant pour Marseille, nous avons toujours pensé que c'était un commandant pour toute la division militaire, mais pour être plus sûr de ce point, je vais écrire à l'instant au ministre de la guerre. Je vous transmettrai ma lettre par le courrier de demain, et ensuite la réponse sur le tout; soyez bien tranquilles. Le patriotisme n'a plus à lutter contre la perfidie, et vous obtiendrez la justice qui vous est due.

Je sens toute l'excellence de vos raisons sur ce qui concerne le parc d'artillerie et les batteries, et, me rangeant absolument de votre avis, je traiterai cette affaire conformément à votre désir. Je cherche, Messieurs, des lumières dans ma correspondance avec vous; peut-être trouverez-vous que je me trompe souvent dans mes opinions, mais jamais vous ne douterez de ma volonté. Elle est tout entière dirigée vers le bien public. Non, Messieurs, je ne quitterai point Paris que toutes vos affaires et surtout celles de la citadelle ne soient terminées. Je ne le quitterai que sur un ordre exprès de votre part. Et quoique mes affaires personnelles puissent souffrir de cette longue absence, je ne sais point mettre en balance ce petit sacrifice avec l'abandon qu'exige de moi l'honorable confiance que vous me témoignez. *Signé :* B.

Paris, le 10 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Je viens de quitter M. Loustalot (?), votre rapporteur dans l'affaire de Gênes. Vous obtiendrez votre demande en entier, et même quelque chose de plus, car le comité de liquidation sera chargé

expressément, par un des articles du décret, de s'occuper de la liquidation entière de votre dette, et même des indemnités qui peuvent vous être dues, à raison de l'abolition des dîmes dont vous n'avez nullement profité, puisque cet impôt avait été racheté par Marseille, qui avait donné pour cet effet de très-beaux domaines aux décimateurs, lesquels ont passé dans les mains de la nation Tel est du moins l'avis de M. le rapporteur, à qui j'ai transmis toutes les connaissances que j'avais de vos affaires. Son rapport sera à l'ordre du jour à la fin de la semaine. Vous sentirez combien il importe que vous me fassiez passer successivement tous les titres de vos créances ou copie d'iceux en dûe forme, ainsi que les pièces relatives aux offices achetés par la commune. M. Esmieu doit être sur ce point mon guide et mon maître. Vous lui recommanderez, Messieurs, d'être clair et méthodique dans ses notes, auxquelles je donnerai la forme et l'ornement qui seront nécessaires. Il fera le tableau et je ferai le cadre. Mais surtout, Messieurs, veuillez me faire passer tout ce qui a été écrit, tant par M. Esmieu que par M. Synetti, pour prouver que Marseille est ou était pays d'État. M. de Synetti avait encore fait d'excellentes observations sur l'objet des dîmes. Elles vous avaient été envoyées. Veuillez me les procurer et faire compulser votre correspondance à l'époque des derniers mois de l'Assemblée constituante ; vous y trouverez beaucoup de choses dont M. Esmieu, de qui elles sont principalement émanées, pourrait tirer parti.

Mon travail sur l'objet de vos dettes commencera dès demain, et journellement je vous ferai part de mes observations.

Le brave M. Granet a remis vos lettres à MM. les ministres de l'intérieur et de la guerre. La première relative au remboursement des avances faites aux hôpitaux, et la seconde à celui des avances faites aux troupes de ligne. Je vais remettre ces lettres aujourd'hui, et je donnerai toute mon attention aux affaires qu'elles concernent.

Nous partons en ce moment avec MM. Rovère, Duprat et Moyse Bayle, pour nous rendre chez le ministre de la guerre pour y dénoncer M. de Coiney, dont M. Bayle présentera la dénonciation plus expresse à l'Assemblée nationale. *Signé :* B.

Paris, le 14 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Après trente-et-une heures d'un travail forcé et qui n'a été interrompu que par une course d'une heure que nous avons faite avec MM. les députés extraordinaires du département, pour voir M. Mon-

tesquiou, commandant général de l'armée, du Midi, je viens, avant de prendre aucun repos, vous rendre compte rapidement de mes opérations.

Depuis l'arrivée des officiers municipaux et administrateurs du district d'Arles patriotes, je me suis occupé de prendre connaissance des nombreuses pièces qu'ils avaient apportées; j'ai tracé un plan d'attaque qui embrasse tous les contre-révolutionnaires, savoir: les trois commissaires civils d'Arles, le directoire du département des Bouches-du-Rhône, le directoire du district d'Arles, la municipalité de cette ville, tous les commandants militaires Coiney, Dumuy, Witgenstein, Fezensac, de Folney, Cambeau, capitaine des dragons, et les chefs de la Chiffonne. Chacun s'est chargé d'un rôle, et de cette manière, sans ennuyer l'assemblée générale par la longueur des détails, nous lui ferons tout connaître, nous lui montrerons les coupables à découvert, et nous avons l'espérance, Messieurs, qu'ils seront envoyés à Orléans.

Le travail pour M. Lagrange, membre du directoire du district d'Arles, et MM. Pascal, Dame et Bourjeaud, officiers municipaux, est achevé; c'est lui qui m'a tenu si longtemps en activité; puisse-t-il faire impression!

Je reçus hier de M. Montesquiou un billet par lequel il me demandait une conférence avec MM. les députés extraordinaires du département, pour recevoir de nous des instructions sur les localités et nous faire part de son plan. J'ai cru qu'il était honnête de lui donner le rendez-vous chez lui-même. Nous y fûmes, les deux MM. Bayle et moi. La conversation roula d'abord sur l'état de la ville d'Arles et des pays qui l'avoisinent. M. Montesquiou nous dit aussi que les Marseillais ne lui avaient rien laissé à faire, que des troupes étaient inutiles dans ce pays, et qu'il irait seul se présenter à l'administration du département et à la municipalité de Marseille pour leur dire qu'il était à leurs ordres.

Nous ne lui cacherons pas qu'une juste méfiance le précéderait dans le département, parce que tous les commandants militaires s'y étaient si mal conduits, que cette race d'hommes y était presque devenue odieuse; il en convint, et promit qu'il agirait autrement et dans les vrais principes de la liberté. C'est à vous, Messieurs, de le surveiller.

Ce qui doit vous faire quelque plaisir, c'est qu'il m'a donné sa parole qu'il ne se mêlerait en rien de ce qui regarde les forts de Marseille et son artillerie, objet qui ne sera traité qu'entre le ministre et moi, toujours avec l'assistance des deux MM. Bayle, dont je ne puis trop louer le civisme.

Nous avons encore obtenu de M. Montesquiou que les bataillons

des volontaires nationaux ne seraient pas envoyés de la ci-devant Provence dans le ci-devant Languedoc, mais qu'ils resteraient dans leur terre natale.

La fête pour les Suisses de Château-Vieux que j'ai été voir un moment, tout fanatique que je suis, était vraiment populaire. Il n'y est pas arrivé le moindre accident, parce que le peuple est essentiellement bon, et que les voitures des nobles ne l'ont pas écrasé.

Signé : B.

Marseille, le 20 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et cher compatriote,

D'après votre lettre du 10 du courant, relative à notre dette communale, M. Esmieu a rédigé à la hâte et de mémoire quelques observations succinctes dont vous tirerez le meilleur parti que vous pourrez pour prouver que Marseille ayant toujours été regardé comme un pays d'État, la nation doit se charger de sa dette communale comme elle l'a fait pour celle des pays d'État. Nous vous ferons successivement parvenir les pièces qui viennent à l'appui de notre système ; en attendant, vous recevrez sous ce pli un titre de l'an 1374, concernant la dîme ecclésiastique. M. Esmieu n'a point en son pouvoir le discours manuscrit que M. Synetti nous avait adressé dans le temps, et cette pièce doit être parmi vos papiers. Pressés par le courrier, nous ne pouvons vous entretenir plus longtemps. Nous vous saluons bien cordialement.

P. S. — Vous trouverez encore ci-joint des lettres patentes de François Ier de l'an 1543, qui prouvent que Marseille est ville à part et séparée du reste de la Provence.

Paris, le 12 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Je pense que dans les circonstances favorables qui s'offrent elles mêmes pour la conclusion de vos affaires, une réunion avec MM. les députés extraordinaires du département des Bouches-du-Rhône contribuerait à en accélérer la marche. Je la leur ai proposée, ils l'ont acceptée, et pour premier coup d'essai nous avons écrit ce matin cinq à six lettres à M. de Grave, ministre de la guerre, sur divers objets mentionnés dans votre dernière lettre. J'aurai soin de vous en envoyer incessamment la copie; le temps me manque à présent pour les transcrire.

M. de Barbantane est définitivement rétabli. Je puis presque vous garantir qu'il aura le commandement de Toulon.

M. Coiney sera rappelé, mais comme la loi ne permet pas de lui donner sa retraite, il sera cantonné à Tours, où il n'y a pas de troupes à commander. C'est un arrangement par lequel on espère le forcer à demander lui-même sa retraite, présumant avec raison que ce militaire de quatre-vingts ans aimera mieux se retirer du service que de se transporter à Tours ; au reste, ceci est sans préjudice de notre procès contre lui et des dénonciations ultérieures que les circonstances pourront exiger.

M. Montesquiou de l'Assemblée constituante, qui n'est pas le sieur Montesquiou Fezensac, est nommé commandant de la huitième division ; ce qui doit vous rassurer sur son compte, c'est sa brouillerie très-connue avec Monsieur, frère du Roi, dans la maison duquel il était ci-devant employé.

Les lieutenants généraux seront MM. du Chatelet, Barbantane, Charton et d'Albignac, mais ce dernier restera à Nîmes, et l'on placera auprès de lui un militaire qui a toute sa confiance, et le dirigera dans la bonne route.

Tout ce qui est relatif à votre artillerie est suspendu jusqu'à des explications ultérieures. M. Saint-Rémi, confident de M. Grave, m'en a donné l'assurance. Je présume aussi que le commandant militaire *pour Marseille*, qui vous avait justement donné des alarmes, ne signifiera rien. — Voilà, Messieurs, ce qui concerne le ministre de la guerre. Je vous donne ces détails sans commentaires, parce que le temps me manque. Je ne dois pas vous dissimuler pourtant ce que M. Moyse Bayle a déjà exprimé au département, c'est que toute démarche illégale de la part de la garde nationale envoyée à Arles exposerait M. de Grave à un décret d'accusation, et compromettrait le succès de toutes nos opérations.

Les membres de la municipalité et du directoire du district d'Arles, qui sont du bon parti et qui ont éprouvé tant de vexations de la part des *Chiffonistes*, sont arrivés et sont venus dîner avec moi. Avec quel plaisir j'ai embrassé ces braves citoyens, et avec quel plaisir encore je travaillerai à leur faire à chacun un petit discours simple, mais franc, mais énergique, et qui dévoile surtout la scélératesse des autres administrateurs.

M. Bonnemant, ex-député de l'Assemblée constituante et président du district d'Arles, est encore arrivé muni des plus excellentes pièces ; il est resté chez moi jusqu'à une heure après minuit ; sa dénonciation creusera le tombeau des chefs de la rébellion d'Arles.

Je disposerai toutes choses de manière que nous nous présentions (officiers municipaux d'Arles, j'entends les bons députés de

l'administration de département, commissaires des Monediers et moi) à la barre de l'Assemblée nationale, et que le résultat de nos discours et de nos démarches soit enfin les décrets d'autorisation que vous attendez.

Villardy s'est présenté ce soir avec le sieur Estringin à la barre; il leur a été répondu comme aux autres de se retirer. Nous les ferons surveiller ici par la police, afin qu'ils n'échappent pas dans le cas d'un décret d'accusation.

Je vous réitère, Messieurs, l'assurance de ne partir de Paris que sur un ordre du conseil général de la commune. Je termine rapidement ma lettre pour m'occuper, dans la tranquillité de la nuit, d'un projet de décret sur l'affaire de Gênes. Ce travail, qui n'est pas brillant, est peut-être le plus difficile; mais aussi avec un bon projet on peut emporter un bon décret. *Signé :* B.

Paris, le 16 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Les discours prononcés par M. Lagrange, membre du directoire du district d'Arles, et MM. Pascal, Dame et Bourjeaud, officiers municipaux, ont très-bien réussi; non-seulement de nombreux applaudissements les ont interrompus, ce qui n'arrive jamais à l'égard des administrateurs mandés à la barre, mais un grand nombre des députés versaient des larmes d'attendrissement, et les tribunes témoignaient vivement les sensations dont elles étaient affectées. Lorsque M. Pascal, officier municipal, âgé de soixante-six ans, a dit : A l'âge de soixante-six ans, la seule jouissance qui me reste, c'est l'amour de la liberté, c'est aussi le seul patrimoine que je veux laisser à mes enfants, les applaudissements ont encore redoublé. Le nom des Marseillais, que j'avais répété plusieurs fois dans les discours, excitait l'enthousiasme. Ah! Messieurs, qu'il est doux de remplir une mission comme celle dont vous m'avez honoré!

Les discours de ces braves Arlésiens ont été envoyés tout de suite à l'impression, avec cette épigraphe qui est la réponse même de M. Gensonné, président en absence : « L'Assemblée nationale a entendu avec le plus vif intérêt le récit que vous lui avez fait des vexations que vous avez éprouvées; elle s'en fera rendre compte, et croyez, Messieurs, qu'elle distinguera les bons et les mauvais administrateurs. »

On ne pouvait pas accorder les honneurs de la séance à ces administrateurs; mais si vous aviez vu avec quel intérêt M. le président leur dit qu'ils pouvaient se retirer, il y avait bien loin de

cette phrase au ton avec lequel furent dits ces mots : l'Assemblée nationale vous permet de vous retirer.

Tandis que M. Bayle va se rendre à la barre pour dénoncer les commandants militaires, je me rends chez le ministre de la guerre pour savoir définitivement à quoi m'en tenir sur les commandants nouveaux. Il y a un projet du parti royaliste de l'Assemblée de faire mettre M. de Grave en état d'accusation, parce qu'il se déclare l'ami de Marseille.

Je vous annonce, Messieurs, que je vais traduire par-devant la police correctionnelle l'auteur du journal intitulé *l'Ami du Roi*, à raison de ses calomnies contre les Marseillais ; si cela réussit, j'attaquerai successivement Mallet du Pan, la *Gazette universelle*, le *Journal de Paris*. Il est temps de mettre un terme à l'insolence de ces journalistes. *Signé :* B.

Paris, le 20 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Nous avons enfin obtenu dans la séance de mercredi au soir qu'il n'y aurait aucun rassemblement de troupes dans notre département. Les ordres, comme vous l'aviez bien prévu, avaient été donnés par M. Narbonne pour faire avancer vingt-huit bataillons, et le nouveau ministre pouvait d'autant moins contremander cette marche, que le premier décret du 13 mars sur la ville d'Arles ordonnait en effet un rassemblement de troupes pour réduire cette ville. Il fallait donc un nouveau décret avec un mauvais ministre ; nous ne l'aurions pas obtenu avec M. de Grave, nous l'avons enlevé malgré les cris du côté ci-devant ministériel et les clameurs du sieur Esparriat, ci-devant maire d'Aix, qui voulait que tout fût à feu et à sang dans le département des Bouches-du-Rhône, et qui ne s'est fait orateur que pour parler contre Marseille.

Le même soir parut le sieur Lescène-des-Maisons, l'un des commissaires civils d'Avignon.

En homme politique, il avait, dans une précédente séance, beaucoup parlé de la rébellion de la ville d'Arles et des projets contre-révolutionnaires de celles d'Avignon et de Carpentras, et il s'était concilié quelque faveur.

Dans celle-ci, il présenta les Marseillais comme des hommes dangereux et capables des plus grands excès ; il ne fut pas à beaucoup près aussi favorablement accueilli, mais il ne fut pas réfuté, et malgré la bonne volonté de MM. Bayle et la mienne, il ne le

sera pas, parce que nous ne recevons, ni des commissaires d'Arles, ni de l'administration du département, aucun procès-verbal, aucune pièce authentique, et pas même des lettres officielles pour détruire le système des calomnies des ci-devant ministériels et du sieur Esparriat.

Des lettres particulières ont bien appris au brave M. Rovère que des approvisionnements de blés avaient été trouvés à Arles dans des magasins murés, ou plutôt entre deux murailles, qu'une très-grande quantité de gibernes et charpie y était dûment arrivée, que le décret sur Avignon, envoyé depuis le 30 mars, n'était pas encore exécuté le 13 avril; mais, encore une fois, ce ne sont que des lettres particulières, encore ne sont-elles pas signées.

Si nous avions eu quelques renseignements officiels, j'aurais exécuté contre le sieur Lescène-des-Maisons un plan qui ne pouvait être plus adroit. Je paraissais à la barre de l'Assemblée nationale, et je disais qu'il ne m'appartenait pas de me plaindre des opinions des membres de l'Assemblée, que je devais respecter leur inviolabilité, mais que très-certainement le pétitionnaire qui se présentait à la barre ou les agents du pouvoir exécutif n'étaient pas inviolables, et que je venais tout uniment demander à l'Assemblée la permission de poursuivre comme calomniateur M. Lescène-des-Maisons par-devant le juge de paix de la section des Tuileries. Mais tout cela n'a pu avoir lieu; nous n'avons même pu rien entreprendre contre les journalistes, parce que nous ignorons s'ils disent vrai ou faux. Messieurs, je vous en conjure, que vos lettres ne soient pas aussi rares. Croyez-moi, surtout des détails; le moment de vous servir est arrivé et ne saurait être plus favorable. Ne le laissons pas échapper.

Je vous écris bien rapidement, parce que je vais me rendre à l'Assemblée nationale, où le Roi doit venir proposer la guerre. Je n'ajouterai qu'un mot.

Engagez l'administration du département des Bouches-du-Rhône à prendre une attitude patriotique, ou le ministre de l'intérieur la dénonce. Toutes ses lettres sont dilatoires; elle semble ignorer que les Marseillais sont à Arles, elle ne parle jamais de leurs opérations, elle contrecarre ses propres commissaires. M. Roland nous a dit hier que si elle ne se rangeait pas à son devoir, si elle ne sacrifiait pas à l'intérêt public ces petites et ridicules contestations qui se sont élevées entre elles et les commissaires, si elle ne faisait pas exécuter la loi sur Avignon, elle serait dénoncée et poursuivie. Nous n'avons suspendu le coup que parce que nous avons craint que le directoire ne tirât avantage de cette dénonciation de l'administration entière.

Tous les membres de ce directoire, à l'exception de M. Bayle, sont mes ennemis jurés. MM. Archier, Payan, de la Coste, Gonsard, que j'ai ménagés autant qu'il dépendait de moi, sont peut-être les plus acharnés. Les Arlésiens chiffonistes ont amené leurs femmes pour les faire intriguer. Le rapporteur, M. Delpierre, est lui-même un chiffoniste; malgré tout cela, Messieurs, soyez bien tranquilles; la vérité triomphera du mensonge, et je mourrai plutôt à mon poste que de faire un pas en arrière. *Signé :* B.

Paris, le 20 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Il ne m'a pas été possible de pénétrer dans les tribunes de l'Assemblée nationale où le Roi va se rendre, ainsi que je vous l'ai marqué dans ma lettre de ce matin. Je suis revenu chez moi pour travailler, ce qui vaut encore mieux que d'entendre de la bouche d'un roi d'insignifiantes protestations, d'inutiles serments (rétractés?) par sa propre conscience.

J'aurai soin de vous marquer demain quelle aura été la proposition du Roi et la délibération de l'Assemblée nationale.

On m'apporte en ce moment le premier exemplaire des discours des administrateurs patriotes de la ville d'Arles; je ne résiste pas au désir de vous le transmettre. Le discours de M. Pascal, qui est le second, vous intéressera. *Signé :* B.

Marseille, le 21 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Nous avons adressé hier à MM. les députés du département des Bouches-du-Rhône, avec prière de vous en faire part, la copie en forme du verbal de la municipalité relatif à l'incendie du navire *la Marie-Sophie,* arrivé dans la nuit du 16. Nous avons joint à cette dépêche quelques exemplaires d'une délibération imprimée que les circonstances nous déterminèrent à prendre le 17, à 8 heures du matin.

Il nous importe que vous ayez plus particulièrement connaissance de la conduite qu'a tenue le brave Gassin, capitaine marin de Marseille, que vous connaissez déjà par les preuves réitérées qu'il a données de son civisme. En conséquence, vous recevrez pour vous particulièrement le verbal exactement rédigé par lui, lequel lui avait été demandé par la municipalité. Cette pièce est accompagnée d'une

lettre de M. Milot à vous écrite, et le tout servira à vous faire connaître l'importance du service que ce digne citoyen a rendu à sa patrie dans la nuit du 16. Vous sentirez comme nous combien il est juste qu'une telle action trouve sa récompense. Abstraction faite de la justice qui l'exige, il est aussi d'une saine politique que l'exemple en soit donné pour exciter les bons citoyens à imiter M. Gassin dans des événements aussi fâcheux que celui dont les suites ont été arrêtées sur le coup par l'activité, le courage et l'intelligence de ce marin.

Nous vous proposons donc de vous occuper des moyens propres à le faire récompenser par l'Assemblée nationale ou par le ministre de la marine, attendu que le service dont s'agit est réellement un service national, puisque toute la nation est intéressée à la conservation du port de Marseille. Peut-être pourrez-vous parvenir à lui faire accorder une place honorable dans la marine nationale, ce qui conviendrait entièrement aux connaissances et au mérite de M. Gassin, qui ne pourrait être qu'un serviteur utile à la patrie dans les circonstances, par la rareté surtout de sujets de son espèce.

Votre dernière lettre n'a rien ajouté, monsieur et très-cher ami, à notre estime et à notre amitié pour vous, parce que vous possédez en entier ces deux sentiments de la part de la municipalité. Vous savez que nous ne prodiguons pas les éloges, et celui que nous croyons le mieux vous convenir, c'est de vous croire digne de la confiance que la commune de Marseille vous a témoignée, et d'avoir l'opinion de vous que vos efforts seront constants pour la mériter sans cesse.

Votre mission aura été parfaitement remplie lorsque vous aurez obtenu l'objet de l'entrepôt du commerce, la démolition des forts et les autres objets dont vous êtes chargé.

On s'occupe dans nos archives du travail promis dans notre dernière adresse à l'égard des batteries et canons qui les concernent. Vous voudrez bien, lorsque vous le recevrez, en faire l'usage qui conviendra pour l'accomplissement de nos vœux.

Nous vous saluons, monsieur et très-cher ami, en hommes libres et en frères.

Paris, le 21 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

La guerre est déclarée; ce fut hier matin à midi que le Roi vint en faire la proposition, elle a été délibérée le soir à l'unanimité des voix par le Corps législatif. Jusqu'à présent il ne s'agit que du roi

de Bohême et de Hongrie, mais il est très-certain que nous aurons à combattre le roi de Prusse et quelques autres puissances également en délire. Je ne doute pas que l'ardeur des Français, l'honneur, le patriotisme, les séductions très-légitimes qui seront employées pour ouvrir les yeux aux soldats étrangers, l'inquiétude générale des peuples, le soulèvement inévitable des Brabançons et des Liégeois, ne soient pour nous tout autant de moyens de victoire sur la frontière; mais nos ennemis de l'intérieur peuvent fomenter, se coaliser, saisir un moment avantageux pour se montrer en force. Il faut donc essentiellement les surveiller et les mettre sous les yeux de la police, pour que leurs moindres actions soient connues, ou qu'ils ne puissent rien entreprendre contre la chose publique.

J'aurai soin, Messieurs, de vous faire part de toutes les mesures qui seront prises à cet égard, à Paris, par M. Pétion et le corps municipal, pour que, suivant les circonstances, vous puissiez en faire usage.

C'est M. Pétion de qui j'attends les plus grands secours relativement à l'affaire des forts, parce que, ami intime des ministres, qui dînent très-souvent chez lui tous ensemble, il m'abouchera avec eux tous, et sera autant que moi l'avocat de Marseille. Je vous engage, je vous prie, de lui écrire une lettre particulière pour lui recommander cette affaire.

Celle de Gênes sera définitivement portée à l'Assemblée nationale lundi ou mardi. N'avez-vous aucune inquiétude sur le commandant du château d'If? Quel est l'état de cette place? Marquez-moi votre opinion à cet égard, et ce que vous désirez, le ministre vous l'accordera. Je crois, Messieurs, que vos canonniers ne savent servir que des pièces de campagne ou des pièces moins fortes que celles de nos batteries. J'ai entendu dire que le service des unes et des autres était différent. Et comme vous aurez certainement une escadre russe et espagnole dans la Méditerranée, il faut avoir des hommes qui sachent servir vos gros canons. Permettez-moi de vous faire observer qu'il convient de donner toute votre attention au corps des canonniers nationaux, et de les mettre sur le meilleur pied, comme les canonniers de Paris et de Strasbourg.

Pardonnez ces observations, vous savez quel motif me les dicte.

Signé : B.

Marseille, le 26 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Nous venons d'écrire à MM. les députés du département des Bouches-du-Rhône pour solliciter leurs bons offices en faveur de

M. Jean-Baptiste Croze-Magnan, négociant de Marseille, député auprès de l'Assemblée nationale par MM. les majeurs des établissements de Seyde et d'Acre, en Syrie, et chargé d'une mission importante.

La cause que ce député doit défendre intéresse essentiellement le commerce et plus particulièrement encore tous les amis de la liberté. Il s'agit d'obtenir justice et satisfaction contre des actes de despotisme exercés par un pacha, gouverneur de la Syrie, envers des négociants français gérant les établissements de Seyde et d'Acre. Il s'agit de tirer une vindicte légale contre le sieur Choiseuil-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople, et contre le sieur Reuaudot, consul à Acre, lesquels chargés de l'honorable mission de veiller aux intérêts d'une nation libre, dans les contrées ottomanes, n'ont fait que servir le despotisme et ont trahi leurs compatriotes.

Vous êtes, Monsieur, l'ami du commerce, et vous l'êtes encore plus de la liberté; la défense de cette cause est donc bien digne de vos soins; aussi nous ne doutons nullement de ceux que vous accorderez au député de MM. les majeurs des établissements de la Syrie pour le mettre à même de remplir sa mission auprès des législateurs.

Nous vous saluons, Monsieur et très-cher ami, en hommes libres et en frères.

Marseille, le 27 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Nous étions intimement persuadés que l'administration du département des Bouches-du-Rhône instruirait de la manière la plus précise les législateurs et les ministres de toutes les opérations de l'armée marseillaise pendant sa mission vers Arles. Cette assurance a contribué en quelque sorte a ce que nous ne l'ayons pas fait entièrement nous-mêmes, et que nous nous soyons bornés à vous transmettre seulement ce qui avait concerné nos opérations particulières à ce sujet.

Par une fatalité qui nous afflige singulièrement, il s'est fait encore que dans la multitude des affaires qui occupent sans relâche nos bureaux, l'envoi ne vous a pas été fait d'un extrait en forme d'un rapport détaillé qui depuis longtemps aurait calmé vos inquiétudes et aurait pu servir à confondre les calomniateurs de Marseille. Mais dans tous les cas, Messieurs, les administrateurs du département ne sont pas pardonnables de n'avoir pas eux-mêmes transmis

ce rapport, et d'avoir gardé un silence infiniment nuisible aux intérêts de nos concitoyens. Nous avons écrit hier à cette administration, en conséquence des expressions de votre lettre du 20 de ce mois; nous ne lui avons rien caché des dispositions du ministre à son égard; nous espérons qu'elle réparera ses torts.

Vous recevrez ci-joinet la copie en forme du rapport dont nous venons de vous parler, empressez-vous, Monsieur et très-cher ami, d'en faire l'usage que les circonstances et votre civisme vous feront juger le plus convenable, et surtout rendez à la députation du département un compte exact de tout ce que cette pièce importante renferme.

Nous avons écrit aussi à MM. Rebecqui et Bertin, commissaires nouvellement nommés pour l'exécution de la loi sur Avignon. Nous les sollicitons autant qu'il est en nous de donner la plus grande authenticité à la conduite des Marseillais qui les ont secondés à Arles, et de remplir bien exactement à l'avenir le pressant devoir d'instruire les législateurs et les ministres en même temps que leurs commettants de la suite de leurs opérations.

Vous recevrez encore ci-joint un paquet pour M. Roland; veuillez prendre connaissance de son contenu et en faire part à la députation avant de le remettre au ministre.

Marseille jouit d'une tranquillité profonde depuis les mesures prises à l'occasion des événements de la nuit du 16, et nous avons tout lieu d'espérer que l'ordre ne sera pas troublé par la promulgation du décret sur les Pénitens.

Poursuivez nos affaires avec votre zèle ordinaire; vous avez déjà beaucoup fait, et votre conduite dans la mission qui vous a été confiée nous dédommage en grande partie des sollicitudes que nous éprouvons continuellement à l'aspect du grand nombre de faux patriotes qui trahissent la confiance du peuple après l'avoir captée.

MM. de Grave et Clavière s'annoncent d'une manière à faire espérer qu'ils seront les défenseurs de la Constitution, et s'ils emploient constamment les grands moyens qui sont en leurs mains pour déjouer les complots de nos ennemis, ils feront le bonheur de la France, en remplissant les saints devoirs d'un ministère qui n'est plus celui du despotisme.

Aux divers envois que nous vous avons annoncés, nous annexons celui de la copie en forme d'une lettre qui nous a été écrite par MM. Verde et Straforello le 16 de ce mois. Elle vous démontrera toujours plus combien il est instant que l'affaire de Gênes soit terminée.

Malgré les embarras infinis où nous jettent les affaires du jour et sans cesse renaissantes, grâces aux soins de nos calomniateurs,

nous ne perdons pas cependant de vue l'objet majeur de notre dette communale, qu'il nous importe de faire déclarer à la charge de la nation, sur le fondement que Marseille étant un véritable pays d'État avant la Révolution, elle doit être traitée comme telle. C'est dans cette vue que nous travaillons sans relâche à vous procurer tous les titres, mémoires et documents qui peuvent venir à l'appui de notre système. En attendant l'envoi des pièces précédemment annoncées, vous trouverez sous ce pli : 1° le mémoire manuscrit de M. Synetti sur le pays d'État et sur la ville et pays de Marseille. N'ayant pas trouvé cet écrit dans nos archives, et devant être parmi vos papiers, nous nous sommes adressés à l'auteur, qui s'est fait un plaisir de nous le communiquer; 2° un second mémoire du même M. Synetti relatif à la dîme ecclésiastique et aux justes réclamations de Marseille à ce sujet, que ce député à l'Assemblée constituante nous a également transmis ; 3° une sentence de l'évêque de Marseille de l'an 1263 qui prouve qu'avant le XIV° siècle, c'est-à-dire avant la transaction de 1374 portant abonnement de notre dîme avec le clergé de Marseille, celui-ci exigeait le prétendu droit divin des habitants par tous les moyens qui étaient alors en son pouvoir et qu'il fondait sur l'ignorance de ces siècles barbares; 4° enfin, un titre de l'an 1481 duquel il résulte que Marseille avait de toute ancienneté le droit d'établir elle-même ses impôts sur ses habitants, de les révoquer et de les remettre toutes les fois qu'elle le jugeait à propos, droit qui n'appartenait qu'aux pays d'État. Du moment que les autres titres que l'on transcrit dans nos bureaux seront prêts, nous nous empresserons de vous les faire parvenir, afin qu'avec tous ces matériaux vous puissiez être à même d'établir d'une manière incontestable les droits de Marseille et ses justes réclamations envers la nation. Du nombre de ces titres est l'état des offices municipaux créés par le Gouvernement depuis environ un siècle, et dont notre ville lui a payé la finance, dont le montant s'élève à une somme très-importante. L'ouvrage que M. Esmieu avait fait dans le temps et que vous connaissez, présente encore une infinité d'autres objets de réclamations, tels que les avances de sommes très-considérables faites par Marseille dans les guerres qui ont eu lieu dans le cours de ce siècle et dont elle n'a jamais été remboursée ; la dépense de réfaction et réparation des chemins publics qui ont profité à la nation entière doit pareillement faire partie de nos réclamations, et cet article, comme vous savez, est d'une somme de près de deux millions. Ils sont consignés les uns et les autres dans le même ouvrage dont nous ferons faire des extraits que nous vous adresserons à fur et mesure qu'ils seront mis en régle. Nous nous reposons avec confiance sur votre zèle et

vos lumières pour faire l'usage qu'il conviendra de ces divers titres, et obtenir de la justice nationale la satisfaction que Marseille a droit d'en attendre.

Nous venons de recevoir votre lettre du 21. La nouvelle de la déclaration de la guerre nous a causé cette espèce de plaisir qui doit être commune à tous les hommes qui brûlent de l'ardeur de combattre les ennemis de la liberté. Les avis que vous nous donnez sont précieux, nous en ferons usage, et vous ne tarderez pas à recevoir ceux qui concerneront les démarches qui en seront le résultat.

Les Marseillais pendant la paix se sont exercés militairement. Nous avons tout lieu d'attendre qu'ils doubleront leurs efforts pendant la guerre. Quant à nous, nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour les y engager.

Le château d'If fixe notre attention, nous y avons déjà quelques canonniers nationaux, mais nous serions charmés de le voir commander par quelque militaire patriote, et par conséquent point par M. Duveyrier, qui déteste la Révolution.

Nous ne vous disons rien de la satisfaction que vous nous faites éprouver par votre activité. Vous possédez, monsieur et très-cher ami, l'estime et l'amitié des maire et officiers municipaux de la commune de Marseille.

P. S. Nous écrirons de suite à M. Pétion.

Paris, le 24 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Nous étions à dîner hier, MM. Granet, Blanc Gilly, Moyse Bayle, Pierre Bayle et moi, chez le brave Granet, lorsque nous reçûmes votre lettre à la députation du 17 avril, avec deux plis à cachet volant, l'un pour le comité de surveillance, l'autre pour le président de l'Assemblée nationale. Nous nous empressâmes de prendre lecture de l'adresse qu'ils renfermaient. Nous fûmes révoltés des vexations ministérielles auxquelles vous êtes encore en butte. Mais une phrase échappée à une rédaction rapide nous affligea, parce qu'elle pourrait prêter des armes contre vous. Vous y dites *qu'une* partie des canons vous appartient par droit de *conquête*. Ce droit n'en est pas un. La nation ne peut pas le reconnaître dans des particuliers, lorsqu'elle y a renoncé collectivement; ainsi, quoiqu'il soit très-vrai qu'une partie de ces canons vous appartienne parce que vous les avez pris à votre corps défendant,

Digitized by Google

comme les Parisiens du faubourg Saint-Antoine ont pris et gardé ceux de la Bastille, il était très-peu politique de se servir du mot *conquête*, et vous ne trouverez pas mauvais que notre petit comité de patriotes ait décidé d'effacer adroitement cette phrase, dont la suppression ne dérange aucune des phrases suivantes.

Nous résolûmes ensuite d'aller chez le ministre Roland, autant pour lui reprocher sa conduite à votre égard, que pour savoir l'état des choses dans notre département. D'abord il se plaignit à nous de la conduite de l'administration du département, vacillante dans ses arrêtés et de mauvaise foi dans sa correspondance ; ce furent des expressions qui furent appuyées de ce fait, que cette administration a toujours écrit comme si elle ne savait pas qu'il y ait une armée nationale à Arles et des commissaires, tandis que dans l'envoi de plusieurs pièces faites par cette administration, il est prouvé qu'elle correspondait avec les commissaires. Ce ministre se plaignit encore qu'on ne lui avait pas même accusé réception du décret sur Avignon. Nous excusâmes de notre mieux ce corps administratif, parce que nous sentions quel avantage donnerait à la cause du directoire une dénonciation de l'administration du département.

Nous lui dîmes quels étaient ses embarras, et combien peu d'administrateurs s'étaient rendus à leurs postes. Il se propose d'agir contre ceux-ci. Ainsi, Messieurs, veuillez bien leur dire que ce n'est pas quand la chose publique est en péril qu'on l'abandonne, et qu'ils s'exposent à la plus rigoureuse responsabilité.

Il fut ensuite question de quelques excès commis dans les villages ; M. Granet prouva au ministre qu'une armée ne marchait jamais sans quelques maraudeurs, mais qu'on ne pouvait pas accuser l'armée de cet attentat lorsqu'elle les faisait punir, et là-dessus nous citâmes des attestations honorables pour les Marseillais, et la capture d'une très-grande quantité de ces maraudeurs. Je vais faire mettre ces attestations dans les papiers publics. Le ministre nous parla encore d'une dénonciation du département du Gard sur la violation de son territoire par les Marseillais. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que cette même dénonciation du département du Gard sur la violation de son territoire a été lue hier au soir à l'Assemblée nationale, et que M. Delpierre, le très-méchant rapporteur de l'affaire d'Arles, a pris occasion de là pour faire mettre son rapport à l'ordre de ce soir. Nous nous attendons à ce qu'il soit entièrement favorable au parti aristocratique, même au directoire du département ; mais soyez persuadés que tous les moyens humains pour le faire échouer seront mis en usage ; croyez, Messieurs, que j'y travaille vigoureusement. Nous parlâmes ensuite de l'objet de la dénonciation. Comme je savais l'histoire de ce misérable Pi-

card d'Avignon, je la racontai, et je fis sentir comment les ennemis de Marseille s'attachaient même à ses actions les plus louables, et à ce propos je citai encore la calomnie de la directrice des postes.

Enfin nous en vînmes à la dénonciation de M. Roland; il nous observa que ni dans le fait du sieur Samanon, ni dans celui de l'artillerie, il n'avait pris de parti définitif, mais qu'il avait seulement demandé des informations.

Nous lui fîmes voir les termes de sa lettre; il nous répondit qu'il l'avait écrite en arrivant au ministère pour le département de la justice, qui n'était pas le sien, et par les commis du ci-devant ministre. M. Granet lui observa fort bien qu'on l'avait fait parler en chiffoniste.

La dernière conclusion de cette conférence fut que le ministre ne prendrait aucune détermination quelconque sur Marseille et le département, sans avoir auparavant consulté MM. Granet et Blanc Gilly, ses députés extraordinaires de l'administration du département, et votre député.

Au sortir de chez le ministre, nous eûmes ensemble un entretien, et le résultat unanime de nos réflexions fut que dénoncer en ce moment le ministre Roland, c'était vouloir mettre contre nous: 1° toute la capitale qui le chérit; 2° tous les patriotes de l'Assemblée; 3° tous les royalistes ennemis de Marseille; 4° tout le ministère, et que ce n'était pas au moment où notre ville était tant calomniée, où des procès-verbaux pleuvaient de toutes parts contre nous, que nous pouvions nous porter avec avantage dénonciateurs d'un ministre qui, pour servir Marseille, s'est exposé à des décrets d'accusation.

Cependant, Messieurs, pour m'acquitter de l'obligation que vous m'avez imposée, je me suis déterminé à diviser votre adresse en quatre parties que je ferai successivement parvenir au comité de surveillance, à mesure que les circonstances l'exigeront. Vous êtes loin de l'Assemblée nationale, vous ne nous voyez pas entourés de factions et d'intrigues, menaces, etc.; rien ne m'ébranlera. Depuis trois jours nous avons des comités avec MM. Bayle, les députés des Monediers, MM. Rovère et Duprat, qui se prolongent jusqu'à une heure après minuit.

Évitez les fautes de l'armée, nous vous en conjurons, évitez encore les fautes qui se commettent dans le journal de M. Ricord, devenu l'arme la plus dangereuse de nos ennemis.

M. Ricord a des talents; engagez-le à corriger par un peu d'adresse les fautes inévitables des discussions et délibérations populaires, et offrez-lui pour modèle le *Journal des Débats* de la

société des Jacobins. Je vous donnerai demain d'autres détails pour faire une sommation par écrit au rapporteur de la ville d'Arles, de dire la vérité et de citer dans son rapport les attestations en faveur des Marseillais. *Signé :* B.

P. S. — C'est le brave Esmenard, qui n'est pas l'Esmenard que vous avez connu à Marseille, mais le député des patriotes monediers, qui a écrit cette lettre sous ma dictée.

Paris, le 26 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Je ne puis vous adresser par ce courrier les détails que je vous avais promis dans ma dernière et longue lettre; un travail plus important m'attache tout entier. C'est le tableau analytique des attentats des contre-révolutionnaires arlésiens, des membres du directoire du département et des commandants militaires ; il sera tel qu'un arbre généalogique ou une carte de géographie, de telle sorte qu'on verra d'un coup d'œil les crimes de chacun et les preuves indicatives de chaque crime.

Ce travail, pour lequel il me fallait encore au moins huit jours, doit être forcément achevé demain au soir, le comité étant convoqué pour en prendre connaissance.

J'ai parlé ce soir pendant deux heures à ce comité, et demain je dois être mis au confronté avec Debourges, et successivement Estingen, Guibert, Jaubert et Villardi, et généralement avec tous les dénoncés; voilà bien des coquins à combattre et l'on peut dire des coquins très-adroits, et qui sont soutenus par le rapporteur Delpierre.

Quoi qu'il en soit, j'ai l'espoir de triompher, parce que je défends la bonne cause, parce que je serai soutenu par les députés de l'administration du département et ceux des Monediers d'Arles, parce que j'ai d'excellentes pièces dans les mains, parce qu'enfin je suis animé par l'intérêt que m'inspirent les malheurs des patriotes arlésiens, et l'idée toujours flatteuse à mon cœur de la confiance que vous me témoignez.

Les nouvelles du jour sont la mort du duc de Brunswick, gouverneur des Pays-Bas, tué d'un coup de fusil au moment de la parade.

On annonce encore que tout est en feu à Turin et à Stockholm.

Je vous fais passer, Messieurs, copie d'un cartel qui m'a été envoyé par la petite poste, et de ma réponse.

Nous vivons au milieu de scélérats, mais je jure l'honneur et la conscience qu'ils ne feront jamais faire un pas en arrière à votre député.

J'ai reçu, avec votre lettre du 20, les excellentes notes qui l'accompagnent, ainsi que les titres; j'en remercie et la municipalité et M. Esmieu.

Veuillez bien, Messieurs, continuer successivement ces envois.

Je joins ici le premier exemplaire de mon ouvrage sur les mensonges du commissaire Debourges. *Signé :* B.

Paris, le 27 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Je viens vous rendre compte très à la hâte de la séance du comité des pétitions et surveillance réunis qui a eu lieu hier au soir. J'y ai parlé plus de quatre heures, et j'ose croire que ce ne sera pas inutilement pour la bonne cause.

De notre côté se trouvaient les deux MM. Bayle, les députés de la commune d'Arles, ceux des patriotes monediers, les administrateurs, patriotes, et comme témoins et défenseurs, MM. Granet, Archier, Gasparin et Duperret.

Du côté adverse était Jaubert, le commissaire civil, Jaubert, le procureur général syndic, Verdet, Payan de la Coste, Archier cadet, Gontard et Perrin.

Les administrateurs de la ville d'Arles firent défaut, ainsi que M. Estrangin, procureur de la commune.

Le comité me demanda le tableau analytique que j'avais promis; je le déployai sur la table, et après avoir indiqué les divisions générales, je commençai la lecture par les attentats des commissaires civils, au nombre de dix, à côté de chacun desquels était l'indication des preuves qui le constatait. D'abord le commissaire Jaubert osa élever la prétention de faire sortir MM. Granet et Archier comme parties intéressées, il fut vigoureusement relancé. Chaque réponse qu'il faisait aux attentats que je lui reprochais était à l'instant réfutée par moi avec décence, mais avec fermeté, et tel fut, je puis vous le dire, l'effet de cette discussion, que les membres du comité ne purent s'empêcher de manifester hautement leur opinion contre les commissaires; je les crois accrochés.

De là je passai aux attentats de la municipalité. Les emprisonnements arbitraires ne furent pas contestés par M. Delpierre, rapporteur; il voulut nier d'autres faits, il soutint n'avoir pas vu quelques pièces; j'eus l'inconcevable bonheur de les trouver à l'instant sous ma main, dans les cartons qui furent apportés, et l'on en tira cette conséquence que je n'avais rien dit que d'exact, et que M. le rapporteur n'avait pas tout lu. Il y avait surtout cette

pièce excellente du contrat d'achat des canons par le comité extraordinaire d'Arles, que M. le rapporteur soutenait absolument n'être pas dans les papiers. Il osait même regarder comme malhonnête la recherche que je voulais en faire; je persistai poliment, je persistai encore, je cherchai et je trouvai la pièce, et M. le rapporteur fut confondu.

Je vins aux attentats de Loys; le président me dit que l'opinion était faite sur son compte, et m'invita à passer à un autre article.

Je tombai sur Estrangin, procureur de la commune; on prétendit que ce n'était pas à lui que compétait le droit de dénoncer les emprisonnements arbitraires, mais au commissaire du Roi près le tribunal du district. Je prouvai que la loi les en avait chargés l'un et l'autre, et que M. Estrangin était coupable de tous les attentats commis dans Arles, dès lors qu'il n'avait pas requis le procureur syndic de requérir les secours des gardes nationales voisines.

Il fut ensuite question du directoire du district d'Arles; je crois que le procureur syndic (M. Guibert) n'échappera pas, car il a écrit au directoire du département que tout était à la constitution à Arles, à l'époque des premiers jours de février.

Il était onze heures lorsque la discussion m'amena contre le directoire du département. J'eus pour contradicteur Jaubert, Verdet et Gontard.

L'attentat que j'avais reproché à ce corps administratif, de n'avoir pris aucune information sur Arles, fut réfuté par une lettre écrite au district d'Arles le 16 janvier, c'est-à-dire quatre jours après le départ des commissaires, mais les autres attentats furent irréfutables; la lettre du 4 janvier pour avoir tout le régiment d'Ernest à Aix, est une pièce excellente, et je le fis vigoureusement sentir. Jaubert se permit des sorties indécentes contre Marseille; je le rappelai à l'ordre. MM. Bayle et autres ajoutèrent quelques fortes observations. Il était près de minuit, et le comité se sépara au milieu des cris de M. Gontard, qui cherchait à se justifier d'avoir abandonné son poste.

Aujourd'hui, Messieurs, je rédige une lettre au comité, qui peut-être sera imprimée; je la rédige contre le directoire du département pour rappeler les faits que l'heure tardive ne nous a pas permis d'exposer hier au soir, et pour traiter quelques questions de droit public, au moyen desquels M. le rapporteur espère embarrasser la décision du comité.

Je vous envoie la copie du cartel que j'avais oubliée hier, et vous salue bien fraternellement.

Le député extraordinaire de Marseille, B.

Marseille, le 9 mai 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Le rapport de MM. les commissaires du département, dans l'expédition vers Arles, vous aura mis à même de justifier les Marseillais auprès de l'Assemblée nationale et des ministres. Vous devez avoir reçu maintenant plusieurs pièces essentielles que nous vous avons envoyées relativement aux affaires dont vous êtes chargé pour la commune, et plusieurs autres relatives aux derniers événements d'Aix et de Marseille. Le temps nous manque pour vous parler plus en détail sur tous ces objets, mais votre zèle suppléera à notre laconisme.

Vous recevrez sous ce pli deux pétitions, dont l'une est une copie de celle adressée à l'Assemblée nationale relativement au sieur Lunel, et l'autre est un extrait de la délibération du conseil général de la commune qui fixe des appointements au procureur de la commune et à son substitut.

Nous prévoyons que le sieur Martin, ex-maire, a intrigué auprès du ministre pour surprendre sa religion en faveur du sieur Lunel. Il est instant que vous éclairiez l'Assemblée sur ce point, et nous ne pouvons pas vous dissimuler que dans le cas où elle ratifierait les dispositions du ministre, les trois derniers juges, qui sont les seuls patriotes, donneraient leur démission.

La délibération du conseil général de la commune avait obtenu un avis favorable de l'administration du district, mais le département a déclaré qu'il n'avait pas le droit d'autoriser la fixation d'appointements dont s'agit. Il s'en faut de beaucoup que nous soyons persuadés qu'il ait raison, mais vous voyez qu'il est nécessaire que l'Assemblée nationale lui ordonne de faire droit à cette délibération, ou qu'elle statue elle-même sur la fixation des appointements d'un procureur de la commune et d'un substitut dont le travail devient tous les jours plus conséquent et leur fait employer tout leur temps.

Nous nous reposons entièrement sur vous quant à l'affaire de Gênes.

Veuillez consulter le ministre de la marine, et obtenir de lui des instructions précises sur ce que nous devons faire relativement à deux vaisseaux impériaux qui sont dans notre port, et à ceux qui pourraient se présenter. Mettez sous les yeux de ce ministre la nécessité de protéger notre commerce du Levant et de l'Italie. Dites-lui que les primes d'assurance deviennent tous les jours plus hautes, que les chargeurs préfèrent se servir du pavillon étranger, que plusieurs navires à moitié chargés ont été forcés de suspendre, et que cette stagnation est meurtrière pour Marseille.

Nous avons reçu toutes vos lettres; dans toutes nous reconnaissons votre civisme et votre activité; tous les avis que vous nous donnez sont précieux pour nous.

Quant aux nouvelles des frontières, vous nous obligerez infiniment de nous les transmettre, lorsque surtout vous en aurez de fraîches et de sûres.

Nous ferons part à la société des *Amis de la Constitution* des passages de vos lettres que vous désirez devoir leur être communiqués.

L'Assemblée nationale ne peut pas avoir une preuve plus sûre de l'approbation que le département a donnée aux opérations de MM. Rebecqui et Bertin vers Arles, que par leur nouvelle nomination à l'exécution de la loi sur Avignon.

Nous vous saluons, Monsieur et très-cher ami, avec les sentiments de la plus tendre fraternité.

Marseille, 21 mai 1792, l'an IVe de la liberté.

[1] Je reçois, mon cher, dans ce moment, votre lettre du 15. J'y ferai la plus grande attention, et je prendrai tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour faire réussir vos vues. Je suis en garde comme vous contre les questions et les questionneurs, mais il faut nécessairement se confier à quelqu'un.

Je vous ai écrit diverses lettres, et dans celles que j'ai reçues de votre part et auxquelles j'ai constamment répondu, vous ne me parlez pas des miennes; seraient-elles interceptées? Le 18 et le 19, je vous ai écrit pour Rebecqui; mais ces lettres ne peuvent point encore vous être parvenues. Rebecqui est ici depuis hier; il se défendra comme un lion. Il semble que la Providence nous ait ménagé cette occasion pour écraser enfin ces infâmes, ces traîtres soudoyés par la liste civile; nous les connaissons tous, c'est ici le moment ou jamais de les démasquer et de les poursuivre comme on poursuit des bêtes féroces et acharnées.

La fameuse Navarre, directrice de nos postes, a comblé la mesure de ses prévarications et de ses perfidies; elle fait répandre avec profusion des libelles infâmes; délivrez-nous de ce monstre.

Hier, je me portai à la citadelle Saint-Nicolas avec M. Saint-Rémi. Frappé de l'évidence, il entra parfaitement dans notre pensée, il en rendra compte à ses supérieurs. Il nous a dit bien des choses qui ne laisseraient aucun doute sur son civisme, si nous n'étions pas dans la ferme résolution de ne juger les hommes que d'après leurs actions. Il nous laissera toute l'artillerie et les muni-

Digitized by Google

tions dont nous sommes pourvus; nous lui avons promis seulement ce qui serait superflu. Je me rends à la maison commune. Adieu.

MOURRAILLE.

A Marseille, le 25 mai 1792, l'an IVe de la liberté.

J'en suis, mon très-cher, à votre lettre du 18. Je ne puis jamais vous écrire qu'à la hâte, et ne vous faire part que rapidement de mes idées. Vous connaissez parfaitement tous les vices de notre Constitution actuelle. Un peuple qui a la force en main et qui veut sérieusement être libre, le peut, et s'il veut l'être constamment, il faut que les lois qu'il s'impose ne renferment rien qui favorise le retour à la servitude; il faut que ces mêmes lois s'assurent des moyens infaillibles de se faire respecter et de se conserver en vigueur; mais pour cela, quelles connaissances, quelles vues profondes, quel désintéressement ne doit-il point avoir, le législateur qui les dicte! Douze cents opinants n'y parviendront jamais; les plus savants seront ceux qu'on tâchera de corrompre, les médiocres se laisseront entraîner, et le bon de l'ouvrage sera toujours contredit et balancé par la malice du mauvais. C'est ce que nous avons vu. Je suppose maintenant que la nation détrompée revienne sur ses pas et détruise les causes perverses. Dans ce moment décisif, une fermentation générale l'agite; tous veulent la liberté, le bonheur et la paix, car quel est le méchant qui ne désire pas d'être heureux! Mais quel sera l'objet qui présentera et fera ce bonheur? Il faut que cet objet soit unique, et qu'il n'ait qu'une face, sans quoi la diversité des moyens pour obtenir les différents bonheurs se croiseront toujours et en ruineront les succès. Fixons donc d'abord l'objet du vrai bonheur; qu'il soit tel qu'il enchaîne l'opinion générale et nous donne des mœurs. Voilà, mon cher, ce qu'il nous reste à faire. Le temps, le travail, les lumières, la persuasion, la fermeté et l'opiniâtre persévérance peuvent seuls couronner cet ouvrage. Sinon, nous n'aurons fait qu'un beau rêve.

La souscription pour nos moyens de défense, qui avait commencé froidement, prend aujourd'hui un peu de chaleur au moyen de la liste des souscripteurs qu'on affiche tous les trois jours. La crainte du blâme et de la honte fera peut-être sur l'âme de nos richards plus d'effet que leur patriotisme et leur propre intérêt.

Les batteries de terre aux différentes avenues de la ville seront indispensables si l'ennemi pénètre jusqu'à nous; mais, sans négliger ces sages précautions, nous tâcherons de lui donner bien des affaires plus loin. M. Puget-Barbancenne nous a écrit dernièrement pour

se concerter avec nous. Nous allons faire fondre, selon ses vues, notre artillerie de rebut pour en faire des pièces de campagne. Il désire que nous tenions prêts au besoin plusieurs bataillons de volontaires. Nous avons invité les patriotes à s'inscrire, et nous prenons des moyens pour assurer la subsistance de leurs familles.

L'intact Rebecqui a été bien malheureux d'être associé à Bertin. Celui-ci est grièvement impliqué avec son ami Camoin dans la procédure du pillage de Velaux. Il est vrai que Rebecqui ne l'a pas même soupçonné; mais cela donne un très-vilain vernis à la commission. Il faudra pourtant en faire ressortir l'incorruptibilité et la bonne conduite de Rebecqui, qui malgré la perversité de son collègue a su le forcer à bien faire dans les principaux objets de la commission.

Adieu, mon cher, je suis accablé d'affaires, de soins et de soucis; il faut que je me rende promptement à la maison commune. Je remets avec sécurité la défense de Rebecqui et de la patrie en vos mains. MOURSAILLE.

J'oubliais de vous dire que je vis avant-hier Pierre Bayle; il m'a dit bien des choses. Notre projet est manqué, le département a nommé deux commissaires.

Marseille, le 9 juin 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Par votre lettre du 1er de ce mois, vous nous instruisez des démarches que vous êtes disposé à faire pour obtenir le remboursement des dépenses faites par la commune de Marseille pendant le séjour des troupes en 1789.

Les états vérifiés par nous et visés par M. le commissaire des guerres de la 8e division à Marseille, nous ont été renvoyés il y a peu de jours par MM. les administrateurs du département avec la copie en forme d'une lettre à ce sujet écrite par M. Clavière. Cette lettre nous annonce que le pouvoir exécutif regarde cette dépense comme devant être supportée par la seule ville de Marseille, sauf recours à l'Assemblée nationale pour demander un décret qui déclare cette dette nationale. Ainsi après un an d'attente et au milieu des besoins les plus pressants, nous sommes encore aussi peu avancés que nous l'étions le premier jour de nos réclamations sur cet objet. Cette circonstance nous a déterminés à écrire à l'Assemblée nationale et à lui adresser les états dont s'agit. Nous vous faisons passer le tout à cachet volant en vous priant d'en prendre

connaissance et de faire les plus promptes dispositions pour obtenir le décret ci-dessus énoncé, car d'après la lettre de M. Clavière, dont également nous vous adressons copie, vous jugerez vous-même que ce ministre ne pense pas être en droit de prononcer en notre faveur.

Vous trouverez encore ci-joint quelques expéditions relatives au recouvrement des contributions publiques à Marseille. En conséquence de tout ce que vous nous dites à cet égard, il nous importe infiniment que l'Assemblée nationale et les ministres connaissent notre position. Nous n'insisterons pas sur ce qu'il sera nécessaire que vous fassiez vous-même contre les calomnies de nos ennemis sur le retard inévitable de l'assiette de notre impôt. Nous connaissons trop votre zèle, et nous sommes sûrs que vous remplirez parfaitement nos vues après avoir examiné nos expéditions. Nous sommes même persuadés que vous aurez déjà fait part au ministre du travail forcé de nos bureaux, et quoique vous ne nous le disiez pas dans votre lettre, nous sommes sûrs que cela n'aura pas échappé à vos soins, avec d'autant plus de raisons que nous avons lieu d'être satisfaits des dispositions que vous nous annoncez de la part de M. Clavière pour nous accorder le délai d'un mois.

Nous vous prions instamment de vous rappeler que le terme pour l'établissement de notre entrepôt du commerce a été fixé au 1er juillet, et que nous avons annoncé au ministre notre détermination provisoire pour le local de la citadelle Saint-Nicolas. Il serait instant que l'Assemblée nationale prononçât définitivement quant à ce.

L'objet de votre nomination en qualité de député extraordinaire de la ville d'Arles est d'une matière trop délicate pour que nous puissions vous transmettre le sentiment de la municipalité sans avoir délibéré. Nous le ferons aujourd'hui, et nous ne négligerons pas de vous faire connaître nos déterminations ultérieures; en attendant, nous avons vu avec plaisir que vous jouissiez de la confiance des Arlésiens patriotes; vous la méritez sans doute, mais nous devons examiner s'il est réellement de l'intérêt de Marseille que vous soyez chargé des affaires de plusieurs communes.

Nous vous saluons, Monsieur et très-cher ami, bien fraternellement : Le maire et les officiers municipaux.

Marseille, le 13 juin 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

En conformité du décret sur Arles, quarante caisses contenant environ quinze cents fusils qui étaient en cette ville furent transpor-

tées à Marseille. La garde nationale marseillaise, qui n'est point armée comme elle devrait l'être, a souvent désiré qu'on lui fît la distribution de ces armes, mais sur l'observation que nous avons faite que l'Assemblée nationale pouvait seule en disposer par un décret, le dépôt de ces fusils a été constamment respecté.

Malgré l'entière soumission des habitants de Marseille aux ordres des législateurs et des ministres, nous ne sommes pas quelquefois sans inquiétudes, parce que le peuple, facile à être trompé, pourrait en quelque sorte envisager l'enlèvement de quelques fusils comme une preuve de patriotisme, attendu que dans l'ardeur de son zèle, il ne calculerait que le besoin de s'armer pour la défense de la patrie. Tout autre dépôt que celui qui renfermerait des armes n'exciterait d'aucune manière nos sollicitudes, mais des hommes qui ne demandent que des subsistances et du fer pour défendre avec leur liberté celle de tous les Français, des hommes qui n'ont que leur courage et point d'armes, des hommes enfin qui ont été invités par M. Montesquiou, commandant de l'armée du Midi, à se tenir prêts à marcher sous ses ordres, ne peuvent pas voir avec indifférence des fusils nationaux qui font l'objet le plus cher de leurs désirs.

Il est donc instant, Monsieur et cher ami, que vous sollicitiez le plus promptement possible la distribution des quinze cents fusils dont il s'agit pour l'armée marseillaise. L'Assemblée nationale et les ministres ne pourront jamais rien faire de plus agréable pour Marseille que de procurer des armes à ses habitants pour la défense de la Constitution. Cette ville fidèle a quelque droit à leur bienveillance; elle regardera cette distribution comme un acte de justice, et l'emploi qu'elle en fera sera toujours redoutable aux ennemis de la liberté constitutionnelle.

Donnez-nous, Monsieur et très-cher ami, les nouvelles les plus promptes sur le succès qu'auront eu vos démarches en faveur du patriote Rebecqui, et recevez la toujours bien certaine assurance de la cordiale fraternité des maire et officiers municipaux de la commune de Marseille.

Marseille, le 22 juin 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et cher ami,

Les administrateurs de la ci-devant chambre de commerce dépêchent à l'instant un courrier extraordinaire pour Paris; nous ne voulons pas le laisser partir sans vous écrire à la hâte quelques lignes pour vous prévenir que le conseil général de la commune

s'assemble demain pour délibérer le mode d'expédition d'un détachement d'environ trois cents patriotes vers la capitale pour remplir le vœu des représentants de la nation. Les circonstances critiques où se trouve la chose publique et notre grand éloignement de Paris nous ont déterminés à prendre ces mesures, de crainte que la loi portant levée de notre détachement ne nous parvînt pas assez tôt pour qu'il arrivât le jour de la fédération. Les Marseillais ne seront pas les seuls à prendre cette détermination ; des villes importantes telles que Montpellier, Toulon, etc., ont pris le même parti, et elles ont envoyé des députés à la société des amis de la constitution à Marseille pour le leur annoncer. Il est à présumer que ces exemples généreux seront imités par l'universalité des Français, et que l'Assemblée nationale, qui ne comptait que sur un secours de vingt mille hommes, en aura bientôt à sa disposition un nombre infiniment supérieur. Tout ce qui se passe actuellement dans la capitale nécessite ces moyens de prudence, et nous ne pouvons qu'en augurer un heureux succès.

Le motif du départ du courrier qu'expédient les administrateurs de la ci-devant chambre de commerce est d'aviser le ministre de la crainte où est le consul de France à Alger, d'une rupture entre la France et cette régence. Nous vous en donnons avis pour que vous puissiez savoir si le pouvoir exécutif donnera connaissance à l'Assemblée nationale de cet événement.

Nous vous saluons bien cordialement.

Marseille, le 28 juin 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

D'après les expressions obligeantes de M. Morveau, député à l'Assemblée nationale, nous lui adressâmes il y a déjà longtemps une lettre par laquelle nous le prevenions que M. Bernard, ancien officier municipal de notre ville, lui faisait parvenir diverses montres de savon pour être par lui soumises à des expériences chimiques et à l'examen de sa méthode pour épurer le savon blanc fraudé.

N'ayant reçu aucune réponse de M. Morveau, et le temps qui s'est écoulé depuis l'envoi dont s'agit étant plus que suffisant pour avoir procédé à ces expériences, nous vous prions de vouloir bien voir M. Morveau, et de nous faire part du résultat de ses opérations, dans le cas où ce député n'aurait pas le temps de nous l'écrire lui-même.

Nous sommes persuadés que les chimistes qui à la prière de

M. Morveau se seront chargés de faire ces expériences, voudront bien nous instruire de leurs opérations.

Vous sentirez combien nous sommes intéressés à connaître quelle est finalement la meilleure manière de procéder à l'examen des savons blancs qu'on ne cesse de frauder.

Nous comptons sur votre zèle pour avoir la plus prompte réponse.

Nous vous saluons, Monsieur et très-cher ami, bien cordialement

---

Marseille, le 29 juin 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Vous recevrez ci-joint un paquet très-important que vous êtes chargé de remettre à M. le président de l'Assemblée nationale, et d'en solliciter la lecture aux législateurs le plus tôt possible.

Nous avons reçu votre excellente lettre du 21, à sept heures du soir. Nous l'avons lue avec d'autant plus de satisfaction, que nous avions prévenu presque tous vos désirs par les dispositions que nous avions déjà faites. Vos réflexions sont justes et précieuses pour nous, elles peuvent aussi nous être infiniment utiles, et soyez persuadé qu'elles aideront à celles que nous ferons nous-mêmes dans les circonstances critiques où se trouve la patrie.

Dimanche ou lundi prochain, cinq cents Marseillais bien pourvus de patriotisme, d'armes, de bagages, de munitions, de taille et de courage, se mettront en marche pour la capitale ; les instructions que vous nous avez transmises feront partie de celles qu'ils recevront de nous. Nous avons tout lieu de croire que ce rayon de liberté émané du foyer du Midi embrasera l'air inflammable des contrées qu'il parcourra, et nous verrons avec quelle matière on pourra parvenir à éteindre le feu sacré de la liberté dont la lumière offusque tant les yeux des lâches partisans du despotisme.

Il y a quelque temps que nous avons entendu parler d'un décret pour la réunion dans une seule maison, relativement aux ci-devant religieuses. Instruisez-nous s'il a été sanctionné, et dans ce cas faites en sorte qu'il soit envoyé officiellement ; nous pourrions bien sans cela regarder le *veto* comme une vétille.

Nous vous saluons *toto corde*

Marseille, le 1er juillet 1792, l'an IVe de la liberté.

Voici, mon cher, le dernier de mes efforts pour vaincre par les armes de la raison. Je crois ces armes trop faibles pour réduire des lâches qui l'ont sacrifiée à leur intérêt corrupteur. Ils l'ont connue, cette raison, ils en ont senti tout le poids, elle pèse encore sur eux, elle les importune, elle les presse, mais le ressort inflexible de leur âme vendue l'arrête et la repousse. Leur essence morale ne peut être ébranlée et soumise que par des armes qui agissent sans intermédiaire sur leur essence physique, et c'est bien là notre dernière ressource. Nous verrons, vous verrez de plus près encore. Adieu, mon cher. *Signé :* Mourraille.

Marseille, le 13 juillet 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Les détails renfermés dans votre lettre du 5 de ce mois nous ont paru très-fondés et analogues aux circonstances actuelles ; vos conférences relatives à l'entrepôt du commerce et vos observations sur les forts font un conflit de votre patriotisme avec l'aristocratie et la mauvaise foi.

Nous trouvons comme vous qu'il est indispensable de former le plus tôt possible l'établissement provisoire de l'entrepôt dans les casemates de la ci-devant citadelle Saint-Nicolas. C'est par cette raison que nous y avons fait déjà faire quelques ouvrages convenables, lesquels ne sont pas assez conséquents pour que les malveillants puissent nous taxer de favoriser la destruction d'un fort qui depuis trop longtemps subsiste contre le vœu des amis de la liberté. Cet entrepôt pourra être établi vers la fin de ce mois ou au commencement de l'autre, et quand même on rencontrerait des obstacles dans la démolition de ce fort, les grands mouvements d'une nation qui désormais doit vouloir être libre ne laisseront aucune trace de ces monuments établis et érigés par le despotisme le plus tyrannique. Ces grands mouvements fixent aujourd'hui l'attention de tous les vrais patriotes, et s'ils ont lieu, comme nous n'en doutons pas, il sera difficile que l'intrigue parvienne à les arrêter. Nous ne pouvons qu'applaudir, au surplus, aux vérités que vous avez développées dans votre conférence du 2 de ce mois.

Nous avons adressé en dernier lieu quelques détails importants au directoire du district pour les faire parvenir appuyés de l'avis favorable de ses administrateurs à l'administration supérieure, le

tout relatif à l'établissement des maisons d'arrêt et de correction dans le même emplacement de la ci-devant citadelle Saint-Nicolas. Nous espérons que le directoire du département trouvera à propos d'appuyer lui-même notre proposition, et dans tous les cas nous ferons passer le plus tôt possible copie en forme de notre lettre au directoire du district, parce que nous supposons qu'elle pourra servir au succès de cette affaire. Nous agirons en conséquence de ce que vous nous dites relativement à M. Poullion, et nous allons écrire de la manière la plus empressée à MM. Montesquiou et Barbantane.

Votre lettre du 6 nous annonce vos déterminations en suite du décret de l'Assemblée nationale qui défend aux municipalités d'entretenir et d'envoyer des députés extraordinaires à Paris.

La municipalité, satisfaite autant qu'il est possible de la manière distinguée avec laquelle vous avez rempli la mission qui vous a été confiée, s'en rapporte entièrement à votre sagesse sur l'époque de votre retour; elle vous prie cependant de ne la fixer qu'après que l'affaire de M. Rebecqui aura été terminée, et que votre travail concernant nos propres affaires de Marseille sera disposé, en sorte que vous puissiez le suivre lorsque nous aurons la satisfaction de vous avoir parmi nous.

Rien ne nous étonne de tout ce que vous nous dites des sentiments inciviques de la plupart des députés extraordinaires qui se trouvent à Paris; tout ce qui arrive depuis quelques mois nous a fait pressentir les intrigues qui agitent la capitale. Peut-être le moment est-il arrivé où la franchise et la volonté nationale en imposeront aux factieux et aux intrigants; nous attendons ce moment avec cette impatience qui caractérise l'ardeur et le patriotisme des Marseillais.

Nous avons reçu une réponse très-honnête de la part de M. Duranthon, ex-ministre de la justice. Nous vous prions de proposer au nouveau ministre de faire remplir la place de commissaire du Roi auprès du tribunal du district, jadis occupée par M. Jourdan, par M. le Clerc votre associé. Ce citoyen a bien mérité de la Société des amis de la constitution de cette ville, lesquels vous écriront sans doute en sa faveur. Nous croyons qu'il possède les talents et le civisme nécessaires aux fonctions de cette place, et vous voudrez bien communiquer cet article de notre lettre au sieur Dejoly.

Marseille, le 20 juillet 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et cher ami,

Nous voyons par votre lettre du 13 de ce mois, que nous recevons par le courrier de ce jour, que l'adresse du conseil général de la commune de Marseille, du 27 juin dernier, a été lue à l'Assemblée nationale, où elle a excité des sentiments divers. Nous sommes peu jaloux de l'approbation des Martin et de ses pareils ; celle des amis de la liberté est la seule à laquelle nous aspirons, elle nous dédommage amplement de l'improbation des noirs, dont nous nous honorons. D'après ce que vous nous marquez dans votre lettre, nous nous empressons de vous adresser sous ce pli les verbaux de toutes les sections de Marseille, à l'exception de celle numéro 20, que nous n'avons pas trouvée dans le dossier. Vous verrez par la lecture de ces pièces que l'adhésion de la commune de Marseille à l'adresse dont il s'agit a été unanime. Vous en ferez l'usage que votre patriotisme, votre prudence et vos lumières vous indiqueront. Elles prouveront à Messieurs du côté droit, à tous les ministériels et à leurs suppôts, que le vœu exprimé dans cette adresse n'est pas équivoque dans Marseille, et qu'elle n'est pas l'ouvrage de quelques factieux, comme certain personnage a osé l'avancer à la tribune nationale.

Nous pourrions joindre à l'adhésion de nos concitoyens celle d'un grand nombre de municipalités de l'Empire, auxquelles nous avions fait parvenir notre adresse. Si vous jugez que ces pièces puissent vous être utiles, nous aurons soin de vous les faire tenir.

Nous vous saluons, Monsieur, bien cordialement.

Lettres du citoyen Barbaroux, député du département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, aux membres de la municipalité de Marseille.

L'an II de la République, à 3 heures du matin.

Frères et amis,

Je vous adresse un exemplaire de la loi concernant les blessés du 10 août, ainsi que les tableaux qui y sont relatifs, et la copie imprimée de la lettre du ministre de l'intérieur sur le même objet. Vous savez que j'ai coopéré de quelque chose à ce que cette loi fût rendue, je désire par conséquent qu'elle soit promptement exécutée, et c'est le motif pour lequel je vous renvoie les imprimés qui, en attendant l'envoi officiel, vous mettront à même de remplir le vœu

Digitized by Google

de la loi. Les braves fédérés du 10 août ont en vous des amis, et je suis certain que leur affaire sera bientôt expédiée.

Je joins à cet envoi la copie d'une lettre que j'ai écrite aux volontaires et officiers de la compagnie du 10e, qui est encore à Paris; vous y lirez que je me plains amèrement des calomnies du citoyen *Feraud*. Son amitié pour Danton dont il excuse les torts, et même le vol de quatre cent mille livres qu'il est accusé d'avoir fait à la nation, son amitié, dis-je, pour Danton l'aura déterminé à parler contre moi; mon travail et mes actions lui répondront ainsi qu'à tous nos ennemis. *Signé :* BARBAROUX.

Paris, 19 novembre 1792, an 1er de la République.

Frères et amis,

J'ai reçu hier soir à 7 heures votre lettre du 12, et je me suis à l'instant transporté chez le ministre Roland pour lui parler de vos subsistances.

Il m'a été impossible d'avoir audience.

Aujourd'hui à midi toute la députation sera assemblée et se portera chez lui.

Si votre première lettre sur cet objet avait renfermé les détails renfermés dans celle que je viens de recevoir, vous m'auriez évité beaucoup de divagations dans mes demandes.

Vous nous laissez, frères et amis, dans une ignorance sur toutes les parties de votre administration qui désole vos députés, et particulièrement l'homme qui vous est dévoué à tant de titres.

Consultez vos registres, vous trouverez que vous ne nous avez écrit que quatre lettres en deux mois, et elles ne renferment aucun détail sur les faits que nous avions le plus d'intérêt de connaître. Par exemple, frères et amis, dans l'objet des subsistances, quel détail nous avez-vous donné? Nous avez-vous instruits des marchés passés entre vous et les négociants, ou de vos accords pour faire venir des blés? Nous avez-vous indiqué quelle quantité vous en aviez reçue? Nous avez-vous fait passer le tableau de leur prix et des pertes que vous éprouveriez dans la revente? Nous n'avons rien su de tout cela, et même votre lettre du 12 ne nous indique rien de positif. Pensez-vous donc que le conseil exécutif puisse prononcer sur des demandes vagues, et connaissiez-vous bien la difficulté d'obtenir la parole dans la Convention nationale, pour des objets étrangers à la discussion du jour, et le *danger d'un ordre du jour* qui ne permet plus de rapporter à l'Assemblée l'objet écarté? Lorsqu'on lut votre lettre au ministre et celle du département, un mouvement de surprise s'y manifesta : quinze cent mille livres d'un côté, un

million de l'autre ! Peut-on former, se disait-on, une demande aussi exorbitante ? J'observai que Marseille depuis cinq ans de révolution n'avait obtenu aucun secours pour des grains ; mais Cambon exposa à l'Assemblée que les douze millions mis à la disposition du ministre n'étaient pas pour être distribués en assignats, mais en blés, que les blés étaient déjà achetés, que si Marseille avait des besoins, ce qui lui paraissait bien extraordinaire, ajouta-t il, à cause de son voisinage de la Barbarie, elle pouvait demander au ministre du blé, mais non de l'argent, et que par conséquent il fallait passer à l'ordre du jour. Je disais à un des membres du comité d'agriculture, à la tribune, mais sans oser l'assurer, parce que vous ne m'en aviez pas instruit, que les blés étaient achetés ; il me répondit : Eh bien, vous direz au ministre de se mettre à notre lieu et place. C'est sous ce point de vue que jusqu'à présent j'ai traité cette affaire. Soyez justes, concevez mon embarras et ceux de mes collègues. Vous ne nous avez rien dit dans vos lettres, ni de la souscription que vous aviez ouverte, ni des commissions que vous aviez données, vous ne nous avez envoyé la copie d'aucune pièce à cet égard ; enfin, ce n'est que par votre lettre du 12 que nous recevons sur ces objets quelques légers renseignements. Demain je vous écrirai ce que la députation aura fait. Malgré nos occupations, croyez fermement que je ne néglige rien en ce qui me concerne. J'ai le moyen de suffire à tout, c'est de travailler les nuits entières, et de faire travailler à mes côtés deux secrétaires.

Commençons, je vous y invite, une correspondance qui soit continue, et dans laquelle vous nous marquerez la marche de toutes vos opérations administratives. C'est le moyen de nous tenir toujours instruits et prêts à vous défendre ou à demander ce qui sera nécessaire. Il faudrait engager le bureau provisoire du commerce à nous écrire également sur l'objet du commerce et des manufactures.

Il est encore un objet sur lequel vous ne nous aviez rien marqué, et qui nous donne en ce moment quelques inquiétudes. L'administration du département a nommé le citoyen Martin, directeur des douanes *nationales* à Marseille. Nous avons su que le conseil exécutif avait cassé cette nomination, et que les régisseurs des douanes avaient, aux termes de la loi, nommé à cette place le citoyen Gautier, auparavant directeur des douanes dans la ville de Cette. Nous avons voulu nous informer des motifs du pouvoir exécutif, et nous avons su qu'en rendant justice au citoyen Martin, dont la recommandation du département établit le patriotisme, le conseil avait pensé qu'une place telle que celle de la direction des douanes à Marseille ne pouvait être remplie que par un homme également patriote et instruit des détails et opérations des douanes, sans quoi,

Digitized by Google

nous a-t-on dit, le citoyen le plus honnête pourrait, sans s'en apercevoir, porter un préjudice considérable à la nation dans la perception de ses droits. Il faut que vous sachiez que les régisseurs des douanes ont été cassés, et qu'on a mis à leur place trois hommes reconnus pour les plus instruits sur cet objet, et dont le patriotisme a été parfaitement prononcé dans la révolution. Il y a entre autres le citoyen Chalon, qui est un enragé républicain, le citoyen Colin, qui était régisseur et avait occupé à Dunkerque toutes les places compatibles avec ces fonctions-là, enfin, le citoyen Magnan, qui, dans les temps des assemblées constituante et législative, a constamment défendu dans les comités les intérêts et la liberté du commerce. Ces trois régisseurs ont, d'après la loi, écrit à tous les départements pour connaître les sujets inciviques dans la douane, et les ont réformés comme on les leur a indiqués. Poulias a donc été retiré de Marseille; et sa place a été donnée au citoyen Gautier, directeur à Cette, qui a été président de son club, qui est patriote excellent, et qui a vingt ans de travaux dans la partie des douanes. Voilà ce qu'on m'a dit, et ce que je vous transmets, pour que vous agissiez en conséquence. Vous aurez à considérer si Martin a des connaissances suffisantes pour la place importante à laquelle il a été appelé, et s'il ne conviendrait pas mieux de le placer dans l'enregistrement, où le travail est moins délicat. Je vous confie, frères et amis, ces observations, parce que je crains aussi qu'on ne dise que nous violons les lois à Marseille, et parce que je crains que de tout côté il n'y ait des réclamations. Magnan me disait : il n'y a pas de justice, si des hommes ont travaillé vingt ans dans l'administration, s'ils sont aussi patriotes que vous, si les municipalités dans lesquelles ils sont placés leur donnent des certificats honorables, il n'y a pas de justice qu'on fasse passer sur leurs corps un citoyen bon patriote, mais qui n'a jamais servi dans la partie.

Il faut que j'ajoute encore à cet égard, que j'ai une fois trouvé le ministre de la marine[1] dans le désespoir, au sujet de la nomination du maire de Toulon par les corps administratifs à la place d'ordonnateur général du port. Il me disait : Paul, maire de Toulon, est un honnête homme, un respectable citoyen, nous lui donnerons la place qu'il voudra, mais celle d'ordonnateur, il ne peut la remplir. Il sera volé sans s'en apercevoir; si l'on insiste pour qu'il soit ordonnateur, sa nomination coûtera vingt millions par année à l'État. Je ne sais ce que cette affaire *est devenue*.

Cela me rappelle votre affaire contre les inciviques Chirac et Flameng; tous les papiers sont au comité de marine, dont Granet est membre. Je lui ai déjà parlé de cet objet, et j'ai promis de me

[1] Monge.

Digitized by Google

rendre ce soir à son comité pour faire nommer un rapporteur; nous emporterons cette affaire.

Celle de Gênes n'a pas encore été traitée au comité, parce qu'on s'est occupé sans relâche et des émigrés et des réductions dans les dépenses publiques. On parle de supprimer l'impôt mobilier et celui des patentes, mais de supprimer aussi les dépenses du culte. Vous devriez bien nous écrire vos opinions à ce sujet. Autrefois mon ami Fournier, à votre défaut, m'écrivait votre opinion sur divers objets, ce qui m'éclairait beaucoup, maintenant il m'oublie. Pour une dernière fois je vous demande de me juger avec justice, et de croire que Barbaroux ne pense qu'à vous écrire.

Vous avez encore deux affaires, le remboursement des avances faites aux troupes, la seconde, celui de votre dette en général. Le premier objet est au comité des finances. Pierre Bayle se chargera de le poursuivre, le second est presque à l'ordre du jour; car dans le tableau de la semaine il y a un rapport sur les dettes des communes, ce sera le moment de parler.

Notre comité de constitution marche à grands pas; nous restons assemblés les six heures de suite, après des séances de six ou sept heures dans la Convention.

Je vous salue bien fraternellement. *Signé :* Barbaroux.

Paris, le 22 décembre 1792, l'an 1er de la République.

Frères et amis,

L'adresse du conseil général de la commune de Marseille, relative à la caisse patriotique que la loi du 8 novembre dernier paralysait, ne m'est parvenue que le 17 décembre; aucune lettre d'envoi n'y était jointe, mais son contenu m'instruisait parfaitement de la réclamation du conseil général et de ses motifs. Je me suis empressé de voir le rapporteur chargé par le comité des finances de l'examen de diverses réclamations faites par plusieurs communes. Le rapporteur avait senti combien il était urgent que l'Assemblée rendît un décret à ce sujet; il l'a été en effet dans la séance du 19 au matin, vous en aurez eu connaissance par les papiers publics, car j'ai eu à regretter de ne pouvoir vous en instruire, étant beaucoup occupé à écrire contre l'horrible famille des Bourbons, que les imbéciles Parisiens adulent et veulent conserver au milieu d'eux. Je vous adresse, frères et amis, une copie de ce décret, et vous prie de vouloir bien accompagner d'une lettre les pièces que vous serez dans le cas d'envoyer à la députation ou à moi, car vous ne devez pas douter du plaisir qu'elles nous font.

Je vous salue, frères et amis, bien fraternellement.

Digitized by Google

Paris, le 3 janvier 1793.

Frères et amis,

Le courrier extraordinaire qui devait partir hier a été arrêté par une mauvaise difficulté de quelques membres du conseil exécutif que cela ne regardait nullement. Tout était convenu avec le ministre de la justice; mais ayant parlé de cet objet au conseil, les membres lui objectèrent que Marseille ne pouvait être considérée pour son port comme pays étranger; tout cela tend, comme vous voyez, au projet d'attaquer notre franchise, projet qui ne réussira pas, car cette matière m'est aujourd'hui bien familière, et je vous défendrai au besoin avec succès. Quoi qu'il en soit, il a fallu faire expliquer la Convention, qui a autorisé de suite le ministre à faire l'opération mentionnée dans nos dernières lettres. Je m'empresse de vous en prévenir, et vous salue bien fraternellement.

Signé : Barbaroux.

P. S. — Demain nous nommons un ministre de la guerre *sur* le citoyen Gardair. (Gardier?)

Paris, le 8 janvier 1793, an II de la République.

Frères et amis,

Enfin la Convention nationale a fermé hier, sur ma motion, la discussion relative au ci-devant roi; vous savez déjà par les papiers publics quels efforts j'ai faits, il y a trois ou quatre jours, pour que la Convention nationale mît un terme à cette longue affaire; alors Marat et Robespierre s'y opposèrent avec succès. Hier ils voulurent encore combattre ma proposition, mais j'avais contre eux un argument irrésistible, c'était le propre discours de Robespierre tenu à la tribune dimanche; il nous y avait accusé de ne pas vouloir que la discussion fût fermée, et certes il eût été trop inconséquent de leur part de s'y opposer, lorsque je proposais cette clôture pour la seconde fois; aussi, après quelques mouvements ont-ils laissé rendre le décret, en obtenant néanmoins que les discours qui n'ont pas été prononcés seraient imprimés, et que l'appel nominal n'aurait lieu que lundi prochain.

J'ai reçu, frères et amis, l'excellente adresse du conseil général de la commune, et celle des sections de Marseille. Notre députation n'ayant pu s'assembler à cause des longueurs des séances, j'ai été obligé de les faire passer de main en main parmi les membres de cette députation, et dès le moment qu'elles me sont revenues, je

les ai remises au comité des députations, qui nous fait deux fois la semaine la lecture des adresses des communes. Elles seront lues jeudi. Hier Granet a profité d'un moment favorable dans la séance du soir, pour donner lecture à l'Assemblée d'une adresse du département des Bouches-du-Rhône, dont l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-quatre départements ont été décrétés. On voulait ce matin faire rapporter ce décret, sur le fondement que l'adresse était injurieuse pour le Corps législatif. J'ai invoqué et obtenu l'ordre du jour sur cette proposition, quoique je me sois bien convaincu que l'adresse du département est bien inférieure en principes et en énergie à celles du conseil général.

Veuillez bien agréer l'hommage de quelques exemplaires de mon opinion contre Louis Capet. Vous la jugerez incomplète, parce que j'étais loin de prévoir, lorsque je l'écrivis, que la discussion se prolongerait si longtemps ; mais, du moins, vous y trouverez tracée cette haine des rois qui m'a constamment animé. Je vous salue, frères et amis, bien fraternellement. *Signé :* Barbaroux.

Paris, le 13 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez adressées concernant le citoyen Gardier, et j'ai cru que je ne pouvais rien faire de mieux pour seconder vos vues que d'envoyer une copie de votre lettre au ministre. Je ne doute pas qu'il n'y donne toute son attention, mais tel est le désordre de ses bureaux que j'ai lieu de craindre que le citoyen Gardier n'éprouve des retards. Il y a cependant trois fois plus de commis dans les bureaux de la guerre qu'il n'y en avait dans le temps de Servan, mais ces commis sont tous ignorants et désorganisateurs.

Je vous salue fraternellement. *Signé :* Barbaroux.

Paris, le 23 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

De toutes les lettres qui m'ont le plus douloureusement affecté, depuis qu'on se fait un plaisir de m'abreuver d'amertume, votre lettre du 14 janvier peut être comptée la première. Comment, magistrats du peuple, avez-vous pu soupçonner ma fidélité à remettre les adresses que vous m'avez envoyées ? Ai-je donc, dans ma conduite particulière, lorsque j'étais auprès de vous, annoncé

quelque perversité de cœur, et comment avez-vous pu soupçonner que je fusse devenu tout à coup coupable du plus grand excès? Je gémis de cette incroyable facilité à saisir toutes les calomnies lancées contre un homme qui se conduisit toujours honnêtement! et j'en gémis d'autant plus que, d'après Mably, *rien n'annonce plus le bouleversement des républiques que la facilité à condamner les hommes qui ont bien servi.* Vous trouverez ci-joint un certificat qui vous confirmera que vos différentes adresses ont été successivement déposées par moi au comité des pétitions à mesure que je les recevais, et après toutefois que j'avais fait de vains efforts pour les lire à la tribune de la Convention. Que ne puis-je, par exemple, vous envoyer des certificats de ces efforts! Mais bien rarement on peut prendre la parole pour ces objets; et la loi nous soumet à faire passer toutes les adresses au comité des pétitions. Le temps qui me presse ne me permet pas d'entrer dans de plus longs détails, je les donnerai demain au citoyen maire, à qui je dois plus particulièrement compte.

Je vous annonce que le ministre Roland vient de donner sa démission.

Hier matin le décret qui excluait les députés à la Convention nationale de toutes les places pendant six ans a été rapporté : comme il n'y avait que deux cents membres dans l'Assemblée, c'est Thuriot qui en a fait la motion. Je regarde ce rapport du plus mémorable de nos décrets comme un acte liberticide; je me suis bien promis de ne faire aucune réflexion dans mes lettres, puisque j'ai le malheur de les voir si mal interprétées, mais, de grâce, pour la patrie, examinez les conséquences terribles du rapport de ce décret et cherchez-en les motifs.

Je vous salue. *Signé :* Barbaroux.

Paris, le 23 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Dans ma première entrevue avec les citoyens Ricard et Mainvieille, députés extraordinaires du département des Bouches-du-Rhône, il a été principalement question de l'objet de leur mission. Je suis fondé à croire qu'ils en ont une particulière, car je ne puis penser que l'administration en ait envoyé pour des objets qui dès longtemps nous ont occupés, et qu'elle aurait bien pu traiter par lettres, pour tout ce qui peut être relatif aux localités ou aux événements particuliers. Quoi qu'il en soit, les citoyens Ricard et

Mainvielle sont chargés de solliciter la Convention nationale à s'occuper de la réparation de nos chemins, de l'entretien des hôpitaux et de nos subsistances; ils demanderont encore une avance de douze cent mille livres pour être appliquées aux objets ci-dessus.

Je vais vous exposer, citoyens, en quel état se trouvent ces diverses affaires, et de quelle manière je les ai présentées aux députés extraordinaires du département.

Les chemins publics, si prodigieusement délabrés dans la ci-devant Provence, ne le sont pas moins dans les autres départements; de là résulte la nécessité d'une reconstruction générale, et de l'établissement d'un système unique pour leur entretien. Cet objet ne doit pas être à la charge des départements, car le nôtre, par exemple, serait singulièrement grevé d'une pareille loi, attendu la longueur et le nombre de ses chemins. Cette dépense doit être nationale, je le pense du moins ainsi; déja les comités d'agriculture et de commerce, sur ma motion, ont été chargés d'un travail sur la réparation des routes, le rapporteur nous a annoncé que ce travail était fait, et qu'il serait incessamment présenté à la Convention nationale. Mais quelque prochain que soit le rapport, on ne peut en dissimuler que l'exécution générale de la réfaction des routes sera nécessairement lente, et ce n'est pas ce qu'il faut à notre département. Telle est sa position à cet égard, que l'administration a cru devoir puiser dans les caisses nationales pour faire procéder aux premiers travaux. Il faut donc lui obtenir des fonds, c'est là le plus difficile. Je ferai tous mes efforts pour y parvenir, et puissé-je combler tous vos vœux.

Les hôpitaux ont été abandonnés par les Assemblées constituante et législative, de manière qu'après s'être emparé de leurs biens, on les a laissés manquer de tout. Vous apprendrez avec satisfaction que cet objet est à l'ordre du jour.

Je ne négligerai rien pour que Marseille, qui avait des hospices assez bien organisés, ne perde rien, mais qu'au contraire elle gagne à la nouvelle organisation; s'il faut provisoirement des avances, nous tâcherons de les obtenir.

Je vous ai parlé dans une autre lettre des subsistances, cet objet doit être maintenant rempli, conformément à vos vues; soyez bien persuadés, frères et amis, que je n'ai pas d'autres désirs que celui d'être utile à mon pays.

Je vous salue. *Signé :* BARBAROUX.

Paris, le 30 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Je m'empresse de vous faire passer un exemplaire de l'opinion que j'ai prononcée ce matin dans la Convention nationale, sur l'organisation de la partie du ministère de la guerre qui concerne les fournitures des armées. J'ose espérer que vous y verrez tout à la fois, et le désir ardent que j'ai de faire cesser le brigandage scandaleux qui s'exerce dans l'approvisionnement des troupes, et mon attachement au système conservateur de la République, qui tend à reporter dans toutes les parties de l'État les travaux qui se font exclusivement à Paris, au grand détriment de nos finances, car toutes les fournitures sont triplement chères dans cette ville. Je ne doute pas que ce nouveau travail n'offre à nos ennemis un nouveau moyen de me proclamer l'ennemi de Paris; je me consolerai de leurs persécutions en pensant que je suis l'ami de la République et en m'efforçant toujours de mériter votre confiance.

J'aurais voulu que le temps m'eût permis de lire dans la Convention nationale un mémoire que j'ai fait sur la Corse. Mon but était de faire sentir combien il importait de fortifier cette *isle*, d'où nos ennemis intercepteraient notre commerce, s'ils parvenaient à établir leur escadre dans quelqu'une de ses rades; ensuite je parlais de l'exploitation de ses bois si utiles pour notre marine, et de ses huiles qui pourraient si avantageusement remplacer celles que nous tirons à grands frais de l'Italie pour la fabrication de nos savons. Le premier objet a été rempli par Salicetti, député de Corse, avec lequel nous en avions préalablement conféré, et maintenant le comité des défenses s'occupe sérieusement de la Corse. J'attendrai le premier moment favorable pour parler du deuxième objet, après que j'aurai néanmoins reçu votre avis, à l'effet de quoi je vous ferai passer copie de mon mémoire par le premier courrier.

Vous avez su par les papiers publics que j'ai fait rendre il y a quelques jours un décret qui doit beaucoup plaire aux marins, en même temps qu'il satisfait les cœurs sensibles; ce décret porte que les officiers de santé employés sur les vaisseaux de la République recevront au retour de la campagne, indépendamment de leur traitement, une gratification à raison du nombre d'hommes qu'ils ramèneront en santé dans nos ports. Cette loi existe déjà en Angleterre, elle honore cette nation, elle nous honorera, nous. Le comité est chargé de faire un rapport pour régler le tarif de ces gratifications.

Je renvoie à vous entretenir dans une autre lettre de ce qui con-

cerne notre guerre avec l'Angleterre, que vous pouvez regarder comme déclarée, ainsi que les détails de ce qui s'est passé ce matin à la Convention relativement au bataillon de nos fédérés.

Recevez, frères et amis, l'assurance de mes sentiments, qui sont tels que dans les premiers jours de 1789, et tels que vous les avez connus pendant deux années du travail le plus assidu auprès de vous.

Je vous salue bien fraternellement. *Signé :* Barbaroux.

Paris, le 30 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Je vous ai entretenus dans ma lettre du jour d'hier, n° 10, de l'organisation de la partie du ministère de la guerre qui concerne les fournitures de l'armée, d'un travail sur la Corse, et d'un décret que j'ai fait rendre concernant les marins. Je viens maintenant vous parler de la guerre contre l'Angleterre, parce que c'est aux magistrats du peuple à lui donner cette impulsion nécessaire pour opérer de grandes choses et assurer le triomphe de nos armes dans ce nouveau combat de la liberté contre le despotisme.

Le ministre des affaires étrangères nous a rendu compte ce matin que le citoyen Chauvelin, notre ambassadeur à Londres, avait reçu ordre de se retirer, et qu'il était en effet revenu en France. Il nous a dit qu'il n'y avait plus d'espérance pour la paix ; il faut donc nous préparer à la guerre, et c'est surtout dans le port de Marseille que doit se déployer ce zèle actif qui assure la victoire. La Convention nationale a décrété qu'il serait donné des lettres de marque pour la course. C'est le seul moyen de faire tourner à notre avantage les chances de la guerre ; car pour les hommes qui calculent les événements, il est incontestable que si l'Espagne et la Hollande se réunissent à l'Angleterre, ainsi que nous avons lieu de le craindre, puisque Pache a fait manquer le superbe plan de Dumouriez, il est incontestable, dis-je, que nos flottes ne seront pas assez nombreuses pour tenir la mer devant celles de nos ennemis. Faisons donc la course! Faisons-la avec tout l'acharnement que doit nous inspirer la vengeance nationale! Sans doute, c'est un grand malheur d'être réduit à attaquer les propriétés particulières, lorsqu'on ne *devrait* s'attacher qu'à celles du gouvernement, mais la représaille est un droit naturel, et nous avons l'espérance que l'Angleterre, qui ne se soutient que par son commerce, en le voyant détruit par nous, se soulèvera contre un roi qui la trahit, et deviendra digne enfin de fraterniser avec la France.

Nous sommes positivement instruits qu'il y a dans la Méditerra-

née environ quatre cents vaisseaux anglais; nous sommes maîtres de cette mer par l'escadre qui s'y trouve, il est impossible que l'Angleterre puisse y avoir une flotte avant trois mois; ses quatre cents vaisseaux marchands paraissent devoir devenir notre proie. Ne laissons pas échapper une occasion si belle et qui produira tant d'avantages à nos marins. Magistrats du peuple, parlez-lui le langage saint de la liberté; dites à nos marins, et leurs devoirs et ce que la patrie attend d'eux. Provoquez des armements en course, engagez nos commerçants à demander des lettres de marque : je me charge ici de leurs intérêts avec mon collègue Rebecqui. Je me charge de poursuivre le ministre qui a laissé le Midi sans défense, et de faire augmenter le nombre de troupes destinées contre le roi sarde et celui d'Espagne, parce que de tous côtés nous serions à couvert. S'il est un moment où nous devions réunir tous nos efforts, c'est certainement celui-ci; agissez, je vous en conjure, les yeux sur ma conduite; lisez mes opinions, et vous direz ensuite si j'ai servi la patrie.

J'ai promis de vous donner les détails de ce qui s'est passé à la séance de ce matin, relativement aux fédérés de Marseille, il faut pour cela que je prenne les choses de plus loin.

Vous avez su de quelle manière notre bataillon avait été reçu, et les longues souffrances qu'il a éprouvées; c'est le bataillon lui-même qui vous a attesté ces faits. Vous savez encore les efforts que le ministre Pache a faits pour se débarrasser de ce bataillon et les tentatives de notre comité militaire; le procès-verbal de la Convention nationale vous a instruits, dans le temps, de l'inutilité de ces tentatives. Nous soutînmes, conformément à vos lettres, que le bataillon marseillais était destiné pour Paris, et quoique plusieurs de nos collègues votassent pour leur départ, nous obtînmes ce que vous désiriez, et le bataillon resta dans Paris.

Alors le ministre Pache changea de système et voulut gagner par la flatterie et la séduction des militaires qu'il avait d'abord maltraités, et auquel il avait refusé, pendant plus d'un mois, deux pièces de canon, malgré un décret formel de la Convention nationale, et malgré qu'il y eût à sa disposition vingt-deux pièces de canon à la fonderie de Perrier; vous savez qu'il s'était formé une société de fédérés dans la caserne des Marseillais. On a dit que c'était mon ouvrage. J'atteste que je n'y ai jamais mis le pied que quinze jours après sa fondation, et que je fus enchanté de l'ordre et du bon esprit qui y régnaient; vous en aurez jugé de même par les lettres qu'il vous a écrites et les adresses qu'il vous a transmises; bientôt une foule de patriotes se réunirent à cette société, qui prenait ainsi des accroissements rapides. Les tentatives de séduction

se firent dans la société même. Je crois vous avoir raconté dans le temps que nous avions trouvé dans une de ses séances la veuve Pache, la tante Pache, la demoiselle Pache, Hassembras Meunier, Audoin le maire[1] et plusieurs autres commis de la guerre, qui dans un moment où les besoins de l'armée les demandaient dans leurs bureaux, à sept heures du soir, travaillaient nos Marseillais; ceux-ci ne furent pas dupes de ces manœuvres, et c'est alors qu'on imagina d'autres moyens. Je n'en sais pas tous les détails ni ne veux savoir des choses qui me font frémir; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut beaucoup de dîners donnés à nos canonniers, c'est que le commandant même eut la faiblesse de se prêter à ces séductions, lui qui connaissait pourtant la trame ourdie par les ennemis de la chose publique, puisqu'on lui avait proposé de tomber sur la Convention nationale. Le résultat de ces fêtes fut que nos Marseillais se trouvaient liés avec tous ceux qui les avaient maltraités. Je dis nos Marseillais, quoiqu'il y ait beaucoup d'exceptions à faire; en même temps arrivèrent à Marseille cette foule de lettres qui me calomniaient et à Paris les adresses qui m'accusaient. Je courus des dangers, je n'en parle pas; mais jugez quel a dû être au milieu de toutes ces agitations l'état du bataillon.

Les compagnies se sont assemblées ces jours derniers et ont délibéré de retourner à Marseille; lorsqu'on nous a fait part de cette délibération, nous avons répondu que le bataillon aurait dû vous écrire avant de délibérer, et, puisqu'il avait été envoyé par la commune de Marseille, attendre les ordres de la commune.

Les observations de Rebecqui et de moi ont été très-inutiles; la volonté du bataillon a été plus fortement prononcée, et les chefs ont été accusés de vouloir rester parce qu'on leur avait promis des places.

En conséquence de cette détermination, une députation du bataillon s'est présentée ce matin à la barre; elle a demandé que les fédérés marseillais fussent autorisés à retourner dans leurs foyers, attendu que plusieurs d'entre eux sont marins ou charpentiers, et qu'ils y seraient plus utiles dans la marine. Aussitôt cette partie des membres qui tiennent à la députation de Paris s'ébranle et demande que ce bataillon soit mis entre les mains du ministre de la guerre pour être envoyé où il lui plaira. Je n'étais pas d'avis que ce bataillon partît, mais pouvais-je voir ainsi trahir votre vœu et permettre qu'on transformât des gardes nationaux venus volontairement à Paris en bataillon de volontaires? J'ai attendu vainement que des députés du département des Bouches-du-Rhône se levas-

[1] Lemaire.

sent. Je dois le dire, parce que c'est la vérité : Granet était sorti comme les fédérés entraient, Moyse Bayle et Pierre Bayle avaient été se cacher à l'extrémité des banquettes, et Gasparin, qui avait changé de place, riait de mon embarras. Il fallait cependant défendre notre bataillon et vos droits. J'ai pris la parole, j'ai dit que je n'examinerais pas si le départ des Marseillais était convenable ou non, que mon avis particulier était qu'ils ne partissent pas, mais que lorsqu'on voulait les transformer en bataillon volontaire, je devais m'y opposer fortement, parce que telle n'était pas l'intention de la commune de Marseille, qui avait déjà fourni à la République bien au delà de son contingent d'hommes; alors j'ai examiné comment ce bataillon s'est formé, dans quelle vue il était venu à Paris, et j'ai rapporté vos lettres et vos adresses comme une preuve que le bataillon était seulement destiné pour Paris. J'ai repassé ensuite les décrets de l'Assemblée qui avaient reconnu que les fédérés n'étaient pas des bataillons de volontaires et qui avaient empêché que le ministre Pache les fît partir, lorsqu'il avait perfidement supposé que Custine en avait besoin, malgré qu'il y eût alors vingt-cinq mille hommes entre Paris et la frontière presque oubliés par le ministre. Mon discours a été combattu par Bréard (?), Choudieu et les députés qui se trouvent à l'extrême gauche; il a été soutenu par Buzot, Grangeneuve et Chambon; les fédérés présents à la séance étaient désespérés. J'ai de nouveau parlé, et je l'ai fait avec force. J'ai surtout invoqué, et la mission que le bataillon avait reçue de vous, et vos lettres de la députation du département des Bouches-du-Rhône. J'ai désigné et interpellé ceux de mes collègues qui étaient au coin de la salle; j'ai dit enfin qu'on avait eu vue de désorganiser ce bataillon, de le pousser à la désobéissance, puisqu'on voulait le faire servir sans engagement et contre le vœu de Marseille. J'ai parlé une troisième fois, j'ai interpellé les députés des Bouches-du-Rhône, Granet, Gasparin, Moyse Bayle, Pierre Bayle, d'attester quelle avait été votre intention en envoyant le bataillon à Paris. Ces citoyens n'ont rien voulu répondre; les fédérés sont encore revenus à la barre, et enfin, malgré tous nos efforts, la Convention a renvoyé au ministre Pache la pétition des Marseillais, et l'a autorisé à disposer de leur bataillon ainsi que le bien de l'État l'exigerait. Ainsi voilà notre bataillon à la disposition du ministre. J'en ai été si profondément indigné que j'ai demandé à l'instant que Marseille fût remboursée, 1° des soixante mille livres avancées par elle pour la marche du bataillon de Marseille à Paris; 2° de la valeur des fusils donnés au bataillon. J'ai également demandé que les volontaires du bataillon reçussent, conformément à la loi, cinquante francs chacun pour leur équipement. Ces demandes ont

été renvoyées au comité militaire; voilà ce qu'ont fait ceux qui se disaient les bons amis des Marseillais. Je supprime toute réflexion, et me borne à vous rendre compte des faits et de ma conduite.

Recevez, frères et amis, l'assurance de mon dévouement à la chose publique. *Signé :* Barbaroux.

Paris, 31 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Je m'empresse de vous annoncer la réunion du ci-devant comte de Nice à la France prononcé par décret de ce matin; la discussion à cet égard a été très-courte, et si je n'ai point parlé, c'est que vous ne m'avez transmis aucun renseignement sur une question neuve pour moi, et qui cependant vous intéressait sous le rapport de votre commune.

Dans la même séance, on a fait une loi sur les lettres de marque à accorder aux corsaires, vous la trouverez rapportée dans le *Journal des Débats*. Il avait été proposé de défendre les rançons qu'on exige ordinairement des vaisseaux qu'on ne peut amener dans les ports. J'ai combattu ce système, parce que la course est une opération mercantile, qu'il faut abandonner à la volonté des armateurs et à l'ascendant des circonstances. D'ailleurs je savais que les navires de Dunkerque et autres ports ne font pas autrement la course dans la partie du Nord où ils rencontrent des petites flottilles qu'ils rançonnent, parce qu'ils ne peuvent pas les remorquer. Le décret a passé conformément à cette opinion.

La guerre avec l'Angleterre est certaine. Demain le comité des défenses générales nous fera son rapport sur les insultes accumulées du gouvernement d'Angleterre, et comme il est impossible de les passer sous silence, la Convention déclarera la guerre. Je n'oublie pas que nous sommes les maîtres de la Méditerranée par l'escadre que nous y avons; aussi proposerai-je à cet égard des mesures qui, j'espère, obtiendront votre approbation.

Jusques à quand, frères et amis, serai-je donc persécuté? Ne se lassera-t-on pas de me détourner des travaux que me commandent l'intérêt de la République et les vôtres? Je vous envoie l'original d'une lettre qui m'a été écrite par Granet, Gasparin, M. Bayle et Pierre Bayle, pour me demander l'usage que j'avais fait de trois adresses du conseil général de la commune; j'y ai joint au bas une réponse. Il y a cinq jours que le citoyen Ricard me demande par

écrit de lui rendre compte de ma conduite; je n'imagine pas que vous ayez envoyé ce citoyen avec une mission de cette espèce, et j'ai lieu de croire que dans fort peu de temps, lui-même sera soumis à vous répondre de ses actions, car je suis bien aise de vous annoncer qu'il n'a paru dans aucun comité, ni pour vos chemins, ni pour vos subsistances, ni pour vos hôpitaux, quoique ce fût là l'objet principal de sa mission. D'un autre côté, vous jugerez par une lettre dont je vous envoie l'original, et qui m'est parvenue par la petite poste, de l'espèce de sécurité dont jouissent les députés qui se montrent et tiennent tête à la faction d'Orléans. Je supprime toutes réflexions, pour vous indiquer seulement ces faits majeurs :

Biron commande l'armée d'Italie, et Biron est l'homme de la maison d'Orléans;

Kellermann commande l'armée des Alpes, et Kellermann est dévoué à cette même maison;

Servan commande l'armée des Pyrénées, et s'il n'est pas dévoué à Philippe, du moins il est très-souvent conduit par *Laclos*, l'âme damnée de Philippe;

La Touche commande une des escadres de la Méditerranée, et La Touche était chancelier du ci-devant duc d'Orléans.

Je ne veux pas dire qu'il faille enlever toute confiance en ces généraux, mais seulement qu'il faut les surveiller. Je n'ajoute plus qu'un mot qui me regarde.

Les lettres que j'ai écrites à la Société[1] courent maintenant dans Paris; c'est ainsi qu'on abuse des confidences de l'amitié, et qu'on cherche à provoquer contre moi ceux sur le compte desquels je me suis fortement expliqué, parce que je les ai crus et je les crois encore dangereux; mais tout cela n'est pas ce qui m'afflige, une autre idée qui me désole, et certes, si elle n'est pas inspirée par la modestie, elle l'est du moins par la franchise. Marseille, depuis quatre ans de révolution, n'a pas eu parmi ses députés un seul défenseur. On mettrait dans une page tout ce qui a été dit pendant les quatre années par les dix-huit députés qui s'y sont succédé dans les Assemblées constituante et législative : je suis venu; un peu de courage, le désir de servir mon pays m'a fait réussir. J'ai pu vous être beaucoup utile, je le puis encore, et je suis abandonné, diffamé, persécuté... Cependant mes diffamateurs ne sont rien pour l'État ni pour vous; peut-être un jour on rougira de cette conduite et l'on s'apercevra qu'avant de supposer un homme corrompu, il fallait au moins examiner un peu sa vie passée. Quoi! la cour n'a pu me corrompre, ni m'intimider lorsque j'étais votre député extraordinaire, l'année dernière! Des places lucratives ne m'ont pas

[1] *La Société* de Marseille, affiliée à celle des Jacobins de Paris.

seulement fait détourner la tête de la ligne que je suivais, et maintenant je serais corrompu! Magistrats du peuple, vous me devez justice des calomniateurs! Pardonnez ces mouvements d'indignation, ils sont naturels dans un cœur qui se sent digne de vous.

Je vous salue fraternellement. *Signé :* BARBAROUX.

(2 février 1793.)

Frères et amis,

Nous nous empressons de vous annoncer que la Convention nationale, au nom de la nation française, a déclaré la guerre, dans la séance d'hier, au roi d'Angleterre et au stathouder de Hollande. Dumouriez, parti depuis trois jours, va se porter à l'instant sur les Provinces-Unies, malgré le dénûment de nos armées. C'est une nouvelle carrière ouverte à la gloire de ce général, déjà si bien établie par la défense des gorges d'Argonne, à la tête de dix-sept mille hommes contre quatre-vingt mille, et par l'incroyable victoire de Jemmapes.

Voilà, frères et amis, la seule partie de notre lettre qui puisse être publique dans le moment, ce que nous avons à vous dire maintenant tient à une opération de la plus haute importance, et dont le secret ne peut être confié qu'au corps municipal.

Le ministre de la justice, remplissant par intérim les fonctions du ministre de l'intérieur, vous envoie des ordres pour acheter à l'instant et avec le plus de précaution possible tous les blés étrangers qui se trouvent maintenant à Marseille et qui sont dans le cas d'en sortir. Un courrier porte le même ordre dans les ports francs de Dunkerque et de Bayonne. C'est en vertu d'un décret de la Convention nationale, rendu sur la motion de Barbaroux, que se fait cette opération importante. Nous vous adressons copie du décret, et nous allons vous dire maintenant de quelle manière il a été rendu, et quels en sont les motifs.

Hier, sur le rapport de Brissot que vous trouverez dans le *Journal des Débats*, la guerre a été déclarée à l'Angleterre et à la Hollande. Ducos fit ensuite la motion de faire imprimer toute la correspondance du ministre français avec le cabinet de Saint-James, pour servir de manifeste, ce qui fut adopté. Ensuite, Barbaroux, d'après ce que nous avions arrêté tous les deux.

Signé : BARBAROUX.

Digitized by Google

Paris, le 2 février 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Je vous ai fait passer par les courriers ordinaires d'avant-hier et d'hier une foule de détails qui vous seront agréables. Le temps ne me permet pas de les répéter ici au moment où le courrier extraordinaire va partir, et je me borne à vous envoyer deux exemplaires du *Journal des Débats* de la séance du 30 janvier, dans lesquels vous trouverez le discours que j'ai prononcé sur l'organisation de la partie du ministère de la guerre qui concerne les fournitures des armées.

Dans ce moment le conseil exécutif est assemblé pour délibérer sur l'attentat commis à Rome en la personne de notre chargé d'affaires. Il s'agit d'en tirer la vengeance la plus éclatante.

Je vous salue. *Signé :* Barbaroux.

Paris le 4 février 1793, l'an II de la République, à neuf heures du soir.

Frères et amis,

Vous m'aviez adressé le 24 décembre dernier un mémoire que le citoyen Gardair, ancien militaire, présentait au ministère de la guerre. Votre commission a été parfaitement remplie, mais elle n'a pas été couronnée de succès, ainsi que vous en jugerez par la réponse du ministre, que je vous envoie en original pour que vous jugiez des motifs qui l'ont déterminée.

Il n'en a pas été de même de la réclamation du citoyen Gaudier auquel vous vous étiez intéressés l'année dernière, il a obtenu contre ses débiteurs de Gênes des lettres de représailles par décret du jour d'hier.

J'ai aidé ce citoyen autant qu'il a dépendu de moi par devoir, parce que sa cause était infiniment juste, et par égard pour votre recommandation.

J'ai eu encore ce soir une conférence au comité de liquidation pour votre affaire de Gênes; je vous ai annoncé dans une de mes dernières lettres que je ne l'abandonnerais plus qu'elle ne fût terminée. Je vous tiendrai parole.

La Convention nationale a nommé ce matin le ministre de la guerre : c'est le général Bournonville; j'avais donné mon suffrage, ainsi que Rebecqui, à Achille de Chatelet.

Je tiens les yeux constamment ouverts sur toutes les opérations

du Conseil exécutif, dont je vous avoue ici que les lumières sont très-bornées. Je m'opposerai toujours de toutes mes forces à ce qu'on retire notre escadre de la Méditerranée, comme on l'a proposé, car il importe de conserver la liberté de nos communications. Je vous entretiendrai de cet objet plus en détail au premier jour. Veuillez, je vous en conjure, me soutenir dans mes immenses travaux.

Je vous salue bien fraternellement. *Signé :* Barbaroux.

Paris, le 6 février 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Nous écrivons, Rebecqui et moi, par le même courrier au bureau provisoire du commerce, pour lui faire part des opérations du ministre des affaires étrangères, relativement à la porte ottomane. Semonville se trouve inculpé par les papiers trouvés dans la cachette du traître Louis; peut-être pourrait-il se justifier? Mais en l'état il ne peut remplir les importantes fonctions d'ambassadeur à Constantinople. Le ministre des affaires étrangères y a envoyé, par la voie de terre, le citoyen Descorches, ci-devant agent de la nation à Varsovie. C'est un homme intelligent, qui connaît le pays et qui est muni de notes et de pouvoirs tels que vous pouvez être certains que vos intérêts ne seront pas plus longtemps compromis à Constantinople. Notre lettre au bureau de commerce vous donnera de plus amples détails ; je vous dirai cependant encore que l'affaire des régisseurs de Constantinople et de Smyrne est totalement étouffée par le bon effet qu'a produit la nouvelle de leur conduite, lorsqu'ils ont appris le décret d'accusation contre Choiseul-Gouffier ; ainsi que toutes vos craintes et celles du commerce soient calmées, nous avons totalement terminé cette affaire conformément à vos désirs.

La motion contre la franchise de notre port, faite par Bréard, a eu des suites. Cette s'est empressé de demander au comité de commerce un lazaret, et l'on y a agité hier soir la question des franchises. Il n'y a donc pas un moment à perdre pour me faire parvenir de nouveaux mémoires, si le bureau de commerce en a encore. J'ai profondément étudié cette question, mais je serai toujours plus fort aidé de vos lumières et des instructions de nos commerçants. Soyez persuadés que cette affaire, qui terminera, je l'espère, ma carrière dans la Convention nationale, sera traitée par moi avec toute l'attention et le zèle et tous les moyens dont je suis capable.

Un décret de la Convention nationale m'a accordé la parole pour samedi sur l'important travail de la réunion de la mer d'Allemagne

Digitized by Google

à la mer Méditerranée par des canaux de communication. J'espère traiter cette belle question conformément à vos vœux et à l'importance du sujet.

J'ai concouru ce matin à faire décréter six millions de secours pour les départements. Je voulais que le secours fût porté à huit millions, dont quatre au moins fussent affectés aux grandes routes. Il a été également décrété, le 3, quatre millions pour les hôpitaux. Vous trouverez dans le feuilleton que je vous envoie l'extrait de ce décret, auquel je vous engage de vous conformer promptement. Mon intention est de convoquer demain les deux députés extraordinaires du département, car si je ne réponds pas aux lettres particulières de *Ricord* qui me demande compte de ma conduite, je ne m'intéresse pas moins au succès de sa mission. Je mettrai sous les yeux de ces députés les décrets, je les conduirai chez le ministre de la justice remplissant par intérim le ministère de l'intérieur, et je tâcherai que vos vœux soient remplis.

Vous serez assez étonnés d'apprendre que le citoyen *Vieilz* nous a écrit à Rebecqui et à moi une lettre assez peu décente pour nous reprocher de n'avoir pas remis des papiers au comité de la marine. C'est donc un délire général de nous accuser inconsidérément; je vous envoie copie d'un certificat du président et du secrétaire du comité de la marine, constatant que les pièces de Vieilz y ont été déposées le 16 novembre dernier, et que Granet en est le rapporteur depuis le 12 janvier. J'ai accusé dans le temps réception de ces pièces à la municipalité; je lui ai annoncé, ainsi qu'à Vieilz et à Georges Marent, leur remission au comité de la marine, j'en ai recommandé la poursuite à Granet, membre de ce comité. J'ai vu plusieurs fois pour le même objet le ministre de l'intérieur, et je vous le déclare, je l'ai trouvé une fois pleurant de l'obstination de Vieilz, qui voulait, disait-il, lui faire violer la loi du 12 octobre 1791, qui porte, article 18 : « Les places d'administration seront données » moitié par ancienneté et moitié aux choix aux sous-chefs et sous-» contrôleurs qui auront au moins cinq ans de service dans leur » grade et âgés de trente ans accomplis. » Or, me disait le ministre, au lieu de cinq ans, Vieilz n'a que quatre mois de service en qualité de sous-chef. Je pressais, j'agissais, et Vieilz m'accuse avec amertume. Je suis donc responsable ici et des affaires dans lesquelles je me tromperai, et de celles que les comités traîneront en longueur, et de celles enfin dans lesquelles je ne réussirai pas. Cette position est vraiment trop cruelle.

La Société, dans une de ses dernières lettres, ne me marque-t-elle pas que j'ai protégé Gautier auprès du ministre des contributions, que je l'ai fait nommer directeur des douanes à Marseille,

pour en chasser Martin, et que des députés s'étant présentés au ministre Clavière pour solliciter en faveur de ce dernier, il leur a été répondu que Gautier était nommé, et qu'il resterait parce que je le protégeais. Je vous assure que je n'ai jamais parlé de Gautier à Clavière; ce sont les directeurs qui nous en ont écrit et parlé; et nous nous sommes bornés à transmettre à la municipalité les observations des régisseurs des douanes. Nous n'avons jamais rien obtenu de Clavière, si ce n'est la nomination de Barthe à la place de directeur des monnaies, à la recommandation de la municipalité de Marseille.

Cette vie est véritablement trop douloureuse, on m'a fait boire le calice jusqu'à la lie, et l'inquiétude et le travail ont tellement miné ma santé, qu'au moment où je vous écris, une ébullition de sang se manifeste par tout mon corps, je me sens dévoré par un feu qui parcourt toutes mes veines, et ma figure paraît brûlée; je ne puis plus en cet état soutenir le fardeau que vous m'avez imposé et que j'aurais si heureusement, je puis presque dire si glorieusement conduit au port, si vous m'aviez seulement relevé de la main. Ma démission est donc nécessaire, je ne la remettrai pourtant qu'après avoir présenté à la Convention et terminé la grande cause des franchises. Je fais encore ce sacrifice à mon pays, dans lequel je ne veux plus être qu'un obscur citoyen, vivant médiocrement de mon travail, mais vivant loin des intrigants, des calomniateurs et des faux patriotes.

Ce matin la commune de Paris est venue demander à la barre une avance de quatre millions, sous peine, nous a-t-elle dit, de voir le peuple de cette ville en insurrection au 1er mars, à cause des subsistances. On peut me pendre, mais si l'on accorde quatre millions à Paris, je veux qu'on en accorde deux à Marseille, je veux qu'on lui paye quatorze millions qu'on lui doit. Comment n'être pas révolté de nous voir ainsi arracher des millions sans jamais obtenir des comptes, tandis qu'on refuse tout aux départements? On dira que c'est là du fédéralisme! Comme s'il y avait quelque rapport entre ce système de gouvernement que personne n'a demandé, que tout le monde proscrit, et les comptes de la commune de Paris depuis 1789. Je me trompe, il y a de grands rapports dans tout cela, car en calomniant, en criant au fédéralisme, au royalisme et contre les plus ardents ennemis de la royauté, on parvient pourtant à ne rendre aucun compte et à voler impunément. O mes chers Marseillais, combien vous êtes aveugles et injustes! vous avez tout à coup arrêté dans sa carrière civique l'homme de votre pays qui s'y présentait du pas le plus assuré, vous m'enlevez tout à la fois mon bonheur, ma santé, et la gloire de faire quelque bien. Il faut

pourtant se résigner à son sort. Puisse du moins ma patrie être constamment heureuse !

Je vous salue, frères et amis, bien fraternellement.

Signé : BARBAROUX.

Paris, le 19 février 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

J'ai enfin terminé le grand travail que je vous ai annoncé pour la jonction de la mer Méditerranée à la mer d'Allemagne. Les députations de plusieurs départements y prennent le plus grand intérêt, les ingénieurs les plus instruits l'approuvent ; l'inaction des manufactures que la guerre maritime va bientôt occasionner nous en fera une nécessité ; ce sont enfin des propriétés nouvelles que nous allons créer à la nation. J'ai donc tout lieu d'espérer que ces projets si utiles à Marseille seront accueillis, et c'est demain que je les présenterai à la Convention nationale.

J'ai bien négligé pendant ce travail ma correspondance avec vous, et j'ai une foule de choses à vous communiquer, surtout relativement à votre marine ; le temps ne me le permet pas aujourd'hui, et je me borne à vous adresser quelques pièces que je vous prie de faire passer à nos frères de la Société patriotique, qui m'ont accusé d'avoir négligé leurs affaires particulières, tandis que je puis attester qu'il n'est pas un seul objet auquel je n'aie donné mon attention. La première pièce constate que je me suis occupé avec soin de la demande de François de Villiard, recommandée par la Société, et les deux autres que j'ai fidèlement remis les croix de Saint-Louis et les sommes qui m'ont été envoyées par la caisse des dons patriotes.

On a nommé hier le ministre de la marine, Monge a été renommé ; nous avons donné avec Rebecqui notre voix au citoyen Eyries, Marseillais. Nos motifs pour la refuser à Monge ont été surtout qu'il a négligé de faire partir un avis pour les Indes, à l'effet d'y annoncer que nous étions menacés de la guerre, et qu'au lieu de nommer pour capitaines de vaisseaux de la nation les marins estimables que vous lui aviez recommandés, il a élevé à ces importantes fonctions de jeunes lieutenants ci-devant nobles, qui n'ont pas fait quatre campagnes sur mer.

Le brave Gaspard Vence, auquel nous avons fait rendre justice par la Convention, est indigné de cette nomination ; mais une certaine faction a voulu renommer Monge, et il a bien fallu lui céder, puisque dans notre ville on veut aussi que nous lui cédions.

Je vous salue.

Paris, le 25 février 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Enfin je vous ai obtenu l'avance tant désirée de deux millions deux cent mille livres, pour acheter des grains dans l'étranger.

Je vais vous raconter comment cela s'est fait :

Il y a environ quinze jours qu'on nous travaille fortement pour les subsistances, non que la ville de Paris en manque, elle en est au contraire abondamment pourvue, ainsi que le constatent les états présentés ces jours derniers, et encore ce matin, par le ministre ; mais parce qu'il importe à certaines gens de fomenter une insurrection, et que surtout on veut et on parvient à nous arracher des millions. Si vous avez lu attentivement les débats de la Convention, vous aurez remarqué que les administrations de Paris vinrent il y a quinze jours nous annoncer que s'il ne leur était fait une avance de quatre millions, nous aurions une insurrection au 1er mars. En conséquence, on décréta les quatre millions sous la garantie des *sols* additionnels, et il fut de suite compté un million aux administrateurs, lequel fut à l'instant employé ou dévoré. Quelques jours après, les pétitions sur les subsistances se renouvelèrent ; vous savez que l'un des pétitionnaires, se disant chargé des pouvoirs des quatre-vingt-cinq départements, fut mis en état d'arrestation. Hier nous eûmes plusieurs députations de femmes ; les unes nous demandèrent la diminution du prix du savon, les autres nous parlèrent du pain, qui ne coûte pourtant ici que trois sols la livre de vingt onces ; enfin, ce matin, on nous a annoncé qu'une insurrection éclatait, et le comité de sûreté générale est venu nous demander d'autoriser la municipalité à faire battre la générale, — décret qui l'autorise ; — ensuite un autre rapporteur a demandé que les trois millions non encore livrés de l'avance de quatre millions fussent à l'instant remis à la commune de Paris, ainsi que quatre nouveaux millions d'une nouvelle avance. Décret qui accorde ces sept millions. Le ministre par intérim était à l'Assemblée, je l'ai interpellé de dire ce qu'il avait fait pour l'approvisionnement des départements du Midi, conformément au décret rendu il y a quelques jours sur ma motion. Le ministre n'a rien pu alléguer de positif, il a seulement annoncé qu'il avait pris des mesures pour que les vingt-cinq millions encore décrétés sur ma motion fussent employés à propos et sagement, à des achats de grains à l'étranger, mais du côté du Midi. J'ai saisi alors la circonstance que la décision me présentait. J'ai fait connaître vos besoins, l'exactitude que vous apportiez à

remplir vos devoirs et à rendre vos comptes, et après un discours dont vous trouverez ci-joint copie, j'ai arraché l'avance des deux millions deux cent mille livres que vous aviez si justement à cœur. Ce décret a un peu étonné ceux mêmes qui l'ont rendu ; mais j'avais si bien saisi à temps qu'il était impossible aux éternels défenseurs de la ville de Paris de rejeter ma demande, sans déceler la plus mauvaise foi. Puisse ce décret vous mettre à même d'assurer les subsistances de Marseille et vous prouver combien ses intérêts me sont chers ! Je vous observerai seulement que j'ai proposé pour la garantie de ces deux millions deux cent mille livres vos biens communaux, dans lesquels je comprends la dette de la nation envers vous, parce que tout ce qui tend à vous faire payer doit être saisi avec avidité. S'il vous plaisait de changer cette garantie en augmentant un sol additionnel, nous sommes toujours à temps de faire retirer le décret dans ce sens, quand même vous auriez touché la somme.

Le décret qui accorde à Paris les sept millions n'a pas calmé l'effervescence. On a enfoncé aujourd'hui les magasins de plusieurs épiciers, et vendu leur sucre, leur café et leur savon à un prix singulièrement au-dessous de leur valeur; ce soir la générale a battu, et dans ce moment (il est onze heures du soir) la clochette des sections passe pour les assembler. Je ne sais où tout ceci nous conduira, mais si vous considérez qu'avant-hier on voulait décerner contre moi un mandat d'amener pour m'enfermer à l'Abbaye, et que depuis trois jours l'arrêté de la Société de Marseille et des sections qui me déclarent *traître à la patrie !* traître à la patrie, moi ! est affiché chaque jour au nombre de *quatre mille exemplaires* sur tous les murs de Paris, vous serez convaincus que des trames horribles sont ourdies contre tous les amis vrais de la République. J'ignore quel sort on nous prépare ; une seule chose m'affecte, c'est l'opinion de mes concitoyens ; ils m'ont fait boire le calice de la douleur jusqu'à la lie.

Vous trouverez dans le numéro du *Républicain* que je vous envoie le discours que j'ai prononcé dans ma propre affaire ; tel fut à la tribune mon sang-froid et la force de la vérité qui sortait de ma bouche, que, malgré la cabale ourdie contre moi pour me perdre, la presque unanimité de la Convention se déclara pour moi. L'affaire fut renvoyée au comité de législation, où je la poursuis vivement, pour que les calomniateurs soient punis, ainsi que le commissaire de police qui a instruit sans pouvoir cette étrange procédure (vous le dirai-je ?) à l'instigation de mes propres collègues.

Mon travail sur les canaux n'a pas été lu aujourd'hui, il le sera demain, vous en recevrez incessamment une copie. C'est une jouis-

sance pour moi de vous l'offrir, et j'ose croire qu'il me conciliera votre estime, malgré les clameurs qui me poursuivent.

L'estimable Volney et votre lettre, dont il était porteur, ont un peu adouci le chagrin que j'éprouve de votre long silence. Il est convenu que Volney, L. Rebecqui et moi nous formons un petit comité pour traiter de toutes vos affaires de commerce, et de tout ce qui peut accroître la prospérité de Marseille. Le comité de commerce a fait réimprimer le rapport de *Maneron* sur les ports francs présenté à l'Assemblée législative. Ainsi les intentions ne sont pas bonnes envers nous ; mais les députations de Dunkerque et de Bayonne se sont réunies à Rebecqui et à moi, et vous pouvez compter sur une défense également réfléchie, forte de preuves et étayée de l'énergie que donne le sentiment.

Je vous adresse par le même courrier, en plusieurs paquets, un exemplaire in-4° du projet de constitution et plusieurs exemplaires in-8°, lisez surtout le titre VIII de la censure du peuple sur les actes de la Convention nationale. Lisez aussi les divers modes d'élire aux places, et vous serez convaincus que cette constitution donne un exercice continuel à la souveraineté du peuple ; aussi n'en veut-on pas ici, parce qu'on a la perfide volonté de dominer le peuple.

Je vous salue fraternellement. *Signé :* BARBAROUX.

DEUXIÈME PARTIE.

LES DERNIERS JOURS DES TROIS GIRONDINS BUZOT, PÉTION, BARBAROUX.

(DOCUMENTS EN PARTIE INÉDITS.)

Nous avons rapporté, à la fin des *Mémoires* de Barbaroux, la note suivante, qui a été laissée par le Girondin et dont ce qui nous reste à dire exige que nous remettions les termes sous les yeux du lecteur :

« *Nota*. La troisième partie de ces Mémoires doit renfermer l'histoire extrêmement curieuse de la Convention; mais pour la rédiger, il me faudrait avoir le journal de ses séances. Je suis donc forcé de renvoyer ce travail à un autre temps; cependant j'écrirai quelques chapitres qui seront intercalés à leur place : à mon défaut, un ami pourra

compléter cet ouvrage. Maintenant je vais passer de suite à la quatrième partie, observant que dans l'arrangement de tout l'ouvrage, le chapitre suivant pourra bien se trouver dans la troisième partie. »

MM. Berville et Barrière ont fait suivre la note de Barbaroux dans leur édition de cette observation au sujet de la troisième partie :

« Ce travail si curieux, si regrettable, est celui que, d'après la lettre de M. de la Hubaudière, on n'a plus aujourd'hui l'espoir de recouvrer. »

La déclaration de Barbaroux, en tête du deuxième chapitre de la seconde partie des *Mémoires*, qui fait savoir que la première partie a été composée en Bretagne et remise à des mains sûres, ne permet pas de douter que cette première partie ne soit celle dont parle M. de la Hubaudière dans sa lettre. Elle a été brûlée, dans la crainte d'une visite domiciliaire, et il ne reste donc aucun espoir de la recouvrer.

Quant à la seconde et à la troisième partie, que nous avons reproduites d'après le texte conforme au manuscrit resté aux mains de M. Ogé Barbaroux, elles ont dû être composées ailleurs et elles ont été portées à Bosc, qui a restitué fidèlement au fils du proscrit le manuscrit de son père, comme il avait remis le manuscrit des *Mémoires* de madame Roland, transmis récemment par un legs à la Bibliothèque impériale, aux mains d'Eudora Roland, devenue plus tard madame Champagneux.

Barbaroux a écrit la troisième partie de ses *Mémoires :* il le déclare, et tout le fait présumer. Y a-t-il lieu de penser, avec les auteurs de la *Collection des Mémoires sur la Révolution française*, que cette troisième partie des Mémoires du Girondin, *si curieuse, si regrettable,* soit à jamais perdue pour nous? Non, à notre avis. Nous allons exposer les motifs qui nous font espérer qu'il en existe au moins une copie et qu'elle pourra être retrouvée et publiée un jour.

Digitized by Google

On sait que les représentants qui, après les événements du 2 juin, parvinrent à se réunir à Caen, furent obligés, par l'insuccès de l'insurrection départementale, de se réfugier en Bretagne, d'où ils se rendirent dans la Gironde. Louvet, Meillan, qui étaient au nombre des fugitifs, ont racouté longuement dans leurs *Mémoires* les périls et les péripéties de cette course errante.

Louvet s'était embarqué, le 20 septembre, pour Bordeaux avec Guadet, Buzot, Pétion et Barbaroux. Au Bec d'Ambès, leur présence fut signalée par une imprudence de Guadet. Il fallut partir précipitamment. Les fugitifs allèrent chercher un asile à Saint-Émilion, ville natale de Guadet, et où habitait sa famille. C'était au mois d'octobre 1793.

Louvet raconte encore comment vécurent les proscrits à Saint-Émilion. Une compatissante et généreuse femme, parente de Guadet, madame Bouquey, les reçut chez elle. Guadet, Salle, Louvet, Valady, Buzot, Barbaroux et Pétion restèrent cachés les uns dans la maison, les autres dans une espèce de souterrain à trente pieds sous terre. Mais il arriva que cette retraite même cessa d'être sûre. Une perquisition domiciliaire par des troupes envoyées de Bordeaux semblait imminente. Il fallut se séparer précipitamment, car il était impossible de trouver un asile, si on se présentait sept à la fois pour l'obtenir. Salle, Guadet, Valady et Louvet allèrent d'un côté, Buzot, Barbaroux et Pétion d'un autre. Que la séparation fut douloureuse! Louvet constate le changement qui s'était opéré dans ses compagnons : « Pauvre Buzot! il emportait au fond du cœur des chagrins bien amers que je connaissais seul [1], et que je ne

[1] Il se trompe; Barbaroux avait été le confident de madame Roland et de Buzot. Je tiens ce fait de M. Barbaroux, qui le tenait de sa grand'mère. On peut voir, au surplus, la confirmation de cette tradition dans certains passages des lettres de Barbaroux à madame Roland, que nous avons publiées avec les lettres à Buzot dans notre *Étude sur madame Roland*.

dois pas révéler. Mais Pétion, le tranquille Pétion, comme il était déjà changé! Combien le calme de son âme et la sérénité de sa figure s'étaient altérés, depuis que l'esclavage de sa patrie n'était plus douteux, depuis que la nouvelle de l'emprisonnement des soixante-quinze et du supplice de *nos amis* nous était parvenue. Et mon cher Barbaroux, comme il souffrait! Je n'oublierai jamais ses dernières paroles : « En quelque lieu que tu trouves ma mère, tâche de lui tenir lieu de son fils; je te promets de n'avoir point une ressource que je ne partage avec ta femme, si le hasard veut que je la rencontre jamais. »

A cette époque Buzot ne pouvait avoir connaissance du supplice de madame Roland, qui avait eu lieu le 8 novembre, puisque Louvet n'apprit cet événement que beaucoup plus tard, sur la route de Paris. Mais la nouvelle de la mort de Brissot et des députés, leurs amis, ne lui laissait aucun doute sur le sort prochain de la femme qu'il aimait.

Le 13 novembre, à une heure du matin, Guadet, Salle, Louvet et Valady se mirent en route. Valady les quitta bientôt pour se diriger sur Périgueux, où il devait trouver la mort. Les autres se jetèrent dans les grottes de Saint-Émilion. Dans la nuit du 14 au 15 novembre, ils quittent les grottes, ils vont, à six lieues de là, frapper à la porte d'une maison habitée par une femme dont Guadet a sauvé l'honneur. Il ne doutait pas d'un accueil empressé; d'ailleurs il ne s'agissait que d'une courte hospitalité, de quatre ou cinq jours au plus. Passé ce temps, la bonne madame Bouquey rappelait toute cette bande éplorée de pauvres proscrits, et la nichait autour d'elle, quoi qu'il pût arriver. La maison inhospitalière resta impitoyablement fermée, sur l'ordre de son propriétaire. Louvet, M. Guadet, l'auteur de l'*Histoire des Girondins*, neveu du conventionnel, n'ont pas publié le nom de cette femme lâche et ingrate. Ils ont eu tort. La publicité est le seul châtiment possible pour de vilaines actions de cette sorte, et il ne faut pas la leur épargner.

Digitized by Google

C'est alors que Louvet se décide à quitter ses amis et à tenter le retour à Paris. Sa résolution paraissait bien téméraire : vainement ceux-ci le supplient d'en changer : « Je presse Guadet et Salle sur mon cœur; j'ouvre mon portefeuille et je partage quelques assignats avec Salle plus pauvre que moi; j'embrasse encore une fois mes amis et je pars.

» Jamais je ne m'étais senti une résolution plus forte, un courage plus exalté. A quelques pas cependant je m'arrête, je tourne la tête, je jette un regard inquiet sur les gens de bien que je quitte. Eux aussi s'étaient retournés, eux aussi me regardaient; et tandis que je tremblais pour eux, ils tremblaient pour moi. Je les vois prêts à s'élancer pour me retenir encore, je leur fais un dernier signe de la main, je reprends mon chemin, je m'éloigne; je plonge sur cette immense route de Paris un regard d'espérance mêlée de quelque étonnement. »

Louvet ajoute en note : « Je sais maintenant qu'ils se sont mis bientôt sur mes traces pour m'appeler et me recueillir. Ils m'ont suivi l'espace de deux lieues; ils m'ont suivi jusqu'à ce qu'ils m'eussent perdu de vue, après que je fus entré dans *Mont-Pont.* »

Louvet a su que Guadet et Salle l'avaient suivi, en s'exposant au péril d'être reconnus, par un Mémoire qui lui a été adressé, selon toute apparence, de Saint-Émilion, et que nous avons trouvé dans ses papiers.

Cette pièce ne porte pas de signature : les détails précis qu'elle renferme prouvent que la personne qui l'a écrite ou l'a fait écrire, car elle renferme beaucoup de fautes d'orthographe, était au courant des moindres circonstances de l'existence des proscrits. Nous inclinerions à croire qu'elle a eu pour auteur le curé constitutionnel chez lequel les représentants trouvèrent un refuge momentané, le curé ou peut-être sa servante, qui l'aura faite sous sa dictée. Il est bien probable qu'au moment de publier ses *Mémoires,* Louvet, voulant être renseigné sur les der-

niers moments de ses malheureux amis, aura demandé à Saint-Émilion des renseignements qui lui ont été transmis trop tard pour qu'il ait pu en faire usage dans la première édition de son livre; car la note que nous avons reproduite plus haut : *je sais maintenant qu'ils se sont mis bientôt sur mes traces*, etc., n'a paru que dans les éditions postérieures. Voici la communication qu'il avait reçue et qui lui avait fait écrire cette note. Nous la reproduisons fidèlement, en nous bornant à corriger des fautes matérielles, sans toucher au fond du récit. On remarquera que ce récit ne manque pas d'une certaine élégance et qu'il y a contradiction entre le style et l'incorrection de l'écriture; il est vrai aussi que cette contradiction se rencontre fréquemment au dix-huitième siècle, particulièrement dans les lettres des femmes de la bourgeoisie provinciale, qui parlent bien et écrivent mal, par suite d'une éducation littéraire très-défectueuse. Nous aurons occasion de renouveler cette observation au sujet de nombreux documents se rapportant *aux femmes des Girondins* que nous publierons avec une partie *inédite* des *Mémoires* de Louvet.

MÉMOIRE

adressé à Louvet sur la fin de Salle, Guadet, Pétion, Barbaroux et Buzot[1].

(INÉDIT.)

« Tout étonnés de voir leur ami Louvet s'acheminer à pas redoublé vers Paris, plus occupés du danger qu'il courait que du leur propre, Salle et Guadet le regardèrent longtemps aller, espérant que, réfléchissant sur la presque impossibilité qu'il y avait d'effectuer son projet,

[1] Le Mémoire prend les proscrits au moment où nous nous sommes arrêté nous-même, lorsque Louvet quitte ses amis et entre sur la route de Paris en se dirigeant sur Mont-Pont.

il changerait de résolution et reviendrait avec eux dans la grotte qui, la veille, leur avait servi d'asile. Ils se souvinrent de ses amours, ils cessèrent d'espérer. Cependant craignant que quelque mauvaise rencontre ne le forçât de rétrograder et qu'en suivant la droite ou la gauche du grand chemin, il n'allât dans quelque village se faire arrêter, ils le suivirent jusqu'aux portes de Mont-Pont pour le recueillir le cas avenant; mais la Providence veillait sur lui : ils le virent entrer dans cette petite ville. Déjà le soleil était levé, ils pouvaient être remarqués; ils s'enfoncèrent dans les bois et regagnèrent vers la fin du jour l'humide carrière : pendant le trajet, ils avaient oublié qu'ils étaient mouillés jusqu'aux os; ils n'avaient pas même éprouvé le besoin de manger. A peine sont-ils assis que le froid les saisit; Guadet s'évanouit. Salle sort du souterrain pour implorer les secours du premier venu. Personne ne parait; mais une herbe bienfaisante s'offre à ses regards. Éperdu, il s'élance, en arrache quelques brins, les presse dans ses doigts et court en exprimer le suc dans les narines de son infortuné ami qu'il rappelle ainsi à la vie.

Dès qu'il eut recouvré ses forces, ils partirent pour Saint-Émilion, où tout dormait lorsqu'ils arrivèrent. Guadet alla frapper au contrevent de son père, qui aussitôt saute du lit et vient lui ouvrir. Que de joie il eut de le revoir! Il les introduisit par la fenêtre dans son appartement; il ne voulut faire lever aucun domestique. Il leur donna son lit et passa le reste de la nuit sur une chaise. Ses nouveaux hôtes dormirent du plus profond sommeil. La faim les réveilla de bonne heure. Ils déjeunèrent copieusement et s'occupèrent ensuite de se faire une cache. A côté de la chambre où ils étaient couchés était un cabinet dont les murs ne sont pas aussi élevés que ceux du reste de la maison et dont le plancher de

haut n'était distant du toit que de trois pieds; on ne pouvait aller dessus qu'en en déclouant les planches. Ils en enlevèrent deux et si artistement, que, lorsqu'ils les replacèrent, il était impossible de les reconnaître. Ce fut dans cet étroit et obscur réduit qu'ils crurent être plus en sûreté que partout ailleurs. Ils s'y installèrent de suite; la porte de la maison fut ouverte à l'heure accoutumée. Le bonhomme Guadet reçut ses amis comme à l'ordinaire, et personne ne s'aperçut de rien.

Pétion, Buzot, Barbaroux, partis pour aller sur le bord de la mer chercher quelque embarcation, étaient aussi à Saint-Émilion. Ils n'avaient pu aller plus loin que Castillon, petite ville à deux lieues de celle-ci; la mère de l'ami qui devait leur servir de guide venant de mourir à l'instant où ils entraient chez lui, celui-ci n'avait pu les accompagner; et comme ils ne connaissaient pas le chemin, ils furent contraints de revenir à leur ancien gîte. Ils arrivèrent, non pas chez madame Bouquey, mais chez celui qui les avait obligés d'en partir : et bien leur en prit, car le 18 novembre, à midi, les commissaires du pouvoir exécutif, escortés d'un fort détachement de l'armée révolutionnaire, investirent la maison de cette généreuse femme et la fouillèrent à diverses fois de la cave au grenier. Ils cherchaient, disaient-ils, les diamants de la couronne. La personne qui avait chez elle ce qu'ils auraient tant désiré trouver vint avertir les proscrits de ce qui se passait. Ils étaient encore au lit; ils pensèrent que des visites domiciliaires allaient être faites par toute la ville; ils furent se mettre sous une trappe qu'ils avaient pratiquée au milieu du jardin, où ils restèrent tout nus jusqu'après le départ des satellites de Robespierre, qui se retirèrent sans faire d'autres recherches. Il était quatre heures lorsqu'on vint

les sortir de là, et il en était temps. Ils n'auraient pu y vivre encore une heure. M. et madame Bouquey allèrent le soir souper avec eux. Depuis lors jusqu'au moment de leur malheureuse catastrophe, ils vécurent assez tranquilles; seulement, au 21 janvier, celui chez lequel ils demeuraient ayant été dénoncé au club comme cachant quelqu'un chez lui, il courut en donner avis à leur constante bienfaitrice, qui les logea chez son perruquier, garçon sûr et fidèle, et dont la maison n'était ouverte à personne.

Ils y étaient assez mal. Madame Bouquey pourvoyait à leur nourriture autant qu'il était en elle dans un temps aussi disetteux. Elle leur envoyait les nouvelles, leur procurait des livres, leur fournissait du bois, et rendait par ses soins leur triste sort un peu plus supportable.

Salle et Guadet étaient beaucoup mieux. Tous les soirs, on allait leur porter une échelle à l'aide de laquelle ils descendaient de leur cellule et venaient souper avec la famille. Souvent madame Bouquey et son mari se trouvaient à ces repas; même deux ou trois fois, dans le courant de huit mois, elle a réuni chez elle tous ces illustres proscrits. A force de soin elle était parvenue à leur procurer des passe-ports. Ils allaient en faire usage pour passer en Suisse, lorsqu'ils apprirent, par la voie des journaux, la querelle suscitée à Tallien par Robespierre. Cette nouvelle les fit changer de dessein. Ils raisonnèrent ainsi : Si Robespierre triomphe de Tallien et compagnie, ce que nous avons prédit arrivera ; nul obstacle ne l'arrête, le voilà dictateur. Si au contraire il est culbuté, sa mort doit s'ensuivre, et, avec lui, tombera le gouvernement révolutionnaire, auquel succédera le règne de la justice. Alors notre innocence sera

reconnue, nous pourrons encore servir notre pays. Attendons cet événement.

Hélas! ils ne les ont pas vus ces jours de gloire pour la Convention, ces jours de bonheur pour le peuple français. Jullien, le plus féroce des agents du tyran, instruit par quelque dénonciateur secret; Coste jeune, notaire, et Nadal, aubergiste, hommes féroces, qui jouissent encore des fruits de leurs forfaits, — que ces pères de la patrie étaient à Saint-Émilion, envoya les membres des comités de Bordeaux et de Sainte-Foix pour les prendre. Ceux-ci requirent, en passant à Libourne, un régiment de hussards, deux régiments d'infanterie et un général. L'armée arriva à Saint-Émilion dans la nuit du 1er messidor[1]; toutes les maisons des parents et amis de Guadet furent investies. Dès les quatre heures du matin, la ville fut fermée; il ne fut pas permis à qui que ce soit d'en sortir; les officiers municipaux furent mandés et sommés par le citoyen Oré, chargé de l'exécution de cette expédition, de l'accompagner à la maison du citoyen Guadet père, à quoi ils obtempérèrent. Ils furent suivis de six cents hommes qui, pendant qu'Oré et ses consorts faisaient la perquisition des représentants du peuple, cherchaient, eux, s'il n'y avait pas quelque chose à prendre, et pillaient tout ce qui leur tombait sous la main. La préoccupation d'Oré l'empêcha de voir tout cela. D'ailleurs, quand il s'en serait aperçu, il ne s'y serait pas opposé; c'étaient de pauvres sans-culottes à qui alors tout était permis. Plus de vingt fois on était allé dans le cabinet au-dessus duquel étaient les députés reclus; la cave, le grenier, les appartements avaient été parcourus en vain, on était près de sortir, lorsqu'un boucher de Sainte-Foix s'avisa de toiser le

[1] Ce doit être deux jours avant le 1er messidor.

rez-de-chaussée et le grenier, et trouvant celui-ci moins long que le premier, dit qu'il fallait voir ce qu'il y avait au-dessus du cabinet. En conséquence, on fit monter des ouvriers sur les combles de la maison avec ordre de la découvrir à l'endroit indiqué. Quand il vit qu'ils allaient être pris, Guadet voulut se brûler la cervelle, mais le pistolet fit faux feu [1]. Bientôt ils furent saisis par trente scélérats qui les lièrent et les chargèrent de fers. Le père de Guadet, âgé de soixante-dix ans; sa tante, âgée de soixante-cinq ans; son frère, âgé de trente ans, et deux domestiques furent traités de même. Ils arrêtèrent aussi son beau-père, homme non moins respectable pour ses vertus qu'à cause de ses quatre-vingts ans, sa belle-sœur, madame Bouquey, et le mari de celle-ci. Le peuple, en les voyant, fut touché de leur sort. Guadet voulut lui parler, le commandant de la force armée lui dit que s'il proférait un seul mot, il allait lui faire mettre un bâillon. Ces menaces ne lui en imposèrent pas. Il revendiqua le respect dû aux représentants du peuple, et commença l'histoire des causes de ses malheurs. On ne lui donna pas le temps d'achever. Ils furent conduits tambour battant dans un cabaret où on les enferma dans une chambre jusqu'à ce que les mesures de leur translation fussent prises. Oré et ses seconds s'en occupèrent avec beaucoup de zèle; ils ne donnèrent pas de moindres soins pour affaiblir dans l'esprit du public l'intérêt que ces infortunés lui avaient inspiré. On leur avait trouvé vingt louis en or et deux cents livres en assignats. Ils dirent qu'ils avaient des

[1] Selon toute probabilité, Guadet ne tenta pas de se détruire, et le pistolet dont il est ici question est celui qu'à plusieurs reprises Salle s'appliqua sur le front, comme il le dit dans la lettre à sa femme que nous reproduisons plus loin (pages 506 et suiv.).

sommes immenses en espèces sonnantes et en faux assignats qu'ils avaient fabriqués. Ils ajoutèrent à tous ces mensonges celui de la découverte d'une correspondance avec les rois coalisés contre la France et l'invitation particulière à Pitt de faire faire une descente dans le département du Bec-d'Ambez, qu'ils favoriseraient de tout leur pouvoir, assurant qu'ayant un fort parti dans le pays, il serait aisé d'en faire une seconde Vendée. Il n'en fallait pas tant pour leur aliéner tous les cœurs. Quelque argent distribué par des agitateurs à la foule, toujours disposée à croire le mal, finit par leur ôter le bien le plus précieux aux hommes vertueux, l'estime et l'amour de leurs concitoyens.

Vers les deux heures de l'après-midi et au moment de la plus forte chaleur du jour arriva une charrette sur laquelle on chargea les femmes et les vieillards. Salle et Guadet y furent attachés et on partit pour Libourne, où ils furent mis au cachot en arrivant. Le lendemain on les mena à Bordeaux; Guadet demanda sa femme et ses enfants. Garnier de Saintes lui fit refuser cette douce satisfaction, en objectant que leur séparation serait trop cruelle. Jullien vint les voir; il s'enquit de Salle s'il connaissait Jullien de la Drôme et ce qu'il en pensait. Salle lui répondit qu'il s'était trouvé quelquefois avec lui, qu'il le croyait un bon homme, c'est-à-dire une bonne bête; s'adressant ensuite à Guadet, il lui demanda ce qu'il pensait de l'assassinat de Marat. « C'est un meurtre inutile, dit Guadet; le tyran a été tué, non la tyrannie :

Quand tu punis Marat de la mort la plus juste,
Corday! tu fis tomber l'assassin des Vertus.
Tu meurs, mais l'univers écrira sous ton buste :
PLUS GRANDE QUE BRUTUS.

Ce quatrain rendit coi l'interlocuteur; il les quitta

sans plus en vouloir savoir. On leur porta à souper; ils mangèrent de bon appétit, firent fort gaiement la conversation avec leur garde, et, quoiqu'ils sussent que le fil de leurs jours devait être tranché le lendemain matin, ils allèrent se coucher et dormirent jusqu'au moment où on vint les chercher pour les traduire devant la commission militaire. L'identité de leur personne reconnue, Lacombe, président de ce tribunal de sang, les envoya à l'échafaud expier la faute d'avoir plus de talent que leurs persécuteurs. Peu de jours après la famille de Guadet le suivit au tombeau.

Pétion, Buzot et Barbaroux furent témoins de la traduction de leurs collègues; ils en ressentirent tant de peine qu'ils se seraient à l'instant donné la mort, s'ils n'eussent craint de compromettre le citoyen Troquart, chez qui ils étaient, et dont le bas de la maison était plein de volontaires qui gardaient le cheval d'Oré attaché à sa porte. A minuit, ils quittèrent Saint-Émilion. Troquart les accompagna à quelques pas de la ville, les pressa sur son cœur, et leur fit ses derniers adieux. Ils avaient dans leurs poches du pain, du vin et des viandes froides. Au point du jour, se trouvant dans la plaine de Castillon, ils se cachèrent dans un bois de pins; un enfant qui était sur un arbre les vit s'asseoir, boire et manger. Il vit aussi Barbaroux, après avoir embrassé ses deux compagnons d'infortune, sortir de sa poche un pistolet à deux coups et se le tirer dans la tête; l'enfant tomba de peur. Pétion et Buzot, croyant que leur ami n'existait plus, allèrent se mettre dans une pièce de blé très-fourrée et peu éloignée. L'enfant, revenu à lui, courut prévenir ses parents de ce dont il venait d'être témoin. Ils allèrent en informer le juge de paix de Castillon, qui se transporta sur les lieux en compagnie

d'un chirurgien. Barbaroux vivait encore; on le fit porter à Castillon. On reconnut qui il était par les papiers qu'on trouva sur lui; on dépêcha un courrier à Jullien pour lui apprendre cette nouvelle. Oré arriva le lendemain, il fit prendre le plus grand soin du malade, et lorsqu'il le crut en état de pouvoir être transféré à Bordeaux, il le fit mettre dans un bateau, ce mode de transport étant plus doux que tous les autres. Le comité de surveillance l'attendait sur le port. Quand il parut, une foule immense s'assembla pour le voir; on le porta dans un hôtel. Jullien voulut l'interroger; il ne répondit pas, et il n'avait garde. Les chirurgiens qu'on avait appelés pour le panser dirent qu'il était mort ou presque mort. Il était neuf heures du soir. La commission militaire s'assembla extraordinairement, déclara que le prévenu était le traître Barbaroux. Quoiqu'il n'y eût à personne qui le connût, elle le fit guillotiner de suite.

Oré, qui était resté à Castillon pour tâcher de prendre Pétion et Buzot, fut instruit qu'on avait trouvé dans les blés deux hommes morts. Il accourut à l'endroit où on lui avait dit qu'ils étaient. Malgré que les chiens ou les loups leur eussent mangé une partie du visage, ils étaient encore si beaux que, quand il n'aurait pas eu leur signalement, il n'eût pu douter que c'étaient eux [1]. Il les

[1] Il peut ne pas être inutile de rappeler les termes dans lesquels les patriotes de Castillon annoncèrent aux Jacobins la mort de Buzot et de Pétion et la découverte de leurs cadavres. C'est un échantillon de l'enflure du style des flatteurs, car toutes les royautés ont eu les leurs. Voilà en quel langage on croyait devoir parler aux Montagnards pour provoquer leurs applaudissements et mettre son civisme à couvert : il n'y a que l'excès de la peur qui puisse rendre concevables ces froides exagérations, ces lâchetés furibondes. La présence des députés dans le pays était connue depuis longtemps : les paysans de Castillon ne s'en étaient pas inquiétés avant les menaces

fit donc couvrir d'un peu de terre et vint à Saint-Émilion arrêter Troquart et le curé constitutionnel de la commune; il avait laissé dans la maison de Bouquey une servante à laquelle il alla tenir le discours suivant :

de Jullien. Un lettré leur fit signer cette épître, où les réminiscences raciniennes devaient si naturellement trouver place :

« La société populaire et républicaine de Castillon, district de Libourne, département du Bec-d'Ambez, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants, nos recherches n'ont point été vaines, et nos promesses ne le sont point. En vous annonçant la prise du scélérat de Barbaroux, nous osâmes vous assurer, que morts ou vivants, ses perfides complices, Pétion et Buzot, seraient bientôt en notre pouvoir.

« *Ils y sont*, en effet, citoyens représentants, *ou*, pour mieux dire, *ils n'y sont déjà plus.*

« Il était trop doux pour des traîtres le supplice que la loi leur préparait, et la justice humaine leur en préparait un plus digne de leurs forfaits. On a trouvé leurs cadavres hideux et défigurés, à demi rongés par les vers; leurs membres épars sont devenus la proie des chiens dévorants, et leurs cœurs sanguinaires la pâture des bêtes féroces. Telle est l'horrible fin d'une vie plus horrible encore. Peuple! contemple ce supplice épouvantable, *monument* terrible de la vengeance!

« Traîtres! que cette mort ignominieuse, que cette mémoire abhorrée vous fassent reculer d'horreur et frémir d'épouvante! Tel est le sort affreux qui tôt ou tard vous est réservé.

« Signé : *les sans-culottes composant la société populaire et républicaine de Castillon.* »

Moniteur du 20 messidor an II. — Séance du 9 messidor (7 juillet 1794).

Une lettre du club de Bordeaux, lue à la séance de la Convention du 17 messidor, lui avait porté la nouvelle du supplice de Guadet, Salle et Barbaroux *conduits à l'échafaud au bruit des instruments militaires et des cris mille fois répétés de Vive la République !* « On assure, » ajoutait-elle, « que Pétion et Buzot étaient avec eux et qu'ils se sont cachés dans les blés, mais qu'ils n'échapperont pas aux recherches des habitants, qui ont déjà fait une battue générale. » Il résulte de cette lettre que, l'éveil étant donné, les représentants fugitifs seraient certainement tombés vivants aux mains de leurs ennemis, s'ils ne s'étaient pas tués.

Digitized by Google

« Ma chère fille, tes maîtres ne sont plus; qu'importe » ta discrétion à leur égard? Avoue-moi quelles étaient » les personnes qu'ils voyaient; nomme-moi toutes celles » qui étaient dans le secret. Si tu es sincère, je te » promets la vie; si tu ne l'es pas, tu seras guillo- » tinée. — Vous pouvez disposer de mes jours comme » bon vous semblera, lui dit-elle, mais vous ne saurez » rien de moi, parce que je ne sais rien de relatif à cette » affaire. — Tu sais du moins où ta maîtresse mettait » les papiers ou lettres qu'elle recevait de ces messieurs? » — Non; mais je lui ai vu jeter, avant son arrestation, » une cassette de fer-blanc dans les commodités. »

Cet aveu ravit Oré. Il fit descendre un homme dans les latrines, qui lui rapporta la boîte pleine de *Mémoires* rédigés par chacun des proscrits. Ceux de Louvet y étaient aussi. Indépendamment de ces mémoires, il y avait une tragédie de Salle, intitulée *Satan cédant le fauteuil à Marat;* un poëme de Barbaroux sur sa maison des champs et l'art de la culture en Provence faisait partie des pièces intéressantes contenues dans ladite cassette. La correspondance de Buzot avec une femme pleine d'esprit et son portrait enrichi de diamants y étaient aussi renfermés. On prétend que le tout a été remis au comité du salut public, aux mains de Robespierre, excepté pourtant les diamants, par l'histrion Coupin. »

Ce Mémoire renferme des renseignements nouveaux dont l'exactitude se trouve confirmée par les découvertes récentes. Nous nous en occuperons tout à l'heure. Rappelons d'abord les pièces qui donnent la date précise de la mort de toutes ces victimes de la Terreur:

« Jugement de la commission militaire séante à Bordeaux, qui ordonne que Marguerite-Élie Guadet, homme

de loi, natif de Saint-Émilion, domicilié à Bordeaux, et Jean-Baptiste Salles, médecin, natif de Vételèze, chef-lieu du département de la Meurthe, tous deux ci-devant représentants du peuple, subiront la peine de mort, comme étant hors la loi, et déclarés traîtres à la patrie par le décret du 28 juillet 1793, — du 1er messidor (19 juin 1793), l'an II de la République. »

Nous reproduirons les adieux adressés par Buzot et Pétion à leurs femmes, par Barbaroux à sa mère, peu de temps avant leur mort. Voici la lettre touchante qu'écrivit Salle à sa femme la veille du supplice :

« Quand tu recevras cette lettre, ma bonne amie, je ne vivrai que dans la mémoire des hommes qui m'aiment. Quelle charge je te laisse, trois enfants, et rien pour les élever! Cependant c'est une de mes consolations de penser que tu voudras bien vivre à cause de ton innocente famille. Mon amie, je connais ta sensibilité, j'aime à croire que tu donneras des pleurs amers à la mémoire d'un homme qui voulait te rendre heureuse, qui faisait son principal plaisir de l'éducation de ses deux fils et de sa fille chérie; mais pourrais-tu négliger de penser que ta seconde pensée leur appartient? Ils peuvent du moins, par leurs innocentes caresses, te tenir lieu de celles que je ne puis te donner.

» J'ai tout fait pour me conserver, je croyais me devoir à mon pays; je croyais devoir vivre aussi pour recueillir sur le compte de mes malheureux amis tous les monuments que je croyais utiles à leur mémoire. Enfin, je devais vivre pour toi, pour ma famille, pour mes enfants. Le Ciel en dispose autrement; je meurs sans avoir à me reprocher d'avoir compromis la sûreté de mon existence par aucune imprudence; ma bonne amie, je meurs tranquille. J'avais promis, dans une déclaration à mon département, lors des événements du 31 mai, que je saurais mourir; au pied de l'échafaud, je crois pouvoir affirmer

que je tiendrai ma promesse. Mon amie, ne me plains pas; la mort, à ce qu'il me semble, n'aura pas pour moi des angoisses bien douloureuses. J'en ai déjà fait l'essai : au moment où l'on m'a saisi, j'ai dix fois présenté sur mon front un pistolet qui a trompé mon attente. Je ne voulais point être livré vivant. Toutefois j'ai cet avantage d'avoir bu d'avance tout ce que le calice a d'amer, et il me semble que ce moment n'est pas si difficile.

» O mon amie, renferme tes douleurs, et n'inspire à mes enfants que des vertus modestes; il est si difficile de faire le bien de son pays! Je crois m'être dévoué pour le peuple; si, pour récompense, je reçois la mort, j'ai la conscience de mes bonnes intentions. Il est doux de penser que j'emporte au tombeau ma propre estime, et que peut-être un jour l'estime publique me sera rendue. Mon amie, si je ne me trompais pas, tu pourrais alors espérer des moyens suffisants pour élever ta famille. Je te laisse dans la misère : quelle douleur pour moi! Quand on te laisserait tout ce que je possédais, tu n'aurais pas encore de pain. Cependant que cette considération ne te jette pas dans le désespoir : travaille, mon amie, tu le peux; apprends à tes enfants à travailler quand ils seront en âge. Oh! si tu pouvais de cette manière éviter d'avoir recours aux étrangers! Sois, s'il se peut, aussi fière que moi; espère encore, espère en celui qui peut tout. Il est ma consolation au dernier moment, et j'ai trop besoin de penser qu'il faut bien que l'ordre existe quelque part pour ne pas croire à l'immortalité de mon âme. Il est grand, juste et bon, ce Dieu au tribunal duquel je vais comparaître; je lui porte un cœur sinon exempt de faiblesse, au moins exempt de crime et pur d'intention; et comme dit si bien Rousseau : « Qui » s'endort dans le sein d'un père n'est pas en souci du réveil.»

» Baise mes enfants, aime-les, console-les; console-toi, console ma mère, ma famille. Adieu! adieu pour toujours! Ton bon ami : SALLE [1]. »

[1] Cette lettre, reproduite par M. Guadet dans son *Histoire des*

— « Jugement qui ordonne que Charles Barbaroux, etc., subira la peine de mort, comme hors de la loi, d'après le décret du 28 juillet 1793. Séance du 7 messidor, l'an II de la République. » — Le 7 messidor an II correspond au 25 juin 1794.

« Jugement, — qui ordonne... que Jean Guadet père, courtier de vins, âgé de soixante-dix ans...; François Bouquey, dit Robert, âgé de quarante-neuf ans, ci-devant procureur...; Thérèse Dupeyrat, âgée de trente-deux ans, épouse de François Bouquey[1]...; Marie Guadet, âgée de soixante-cinq ans, native de Saint-Émilion, demeurant à Saint-Martin, district de Libourne, vivant avec son frère, subiront la peine de mort. Séance du 2 thermidor an II de la République. »

« Jugement... qui acquitte Élisabeth Nau, âgée de dix-huit ans, demeurant chez Guadet père, auquel elle louait ses services[2], condamne Élisabeth Bernatace, âgée de quarante-cinq ans, louant ses services à Guadet père, à un an de détention... condamne Jean-Baptiste Guadet Saint-Brice, âgé de trente ans, ci-devant adjudant général de

Girondins, avait paru dans *le Républicain* du 29 ventôse an V, sous la rubrique de *Nancy*. Elle est signé *Salle* sans *s* comme tous les écrits du médecin.

[1] Un contemporain nous a transmis quelques détails sur le procès de cette bonne et aimable femme. A son interrogatoire, elle s'écria avec indignation : « Monstres altérés de sang ! si l'humanité, si les liens du sang sont des crimes, nous méritons tous la mort ! » Pendant la lecture du jugement, tout en elle exprimait la fureur et l'exaltation; au moment d'aller à l'échafaud, elle parut assez calme; mais lorsque le bourreau voulut lui couper les cheveux, elle se débarrassa de ses mains avec force, et il fallut employer la violence pour la retenir. La mort lui fut donc deux fois cruelle. C'est ainsi que son dévouement sublime à la cause du malheur a été récompensé ici-bas !

[2] Probablement la servante dont il est question dans le Mémoire, celle qui fit savoir à Oré que sa maîtresse avait jeté dans les latrines la boîte en fer-blanc où se trouvaient les *Mémoires* des proscrits.

l'armée de la Moselle, natif de Saint-Émilion, y demeurant chez son père, à la peine de mort [1]. »

Saint-Brice Guadet, frère du représentant, s'était entremis pour procurer aux proscrits l'asile qu'ils avaient trouvé chez son perruquier, Baptiste Troquart. Ce fut le motif de la condamnation qui l'envoya à l'échafaud.

Troquart fut moins malheureux, puisqu'il ne paya pas de sa vie sa conduite courageuse et vraiment généreuse à l'égard des proscrits. Mis en arrestation vers le 20 juin, il recouvra la liberté, en vertu de l'arrêté du représentant Treilhard, le 29 pluviôse an III (17 février 1795), arrêté dont nous allons copier un extrait :

« *Extrait de l'arrêté du représentant du peuple Treilhard.*

» Le représentant du peuple en mission dans le département du Bec-d'Ambez, etc.;

» Vu le rapport du comité de surveillance du district de Bordeaux;

» Sur la demande de la mise en liberté du citoyen Troquart, détenu pour avoir reçu chez lui Pétion, Buzot, Barbaroux;

» Considérant que Troquart est un homme peu éclairé, et que l'on a profité de sa faiblesse et de son extrême misère pour l'engager à donner retraite à ces individus;

» Considérant en outre que, d'après la loi du 27 frimaire dernier, Pétion, Buzot, Barbaroux, auraient leur liberté aujourd'hui, et que celui qui les a reçus ne doit pas être traité avec plus de sévérité;

» Arrête que le citoyen Troquart sera sur-le-champ mis en liberté, et que les scellés, s'ils ont été mis sur ses effets et papiers, seront levés.

» Le 29 pluviôse. TREILHARD.

» Je certifie le présent extrait véritable et mot à mot.

» *Signé :* TREILHARD. »

[1] On trouvera sur les procès des familles Bouquey et Guadet beaucoup de détails dans les *Procès fameux* de Desessarts (1786 à 1796, 20 vol. in-12.) Nous y renvoyons, nous bornant ici à reproduire les documents peu connus ou inédits.

Ainsi, même à cette époque, il fallait considérer que Troquart était un homme *peu éclairé* pour lui pardonner son acte de dévouement et lui rendre la liberté!

Dans la suite, Louvet, qui avait pris en main la cause des Girondins proscrits, de leur famille et de leurs amis, et qui déploya à la défense de cette cause sacrée du malheur autant d'énergie que d'éloquence, lut à la Convention une pétition de Troquart. Elle était conçue en ces termes :

« Citoyens représentants, c'est encore une victime de la tyrannie décemvirale qui vient solliciter votre attention à son égard. Je suis habitant de Saint-Émilion, commune qui a vu périr vos malheureux collègues Guadet, Buzot, Pétion, Barbaroux et Salle, qui s'y étaient réfugiés après leur mise hors la loi. C'est moi qui ai caché et nourri cinq mois de temps Barbaroux, Pétion et Buzot. Pour récompense, j'ai été traîné dans les plus affreux cachots, dans lesquels j'ai langui huit mois, et je n'ai échappé à la mort que parce qu'une maladie des plus terribles ne permit pas au scélérat Lacombe de me faire comparaître devant son terrible tribunal.

» Après sa chute, la liberté m'a été rendue, ainsi que l'estime de mes concitoyens, et c'est la seule récompense à laquelle j'aspirerais, si ma position ne me faisait un devoir impérieux de m'adresser à vous, afin d'obtenir quelques secours de la nation.

» J'ai toujours été pauvre, et j'ai fini de manger le peu que j'avais, pour tâcher de conserver à la patrie vos malheureux collègues, et pour me refaire de cette maladie que j'avais attrapée dans les prisons.

» Je laisse à votre sagesse, citoyens représentants, à m'accorder ce qui vous paraîtra juste.

» Ma mise en liberté, que je joins à ma pétition, justifiera de ce que j'avance.

Saint-Émilion, le 12 messidor, an III de la République française

» *Signé :* Baptiste TROQUART. »

Digitized by Google

Puis Louvet donna lecture des lettres suivantes qui lui avaient été remises par Troquart, qui les avait reçues des proscrits au moment où ceux-ci l'avaient quitté pour marcher à une mort certaine. Ils avaient voulu lui laisser un témoignage de leur reconnaissance et un moyen d'être indemnisé un jour des sacrifices que leur entretien, si modeste qu'il eût été, lui avait imposés. Ces lettres étaient adressées : par Pétion et Buzot à leurs femmes, par Barbaroux, à sa mère. Elles sont rapportées dans le *Moniteur* du 24 messidor an III (12 juillet 1795).

A madame Buzot, à Évreux.

Je laisse entre les mains d'un homme qui m'a rendu les plus grands services ce dernier souvenir d'un mari qui t'aime.

» Il faut fuir un asile sûr, honnête, pour courir de nouveaux hasards. Une catastrophe terrible nous enlève notre dernière espérance. Je ne me dissimule aucun des dangers présents qui nous menacent; mais mon courage me reste... Mais, ma chère amie, le temps presse..., il faut partir. Je te recommande surtout de récompenser autant qu'il sera en toi le généreux... qui te remettra ce billet. Il te racontera tous nos malheurs. Adieu, je t'attends au séjour des justes. » *Signé :* BUZOT. »

Lettre de Pétion.

« Ma chère amie, j'ai vécu pour toi, j'ai vécu pour mon fils, pour délivrer ma patrie des infâmes scélérats qui l'oppriment, pour venger mes amis lâchement et férocement assassinés, pour défendre mon honneur. J'ai éprouvé bien des peines; je les ai supportées avec courage; mon caractère ne s'est jamais démenti. Je m'inquiète peu de ce que les hommes penseront de moi. J'ai défendu ma patrie avec zèle; je voulus le bien de mon pays, et ma conscience ne me reproche rien. Je me trouve dans la plus cruelle situation qu'il soit possible d'imaginer. Je me jette dans les bras de la Providence; je n'espère pas qu'elle m'en tire.

Adieu mille fois, chère femme! je t'embrasse, j'embrasse mon fils; mes derniers soupirs sont pour vous; qu'il se souvienne de son père.

» Récompense, le mieux qu'il te sera possible, le brave homme qui te remettra cette lettre; il a fait ce qu'il a pu pour m'être utile. » *Signé:* PÉTION. »

Lettre de Barbaroux à la citoyenne Pons-Chalvet, née Pons, à Marseille.

« O ma mère! ma bonne mère! je n'ai pas le temps de t'en dire davantage : je me livre à la providence de Dieu, pour chercher un asile. Ne désespère pas de mon sort, et, si tu le peux, récompense le brave homme qui te remettra ou te fera passer mon billet. Adieu, bonne mère, ton fils t'embrasse. » *Signé:* BARBAROUX. »

Cette lecture produisit sur l'Assemblée une vive impression. Louvet profita de cette disposition pour faire voter le décret qui suit :

« Art. Ier. Les avances que le citoyen Troquart, perruquier à Saint-Émilion, a faites pour donner, pendant cinq mois de leur proscription, la nourriture aux citoyens Pétion, Buzot et Barbaroux, lui seront remboursées.

» Art. II. Il lui sera payé, dès à présent, à compte de ses avances, une somme de 1,500 livres.

» Art. III. Le comité d'instruction publique est chargé de faire un rapport sur la récompense qu'il convient d'accorder à quiconque, aux jours de la tyrannie décemvirale, a donné assistance à l'innocence persécutée.

» La dernière lettre de Pétion, celles de Buzot et de Barbaroux, seront déposées parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale. »

Ce décret fut exécuté incomplétement, comme il arrivait d'ordinaire. Le pauvre Troquart ne reçut qu'une faible partie des indemnités qui lui étaient allouées. Lui-même constate, dans une note remise à M. Guadet, qui l'a repro-

duite à la suite des *Mémoires* de Buzot (p. 259), que parmi les pièces manuscrites transmises à Louvet, il s'en trouvait *qu'il était presque impossible de lire parce qu'elles étaient rongées par l'humidité.* Quoi qu'il en soit, ces lettres ont été en effet déposées à la Bibliothèque nationale ; de là elles ont passé aux Archives de l'Empire, où on peut les voir. L'humidité a dévoré une partie du papier et de l'écriture. Ainsi des premières lignes de la lettre de Pétion, on ne peut lire que ceci : « .... re amie, » j'ai vécu pour toi, j'ai vécu pour mon p....., patrie » des infâmes scélérats qui l'oppriment, pour.... mes amis » lâchement..... assassinés, pour..... mon honneur. J'ai » éprouvé, etc. »

La lettre de Buzot n'a pas moins souffert.

Revenons maintenant au Mémoire adressé à Louvet, que nous avons reproduit plus haut (page 495 et suiv.).

S'il avait été publié il y a seulement trois ans, les assertions qui le terminent auraient paru étranges ou hasardées au point de rendre tout le récit suspect d'inexactitude.

Cette *boîte pleine de Mémoires rédigés par chacun des proscrits*, cette tragédie de Salle, ce poëme de Barbaroux sur sa maison des champs, *cette correspondance de Buzot avec une femme pleine d'esprit,* rien de tout cela n'avait été retrouvé. Quelle vraisemblance que toutes ces choses eussent été envoyées aux agents ou aux membres du Comité de salut public, et que l'auteur du Mémoire à Louvet eût pu avoir, d'ailleurs, une connaissance aussi précise des papiers dont il révélait l'existence?

Cependant, au mois de février 1864, un catalogue publié par le libraire France annonçait la mise en vente des pièces suivantes : *Mémoires de Buzot*, copiés d'après le manuscrit original. — *Mémoires de Pétion*, copiés d'après le manuscrit original. — *Mémoires de Louvet, item.* — Tragédie de Salle, *manuscrit original.* — *Lettres de madame Roland à Buzot, item.* — Une *lettre de Buzot* à Jérôme Letellier, d'Évreux, *item.* — *Notice à imprimer,* par

Pétion, justification de sa conduite au 10 août, *item*. — *Observations de Barbaroux* sur la pièce de Salle, *item*.

Ainsi tout ce que le Mémoire anonyme a indiqué à Louvet comme ayant été saisi chez madame Bouquey, reparaissait au grand jour, sauf deux choses, les *Mémoires* de Barbaroux et le portrait de madame Roland; encore l'auteur du Mémoire avait-il fait pressentir que celui-ci avait dû être détourné, en accusant l'histrion Coupin d'avoir dérobé les diamants qui l'entouraient. La véracité, l'exactitude des informations du correspondant de Louvet étant établies, il était plus qu'à présumer que la troisième partie des *Mémoires* de Barbaroux, que celui-ci, à la fin de la deuxième partie, déclare qu'il va écrire, faisait partie du dépôt confié à madame Bouquey, aussi bien que ces *Mémoires* de Pétion, dont on ne soupçonnait pas l'existence et qu'une découverte bien imprévue nous a mis à même de publier.

Nous avons raconté ailleurs les circonstances de cette découverte (*Étude sur madame Roland*); nous avons exposé les motifs qui nous portaient à croire que ces pièces mises en vente par le libraire France provenaient à l'origine de l'agent du Comité de salut public à Bordeaux, de Jullien de Paris.

Les recherches que nous avons faites depuis nous ont prouvé que nous ne nous étions pas trompés.

Nous avons trouvé aux Archives : 1° Les observations de Buzot et de Pétion sur la pièce de Salle; 2° la *Notice* relative à la conduite de Pétion au 10 août, que nous avons reproduite (p. 308), écrite de la main de Pétion; 3° diverses notes de Barbaroux que nous allons faire connaître, etc.

Jullien avait reçu les papiers des proscrits renfermés dans la boite de fer-blanc trouvée dans la maison Bouquey. Les uns, ce sont ceux qui appartiennent aux Archives, furent envoyés au Comité de salut public, entre autres un des deux exemplaires de la *Notice* de Pétion, les obser-

vations de Pétion et de Buzot sur la pièce de Salle, les *Mémoires* manuscrits de Buzot, de Pétion et de Barbaroux dont Jullien fit prendre préalablement copie; les autres restèrent, ainsi que les copies des Mémoires, aux mains de Jullien, sans qu'on puisse dire pour quel motif, car on ne comprend pas qu'il ait envoyé les observations de Buzot et de Pétion sur la pièce de Salle, et qu'il ait gardé celles de Barbaroux, ainsi que la tragédie même à laquelle elles se rapportent. Quant à la *Notice* écrite par Pétion, en double exemplaire pour qu'elle eût plus de chance d'échapper à la destruction, on comprend que Jullien ait conservé un des deux exemplaires qu'il eût été inutile de transmettre à Robespierre.

Les lettres de madame Roland à Buzot, de Buzot à Jérôme Letellier, n'ayant plus qu'un intérêt de curiosité, on s'explique aussi qu'il se les soit appropriées. Ces derniers papiers, recueillis évidemment dans l'origine en même temps que les premiers, sont ceux que le libraire France a mis en vente dans les premiers mois de 1864 et dont il donne la liste et la description dans son catalogue de la vente annoncée pour le 12 février 1864.

Nul doute que les Mémoires manuscrits de Buzot, de Pétion et de Barbaroux n'aient été adressés au Comité de salut public. Lecointre avait eu certainement connaissance de ceux de Buzot. C'est à eux qu'il faisait allusion, dans la séance du 2 germinal an 3 (22 mars 1795). Robert Lindet venait de dire qu'il associait à Wimpffen les députés proscrits pour les rendre complices des projets de l'Angleterre et des royalistes; Lecointre s'écrie: « Je prouverai que nos collègues qui ont été mis justement hors la loi se sont engagés dans l'armée royaliste et qu'ils avaient fait le serment de se venger de Paris en le détruisant. — J'en ai la preuve écrite de la main de Buzot. »

De preuves, il n'en avait point et il se trouva hors d'état d'en produire, mais il avait eu, selon toute apparence, entre les mains les Mémoires de Buzot dont les notes expri-

ment un ressentiment si vif de la conduite de la population parisienne au 31 mai et au 2 juin [1].

Mais les papiers du Comité de salut public ont été mis au pillage par les hommes intéressés à les prendre, soit pour en trafiquer, soit pour effacer les traces de leur passé. Courtois avait retenu une partie considérable de ceux qui furent trouvés chez Robespierre, et sa famille a encore aujourd'hui en sa possession un grand nombre de ces documents. A vrai dire, il y en a un peu partout. Le temps les fera sortir l'un après l'autre des ténèbres discrètes qui les ont dérobés jusqu'ici à l'histoire, et ils viendront ajouter aux lumières que nous possédons sur cette grande page des annales de l'humanité, dont l'étude restera pendant longtemps encore le travail et la passion des générations.

On retrouvera peut-être les manuscrits originaux des Mémoires de Pétion et de Buzot. Si on ne les retrouve pas, ils n'en seront pas moins parvenus à la publicité à laquelle ils étaient destinés, grâce aux copies que Jullien en avait gardées.

Barbaroux avait-il écrit la quatrième partie de ses Mémoires? Il annonce, dans la note que nous avons reproduite, qu'il va s'en occuper *de suite*, et l'auteur de la lettre adressée à Louvet, parfaitement renseigné sur la contenance de la boîte trouvée chez madame Bouquey, dit qu'elle était *pleine de Mémoires rédigés par chacun des proscrits* [2]. Si les Mémoires de Barbaroux étaient joints à ceux de Buzot et de Pétion, nul doute que Jullien les a fait copier en même temps que les autres. Cette copie ne

[1] Il pouvait notamment faire allusion à la note de la page 24, où Buzot, cédant aux colères qu'éveillent en lui tant de souvenirs déchirants, déclare que le salut de la France peut exiger à un moment donné la destruction de Paris.

[2] La lettre de Barbaroux à madame Bouquey qu'on lira page 520, et dont nous donnons un fac-simile en tête de ce volume, prouve qu'une partie des *Mémoires* autre que celles que nous connaissons a été écrite.

Digitized by Google

s'est point trouvée dans la liasse de papiers provenant de Jullien qui ont été vendus au libraire France, mais rien ne prouve qu'elle soit perdue à tout jamais et qu'on doive renoncer, comme l'ont cru MM. Berville et Barrière, à l'espoir de la recouvrer.

Nous avons déjà reproduit dans le travail historique qui sert d'introduction à ce volume plusieurs documents qui faisaient partie des papiers du Comité de salut public : l'adieu de Pétion à son fils, le testament politique de Buzot et de Pétion [1].

Voici quelques notes d'un moindre intérêt. — Celle-ci d'abord qui concerne les précautions que doivent prendre, les formalités que doivent remplir les proscrits pour échapper au Comité de surveillance et passer en Suisse :

« Il est nécessaire de désigner sur les passeports quelques départements où on est censé devoir passer ou avoir passé quelques jours pour les affaires de son commerce, pour de là se rendre dans les départements du Mont-Blanc, de la Haute-Saône, du Doubs ou du Jura, etc. Le passage est facile pour tous ces départements, et déjà plusieurs de nos amis les ont traversés sans danger.

» Il faut, autant qu'on le peut, éviter les grandes villes, surtout celles où il y a des ponts à traverser, ne point suivre les rues où passent les grandes routes ; le mieux est même de passer dans les villes la nuit à une ou deux heures : tout est alors endormi.

[1] On lit sur la chemise qui sert d'enveloppe à tous ces papiers la note suivante que nous copions littéralement :

« Papiers de Buzot, Pétion, Salles et Barbaroux ; derniers adieux à leur famille et à la postérité. D'après diverses enveloppes qui renfermaient la plupart de ces pièces, elles n'étaient destinées à être envoyées que dans le cas où il arriverait quelque malheur aux proscrits qui les écrivaient. La mort les aura surpris avant qu'ils eussent trouvé des moyens sûrs pour transmettre leurs paquets, ou l'envoi en aura été intercepté. Quoi qu'il en soit, ces papiers sont tombés entre les mains du Comité de salut public. On les a retrouvés parmi de vieilles feuilles de distribution enlevées lors du déménagement des salles du rez-de-chaussée. C'est alors qu'ils ont été inscrits sous le n° 114 du registre particulier des secrétaires généraux du Comité. »

AF. 11. 31 pièces.

« Il faut n'aller que deux ou trois tout au plus. Si on trouve une charrette ou un fourgon et qu'on puisse le suivre, il faut le faire. Quelques-uns ont eu le courage de se mettre dans la malle d'un courrier, et ils sont arrivés : vous en aurez aussi. Avec du courage et de la constance, il n'est rien qu'on ne surmonte. Partez donc, ne balancez pas. Votre salut et la tranquillité de vos amis vous le commandent.

« D'après les nouvelles reçues hier, il n'est pas prudent de passer par Genève, à cause de la grande surveillance du résident ; il faut donc gagner Moray, et de là on se rend à Nyons, à moins qu'on ne préfère ou qu'on ait plus court de se rendre à Bâle, Lausanne ou Pagernes (?). Vous trouverez des camarades dans ce dernier lieu sous le nom de *Masson et Dubreuil.*

« Ci-joint est un sceau qui peut servir pour faire des passe-ports, certificats de civisme, extraits de naissance, etc.

« Au reste, en les arrangeant, les passe-ports ci-joints peuvent vous servir pour toutes les routes. Sur celles de Paris, au bas de la déclaration de la section et après avoir ajouté la date du calendrier nouveau, il faut mettre : Vu le présent en notre comité révolutionnaire de la section de ....., le ..... nivôse, l'an IIe de la République Française une et indivisible.

« Il est nécessaire d'apposer quelques *vu passer* de la route qu'on est censé avoir tenue ; pour cet effet, il faut avoir une carte qui est d'ailleurs indispensable pour se guider sur les frontières.

« Personne ne vous désire, etc. »

Suivent des passe-ports en blanc, de Paris, de Corbeil ; des certificats de garde national, des jacobins, etc.

Quel est l'auteur de cette note non signée et qui n'est point de l'écriture de Barbaroux ? Nous l'ignorons. Nous trouvons seulement un billet de Barbaroux où il est question de *ce sceau qui peut servir pour faire des passe-ports.* Ce billet est adressé à Saint-Bris, le frère de Guadet, qui servait d'intermédiaire entre les proscrits du souterrain, Barbaroux, Buzot, Pétion, et les proscrits de la maison, Guadet, Salle, Louvet, — les trois amis auxquels le billet suivant a dû être communiqué :

« *Pour les trois amis :*

« Vous ne nous avez pas fait passer le sceau qui nous est si nécessaire, et la cire d'Espagne propre à faire l'empreinte ;

n'oubliez pas de nous les envoyer. Vous recevrez par madame[1] un petit poëme de ma façon sur ma maison des champs. Le genre en est, je crois, nouveau ; mais la poésie en est-elle bonne...? C'est à vous à me l'apprendre, je le soumets à votre critique : examinez l'ensemble, les détails, et jusqu'à la versification, jusqu'aux rimes. Plus votre critique sera sévère, plus elle me sera agréable. *Faites-vous des amis prompts à vous censurer*. Déjà ceux d'ici ont indiqué des changements que le désir de montrer ce badinage à madame.... ne m'a pas permis d'effectuer; par vos soins et les leurs ce petit poëme pourra valoir quelque chose. Adieu, bon ami, les événements semblent ne pas vouloir se dérouler, mais l'impulsion une fois donnée à l'ouverture de la campagne, peut-être marcheront-ils bien vite? Je vous embrasse de tout mon cœur et les camarades aussi. »

Ainsi les proscrits échangeaient leurs productions poétiques, en s'encourageant mutuellement à la critique. Tout à l'heure c'était Salle qui envoyait au fond du souterrain sa tragédie de Charlotte Corday, aujourd'hui du souterrain sort le poëme sur la maison des champs. Barbaroux l'adresse d'abord à madame Bouquey; nous le soupçonnons d'attacher un médiocre prix à ces critiques qui doivent, dit-il, lui être d'autant plus agréables qu'elles seront plus sévères. L'exagération du langage en rend la sincérité suspecte, surtout lorsqu'on voit le poëte ne tenir aucun compte des critiques faites, dans son impatience d'envoyer ce qu'il appelle son badinage à madame Bouquey. Gracieuse femme! ses traits où se peignait la sensi-

[1] En marge, on lit d'une autre écriture, probablement de la main de Jullien, ces mots sinistres : *Bouquey, elle est arrêtée.* — Le billet porte cette suscription écrite par Barbaroux : *A Saint-Bris.* — On sait quel fut le sort de madame Bouquey et de Saint-Bris. — L'original du billet que nous reproduisons a été placé dans l'armoire de fer où sont renfermées quelques-unes des pièces les plus précieuses des Archives.

Digitized by Google

bilité de son cœur, ce doux et gracieux visage, son âme de feu, rayonnaient au fond de la nuit des proscrits. Leurs soupirs, leur reconnaissance, leur attendrissement montaient vers cet ange de miséricorde et de charité dont la main pourvoyait chaque jour à tous leurs besoins, dont l'héroïsme était la seule barrière qui les séparât de l'échafaud; sans doute Saint-Bris, Bouquey, Guadet, se dévouaient aussi, et leur conduite est au-dessus de l'éloge, car ils savaient bien qu'elle pouvait leur coûter la vie, mais elle, madame Bouquey, se dévouait comme les femmes se dévouent, tout entière, avec quelque chose de la tendresse des amantes et de l'abnégation des mères.

Mais la reconnaissance des proscrits a laissé un témoignage plus éclatant, une sorte de monument des bienfaits de madame Bouquey, que nous avons fait reproduire en fac-simile et placer en tête de ce volume.

Elle est écrite d'une écriture très-fine et très-serrée, de la main de Barbaroux. C'est un autographe superbe à tous égards : le ton a la solennité que la conscience du devoir accompli et l'approche de la mort donnent à la parole de l'honnête homme. Barbaroux annonce qu'il transmet à madame Bouquey cette partie de ses Mémoires qui n'a point été retrouvée avec la copie de ceux de Buzot et de Pétion, mais qui se retrouvera un jour, nous l'espérons. Il dit expressément au nom de ses amis, en parlant de leurs derniers écrits : *Qu'aucune main quelle qu'elle soit ne se permette d'en toucher la moindre ligne, fût-ce sous le prétexte de corriger une erreur.* Nous avons rempli, autant qu'il dépendait de nous, le dernier vœu, la volonté suprême des proscrits.

« Voici, femme aimable et sensible, quelques nouvelles feuilles de mes Mémoires, que je vais très-rapidement achever. Je dois vous dire à cet égard, tant pour mes amis que pour moi, que tous nos mémoires et nos écrits ne sont remis qu'à vous, qu'ils n'appartiennent qu'à vous et que

vous seule pourrez en disposer, conformément aux notes qui vous ont été et qui vous seront remises. C'est un dépôt sacré que vous êtes digne de conserver, mais qui doit l'être dans toute son intégrité. Que dans aucune circonstance il ne sorte de vos mains! Qu'aucune considération, aucune prière, aucun ordre ne vous l'arrache! Qu'aucune main, quelle qu'elle soit, ne se permette d'en toucher la moindre ligne, fût-ce sous le prétexte de corriger une erreur! Ces écrits nous sont plus chers que la vie ; vous avez conservé l'un, vous saurez fidèlement garder les autres. Oui, femme sensible, soyez la dépositaire de nos titres les plus précieux, de notre honneur, car il est sans doute attaché à la conservation de ces Mémoires. Soyez-en la dépositaire inviolable : c'est vous que nous chargeons de faire connaître à nos enfants, à nos amis, aux Français, maintenant si cruellement pervertis, à tous les hommes indignés des horreurs qui désolent notre patrie, c'est vous, dis-je, que nous chargeons de leur faire connaître ce que nous avons fait pour la liberté, pour la vertu, nos efforts inutiles, nos longues souffrances et vos propres bienfaits, car vous êtes digne des hommages du monde. Encore une fois, nous vous confions ce que nous avons de plus précieux; et pour empêcher qu'il y soit porté atteinte de toute autre part, gardez cette note que je vais détacher du reste de ma lettre, gardez-la comme un témoignage de notre volonté. Joignez-la à nos Mémoires comme une sauvegarde, un sceau qu'il ne sera pas permis de rompre. Il faudra bien qu'on le respecte, lorsqu'à nos ordres précis je joindrai votre volonté courageuse appuyée de tous les sentimeuts nobles et généreux que nous vous connaissons. »

De la même main :

« Le reste de la lettre est de l'autre part. »

Combien la lecture de cette note doit faire souhaiter que la dernière partie des Mémoires de Barbaroux soit retrouvée, puisqu'il attachait à leur conservation tant de prix qu'il

y voyait *le titre le plus précieux de son honneur!* Jamais hommes ne furent plus pénétrés de la justice de leur cause, plus convaincus que le triomphe de leurs ennemis n'avait d'autres bases que le mensonge et l'erreur; jamais hommes ne se montrèrent plus préoccupés d'éclairer la postérité, et plus certains de son verdict réparateur, que les nobles proscrits!

Chassés de la Convention par la violence la plus criminelle, ne pouvant ni écrire ni parler, ils avaient vu la calomnie les poursuivre sous toutes les formes, les accusant tantôt d'affamer Paris, tantôt d'armer le bras des assassins contre la Convention, tantôt de signer avec l'Angleterre le morcellement du territoire national, avec les Bourbons, la ruine de la République; ils avaient vu tomber la tête de leurs amis sous le coup de cette calomnie qui les harcelait jusqu'au fond d'une retraite que les bêtes sauvages ne leur auraient point enviée, dans un désert que la haine et la peur faisaient autour d'eux. Là ils n'ont d'autre idée, d'autre désir que de la combattre. Quand on a mis sa vie au service d'une grande cause, mourir n'est rien, pourvu que l'honneur de cette cause reste sauf après soi; assurer cet honneur est leur préoccupation, l'idée fixe de leur longue agonie. Ils ne sont vaincus ni par la faim, ni par le froid, ni par les ténèbres, ni par la certitude d'une mort prochaine et infamante. Ils combattent jusqu'au dernier jour avec l'arme qui leur reste, la plume; ils combattent pour eux, pour leurs amis morts, pour le principe de liberté dont ils ont été les soldats fidèles en même temps que les martyrs. Il ne leur suffit pas d'avoir justifié leurs propres actes: avant de mourir ils justifient, ils confessent leur chef.

Rien ne montre mieux cette fidélité de la Gironde à ses doctrines, et la force du sentiment de solidarité qui a lié ses membres principaux, que la notice suivante, écrite par Pétion. Elle a été trouvée avec son testament politique. Elle fut communiquée *aux amis*, examinée attentivement et sans doute ratifiée par eux. Elle aussi, elle est donc une

Digitized by Google

déclaration suprême faite à la postérité, *in articulo mortis*, par des mourants sur un mort.

Sans doute cette notice est bien incomplète. Elle ne saurait suffire pour faire connaître[1] l'homme qui par ses écrits, par son activité, son instruction et son caractère : philosophe, jurisconsulte, moraliste, homme d'État, polémiste, orateur, a été le plus influent et le plus considérable de la Gironde; mais ce document historique emprunte une valeur réelle aux circonstances au milieu desquelles il s'est produit. Il fait également honneur à Brissot et à celui qui l'a écrit plus préoccupé encore de défendre la mémoire de son ami auprès des générations futures que la sienne propre.

Depuis, — à voir de quelle étreinte fiévreuse on a pressuré le présent, au risque d'épuiser le sol nourricier sur lequel nos enfants devront vivre, à voir par quelles entraves on a retardé dans leur développement les principes de 1789, il semble qu'on ne se soit guère soucié de ce que pensera l'avenir. Beaucoup des hommes de la Révolution agirent en vue de la postérité, se sacrifiant et se perdant dans le présent ; c'est la grandeur de l'époque, ce sera la circonstance atténuante que l'histoire plaidera pour ces hommes. Le souci qu'ils ont eu de sa louange atteste la sincérité de leurs efforts pour la mériter. Il n'est pas possible que Dieu ne tienne pas compte dans ses arrêts des

[1] Nous n'avons point voulu séparer les uns des autres des documents réunis dans le même dossier, datant de la même époque, et détacher Brissot de ses amis. C'est le motif qui nous fait publier dans ce volume la notice sur Brissot, bien qu'elle eût pu trouver place dans un travail étendu que nous avons consacré au chef de la Gironde et qui ne tardera pas à paraître, accompagné de documents inédits. Nous constaterons alors la confirmation que donnent aux assertions de la Notice de Pétion les Mémoires de Brissot. Cette confirmation s'explique parfaitement. Pétion, né à Chartres comme Brissot, avec lequel il avait été lié d'amitié depuis l'enfance, devait être au courant des moindres circonstances de sa vie presque aussi bien que lui-même.

titres acquis à la reconnaissance du genre humain. C'est donc déjà s'élever vers lui que de sortir, par la pensée, de l'étroit horizon de l'existence humaine, c'est avoir vécu bien près de la crainte de sa justice, que d'avoir bravé la mort dans l'attente de la justice de l'humanité.

NOTICE SUR BRISSOT.

Brissot, dès son enfance, se montra passionné pour l'étude; il passait les nuits à lire, et les ouvrages sérieux l'occupèrent dans cet âge où la plupart des hommes ne rêvent que dissipations et que plaisirs. Il fut toujours à la tête de ses compagnons d'étude dans les classes, et des prix nombreux couronnèrent ses premiers travaux.

Au sortir du collége ses parents voulurent lui faire embrasser la carrière du barreau, et ils le placèrent suivant l'usage chez un procureur, triste et pénible apprentissage de la profession d'avocat.

Rien ne répugnait plus à son goût que ce métier, il le fit cependant; il eut bientôt vaincu toutes les difficultés, arraché toutes les épines, et en peu de temps il fut en état de conduire et conduisit en chef une étude.

Il n'en suivit pas moins le goût qu'il avait pour la littérature; il consacrait les heures de loisir à méditer les ouvrages des grands maîtres, et à faire des notes et des observations. Déjà il amassait des matières pour l'avenir.

Il étudiait et apprenait les langues avec une facilité qui tenait du prodige; de lui-même et sans aucun guide, il sut en peu de temps l'anglais et l'italien; il cultiva le grec, ébaucha l'espagnol, l'allemand, et se fit des principes extrêmement ingénieux pour apprendre en peu de

temps les divers dialectes connus. Il a exposé depuis ces principes dans une dissertation sur les ouvrages de Court de Gébelin et de Le Brigant.

Il n'était point encore sorti de la petite ville où il était né; il avait puisé en lui-même cet amour pour les sciences. Là il ne trouvait rien qui excitât son émulation. Il était pour ainsi dire sans ressources pour alimenter les feux qui l'enflammaient. Les hommes qui cultivaient les lettres étaient en petit nombre; ils vivaient sans communication entre eux. L'activité de son âme, qui avait besoin de s'étendre, se trouvant trop comprimée, Brissot fut à Paris.

Ses parents, sans être pauvres, n'étaient cependant pas assez riches pour lui fournir de quoi se livrer tranquillement à ses goûts; il fut encore obligé d'entrer chez le procureur. Au bout de six mois il fut premier clerc.

Les travaux dont il était surchargé ne l'empêchèrent pas de se livrer à sa passion dominante. Il n'était pour lui aucun moment de dissipation, il ne connaissait même pas les plaisirs séduisants que Paris offrait à son âge, tant l'amour de l'étude l'absorbait. Les dimanches et fêtes, jours que les jeunes gens consacraient à leurs amusements, il les passait avec Locke, Montaigne et Montesquieu.

Sa mémoire était si prodigieuse et si exacte, qu'il savait ses auteurs à peu près par cœur. Il citait, sans jamais se tromper, les pages ou tel morceau dont on parlait devant lui.

Sa tête était meublée d'une multitude d'anecdotes curieuses, et son érudition était déjà prodigieuse.

Il fut prendre ses grades à Reims et se disposait à se faire recevoir avocat au Parlement de Paris.

Mais il ne fut pas plus tôt libre et abandonné à

Digitized by Google

lui-même, qu'au lieu de suivre les audiences, il resta chez lui, s'occupant uniquement de science et de philosophie.

Une grande querelle s'éleva au barreau : l'ordre des avocats refusa de reconnaître Linguet pour un de ses membres et de fraterniser avec lui. Brissot prit part à la dispute; il publia une petite brochure ayant pour titre : *Un indépendant de l'ordre des avocats* [1].

Dans cet écrit, il s'éleva avec chaleur contre le despotisme des corps qui étouffait le génie et les talents; il proclama des principes de liberté, et il n'était pas difficile de voir que les germes de cette vertu républicaine étaient dans son cœur.

Il écrivit également, et dans le même sens, contre la tyrannie des corps académiques.

Il publia une autre brochure sur l'état actuel de notre littérature; des lettres très-piquantes sur les Épîtres de saint Paul.

On remarquait dans ces essais une imagination ardente, de la sagacité, des connaissances et surtout un esprit impatient de tout joug.

Il fit aussi une petite plaisanterie assez caustique, ayant pour titre : *le Pot pourri*. C'était, si on peut s'exprimer ainsi, une journée de jeunesse. Cette bagatelle était très-piquante; l'arme du ridicule et du sarcasme y étaient maniée avec beaucoup d'habileté, et elle fit plus de bruit et eut plus de vogue qu'un ouvrage sérieux.

Mais l'esprit de l'auteur prit bientôt sa vraie direction, naturellement tourné vers des objets sérieux, utiles, vers la morale et la politique; Brissot s'occupa beaucoup de nos lois criminelles.

Il composa deux Mémoires sur cette matière, pour

[1] *Sur la décadence du barreau en France*, 1781, in-8°.

Digitized by Google

l'Académie de Châlons-sur-Marne, et ses Mémoires furent couronnés.

Celui qui a pour titre: *le Sang innocent vengé,* est plein d'énergie et d'éloquence. L'auteur s'appuie sur les raisons les plus solides, et qu'il déduit avec tout l'art de la dialectique, pour prouver que l'État doit des indemnités à l'homme injustement accusé, qui a souffert une détention pénible et dommageable.

Sa *Théorie des lois criminelles*[1], qu'il adressa à M. de Voltaire, et dont il reçut la réponse la plus flatteuse et la plus honorable, est un ouvrage beaucoup plus considérable, dans lequel les vices et les imperfections de nos lois criminelles sont exposés dans tout leur jour, dans lequel, en même temps, l'auteur indique les remèdes, ou pour mieux dire dans lequel il présente un code nouveau fondé sur les bases de l'humanité, de la morale et de la justice.

Une entreprise plus vaste encore, utile à toutes les nations, propre à préparer une réforme dans la législation criminelle de l'Europe, est celle de la *Bibliothèque criminelle du législateur et du philosophe,* ouvrage en dix volumes[2].

Ce recueil, fait avec autant de soin que de discernement, renferme le meilleur écrit publié en anglais; en italien, en allemand, en espagnol et en français sur les lois criminelles, avec des notes savantes et instructives de l'auteur.

[1] Il n'adressa pas à Voltaire son livre, qui n'a été publié que trois ans après la mort de ce grand homme (2 vol. in-8°, 1781), mais seulement l'Introduction, la préface de l'ouvrage. Voltaire répondit par une lettre, en date du 13 avril 1778, qui a été insérée en tête de la *Théorie des lois criminelles*, et à la page 261 du premier volume des *Mémoires de Brissot.*

[2] Le titre exact de l'ouvrage est : *Bibliothèque philosophique du législateur, du politique, du jurisconsulte;* 1782-1786.

Si un grand nom, plus connu que celui de Brissot ne l'était alors, eût été attaché à cet ouvrage, il eût été célébré, répandu avec profusion et regardé comme un bienfait envers l'humanité.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que presque tous ses ouvrages ont été onéreux à leur auteur. Il est vrai que personne n'était plus fait pour être dupe que Brissot; sa confiance était extrême, il croyait à la bonne foi des autres avec la simplicité d'un enfant. Il était, de plus, absolument insouciant pour ses intérêts. Il faisait des livres uniquement pour exprimer ses pensées, dire la vérité et être utile.

En 1779, l'entrepreneur du *Courrier de l'Europe* se trouvant à Paris et ayant fait connaissance de Brissot, lui proposa de travailler à ce journal.

Brissot accepta d'autant plus volontiers que cela lui donnait l'occasion de s'établir à Londres, et qu'il désirait beaucoup voir l'Angleterre.

Brissot, dans ce journal, fit particulièrement les articles de littérature. Il se fit beaucoup d'ennemis par sa franchise et par son habitude de dire les vérités et sans déguisement. Il humilia plusieurs petits auteurs qui se croyaient des grands hommes. Il déplut aussi au gouvernement français par la hardiesse de ses principes.

Brissot était universellement connu pour être à la tête du journal et en diriger le travail. Il fut très-mécontent de voir insérer à son insu plusieurs articles qui contrariaient absolument ses principes, et qui mettaient à chaque instant un article en opposition avec un autre. Il découvrit que l'homme qui glissait ces poisons dans *le Courrier* était un nommé Morande, auteur d'un infâme libelle, *le Gazetier cuirassé,* l'homme le plus immoral et le plus perdu de réputation.

Digitized by Google

Brissot s'en plaignit à l'entrepreneur. L'entrepreneur tergiversa, continua à employer secrètement Morande; alors Brissot abandonna le journal, mais alors aussi Morande lui jura une haine mortelle, et de là sont nées toutes ces diatribes, toutes ces calomnies atroces que Morande n'a cessé de vomir contre Brissot dans *le Courrier de l'Europe*.

Brissot entreprit seul un autre journal ayant, si je m'en rappelle, pour titre : *Correspondance universelle*. L'objet de ce journal, consacré aux sciences, et particulièrement à la philosophie et à la politique, était très-vaste; il tendait à unir les savants de tous les pays entre eux, à leur donner un point central, à faire connaître leurs ouvrages d'un pôle à l'autre en quelque langue qu'ils fussent écrits, à tenir registre de toutes les vérités utiles, à marquer les progrès des connaissances humaines. Le plan de cet ouvrage était grand, superbe, et Brissot était, par l'étendue, la variété des connaissances, un des hommes les plus propres à le bien remplir, de même que Londres était le point du globe le plus avantageux pour la célérité et la facilité des communications avec toutes les parties du monde littéraire.

Il paraissait un numéro de ce journal tous les mois, et ceux que l'auteur a publiés font regretter que cette belle entreprise n'ait pas eu de suite.

Brissot donnait en même temps au public et par cahiers un ouvrage précieux sur l'Inde; il faisait connaître cet immense pays, ses productions, ses ressources, les lois, les mœurs et les usages de ses habitants; il dévoilait la force et la faiblesse des Anglais dans cette partie du monde, leur commerce, l'établissement de leur compagnie, ses progrès; il présageait le sort de ces fiers insulaires dans les Indes, et indiquait aux nations, à la

France surtout, la marche qu'elle devait tenir envers ses rivaux sur ce point du globe, les puissances avec lesquelles elle devait s'allier.

Cet ouvrage ne fit pas les sensations qu'il aurait dû produire, parce qu'on ne s'occupait pas alors sérieusement en France de ces grands intérêts d'économie politique, et qu'il y avait à peine un petit nombre d'hommes à qui ces matières n'étaient pas tout à fait indifférentes ni étrangères.

Brissot, au milieu de ces travaux, eut besoin de venir passer quelques jours en France pour des affaires. A peine fut-il arrivé à Paris qu'il y fut arrêté et conduit à la Bastille [1].

Cette détention avait pour prétexte de prétendues liaisons avec un nommé Belleport. Ce Belleport avait publié à Londres un libelle infâme contre la Reine de France, et on voulut bien supposer que Brissot avait travaillé à ce libelle.

La vérité était que Brissot déplaisait au gouvernement par la hardiesse de ses opinions et par ses principes républicains; la vérité est que Morande, espion du gouvernement français, avait annoncé l'arrivée de Brissot en France pour le faire incarcérer.

Il resta quatre mois à la Bastille, et ce fut par les bons soins de madame de Genlis et à la sollicitation de M. le duc d'Orléans qu'il en sortit.

Brissot ne connaissait cependant ni l'une ni l'autre; mais sa femme ayant contribué à faire l'éducation des enfants du duc d'Orléans, dont madame de Genlis était nommée gouvernante, ce fut à la considération de sa femme qu'il dut les démarches qui accélérèrent son élargissement.

[1] En 1784.

Cette détention porta à Brissot le plus grand préjudice. L'entreprise de son journal s'en trouva renversée, une interruption de quatre mois à la naissance d'un établissement ne lui permit plus de continuer.

Cette entreprise avait exigé une mise de fonds assez considérable. Brissot, outre son travail, en avait fait la majeure partie, un particulier avait fait le surplus; les conditions du traité entre eux deux étaient communes, le particulier s'était soumis à partager la bonne comme la mauvaise fortune de l'opération, tant mieux si elle réussissait, tant pis si elle n'avait pas de succès.

L'entreprise ayant échoué par un événement majeur, plus fatal encore pour Brissot que pour son associé, ce particulier n'en jeta pas moins les hauts cris. Morande se chargea d'exhaler ses plaintes, et Morande eut l'audace et l'atrocité de traiter nettement Brissot de voleur, d'escroc, d'homme qui avait trompé, dévalisé le citoyen honnête qui avait soutenu son entreprise par ses fonds.

Brissot intenta un procès criminel au Châtelet de Paris contre Morande et contre les rédacteurs du *Courrier de l'Europe*, et il saisit cette occasion pour exposer au grand jour la pureté de sa conduite et la bassesse de celle de ses odieux adversaires.

Brissot resta en France, où tous ceux qui l'ont connu savent bien qu'il ne se donna jamais les jouissances et ne mena jamais la vie d'un homme qui a du superflu. Il était impossible d'être plus simple dans sa parure, d'avoir des appartements moins recherchés, d'avoir une table plus frugale, de faire enfin moins de dépenses. Sa femme était également la simplicité même, une excellente mère de famille, uniquement occupée de ses enfants. Souvent Brissot n'avait pas six francs dans sa poche, il était obligé de faire à chaque instant de petits emprunts à

Digitized by Google

ses amis, et cet état de médiocrité a toujours existé pour lui. Cependant il ne dépensait jamais un sou à ses plaisirs; cependant personne ne travaillait plus que lui.

On le força d'abord d'accepter une place dans la maison d'Orléans; cette place n'avait point de titre fixe, il était le directeur, l'inspecteur de plusieurs bureaux de départements; il était en même temps le secrétaire aimé du chancelier; il avait l'œil sur toute l'administration. Ses appointements étaient modiques, et il était incapable de les augmenter par aucun moyen bas et détourné. Il y avait même de petites rétributions casuelles qu'il pouvait prendre sans blesser la délicatesse, et il négligeait de le faire, il laissait les sous-ordre se les approprier. Ce genre d'occupation ne ralentit point ses travaux littéraires, et quelques égards qu'on lui témoignât, quelque attachement que le marquis Ducrès, alors chancelier, eût pour lui, son esprit d'indépendance lui fit abandonner cette place après huit à dix mois d'exercice.

Il fit paraître alors et successivement une foule d'ouvrages tous respirant le plus ardent amour de la liberté.

Il publia : deux volumes de lettres sur l'histoire de la révolution d'Angleterre, dans lesquelles on trouve des discussions intéressantes sur les causes et les effets de cette révolution; — Item, parallèles curieux entre l'histoire de Hume et celle de madame Macaulay, duquel il résulte qu'à bien des égards l'ouvrage de madame Macaulay est préférable à celui de Hume, que l'un est écrit par une amie de la république et l'autre par un partisan de la royauté;

Deux lettres à l'empereur Joseph II, l'une sur l'émigration, l'autre sur l'esclavage, qui sont deux chefs-d'œuvre de raison et d'éloquence;

Plusieurs brochures sur les finances, sur la compa-

gnie des eaux établie à Paris, sur une compagnie pour les incendies qui était sur le point de se former;

Un ouvrage infiniment utile, qu'il composa en commun avec M. Clavière, sur les rapports à établir entre nous et les États-Unis d'Amérique. Ces rapports de commerce et de politique étaient traités dans le plus grand détail, et présentés avec tous leurs développements; la balance des importations et des exportations était calculée par une approximation que tous les hommes qui avaient approfondi la matière estimaient approcher de la vérité.

Le sort des malheureux Africains esclaves dans nos colonies touchait profondément l'âme sensible de Brissot; il méditait sans cesse sur les moyens qui pouvaient adoucir leur destinée et les rendre insensiblement à l'état d'hommes. Il avait fondé une société des *Amis des noirs*, semblable à celle établie à Londres et à plusieurs créées dans les États-Unis d'Amérique. Il avait lié des correspondances avec ces diverses sociétés, et c'est lui qui était l'âme de celle qui lui devait naissance. Il passait une partie considérable de son temps à écrire, à amasser des matériaux sur la traite, sur le régime de nos colonies, sur leur commerce, et il était extrêmement versé dans cette partie.

Il n'y a pas un des membres de cette société qui ne puisse rendre justice à cet égard au zèle pur et vraiment respectable de Brissot. On a voulu, à cet égard, jeter des soupçons sur les vues qui l'animaient; on a été jusqu'à dire qu'il avait fait de cette cause de l'humanité une spéculation d'intérêt, un vil trafic; rien n'est plus atrocement calomnieux. Non-seulement Brissot n'a fait aucun bénéfice, en se rendant le défenseur officieux et l'apôtre de cette classe d'hommes infortunés;

mais il y a employé gratuitement son temps et dépensé son propre argent. Plusieurs des écrits qu'il a répandus sur l'abolition de la traite des noirs, en faveur des hommes libres de couleur, ont été imprimés à ses frais.

Ce qu'il a publié sur ces matières importantes pendant trois années formerait des volumes in-folio. Personne en France n'avait à cet égard des connaissances aussi étendues, aussi approfondies.

Il annonça un ouvrage qui aurait été immense, et dont il fit paraître le premier volume intitulé : *Recherches sur la vérité*. Il se proposait d'examiner ce qu'on avait découvert de vrai et de constant jusqu'à ce jour dans les diverses parties des connaissances humaines.

Il proposa aussi par souscription une traduction du *Paradis perdu* de Milton, et une autre de son *Paradis conquis*. Il était fort avancé dans ce travail, qu'il ne publia pas, vu que le nombre des souscripteurs ne couvrait pas les frais d'impression.

Une occasion se présenta pour Brissot de faire un voyage dans les États-Unis de l'Amérique, il la saisit avec empressement. Une compagnie désirait traiter avec le Congrès de la dette qu'il avait contractée avec la France, sauf ensuite à s'arranger avec le gouvernement français. Brissot était en correspondance avec les principaux auteurs de la révolution américaine, il connaissait la langue du pays; personne ne parut plus propre que lui à négocier cette affaire. Brissot consentit à s'en charger; mais négligeant comme à l'ordinaire ses intérêts, il ne demanda pour toute récompense que les frais du voyage. Il se trouvait trop heureux de parcourir un sol où l'homme était libre; de voir des habitants heureux, dont les mœurs étaient pures; un pays dont il se faisait les plus belles images.

Digitized by Google

Le voilà donc rendu en Amérique. Là, pendant six mois, il parcourut ce pays en observateur. Il vit les personnages les plus recommandables, il eut plusieurs conférences avec Washington, il recueillit sur la révolution de ce pays, sur son gouvernement, sur son agriculture, sur son commerce, une foule de matériaux précieux. Il avait pris la résolution de se fixer dans la Pensylvanie, il avait écrit à son beau-frère à ce sujet : il avait pris des arrangements avec lui, et son beau-frère, qui à force d'intelligence, de soins, d'opiniâtreté, s'était fait une habitation assez avantageuse sur le sol de Russie, abandonna cette propriété, qui à la vérité fut ravagée par les Turcs pendant la guerre, et se rendit en Amérique avec le peu de capitaux qu'il put sauver du naufrage.

Brissot lit dans les papiers américains qu'il est question en France de la convocation des états généraux, qu'une révolution se prépare : ne consultant alors que son penchant pour la liberté et l'amour de son pays, il abandonne son projet, se rend en France au moment où son beau-frère, sans qu'il le sût, arrivait en Amérique, de sorte qu'il n'eut pas même le plaisir de voir et d'embrasser cet ami si dévoué.

Brissot n'eut pas plutôt mis le pied en France, qu'il s'occupa des moyens de développer les premiers germes de l'esprit public, de préparer les Français à la liberté. « Écrivons, écrivons, disait-il à ses amis; il n'y a pas un moment à perdre. »

Il commença par relever, dans une lettre pleine d'énergie et de dignité, des erreurs très-dangereuses échappées au marquis de Chatelux dans ses Voyages d'Amérique. Ce marquis, qui avait vu l'Amérique un peu en petit-maître, rendait peu de justice à ces généreux répu-

blicains, jugeait des mœurs des femmes par une ou deux courtisanes qui étaient venues s'établir dans ce pays; insultait les quakers, dont il ne connaissait pas les instituts, et ignorait les lois faites pour amener graduellement la liberté des esclaves, dans ceux des États où l'esclavage subsistait encore.

Cette lettre fit beaucoup de bruit; elle était écrite dans un genre qui n'était pas encore familier. Les gens de lettres à petites bienséances trouvèrent que l'auteur n'avait pas eu pour M. le marquis tous les égards qu'il lui devait; qu'il avait manqué de politesse et d'urbanité. Mais les hommes à caractère admirèrent la force, la noblesse du style d'un homme libre.

Brissot, à son tour, publia ses voyages en trois volumes, parla des mœurs, des usages, des lois, de l'agriculture, du commerce, des finances des États-Unis en homme qui a bien vu et approfondi ces objets.

On ne peut se dissimuler cependant que cet ouvrage aurait pu être plus soigné, et qu'il fut fait avec trop de rapidité. Brissot lui-même en convenait, et ce qu'il disait à cet égard est remarquable et peint une qualité bien rare dans un homme, et surtout dans un homme de lettres : « Il s'agit bien ici, disait-il, de la réputation » d'auteur; des choses! des choses! il importe fort peu » la manière dont elles sont dites; le temps nous presse. »

Brissot en effet était peut-être de tous les hommes celui qui était le moins avide de gloire. Ses idées, il les communiquait sans réserve à ses amis; ses matériaux, il les donnait de même; il leur abandonnait des discours tout faits sans jamais demander qu'on fît savoir que les choses venaient de lui, et sans trouver mauvais qu'on le passât sous silence. Il ne songeait réellement qu'à être utile.

Digitized by Google

Un des écrits les plus remarquables qu'il fit alors fut son *Appel au peuple,* écrit dans lequel il discute avec profondeur les droits de souveraineté qui appartiennent à une nation, ceux de ces droits qu'elle peut déléguer sans nuire à sa liberté, et dans lequel il examine le mode qu'on peut employer pour soumettre une constitution à la ratification de tout un peuple.

Il entreprit aussi un journal, et c'est à cet ouvrage qu'il attachait le plus d'importance[1]. « C'est avec les » journaux, disait-il, que la révolution s'est faite en » Amérique. Quel avantage de pouvoir parler tous les » jours à cinquante, cent mille hommes, et de faire en- » tendre sa voix dans toutes les parties de la France! »

Cet ouvrage périodique est un de ceux qui restera, un de ceux qui sera le plus utile à l'historien; il a surtout cela de remarquable qu'il est consacré particulièrement aux vrais principes de la liberté.

Ce qu'il a fait dans l'Assemblée législative et dans la Convention est trop connu pour en parler.

Il était bon père, bon époux, bon citoyen.

P. S. J'embrasse nos amis. Renvoie-moi cette notice après en avoir fait usage, car je n'en ai pas de copie, ou fais-m'en faire une copie.

Il est possible qu'il y ait quelques omissions; en tout cas, elles sont légères.

[1] *Le Patriote français.*

Digitized by Google

Nota. — Pétion, en disant que *Brissot a publié ses voyages*, fait allusion à deux ouvrages de lui relatifs aux États-Unis. Le premier, où il a commenté, annoté, complété les idées et la relation de Clavière, a pour titre : *De la France et des États-Unis*, etc., par Étienne Clavière et J. P. Brissot de Warville. Paris, 1787. 1 vol. in-8°. — Le second, où se trouvent reproduites avec développement beaucoup des idées que Brissot n'avait fait qu'effleurer dans le premier, fut écrit au retour de son voyage en Amérique. Il a pour titre : *Nouveau voyage dans les États-Unis et l'Amérique septentrionale fait en* 1788, par J. P. Brissot (Warville). Paris, 1792, 3 vol. in-8°.

Ces ouvrages sont très-remarquables, et doivent être lus par tous ceux qui veulent connaître l'histoire des idées dans les luttes de la Révolution française.

Brissot était républicain par le sentiment, par la connaissance de l'histoire, par la science politique, et surtout parce qu'il avait vu à l'œuvre une République dans toute sa force et sa grandeur. Il est un des véritables fondateurs de la République française. C'est chez lui, dans ses livres, qu'il faut chercher les doctrines politiques de la Gironde. On est étonné d'y retrouver, avec les expressions mêmes dont il s'était servi, celles que la Gironde a émises par la bouche de ses plus éloquents interprètes, notamment de madame Roland. Les Girondins, et plus encore les Montagnards, ne connaissaient guère que des formes républicaines païennes et surannées empruntées à Sparte, Athènes ou Rome ; Brissot conçut et leur fit voir une république vivante et viable. Il est le cerveau de la Gironde. Les ennemis de la Gironde ne s'y trompèrent pas, et, voulant la tuer, c'est à la tête qu'ils visèrent constamment. Le mot *Brissotins* est bien plus exact que le mot *Girondins*, qui est faux à tous égards. Le procès solennel

fait par la Montagne au parti ennemi ne désigne nominativement qu'un adversaire : BRISSOT *et consorts*. — Nous nous bornons à indiquer ici des idées que nous développerons ailleurs dans un travail sur Brissot, qui sera l'histoire des doctrines de la Gironde. On a écrit bien des fois l'histoire *dramatique* de la Révolution : les faits ont été discutés, interprétés, contestés, commentés avec passion, avec poésie, avec éloquence ; ne serait-il pas temps de revenir à l'histoire des idées ? Les hommes ont disparu ; mais les idées auxquelles s'était ouvert le champ clos qui les a dévorés, restent debout, combattants immortels, qui, comme les dieux d'Homère, changent seulement de visage et d'armure. Le travail intellectuel de la Révolution est à reprendre au point où la déviation aux principes commence, où la violence se substitue à la discussion, où l'avortement est visible.

Arrestation de Brissot à Moulins.

Nous avons dit plus haut (page 125) que nous donnerions le procès-verbal de l'arrestation de Brissot, faite à Moulins. Voici ce document, qui n'a point encore été publié : il fait partie des Archives de l'Empire.

Le lundi dix juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française, à une heure de relevée.

Nous, Jean-Pierre Mathieu, Jacques Martin et Jean-Baptiste Simon, membres du Comité de salut public, en vertu d'un arrêté pris par le conseil général du département dans la séance de ce matin, et pour l'exécution dudit arrêté aussitôt après qu'il aurait été prononcé en notre présence, sommes transportés avec le citoyen Léger, clerc de ville, et le citoyen Thomet, garde national, qui auraient conduit en la salle du conseil un individu se disant Alexandre Ramus, négociant de Neufchâtel, et encore avec ledit individu sur la place d'armes de cette ville pour faire visite de tous effets pouvant appartenir au susdit individu, et se trouvant dans une voiture étant alors sur la susdite place ; et après que nous aurions fait reti-

rer tous les effets étant dans ladite voiture, et que ledit individu nous aurait demandé que visite de ses effets fût faite dans le lieu ordinaire des séances du Comité de salut public; sur ce que nous lui aurions représenté que nous étions près la maison commune, et que nous l'aurions invité à y entrer avec nous, et après qu'il y aurait consenti, nous étant rendus au lieu ordinaire des séances de la municipalité, nous y avons trouvé les citoyens Delau, maire, Cartier et Verbau, officiers municipaux, et Rolland, procureur de la commune, que nous avons invités à se réunir à nous, pour, tant en leur présence qu'en la nôtre, visite être faite de tous effets s'étant trouvés dans la voiture dudit individu; et lesdits maire et municipaux y ayant consenti, le susdit individu, avant qu'il fût procédé à aucune visite de ses effets, a demandé la parole et a déclaré que son nom véritable est Jacques-Pierre Brissot, député à la Convention nationale; qu'il a quitté Paris, mardi quatre du courant, pour échapper à l'assassinat dont il était depuis longtemps menacé, ainsi que les vingt et un autres membres de la Convention désignés à la fureur des brigands; assassinat qui, d'après une foule de renseignements, doit être exécuté par les brigands qui infestent Paris et qui y sont soudoyés par les puissances étrangères, au moment où ces députés devaient être mis en état d'arrestation; que son respect pour les lois et pour la Convention nationale l'aurait engagé à exécuter le décret d'accusation prononcé contre lui, s'il n'avait pas été convaincu par les débats de l'Assemblée et par les dépositions de Barère, Lacroix, Bazire, Grégoire, que l'Assemblée n'avait pas prononcé librement ce décret, qu'elle l'avait rendu sous les baïonnettes; si, d'ailleurs, il n'avait pas été convaincu que la Convention n'avait aucune force pour empêcher le massacre des victimes désignées par les brigands; qu'en conséquence, pour éviter un nouveau crime qui serait commis dans sa personne plus particulièrement désignée depuis six mois, il avait pris parti de chercher un asile loin de Paris, en attendant que l'Assemblée fût rendue à la liberté et qu'elle eût reconnu l'injustice des accusations élevées contre lui et ses collègues; que pour parvenir à trouver un asile momentané, il avait emprunté d'Alexandre Ramus, négociant à Neufchâtel, maintenant en France, son passe-port daté de Neufchâtel en Suisse; qu'il requiert les citoyens composant le Comité de salut public en partie et réunis aux membres de la municipalité susdénommés d'en référer sur sa déclaration à l'Assemblée nationale, pour être statué par elle à son égard ce qu'il appartiendra; et a signé a toutes les pages de sa présente déclaration.

Signé : J. P. Brissot.

Digitized by Google

Et pour appuyer sa déclaration, le susdit individu s'étant dit d'abord Alexandre Ramus et cependant venant de se déclarer et de signer Brissot, député de la Convention nationale, nous a à l'instant exhibé une carte qu'il nous a dit être sa carte de député; ladite carte en forme ronde, ayant trois cercles aux couleurs nationales. Sur l'un des revers, et dans le cercle rouge, portant *Convention nationale, Liberté, Égalité;* et dans le milieu, étant blanc, *la République Française*, et sur l'autre revers, dans le cercle rouge, ces mots: *Département*, 1792, *l'an IV de la Liberté*, et dans le blanc du milieu, ceux-ci: *M. Brissot, député*, et au-dessus, *Bésin, président du comité d'inspection;* et attendu l'importance de la déclaration du susdit individu se disant Brissot, député, nous, susdits membres du susdit Comité de salut public, maire et municipaux, avons cru qu'il était à propos de prendre à l'instant son signalement ainsi que celui du citoyen Joseph Souque, chef de bureau du recrutement de l'armée du Nord, domicilié à Versailles, avenue de Saint-Cloud, municipalité dudit lieu, même district, département de Seine-et-Oise; en foi de quoi il nous a exhibé à l'instant sa commission qui restera annexée au présent, ainsi qu'un passe-port de la municipalité de Versailles; lequel Souque s'est trouvé dans la voiture sur la place d'Armes, et se dit être compagnon de voyage du susdit individu se disant Brissot; et ont été pris leurs signalements de la manière qui suit, savoir: est pour l'individu se disant Brissot, âgé de trente-neuf ans, taille de cinq pieds, cheveux châtain foncé, plats et en petite quantité, les sourcils même couleur, le front élevé et un peu dégarni, les yeux gris brun et assez grands et couverts, le nez long, un peu gros, bouche moyenne, le menton long avec une fossette, la barbe noire, le visage ovale et étroit du bas. Et pour le citoyen Joseph Souque, âgé de vingt-quatre ans et demi, taille de cinq pieds quatre pouces, et gros cheveux et sourcils châtain coupés en rond et naturellement frisés, le front élevé, les yeux gris et gros, le nez aquilin, la bouche petite, les lèvres élevées, le menton rond, la barbe comme les cheveux, le visage rond et plein, les oreilles ayant de petites cicatrices qui indiquent qu'elles ont été percées. D'après nous avons procédé à la visite et examen des effets trouvés dans la voiture ainsi que sur leurs personnes, lesquels effets consistaient en quelque linge à leur usage, deux brochures désignatives des routes et postes, trois portefeuilles dans lesquels ne se sont trouvés aucune espèce de papiers, mais seulement quelques assignats, et deux pistolets anglais ayant le chien et la platine sur le milieu du canon; et lesdits effets n'ayant rien de suspect, nous n'en avons retenu que les pistolets, la carte de député ci-devant désignée et le

passe-port du citoyen Souque de la municipalité de Versailles, et du tout en avons dressé le présent procès-verbal que nous avons lu auxdits citoyens Souque et Brissot, qui ont signé avec nous en la chambre commune, lesdits jour et an que devant, trois heures de relevée.

Et avons laissé lesdits citoyens sous la sauvegarde des citoyens maire et municipaux. *Signé :* J. P. Brissot, J. Souque, J. P. Mathieu, Rolland, p. c., L. Cartier, Delau, maire, Simon, Martin, Dugard, Hurban, J. Marinier.

Pour ampliation : MERLIN.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION. § 1. — Authenticité des documents contenus dans ce volume. I

§ 2. — Les *Mémoires* de Buzot. Explications qu'ils donnent sur sa conduite politique. Les journées de juin dans les départements, en 1793 et en 1848. IV

§ 3. — Les *Mémoires* de Barbaroux et la correspondance de ce girondin avec la municipalité de Marseille. XXI

§ 4. — Les *Mémoires* de Pétion. Véritable caractère de l'insurrection départementale exprimé dans les relations des contemporains. Les représentants proscrits à Caen. XXIV

§ 5. — Pétion comparé à Jésus-Christ, en 1792. Exagération de la réaction. XXXIV

§ 6. — Tendance du républicanisme girondin au développement de la vie provinciale, et non au relâchement de la force du lien politique et national. XXXIX

§ 7. — Déclaration de Pétion et de Buzot, écrite au moment de mourir. Épître dédicatoire de Pétion à son fils. (*Ces documents sont inédits.*). XLIII

NOTES DE L'INTRODUCTION. — *Note A.* Note sur les portraits des représentants Pétion, Buzot, Brissot et Barbaroux. LII

Note B. Note biographique sur Buzot, écrite sur des documents en partie *inédits*. LVI

Note C. Analyse d'un rapport de Bréval, relatif aux papiers trouvés chez Roland. LXXIV

MÉMOIRES DE F. N. L. BUZOT, en partie *inédits*. —

AVANT-PROPOS. 1

AUX AMIS DE LA VÉRITÉ, F. N. L. B. 13

MÉMOIRES DE JÉROME PÉTION. (*Inédits*). 105

NOTES AUX MÉMOIRES DE PÉTION. — *Note A.* Vie politique de Pétion, reproduction d'un pamphlet anonyme du temps. 177

Digitized by Google

Note B. Lettre de Pétion au président de la Convention, en date du 7 juin. 187
Note C. Voyage de Pétion au retour de Varennes, d'après la pièce écrite par Pétion, et qui fait partie des Archives de l'Empire. 189
Note D. Bulletins des autorités constituées réunies à Caen, juin et juillet 1793. 224
Note E. Récit de la bataille de Vernon, par Puisaye. . . 226
Note F. Note remise par Wimpffen à Toulongeon pour son *Histoire de la France depuis la révolution de* 1789. 228

Appendice aux Mémoires de Pétion. — La *Charlotte Corday* de Salle. Observations (*inédites*) de Pétion et de Buzot sur cette tragédie. Analyse des observations de Barbaroux. 232

BARBAROUX. — Jeunesse de Barbaroux. Fragments poétiques. Correspondance de Barbaroux avant son entrée dans la vie politique. (*Documents inédits.*). 255
Table des opinions et votes de Barbaroux à la Convention. 304

MÉMOIRES DE CHARLES BARBAROUX. Deuxième partie.
Chapitre II. 307
Chapitre III. 319
Chapitre IV. 329
Lettre *inédite* de M. de Montesquiou. 342
Chapitre V. 347
Chapitre VI. 369
Chapitre VII (*inédit*). 386

Appendice aux Mémoires de Barbaroux. — Première partie. *Correspondance avec la municipalité de Marseille.* (*Inédite*). 399

Deuxième partie. Les derniers jours des trois girondins Buzot, Pétion, Barbaroux. (*Documents inédits*). . . . 490
Notice sur Brissot, écrite par Pétion. (*Inédite*). 524

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google